UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED'S LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

BOOKSELLERS AND BINDERS,
10 Rue Scribe, PARIS;
16 Beaver Street, NEW YORK.

ARCHIVES

DE

LA BASTILLE

V

ABRÉVIATIONS

A. G. Archives de la Guerre.
A. I. Archives Impériales.
A. M. Archives de la Marine.
B. A. Bibliothèque de l'Arsenal.
B. C. L. Bibliothèque du Corps législatif.
B. I. Bibliothèque Impériale.
B. M. Bibliothèque Mazarine.
c. p. c. m. Commençant par ces mots.
f. p. c. a. m. Finissant par ces autres mots.

PARIS. — IMPRIMERIE A. PILLET FILS AÎNÉ
5, rue des Grands-Augustins.

HF.C
R252a

ARCHIVES

DE

LA BASTILLE

DOCUMENTS INÉDITS

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR

FRANÇOIS RAVAISSON

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal

RÈGNE DE LOUIS XIV (1678 A 1679)

127895
6/5/13

PARIS

A. DURAND ET PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRES

RUE CUJAS, 9 (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1872

PAPIERS INÉDITS

DE

LA BASTILLE

AFFAIRE DES POISONS

(SUITE)

INTERROGATOIRE DE VANENS.

L'an 1678, le 1er juin, à la Bastille.

— Si, lorsqu'il distillait des herbes chez Bachimont, la femme de Bachimont n'en avait pas connaissance?

— Oui, et elle le savait et le voyait distiller.

— Si elle vit faire l'argent qu'il a dit avoir fait chez Bachimont?

— Non.

— Quelle quantité d'argent il fit dans la maison de Bachimont?

— Il en fit environ trois ou quatre onces.

— Ce qu'il fit de cet argent?

— Il le laissa là, et il ne sait pas ce que Bachimont peut en avoir fait.

— Qui lui aida à faire cet argent?

— Il ne faut personne pour cela, et Bachimont y était.

— Si Grémont y était aussi? — Non.

— Si la Chaboissière y était et à quoi il lui servait?

— Oui, il lui aidait à fondre du cuivre.

— S'il n'y avait aucun des domestiques de Bachimont qui fût avec la Chaboissière, lorsqu'il fondait le cuivre? — Non[1].

1. Il est probable que Vanens faisait un alliage de cuivre et d'argent, que ces misérables faisaient passer pour de l'argent pur.

— Si la Chaboissière n'avait pas aussi aidé à distiller les herbes chez Bachimont ?

— Oui, et il y avait aidé pendant deux ou trois jours à distiller des herbes, et il en avait tiré une pinte d'eau.

— Si c'était des mêmes herbes et de la même manière que la Chaboissière les avait distillées en la maison du faubourg Saint-Antoine ?

— La Chaboissière ne faisait que distiller, et ne cohobait pas chez Bachimont, mais c'étaient des mêmes herbes qu'il a depuis distillées au faubourg Saint-Antoine.

— Où il prenait les herbes qu'il distillait chez Bachimont ?

— La Chaboissière les allait prendre et acheter à la halle.

— S'il n'est pas vrai que la Chaboissière en prenait encore ailleurs qu'à la halle, et qu'il n'était pas possible qu'il y pût trouver toute la quantité d'herbes qu'il lui fallait pour distiller ?

— La Chaboissière ne distilla chez Bachimont qu'avec une seule cucurbite, et seulement pendant quatre jours.

— Si c'était la Chaboissière qui allait aussi acheter les herbes qu'il distillait au faubourg Saint-Antoine ?

— Oui, et il l'a déjà dit deux ou trois fois.

— Si la femme de Bachimont ne savait pas quelles étaient les herbes que l'on distillait chez elle ? — Oui.

— Si elle n'y travaillait pas elle-même, et à les éplucher ?

— Non, et il ne s'en souvient pas.

— Combien il y avait ordinairement de cucurbites aux fourneaux du faubourg Saint-Antoine ?

— Au fourneau qui a servi il y en avait ordinairement quatre; mais le fourneau fut fait pour en avoir dix.

— Si les cucurbites n'étaient pas de différentes grandeurs, et si elles n'étaient pas marquées par 1, 2 et 3 ?

— Si les cucurbites étaient de grandeur inégale, c'était de peu de chose, et cela n'a point été affecté, et elles n'étaient point marquées ni chiffrées.

— S'il n'est pas vrai que les cucurbites de terre étaient marquées avec un petit carré de papier blanc, et sur chacun des carrés un chiffre qui marquait un nombre ? Si elles n'étaient pas ainsi nombrées et chiffrées à cause de la diversité des herbes et de la différence des préparations qui se faisaient dans les cucurbites ?

— Non, assurément; il n'y a point du tout de chiffre, et ce que

l'on peut avoir dit sur cela n'est pas véritable, et il n'y a point eu de distillations, ni préparations différentes faites avec les cucurbites [1].

— Ce que la Chaboissière lui a dit avoir fait des cucurbites après qu'il fut mis dehors de la maison de la dame Chapelain ?

— Lui ayant donné ordre d'aller ôter tout ce qui était dans la maison, il ne sait point ce qu'il a fait des cucurbites, ni s'il les a vendues.

— S'il ne se servait pas d'une cucurbite de fer de dix-huit pouces ou environ de longueur, et courbée carrément ?

— Oui, et c'était pour tirer ès cucurbites la tête-morte ou les cendres des herbes.

— Où il a tiré les sels des herbes qu'il a distillées chez Bachimont ?

— Il n'en a point tiré des distillations qu'il a faites chez Bachimont.

— Si Bachimont connaît le chevalier ou Boineau ? — Non.

— S'il lui en a parlé, et en quel temps ?

— Oui, et lorsqu'ils étaient tous à Paris.

— Si Bachimont a vu quelqu'un de la cabale ? — Non.

— Si, au dernier voyage qu'il a fait à Lyon, il y a vu Bachimont ?

— Non, et il ne savait pas s'il y était.

— Si Cadelan et Bachimont ne se sont point vus avec lui ?

— Non [2].

— Quelle bouteille ou fiole d'eau la Chaboissière lui apporta du faubourg Saint-Antoine, avec les cendres des herbes distillées ?

— C'était de l'eau des herbes distillées, et environ trois demi-setiers qui étaient restés des distillations.

— Ce ne peut être des eaux des mêmes herbes, puisqu'elles étaient distillées par cohobation, et que ne restant rien que la tête-morte ou cendre des herbes, il ne restait point aussi d'eau de ces distillations ?

— Les distillations n'étant pas encore achevées lorsque le feu prit au plancher de la maison, il donna ordre à la Chaboissière de ramasser toute l'eau qui était restée dans les cucurbites et de la mettre dans une bouteille.

— Ce qu'il a fait de cette eau ?

1. Chaboissière convient que les cucurbites étaient numérotées; Vanens le nie, pour empêcher qu'on ne soupçonnât que les numéros marquassent la différence des poisons.

2. Bachimont avait avoué les connaître tous.

— Elle fut remise sur les cendres lorsqu'elles furent envoyées aux Minimes pour en tirer les sels.

— En quel lieu l'eau fut remise sur les cendres ?

— Demeurant pour lors au faubourg Saint-Germain, rue du Colombier, il remit l'eau sur les cendres, desquelles on avait rempli une des cucurbites.

— Si les cendres furent portées avec les cucurbites aux Minimes, et par qui ?

— Terron lui ayant dit qu'il y avait aux Minimes un religieux chimiste qui y avait un laboratoire, et qui pouvait achever et tirer les sels des cendres, on les porta au religieux minime, dans la même cucurbite, et croit que ce fut le valet de Terron qui les porta.

— S'il a vu les sels qui ont été tirés des cendres ?

— Oui, et Terron lui en montra un peu qu'on lui avait envoyé.

— S'il sait ce que Terron en a fait, et s'il l'a employé ?

— Terron ne doit point l'avoir employé, et ne le peut pas même, parce qu'il fallait auparavant un dissolvant qu'on n'a pu faire.

— Où ils ont travaillé pour faire ce dissolvant ?

— C'est dans la maison rue d'Anjou.

— Si les eaux qui sont dans les grands matras de la maison, rue d'Anjou, étaient pour faire le dissolvant ?

— Non, et le dissolvant était dans une petite bouteille de six deniers, et c'était de la jombarde, de la scille et de l'esprit de vitriol.

— Si c'est lui qui a préparé le dissolvant, et qui a mis les susdites choses dans la fiole ?

— Non, et c'est Terron. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE.

1er juin 1678, à la Bastille.

— Où il prenait ordinairement les herbes qu'il distillait ?

— Il n'en sait rien, et c'était Bessonnet qui les achetait.

— En quel lieu il prenait le genêt ?

— C'était un vendeur de balais qui l'apportait.

— En quel lieu il prenait le vermicularis, ou tête-de-souris ?

— Il n'en sait rien, et c'était Bessonnet qui le prenait.

— En quel lieu il en faisait chercher ?

— Il n'en a jamais fait chercher, sinon que Petitjean, jardinier

de la maison de la dame Chapelain, en fut chercher, mais il n'en trouva point, et Bessonnet a fait apporter tout le vermicularis qu'il a vu et distillé.

— En quel lieu Petitjean, jardinier, en allait chercher?

— Il n'en sait rien.

— A qui il a vendu les deux plaques de fer et ferrailles de la maison de la rue Saint-Antoine?

— Ce fut à un vendeur de vieilles ferrailles, qui demeure dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, vis-à-vis les Enfants-Bleus ou les Enfants-Rouges, et vis-à-vis une église que l'on a bâtie de neuf.

— S'il lui a vendu aussi les cucurbites et autres vaisseaux qui étaient dans la maison?

— Il dit audit homme de les aller prendre dans la maison, et ne sait pas s'il y fut, parce qu'il ne le voulut pas attendre.

— S'il ne dit pas à cet homme de lui garder les cucurbites et autres vaisseaux de verre, parce qu'il en pouvait avoir besoin?

— Non, et il n'avait plus d'espérance alors de s'en mêler de sa vie.

— S'il ne dit pas à cet homme, en le priant de les garder, que s'il ne revenait pas pour les prendre et s'en servir, il avait un camarade qui viendrait, et qui pourrait en avoir besoin?

— Non; bien est vrai qu'il lui dit de les garder, et que s'il trouvait quelqu'un il les lui ferait vendre; mais il ne l'a point été chercher depuis.

— S'il ne lui dit pas qu'il allait faire voyage à Rouen, que les herbes étaient trop dures à Paris, au temps qu'il lui parlait, et qu'elles étaient plus propres à Rouen pour distiller?

— Non, et il n'a jamais été à Rouen.

— Si les cucurbites de terre, où il mettait les herbes qu'il distillait dans la maison, n'étaient point inégales en grandeur?

— Il n'y a pas pris garde, et ne s'en souvient pas.

— Si les cucurbites de terre n'étaient pas marquées avec des petits carrés de papier et chiffrées par 1, 2, 3?

— Oui, et c'est Bessonnet qui les lui avait ainsi marquées et chiffrées, et c'était afin que l'on pût reconnaître les chapiteaux de verre de chacune des cucurbites, qui étaient aussi marquées et chiffrées.

— S'il n'est pas vrai que c'était à cause des différentes herbes

qu'il distillait, et pour connaître les lieux où il fallait les mettre, et le temps qu'elles devaient demeurer plus ou moins sur le feu, et à lui remontré qu'il est aisé de le juger ainsi par la différence des odeurs qui sont restées aux cucurbites?

— Il n'a point distillé d'autres herbes que des trois sortes qu'il nous a déclarées, et il ne peut dire le temps que les herbes étaient à distiller et demeuraient sur le feu, parce que cela n'était pas de son métier, et il n'a fait autre chose, sinon que d'aider à fondre environ quatre ou cinq livres de cuivre, et pour le décrasser, et cela chez Bachimont, par son ordre et de Vanens, et aidé par le laquais de Bachimont, et cela dans l'espérance que Vanens le convertirait en argent, et en effet, Vanens en fit un lingot d'argent, lequel fut porté à la Monnaie par Bachimont, qui en rapporta la valeur en argent monnayé.

— S'il ne se servait pas d'une cuiller de fer courbée carrément, et de dix-huit pouces de longueur ou environ?

— C'était Vanens qui avait donné l'invention de la cuiller, et c'était pour tirer les cendres des cucurbites; mais comme elle ne pouvait pas les ramasser toutes dans le fond des cucurbites, il était obligé de laver les cucurbites.

— Si ce n'était pas pour préparer et connaître l'état des préparations qu'il faisait, pour goûter l'eau des cucurbites et pour y ajouter ce qui était nécessaire?

— Non, et il n'y a rien été ajouté, et lorsque Vanens goûtait l'eau, il la prenait dans le matras qui était sous l'alambic et la mettait dans le creux de sa main pour en goûter.

— De laquelle des cucurbites il avait réservé l'eau qu'il porta chez Vanens?

— L'eau qu'il porta chez Vanens était toute bleue; il l'avait distillée et il l'avait tirée de toutes les cucurbites également.

— Il ne nous dit pas la vérité, et l'eau qu'il porta chez Vanens ne pouvait venir des herbes dont il tirait les cendres, puisqu'il n'en réservait point, ainsi qu'il nous a dit, et qu'il remettait toujours de l'eau qui distillait des herbes par-dessus le marc, d'où elles étaient distillées jusqu'à ce qu'il n'en fournît plus?

— Il n'en faisait aucune réserve, sinon à la dernière distillation, et il se faisait toujours quelque évaporation et restait toujours quelque peu d'eau, et c'était celle qu'il avait réservée de toutes les cucurbites qu'il porta chez Vanens.

— Si le lendemain matin du jour qu'il eut quitté la maison de la dame Chapelain, au faubourg Saint-Antoine, il ne retourna pas à la maison?

— Non, et il fut environ un mois sans y aller, et lorsqu'il y fut, c'était pour y aller prendre les cendres et le reste de l'eau distillée qui était demeuré dans la maison.

— S'il n'avait pas déjà ôté une partie des cendres, qu'il avait cachées dans la maison?

— Non, parce qu'il faut un grand temps pour en faire une quantité considérable, étant obligé, avant que de retirer les cendres des herbes, de remettre l'eau par dessus et jusqu'à huit ou neuf fois.

(B. A.)

L'ABBÉ D'ESTRADES A LOUVOIS.

A Venise, le 4e de juin 1678.

Monsieur, il y a quinze jours que j'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 24e d'avril et du 5e de mai, avec les copies de celles du sieur Cadelan aux sieurs Castelli et Pocobelli, banquiers de Venise, du 10e mai 1677, et aux sieurs Pedy de Rotterdam, de la même date, sur lesquelles vous m'avez ordonné de vous éclaircir. J'ai différé, Monsieur, jusqu'à présent de vous en rendre compte, parce que j'espérais d'apprendre quelque chose là-dessus qui vous satisferait; mais quelque diligence que j'aie faite, et le plus secrètement qu'il m'a été possible, tout ce que j'ai pu savoir par un des intimes amis de Castelli, et qui est fort des miens, c'est qu'il l'a assuré qu'il n'avait jamais reçu de lettres ni d'effets de Cadelan, et qu'il connaissait encore moins le nommé Ponsieu, dont on m'a dit qu'on n'avait jamais entendu parler à Venise; je ne me suis contenté de cette réponse de Castelli, mais voyant que je n'en pouvais pas découvrir davantage, j'ai envoyé encore un autre banquier regarder dans le livre de banque s'il n'y trouverait point ce que je cherchais, parce qu'il faut nécessairement que toutes les sommes d'argent que l'on donne et qu'on reçoit à Venise y soient écrites, et que personne n'y peut rien changer ni effacer. Cet homme a examiné les feuilles du mois de mai 1677 et celles de deux mois auparavant et de deux mois après, sans y avoir trouvé la somme de 200,000 livres dont Cadelan parle dans sa lettre, ni aucune autre de sa part, et sans y avoir vu les noms desdits

Cadelan et de Ponsieu. Cadelan aurait bien pu faire tenir de l'argent à Castelli et Pocobelli sous un nom emprunté, lequel serait écrit sur le livre de banque; mais outre que ses lettres en diraient quelque chose, il n'y a pas d'apparence qu'il ait pris cette précaution, sans nécessité, contre l'usage ordinaire des banquiers, et s'il l'avait fait, vous jugez bien que Castelli n'aurait garde de l'avouer après l'avis qu'il a eu sans doute de la prison de Cadelan, s'il est vrai qu'il ait été en commerce avec lui; j'ai bien du déplaisir, Monsieur, de ne pouvoir pas vous donner de plus grandes lumières sur cette affaire, mais je crois qu'il n'en faut pas attendre d'autres d'ici, puisque le registre public ne marque rien de ce que vous désirez savoir[1]. (B. I.)

LOUVOIS A M. DUGUÉ, INTENDANT A LYON.

A Saint-Germain, le 7 juin 1678.

Monsieur mon oncle, j'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois passé, les interrogatoires qui y étaient joints. Le Roi a fort approuvé les précautions que vous avez prises pour la sûreté de tout ce qui s'est trouvé dans les chambres des personnes que vous avez fait arrêter par son ordre. Vous trouverez ci-joint un arrêt par lequel S. M. vous autorise à continuer lesdits interrogatoires et la description des papiers et autres choses qui se trouveront sous les scellés que vous avez apposés.

Je n'ai pas pu vous l'envoyer scellé, parce qu'il n'aurait pas parti par cet ordinaire. (A. G.)

Le même au même.

A Saint-Germain, le 8 juin 1678.

Monsieur mon oncle, suivant ce que je vous ai mandé par ma précédente lettre, je vous adresse un duplicata de l'arrêt du conseil, dont je vous ai envoyé l'original, avec une commission scellée.

Le Roi m'a commandé d'ajouter à ce que je vous ai marqué dans ma susdite lettre, qu'il est d'une grande importance de vous appliquer préférablement à toutes choses à essayer de tirer la vérité des

1. Il ne paraît pas que l'instruction du procès ait amené d'autre lumière sur cette lettre de change, qui avait donné lieu à l'arrestation de Vanens et à la découverte des crimes qui firent alors tant de bruit.

personnes qui sont prisonnières à Pierre-Cise, sur la qualité des remèdes auxquels ils travaillaient, sans vous arrêter à ce qu'ils vous diront concernant la pierre philosophale, qui n'est qu'un grimoire dont ils essayent de couvrir ce qu'ils font, et au surplus vous devez faire votre possible pour, même en faisant de la dépense, découvrir le commerce qu'ils avaient à la campagne, et s'ils n'avaient pas quelque maison éloignée dans laquelle ils travaillaient.

(A. G.)

INTERROGATOIRE DE TERRON.

15 juin 1678, à la Bastille.

— Qui de la maison de défunt M. le chancelier d'Aligre il a mené dîner chez Vanens?

— Il ne se souvient pas d'y avoir mené dîner aucune personne de la maison de M. le chancelier d'Aligre [1].

— S'il a connu Morar?

— Il ne se souvient pas d'avoir connu aucun de ce nom-là.

— Si ce n'étaient pas des herbes que la Chaboissière distillait au faubourg Saint-Antoine, d'où il faisait tirer des sels?

— On lui disait que c'étaient des herbes, et lorsque Vanens l'y a mené il y a vu des herbes qu'on distillait, et ce n'était pas lui qui faisait distiller, quoiqu'il ait depuis fait tirer les sels lorsque Vanens lui en a donné les cendres.

— Qui lui avait donné la connaissance du frère Martinet, religieux minime [2]?

— Il ne s'en souvient pas.

— Pourquoi faire il lui avait envoyé une marmite de fer?

— Le frère la lui demanda sur ce qu'il lui dit que les cendres n'étaient pas assez brûlées pour en tirer les sels, et qu'il les ferait brûler davantage dans la marmite.

— Par qui il envoya la marmite à ce religieux?

— Il ne s'en souvient pas.

— Ce qu'il a donné au frère Martinet pour ses peines?

— Il ne lui a rien donné.

1. Ce parent, dont la procédure ne révèle pas le nom, avait dîné avec eux quelque temps avant la mort du chancelier.

2. On ne voit pas si ce frère Martinet fut arrêté, quoiqu'il soit souvent parlé de lui dans la procédure.

— Avec quoi il mêlait le jus d'oignon de scille qu'il faisait exprimer par le frère Martinet?

— Il le mêlait avec de la jombarde.

— Dans quoi la Chaboissière lui apportait le jus de scille?

— Il ne s'en souvient pas, et il mêlait avec la jombarde et le jus de scille de l'esprit de vitriol.

— S'il n'y mettait pas aussi de ces sels qu'il faisait tirer par le frère Martinet?

— Les sels devaient servir dans la suite; mais ayant vu dès le commencement que le secret ne réussissait pas, et même par deux ou trois différentes fois, il avait laissé tout cela.

— Il ne nous a pas dit la vérité lorsqu'il nous a dit que ce n'était pas pour lui qu'il distillait au faubourg Saint-Antoine, puisque c'était à lui que Vanens donnait toutes les cendres des herbes qu'il faisait distiller par cohobation?

— Il nous a dit la vérité, et ce n'était point pour lui que Vanens faisait distiller au faubourg Saint-Antoine. Vanens avait commencé à faire distiller sans qu'il en eût aucune connaissance. Bien est vrai que quelque temps après avoir, par Vanens, commencé de travailler, qui fut environ le mois de novembre ou décembre de l'année 1676, il le mena en la maison du faubourg Saint-Antoine, et quelque temps après lui dit que le feu avait pris au plancher de la chambre où il faisait travailler, et qu'il n'avait pu achever, et lui donna les cendres, en lui disant qu'il en fît tirer les sels, et qu'il achèverait quelque jour. Et Vanens, sept ou huit mois après, et sept ou huit jours avant qu'il fît son voyage, lui donna ce secret, et lui dit qu'il pouvait essayer de le faire avec les sels qui avaient été tirés des cendres, parce que les autres préparations n'étaient pas longues.

— S'il ne se promenait pas quelquefois dans le jardin de la maison du faubourg Saint-Antoine avec la Chaboissière et un autre homme?

— Il se souvient bien d'avoir une fois entré dans le jardin de la maison, et ne se souvient point s'il y fit un tour de promenade, parce qu'il faisait très-froid, et ne se souvient pas aussi s'il y a été avec Bessonnet, mais il y a été avec Vanens et Cadelan.

— S'il n'a pas vu dans la maison du faubourg Saint-Antoine de grands vaisseaux de terre semblables à ceux qui se sont trouvés dans le cabinet de la rue d'Anjou?

— Il ne se souvient pas d'y en avoir vu.

— Si les vaisseaux de verre trouvés dans le cabinet, rue d'Anjou, n'étaient pas les mêmes qui étaient dans cette maison?

— Non.

— Si c'est lui qui a mis les eaux qui sont dans les vaisseaux de verre qui se trouvent dans le cabinet, rue d'Anjou?

— Oui, mais c'est du suc de jombarde avec de l'esprit de vitriol ou esprit de vin, qui ont servi à faire de la pommade de talc, et l'esprit de vitriol fait précipiter la pommade de talc.

— Si les cucurbites qui étaient sur les fourneaux, dans la maison du faubourg Saint-Antoine, n'étaient pas de différentes grandeurs?

— Il ne s'en souvient pas.

— Si elles n'étaient pas marquées et chiffrées sur de petits carrés de papier blanc? Si ce n'était pas à cause de la diversité des simples qu'on y distillait?

— Il n'en sait rien.

— S'il n'a point été à La Villette en aucune maison?

— Il ne sache point y avoir été.

— S'il n'a pas connu un médecin appelé Tournet? S'il n'a point vu à l'hôtel de Mantoue un prêtre qui avait nom Tournet[1]?

— Non.

— Si, lorsqu'il allait en la maison du faubourg Saint-Antoine avec Vanens, il ne voyait pas que Vanens goûtait les eaux qui s'y distillaient, et qu'il y faisait ajouter des herbes lorsqu'il trouvait qu'il en manquait?

— Il n'a point vu cela.

— Pour quelle raison on faisait passer Bessonnet pour médecin du Roi, en la maison du faubourg Saint-Antoine?

— Il n'a point su que Bessonnet y ait passé pour médecin.

— Pourquoi la Chaboissière y avait changé de nom, et se faisait appeler Delorme?

— Il ne l'a pas su non plus.

— S'il a connu la dame Chapelain, maîtresse de la maison du faubourg Saint-Antoine?

— Il ne l'a vue qu'une fois, chez elle, avec Vanens, et ils furent de là tous ensemble chez M. le lieutenant criminel d'Efita, où elle lui parla, pendant qu'il était resté avec Vanens dans l'antichambre.

1. On a déjà vu que ce prêtre avait été brûlé vif.

— Si c'était pour quelque affaire qui le regardât ou Vanens?

— Il n'en sait rien, mais ce n'était pas pour lui.

— D'où Vanens lui a dit qu'il la connaissait?

— Il ne lui a jamais dit.

— S'il a connu Bachimont?

— Non; ne l'a jamais vu, mais en a ouï parler, et a ouï dire à Vanens qu'ils avaient ensemble fait un voyage dans les États du duc de Savoie, et ne sait s'il lui a dit à Turin ou à Chambéry.

— Quel était le sujet du voyage?

— Il n'en sait rien.

— Si Vanens ne lui a point dit?

— Non; mais Vanens lui a dit qu'ils avaient trouvé le chevalier, lequel leur avait donné de l'argent pour s'en retourner.

— Si Vanens lui a dit combien le chevalier leur avait donné d'argent?

— Vanens ne lui en a point parlé, au moins qu'il s'en souvienne.

— S'il a été au village de Fontenay-aux-Roses?

— Il ne sait où est ce village. Bien est vrai qu'il a été une fois au-delà du parc de Montrouge et du côté de Vaugirard, à une maison. Ne sait si elle appartient à M. Maboul, procureur-général des requêtes de l'Hôtel, et il n'y a été qu'une fois avec lui, étant à la chasse de l'oiseau.

— Si Vanens et le chevalier ont été en cette maison?

— Il n'en sait rien, et n'en a point ouï parler.

— S'il a fait quelque voyage en l'année 1674?

— Il a été en Dauphiné pour la chancellerie en l'année 1673 ou 1674, et il fit deux voyages en Dauphiné à ce sujet, et passa par Lyon.

— S'il n'a jamais été en Italie?

— Non. Il n'est jamais sorti de France.

— S'il sait le sujet des voyages que la Chaboissière fit à Saint-Germain peu de jours après qu'il fut arrêté[1]?

— Il ne sait si la Chaboissière y a fait aucun voyage.

(B. A.)

1. On supposait que la Chaboissière avait été à Saint-Germain solliciter des gens de la cour et complices de Vanens, de s'entremettre pour obtenir sa sortie de la Bastille.

INTERROGATOIRE DE VANENS.

15 juin 1678, à la Bastille.

— S'il a connu Tournet, médecin? S'il a connu Tournet, prêtre? S'il ne l'a pas vu loger chez Beauregard? — Non.

— Depuis quel temps il n'a pas vu Bachimont?

— Il ne l'a point vu depuis l'année sainte.

— S'il ne l'a point vu au dernier voyage qu'il a fait à Lyon?

— Non.

— Ce qu'il envoya faire la Chaboissière à Saint-Germain, peu de jours avant qu'il eût été arrêté, au mois de décembre dernier?

— Il ne l'y a point envoyé en ce temps et ne sait point même qu'il y ait été.

— S'il ne sait point que la Chaboissière ait été à Poissy?

— Il n'en sait rien.

— S'il n'a point été au village de Fontenay-aux-Roses? Si Fontenay-aux-Roses n'est pas le village des environs de Paris où il nous a dit que Boineau, autrement le chevalier, s'était retiré?

— Il ne sait pas où est Fontenay-aux-Roses, et le village dont il a entendu parler, où Boineau s'était retiré, était du côté de Vaugirard.

— Combien il y a que Boineau était audit village?

— C'était aux mois de juillet et d'août de l'année dernière, et après qu'il y eut demeuré près de deux mois, il fut encore deux autres mois à Paris, d'où il partit avant lui, et ne sait où il alla.

— S'il y fut voir souvent Boineau?

— Il ne l'y a jamais été voir.

— S'il connaît quelqu'un de Cavaillon, dans le Comtat? — Non.

— S'il n'a jamais été à Livourne et avec qui, en l'année 1674?

— Il n'y a point été; il y a neuf ans qu'il y fut avec les galères.

— S'il connaît Moret; Claude Lescuyer, de la rue Saint-André-des-Arts; Chauvet, médecin? — Non.

Lui avons représenté trois pièces, etc.

Il ne reconnaît que la dernière des trois pièces, et à l'égard des deux autres ne sait ce que c'est.

— S'il n'est pas vrai que ces pièces étaient parmi les hardes qu'il avait laissées chez la Laforest ou d'Ingoville?

— Il n'a laissé aucunes hardes chez la Laforest, et à l'égard de

l'acte qu'il reconnaît, il ne sait où il peut avoir été trouvé, parce qu'il l'avait égaré, et depuis ne l'a vu qu'en prison.

— S'il n'est pas vrai qu'outre ces trois pièces il y a audit lieu, avec les mêmes hardes, des lettres en parchemin, scellées de docteur en la Faculté de médecine de Toulouse, au nom d'Antoine Chauvet, et ce qu'il en voulait faire?

— Il ne sait ce que c'est, et il n'a connaissance d'autres lettres que de celles que Terron a fait expédier sous le nom de son valet, pour avoir par Terron la liberté de distiller.

— S'il n'est pas vrai que le nom de Chauvet est un nom supposé?

— Il n'en sait rien.

— Pourquoi il n'a pas eu soin de faire retirer de chez la Laforest et d'Ingoville les hardes qu'il avait laissées chez eux?

— Il n'en a point laissé.

— S'il n'y a laissé aucun coffre ou valise? — Non.

— S'il n'est pas vrai qu'ayant vu qu'il y avait eu quelque soupçon après la mort d'Ingoville et de la Laforest, aussi bien que de ceux qui étaient aussi dans la maison, il n'osa et ne voulut pas paraître, et aima mieux abandonner ses hardes?

— Il n'a point laissé ses hardes chez la Laforest, et s'il en eût laissé, il les en aurait retirées [1].

— S'il a connu Breuille; Bertin, étant à Turin, appelé autrement Montarsis; Lagrange, étant aussi à Turin? S'il n'a fait aucun séjour proche de Turin? — Non.

— S'il a connu une femme nommée la Gaignière?

— Oui, il l'a connue chez Bachimont, à Paris, où elle servait.

— Si, depuis qu'il n'a vu Bachimont, la Gaignière ne lui a rien dit de sa part?

— La Gaignière l'est venue deux ou trois fois voir depuis ce temps, en son logis, et lui ayant demandé des nouvelles de Bachimont, la Gaignière lui a dit qu'il n'y en avait point.

— Combien il y avait qu'il n'avait vu la Gaignière, avant qu'il eût été arrêté la dernière fois.

— Il y avait environ trois semaines.

— A quoi il a employé la Gaignière?

— Il ne l'a point employée, sinon à lui marquer du linge et raccommoder des dentelles. (B. A.)

1. En effet, ces gens avaient dénoncé Vanens à l'administration; il se vengea en les faisant empoisonner par ses complices.

RÉSUMÉS.

15 juin 1678.

Dalmas.

Connaît dans la maison de M. le chancelier d'Aligre le cuisinier Colombier ou Rencontre, et Clermont, postillon. A été avec des opérateurs, était chirurgien; a perdu les yeux par un homme et une femme, et un petit garçon, qui l'enveloppèrent dans un manteau.

---

18 juin 1678.

Marie-Anne Gaignière, veuve de Charles de Bancourt, capitaine au régiment d'Harcourt, de Blamont, près Nancy, en Lorraine, âgée de soixante-huit ans.

A demeuré avec Bachimont, avant son mariage, aux Tuileries; a logé chez Bachimont lors de son voyage, où elle a fait la dépense jusqu'au retour de Sainte-Colombe. Ouverture d'une cassette des papiers qu'elle reconnaît. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE LA DUSOULCYE.

L'an 1678, le 19 juin, à la Bastille.

M. de la Grisolle, lieutenant au château, nous aurait dit que la Dusoulcye n'était pas en état de pouvoir être amenée par-devant nous, dans le lieu où nous l'avons déjà interrogée, à cause de son indisposition, et nous aurait conduit dans la chambre de la Dusoulcye, qui est dans l'une des tours du château, en laquelle chambre avons trouvé couchée la Dusoulcye, qui nous a dit ne pouvoir se lever à cause de la grande faiblesse qui lui est restée après une perte de sang qu'elle a eue pendant trois jours, et aussi à cause de quelques autres indispositions dont elle est affligée.

— Si elle ne connaît pas les herbes que la Chaboissière faisait bouillir chez elle ?

— Jamais il n'a fait bouillir d'herbes chez elle.

— Si elle ne lui a pas vu mettre des poudres dans l'eau dans laquelle il avait fait bouillir des herbes ?

— Non, et il ne demeurait pas si longtemps dans sa chambre.

— Si elle ne lui a pas vu mettre de cette eau dans des fioles?

S'il n'est pas vrai que, depuis qu'il est emprisonné, elle a brûlé la cuiller de bois et cassé la terrine dont il se servait chez elle?

— Non.

— Si elle ne connaît pas Colombier, autrement Rencontre, cuisinier de défunt M. le chancelier d'Aligre?

— Elle croit avoir vu Rencontre, qui est un petit homme, gros et gras, rouge de visage et ayant les cheveux courts, et il n'est venu qu'une fois chez elle avec Chaboissière et Dalmas, et il fuma une pipe de tabac.

— S'il n'était pas des amis de Dalmas, et s'ils se voyaient souvent?

— Elle ne le sait pas pour ne l'avoir remarqué, et s'il était l'un de ceux qui étaient chez elle le jour que la Chaboissière y vint, et dit qu'ils avaient fait une bonne capture chez M. le chancelier.

— Si elle se souvient de ce que la Chaboissière dit encore au sujet de cette capture?

— Elle ne se souvient qu'il dit autre chose, sinon en ces mots Sacrédieu! j'en ferai bien d'autres; je sais toutes les ruses de Paris..... [1]. (B. A.)

RÉSUMÉS.

Arrêt du conseil et lettres patentes sur icelui, signées le Tellier, du 20 juin 1678, qui ordonne que les procédures et instructions criminelles faites par le sieur de la Reynie, contre Vanens, Terron, Cadelan, la Chaboissière, Dalmas et Louise Gauthier, tous prisonniers, et leurs complices, seront continuées par le sieur de la Reynie, à la requête et diligence du sieur Robert, procureur du roi au Châtelet, jusqu'à jugement définitif exclusivement, pour le tout fait et rapporté, être pourvu par S. M. pour le jugement du procès,

1. On a déjà vu que le chancelier venait de mourir lorsque la Chaboissière s'exprimait ainsi. Le reste de l'interrogatoire n'offre aucun intérêt; il roule sur les déclarations de Catherine au sujet de l'empoisonnement de la veuve Carré. La Dusoulcye se retranche dans une négative obstinée.

Jusqu'à ce moment les prisonniers étaient renfermés par ordre du Roi. Le commissaire chargé de la procédure, M. de la Reynie, sur le réquisitoire de M. Robert, procureur du roi, arrêta qu'ils seraient recommandés en prison. Un huissier leur signifia à tous, en personne, cet arrêté, le 20 juin, et leur laissa copie de la recommandation. Cette formalité remettait les accusés à la disposition des juges, auxquels le Roi les abandonnait. Le 21, M. de la Reynie ordonna que la Dusoulcye, vu le péril de mort où elle était, serait confrontée à Dalmas, à la Chaboissière et à Catherine Leroy.

ainsi qu'il appartiendra, et ce nonobstant toutes oppositions et appellations quelconques, dont si aucunes interviennent, S. M. s'en réserve la connaissance, et icelle interdisant, etc. (B. C. L.)

CONFRONTATION DE LA DUSOULCYE A LA CHABOISSIÈRE [1].

L'an 1678, le 21 juin, de relevée.

La Chaboissière a dit connaître la Dusoulcye; la Dusoulcye a dit pareillement connaître la Chaboissière.

La Chaboissière a dit n'avoir reproches.

Lecture faite des interrogatoires de la Dusoulcye des 11, 12 et 22 avril, 4 mai et 19 juin 1678.

Par la Chaboissière a été dit qu'il n'y a rien de véritable en ce qui le concerne, et l'a dénié, et elle a toujours dit qu'elle était damnée, et que tout le mal qu'elle pourrait faire elle le ferait; elle s'est défaite de ses enfants, a tué une de ses filles qu'elle a fait mourir, et elle le lui a dit aussi bien qu'à C. Leroy; quand elle était grosse, elle faisait crever ses enfants dans le corps, en se serrant le ventre avec une corde et un bâton.

Et par la Dusoulcye a été dit que cela n'est pas véritable, et que ce qu'elle a dit est véritable.

CONFRONTATION DE LA DUSOULCYE A DALMAS, AVEUGLE.

Du 22 juin, du matin.

La Dusoulcye a dit connaître Dalmas.

Dalmas a dit, après avoir ouï la parole de celle qui lui est confrontée, qu'il la reconnaît à sa parole pour la Dusoulcye.

Dalmas a dit, pour reproches, que le mari de la Dusoulcye l'a menacé de le scandaliser, parce qu'il ne lui avait pas voulu donner un papier, et qu'il peut avoir suscité sa femme pour le perdre. Elle a souffert le vice dans sa maison, aussi bien que son mari, et ils ont

1. Dans les affaires criminelles, lorsque des accusés faisaient des déclarations contre leurs complices, avant de procéder au jugement on mettait les individus en présence; le juge leur faisait prêter serment, les interpellait de déclarer s'ils se connaissaient, lecture était faite des noms de l'accusateur; l'accusé devait fournir ses reproches contre lui avant la lecture de la déposition, après laquelle on le sommait de dire s'il reconnaissait ou non les déclarations. Le greffier écrivait le tout sur un registre à part, numéroté et paraphé par le juge à chaque page; les accusés signaient avec le magistrat au bas du procès-verbal. Nous avons cru utile de supprimer ces formules, qui se répètent à chaque instant et qui auraient occupé trop de place; nous n'avons reproduit que les réponses des accusés.

souffert des filles de débauche dans leur maison; même Dusoulcye et sa femme menèrent au grand bureau Catherine Leroy, que la Dusoulcye disait être sa belle-sœur, et en avait dressé la certification.

Par la Dusoulcye a été dénié les reproches, et jamais elle n'a voulu de mal à Dalmas.

Lecture faite des interrogatoires de la Dusoulcye.

Par Dalmas a été dit qu'il n'est pas véritable qu'il sût faire du poison pour un jour, un mois, deux mois, ni pour autre temps, et n'en a jamais su faire ni essayé d'en faire, ni moins encore dit jamais à qui que ce soit qu'il en faisait. Dénie d'avoir jamais fait aucun mal à personne; à l'égard de la Voillot, elle est morte plus de trois ans après qu'elle fut sortie de Paris, à ce que l'on lui a dit. Demeure d'accord d'avoir prié une fois seulement la Dusoulcye d'aller voir la Levasseur à l'Hôtel-Dieu, où elle était malade, et où elle est morte, et même d'avoir été la voir avec la Dusoulcye, et de lui avoir fait porter des prunes et un biscuit par elle; mais la Levasseur ne s'est plainte de rien, et il ne s'informa point si elle avait mangé ou non des prunes. La Levasseur avait supposé un autre enfant, parce que le sien était mort, et elle l'avait envoyé chercher la dernière fois pour la traiter de la vérole et la faire recevoir au grand bureau. Quant à la Boulaye, il était bien remis avec elle avant qu'elle mourût et qu'elle fût malade. Dénie d'avoir été présent à aucun maléfice que l'on dit avoir été donné à la Carré. Dénie aussi qu'il ait dit, parlant à la Chaboissière, qu'il fallait se défaire de tous ces gens-là, ni de lui avoir donné des rendez-vous pour aller le lendemain trouver Vanens, son maître, lequel il ne connaît seulement que de réputation. Dénie pareillement le surplus.

Et par la Dusoulcye a été dit qu'elle croit que la Voillot n'est morte que longtemps après qu'elle fut partie de Paris, et à l'égard de ce que Dalmas a dit de la Levasseur, est véritable.

CONFRONTATION DE LA DUSOULCYE A LA LEROY.

Dudit jour de relevée.

La Leroy a dit connaître la Dusoulcye.

La Dusoulcye a dit connaître la Leroy.

La Leroy a dit n'avoir reproches.

Lecture faite des interrogatoires de la Dusoulcye, etc.

Par Cath. Leroy a été dit qu'elle demeure d'accord que ce fut la Chaboissière et elle qui mirent des grains dans le verre de la Carré; ayant pris deux grains dans l'un des deux papiers, il n'en fit qu'un, ayant vidé ce qui était dans l'un des papiers dans l'autre; après quoi la Chaboissière ayant mis le premier des grains dans le verre, elle y en mit encore et en poudre et en grains, et mit le reste qui était dans le papier dans du verjus et des confitures, par son ordre. Dalmas était présent, et avait parlé auparavant près de la fenêtre avec la Chaboissière, en leur langage, et après s'était mis auprès du feu; et la Dusoulcye était aussi présente lorsqu'ils les mirent dans le verre et dans les confitures et le verjus, et même la Carré, après avoir bu ce qui était dans le verre, se plaignit que le vin était méchant, ce qui lui fit demander des confitures et du verjus, qu'elle trouva pareillement mauvais. Demeure aussi d'accord que la Chaboissière lui a parlé souvent de poison, et qu'il en savait faire du plus fin, pour un jour, huit jours, un mois, un an et pour tel temps qu'il voulait; et quand on parlait de poison, Dalmas était ordinairement présent, mais il était plus retenu à en parler, et disait toujours à Chaboissière qu'il ne devait pas en parler devant elle, et qu'elle leur jouerait de mauvais tours, à quoi il disait qu'il ne se pouvait pas cacher d'elle, parce qu'elle le savait, et Dalmas disait encore qu'il n'en disait pas tant, mais qu'il en faisait davantage, et se défaisait de ses gens en riant, et même la Dusoulcye lui a dit que Dalmas avait empoisonné deux femmes. Demeure aussi d'accord que la Chaboissière a voulu l'empoisonner, lui ayant apporté un matin, chez la Dusoulcye, de la drogue qu'il avait sur un papier et qu'il mit dans du pain à chanter, qu'elle prit et avala, à l'occasion de quoi et après qu'elle l'eut pris, la Dusoulcye lui dit qu'elle était bien hardie de prendre ce qu'il lui avait donné, et que c'était du franc poison.

Et par la Dusoulcye a été dit qu'il est vrai qu'elle a ouï dire à Dalmas, en la présence de Catherine et de la Chaboissière, qui parlaient ensemble de poison, qu'il n'en disait pas tant, mais qu'il en faisait davantage, et se défaisait de ses gens en riant; et il n'est pas vrai qu'elle ait vu mettre par Catherine aucuns grains ni poudre dans le verre, ni dans les confitures et verjus de la Carré; mais il est vrai qu'après que la Carré eut bu ce qui était dans le verre avec le vin, elle se plaignit que le vin était méchant, lui entendit dire que les confitures et le verjus étaient mauvais. Dénie d'avoir dit à

Catherine que ce que la Chaboissière lui avait fait prendre un matin était du franc poison; bien est vrai qu'elle lui dit qu'elle s'étonnait comment elle prenait des drogues de la main d'un coquin, comme il était; il est vrai aussi qu'elle lui a dit que Dalmas avait empoisonné deux femmes, l'une à l'Hôtel-Dieu et l'autre à la campagne. A persisté au surplus.

RÉSUMÉS.

25 juin 1678, à la Bastille.

La Chaboissière.

Au retour d'un voyage, Vanens logeait chez Bachimont. A connu Breuille, la Grange, Montarsis et Gentilhomme. N'a connu ni Cadelan, ni Terron. Bachimont disait avoir fait vœu de Lorette, et sait par la dame Bachimont que sa belle-mère, madame Desvaux, et sa fille, sont mortes à sept jours d'intervalle l'une de l'autre. Connaît Bertin, qui venait coucher avec la Grange, nommé Montarsis à cause d'une petite terre. La Roche, père de la Leroux, gagnait sa vie à Lyon à faire de l'eau-forte. Bachimont le fit recevoir distillateur à Paris.

La Gaignère.

Sur ses effets, où il s'est trouvé des livres de chimie et une lettre de Montarsis; dit lui avoir été donnés par Sainte-Colombe et appartenir à Bachimont. Connaît le mari de la Leroux; Sainte-Colombe, Irlandais. La veuve Parterre a guéri Sainte-Colombe d'une rétention d'urine, et connaît la fonderie. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE BACHIMONT.

Du 27 juin 1678, à Pierre-en-Cise.

— Si, pendant que Vanens était éloigné de lui, il n'en a pas reçu plusieurs lettres, et s'il ne lui en a pas envoyé plusieurs de sa main?

— Oui, depuis le 8 de juillet 1675 que Vanens le quitta en cette ville, et qu'il fut demeurer à Paris, en sa maison, où il fut pendant six mois ou environ, il en a reçu plusieurs lettres et lui en a aussi écrit, ayant entretenu commerce avec lui pour l'exécution de ce qu'il lui avait promis, qui était une huile avec laquelle il convertissait le cuivre en or.

— Ce qu'il a fait des lettres de Vanens?

— Il faut qu'elles soient parmi ses papiers avec celles qu'il disait être de son auteur, Chastuel, qui était celui dont il disait avoir tiré la pierre et l'huile qui devaient servir pour convertir le cuivre en or.

— Si, en écrivant à Vanens, et Vanens lui faisant réponse, ils ne se servaient point de noms interposés, et s'ils n'en avaient pas entre eux quelques-uns dont ils usaient et qui étaient inconnus à tous les autres, pour entretenir et couvrir leur commerce?

— En s'écrivant, ils ne se sont point servis d'autres noms que de celui de l'auteur de Vanens, qui était à dire Chastuel, dit Boineau, major du régiment de la Croix-Blanche, et du nom de la Roche, que Vanens disait être le nom de celui qu'il disait que son auteur avait envoyé à Paris, à l'hôtel des Bordeaux, pour se servir de l'huile qui convertissait le cuivre en or.

— Pourquoi, en écrivant, ils se servaient du nom d'auteur, et non pas de celui de Chastuel?

— Ils se servaient du nom d'auteur, parce que Vanens disait que Chastuel n'était pas bien aise d'être connu pour celui qui se servait de l'huile.

— S'il a parlé à Laroche, de quel pays il était, et s'il a longtemps entretenu commerce avec lui?

— Non, il n'a jamais parlé à Laroche, ni eu commerce avec lui; trop bien il est vrai que Vanens, étant à Turin avec lui, lui a montré un homme qu'il disait s'appeler Laroche, et qui était sergent dans le régiment de la Croix-Blanche, et qu'il assurait être celui en qui M. Chastuel prenait toute confiance, et qu'il était de Provence, à cause de l'obligation étroite que M. Chastuel avait à Laroche.

— Si Vanens lui a dit l'obligation que Chastuel avait à Laroche?

— Vanens, étant à Paris, lui a dit, en présence de Chaboissière, que Chastuel, étant prieur des carmes du couvent de Marseille, il aurait abusé d'une fille qu'il retenait dans sa cellule, laquelle étant devenue grosse, il l'aurait assassinée et enterrée la nuit dedans leur église, assisté de Laroche, qui était lors frère dans le couvent. Ce qui ayant été découvert par un pèlerin qui était couché dans l'église, Chastuel fut fait prisonnier et Laroche se sauva. Le procès fut fait et parfait, et Chastuel conduit au supplice, et entrant dans la place où il devait être exécuté, Vanens, assisté de plusieurs de ses amis, le tira d'entre les mains de l'exécuteur.

— Si, lorsqu'il envoya Sainte-Colombe aux îles d'Hyères pour y chercher des oignons de scille, Sainte-Colombe lui en apporta?

— Non, parce que Sainte-Colombe lui dit qu'il n'avait pas trouvé le végétable des oignons, parce que le pays est trop froid et ne les produit pas en parfaite maturité.

— Ce qu'il aurait fait du végétable des oignons, si Sainte-Colombe lui en avait apporté?

— Vanens lui avait dit qu'il faisait avec le végétable, l'oignon et l'esprit de vitriol, la composition avec laquelle il faisait une pierre qui convertissait le cuivre en argent.

— Quels simples Sainte-Colombe lui apporta des îles d'Hyères?

— Il ne lui en apporta point du tout.

— S'il ne l'a pas envoyé du côté de Montpellier chercher des simples, et quels simples il lui a apportés?

— Il avait envoyé Sainte-Colombe chercher des végétables d'oignon de scille, et n'en ayant point trouvé, il le vint joindre à Turin, ne lui ayant porté aucun autre simple, parce qu'il ne lui en avait point demandé ni donné charge.

— Combien de fois il l'a envoyé du côté de Montpellier pour lui chercher des simples?

— Il ne l'a envoyé qu'une seule fois, et il fut trois mois en son voyage, en parcourant toute la côte pour chercher le végétable d'oignon de scille, sans en avoir pu trouver. A appris dans son voyage que cela ne se pouvait trouver que dans la saison, à Smyrne, en Afrique, et dans les îles des Archipelagres.

— S'il ne l'a point envoyé du côté d'Italie, ou en quelques autres lieux, pour y chercher des simples? — Non.

— Quel signal il lui donna pour le trouver à Turin, lorsqu'il reviendrait en Provence; en quel lieu il lui dit qu'il saurait de ses nouvelles à Turin?

— En partant de Paris, le 13 mars 1675, il écrivit à Sainte-Colombe, en Provence, à l'adresse qu'il lui avait donnée, que, lorsqu'il aurait achevé sa quête par toute la côte, il le vînt trouver à Turin, à la Rose-Rouge, où il aurait de ses nouvelles.

— Quelle adresse Sainte-Colombe lui donna pour lui faire tenir ses lettres?

— C'était à Montpellier, dans un cabaret, duquel il ne se souvient du nom, ni de l'enseigne.

— Si c'est de Lyon que Sainte-Colombe s'est retiré de son service?

— C'est de Paris où il s'est retiré de son service. Il lui écrivit de Paris qu'il se retirait à cause du malheur de ses affaires, auxquelles il ne pouvait plus donner ses soins.

— S'il sait les affaires qui ont obligé Sainte-Colombe de passer d'Angleterre en Espagne, et s'il ne lui en a rien dit?

— Il lui écrivit de Paris qu'il s'en irait en Irlande, en Angleterre où en Espagne, pour tâcher d'établir une verrerie, et profiter de ses cristaux blancs et de toutes sortes de couleurs dans le verre[1].

— Si, depuis que Sainte-Colombe est parti de France, il ne lui a pas écrit plusieurs lettres?

— Non, et il n'a eu aucune de ses nouvelles.

— S'il n'a pas écrit à Sainte-Colombe, depuis qu'il est en Espagne?

— Non, il ne sait pas où il est.

— S'il ne sait pas qu'il prenait dans ses voyages un autre nom que celui de Sainte-Colombe? — Non.

— Si, en lui écrivant, il faisait l'adresse de ses lettres à M. de Sainte-Colombe? — Oui.

— S'il ne sait pas que le nom de Sainte-Colombe n'est pas son véritable nom?

— Il lui a toujours vu prendre le nom de Sainte-Colombe, mais son véritable nom est Dominique de Mède, qui est une bonne maison d'Irlande.

— S'il sait sous quel nom Sainte-Colombe était connu en Irlande?

— Non.

— Quels voyages dans les pays étrangers Sainte-Colombe a faits pendant les six années qu'il était à lui?

— Il n'a fait aucun voyage dans les pays étrangers; il fut seulement à Orléans, pour y établir une verrerie, mais il ne se souvient pas de l'année, où il a demeuré près d'un an.

— Si, parmi les lettres qu'il a conservées de Sainte-Colombe, on trouvera celle par laquelle il lui donne avis qu'il passait en Espagne?

— Il ne croit pas qu'on la trouve parmi ses papiers, n'étant de nulle conséquence, il n'a fait aucune application de cela ni de ses autres lettres.

1. Colbert avait mis l'art du verrier à la mode en France et dans toute l'Europe, et les empoisonneurs utilisèrent l'engouement général en ayant, sous ce prétexte, des fourneaux, qu'on n'aurait pas tolérés sans cela.

— Ce qu'il donnait à Sainte-Colombe pour rester auprès de lui?

— Il ne lui donnait rien que sa nourriture et son entretien.

— De quels revenus il a joui depuis qu'il est parti de Paris?

— Il a joui de celui de sa femme, du bien qu'elle a en Bretagne.

— Quelles sommes il a reçues, par quelles voies et par quels banquiers?

— Il a reçu, deux mois avant de partir de Paris, de Launay et son associé, banquiers, 2,000 écus, et d'un autre, nommé Pupil, autre pareille somme de 2,000 écus. En cette ville, d'un nommé aussi Pupil, banquier, la somme de 500 écus, et depuis qu'il est en cette ville, d'un banquier de Paris, nommé Hugues Cousin, demeurant rue des Cinq-Diamants, environ 2,000 livres; auquel Cousin il a fait transport d'une rente due à sa femme pour ses deniers dotaux, tant du principal que des arrérages, montant en tout à environ 12,000 livres[1].

— Pourquoi, n'ayant reçu de Cousin que 2,000 livres, il lui a fait un transport de 12,000 livres?

— Moyennant ce transport, Cousin, étant en cette ville, s'est obligé à payer Lemaistre, qui tenait l'Écu-de-France, où il a logé deux ans durant, et le surplus est de bonne foi entre eux, quoique l'acte porte son étendue.

— Depuis quel temps il connaît Cousin, et quelles affaires il a eues avec lui?

— Il l'a vu seulement deux fois à Paris, il y a environ quatre ou cinq ans, avec de ses amis qui avaient des affaires avec lui, et l'ayant rencontré en cette ville, logé à l'Écu-de-France, il lui a fait ses ouvertures, parce qu'il avait des correspondances en Bretagne.

— S'il ne connaît point d'autres banquiers à Lyon que Pupil?

— Il connaît encore Vignon, banquier en cette ville, qui lui a fait la grâce de lui prêter 1,000 livres sur son billet, il y a environ deux mois et demi.

— Quelles affaires il a eues avec Pupil et Vignon?

— Il n'a eu aucunes autres affaires avec Pupil, si ce n'est de recevoir de lui la somme portée par la lettre de change qui était tirée sur lui par M. le comte de Coaslan[2], son beau-frère, conseiller

1. Les soupçons déjà trop fondés des magistrats devinrent une certitude presque absolue lorsqu'ils apprirent que Bachimont, obligé jusqu'alors de se tenir caché pour fuir les poursuites de ces créanciers, avait reçu plus de 25,000 livres.

2. Il est question de ce comte de Coaslan dans le troisième volume des *Archives de la Bastille;* il s'était fait recevoir conseiller au moyen de pièces fausses.

au parlement de Bretagne ; et à l'égard de Vignon, il n'a eu aucunes affaires avec lui, et c'est de sa bonne volonté qu'il l'a voulu servir.

— De quels immeubles il jouit?

— Il ne jouit d'aucuns immeubles, ses terres ayant été saisies par madame de Belloy, sa sœur, à la réserve de la grange située au Mont-d'Or, de laquelle M. Fraisse a fait don à sa femme.

— S'il a des rentes sur la ville de Lyon, et sous quel nom il les reçoit?

— Non, il n'a aucunes rentes sur la ville de Lyon.

— Depuis quel temps il connaît Laroche, distillateur, père de la demoiselle de sa femme?

— Il y a environ cinq ans qu'il connaît Laroche, qu'il vint voir sa fille à Paris.

— Si, étant à Paris, Laroche n'a pas demeuré chez lui? S'il ne l'a pas employé aux opérations qu'il a faites?

— Non, mais il a acheté de Laroche les eaux, l'esprit de vitriol et de nitre, pour essayer à faire le secret de Vanens, et les remèdes qu'il emploie pour la guérison des maladies.

— Si c'est Laroche qui a donné sa fille à la dame de Bachimont pour la servir? — Non, et ç'a été M. Roux, son mari.

— Où est Roux?

— Il ne sait s'il est à Bruxelles, et il ne reçoit aucunes nouvelles de lui, n'ayant aucune correspondance ensemble.

— Si Laroche n'a pas fait plusieurs voyages par ses ordres?

— Depuis qu'il est à Lyon, il y a environ deux ans, il l'a envoyé en Bourgogne, chez la marquise de la Boulaye, à la Boulaye, pour savoir des nouvelles de la famille, d'autant qu'elle est fille du président de Châlain, oncle de la dame de Bachimont.

— Si, depuis qu'il est à Lyon, Laroche n'a pas été à Paris, et si ce n'est pas lui qui l'y a envoyé?

— Non, il n'a point été à Paris, et il n'a fait autre voyage que celui de Bourgogne, dont il a parlé ci-dessus.

— S'il sait que Laroche ait fait quelque voyage à Rouen?

— Non, et cela ne se peut, parce que si cela était, il en aurait ouï parler.

— Si Chastuel, dit Boineau, a employé Laroche à quelque chose?

— Non, et Laroche n'a jamais ouï parler de Chastuel.

— S'il sait quel maître Laroche a servi en qualité de cocher, auparavant que d'être distillateur?

— Il ne sait pas, y ayant plus de quinze ans qu'il fait cette profession de distillateur, laquelle il a prise de son gendre.

— S'il n'a vu Boineau, dit Chastuel, qu'à Turin? S'il ne l'a pas vu à Lyon, depuis qu'il y demeure? S'il ne sait pas qu'il a fait quelques voyages, et qu'il soit venu à Paris? — Non.

— Si Boineau ne lui a pas écrit plusieurs fois, et s'il ne lui a pas fait réponse?

— Il lui a écrit une seule fois, pour lui demander le rouge transparent dans le verre, ayant appris de M. le comte de Castelmajor qu'il le lui avait donné, et il espérait de lui la même grâce, et, en considération de ce, il voulait le joindre pour s'éclaircir des fourberies de Vanens; il ne manqua pas de lui faire réponse et de lui envoyer le rouge qu'il lui demandait.

— Sous quels noms, sous quelles adresses et par quelles voies ces lettres étaient rendues?

— Chastuel, en écrivant, mettait : A M. de Bachimont, à l'Écu-de-France, à Lyon; et lui, faisant réponse, mettait : A M. de Chastuel, major du régiment de la Croix-Blanche, à Versailles, en Piémont, et l'a mis à la poste.

— Comment Chastuel a su qu'il logeait à l'Écu-de-France?

— Il l'avait appris de M. de Castelmajor.

— Quel âge peut avoir Chastuel, sa taille, son port, de quelle couleur sont ses cheveux, et s'il a quelque marque qui le puisse faire connaître et distinguer des autres?

— Il peut être âgé de cinquante-deux ou cinquante-trois ans, d'une taille médiocre, très-maigre, toujours incommodé d'une toux très-grande, causée par une blessure qu'il a reçue dans le corps, le dos rond, un peu voûté, la bouche relevée, peu de barbe, les cheveux noirs, un teint basané.

— Sous lequel des deux noms de Boineau ou de Chastuel le major du régiment de la Croix-Blanche était connu à Turin?

— Il n'est connu que sous le nom de Chastuel, et celui de Boineau n'est qu'une fiction, servant aux fourberies de Vanens.

— S'il l'appelait d'ordinaire Chastuel ou Boineau?

— Il l'appelait Chastuel.

— Si ce major lui a dit qu'il eût ces deux noms? — Non.

— S'il a dit à Chastuel qu'il le connaissait sous le nom de Boineau?

— Il lui a dit que Vanens, le lui montrant pour son auteur, lui avait dit qu'il s'appelait Boineau.

— Ce que lui a répondu Chastuel?

— Il lui répondit que Vanens était un imposteur, et qu'il ne l'avait jamais connu que lorsqu'il était à Turin avec lui, et qu'il n'avait jamais changé son nom de Chastuel.

— Si plusieurs personnes à Turin ne connaissaient pas Chastuel sous le nom de Boineau?

— Non, personne ne le connaissait sous ce nom-là.

— Si Vanens n'appelait pas quelquefois Boineau le chevalier, et si Boineau n'entendait pas qu'on le désignât par ce nom-là?

— Vanens ne l'appelait point par le nom de chevalier; mais dans le régiment de la Croix-Blanche on l'appelait souvent le chevalier de Chastuel, à cause qu'à la réserve de lui, tous les autres officiers étaient chevaliers de Malte, et même il portait une petite croix de Malte.

— Si lui et Vanens ne désignaient pas quelquefois Chastuel par le nom de l'inconnu?

— Oui, devant que de l'avoir connu à Turin, où il apprit qu'il s'appelait Chastuel.

— Quelles étaient les herbes qu'il distillait dans sa maison, à Paris, avant qu'il eût fait le voyage de Turin?

— C'était la vermiculaire, le seneçon et le genêt.

— Où il prenait ces herbes, et si une femme de la campagne n'en portait pas souvent chez lui dans des sacs?

— C'était un herboriste et sa femme, dont il ne sait pas le nom, qui demeure au Marché-aux-Herbes, à Paris, qui en fournissaient autant qu'on en avait besoin, et qui n'en laissaient pas manquer pour douze alambics qui distillaient jour et nuit, et cela a duré près d'un an, et c'était pour faire le vitriol que Vanens disait être l'une des deux bases nécessaires pour convertir le cuivre en argent, à quoi il n'a pas réussi.

— Si parmi les herbes il n'y avait pas de la jombarde, de la ciguë et de la tête-de-souris?

— De tous ces simples il n'y avait que de la tête-de-souris, qui est la vermiculaire.

— S'il n'a pas tiré ou fait tirer du suc de quelques herbes par ébullition ou par expression?

— Il n'a fait tirer par l'expression que de l'oignon de scille, de jombarde et de l'aloès, pour tenir lieu du végétable de scille, et essayer de faire la pierre pour faire l'argent, à quoi il n'a pas réussi.

— S'il n'a pas connu Rabel? Si Rabel n'a pas travaillé avec ui aux distillations? — Non.

— Qui travaillait avec lui aux distillations et opérations?

— C'était Vanens et Grémont.

— Combien de temps ils y ont travaillé avant que d'aller à Turin?

— Ils y ont travaillé environ quatre mois.

— Si, aussitôt que les distillations furent achevées, lui, sa femme et Vanens ne partirent pas de Paris pour se rendre à Turin?

— Ils partirent le 13 de mars 1675 pour Turin, et les distillations n'ont pas discontinué dans sa maison, à Paris, sous la conduite de Grémont, jusqu'au mois de novembre de la même année, que Vanens s'est absenté, sans qu'il ait depuis eu aucun commerce avec lui.

— Par quelles voies ils firent porter à Turin ce qu'ils avaient distillé, ou s'ils le portèrent eux-mêmes?

— Ils ne portèrent ni ne firent porter à Turin aucunes distillations ni drogues.

— En quel lieu, étant arrivés à Turin, le premier et le deuxième voyage, ils travaillèrent avec Boineau?

— Dans son premier voyage, pour des raisons qu'il a dites, il n'a eu aucune ouverture ni éclaircissement avec Chastuel, pour raison des affaires de Vanens; mais dans son deuxième voyage, il avait travaillé avec Chastuel, pour essayer de faire le secret de Vanens, sans y avoir réussi, et ce dedans le logis de la Croix-Rouge. . . . .

Et, attendu l'heure de sept du soir, nous nous sommes retirés et renvoyé l'interrogatoire à mercredi prochain, 29e jour du présent mois, etc.

Et ce jour de mercredi, 29e jour de juin, deux heures de relevée, etc.

— S'il n'a connu Boineau qu'à Turin?

— Non, et sous le nom de Chastuel pour lors.

— Ce que Vanens lui a dit de Boineau, et s'il s'est expliqué avec lui des obligations qu'il lui avait?

— Vanens lui a dit que Boineau était son auteur, et de qui il attendait de recevoir la quantité de son huile pour convertir le cuivre en or jusqu'à la somme de deux millions pour le moins, et Boineau ne lui voulait pas donner le secret de faire cette huile; les obligations qu'il lui avait étaient qu'il lui avait sauvé la vie lorsqu'il le tira d'entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, ayant

été condamné à mort pour le crime qu'il avait commis étant prieur des carmes de Marseille. . . . . .

— Si Vanens, parlant à Boineau, l'appelait Boineau ou Chastuel?

— Vanens lui parlant de Chastuel, auparavant qu'il l'eût vu, l'appelait toujours Boineau, et depuis qu'il l'eut fait connaître il l'appelait toujours Chastuel.

— Combien il a demeuré de temps à Turin, au premier et au deuxième voyage, et s'il n'y était pas le 1er juin 1675?

— Il y demeura deux mois et huit jours au premier voyage, et au deuxième environ cinquante-cinq jours, et il y était le 1er juin, n'en étant parti du premier voyage que le 8 dudit mois.

— Quels voyages il a faits étant à Turin?

— Il n'a fait aucuns voyages pendant le séjour qu'il a fait à Turin, tant du premier que du deuxième voyage.

— Si, dans le séjour qu'il a fait à Turin, il a vu servir Chastuel, dit Boineau, en sa charge de major du régiment de la Croix-Blanche?

— Oui, et au dernier voyage il était avec ce régiment en garnison à Verceil.

— S'il sait que Chastuel, dit Boineau, ait donné de l'argent à Vanens?

— Il n'en sait rien.

— Si Boineau, lui, sa femme et Vanens, n'étaient pas logés dans le même logis, au premier et au deuxième voyage qu'ils ont fait à Turin?

— Non, Boineau logeait en un logis particulier, où il lui a rendu la visite qu'il lui avait faite, mais il ne peut pas dire l'endroit.

— Si Vanens, étant à Turin, ne se faisait pas appeler d'un autre nom? S'il n'a pas voulu obliger Vanens de faire quelque voyage en Italie? — Non.

— Ce que Boineau lui a dit de Vanens?

— Il lui a dit qu'il n'avait jamais connu Vanens qu'au premier voyage qu'il avait fait à Turin, et qu'il fallait que ce fût un fripon d'avoir avancé des choses fausses qu'il avait dites, et qu'il aurait bien souhaité d'avoir un éclaircissement avec Vanens, au premier voyage qu'il a fait, en sa présence.

— S'il a ouï dire que Vanens devait acheter une terre?

— Vanens et lui avaient résolu d'acheter des terres en France du profit qu'ils feraient, ayant appris à Turin l'usage de l'huile et

de la pierre qui convertiraient le cuivre en or et en argent, et se confiant en la parole de Vanens, il s'était abouché avec quelque personne de qualité pour l'achat de ces terres.

— Avec quelles personnes il s'était abouché, et en quel lieu?

— Il s'est abouché avec des gens de M. le duc de Brissac, dont il ne se souvient des noms, desquels il a reçu le dénombrement des terres qu'il voulait acheter.

— Si ces dénombrements se trouveront parmi ses papiers?

— Il croit que oui, et même les lettres de M. le duc de Brissac sur ce sujet. . . . . .

— A quels usages il voulait employer les simples que Sainte-Colombe avait été chercher, par son ordre, en Provence et en Languedoc?

— Il ne lui a jamais donné ordre d'aller chercher autre chose que le végétable de l'oignon de scille.

— Quels simples il faisait distiller à Lyon?

— Il ne faisait distiller à Lyon que la vermiculaire, l'eau de flocely, et il tirait par expression le jus de l'aloès et de l'oignon de scille.

— Quel simple est le flocely, et à quoi il est bon?

— Le flocely n'est pas réputé être un simple, mais comme une feuille épaisse et ridée que l'on trouve après des pluies sur les terres les plus ingrates et arides, et elle se perd et disparaît aussitôt que le soleil donne dessus, et l'eau tirée de cette feuille, comme on distille les roses, est très-excellente pour ceux qui ont peine à respirer, pour les suffocations de matrice, pour la pleurésie, pour les fièvres aiguës et continues [1].

— Qui lui a donné connaissance de cette feuille?

— C'est un médecin d'Irlande, qui s'en servait à Paris, dont il a oublié le nom, et duquel Sainte-Colombe lui a donné connaissance.

— Par qui il a envoyé chercher les simples qu'il distillait à Lyon, et en quel lieu il les prenait?

— Il achetait les oignons chez les épiciers, il allait demander des feuilles d'aloès au P. Vallot, jésuite, qui lui en a donné environ quatre feuilles à diverses fois, et à l'égard du flocely et du vermiculaire, il les envoyait chercher par d'Hostel, son laquais.

1. Il est probable que ce flocely était quelque champignon vénéneux.

— S'il distillait les simples séparément ou par cohobation, pour en tirer les sels?

— Il ne distillait que deux simples, savoir : la vermiculaire et le flocely, avec la chapelle de plomb, et les autres qu'il tirait par expression pour en faire les mélanges dont il a ci-dessus parlé, et ne s'est jamais servi des sels.

— Si Boineau ne lui a point parlé d'aucuns secrets pour des remèdes?

— Il lui a parlé du sel de vitriol, qui est très-bon pour toutes sortes de blessures, dont il l'a instruit de la préparation, qui est d'un très-grand travail.

— Comment il sait que Boineau est en garnison à Verceil?

— Il ne sait pas où il est quant à présent, et lorsqu'il est parti de Turin, au dernier voyage, son régiment était allé en garnison à Verceil, et depuis il n'a eu aucune correspondance avec lui.

— Depuis quel temps il connaît Fraisse, chirurgien, et d'où vient l'habitude qu'il a avec lui, et si elle a commencé à Paris?

— Il y a bien dix ans qu'il le connaît, l'ayant vu à Paris, dans le Cloître Saint-Merry, où il logeait, et le voyant au Palais, où tous deux avaient des procès, ils se sont liés d'amitié.

— Si, étant à Paris, et Fraisse de retour à Lyon, ils se sont respectivement écrit?

— Il croit avoir écrit une seule fois à Fraisse, mais il ne se souvient pas s'il lui a fait réponse, et c'était pour lui donner avis de ce que le frère de son rapporteur disait de son affaire.

— D'où vient qu'ayant entretenu si peu de correspondance avec Fraisse, il a néanmoins donné à la dame de Bachimont, sa femme, la maison ou domaine de Saint-Didier?

— La grande correspondance qu'il a avec Fraisse s'est formée depuis qu'il est à Lyon, et comme Fraisse était extrêmement agité par ses ennemis de diverses affaires, et qu'il ne connaissait que lui en cette ville, il lui fâchait de le voir maltraiter par M. Minger, auquel il avait vendu le domaine qu'il a donné à sa femme, et comme Minger n'acquittait point les charges auxquelles le domaine avait été vendu, et ne satisfaisait point les créanciers, et qu'il ne payait pas à Fraisse les pensions auxquelles il s'était obligé par des actes secrets et séparés du contrat, pour lesquels il y a eu procès au présidial entre Fraisse et Minger, Minger s'est désisté du contrat, et Fraisse, en considération des bons offices qu'il lui a rendus en

toutes ses affaires, a donné à sa femme le domaine de Saint-Didier, aux conditions portées par le contrat[1].

— Si la donation a été acceptée et si elle a été insinuée?

— Le contrat de donation est signé, tant par Fraisse que par la dame sa femme, qu'il a autorisée à cet effet, et quand il a été amené céans, l'insinuation n'était pas encore faite.

— S'il a été plusieurs fois en la maison de Saint-Didier?

— Il y a été quatre ou cinq fois.

— Si la dame de Bachimont, sa femme, y a été plusieurs fois?

— Elle n'y a jamais été.

— Ce qu'il allait faire en cette maison, et s'il y a travaillé à ses opérations?

— Il y allait pour donner ordre à l'économie de la maison, sous le nom de Fraisse, jusqu'à ce que toutes ces affaires fussent consommées, Fraisse ne désirant pas que la donation fût sue, et il n'y a jamais fait aucunes opérations.

— S'il y a de ses domestiques dans la maison?

— Il n'y a point d'autres domestiques que ceux que Fraisse y avait mis.

— Pourquoi il a envoyé la Roche en cette maison, et ce qu'il y allait faire?

— La Roche ayant signé la donation comme témoin, il y a été une fois de sa connaissance, par curiosité, pour voir la maison.

— Ce que la Triboulet, demoiselle de sa femme, fut faire en cette maison, lorsque sa maîtresse fut arrêtée?

— Elle n'y a été aussi que cette fois-là par curiosité.

— Qui l'obligea, à son premier voyage de Turin, de quitter le logis de la Rose-Rouge pour aller loger plus près du château?

— Il changea de logis parce qu'il y avait trop d'étrangers dans ce logis, et il fut loger à la place Saint-Charles, dans un logis garni, pour y être avec plus de liberté, en homme de qualité.

— S'il allait quelquefois au château, et avec qui il y allait?

— La première fois il y fut seul, voir manger S. A. R., et depuis il y allait avec des personnes de qualité, avec lesquelles il avait fait connaissance.

— Quelles connaissances il a faites à Turin?

1. Les magistrats ne crurent pas à cette donation et ils pensèrent, avec raison, que la campagne avait été payée de l'argent gagné par Bachimont dans le commerce des poisons.

— Il a fait connaissance de M. Servien, ambassadeur de France, de M. le comte de Massey, de M. le comte de la Motte, et de M. le comte de Castelmajor, et de Dufargis, Français, apothicaire de Madame de Savoie.

— Quelles étaient, à Turin, les habitudes de Vanens?

— Il n'en sait rien, et Vanens ne voulait jamais qu'il allât avec lui.

— Si la dame de Bachimont n'allait pas quelquefois au château, et avec qui?

— Il ne sait pas si elle allait au château, mais elle était souvent en compagnie de la dame Servien, ambassadrice, et de madame la comtesse de Massey.

— En quel temps Cousin, banquier, lui a dit qu'il avait rencontré Vanens à Avignon?

— C'est au mois d'octobre de l'année dernière que Cousin, passant à Lyon en revenant de Marseille, où il avait été pour ses affaires, lui dit qu'il avait vu Vanens, qui se faisait appeler le commandeur de Vanens, à Avignon, dans le même logis où Cousin était logé, accompagné de deux ou trois laquais de couleur[1] et deux religieux, lequel Vanens dit qu'il avait un paquet du Roi à rendre à M. le vice-légat.

— Pourquoi, dans les deux voyages qu'il a faits à Turin, il a mené la dame de Bachimont, sa femme?

— Elle y a voulu venir par un excès de son affection, et une appréhension qu'il ne lui arrivât de fâcheux accidents en ce pays-là.

— Quel jour il a appris que Vanens avait été arrêté à la Bastille?

— Il y a plus de six mois qu'il l'a appris par M. de Grémont et la demoiselle Gaignière, qui le lui ont mandé de Paris.

— Quel jour il a quitté le logis de l'Écu pour venir demeurer dans l'abbaye d'Ainay?

— Il ne se souvient pas du jour, mais il sait bien que c'est dans le mois de décembre dernier.

— S'il n'était pas logé à l'Écu-de-France, lorsqu'il apprit l'emprisonnement de Vanens?

— Il croit qu'il était à Ainay lorsqu'il l'apprit.

— Si un marchand de Paris, logé avec lui à l'Écu-de-France, ne lui dit pas que Vanens avait été arrêté? Si, depuis qu'il est à Lyon,

1. C'est-à-dire des domestiques en livrée.

Vanens n'a pas fait des voyages à Rouen par son ordre? Si Sainte-Colombe n'a pas été en la ville de Rouen par son ordre? S'il sait que Boineau a été à Rouen? S'il connaît Scellier, chirurgien à Paris? S'il connaît Dalmas, aveugle? — Non. . . . . .

— S'il a envoyé dans les pays étrangers des remèdes et médicaments pour le corps humain? S'il a envoyé des eaux et autres préparations dans les pays étrangers?

— Non, et il n'a nul commerce avec les pays étrangers.

— Si Sainte-Colombe n'en a point emporté lorsqu'il a fait ses voyages? S'il n'en a point envoyé à Paris, à quelqu'un? Si de Paris on ne lui a envoyé aucunes drogues, eaux et huiles? Si Sainte-Colombe ne lui en a point porté? Si Grémont ne lui en a point envoyé? S'il n'en a point tenu de quelques autres personnes de Paris?

— Non.

— Si Sainte-Colombe ne prenait pas quelquefois la qualité de baron? — Oui.

— De quel âge est Sainte-Colombe, de quelle taille, de quel port, de quelle couleur sont ses cheveux, et s'il a quelque signe au visage qui le puisse faire reconnaître?

— Il peut avoir trente-huit à quarante ans, il est d'une moyenne taille et fort droite, blanc de visage, belle perruque naturelle et noire, quelque peu de cheveux gris, une petite cicatrice sur le nez, la barbe châtaine et le visage un peu long, portant ordinairement une épée d'une bonne longueur, toujours habillé à l'étranger, n'observant point trop les modes. Le colonel Dillon est son oncle, qui demeure à Beauvais, en Picardie, et qui a pension du Roi, à ce que lui a dit Sainte-Colombe.

— Quelles espèces d'or il avait sur lui lorsqu'il fut arrêté?

— Il avait quatruples et pistoles d'Espagne, jusqu'à la somme de six pistoles.

— Qui lui avait donné les quatruples et pistoles d'Espagne?

— C'est de la vente d'une bague turquoise, qu'il avait vendue ce jour-là à Royer, orfévre à Lyon.

— S'il ne sait pas que Vanens a fait un voyage à Lyon, environ le mois de novembre dernier? S'il n'a pas vu Vanens à la Croix-Rousse, au mois de novembre? S'il n'était pas à Turin lorsque M. le duc de Savoie mourut?

— Non, et il était à Chambéry, pour revenir en cette ville, lorsqu'il apprit les nouvelles de sa mort.

— S'il sait le jour de la mort de M. le duc de Savoie?

— Non, et il ne se souvient pas précisément du jour.

— Si c'était au premier ou au second voyage qu'il apprit la mort de M. le duc de Savoie?

— Ce fut au retour du premier voyage.

— S'il était parti de Turin beaucoup auparavant la mort de M. le duc de Savoie?

— Il croit être parti quatre jours avant sa mort.

— Par qui il apprit la nouvelle de sa mort?

— Il l'apprit par les habitants de Chambéry et l'ordre que le parlement donna de fermer toutes les boutiques.

— En quel jour et en quel mois il partit de Turin pour se rendre à Chambéry, où il a appris la mort de M. le duc de Savoie?

— Il est parti au mois de juin, à ce qu'il croit, le 8e jour.

— S'il n'a eu aucun commerce par lettres avec Cadelan, banquier de Paris?

— Non, et il ne le connaît pas?

— S'il a fait faire quelque ouvrage de peinture à Morard?

— Pendant qu'il demeurait avec lui, comme domestique, qui était en l'année 1666, il lui a fait faire deux tableaux et son portrait.

— D'où vient la connaissance qu'il a eue avec Morard, et si Morard logeait chez lui?

— Etant en garnison à Montélimart, lorsqu'il était capitaine au régiment de Picardie, il y trouva Morard, qui y enseignait les mathématiques à des habitants, auquel il demanda s'il le voulait servir, ce qu'ayant accepté, il le prit aux gages de 100 écus par an, et à condition de le nourrir, et comme c'était un grand libertin, sitôt que l'année fut achevée il lui donna congé.

— S'il sait où est Morard?

— Non, et il n'a point eu de commerce avec lui depuis ce temps-là.

— De quel port, de quelle stature est Morard, et de quelle couleur sont ses cheveux?

— Il est de médiocre stature, les épaules assez carrées, âgé d'environ vingt-huit ans en ce temps-là, les cheveux et la barbe noirs, le teint basané, regardant en terre d'abord qu'il voit une personne qu'il n'a jamais vue, et les lèvres fort grosses.

— Depuis quel temps il connaît Royer, orfévre, et s'il s'est souvent servi de son ministère?

— Il le connaît il y a environ un an, et il ne s'est servi de lui que deux ou trois fois, pour acheter de lui trois onces d'argent ou environ, et en dernier lieu pour lui vendre une bague turquoise, dont il lui a baillé 30 écus.

— Si Royer a acheté pour lui la bague, ou s'il l'a achetée pour quelque autre ?

— Il n'en sait rien.

— A quoi il a employé les trois onces d'argent?

— Il y en a encore deux onces dans son appartement, à Ainay, qu'il voulait employer à faire du sel d'argent propre à ses remèdes, et le surplus il l'a employé à pareil usage.

— S'il n'a point d'habitudes avec les autres orfévres de la ville de Lyon? S'il n'a point donné quelque lingot d'argent à ce Royer? S'il n'a point travaillé avec Royer aux opérations pour convertir le cuivre en argent?

— Non, et il n'a jamais su ce secret-là [1].

— Si, lorsqu'il partit de Turin au mois de juin 1675, M. le duc de Savoie était malade?

— Oui, et dès lors on doutait du succès de sa maladie.

— Combien de jours il partit de Turin avant la mort de M. le duc de Savoie?

— Il croit avoir parti de Turin quatre jours auparavant sa mort, d'autant qu'il l'apprit à Chambéry, qui était le sixième jour de sa marche.

— Qui le fit partir si promptement de Turin, et avant qu'on eût pu connaître ce que deviendrait la maladie de M. le duc de Savoie?

— Il ne partit de Turin avec aucune précipitation; ses affaires étant faites, étant garni de l'huile que Vanens lui mit en main, étant demeuré d'accord avec Vanens qu'ils ne feraient l'exécution de l'huile que lorsqu'ils seraient arrivés en cette ville, à l'Écu-de-France, où ils devaient avoir des nouvelles de son auteur, par un homme préposé de sa part, sans lequel il disait ne pouvoir exécuter l'huile, et après avoir séjourné cinq jours à l'Écu-de-France, Vanens feignit d'avoir reçu une lettre de son auteur, qu'il disait être Chastuel, laquelle lettre contenait que Vanens aurait à se rendre incessamment à l'hôtel de Bordeaux, à Paris, où il aurait de ses nouvelles.

1. Ces lingots servaient à faire des alliages qu'on faisait passer ensuite pour de véritable argent.

— En quel temps Vanens lui donna l'huile dont il devait faire l'opération à Lyon, et si ce fut beaucoup de temps auparavant que M. le duc de Savoie tombât malade? Si, devant que de partir de Turin pour venir à Chambéry et Lyon, il ne parla pas de cette huile à Chastuel?

— Il n'a jamais eu aucune ouverture avec Chastuel au premier voyage qu'il a fait à Turin, pour les raisons qu'il a ci-dessus dites.

— Les motifs du voyage que la dame de Bachimont a fait en Dauphiné?

— Ç'a été pour aller voir la dame de Simiane, sa sœur, laquelle l'en avait pressée par plusieurs fois.

— S'il sait où est présentement le mari de la Triboulet, demoiselle de la dame de Bachimont, sa femme?

— Il ne sait là où il est, et il y a très-longtemps qu'il n'a ouï dire que la Triboulet ait reçu de ses nouvelles.

— S'il ne l'a pas envoyé à Bruxelles? S'il ne lui a pas fait faire plusieurs voyages, tant en France qu'aux pays étrangers?

— Non, et il n'a pas eu grand commerce avec lui.

— S'il n'a pas choisi le séjour de la ville de Lyon comme le lieu le plus commode pour recevoir d'Italie et autres provinces les simples et autres choses nécessaires pour les remèdes auxquels il travaille, et le plus propre à entretenir ses correspondances [1]?

— Non, et il n'a aucune correspondance dans les pays étrangers, et ce qu'il fait se peut faire par tout le monde, sans donner la moindre atteinte ni aux lois divines ni aux lois humaines, et le sujet principal qu'il s'est arrêté à Lyon n'a été causé que par l'horrible tromperie de Vanens, et ses affaires étant en désordre contre sa sœur, et étant de plus en plus sans argent, il se trouva insensiblement engagé à l'Écu-de-France.

— Pourquoi, depuis trois ans qu'il sait que le secret prétendu de Vanens n'était rien, et que Vanens l'a trompé, il a continué de distiller les mêmes herbes dont il s'était inutilement servi par le conseil de Vanens?

— Ce n'est que depuis deux ans et demi qu'il a reconnu les tromperies sans ressource de Vanens, depuis trois ans qu'il l'a quitté à Lyon, il lui a toujours conservé des espérances, pendant

1. Louvois et M. de la Reynie pensaient sans doute que Bachimont était resté à Lyon pour être plus proche de ceux qui lui devaient le prix de ses drogues meurrières.

qu'il était dans sa maison à Paris, et depuis il ne se trouvera pas qu'il ait distillé le seneçon ni le genêt, s'étant bien servi des autres simples, tendant d'arriver au secret par sa propre industrie; tout cela s'étant trouvé sans effet, il s'est arrêté aux remèdes dont il a parlé ci-dessus.

— S'il n'est pas vrai que le prétendu secret de Vanens n'est qu'un prétexte supposé, et que les distillations qu'il a faites étaient pour autres usages que ceux qu'il nous a déclarés?

— Non, et c'est Vanens qui l'a fait entrer dans ces mouvements de curiosité, et il ne s'en sert point à d'autres usages qu'à ceux qu'il a déclarés ci-dessus, et quelquefois pour les couleurs dans le verre.

— Si un chirurgien de cette ville ne lui a pas prêté plusieurs livres?

— Non, si ce n'est Fraisse, qui lui a prêté deux ou trois livres.

— Quel a été le motif qui l'a obligé d'aller demeurer dans Ainay?

— Le motif principal a été qu'il ne lui coûtât rien, et pour être plus considéré, à cause de la parenté de madame sa femme.

— Pourquoi, n'y ayant rien dans ses remèdes qui ne soit innocent, il a cherché un lieu d'asile et de retraite pour y travailler?

— Il n'a pas cherché un asile ni une retraite pour cela, et il peut faire ces remèdes par toute la terre.

— A quels remèdes il travaillait actuellement, lorsqu'il a été arrêté?

— Il travaillait au sel d'argent, et il l'allait amplifier avec les deux onces d'argent qui sont en nature chez lui, comme aussi au sel d'or, pour n'en avoir plus, ayant donné tout ce qui lui en restait.

— S'il fit transporter dans Ainay, de jour et à découvert, les alambics, fourneaux et autres choses propres à travailler aux distillations qu'il fait?

— Oui, et il n'avait que deux alambics et quelques bouteilles; et pour des fourneaux, il n'en a point transporté de l'Écu-de-France, n'ayant qu'un petit sablier de briques rapportées l'une sur l'autre pour digérer avec quelques matras à distiller à un seul alambic.

— Par qui il fit transporter les alambics et bouteilles?

— Il les fit transporter par d'Hostel, son laquais, et une femme qu'il prit à journée pour porter toutes ses hardes.

— Le nom de cette femme et où elle demeure?

— Il croit qu'elle s'appelle la Princesse, et il ne sait pas où elle demeure, et son mari lui aidait à porter les coffres et hardes de lui et de sa femme, de l'Écu-de-France à Ainay.

— Si, devant que d'entrer à Ainay, il dit à quelqu'un le dessein qu'il avait d'y travailler aux distillations?

— Oui, il le dit à M. l'abbé de la Chassagne, et même le pria d'en informer M. l'archevêque, comme aussi qu'il désirait faire quelques curiosités, comme le rouge dans le verre; il lui rapporta que M. l'archevêque n'y trouverait jamais rien à redire, et à cet effet l'abbé de la Chassagne en a été voir plusieurs fois toutes les dispositions et le travail qu'il y faisait.

— Ce qu'il a dit à l'abbé de la Chassagne, et aux autres auxquels il s'est adressé pour les obliger de s'employer pour lui et lui procurer ce logement?

— Il n'a dit autre chose à M. de la Chassagne que ce qu'il a dit ci-dessus, et il n'a employé autre personne que lui pour obtenir ce logement de M. l'archevêque.

— Si Sainte-Colombe n'a pas fait un voyage en Italie, aux mois de juillet et d'août 1674, et s'il n'a pas été à Livourne?

— Non, pendant le temps qu'il l'a connu.

— S'il connaît quelqu'un de Cavaillon, dans le Comtat?

— Non, et il n'y a jamais été.

— Si Sainte-Colombe n'est pas de Cavaillon, et dans les voyages qu'il a faits ne disait-il pas être de Cavaillon?

— Non, il ne lui en a jamais ouï parler, et il est Irlandais.

— Quel nom il prenait dans ses voyages?

— Il prenait toujours le nom de Sainte-Colombe, et il n'a jamais ouï dire qu'il ait changé de nom.

— Avec quelles personnes lui, sa femme et la Triboulet ont eu correspondance à Paris, depuis qu'ils sont à Lyon?

— A l'égard de la Triboulet, elle n'a aucune correspondance avec personne qu'il sache, et pour lui et sa femme, ils ont eu correspondance avec M. Grémont, le père Paul de Lagny, capucin de Saint-Honoré, la de Gaignière et M. de la Fontaine, premier écuyer de la duchesse d'Enghien.

— Depuis quel temps il connaît la demoiselle de Gaignière [1], et quelle habitude il a avec elle?

1. La Gaignière était veuve d'un officier, mais on ne donnait alors le titre de dame qu'aux femmes nobles.

— Il la connaît depuis environ sept ou huit ans, et elle a servi sa femme avant qu'il l'eût épousée.

— Pourquoi cette demoiselle est sortie du service de sa femme?

— Il n'en sait rien.

— Si lui et sa femme ont donné quelque chose à la Gaignière?

— Oui, et ils lui ont donné quelque petite chose pour la faire subsister, parce qu'elle était pauvre.

— Quelle récompense lui et sa femme ont promise à la Gaignière pour le secret qu'elle leur avait gardé?

— Ils lui avaient promis de lui donner sa pension, s'il était bien dans ses affaires, dans une religion, mais ce n'était pour aucun secret qu'ils lui eussent confié.

— Si lui et sa femme n'ont pas écrit plusieurs lettres à la Gaignière pour lui recommander et solliciter à garder un secret?

— Non.

— Quel argent lui et sa femme ont envoyé ou fait envoyer à la Gaignière, depuis leur départ de Paris, et par quelle voie?

— Sainte-Colombe lui peut avoir fait quelque bien à leur recommandation, mais il ne peut pas en dire le détail ni les particularités.

— S'ils avaient donné ordre à Sainte-Colombe de faire du bien à la Gaignière?

— Oui, en cas qu'il la vît en grande nécessité.

— Si, partant de Paris le 13 de mars de l'année 1675, il ne laissa pas dans sa maison la Gaignière?

— Oui, avec Grémont, pour garder la maison et les meubles qui y étaient.

— S'ils n'ont pas, depuis peu, envoyé un paquet à la Gaignière? S'il n'a pas donné avis, par une lettre qu'il a écrite à Paris à Grémont, qu'il envoyait sur la fin du mois de novembre dernier un paquet couvert d'une toile verte, et si ce paquet n'était pas pour la Gaignière?

— Oui, et il a écrit la lettre et envoyé le paquet, mais ce n'était pas pour la Gaignière, quoiqu'il y en ait pu écrire une lettre d'avis, selon sa mémoire confuse. C'était un habit pour un petit garçon dont il prend soin, comme à lui appartenant, qui est en pension à Picpus, sans s'en vouloir expliquer davantage, comme cela n'importe à personne.

— Le nom et l'âge du petit enfant, et s'il en est le père?

— Il peut avoir sept à huit ans, il s'appelle Robert, et comme il

n'y a que lui qui en prend soin, et quelquefois Grémont et Gaignière, de sa part, on lui donne le nom de Bachimont, qui est tout ce qu'il en peut déclarer.

— S'ils n'ont pas écrit en même temps à la Gaignière qu'ils lui feraient bientôt du bien, et qu'elle en aurait assez pour passer le reste de ses jours ?

— Il peut bien l'avoir consolée de cette manière par quelqu'une de ses lettres, et il ne se souvient pas d'autres circonstances.

— D'où il tirait le moyen de faire du bien à la Gaignière, pour la mettre en repos toute sa vie ?

— Ce serait de ses propres facultés, quand ses affaires auraient changé de face, conformément aux espérances dont il se flatte bien souvent.

— S'il faisait tenir à la Gaignière l'argent pour les pensions de l'enfant, et par qui ?

— Non, et ç'a été Sainte-Colombe, par son ordre, qui a payé ses pensions, et il reste dû quelque chose qu'il s'est obligé de payer.

— Depuis quel temps il a écrit à Sainte-Colombe pour payer la pension ?

— Il n'en a point écrit à Sainte-Colombe, et il lui en avait donné l'ordre verbal au dernier voyage qu'il a fait ici, dont il est parti, il y a un an, au mois de novembre dernier.

— Si, lorsqu'il partit de Paris pour le voyage de Turin, il dit à la Gaignière qu'il allait à Turin ?

— Il ne se souvient pas s'il lui a dit.

— Si, lorsque Sainte-Colombe partit avant lui pour aller en Provence et à Montpellier, il dit à la Gaignière où il envoyait Sainte-Colombe ?

— Il peut bien lui avoir dit qu'il envoyait Sainte-Colombe en Provence, mais il ne croit pas lui avoir dit pourquoi, et il la pria de garder son linge.

— S'il ne dit pas à la Gaignière que Sainte-Colombe allait en Afrique ? — Non.

— Si Sainte-Colombe ne partit pas aux fêtes de Noël, et trois mois auparavant lui ?

— Oui, ou environ.

— S'il n'est pas vrai que Sainte-Colombe partit de Paris, par son ordre, pour aller chercher en Afrique des oignons de scille et autres choses propres pour les opérations qu'il voulait faire ?

— Il est seulement parti pour la Provence, par son ordre, et non point pour l'Afrique, pour trouver uniquement le végétable de l'oignon de scille, et non pour autre chose.

— S'il n'écrivait pas soigneusement à la de Gaignière les lieux où il était dans ses voyages? S'il ne lui a pas souvent écrit de Turin?

— Non, à ce qu'il croit.

— S'il ne lui adressait pas toutes ses lettres pour les rendre à ceux à qui il les écrivait?

— Quelquefois il les lui a adressées sous enveloppe pour les rendre à ceux à qui elles s'adressaient, et quelquefois à Grémont.

— S'il lui a écrit de Chambéry?

— Il ne se souvient pas si de Chambéry il lui a donné avis de son retour, sous de pareilles enveloppes, ou à Grémont.

— Ce qui l'avait obligé d'aller à Chambéry?

— C'est le chemin de Turin à Lyon, et en y allant et revenant il avait été obligé d'y passer indispensablement.

— Combien de jours il demeura à Chambéry?

— Il n'y a jamais séjourné, et il n'y a fait que passer.

— Si la dame de Bachimont, sa femme, n'a pas eu une belle-mère?

— Oui, et elle s'appelait madame du Plessis.

— Depuis quand et en quel lieu elle est morte?

— Il y a environ un an qu'elle est morte, en Bretagne, et il ne se souvient pas du lieu.

— De quelle maladie la dame du Plessis est morte?

— Il croit qu'elle est morte de vieillesse.

— Si la dame du Plessis n'avait pas une fille? — Oui.

— Si la fille n'est pas morte; à quel âge, et combien de temps après sa mère?

— La fille était femme de M. du Chastelier, et est morte huit jours après sa mère, et il ne sait pas quel âge elle avait.

— De quelle maladie cette dame est morte?

— On lui a mandé qu'elle était morte d'une fièvre causée par une extrême affliction de la perte de sa mère[1].

— De qui il a appris la mort de cette dame?

— C'est de la sœur de cette dame, religieuse à Rouen.

1. Ces du Plessis étaient de la même famille que mademoiselle du Plessis, qui figure dans la correspondance de madame de Sévigné. Est-il nécessaire de dire que ces morts si rapprochées devaient paraître extrêmement suspectes?

— S'il connaît Chauvet, médecin de la Faculté de Toulouse? S'il a vu des lettres de docteur de cette même Faculté de médecine, au nom de Chauvet? S'il a connu Bertin, autrement Montarsis? S'il n'en a point ouï parler, étant à Turin? S'il connaît Lagrange? S'il n'a pas ouï dire, dans les voyages qu'il a faits, que Bertin dit Montarsis, et Lagrange, ont fait quelque temps des opérations en quelque bourg proche Turin? S'il a connu Breuille, autrement Martin? — Non.

— Chez qui il prenait les drogues qu'il employait, étant à Paris, pour les secrets et médicaments auxquels il travaillait?

— Il a acheté chez un épicier, dont il ne sait pas le nom, qui loge près la porte de Paris, cent oignons de scille, qu'il a plantés dans son jardin, pour éprouver s'il pourrait faire venir le végétable, lesquels il a laissés; le surplus des autres simples, il les achetait au marché aux herbes.

— S'il n'a pas pris longtemps les drogues dont il se sert chez Bonnichon?

— Il ne connaît point Bonnichon, et il ne s'est point servi d'autres drogues que celles qu'il a déclarées ci-devant.

— S'il n'a pas envoyé souvent quérir les drogues et simples par Roux, dite Triboulet, demoiselle de sa femme? — Non.

— Quelles étaient les drogues dont il se servait le plus?

— Il a répondu ci-dessus.

— Quelle quantité d'eau-forte il prenait, et à quoi il l'employait?

— Il ne se souvient pas de la quantité, et il l'employait ainsi qu'il a dit.

— A quoi il employait l'esprit de vitriol?

— Il a ci-devant répondu.

— A quoi il se servait du sublimé et de l'arsenic?

— A l'égard du sublimé, il s'en servait pour purifier l'or quand il en voulait faire le sel, et pour l'arsenic, c'était pour jeter sur le cuivre ou le salpêtre, afin de l'aigrir pour être propre à recevoir les poudres de Vanens, pour se convertir en argent.

— Chez qui il achetait le sublimé de l'arsenic?

— Pour le peu qu'il s'en est servi il l'a acheté lui-même chez des épiciers, dont il ne sait pas les noms.

— S'il connaît Guillart? Si, après être parti de Paris, il ne donna pas ordre de vendre les alambics, matras et autres choses qui étaient dans le laboratoire de sa maison? — Non.

— A qui il laissa le soin de ses meubles, et ce qu'ils sont devenu

— Il a laissé le soin d'une partie de ses meubles, qui sont des tableaux, à M. le chevalier de Vandy, et les plus gros meubles il les a fait vendre par Sainte-Colombe, et le surplus il les a fait venir en cette ville, qui consistent en linge et en habits. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE VANENS.

L'an 1678, le 28 juin, du matin, à la Bastille.

— A lui représenté deux paquets de poudre blanche trouvés dans les lieux qu'il occupait avec Finette, rue Mazarine.

— Étant les mêmes qui ont été trouvés dans ces lieux, rue Mazarine, ce doit être de la poudre de talc, laquelle a été préparée par Terron.

— Lui avons aussi représenté trois fragments de papier.

— Il les reconnaît, et il ne sait où ils doivent avoir été trouvés; mais ils sont écrits de sa main.

— A qui il a écrit ce qui y est contenu?

— Ce sont des billets qu'il a écrits à Finette Leclerc, du temps qu'il était chez M. Legrain.

— Ce qu'il a voulu dire en demandant à Finette le jaspe qui était dans sa cassette d'argent?

— Il lui demandait une pierre de jaspe [1]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA COMTESSE DE BACHIMONT.

Du 1er juillet 1678, deux heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— Si Vanens, dans le temps qu'il a été avec M. de Bachimont et elle, tant à Paris qu'à Turin, et aux autres voyages qu'ils ont faits ensemble, ne s'est point servi d'un nom interposé, et s'ils n'avaient point entre eux quelques noms dont ils usaient, sans être connus des autres, pour entretenir leur commerce?

— Ils n'ont point eu de noms interposés dont ils se soient servis, et Vanens n'a jamais changé de nom, et il s'est toujours fait appeler de celui de Vanens, disant qu'il était lieutenant des galères de M. de Villeneuve, capitaine [2].

1. Il paraît que Vanens avait dit à Legrain, officier de la prévôté, chez lequel il était détenu, qu'il faisait de l'or au moyen de ce jaspe.

2. Tout cet interrogatoire roule sur les indices résultant des lettres saisies chez Bachimont; la comtesse se retranche dans une négative obstinée, et elle se défend bien mieux que les autres complices d'une entreprise dont elle était, selon toute apparence, l'âme et le conseil.

— Si, après qu'il se fut séparé d'eux à Lyon, pour se retirer en leur maison à Paris, ils ne lui ont pas écrit plusieurs lettres, et s'ils n'en ont pas reçu la réponse?

— Elle croit n'avoir écrit qu'une fois à Vanens, qui ne lui fit point de réponse; mais M. de Bachimont lui a écrit plusieurs fois, et il lui a fait réponse.

— Ce qu'elle écrivait à Vanens, et si elle sait sur quel sujet de Bachimont lui écrivait?

— Elle croit qu'elle écrivait à Vanens touchant les terres qu'il devait acheter, tant pour lui que pour eux, et M. son mari écrivait aussi à Vanens qu'il lui envoyât de l'argent, comme il lui en avait fait espérer de l'opération de l'huile qui devait convertir le cuivre en or, et de la pierre qui devait aussi changer le cuivre en argent, et il le priait de lui mander franchement si les choses étaient véritables ou non, et ce qu'il en pouvait espérer.

— Si Vanens a réussi à cette opération?

— Elle croit que non; il ne leur a envoyé aucun argent, et elle ne l'a pas vu depuis.

— Si M. de Bachimont n'a pas envoyé Sainte-Colombe aux îles d'Hyères pour y chercher des oignons de scille, et s'il lui en a apporté?

— Il l'y a bien envoyé, mais il n'en a point apporté.

— Quels autres simples Sainte-Colombe apporta à M. de Bachimont, revenant de Montpellier?

— Elle n'a point vu que Sainte-Colombe lui ait apporté aucuns simples, mais se souvient qu'il avait dit qu'il y avait beaucoup d'aloès dans le jardin des simples de Montpellier.

— Si elle ne sait pas que M. de Bachimont a envoyé Sainte-Colombe du côté d'Italie et en d'autres lieux, pour chercher des simples? — Non.

— Quel signal ils donnèrent à Sainte-Colombe afin qu'il pût les trouver à Turin, lorsqu'il reviendrait de Provence?

— Ils ne lui ont donné aucun signal ni adresse pour les venir trouver à Turin, et elle ne sait pas si M. de Bachimont lui écrivit, en partant de Paris, qu'il allait à Turin, ou s'il l'a appris de quelque autre.

— Si c'est de Lyon que Sainte-Colombe s'est retiré du service de M. de Bachimont?

— C'est de Lyon, et ne se souvient du jour ni de l'année.

— D'où vient qu'il quitta le service de M. de Bachimont?

— Elle croit que ce fut par le peu d'apparence qu'il voyait à faire réussir le secret de la pierre et de l'huile, et cela manquant, il n'y avait pas beaucoup de profit à faire auprès de M. de Bachimont[1].

— Si Sainte-Colombe était aux gages de M. de Bachimont?

— Non, et étant au logis, il était nourri seulement.

— Si elle sait que Sainte-Colombe a passé en Angleterre et en Espagne?

— Elle ne se souvient pas si c'est à M. de Bachimont ou à elle que Sainte-Colombe a écrit quelquefois qu'il allait en Angleterre[2] et en Espagne pour faire des cristaux, et qu'il reviendrait dans un an avec des voiles d'écarlate pour foudroyer ses ennemis.

— Si elle lui a écrit pendant qu'il était en Angleterre ou en Espagne? — Non.

— Si, dans les voyages que Sainte-Colombe a faits avec eux, il ne prenait pas un autre nom que celui de Sainte-Colombe? Si elle ne sait pas que le nom de Sainte-Colombe n'est pas son véritable nom?

— Elle l'a vu toujours appeler Sainte-Colombe, et lui a ouï dire qu'il avait nom Dominique de Mead, et elle a vu à Paris son oncle, le colonel Dillon, Irlandais.

— De quels revenus M. de Bachimont a joui depuis qu'il est parti de Paris, et d'où il a tiré l'argent qui était nécessaire pour la subsistance de sa famille?

— M. le comte de Coaslan, conseiller au parlement de Bretagne, son frère, leur a envoyé 500 écus par M. Pupil, banquier de cette ville; madame de Simiane, sa sœur, lui a prêté des pierreries dont elle a tiré 600 écus; elle a mis en gage plusieurs pierreries et boutons de diamants, deux bagues de diamants, quatre tasses d'agate orientale, et elle a vendu à Turin des perles, des émeraudes et des diamants, dont elle a tiré 5 ou 600 livres; et étant dans le dessein de sortir de l'Écu-de-France, où ils avaient logé environ trois ans, et devaient de reste à l'hôtesse du logis 4,300 livres, et n'ayant pas d'argent pour payer, Cousin, banquier à Paris, qui était pour lors à Lyon, parla à Lemaistre, qui tenait pour lors le logis de

1. M. de la Reynie pensait probablement que Sainte-Colombe avait quitté la France pour mettre en sûreté l'argent qu'il venait de toucher.

2. Ce voyage est très-probable; à cette époque le bruit se répandit que le médecin de la reine d'Angleterre s'était engagé à empoisonner Charles II.

l'Écu-de-France, et ils convinrent qu'ils passeraient une obligation de 4,300 livres au profit de Lemaistre, et qu'elle ferait un transport à Cousin, banquier, de la somme de 8,000 livres de principal, et intérêts échus et à échoir, qui devait être payée sur la terre des Vaux, en Bretagne, qui lui était hypothéquée pour reste de son partage, et Cousin s'est obligé à faire les poursuites nécessaires pour retirer la somme, et que Lemaistre serait préférablement payé des deniers qu'il toucherait [1].

— A qui elle a donné les pierreries dont elle a parlé ci-dessus?

— Elle a mis entre les mains de Sainte-Colombe, il y a environ deux ans, dix ou douze boutons de diamants, deux bagues de diamants, quatre tasses d'agate orientale et une montre à boîte d'or, lesquels Sainte-Colombe a mis en gage, par son ordre, à Morel, marchand de cette ville, qui donna sur ces gages environ 75 pistoles.

— Si elle connaît Morel, et si M. de Bachimont sait que les pierreries lui aient été données en gage?

— Elle ne le connaît pas, mais M. de Bachimont savait qu'il avait les gages, et il lui en avait parlé.

— Si madame de Simiane, sa sœur, ne lui a pas prêté des pendants d'oreille de diamants, et où ils sont?

— Madame de Simiane ne lui a prêté que des boucles d'oreilles de diamants, qu'elle a mises en gage entre les mains de Cousin, sur lesquelles il a prêté 18 livres.

— Depuis quel temps elle connaît Cousin?

— Elle ne le connaît que depuis qu'elle est à Lyon, mais M. de Bachimont le connaissait dès Paris.

— Si elle sait le nom des banquiers dont il se sert tant à Lyon qu'à Paris?

— Elle ne croit pas qu'il connaisse d'autres banquiers que M. Pupil.

— De quels immeubles il jouit?

— Elle ne l'a point vu recevoir ici aucun argent de ses terres, pour lesquelles il est en procès avec madame de Belloy, sa sœur, qui l'a fait saisir.

1. Les Bachimont étaient ruinés, au point de ne pouvoir payer à Paris les fournisseurs les plus modestes, et voilà qu'un banquier, suspect d'ailleurs par ses relations avec d'autres empoisonneurs, leur fait un crédit considérable. Les magistrats durent concevoir de violents soupçons, que les réponses de la comtesse fortifiaient encore.

— Si elle ne sait pas qu'il a des rentes sur la ville de Lyon ?

— Elle sait bien qu'il n'en a point.

— Depuis quand elle connaît Laroche, distillateur, père de la Triboulet, sa demoiselle ?

— Il y a environ cinq ou six ans. Elle l'a connu dès Paris, mais il n'a point travaillé dans leur maison. Elle lui a ouï dire qu'il était allé à Paris pour se faire passer maître distillateur, et qu'il ferait des eaux-fortes qu'il vendrait à meilleur marché que les autres, à cause d'un fourneau qu'il avait.

— Si elle sait ce qui a obligé Laroche de quitter la ville de Paris, et de venir en celle de Lyon ?

— Elle lui a ouï dire qu'il ne trouvait pas son compte à Paris, parce qu'il ne pouvait pas avoir des bouteilles de verre pour distiller ses eaux, les autres distillateurs ne se servant que de cornues de terre, dans lesquelles l'eau-forte n'est pas si bonne et ne passe pas tant.

— Si elle a souvent envoyé quérir de l'eau-forte chez lui ?

— Elle en a envoyé quérir plusieurs fois, suivant le besoin qu'elle en a eu. Elle s'en servait pour essayer de faire le secret de Vanens, qui était de convertir le cuivre en or et en argent, et pour donner des teintures aux cristaux. Laroche et sa femme lui en ont quelquefois apporté, et elle en a aussi envoyé quérir par d'Hostel, son laquais.

— Si c'est Laroche qui lui a donné sa fille pour lui servir de demoiselle ?

— Non, et c'est elle-même qui s'est présentée pour la servir, et elle ne connaissait point encore son père.

— Si elle sait que Laroche ait fait quelque voyage à Rouen, ou autres lieux, par ordre de M. de Bachimont ?

— Il n'en a point fait.

— Si elle a vu à Turin Chastuel, dit Boineau ? S'il se faisait appeler Chastuel ou Boineau ?

— Oui, à Turin il a toujours été appelé Chastuel, il est major du régiment de la Croix-Blanche, et il n'y a que Vanens qui l'ait appelé Boineau, du temps qu'il était à Paris.

— Si elle a eu plusieurs conversations avec Chastuel, et s'il a travaillé, en sa présence, à convertir le cuivre en or et en argent ?

— Au premier voyage qu'elle a fait à Turin avec M. de Bachimont et Vanens, elle reçut plusieurs visites de Chastuel, mais sur

ce que Vanens leur avait dit qu'il ne voulait point être connu pour l'auteur de l'huile ni de la pierre qui convertissait le cuivre en or et argent, jamais ils n'en voulurent parler à Chastuel; mais au deuxième voyage qu'ils firent à Turin sans Vanens, pour s'éclaircir avec lui de ce que Vanens leur avait voulu persuader de ce secret, ils en parlèrent à Chastuel, qui nia avoir dit à Vanens qu'il eût le secret de l'huile et de la pierre, et leur assura qu'il n'avait eu aucun commerce avec Vanens, et qu'il ne l'avait connu que depuis le premier voyage qu'il avait fait à Turin avec eux, et néanmoins, Chastuel leur ayant demandé à voir les mémoires que Vanens leur avait donnés, il se résolut d'essayer avec eux s'ils pourraient réussir à la conversion du cuivre en or et en argent avec l'huile que M. de Bachimont avait portée, et qu'il avait eue de Vanens; et Chastuel vint loger avec eux, au logis de la Croix-Rouge, où ils logèrent ensemble, et travaillèrent ensemble environ deux mois inutilement et sans pouvoir trouver le secret qu'ils cherchaient[1].

— Si, depuis qu'elle est partie de Turin, elle a reçu des lettres de Chastuel, et si elle lui en a écrit? Si elle ne l'a point vu à Lyon?

— Non.

— Quel âge peut avoir Chastuel, sa taille, son poil et la couleur de ses cheveux?

— Il peut avoir environ cinquante ans, il est d'une moyenne taille, les cheveux plats, noirs, et son teint pâle, et fort maigre.

— Si elle n'a point dit à Chastuel que Vanens l'appelait Boineau?

— Elle ne s'en souvient pas.

— Si Vanens n'appelait pas souvent Chastuel du nom de chevalier?

— A Turin, on l'appelait le chevalier Chastuel, et il porte une petite croix de chevalier[2].

— Si elle ne l'a pas souvent entendu désigner par le nom d'inconnu? — Non.

— Si, étant à Paris, elle n'a pas fait distiller plusieurs herbes en sa maison?

1. Madame de Bachimont sentait combien ce retour à Turin devait paraître suspect à un juge porté à croire qu'ils étaient revenus, malgré les périls qui les y attendaient, pour toucher un salaire qu'on ne se pressait pas de leur envoyer à Lyon, et de là tout ce verbiage concerté d'avance avec son mari, afin d'éviter des réponses trop difficiles à faire.

2. Il fallait être chevalier de Malte pour servir dans le corps d'officiers de la Croix-Blanche; ce régiment fut détruit à la bataille de la Marsaille.

— Vanens en faisait distiller, et disait qu'on n'en avait jamais assez, et que l'on en tirerait des millions.

— Si elle sait les herbes que Vanens faisait distiller ?

— C'était de la vermiculaire, autrement tête-de-souris, du seneçon et du genêt.

— Si, parmi ces herbes, il n'y avait pas de la jombarde, de la ciguë ? — Non.

— Où l'on prenait ces herbes ?

— On les envoyait chercher par des femmes.

— Si elle n'en a pas envoyé quérir par Triboulet, sa demoiselle?

— Non.

— Si Vanens tirait le suc des herbes par ébullition et par expression ?

— C'était par distillation qu'il tirait l'eau des herbes, et quand il se servait de l'oignon de scille et de l'aloès il en tirait le suc par expression.

— Si Vanens ne se servait pas d'autres herbes et simples ?

— Non.

— Si elle connaît l'abbé Chapelle ?

— Elle ne l'a jamais vu, mais il est venu en son logis demander Vanens, et ne sait si M. de Bachimont lui a parlé.

— Si l'abbé Chapelle a travaillé avec Vanens et M. de Bachimont aux dites opérations ? — Non.

— Si elle connaît Rabel ?

— Non, mais Chastuel lui a dit qu'il l'avait tenu un an avec lui pour lui apprendre à faire le vitriol et le sel.

— Si, aussitôt que les distillations qui se faisaient en sa maison, à Paris, furent achevées, elle n'en partit pas pour se rendre à Turin avec son mari et Vanens ?

— Quoiqu'ils fussent partis de Paris pour Turin, Vanens faisait toujours consumer les distillations dont il avait laissé le soin à Grémont.

— S'ils firent porter à Turin les distillations qu'ils avaient fait faire à Paris, et quelles autres drogues ils y portèrent ?

— Au premier voyage ils n'y portèrent aucunes choses, mais au second ils y portèrent une petite fiole d'esprit de vitriol, une fiole des eaux de vermiculaire, de seneçon et de genêt.

— En quel lieu, étant arrivés à Turin, tant au premier qu'au second voyage, ils travaillèrent avec Chastuel ?

— Chastuel n'a travaillé avec M. de Bachimont qu'au deuxième voyage.

— S'ils trouvèrent à Turin des fourneaux préparés, ou s'ils en firent faire ?

— M. de Bachimont et Chastuel firent faire un petit fourneau dans sa chambre, et elle croit que ce fut d'Hostel, le valet de son époux, qui le bâtit.

— Si elle sait que Chastuel ait donné de l'argent à Vanens ?

— Elle n'en sait rien.

— Si Vanens se faisait appeler de ce nom, étant à Turin ? Si elle a ouï dire qu'il voulait acheter des terres ? — Oui[1].

. . . . . .

— Si Chastuel ne lui a parlé d'aucun secret pour des remèdes ?

— Il leur a appris à faire le sel et l'huile de vitriol, qui guérit en un moment toutes sortes de plaies et étanche le sang.

— Depuis quel temps elle connaît Fraisse, chirurgien ?

— Il peut y avoir sept ans que Fraisse, étant à Paris à la poursuite d'un procès qu'il y avait, venait quelquefois chez elle, pour y voir la Triboulet, sa demoiselle, qu'il connaissait de cette ville de Lyon.

— Si elle a entretenu commerce par lettres avec lui ?

— Elle ne lui a jamais écrit.

— Quel a été le motif de la donation qu'il lui a faite de son domaine de Saint-Didier ?

— Elle croit que c'est en reconnaissance de ce que M. de Bachimont l'avait assisté dans ses affaires et lorsqu'il était en prison, et l'avait guéri d'une hydropisie invétérée, et que dans l'embarras de ses affaires il ne savait que faire de cette maison[2].

— Si elle y a été plusieurs fois ?

— Elle n'y a jamais été.

— Si elle a envoyé en cette maison Laroche, et ce qu'il y allait faire ?

— Il y fut par curiosité, et sans son ordre.

— Ce que la Triboulet y était allée faire lorsqu'elle fut arrêtée ?

1. On a déjà vu que Vanens, après avoir songé à l'acquisition d'une terre en Provence, voulait encore acheter celles du duc de Brissac.

2. La maison de Fraisse était saisie par des créanciers qui avaient fait un bail judiciaire; les magistrats auraient voulu savoir qui avait fourni à ce chirurgien l'argent pour se libérer et pouvoir donner sa propriété à Bachimont.

— Elle n'y était allée faire aucune affaire, mais seulement pour se promener.

— Pour quel sujet, à son premier voyage de Turin, elle quitta le logis de la Rose-Rouge pour aller loger plus près du château.

— Elle quitta l'hôtellerie dans laquelle elle était pour éviter la grande dépense qu'elle y faisait, et pour être plus doucement et plus honorablement elle prit une chambre garnie en la place Saint-Charles.

— Si elle n'allait pas quelquefois au château, et avec qui elle y allait ?

— Non, et elle demeurait toujours avec madame de Servien, l'ambassadrice, et elle ne vit point madame la duchesse de Savoie, parce qu'elle était incommodée [1].

— Ce qui l'engagea à faire le premier et le second voyage de Turin avec M. de Bachimont, son mari ?

— Ce qui les obligea à faire le premier voyage, fut l'assurance que Vanens leur avait donnée que son auteur, qu'il disait être Boineau, leur donnerait de l'huile pour faire trois millions, et le secret de la pierre pour convertir le cuivre en argent ; et pour le second, quand ils crurent avoir été trompés par Vanens, ils résolurent d'aller trouver Boineau, dit Chastuel, pour s'expliquer avec lui, et lui demander cette huile et la pierre.

— Si elle connaît Morard ? — Non.

— Le sujet qui l'a fait aller en Dauphiné ?

— C'était pour aller voir madame de Simiane, sa sœur, qui était de mauvaise intelligence avec son mari et voulait s'en séparer [2].

— En quel lieu est présentement le mari de Triboulet, sa demoiselle ?

— Elle n'en sait rien.

— Le temps et le jour qu'elle est sortie du logis de l'Écu-de-France, pour entrer à Ainay ?

— Ce fut au mois de décembre, mais ne se souvient pas du jour.

1. M. de la Reynie fait faire cette question à la comtesse, parce qu'il avait remarqué qu'elle s'était logée auprès du château, où elle avait ses entrées lors de la mort de M. de Savoie, et qu'elle s'était cachée dans une auberge, à son retour et sous un nom emprunté.

2. Au milieu de beaucoup de mensonges, madame de Bachimont accuse vrai cette fois, car madame de Sévigné écrivait à sa fille, le 8 mai 1676 : « Mon Dieu, est-il vrai que la Simiane se sépare de son mari sous prétexte de ses galanteries ? Quelle folie ! je lui aurais conseillé de faire quitte à quitte avec lui. On dit qu'elle vient ici et qu'elle veut aller en Bretagne ; tout cela est-il vrai ? »

— Si, étant à l'Écu-de-France, elle n'apprit pas d'un marchand de Paris, qui y était aussi logé, que Vanens avait été arrêté et mis à la Bastille ?

— Il y a environ deux ans, qu'étant à l'Écu-de-France, Sainte-Colombe et Grémont écrivirent à M. de Bachimont que Vanens avait été arrêté, et pour son second emprisonnement, elle ne l'a su que depuis qu'elle est à Ainay, par les lettres de M. de la Fontaine et de Grémont. . . . . .

— Si Sainte-Colombe ne prenait pas la qualité de baron ? — Oui.

— De quel âge à peu près est Sainte-Colombe, de quel poil et couleur sont ses cheveux ?

— Il peut avoir environ quarante ans, d'une moyenne taille, délié, fort maigre, des cheveux noirs, fort longs et frisés naturellement.

— Si, vers le mois de novembre dernier, elle n'a pas vu Vanens au quartier de la Croix-Rousse, et si elle ne savait qu'il était pour lors à Lyon ? — Non.

— Si, le 12 juin 1675, elle n'était pas dans la ville de Turin avec M. de Bachimont, son mari [1] ?

— Elle ne s'en souvient pas, et elle était le jour de la Fête-Dieu à une journée ou deux au-delà de Chambéry.

— Si M. le duc de Savoie était malade lorsqu'elle partit de Turin, et depuis combien de jours ?

— Oui, elle croit qu'il y avait cinq ou six jours.

— Où elle apprit, et par qui elle apprit la mort de M. le duc de Savoie ?

— Elle l'apprit à Chambéry, par des messieurs qui furent loger dans le même logis où elle était.

— Qui l'obligea de partir de Turin ?

— Vanens lui ayant donné l'huile qu'il leur avait promise, et qu'il disait avoir eue de Chastuel, ils n'avaient plus que faire à Turin.

— Pourquoi ils ne faisaient pas l'épreuve de l'huile à Turin, puisque Vanens les assurait que Chastuel en était l'auteur ?

— Vanens leur dit que Chastuel n'avait point de tournesol, ce qui était néanmoins absolument nécessaire pour déterminer l'huile pour convertir le cuivre en or, et que Chastuel viendrait à Lyon

1. On a déjà vu que le duc était décédé ce jour-là même.

aussitôt qu'eux, et travaillerait à déterminer l'huile pourvu qu'ils ne sussent point qu'il fût à Lyon, ne voulant point être connu pour auteur de ce secret [1].

— Les noms des domestiques qui sont à la maison de Saint-Didier qui lui a été donnée par Fraisse ?

— Elle ne sait combien il y en a ; elle ne connaît pas Vanan, qui était dans la maison de la part de celui qui tenait la maison à bail judiciaire.

— Le nom de celui qui tenait la maison à bail judiciaire ?

— Elle n'en sait rien. . . . . .

— S'il y avait longtemps qu'elle avait parlé à M. Cousin [2], banquier, lorsqu'elle fut arrêtée ?

— Elle était avec lui, et se promenait dans le jardin d'Ainay, lorsqu'elle fut arrêtée.

— Si M. de Bachimont et elle n'ont pas choisi le séjour de Lyon comme le lieu le plus commode pour recevoir d'Italie et d'autres lieux les simples et autres choses nécessaires pour les opérations qu'ils faisaient, et le plus propre à entretenir leur correspondance ?

— Ils n'ont point eu de commerce avec qui que ce soit d'Italie, ni fait venir aucun simple ni drogue.

— S'il n'est pas vrai que le prétendu secret de Vanens et de Chastuel n'est qu'un prétexte, et que les distillations qu'ils ont faites servaient à d'autres usages ?

— Ils n'ont distillé que les simples qu'elle a dit, pour tâcher de trouver le secret de Vanens, pour tirer les teintures des métaux, pour donner la teinture aux cristaux, et pour faire des médicaments.

— Pourquoi ils se sont retirés dans Ainay, si ce n'était pas un lieu d'asile et de retraite pour y travailler en sûreté ?

— Ils se sont retirés à Ainay pour éviter la dépense et à cause que le logement ne leur coûtait rien, et qu'étant incommodée, elle était bien aise de jouir de la commodité du jardin.

— Si, lorsqu'ils furent dans Ainay, ils firent transporter de jour et à découvert les fourneaux et alambics, et autres choses propres aux distillations qu'ils faisaient ?

1. Il est plus probable qu'ils se hâtèrent de quitter Turin afin de se mettre en sûreté au moment de la mort du duc.

2. On ne voit pas s'il a été arrêté; peut-être eut-il la sagesse de s'enfuir en voyant ses amis sous la main de la justice.

— Ils n'ont point fait transporter de fourneaux, mais bien des alambics et des bouteilles, et en plein jour.

— Par qui les choses ont été transportées?

— Ce fut par son laquais, par sa servante et par des gens à journée qu'elle ne connaît point.

— A qui elle s'est adressée pour obtenir la permission de loger dans Ainay?

— Elle ne s'est adressée pour cela à personne, et c'est M. de Bachimont, son mari, qui a prié un de ses amis d'en parler à M. l'archevêque.

— Le nom de cet ami?

— Elle croit que c'est M. l'abbé d'Aix.

— Si elle ne sait pas que Sainte-Colombe a fait un voyage en Italie aux mois de juillet et d'août 1674? Si elle ne lui a pas ouï dire qu'il était de Cavaillon, dans le Comtat?

— Non, et elle sait qu'il était Irlandais.

— Avec quelles personnes elle a eu correspondance à Paris depuis qu'elle est à Lyon?

— Elle n'a eu autre correspondance à Paris qu'avec M. de la Fontaine, écuyer de la duchesse d'Enghien, et MM. Grémont et Cousin, qui lui ont écrit quelquefois des lettres indifférentes.

— Si elle connaît la Gaignière, et depuis quand, et si elle a demeuré auprès d'elle pour la servir?

— Il y a pour le moins vingt-cinq ans qu'elle a demeuré avec elle, pendant un an, lorsqu'elle était mariée avec M. du Plessis, son premier mari.

— Si elle était à son service lorsque M. du Plessis est mort?

— Non, mais elle demeurait dans une chambre de la même rue, où elle travaillait et gagnait sa vie à faire de la dentelle.

— Si elle lui a donné souvent de l'argent?

— Lorsqu'elle a travaillé pour elle, elle l'a payée suivant l'ouvrage qu'elle lui avait fait.

— Si elle n'a pas donné charge à Sainte-Colombe de lui donner de l'argent?

— Elle ne s'en souvient pas, et si elle lui a donné ordre de lui donner quelque chose à cause de sa pauvreté, cela ne peut aller qu'à deux ou trois écus.

— Quelle récompense elle avait promise à la Gaignière si elle gardait le secret qu'on lui avait confié?

— Elle ne lui promit aucune récompense, et elle ne lui a confié aucun secret.

— Si, depuis son départ de Paris, elle ne lui a pas envoyé de l'argent, et par quelle voie? Si c'est elle qui lui a envoyé sur la fin du mois de novembre dernier un paquet couvert d'une toile verte cirée? Si elle ne lui a pas écrit en même temps qu'elle lui ferait bientôt du bien, et qu'elle en aurait assez pour passer le reste de ses jours?

— Non, et elle ne s'en souvient pas.

— Si elle a eu des enfants de son premier mari, et si elle en a de son second?

— Elle en a eu trois de son premier mari, dont il ne reste plus qu'une fille, qui est en religion à Angers, et elle n'en a point eu de son second mari.

— Si elle n'a point fait tenir de l'argent à la Gaignière pour payer la pension de sa fille la religieuse? Si, lorsqu'elle partit de Paris pour le voyage de Turin, elle lui dit qu'elle allait à Turin? Si, lorsque Sainte-Colombe partit avant elle, elle dit à la Gaignière où il allait? — Non.

— Si elle ne sait pas qu'il alla en Afrique?

— Elle sait bien qu'il n'y a pas été.

— S'il ne partit pas de Paris aux fêtes de Noël, et trois mois auparavant eux?

— Elle ne se souvient pas du temps qu'il est parti, mais elle sait bien que ce fut un peu devant eux, pour aller chercher dans les îles d'Hyères et à Montpellier le végétable de l'oignon de scille.

— Si Sainte-Colombe ne fut pas trouver à Turin M. de Bachimont, et s'il lui apporta les végétables de l'oignon de scille et les autres simples qu'il lui avait demandés?

— Il n'apporta rien du tout.

— Si, pendant son voyage, elle n'a pas écrit à la Gaignière des lieux où elle était? Si elle ne lui adressait pas les lettres qu'elle écrivait, pour les rendre à ceux à qui elles étaient écrites? — Non.

— Si madame du Plessis, sa belle-mère, est morte, et quand, et en quel lieu elle est décédée[1]?

1. Madame de Bachimont avait été plus que soupçonnée d'avoir fait mourir son premier mari, sa belle-mère et sa belle-sœur; elle avait subi à ce sujet, devant le parlement de Bretagne, un procès dont elle avait eu grand'peine à sortir la vie sauve.

— Il y a environ un an qu'elle est morte, en Bretagne, et elle ne sait pas précisément le lieu.

— Si madame du Plessis n'avait pas une fille?

— Elle en avait trois, une religieuse et deux mariées, l'une à M. du Chastellier, et l'autre à M. de la Chastière.

— Si celle qui était mariée à M. du Chastellier n'est pas morte? Combien de temps elle est morte après sa mère, et de quelle maladie?

— Elle est morte huit jours après sa mère, de la fièvre continue ou d'un mal de côté.

— Quel âge pouvait avoir la dame du Chastelier?

— Elle pouvait avoir environ quarante-cinq ans.

— Qui lui a fait savoir la mort de cette dame?

— Ç'a été sa sœur la religieuse, et son père.

— Si elle a connu un médecin nommé Chauvet? — Non.

— Si elle a connu Bertin, autrement Montarsis?

— Elle le connaît bien, mais elle ne l'a pas vu à Turin, mais bien à Lyon. Il la vint voir à Ainay, il y a environ trois mois, et lui dit qu'il allait trouver sa mère, en Bourgogne, pour lui dire le dessein qu'il avait de se rendre ermite.

— Si elle sait à quoi Bertin s'occupait?

— Elle n'en sait rien, et il disait qu'il faisait des remèdes avec un curé d'auprès de Lyon, dont elle ne sait le nom ni la paroisse.

— Si elle sait pourquoi Bertin a changé son nom pour prendre celui de Montarsis?

— Elle ne l'a connu que par le nom de Montarsis, et elle n'a point eu d'habitude avec lu

— Si M. de Bachimont était avec elle lorsque Montarsis la fut voir?

— Elle n'en sait rien, et n'étant venu que pour lui dire adieu, il ne fit qu'entrer et sortir.

— Si elle n'a pas vu Lagrange parler avec M. de Bachimont, et si elle ne le connaît pas? Si elle connaît Breuille, dit Martin?

— Non.

— Chez qui ils prenaient à Paris les drogues simples qu'ils employaient pour leurs opérations et médicaments?

— Elle ne sait pas où M. de Bachimont et Vanens envoyaient chercher l'esprit de vitriol, et pour les herbes, c'étaient des femmes qui les apportaient à Grémont et à Vanens.

— A qui elle a laissé, en partant de Paris, le soin de ses meubles, et ce qu'ils sont devenus ?

— En partant de Paris, elle fit fermer les chambres où étaient ses meubles, et en emporta les clefs, et depuis les a envoyées à M. de Sainte-Colombe pour les vendre et en envoyer l'argent, ce qu'il n'a pas fait.

— Si, en partant de Paris, elle ne laissa pas dans sa maison Grémont et la Gaignière ?

— Oui, parce que Vanens disait qu'il fallait continuer les distillations, et qu'autant de pots d'eau était autant de millions.

— Si elle sait où sont Grémont et la Gaignière ?

— Elle n'en sait rien. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 2 juillet 1678, à la Bastille.

— Comment s'appelait celui des amis de Vanens et de Terron qu'ils laissèrent malade à l'hôtel de Mantoue, lorsqu'ils en sortirent?

— Ils n'y laissèrent personne de leurs amis lorsqu'ils en sortirent, mais quelque temps après Vanens y fit mettre David, de la dépense duquel il répondait, ce qu'il a ouï dire, parce qu'alors il était dans la maison de la dame Chapelain, au faubourg Saint-Antoine.

— Comment s'appelait le jeune homme qui venait avec la dame Chapelain et Vanens dans la maison du faubourg Saint-Antoine?

— Il n'a point vu de jeune homme, ni même Vanens, venir avec la dame Chapelain en la maison.

— S'il connaît la veuve Guillaume, et s'il sait quelles affaires elle a eues avec Vanens?

— Il ne la connaît point et n'en sait rien.

— S'il a connu Tournet? S'il n'a point fait quelque voyage à Saint-Germain, quelque temps avant qu'il ait été arrêté? — Non.

— S'il n'a jamais été à Poissy?

— Il y a été une fois, et ce fut à l'occasion de ce qu'un paysan disait qu'il y avait certaine masure dans les bois, près de Poissy, où il revenait quelque chose qui paraissait comme un homme, et voulait dire par là qu'il y avait de l'argent caché, sur quoi Vanens l'envoya pour voir comment le lieu était fait, et sur l'ordre de Vanens il fut voir le lieu, et manda à Vanens que c'était une ma-

sure, et le lendemain Vanens se rendit sur les lieux, dans le bois de Lottier, avec Cousin et Bessonnet, et après avoir tous ensemble vu le lieu, ils revinrent dîner ensemble dans un cabaret, à Poissy, proche de la rivière, et après s'en retournèrent tous aussi ensemble à Paris.

— S'il connaît le paysan qui le conduisit sur le lieu?

— Non, mais Cousin, qui est bourgeois de Paris, était allé avec lui sur le lieu, et ils étaient partis ensemble de Paris, et il y avait aussi un ecclésiastique avec eux, et ils y trouvèrent le paysan; il peut y avoir vingt mois.

— S'il sait le nom de l'ecclésiastique qui était avec eux?

— Non, et c'est un curé, à ce qu'il croit, et ne sait d'où.

— Si le curé partit de Paris avec lui et Cousin? — Oui.

— S'ils s'arrêtèrent à Poissy, avant que d'aller au bois de Lottier?

— Ils passèrent au travers de Poissy sans s'y arrêter, et ils furent ensuite au bois de Lottier.

— Ce qu'ils trouvèrent étant dans le bois de Lottier?

— Ils y trouvèrent, au milieu du bois, des masures et un trou fait comme l'ouverture d'une cave, dans laquelle il ne voulut point descendre; mais ayant mandé ce que c'était à Vanens, par Cousin, Vanens vint sur le lieu, et après avoir allumé une bougie, il descendit seul dans le trou, d'où étant revenu, il dit que c'était une cave voûtée qui allait assez loin, et qu'il n'y avait rien dedans. Bien est vrai qu'il entendit, aussi bien que les autres qui étaient sur le lieu, que Vanens faisait ses exhortations dans la cave, et s'écriait tout haut que l'esprit qui y était disait qu'il était un marchand qui avait été assassiné, il y avait soixante et quelques années, allant à la foire de Mantes ou de Dreux, par Lachaise et Morain, qui avaient été depuis roués à Paris, et lesquels avaient jeté le corps du marchand dans la cave; et à mesure que Vanens criait dans la cave, l'on écrivait tout ce qu'il disait, et il y avait encore quelque autre chose pour quelque restitution d'une maison [1].

— Combien de nuits il coucha à Poissy?

— Il n'y coucha qu'une nuit.

— Si l'ecclésiastique ou curé coucha avec lui cette nuit qu'il demeura à Poissy, et pendant que Cousin était venu à Paris?

— Oui, et il voulait dire la messe avant de partir le lendemain

1. Il est probable que Vanens jouait cette scène pour soutirer quelque argent à Cousin, bon bourgeois de Paris et badaud à l'ordinaire.

matin, mais il ne la dit pas, et ce curé est de la connaissance de Cousin.

— S'il ne fut pas se promener dans la ville de Poissy en attendant la nuit qu'il y coucha, et s'il ne fut pas dans l'abbaye des religieuses de Poissy?

— Non, et il était nuit lorsqu'ils revinrent du bois de Lottier.

— Où demeure Cousin et de quoi il se mêle?

— Il demeure dans la rue des Gravilliers, à ce qu'il croit, et Bessonnet le sait bien, et c'est un marchand qui se mêle de soie et de taffetas pour les apprêter.

— S'il n'a jamais été à Fontenay-aux-Roses?

— Non, et ne sait point où c'est.

— S'il n'a jamais été en la maison de campagne de M. Maboul[1]?

— Non.

— S'il connaît Colombier, autrement Rencontre, cuisinier de feu M. le chancelier d'Aligre[2]?

— Il l'a vu, et il ne le connaît pas particulièrement, et il n'a point de connaissance chez défunt M. le chancelier d'Aligre.

— Si Colombier, Dalmas et lui n'ont pas été quelquefois boire ensemble? — Non, qu'il sache.

— Si l'apothicaire de la place Maubert, où il prenait ses drogues, le connaît?

— Il n'en sait rien, et il n'y a jamais pris autre chose que de l'esprit de vitriol, deux ou trois fois seulement, pour Terron.

(B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA ROUX, FEMME DE CHAMBRE.

Du 2 juillet 1678, cinq heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— Depuis quand elle connaît Vanens?

— Il y a environ trois ans et demi, et il venait quelquefois dans la maison de M. de Bachimont.

— S'il n'a pas été à Turin avec eux? — Oui.

— Si, pendant le voyage et le séjour qu'ils ont faits à Turin, elle n'a pas remarqué que M. de Bachimont et Vanens se servaient de noms interposés pour déguiser les leurs? — Non.

1. Louis Maboul, sieur de Grip, secrétaire du Roi; il s'agissait de la recherche d'un trésor.

2. On remarquera l'insistance de M. de la Reynie à revenir sur les domestiques du chancelier d'Aligre.

— Si elle ne sait pas que M. de Bachimont a fait faire un voyage à Sainte-Colombe aux îles d'Hyères, où il cherchait des oignons de scille?

— Elle sait bien que Sainte-Colombe est allé en Provence pour chercher ces oignons, et il n'en a point apporté, ni autres herbes.

— Si elle sait combien de fois M. de Bachimont l'a envoyé du côté de Montpellier, chercher des simples?

— Elle ne sait pas qu'il ait fait d'autres voyages que celui dont elle a parlé ci-dessus.

— S'il n'a pas été en Italie pour y chercher des simples?

— Non, et revenant de Provence, il vint joindre à Turin M. de Bachimont.

— Si c'est de Lyon qu'il s'est retiré de leur service?

— Il partit de Lyon avec Vanens, pour Paris, trois jours après qu'ils furent de retour de Turin.

— S'il n'est point revenu en cette ville de Lyon?

— Il y a environ un an qu'il revint en cette ville pour ses affaires, et il y fut environ quinze jours.

— Si, à ce second voyage, il logeait avec M. de Bachimont?

— Oui, il logeait à l'Écu-de-France.

— Si elle ne sait point où il alla en partant de cette ville de Lyon?

— Il allait à Paris.

— Si elle n'a pas entendu dire qu'il avait passé en Angleterre et en Espagne? — Non.

— Si elle ne sait pas que Sainte-Colombe leur écrivait souvent?

— Elle ne sait point qu'il leur ait écrit depuis qu'il est parti.

— Si elle sait ce que M. de Bachimont lui donnait pour être auprès de lui?

— Elle sait seulement qu'il l'habillait et lui donnait sa table.

— D'où vient la connaissance que M. de Bachimont a de Laroche, son père?

— C'est à cause d'elle.

— Combien il y a que Laroche se mêle de distiller?

— Il y a longtemps, et c'est par permission de M. de Silvecanne[1] et de M. le procureur du roi.

1. M. de Silvecanne était le prévôt des marchands de Lyon; jusqu'en 1699 les distillateurs ne faisaient pas une communauté marchande; leur industrie paraissant extrêmement suspecte, on n'accordait la permission de l'exercer qu'avec beaucoup de difficulté.

— Si c'est son père qui l'a mise auprès de madame de Bachimont?

— Non, et ce fut son mari, lorsqu'il la mena à Paris, et qu'il s'en alla à Bruxelles.

— Si Laroche n'a pas fait des voyages à Rouen et ailleurs, par l'ordre de Bachimont?

— Il n'a jamais fait aucun voyage pour Mr de Bachimont?

— Qui est le maître que Laroche a servi en qualité de cocher, auparavant que d'être distillateur?

— Il menait le carrosse qui vient de Lyon à Paris.

— Si, étant à Turin, elle n'a pas connu Chastuel, dit Boineau? Si M. et madame de Bachimont et Chastuel n'ont pas logé en même logis à Turin? Si elle ne leur a jamais entendu parler de Chastuel? — Non.

— Si elle n'en a jamais entendu parler à Vanens?

— Elle lui a entendu parler une fois à Paris, dans la chambre de madame de Bachimont.

— Si, étant à Turin au deuxième voyage, Chastuel, dit Boineau, n'a pas travaillé longtemps avec M. de Bachimont, pour convertir du cuivre en or.

— Elle n'en sait rien.

— Si, partant de Turin, madame de Bachimont ne lui donna pas à garder une bouteille d'huile que Vanens lui avait dit être de la composition de Chastuel?

— Madame de Bachimont lui donna une fiole d'huile qu'elle disait être précieuse, mais elle ne sait pas qui l'avait composée [1].

— Si elle connaît les herbes que M. de Bachimont et Vanens faisaient distiller à Paris avait que de partir pour Turin? — Non.

— Si ce n'était pas une femme de la campagne qui apportait les herbes dans des sacs?

— Elle n'a vu qu'une fois une femme qui en apportait, mais elle ne la connaît pas.

— Si, entre les personnes qui venaient les voir, elle n'a pas entendu nommer l'abbé Chapelle, Rabel et Lagrange? Si M. et madame, partant de Paris pour Turin, ne portèrent point les distillations qu'ils avaient faites à Paris? Si M. de Bachimont, étant arrivé à Turin, ne fit pas des fourneaux dans la maison où il était?

— Non, elle n'a point vu de fourneaux.

1. Cette fiole contenait sans doute le poison fabriqué par Vanens.

— Si Vanens, étant à Turin, se faisait appeler de ce nom?

— Oui.

— Combien de fois elle a été à la maison de Saint-Didier, que Fraisse a donnée à madame de Bachimont?

— Elle n'y a été qu'une fois.

— Si c'était par l'ordre de madame de Bachimont?

— Non, mais elle lui demanda permission de s'y aller promener[1]?

— Si, depuis le second voyage de Turin, M. de Bachimont a toujours été à Lyon, sans en partir. — Oui.

— Quel jour ils quittèrent le logis de l'Écu-de-France, en cette ville, pour venir dans Ainay?

— C'était le 29 de novembre dernier, veille de Saint-André.

— De qui elle apprit, étant encore au logis de l'Écu, que Vanens avait été conduit à la Bastille?

— Étant à Ainay, elle l'a entendu dire à un homme qui logeait à l'Écu, et qu'elle ne connaît point.

— Si elle connaît les drogues et eaux, poudres et simples, qui sont dans l'appartement qu'ils occupaient à Ainay?

— Elle ne connaît que l'herbe et l'eau de flocely qu'elle a prise pour la fièvre.

— Si Sainte-Colombe ne prenait pas quelquefois la qualité de baron?

— Oui, on l'appelait toujours le baron de Sainte-Colombe.

— Quel jour elle est partie de Turin avec eux, au premier voyage qu'ils y ont fait?

— Ce fut le 8 juin de l'année 1675.

— Si, devant que de partir de Turin, elle n'avait pas entendu dire que M. le duc de Savoie était fort malade?

— L'on disait qu'il avait une petite fièvre, mais que ce ne serait rien.

— En quel lieu et par qui elle apprit la mort de M. le duc de Savoie?

— Ce fut à Chambéry, par l'hôtesse de la Notre-Dame, où ils étaient logés.

— Si elle a su quel jour M. le duc de Savoie était mort? — Non.

— Si elle connaît Morard? S'il n'a pas été au service de M. de Bachimont?

1. On soupçonnait qu'elle avait été à cette campagne pour faire disparaître les vestiges des distillations faites par Bachimont.

— Elle n'en sait rien, mais ce n'est pas de son temps.

— Si elle n'était pas au service de madame de Bachimont du temps de son premier mariage, et si elle n'y est pas demeurée jusqu'à présent? — Oui.

— Où est présentement Roux, son mari?

— Elle croit qu'il est à Bruxelles, et il y a plus de cinq ans qu'elle n'a eu de ses nouvelles.

— Si c'est par l'ordre de M. de Bachimont qu'il est allé à Bruxelles?

— Non, et il y est allé volontairement, pour y travailler en dentelles.

— Si c'est en plein jour que l'on transporta de l'Écu-de-France à Ainay les alambics et autres choses propres à travailler aux distillations que faisait M. de Bachimont?

— Oui, et cela fut porté par des gens de journée qu'elle ne connaît point.

— Si, étant à Paris, elle n'alla pas chez Bonnichon et chez les épiciers et droguistes, acheter les drogues et simples dont se servait M. de Bachimont dans son laboratoire? — Non.

— Si la demoiselle de Gaignière n'allait pas souvent voir madame de Bachimont, et s'ils ne lui ont pas donné de l'argent par plusieurs fois?

— Elle l'a vue souvent venir voir madame de Bachimont; elle ne sait pas si elle lui a donné de l'argent, mais elle croit qu'elle la nourrissait.

— Si elle a vu un paquet couvert d'une toile cirée verte, qui a été envoyé à Paris par M. de Bachimont, au mois de novembre dernier? Ce qui était dans le paquet et à qui il était adressé?

— Oui, elle croit que c'était un habit et du linge qui étaient dans le paquet, et il s'adressait à la de Gaignière. C'était pour un petit garçon, parent de M. de Bachimont, qui est au collége, et ne sait pas en quel endroit.

— Si elle sait avec quelles personnes ils ont eu correspondance à Paris depuis qu'ils sont à Lyon? — Non.

— Si elle sait de quelle maladie est morte madame de Chastelier, fille de madame du Plessis, belle-mère de madame de Bachimont?

— Elle est décédée d'une fièvre, trois ou quatre jours après la mort de sa mère.

— Si elle connaît Bertin, dit Montarsis?

— Oui, et elle l'a vu venir pour le moins cinq ou six fois les voir depuis qu'ils sont à Ainay.

— Si elle ne l'a point vu à Turin? Si elle n'a pas vu souvent M. de la Grange avec M. de Bachimont? Si elle connaît Breuille, dit Martin, et Guillard? — Non. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE NICOLAS D'HOSTEL, LAQUAIS.

Du 2 juillet 1678, sept heures du soir, à Pierre-en-Cise.

— S'il n'a pas vu M. de Bachimont et Vanens, tant à Paris et en cette ville qu'à Turin, se servir de noms interposés et déguiser les leurs?

— M. de Bachimont, entrant en Piémont et étant à Turin, au second voyage qu'il y fit, se faisait appeler le comte de Rurecourt, et quitta ce nom sitôt qu'il fut arrivé en cette ville, et reprit celui de Bachimont [1].

— Si, depuis que M. de Bachimont est à Lyon, il n'a pas porté plusieurs de ses lettres à la poste, adressées à Vanens? — Non.

— S'il sait que Bachimont a envoyé Sainte-Colombe aux îles d'Hières pour y chercher des oignons de scille et autres simples?

— Il n'en sait rien.

— Si Sainte-Colombe, venant trouver M. de Bachimont à Turin, ne lui apporta pas les oignons de scille et plusieurs autres herbes?

— Il ne lui en apporta point.

— Si c'est de Lyon que Sainte-Colombe s'est retiré du service de M. de Bachimont? — Oui.

— S'il a vu Laroche, distillateur, travailler aux opérations que M. de Bachimont a faites à Paris?

— Il ne connaît Laroche que depuis qu'il est à Lyon, et il ne l'a point vu travailler avec M. de Bachimont.

— S'il connaît Chastuel, dit Boineau?

— Il l'a vu à Turin, avec M. de Bachimont.

— Si ce fut au premier voyage que M. de Bachimont fit à Turin?

— Il l'a vu au premier et au second voyage venir voir M. de Bachimont.

1. Les magistrats pensèrent sans doute que Bachimont avait eu de bonnes raisons pour changer de nom en revenant à Turin; au reste, il était seigneur de Rurecourt en Artois.

— S'il ne se faisait pas appeler Boineau?

— Il ne l'a entendu nommer que Chastuel.

— S'il ne l'a pas entendu appeler le chevalier? — Non.

— Si, dans le second voyage que M. de Bachimont a fait à Turin, Chastuel ne logeait pas avec lui?

— Oui, et ils logeaient au logis de la Croix-Rouge, près du palais.

— Si Chastuel n'a pas travaillé à Turin, avec M. de Bachimont, à faire une huile qui convertissait le cuivre en or?

— Ils ont travaillé une quinzaine de jours ensemble; il ne peut pas savoir à quoi, parce qu'ils le faisaient sortir de la chambre.

— Quelles herbes M. de Bachimont distillait à Paris, dans sa maison, avant son voyage de Turin?

— Il ne sait pas qu'il se servît d'autres herbes que du seneçon et du genêt.

— S'il ne lui a pas ouï dire qu'il se servait de la jombarde, de la ciguë, et du vermicularis ou tête-de-souris? Si ce n'était pas une femme de la campagne qui apportait les simples dont se servait M. de Bachimont? S'il connaît cette femme et s'il sait son nom? S'il n'a point été chercher ces herbes? Si M. de Bachimont, partant de Paris pour aller à Turin, porta les distillations qu'il avait faites en sa maison? Si, au premier voyage qu'il fit à Turin, il travailla avec Chastuel? — Non.

— Si Bachimont, à son second voyage, travailla avec Chastuel, en quel lieu, et s'ils trouvèrent des fourneaux préparés?

— Il travailla à l'hôtellerie de la Croix-Rouge, et il fit bâtir un fourneau de briques par lui dans sa chambre, et il le fit rompre, voulant revenir à Lyon.

— S'il connaît Rabel, et s'il l'a vu parler à M. de Bachimont?

— Non.

— S'il a vu l'abbé Chapelle avec M. de Bachimont?

— Oui, et l'abbé Chapelle, venant de Provence, son pays, pour aller à Paris, logea à l'Écu, où était aussi M. de Bachimont, et y demeura trois jours, et revenant de Paris, il logea au Parc, où il demeura deux jours, pendant lesquels il vint travailler à l'Écu-de-France, dans la chambre de M. de Bachimont, qui dit que l'abbé n'avait pu réussir.

— A quoi l'abbé de la Chapelle avait travaillé?

— Il n'en sait rien.

— S'il y avait un fourneau dans la chambre de M. de Bachimont?

— Oui, il y en avait un de brique, qu'il avait bâti par ordre de M. de Bachimont.

— S'il sait les herbes dont M. de Bachimont se servait à Lyon, dans ses distillations et opérations?

— Il se servait de la vermiculaire, de la jombarde, de l'oignon de scille, du flocely, du lait de laitue.

— Si c'était lui qui allait chercher ces herbes et où il prenait le flocely?

— C'était dans des terres, après qu'il avait plu, et cela est fait comme des champignons, fort mou et fort pesant, sans racine.

— S'il se souvient du jour que M. de Bachimont est sorti de l'Écu-de-France pour aller demeurer à Ainay? Si ce ne fut pas à l'Écu-de-France qu'il a ouï dire que Vanens avait été mis à la Bastille? Si Scellier, chirurgien à Paris, ne voyait pas quelquefois M. de Bachimont? Si M. de Bachimont n'allait pas voir quelquefois M. Dalmas, aveugle?

— Il n'en sait rien.

— Si Sainte-Colombe ne prenait pas quelquefois la qualité de baron? — Oui.

— Si M. le duc de Savoie était mort, lorsque M. de Bachimont, à son premier voyage, partit de Turin pour aller à Chambéry?

— Non, et ils apprirent sa mort à Chambéry.

— Quel jour M. de Bachimont partit de Turin?

— Il n'en sait rien.

— Combien de jours M. de Bachimont fut pour venir de Turin à Chambéry? — Il mit trois jours.

— De qui il a appris la mort de M. le duc de Savoie?

— Il l'apprit du maître du logis de Sainte-Anne, à Chambéry, où M. de Bachimont était logé.

— S'il aida à transporter dans Ainay les alambics et autres choses qui servaient aux distillations que faisait M. de Bachimont à l'Écu-de-France, et si ce fut de jour?

— Oui, et ce fut de jour, et une femme, la Princesse, qui est herboriste, qui demeure à la Guillotière, aida à les porter.

— S'il a vu un ballot couvert d'une toile cirée verte, que M. de Bachimont envoya à Paris, au mois de novembre dernier?

— Oui, c'était un habit et du linge que M. de Bachimont envoyait à un enfant, qu'il croit être fils de M. de Bachimont.

— S'il a vu chez M. de Bachimont Bertin, dit Montarsis?

— Oui, et il a demeuré environ un mois à l'Écu-de-France, avec M. de Bachimont, et de là il s'en alla à Rome; il se faisait appeler Montarsis, et il travaillait avec M. de Bachimont. . . . . .

(B. A.)

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE VANENS.

4 juillet 1678, à la Bastille.

N'a vu Nail qu'à ce voyage de Poissy, et depuis deux fois par hasard, au Châtelet, en prison pour faussetés; connaît Bourdois par Bessonnet, n'a vu aucun accident ni mal arrivé à Terron.

(B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE CATHERINE LEROY, SERVANTE.

Du 4 juillet 1678, à la Bastille.

— En quel temps elle a demeuré à l'hôtel de Mantoue?

— La première fois qu'elle y a demeuré, il y aura deux ans au mois d'août prochain, et c'était sa première condition, et il y a eu un an, à la fête de Pâques dernière, qu'elle y fut demeurer pour la seconde fois.

— En quel temps elle a vu Vanens loger à l'hôtel de Mantoue?

— La première fois qu'elle fut demeurer à l'hôtel de Mantoue, la Chaboissière y était déjà logé, et Vanens était lors prisonnier à la Bastille[1], et quelque temps après il vint loger à cet hôtel de Mantoue.

— Si elle n'a pas connu Tournet, prêtre? Si elle sait que Vanens et la Chaboissière connaissaient ce Tournet?

— Non, et elle ne le croit pas.

— Si elle ne se souvient pas que la Chaboissière lui ait dit qu'il ait donné du poison à d'autres personnes que celles dont elle a parlé?

— Non, bien est vrai qu'il lui a dit qu'il y avait bien d'autres personnes marquées qui ne verraient point la fleur des pois, et il ne les lui a point nommées.

— Si elle n'a pas entendu parler à la Chaboissière de quelque dame qui eût empoisonné sa cuisinière?

— Elle se souvient que la Chaboissière la mena un jour, et il

1. On a déjà vu que Vanens était à la Bastille en 1676.

peut y avoir dix-huit mois, en hiver, dans un quartier qu'elle ne se peut remettre, et il la fit demeurer dans un cabaret pendant qu'il fut à une maison, à ce qu'il lui dit, et où il ne voulut pas qu'elle le suivît; d'où étant de retour, il lui dit que la dame[1] à qui il venait de parler avait empoisonné sa cuisinière, et qu'elle l'avait fait tenir deux ans en langueur, et qu'enfin elle était morte.

— En quel des quartiers de la ville, et si c'est au delà où en deçà des ponts?

— Elle ne le saurait dire; ne se souvient d'autre chose, sinon qu'il y avait des arbres dans la rue où elle attendit, et dans la maison où elle le vit entrer, qui avait une grande porte cochère. Se souvient encore qu'il lui dit que cette dame, chez laquelle il avait été, était des bonnes amies de Vanens, et qu'elle savait faire ce qu'il faisait. Se souvient aussi qu'il lui dit qu'il était allé dire des nouvelles à la dame, d'un petit laquais qui était à la Charité.

— Si la Chaboissière ne lui dit pas le sujet pour lequel la dame eût donné du poison à sa cuisinière? Si la Dusoulcye en sait quelque chose, et ce qu'elle lui en a ouï dire?

— Non, elle ne croit pas que la Dusoulcye connaisse la dame, mais elle connaissait, à ce qu'elle croit, la cuisinière, et elle s'appelait Françoise, parce qu'elle a entendu la Chaboissière et la Dusoulcye parler ensemble de Françoise, et la Dusoulcye disait que les Normandes, en parlant de cette cuisinière, n'étaient pas chanceuses, à quoi il répondit qu'elle laissât là les morts.

— Si elle n'a point vu donner par la Chaboissière du poison à d'autres personnes qu'à la Regnault et à la Carré? Si elle n'en a point donné à d'autres? — Non.

— Comment elle a donc su que la poudre ou grains de poison troublât plus l'eau que le vin, puisqu'elle n'en a point fait d'expérience?

— C'est la Chaboissière qui le lui a dit.

— Si elle a connaissance qu'il a été à Saint-Germain-en-Laye faire quelque voyage?

— Il lui a dit, peu de temps avant d'être arrêté, et par deux différentes fois, qu'il venait de Saint-Germain, et ne lui dit point le sujet de son voyage.

— Combien il demeura à Saint-Germain à chaque voyage?

1. Cette dame doit être la Chapelain, qui a joué un grand rôle dans toute cette affaire. Nous n'avons pu, malheureusement, retrouver ses interrogatoires.

— Le premier voyage qu'il y fit, il y alla et en revint le même jour, et à l'égard du second voyage, croit qu'il y demeura trois ou quatre jours.

— S'il ne lui dit point qu'il eût été à Poissy?

— Non, et lui a bien ouï dire qu'il avait été en Normandie, mais c'était avant qu'elle le connût.

— Si elle connaît la demoiselle la Grange? — Non.

— Si elle n'en a point entendu parler à la Chaboissière?

— Elle n'en a point de souvenir.

— Si elle ne lui a point entendu parler d'un prêtre ou curé nommé Nail?

— Non, si ce n'est d'un petit homme qu'on appelait M. le curé, et qu'elle a vu, étant allée avec la Chaboissière dans un lieu qu'on appelle la Conciergerie des prêtres[1], derrière Notre-Dame, et où elle a mangé deux ou trois fois avec la Chaboissière et M. le curé, qui est un petit homme, assez mal fait, et qui a des cheveux courts et mêlés de gris, et que la Chaboissière disait être là pour avoir fait quelques faux seings et quelques contrats de mariage. Se souvient que cet homme, qu'on appelle M. le curé, priait la Chaboissière de faire quelque chose pour lui, et que la Chaboissière, quoiqu'il lui promît, lui disait, quand il était sorti d'avec ce petit homme, qu'il ne voulait point s'embarrasser, mais se souvient qu'un homme, façon de paysan, étant venu un jour dire des nouvelles au petit homme de la part de son procureur, le petit homme parut en être fort touché, et dit au même temps à la Chaboissière qu'il était perdu s'il ne lui servait d'ami[2].

— Si c'était dans la prison ou conciergerie des prêtres que la Chaboissière et elle ont mangé deux ou trois fois avec le petit homme appelé M. le curé?

— Oui, et c'était le concierge qui leur apportait à manger.

— S'ils mangeaient ensemble dans la chambre où le petit homme était prisonnier?

— Non, et c'était à la porte du lieu où le petit homme était enfermé, et le petit homme sortait la tête par une petite fenêtre ou

1. La Conciergerie des prêtres était située au premier étage du bâtiment de l'Officialité, dans la cour de l'Archevêché; c'était une prison consacrée aux ecclésiastiques accusés de certains délits dont le clergé se réservait le jugement et la punition.

2. Ce curé est Nail, le complice de la de la Grange pour l'empoisonnement de Saurye, avocat au conseil; on le retrouvera plus loin.

guichet qui était à la porte, et d'autres fois la main pour parler et pour prendre à manger et à boire. Se souvient qu'il y avait aussi deux autres prêtres en même lieu, dont l'un était fort grand et gros, qui mangèrent aussi avec eux, et c'était la Chaboissière qui payait.

— Quelle était la raison que lui disait avoir la Chaboissière d'aller voir et visiter le petit homme appelé M. le curé, et pour aller boire et manger avec lui si souvent?

— Il ne lui en a point parlé, et de sept ou huit fois qu'elle y a été avec la Chaboissière, où il la faisait passer pour sa femme, elle n'a vu le petit homme que trois ou quatre fois, et lorsqu'ils mangèrent avec lui, la Chaboissière la faisait attendre à la porte d'en bas pendant qu'il allait parler au petit homme, où il demeurait quelquefois une heure et quelquefois davantage, et lorsqu'il y allait il lui donnait son épée pour la garder.

— Si elle n'avait pas vu le petit prêtre avec la Chaboissière avant de l'avoir vu en prison, et en quelques autres lieux?

— Non, et elle ne lui en avait pas même entendu parler.

— Si elle se souvient en quel temps c'était qu'elle allait avec la Chaboissière voir le prêtre dans la conciergerie des prêtres, où il était?

— Autant qu'elle se peut souvenir, c'était environ le mois d'août dernier ou septembre.

— Si la Chaboissière ne lui a pas dit que ce prêtre fût de la connaissance de Vanens?

— Non, et ne lui en a point ouï parler, sinon qu'elle se souvient avoir quelquefois entendu le petit prêtre et la Chaboissière jargonner ensemble des mots qu'elle n'entendait pas, mais remarqua qu'ils parlaient quelquefois de Vanens et de Bourdois, qui est de la connaissance de Bessonnet, et qui a logé avec eux à l'hôtel de Mantoue.

— Si elle sait quel est Bourdois, et où il loge?

— Il logeait au carême dernier chez une vinaigrière, rue Béthisy, et elle l'a vu chez la Duperray, couturière, demeurant proche Saint-Germain-l'Auxerrois, et fut bien surprise de le voir bien couvert et fort leste, l'ayant vu avant cela fort misérable; mais la Duperray lui dit que Bourdois avait fait un voyage avec un comte, dont elle ne se souvient pas du nom, et qu'il y avait beaucoup gagné.

— Si elle ne sait pas que la Dusoulcye se soit blessée, étant grosse d'enfant, et ce que la Dusoulcye lui en a dit?

— La Dusoulcye lui a bien dit que lorsqu'elle était grosse elle se chargeait de fardeaux et se faisait blesser, parce qu'elle ne voulait point avoir d'enfants.

— Si elle ne sait pas que Dalmas lui ait donné des breuvages pour la faire accoucher avant le terme et faire mourir ses enfants? Si elle n'en a rien ouï dire à la Chaboissière?

— Non, et ne se souvient pas de lui avoir ouï dire autre chose que ce qu'elle nous a dit, sinon qu'une fois elle entendit qu'il disait à Dalmas, en présence de la Dusoulcye et d'elle, que Terron s'était mêlé de travailler, mais qu'il y avait pensé demeurer, et que si Vanens et lui, la Chaboissière, ne fussent accourus, que c'était fait de Terron, parce qu'il était déjà tombé, ne voyait plus et n'avait presque plus de connaissance[1]. Que ç'avait été François, laquais de Terron, qui avait appelé Vanens au secours de son maître.

— Ce que dit Dalmas sur cela à la Chaboissière?

— Il ne lui dit rien et ne fit que sourire.

— Si la Chaboissière n'expliqua pas davantage à Dalmas ce à quoi Terron travaillait?

— Non, et ils parlaient la plupart du temps en leur patois.

— Si elle s'est souvenue de l'ambassadeur duquel elle nous a dit qu'elle ne pouvait lors se souvenir, et que la Chaboissière connaissait?

— Elle s'est depuis souvenue, et c'est M. de Saint-Maurice[2], et même la Chaboissière passa chez Berthe, où lors elle demeurait en condition, pour la mener comme il avait accoutumé de faire avec lui à la ville, et lui dit que c'était pour aller chez M. de Saint-Maurice, qui était un ambassadeur; mais s'étant trouvée empêchée toutes les deux fois qu'il l'en pria, elle ne put pas y aller.

— Si elle connaît Rencontre, autrement Colombier? Si elle ne sait pas que c'est un domestique de défunt M. le chancelier d'Aligre, et si elle ne l'a pas vu avec la Chaboissière et Dalmas?

— Elle n'a point, qu'elle sache, connu aucun des domestiques de défunt M. le chancelier d'Aligre, que Clermont, postillon, et un

1. On trouvera ailleurs les circonstances de cette aventure, qui dut se répéter assez souvent; la tradition populaire attribuait déjà la mort de Sainte-Croix à un accident semblable.

2. On a déjà vu que M. de Saint-Maurice avait porté à la cour de France la nouvelle officielle de la mort de M. de Savoie; sa fréquentation reconnue avec un empoisonneur tel que la Chaboissière dut paraître bien étrange.

gros homme qu'elle a vu à la porte lorsqu'elle allait demander Clermont[1].

— Si elle n'a point entendu parler à la Chaboissière de Rabel?

— Non. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 4 juillet 1678, à la Bastille.

— D'où était le prêtre qu'il a dit s'appeler M. le curé, et qui fut, proche et au-delà de Poissy, avec lui et Cousin, voir les masures dont il nous a parlé?

— Il n'en sait rien, n'en sait pas le nom, mais il parlait comme un Normand, et ne l'a jamais vu que cette fois-là.

— S'il ne l'a point vu depuis?

— Il ne l'a jamais vu depuis.

— Comment étaient faits la taille et le port de ce prêtre?

— C'était un petit homme, ne peut savoir quel âge il avait, mais il n'avait pas les cheveux blancs, et ne l'ayant vu que cette fois-là, il n'a pas pris garde au reste.

— S'il sait que ce prêtre, qu'on appelait M. le curé, soit retourné en son pays?

— Ne l'ayant vu ni connu que la seule fois qu'il nous a dit, il ne peut pas nous en dire davantage.

— Ce qu'il sait à l'égard dudit homme?

— Il n'est point homme à faire un faux serment, et il a dit la vérité, et ne sait autre chose du prêtre que ce qu'il nous a dit, et l'on ne l'appelait pas autrement que M. le curé.

— S'il n'est pas vrai qu'il a été voir, depuis le voyage de Poissy, le prêtre appelé M. le curé, dans les prisons de l'Officialité?

— Non, il n'a été qu'une fois ou deux aux prisons de l'Officialité avec Lemperier[2], lequel y fut visiter un jeune abbé de sa connaissance, qui était prisonnier à ces prisons, mais il l'attendit en bas, sans monter.

— S'il n'est pas vrai qu'il a été boire et manger plusieurs fois avec le prêtre appelé M. le curé, dans les prisons de l'Officialité?

— Il est vrai qu'il y a été boire une pinte de vin de grand matin avec le jeune abbé et un marchand de chevaux, mais il n'y a été

1. La Chaboissière avait fait entrer ce Clermont dans la maison du chancelier.

2. Ce Lemperier était un prêtre, qui fut arrêté plus tard et traduit devant la chambre.

que cette fois-là, et il se souvient même que Catherine Leroy y vint avec lui. Bien est vrai qu'ils étaient trois dans la même chambre enfermés, et ne les vit que par une ouverture qui est à la porte, et il n'était allé à l'Officialité que pour y voir plaider.

— Si, après les circonstances que nous venons de lui marquer, il ne se ressouvient point du prêtre qu'il avait vu au voyage de Poissy? S'il ne le vit point dans la prison de l'Officialité?

— Non, et ils mangèrent des petits pâtés cette fois qu'ils furent à l'Officialité, et on donnait, par l'ouverture du guichet qui est à la porte, le vin et ce qu'il fallait pour manger.

— Comment s'appelait l'abbé avec qui il fut boire aux prisons de l'Officialité?

— Il n'en sait pas le nom.

— Pourquoi l'homme, avec qui il fut boire dans la prison, disait qu'il était arrêté?

— Il ne lui en a point parlé, et il y avait deux ou trois petits prêtres qui étaient prisonniers avec l'abbé.

— S'il n'est pas vrai que c'était la femme du concierge qui leur apportait ce qu'il leur fallait lorsqu'il y fut boire et manger avec les petits prêtres?

— Il ne s'en souvient pas bien; se souvient néanmoins qu'il donna quelque chose pour envoyer quérir des petits pâtés, mais il n'y a été que cette fois, si ce n'est qu'il a été plus de cinquante fois en bas, dans l'Officialité, voir plaider[1].

— Si Catherine mangea avec lui et le prêtre, à la porte de la chambre où les prêtres étaient renfermés.

— Oui, et Catherine le dira et s'en souviendra mieux que lui.

— Ce que Catherine allait faire à l'Officialité?

— Il était fête ce jour-là, et elle était hors de condition, et ils se promenaient ensemble, et elle peut mieux dire ce que c'est que lui, et elle dira aussi qu'il n'est point entré dans la chambre où étaient les prisonniers, et ils ne se sont parlé qu'au travers de la porte.

— Pour qui il a fait passer Catherine dans ces lieux lorsqu'il l'y menait?

— On ne le lui demandait pas, et elle passait seulement pour être de sa connaissance.

1. En effet, le tribunal de l'Officialité siégeait au rez-de-chaussée, les prisons étaient au-dessus de la salle d'audience.

— S'il n'est pas vrai que le prêtre qu'il allait voir dans l'Officialité s'appelait Nail? Si ce n'était pas le même prêtre qu'il avait vu à son voyage de Poissy, et qui s'appelait M. le curé? Si Nail, prêtre, ne le pria pas plusieurs fois, dans la prison de l'Officialité, de lui rendre quelque office et prendre quelque soin de ses affaires?

— Il ne sait point que ce prêtre s'appelait Nail, mais ce prêtre ne le pria point de rien faire pour lui, et lui n'avait garde.

— S'il ne se souvient point qu'un jour, étant avec Nail, prêtre, dans la prison de l'Officialité, il vint un homme, façon de paysan, lui dire, de la part de son procureur, de méchantes nouvelles de son affaire, sur quoi le prêtre parut étonné, et lui dit qu'il était perdu et qu'il fallait à cette fois qu'il lui servît d'ami?

— Il n'a point d'amis à Paris; il est vrai que le prêtre qu'il était allé voir le voulut charger d'aller dans la rue de Richelieu, chez M. le marquis de Louvois, et il ne voulut en prendre la commission, et dit que peut-être M. le marquis de Louvois le reconnaîtrait. Et depuis a dit que c'était pour parler à quelque domestique de M. de Louvois, mais il ne voulut pas y aller.

— Si le petit prêtre qu'il allait voir dans les prisons de l'Officialité ne l'a jamais chargé d'aucune lettre à porter?

— Non, et il n'en a jamais voulu prendre pour personne, et il n'a pas même voulu se charger de quoi que ce soit pour Vanens, ni de porter ses lettres, et il avait prié Vanens de le dispenser de lui faire porter ses lettres.

— Si le petit prêtre qui était à l'Officialité n'était pas un petit homme, assez mal fait, avec quelques cheveux gris?

— Il ne se souvient pas s'il avait des cheveux gris.

— Si ce prêtre ne ressemblait pas au petit prêtre qu'il nous a dit avoir vu au voyage de Poissy? Si ce n'était pas le même?

— Il n'en sait rien, et une chose où l'on ne prend point d'intérêt, on ne peut pas bien la remarquer.

— Si, lorsqu'il allait voir le petit prêtre dans la prison de l'Officialité, ils ne parlaient pas quelquefois ensemble de Vanens et de Bourdois? — Non.

— S'il ne sait point que Bourdois ait fait quelque voyage?

— Il n'en sait rien, mais il l'a vu par deux fois très-propre, l'une ayant un habit avec du galon doré qu'il fit ôter ensuite, et l'autre fois avec un habit très-propre. Lui et Bourdois ont eu du bruit autrefois ensemble dans le Palais-Royal, Bourdois croyant que

c'était lui qui l'avait fait sortir d'avec Vanens, chez lequel il faisait ce qu'il y faisait, et Catherine était présente dans le Palais-Royal lorsque lui et Bourdois y eurent querelle ensemble. Ne sait point quel voyage a fait Bourdois, ne lui a jamais parlé qu'une fois, mais Bessonnet lui a dit que Bourdois était en Bourgogne avec un marquis Corde ou Force, ne peut se souvenir autrement du nom.

(B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 7 juillet 1678, à la Bastille.

— S'il connaît Pinguet, prêtre?

— Non, et depuis a dit qu'il se souvient qu'il y en a en Auvergne de ce nom-là, et non pas dans ce pays.

— S'il connaît quelqu'un de ce nom de Pinguet, en Auvergne?

— Il en a entendu parler, mais ne connaît personne de ce nom.

— Lui avons représenté une lettre missive, datée à Pinsac, le 17 septembre 1672, c. p. c. m.: *Votre très-humble et très-affectionné serviteur de Monroy*, et sur la suscription : *A M. M. Pinguet, prêtre et théologien, de présent à Paris.*

— Elle a été écrite par Monroy, son beau-frère, à M. Pinguet, qu'on disait demeurer en ce temps-là chez madame Hélyot[1].

— De quelle profession est Monroy, son beau-frère?

— Il est notaire royal, et demeure ordinairement à Pinsac, en Auvergne, à deux lieues de son lieu.

— S'il y a longtemps qu'il n'a vu Monroy?

— Il y a cinq ou six années; bien est vrai qu'il a su que Monroy était venu à Paris, et qu'il n'y avait demeuré que deux ou trois jours, à ce que l'on lui a dit, mais il ne le vit point.

— Si c'est la femme de Monroy qui est sa sœur, et qu'il nous a dit être morte?

— Non, et les deux frères de Monroy avaient épousé deux de ses sœurs, et c'est la femme du cadet qui est morte.

— Comment il a su qu'elle était morte?

— Il l'a appris par des marchands de son pays, et il y a environ cinq ans, mais n'en est pas bien assuré.

1. Cette madame Hélyot, femme d'un conseiller au parlement, était célèbre alors par sa vertu et par ses bonnes œuvres; il a même été question de la canoniser; nous la retrouverons plus tard, et on verra jusqu'à quel point elle méritait les éloges donnés à sa conduite.

— Comment il a su que sa femme était morte depuis qu'il est à la Bastille ?

— Il n'en a rien su du tout; bien est vrai que les médecins lui ont dit autrefois qu'elle était pulmonique, et que si elle passait trente ans elle vivrait longtemps après cela, et sa femme a présentement trente ans passés.

— Pourquoi il nous a dit qu'il avait appris que sa femme était morte ?

— Il n'en a rien su du tout, et elle n'est point morte.

— Pourquoi il nous a donc dit qu'il était en état d'épouser C. Leroy ?

— Il n'en a jamais eu la pensée, et quand il aurait été en état (ce que non) de la pouvoir épouser, il aurait plutôt épousé une potence, et c'est une fille abandonnée qui l'a trahi, et elles sont quatre ou cinq ensemble dans le même logis qui sont liguées ensemble pour le faire périr.

— Lui avons représenté une lettre missive, datée à Paris, le 12 mai 1677, c. p. c. m. : *Mon très-cher mari*, et f. p. c. a. m. : *Votre très-humble et très-affectionnée chère femme, C. Leroy*, et à l'égard de la suscription, elle a été entièrement biffée et pochée avec de l'encre; la lettre paraissant avoir été cachetée avec de la cire d'Espagne.

— Il ne la reconnaît point, et cette lettre n'est point à lui, et sa femme s'appelle Chamolet, et elle n'est jamais venue à Paris; il ne sait ce que c'est que la lettre ni à qui elle est adressée.

— Il doit connaître la lettre, puisqu'elle s'est trouvée avec ses autres papiers ?

— Il y avait d'autres papiers sur un ciel de lit, où ceux que nous lui avons représentés ont été trouvés, à ce qu'il croit.

— S'il n'est pas vrai que c'est C. Leroy qui lui a écrit la lettre ?

— C. Leroy ne sait pas écrire, et il ne sait point de qui est la lettre.

— S'il ne sait que Catherine lui a fait écrire la lettre, et s'il ne se souvient pas qu'elle lui a été rendue de sa part ?

— Il n'en sait rien, et c'était une méchante personne, qui a toujours essayé de le faire périr.

— Pourquoi il a effacé la suscription de la lettre ?

— Il ne l'a point effacée, et ne l'a jamais vue que présentement,

paraphée avec ses autres papiers. Lorsqu'il les a paraphés, il n'y a point pris garde.

— S'il n'était pas du côté de Lyon lorsque la lettre lui a été rendue ?

— Il n'a jamais été à Lyon, et n'est point parti de Paris.

— Si ce fut Jacques Grégoire, laquais de Vanens, et qui a été arrêté avec Vanens, dont il se servait pour emporter de la maison de la dame Chapelain les cendres et l'eau qu'il y avait faites ?

— Non, et ce fut Petitjean, lequel est mort, dont il se servait ; Petitjean se chargea des cendres dans une serviette et de quelques herbes, et lui porta l'eau et les cantharides que Vanens lui avait laissées, et il rendit les cantharides à Vanens, au même état qu'il les avait laissées, et encore quelque autre grosse drogue dont Vanens voulait, à ce qu'il disait, faire un emplâtre.

— Si cette autre drogue n'était pas de l'arsenic ? — Non.

(B. A.)

RÉCOLEMENT[1] DE CATHERINE LEROY.

Du 9 juillet 1678, à la Bastille.

Encore bien qu'elle ait dit que la Dusoulcye avait aidé à la Chaboissière à passer des herbes qu'il avait fait bouillir chez elle, la vérité néanmoins est, et se souvient que c'était elle, C. Leroy, qui aidait à la Chaboissière à passer les herbes, mais c'était en la présence de la Dusoulcye. N'est pas vrai pareillement que la Dusoulcye lui ait dit qu'elle eût porté chez Cadelan des bouteilles, et qu'elle eût cassé les bouteilles en tombant; mais bien se souvient que c'est la Chaboissière qui le lui a dit, et se souvient d'avoir été chez Vanens le voir, lorsqu'il fut malade, et l'avait envoyé quérir par Petitjean, son laquais, et même la Chaboissière lui dit que si on la priait de le venir garder pendant sa maladie, elle se donnât bien de garde d'y venir, parce qu'assurément Vanens lui jouerait d'un mauvais tour. Elle se souvient qu'il lui a dit quelquefois que quand

1. Autrefois, dans les procès criminels, on relisait aux accusés et aux témoins leurs réponses, en les sommant de déclarer s'ils y persistaient où s'ils voulaient y ajouter ou diminuer; cette formalité était de droit strict dans les procédures extraordinaires. Elle avait pour motif d'assurer la vérité des procès-verbaux, et d'ôter aux accusés le droit de faire des récriminations fréquentes alors contre la loyauté des juges et des greffiers. C'est ce qu'on appelait un récolement.

elle lui verrait porter la casaque bleue[1] elle serait bien étonnée; elle se souvient encore que lorsqu'elle donna de la poudre ou grains à la Carré, la Chaboissière prit le premier de la poudre ou grains qui était dans le papier, et la mettant dans le verre, elle lui ouït dire ces mots : Je voudrais que la Mortepain en eût autant. Encore qu'elle ait dit qu'il ait payé quelques termes de la Dusoulcye, la vérité est néanmoins qu'elle ne lui en a point vu payer; bien est vrai qu'elle a entendu plusieurs fois qu'il sollicitait la Dusoulcye de sortir de la maison où elle était, sur quelque bruit qu'il y avait eu, et il lui offrait de payer son terme. N'est pas aussi véritable qu'il ait mené elle, Catherine, chez Lagardette, mais il est vrai qu'elle y allait, et que la Chaboissière, de qui Lagardette était procureur, savait bien qu'elle y allait voir une fille de Normandie, qui servait chez Lagardette. Il lui a fait voir des papiers qu'il disait avoir retirés chez Lagardette, et qui faisaient voir, à ce qu'il prétendait, qu'il était veuf, et lui disait même de demander au maître clerc s'il n'était pas vrai qu'il fût veuf; mais elle ne le lui a jamais demandé. Il n'est pas vrai que sa première condition à Paris ait été chez Beauregard, à l'hôtel de Mantoue, comme elle l'a dit, parce qu'elle avait demeuré auparavant rue Saint-Martin, chez Clément, tailleur, et n'a connu la Chaboissière que chez Beauregard, et elle se souvient que le quartier où demeurait la dame chez laquelle fut la Chaboissière pendant qu'il la faisait attendre dans un cabaret, était aux environs et vers une rue qui est du côté de la fontaine qui est vis-à-vis les jésuites de la rue Saint-Antoine, parce qu'alors qu'il fut chez la dame, il venait avec elle du faubourg Saint-Antoine, et étant dans la rue Saint-Antoine et vers la fontaine, ils détournèrent à main droite, par une rue qui est du côté de la fontaine[2].

Elle se souvient que le prêtre qu'il allait voir avec elle à la Conciergerie des prêtres, où il était prisonnier, il l'appelait M. le curé de Launay; se souvient de l'avoir ouï dire, parlant au curé de Launay, ces mots : « Vous étiez si bien à votre village ou à votre cure; » et le curé de Launay disait souvent à la Chaboissière : « Si j'étais dehors nous ferions bien des affaires; » et parlant à elle,

1. C'est-à-dire quand elle le verrait dans les gardes du corps, dont l'uniforme était bleu. Cette déclaration de Catherine, au moment où la de la Grange dénonçait un complot formé contre la famille royale, éveilla l'attention de M. de la Reynie, qui avait été frappé des efforts tentés par ces misérables pour approcher de la personne du Roi.

2. C'est la rue Culture-Sainte-Catherine, maintenant rue de Sévigné.

C. Leroy, en la présence de la Chaboissière, lui disait qu'il lui ferait venir de belles toiles de Laval. Et encore qu'elle a dit que Bourdois demeurait chez un vinaigrier, néanmoins elle a entendu dire que c'était chez un vendeur d'eau-de-vie, et l'en a vu sortir.

(B. A.)

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE LOUIS VANENS.

10 juillet 1678.

Chastuel est fils du procureur général des comptes d'Aix, et n'est point Boineau où le chevalier tout court; il le fit accroire à Bachimont, à Turin. Boineau ne voulant point se montrer à Bachimont, il lui fit accroire que pour faire voir Boineau à Bachimont, ils étaient convenus qu'il s'appellerait Rullecourt; mais comme on sut qu'il s'appelait Bachimont, Boineau ne voulut point les voir. Rapportèrent une fiole de Turin. Meignan est fils de Boineau. Convint travailler avec Bachimont à l'alliage du cuivre. On essayait la jombarde et l'aloès pour faire la pierre, l'oignon de scille et l'esprit de vitriol. A logé chez Bachimont à son retour de Turin, avec Sainte-Colombe, la Gaignière et Grémont. A appris à Bachimont la distillation des trois simples et l'oignon de scille. A connu Sainte-Marie, gendarme. (B. C. L.)

CONFRONTATION DE LA CHABOISSIÈRE A CATHERINE LEROY.

Du 10 juillet 1678.

La Chaboissière a dit bien connaître Catherine.

Cath. Leroy a dit pareillement connaître aussi la Chaboissière.

La Chaboissière a dit pour reproches qu'elle est une fille de mauvaise vie, et qu'elle ne saurait rien dire contre lui qui ne fût très-faux, et elle est cause de la mort de sa femme, et elle ne serait pas morte sans elle, mais elle en est innocente.

Cath. Leroy a dénié d'être fille de mauvaise vie, et n'a jamais su que sa femme fût morte, et il lui a toujours dit qu'il était veuf.

L'accusé a dit qu'il n'aura jamais d'autre femme que la Catherine, présente, s'il sort jamais de prison, et qu'il en lèverait la main à Dieu, en cas qu'elle le veuille, croyant qu'elle ne lui fera point d'injustice, et lui en pouvant faire, ayant l'âme bonne et mauvaise.

Lecture faite des interrogatoires de Cath. Leroy, des 13 et 16 mai dernier, et 4 du présent mois.

Par la Chaboissière a été dit qu'il est vrai qu'il la connaît depuis dix-huit mois, et a dit en ces termes, la regardant : « Hélas, mon pauvre enfant, ne me faites point pendre. » Demeure d'accord qu'elle l'est venue voir chez Vanens, dans le temps que lui, la Chaboissière, était malade, et d'avoir été une fois seulement avec elle chez une femme pour acheter de la jombarde, et la femme demeure proche d'un apothicaire. Croit avoir dit à Catherine que Vanens avait le secret de faire de l'argent, néanmoins il n'en est pas bien mémoratif, et quand il l'aurait dit, c'est la vérité, lui en ayant vu faire. Il est vrai qu'il a été un jour de grand matin chez la Dusoulcye, où il donna à Cath. Leroy, en la présence de la Dusoulcye, quinze grains de mercure. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 14 juillet 1678, à la Bastille.

— S'il ne sait pas que le prêtre avec lequel il nous a dit avoir été à Poissy, et qu'il a depuis été voir dans les prisons de l'Officialité, s'appelait curé de Launay ?

— Non, et il ne l'a jamais entendu appeler de ce nom, si ce n'est qu'il croit l'avoir ainsi entendu appeler par le concierge, et C. Leroy l'a entendu aussi appeler de ce même nom-là, et l'on disait dans les prisons de l'Officialité que ce prêtre y était emprisonné parce qu'il avait fait quelque seing.

— S'il connaît Chastuel? S'il n'en a jamais ouï parler à Vanens? Si Vanens n'en a jamais parlé devant Bachimont et sa femme ? — Non.

— Quel est le service qu'il a entendu dire à Vanens qu'il avait rendu à Boineau ou le chevalier ?

— Il a ouï dire à Vanens qu'il avait tiré le chevalier des mains de la justice, par le moyen des soldats des galères, et que le chevalier avait été carme.

— S'il n'a pas ouï dire à Vanens que le chevalier avait été carme à Marseille ?

— Non, mais il a bien ouï dire que cela s'était passé à Marseille.

— Si Vanens disait qu'il était le commis du chevalier ?

— Il ne s'en souvient pas.

— S'il n'a pas ouï dire que le chevalier, étant carme, avait tué une femme après l'avoir engrossée, et icelle enterrée la nuit dans l'église, avec l'aide de Laroche ? — Non.

— Si, dans les distillations qu'il a faites, il n'a point distillé, parmi les autres simples dont il a parlé, de l'aloès?

— Non, et il ne sait ce que c'est. (B. A.)

CONFRONTATION DE CATHERINE LEROY A DALMAS.

Du 14 juillet 1678, à la Bastille.

Elle le connaît pour s'appeler Dalmas.

Dalmas, après avoir ouï la parole de la personne qui lui est confrontée, a dit qu'à sa voix il la reconnaît pour s'appeler C. Leroy.

Dalmas a dit pour reproches que C. Leroy est sa partie, elle et la Dusoulcye ont comploté pour le faire pendre, en haine de ce qu'il a souvent sollicité la Chaboissière de la quitter et de s'en retirer, parce qu'il abrutit avec elle, et la Chaboissière a eu la faiblesse de le redire à Catherine, laquelle est cause de ce que la Chaboissière n'est pas dans les gardes du corps; d'ailleurs elle avait comploté, au cas qu'elle se trouvât grosse des œuvres de la Chaboissière ou d'autres, de donner l'enfant qu'elle aurait à lui, Dalmas, pour lui faire pièce. C'est une méchante femme abandonnée, elle l'a même sollicité jusque dans son lit, et a dit à la Dusoulcye qu'il lui avait pris fantaisie de le poignarder. Elle lui a demandé de l'argent à emprunter, et il ne lui a pas voulu prêter, et c'est à cause de cela qu'elle a du ressentiment contre lui. Elle s'est dite de Champagne, quoiqu'elle soit de Normandie, et elle connaît une autre méchante fille, laquelle est magicienne; Catherine lui a dit que si elle pouvait la trouver elle ferait sortir de la Bastille Vanens et ceux qui y étaient avec lui, parce qu'elle avait une fois fait sortir une grande partie des pauvres de l'hôpital général, et il a toujours prié Catherine de se retirer.

C. Leroy a dénié les reproches, sinon qu'elle demeure d'accord qu'elle a voulu une fois emprunter de l'argent de Dalmas, pour avoir des souliers, lui voulant donner en gage sa jupe, et d'avoir été deux fois dans sa chambre, savoir : une fois avec la Dusoulcye et lorsqu'on apporta à Dalmas des fromages, et l'autre fois la Dusoulcye l'envoya chez lui pour savoir la demeure de Cadelan, ne croyant pas qu'elle le sût, et s'il était vrai qu'il fût pris; et étant chez Dalmas, il l'envoya chez Cadelan parler à Carmon, lui disant que si Cadelan était pris, Vanens et les autres étaient perdus.

Et par Dalmas a été dit que pour se défaire de Catherine, il est vrai qu'il l'envoya chez Cadelan.

Lecture faite des interrogatoires de la C. Leroy, des 13 et 16 mai dernier, et 4 du présent mois de juillet.

Par Dalmas a été dit qu'il est vrai que c'est la Chaboissière qui lui a fait connaître Catherine. Demeure d'accord qu'il a été avec la Dusoulcye à l'Hôtel-Dieu voir la Levasseur qui y était malade, et qui y est morte, après avoir été malade, d'un coup qu'elle avait reçu à la tête, dix ou onze mois, tant chez elle qu'à l'Hôtel-Dieu, et chez la Brunet, où elle s'était fait traiter de la vérole, et, en y allant, il donna un sol marqué à la Dusoulcye pour lui acheter et porter quelques fruits, lui donna aussi de quoi avoir un biscuit, mais dénie qu'il eût trempé les prunes dans du poison, ni fait aucun autre maléfice à ce qu'il porta et fit donner à la Levasseur. Dénie d'avoir été présent chez la Dusoulcye quand la Chaboissière, ainsi que dit Catherine, y a fait bouillir des herbes, et il n'a point de connaissance qu'il y ait jamais fait aucune composition de poison ni autre; la Chaboissière ne peut avoir dit à Catherine qu'il eût perdu la vue à faire du poison, parce que cela n'est pas véritable. Demeure d'accord qu'au retour du grand bureau, où l'on avait mené Catherine, il dit à la Chaboissière qu'il fallait lui faire prendre quelque chose pour se purger, comme du mercure dans de la casse, ou de la confection Hamec [1]. Il est vrai qu'il a été quatre ou cinq fois chez Vanens, dans le temps qu'il était à la campagne, mais ne l'a jamais été voir quand il était à Paris, et ne lui a aussi jamais parlé. Il est vrai qu'il a pressé la Chaboissière et dit qu'il quittât la Catherine, parce que cela lui ferait tort et empêcherait Vanens, qui avait de la bonne volonté pour lui, de rien faire pour son avantage. Il est vrai que la Chaboissière, et même, à ce qu'il croit, le laquais de Terron, lui ont dit que Terron s'était trouvé mal en faisant quelques remèdes, mais il ne s'expliqua point de ce à quoi Terron travaillait, mais qu'il avait été secouru, à ce qu'il croit, par la Chaboissière, et que c'était dans le temps que Vanens était à la campagne; et dénie le surplus. (B. A.)

1. La confection Hamec était un purgatif très-violent et recommandé alors pour les maux vénériens.

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE VANENS.

16 juillet 1678.

Présents reçus de Castelmajor, tant par Bachimont que par lui. Bachimont avait quatre onces d'arsenic. L'huile de tournesol avec l'huile de pierre détermine le mercure; cette huile se fait de la graine et se tire avec la cornue. Savait de Cadelan que Laroche, valet de Boineau, était mort; le sait aussi de le Syndic, qui travaillait en chimie; l'a vu à Paris, avec Boineau et Ponsieux. L'histoire du prieur des carmes est celle du Père Joly, augustin, qui depuis a été envoyé aux galères, et il n'y était pas. Connaît de Fargis.

(B. C. L.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 17 juillet 1678.

Monsieur, je vous envoie, avec une lettre que M. du Gué m'écrit, le procès-verbal qui contient la description des fourneaux et des alambics, et l'examen des poudres et eaux trouvés dans l'appartement que le sieur de Bachimont occupait dans l'abbaye d'Ainay, afin que vous le puissiez voir et examiner.

Je vous prie de me mander si vous croyez qu'il soit nécessaire de faire l'inventaire de plusieurs livres qui se sont trouvés dans le même lieu [1]. (A. G.)

CONFRONTATION DE LA LEROY A LA DUSOULCYE.

Du 18 juillet 1678.

La Dusoulcye a dit connaître la C. Leroy, présente.

C. Leroy a dit pareillement la connaître, pour s'appeler la Dusoulcye.

La Dusoulcye a dit n'avoir aucuns reproches à fournir contre C. Leroy; elle ne la connaît que parce que la Chaboissière l'a mise chez elle.

C. Leroy demeure d'accord que la Dusoulcye l'a fréquentée, seulement depuis que la Chaboissière la mit chez elle.

Lecture faite des interrogatoires de C. Leroy, des 13 et 16 mai dernier, et 4 du présent mois.

1. La lettre de M. du Gué n'a pas été retrouvée; quant au procès-verbal, c'est un inventaire long et aride de fourneaux, alambics et substances suspectes; nous l'avons supprimé.

Par la Dusoulcye a été dit qu'elle demeure d'accord que la Chaboissière a mis chez elle C. Leroy; mais elle avait couché deux nuits auparavant chez une autre femme, où elle, Dusoulcye, l'avait mise, et C. Leroy peut avoir demeuré chez elle, en différentes fois, environ deux mois. Demeure aussi d'accord qu'elle a porté à la Levasseur, qui était lors malade à l'Hôtel-Dieu, des prunes, mais elle avait acheté les prunes d'une femme, en entrant à l'Hôtel-Dieu, et la Levasseur n'en mangea pas, et elle, Dusoulcye, n'a point dit à C. Leroy que la Levasseur en eût mangé. Demeure pareillement d'accord qu'étant retournée à l'Hôtel-Dieu, par l'ordre de Dalmas, pour savoir en quel état était la Levasseur, et y ayant appris qu'elle était morte, elle le rapporta à Dalmas, qui lui dit en ces termes : « Ne vous avais-je pas bien dit, voilà comme je paye mes gens quand je veux. » Il est vrai qu'elle, Dusoulcye, peut lui avoir dit que ce que la Chaboissière lui avait apporté et fait prendre un matin chez elle, et dont C. Leroy s'était trouvée mal, était du franc poison. Demeure d'accord de lui avoir dit que Dalmas avait dit qu'il se déferait d'elle, Catherine, lui écharperait le nez et lui couperait les bras, et que de mariage, il n'y en aurait point. Demeure pareillement d'accord, et est vrai, qu'elle était dans sa chambre et dans son lit lorsque, en présence de C. Leroy, il mit quelques grains dans un verre qui était sur la table, disant, en jurant : « Qu'il eût voulu que la Gasconne, parlant de la Mortepain, en eût autant. » Sur quoi elle lui dit en ces termes : « Ne faites point ici de vos folies. » Ne se souvient point qu'elle ait dit au fils de la Carré qu'il fallait qu'il fît confesser sa mère. Quant à la cuiller de bois que la Leroy dit qu'elle a brûlée, cela n'est pas véritable, la cuiller étant encore dans sa chambre. Demeure d'accord que la Chaboissière, en entrant dans sa chambre avec Dalmas et deux autres hommes, dit ces mots : « Nous venons de faire une bonne capture chez M. le chancelier. » Il est vrai qu'elle a ouï la Chaboissière parler d'un marquis à Catherine, lequel il traitait d'ambassadeur [1]; et quant au surplus, elle le dénie, et ce sont toutes menteries et toutes faussetés, hors ce dont elle est demeurée d'accord.

Par la Leroy a été persisté. (B. A.)

1. C'était le soir du 25 octobre, au moment de la mort du chancelier d'Aligre; quant au marquis, c'était l'ambassadeur de Savoie.

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

Saint-Germain, le 19 juillet 1678.

Monsieur, vous verrez par la lettre ci-jointe du sieur de la Grange[1], prisonnier à la Bastille, les raisons qu'il représente pour obtenir sa liberté ; je vous prie de me mander s'il n'y a point d'inconvénient de lui accorder ce qu'il demande, afin que je puisse en parler au Roi. (A. G.)

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE VANENS.

Est convenu avoir dessein de faire de l'huile de cantharides au faubourg Saint-Antoine, nie toute l'histoire de l'empoisonnement à Turin, et dit vomir de temps en temps, et avoir pris de Bachimont de l'orviétan. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 23 juillet 1678, à la Bastille.

— Si, après qu'il fut sorti de la maison de la dame Chapelain, au faubourg Saint-Antoine, il ne s'adressa pas à une femme nommée la Chevallier, pour louer la maison de Salmaen, l'un des cent suisses, au même faubourg? S'il ne lui dit pas que c'était pour y distiller des herbes et y faire des fourneaux?

— Non; il ne sait point si Bessonnet en aurait été chercher, mais pour lui, il n'en a point voulu louer, sinon un petit bouge pour serrer et garder les cucurbites.

— Si la Chevallier ne lui dit pas que Salmaen et sa femme ne lui voulaient pas louer leur maison? — Non.

— Ce qu'il prétendait faire de ces distillations, et à quel usage devaient servir tant d'eaux et tant de sels?

— Il ne fut fait qu'environ demi-setier d'eau en tout le temps, et environ deux jointées de cendres, et c'était pour Vanens.

— A quoi devaient servir, et à quel effet, les cantharides qu'il mêlait avec les distillations?

— Il n'en est jamais entré et n'en a jamais distillé. Bien est vrai que Vanens en apporta une fois qu'il voulait faire quelque emplâtre

1. C'est cet officier qui, en dénonçant Vanens à Louvois, avait donné lieu à toute la procédure actuelle.

pour quelque mal qu'il avait; mais il les remporta, et depuis a dit qu'il ne sait pas bonnement ce qu'elles devinrent.

— S'il n'est pas vrai qu'il mettait les cantharides dans les matras qui servaient de récipients aux cucurbites, et s'il ne faisait pas passer les eaux qu'il distillait par dessus? S'il n'a pas plusieurs fois fait voir des cantharides, en quantité, dans des boîtes et dans des papiers, au jardinier et à la jardinière de la dame Chapelain? S'il ne leur dit pas que les cantharides venaient des pays chauds?

— Non, il n'a jamais parlé de cela, et ne sait pas même à quoi elles sont propres, sinon que Vanens disait que c'était pour faire mûrir certain mal qu'il avait.

— S'il n'est pas vrai qu'il mettait les cantharides dans des matras en la présence du jardinier?

— Non; bien est vrai qu'il les mit dans une petite bouteille de verre, mais ce n'est point un matras, et elles n'ont jamais été distillées.

— Il ne nous dit pas la vérité, et il ne pouvait pas mettre la quantité d'environ une pleine forme de chapeau dans une petite bouteille.

— Il n'y en avait qu'environ une poignée, et elles demeurent toujours là, et ne croit pas qu'elles aient de rien servi, non plus que les cendres, qui étaient pour essayer par Vanens à fixer du mercure.

— Si c'était Vanens qui lui avait donné l'ordre de mêler les cantharides avec les distillations?

— Il ne lui en avait donné aucun ordre, et elles n'ont point été mêlées non plus, et c'était Vanens et Terron qui les avaient apportées, et Vanens oublia de les remporter.

— S'il ne sait pas que l'abbé Chapelle se plaignit, au mois d'octobre 1675, que Vanens l'avait volé? S'il ne sait ce que l'abbé Chapelle disait que Vanens lui avait pris?

— Il n'en a point entendu parler.

— Lui avons représenté des ustensiles de chimie; il reconnaît les vaisseaux, chapiteaux, matras et cuiller pour être les mêmes vaisseaux et ustensiles dont il s'est servi dans la maison du faubourg Saint-Antoine, appartenant à la dame Chapelain, et il les a vendus à un homme qui demeure vis-à-vis les Enfants-Bleus, dans le faubourg Saint-Antoine.

— S'il n'y avait pas trois fourneaux dans la maison de Bachi-

mont, à Paris, près le Temple, savoir : un grand, dans une chambre au troisième étage; deux plus petits, à côté de la première chambre, et un grand dans la cave ?

— Il n'en a point vu, sinon un dans lequel Bachimont, son laquais et lui fondirent du cuivre, duquel Vanens fit un lingot d'argent, après avoir travaillé pendant quatre heures.

— S'il n'a pas travaillé dans cette maison avec Grémont ? S'il n'y a pas distillé des eaux pour faire des médecines ? S'il n'y a pas aussi vu travailler Bachimont, sa femme et Vanens, à des remèdes ou médecines ? — Non.

— Pourquoi il nous a dit n'avoir jamais distillé dans la maison de Bachimont ?

— C'est la vérité, il vit seulement distiller l'eau pour faire le lingot; mais il ne distilla pas. Peut bien avoir mis lors du charbon au fourneau, mais ne distilla pas.

— S'il ne mêlait pas de l'arsenic dans l'eau des simples pour en faire le vitriol ? S'il en a jamais vu employer par Vanens ? S'il n'en a jamais mêlé dans aucune chose, par son ordre ? S'il connaît l'arsenic ? — Non.

— S'il a connu Chastuel ? S'il n'en a jamais ouï parler à Vanens ? S'il n'a pas ouï dire que Chastuel était en Piémont, où il était major du régiment de la Croix-Blanche ? S'il ne sait pas que Chastuel, Boineau et le chevalier, c'est la même chose ?

— Non, et il n'a entendu parler que du nommé le Chevalier et Laroche, à défunt Petitjean.

— S'il connaît Sainte-Colombe ?

— Oui, pour l'avoir vu chez Bachimont.

— S'il sait quels voyages a faits Sainte-Colombe ? S'il ne sait pas qu'il a été envoyé en Italie et à Montpellier, pour chercher quelque chose ?

— Non, il croit avoir ouï dire que Sainte-Colombe avait été envoyé en certains voyages pour y chercher des oignons, et ne sait ce que c'est.

— Si ce n'étaient pas des oignons de scille.

— Il n'en sait rien, mais il a ouï dire que Sainte-Colombe était allé pour en faire planter dans des pays chauds, qu'il en avait planté le long d'un mur, et que le mur était tombé dessus.

— S'il connaît Montarsis ? — Non. (B. A.)

INTERROGATOIRE DU COMTE DE BACHIMONT.

Du 24 juillet 1678, deux heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— D'où provenaient les 2,000 écus qu'il nous a dit avoir reçus de Launay, banquier à Paris, peu de jours auparavant avoir parti pour Turin ?

— Ils provenaient des deniers dotaux du premier mariage de sa femme, et ç'a été plus de six mois auparavant son départ pour Turin.

— De qui Launay avait reçu les 2,000 écus ?

— C'étaient des deniers que sa femme lui envoyait de Rennes et qu'elle avait touchés sur sa procuration.

— Si elle a été longtemps à Rennes ?

— Elle y a été environ quatre ou cinq mois.

— Si c'était par son ordre qu'elle se servit du ministère de Launay pour lui faire tenir l'argent qu'elle lui envoyait ?

— Non, et ç'a été les banquiers de ce pays-là qui avaient correspondance avec Launay, auxquels elle s'est adressée pour lui faire tenir cet argent.

— Si les 2,000 écus ont été envoyés en argent ou par lettres de change, et d'où elles étaient tirées ?

— Ç'a été par lettre de change, à deux usances ou à deux usances et demie; il ne se souvient pas de celui qui l'avait tiré sur Launay.

— Par qui les biens dotaux étaient dus et payés ?

— Il faut demander cela à sa femme.

— De qui Pupil, banquier, avait reçu les 2,000 écus qu'il a reconnu avoir touchés à Paris. avant que d'en partir pour Turin ?

— C'étaient des deniers dotaux du premier mariage de sa femme, et qui étaient envoyés par elle en lettres de change des banquiers de Rennes, tirées sur Pupil et son associé, dont il ne se souvient pas du nom.

— Le nom des banquiers de Rennes ?

— Il ne s'en souvient pas.

— Si Vanens n'a pas eu connaissance des 4,000 écus touchés par lui ?

— Non, et il n'a eu connaissance de Vanens que quatre ou cinq mois après.

— En quel temps il a touché cet argent ?

— Il ne s'en souvient pas.

— En quel temps il a connu Vanens?

— Il ne s'en souvient pas présentement.

— S'il a porté cet argent à Turin?

— Il s'en est servi incessamment.

— S'il n'a pas donné de cet argent 50 pistoles à Sainte-Colombe, et ne lui a pas acheté un cheval? — Oui.

— Ce qu'il a donné d'argent à Vanens, et s'il n'a pas servi à faire le voyage de Turin?

— Il ne s'est pas servi d'autre argent que de celui qui est provenu de sa femme pour faire le voyage, et pour entretenir et nourrir Vanens, et lui en fournir pour ses nécessités, et depuis cinq ans il ne subsiste que des revenus de sa femme.

— S'il n'a vu plusieurs fois Montarsis depuis qu'il s'est retiré à Ainay?

— Il croit avoir vu une fois ou deux un certain Montarsis, qui est à Lyon depuis quelque temps, depuis qu'il est logé à Ainay, et il ne l'a jamais vu qu'à Lyon.

— Où il l'a vu la première fois, et s'il ne l'a pas connu aussi sous le nom de Bertin?

— Il l'est venu voir la première fois, il y a environ deux ans, à l'Écu-de-France, disant qu'il connaissait la Gaignière, pour lui demander quelque assistance, et toutes les fois qu'il l'est allé voir il n'y a été que pour cela, et il ne l'a jamais connu que sous le nom de Montarsis.

— S'il sait où Montarsis, étant en cette ville, demeurait

— Il demeurait chez une pauvre femme, proche des Terreaux, mais ne sait son nom. ni celui de la rue.

— S'il a été plusieurs fois le voir chez cette femme?

— Montarsis étant tombé malade, il l'a été voir deux ou trois fois, lui ayant envoyé cette femme pour le prier de l'assister.

— Quel argent et quelle assistance il lui a donnés.

— Il a donné quelquefois trente sols, une autre fois quinze sols, d'autres fois quatre sols, et a prié un apothicaire de l'assister de quelques remèdes et confitures.

— Le nom de cet apothicaire?

— Il ne s'en souvient pas, et il est mort depuis, et il demeurait proche des Carmes.

— Si Montarsis n'est pas venu travailler quelquefois avec lui, tant à l'Écu-de-France qu'à Ainay, et ne lui a fait confidence du

travail qu'il faisait avec un curé proche de cette ville? S'il n'a pas su que d'autres personnes que Montarsis travaillaient à des remèdes avec ce curé, dont la paroisse est aux environs de Lyon? S'il n'a pas ouï nommer le curé, et s'il ne sait point sa demeure?

— Non, il ne sait ni son nom ni sa demeure.

— S'il sait ce qu'est devenu Montarsis? — Non.

— S'il sait de quel pays il est?

— Il se dit être de Picardie, proche de Compiègne, où il prétendait s'en retourner à ces Pâques dernières.

— Si Sainte-Colombe, étant venu il y a un an en cette ville, n'a pas demeuré quinze jours avec lui?

— En 1676, Sainte-Colombe lui vint rendre compte en cette ville, à l'Écu-de-France, des fourberies de Vanens; il resta avec lui environ quatre ou cinq mois, et depuis il en est parti pour Paris, d'où il a reçu incessamment après deux ou trois de ses lettres, et depuis il ne l'a vu ni eu de ses nouvelles.

— En quelle année et mois il a cessé d'avoir des lettres et des nouvelles de Sainte-Colombe?

— Il croit qu'il n'a reçu ni lettres ni nouvelles de Sainte-Colombe depuis le mois de décembre 1676 ou celui de janvier 1677, et cela se pourra mieux reconnaître s'il peut recouvrer ses lettres.

— Si c'est par son ordre que Grémont a employé une quantité considérable d'arsenic qu'il laissa à Paris dans son laboratoire, lorsqu'il partit pour Turin, et à quel usage il a été employé?

— Auparavant que de partir pour Turin, lorsque Vanens lui voulut faire une conversion de cuivre en argent, il acheta deux livres d'arsenic et trente livres de salpêtre, pour jeter et consommer sur cent livres de cuivre fondu, qui était la préparation du cuivre pour être ensuite converti en argent; ce cuivre, ainsi préparé chez un maître fondeur, par l'administration de Grémont, a été rapporté chez lui, duquel Vanens, auparavant que d'aller à Turin, n'en a converti que quatre onces, ainsi qu'il l'a ci-devant dit dans ses réponses.

— Le nom du fondeur où ce cuivre a été préparé?

— Il ne sait pas le nom du fondeur, ni de la rue où il demeure, et Grémont doit le savoir.

— Par qui il a envoyé acheter les dix livres d'arsenic, et chez qui on les a prises?

— Il fut avec Grémont et ses laquais, qui ne sont plus à son ser-

vice, chez un épicier proche la rue Michel-le-Comte, dont il ne sait pas le nom, où il acheta les dix livres d'arsenic et le salpêtre qu'il avait besoin.

— Si l'épicier ne lui dit pas, devant que de lui livrer l'arsenic, qu'il fallait qu'il s'inscrivît sur son registre, et qu'autrement il lui était défendu de lui en donner, par les arrêts du parlement?

— Non, et il ne fit nulle difficulté de lui en donner.

— Si Chastuel ne lui a pas dit, étant à Turin, qu'il avait gardé auprès de lui, durant un an, Rabel, et s'il ne sait pas à quoi Chastuel se servait de Rabel?

— Chastuel lui a bien parlé de Rabel, mais il ne sait pas s'il l'a gardé auprès de lui, et la curiosité qu'il avait eue de pratiquer Rabel n'avait été que pour apprendre de lui à désoufrer le vitriol pour en faire le sel de vitriol, et du restant en faire une huile tout à fait pure, et un esprit de même pour l'usage de plusieurs maladies, et le sel pour les blessures les plus aggravantes, dont Chastuel faisait grand cas.

— Si, étant à Turin, il a vu Rabel auprès de Chastuel?

— Non, et Chastuel parlait de cela comme d'une chose longtemps passée, et il disait qu'il était à Pignerol, chez le marquis de Pienne, où il avait fait cette découverte.

— Quel sujet il a eu de ne point reconnaître d'avoir porté, au second voyage à Turin, une petite fiole d'esprit de vitriol et une autre petite fiole de seneçon, de vermiculaire et de genêt?

— S'il ne l'a pas dit, c'est qu'on ne le lui a pas demandé précisément.

— Si c'était Vanens qui avait apporté de Paris ces deux fioles?

— Non, et Vanens fit le voyage avec lui, en contemplation de trouver des matières toutes faites de son auteur, à la réserve de la préparation du cuivre.

— Si ces fioles lui furent envoyées par Grémont ou Sainte-Colombe?

— Non, et il les fit tirer en cette ville, chez Rousset, apothicaire.

— Par quelles voies ces fioles furent portées à Turin?

— Ce fut lui-même qui les porta à son second voyage.

— S'il ne les confia point à quelqu'un de ses domestiques?

— Non, et cela était dans ses cassettes.

— Pourquoi il avait fait distiller ces eaux, et les portait à Turin,

puisque Vanens lui avait dit qu'il trouverait toutes les choses nécessaires pour leur travail chez son auteur?

— Ce n'a été qu'au second voyage qu'il a porté les fioles à Turin, et pour lors il n'agissait plus avec Vanens, s'étant apperçu qu'il le fourbait, et il portait toutes les choses propres à construire la pierre dont Vanens lui avait assuré qui étaient propres à sa construction.

— Si, au second voyage, il ne porta pas du suc de l'oignon de scille, et à quel dessein il le portait?

— Il porta un oignon de scille pour en tirer le suc, lorsqu'on voudrait s'en servir, parce qu'il ne se conserve pas, sans lequel suc Vanens disait qu'on ne pouvait construire la pierre, c'est pourquoi il allait muni de tout, si Chastuel eût été l'auteur, et qu'il lui eût voulu apprendre à la construire. . . . . .

— S'il y a longtemps qu'il n'a eu des nouvelles de Laroche, qui était auprès de Chastuel?

— Il n'en a eu d'autres nouvelles que par les lettres que Vanens lui en a écrites, il y a trois ans.

— S'il y a longtemps qu'il n'a eu des lettres de Chastuel?

— Depuis qu'il l'a laissé à Turin, il y aura trois ans au 28 novembre prochain, il n'a reçu aucunes de ses nouvelles, ni eu correspondance avec lui.

— Si Laroche n'a jamais été accusé d'avoir empoisonné personne?

— Il n'a jamais ouï parler de cela.

— S'il a ouï dire que Chastuel soit mort? — Non.

— S'il a connu à Paris la du Perrat? Si, étant capitaine dans la Picardie, il n'a pas connu Vanens à Gigery? S'il ne sait pas que Vanens a été à Alger?

— Non, mais il lui a ouï dire qu'il avait été esclave.

— S'il lui a ouï dire en quel pays? — Non.

— Si ce n'est pas dans l'Afrique que Vanens lui a dit avoir appris la qualité et l'usage de l'oignon de scille?

— Non, et au contraire, ç'aurait été en Provence, après avoir tiré Chastuel des mains de l'exécuteur de justice.

— Si, étant à Turin avec Vanens, et en son second voyage, il voyait souvent le comte de Castelmajor?

— En son premier voyage, étant avec Vanens, il l'a vu trois ou quatre fois, et à son second voyage il ne l'a pas vu du tout.

— Si lui, sa femme et Vanens allaient quelquefois manger avec le comte de Castelmajor ?

— Il est venu une fois souper chez lui, et il leur a donné une fois à dîner.

— D'où venait cette connaissance et quelles affaires il a eues avec le comte de Castelmajor ?

— Cette connaissance est venue pour s'être vus à la cour de Savoie et chez M. l'ambassadeur de France, et ils n'ont eu aucune affaire ensemble.

— Si, depuis son départ de Turin, il a entretenu correspondance par lettres avec le comte de Castelmajor ?

— Oui, il lui a écrit plusieurs fois, et il en a fait de même, et il l'avait prié de lui faire venir de Venise du végétable de l'oignon de scille.

— Nous avons de la peine à croire qu'il n'ait point vu le comte de Castelmajor à son second voyage, après le soin qu'ils ont eu de s'écrire et de conserver leur correspondance ?

— Il est juste de le croire, puisqu'il n'y était pas et qu'il était passé en France pour se rendre en Angleterre, où il est maintenant, et la chaleur qu'il a eue de correspondre avec lui était pour savoir ce qu'était devenu Vanens; ayant jugé par là que Vanens lui avait fait quelque ouverture dont il ne s'est pas voulu ouvrir avec lui, comme chose provenant de Vanens, et l'a laissé dans le doute, si ce dont Vanens lui avait parlé venait de lui ou d'un autre.

— Si le comte de Castelmajor lui a écrit plusieurs fois depuis qu'il est en Angleterre ?

— Il n'a eu aucune correspondance avec lui que dans le temps qu'il était à Turin.

— Si, étant à Turin, le comte de Castelmajor lui a fait des présents, à la dame de Bachimont et à Vanens ?

— Il a fait présent à sa femme d'environ trois onces de pastilles de Portugal à brûler, et environ deux livres à manger, et un jambon de Portugal[1], et lui, lui a fait présent du secret du rouge dans le verre, et le comte lui a fait présent d'un chapelet de pâte, façon

1. La décadence du Portugal, au point de vue gastronomique, est chose avérée, et les amateurs ne savent plus ce que c'est que les pastilles et les jambons portugais; le soleil a maintenu la réputation de ses oranges. Cette familiarité du comte, favori de la duchesse de Savoie, avec des fabricants de poison tels que Vanens et Bachimont, a dû paraître très-suspecte à la cour de France.

de calambourg, et à Vanens il lui donna un chapelet d'aventurine, qui sont de ces pâtes qui se font à Venise.

— Si Vanens lui a donné un chapelet d'aventurine orientale, de la valeur de cent pistoles, et si ce n'est pas celui que le comte de Castelmajor a donné à Vanens ?

— Vanens, s'en allant de Lyon, laissa le chapelet à l'Écu-de-France, sur la table de sa chambre; c'est le chapelet que le comte de Castelmajor avait donné à Vanens, mais il ne vaut pas plus de deux pistoles.

— S'il ne sait pas que le comte de Castelmajor a fait d'autres présents à Vanens? — Non.

— Si, après qu'il a logé quelque temps à la Rose-Rouge, à Turin, il ne fut pas loger, avec la dame de Bachimont et Vanens, chez Philipot, boucher, et quelle raison les obligea de changer de logis?

— Il a couché deux ou trois nuits à la Rose-Rouge, et il a été loger à la place Saint-Charles, dans un appartement qu'il a loué tout meublé, au premier étage, pour n'avoir pas les inconvénients qu'on recevait à la Rose-Rouge et être logé en personne de qualité, ce logis étant propre à celui de qui il le louait, dont il ne sait pas le nom, mais il n'y avait point de boucherie dans son logis, et il ne l'a jamais pris pour tel.

— Si, pour n'être pas connu à Turin, il ne se fit pas toujours appeler Rullecourt?

— Non, et on l'appelait toujours Bachimont.

— Si, partant de Paris pour Turin, il n'en sortit pas avec un colonel suisse?

— Étant arrivé à la diligence, il se trouva dans le carrosse un capitaine suisse, nommé Audrion, qui commande une compagnie franche [1], qui vint avec eux jusqu'en cette ville.

— S'il sait où est ce capitaine, et s'il a eu de ses nouvelles depuis qu'ils se sont séparés à Lyon ?

— Il ne sait pas où il est, mais il l'a vu une fois à l'Écu-de-France, en passant ici pour aller en Suisse, qui venait du siége d'Aire [2].

— S'il ne sait pas que Chastuel est d'Aix, en Provence, fils du procureur général de la chambre des comptes, et si Vanens ne le lui a pas dit?

1. Une compagnie franche était une troupe isolée et hors cadres.
2. Aire avait été prise par le maréchal d'Humières, le 31 juillet 1676.

— Jamais Vanens ne lui en a parlé, mais Chastuel lui a dit, à son second voyage, qu'il était de la ville d'Aix et fils du procureur général de la chambre des comptes. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA COMTESSE DE BACHIMONT.

Du 25 juillet 1678, deux heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— En quel temps M. de Bachimont, son mari, a reçu 2,000 écus de Launay, banquier à Paris, et d'où provenaient ces 2,000 écus?

— Il y a environ quatre ans et demi, qu'étant à Rennes, elle fit transport à M. de Coalain, son frère, de la somme de 3,000 livres qui lui étaient dues par M. de Bachimont, pour reste de la succession de feu M. de la Haye-Saint-Hilaire, son père, et à Gardin, banquier à Rennes, de la somme de 10,000 livres qui lui étaient dues par M. de la Haye, son neveu, du reste de son partage, moyennant lesquels transports elle reçut, en deux lettres de change de 2,000 écus chacune, la somme de 12,000 livres, savoir : l'une de M. Gardin, et l'autre, à ce qu'elle croit, de MM. Thomas et Pupil, qu'elle envoya à deux diverses fois à M. de Bachimont, son mari, pour en recevoir la valeur.

— Sur qui ces deux lettres de change étaient tirées?

— Il y en a une tirée sur M. de Launay, et elle ne se souvient pas sur qui l'autre était tirée, et elle le devait être sur le correspondant de Thomas et Pupil.

— Si, en partant de Paris pour aller à Rennes, M. de Bachimont, son mari, lui donna une procuration pour recevoir les sommes qu'elle devait toucher de son partage? — Oui.

— Si M. de Bachimont avait les 12,000 livres lorsqu'il partit pour Turin, et si elles n'ont pas servi aux frais de son voyage.

— Elle ne sait pas ce que son mari avait de cet argent, et elle croit qu'en ayant beaucoup dépensé à Paris, il n'en pouvait avoir qu'environ 30 ou 40 pistoles, et elle environ 60 ou 80 pistoles [1].

— Si elle sait à quoi il avait employé cet argent à Paris?

— Ils en avaient payé des dettes, la dépense de la maison, et donné quelque argent à Sainte-Colombe pour faire son voyage à Montpellier, ce qu'elle croit ne monter qu'à 30 pistoles, et Vanens

1. M. de Bachimont avait confessé qu'il avait reçu au moins 25,000 livres à Lyon; sa femme, mieux avisée, est ici en contradiction avec lui.

en avait touché plusieurs sommes, et elle ne peut se souvenir à quoi elles peuvent monter.

— Si ce n'est pas de cet argent que la dépense du voyage de Turin a été faite?

— Oui, et étant à Turin elle vendit pour 4 à 500 livres de pierreries.

— A qui elle a vendu les tasses d'agate orientale qu'elle avait?

— M. de Sainte-Colombe, par son ordre, les avait engagées aux frères Moret, orfévres à Lyon, avec douze boutons de diamants, pour la somme de 700 livres.

— De qui elle avait eu ces tasses d'agate orientale?

— Elle les avait achetées à Paris, d'une revendeuse qui s'appelait Doucet, demeurant au Marais.

— Pourquoi elle nous a dit que Montarsis ne l'avait été voir qu'une fois?

— Elle l'a vu plusieurs fois, et souvent il entrait dans sa cuisine sans lui parler, et l'est venu voir lorsqu'elle logeait à l'Écu-de-France.

— S'il a souvent travaillé avec M. de Bachimont aux fourneaux qui étaient en sa chambre, à l'Écu-de-France, et en son appartement à Ainay?

— Montarsis a bien quelquefois acheté de la verrerie pour M. de Bachimont, lorsqu'ils logeaient à l'Écu, mais il n'a jamais travaillé avec lui, ni entré, à ce qu'elle croit, en la chambre où étaient les fourneaux à Ainay.

— Où demeurait Montarsis? De quel lieu de Bourgogne il est?

— Elle n'en sait rien.

— Si elle ne sait pas que Montarsis travaillait à des remèdes avec un curé, dans une paroisse proche de cette ville de Lyon?

— Oui, et elle l'a ouï dire à Montarsis, et que ce curé avait été cordelier, mais elle ne sait son nom, ni celui de la paroisse, et elle croit que Laroche, de cette ville, sait le nom du curé et de la paroisse.

— Pourquoi elle n'a pas voulu reconnaître que Sainte-Colombe est venu, depuis environ un an, en cette ville, où il a demeuré quinze jours?

— S'il y est venu, elle n'en a rien su.

— Si, au second voyage qu'elle a fait à Turin avec de Bachimont, ils n'y portèrent point du suc de l'oignon de scille?

— Elle ne sait point s'ils ont porté de l'oignon de scille, mais ils ne portèrent point de suc, et il ne se serait pas gardé.

— Si c'était Vanens qui leur avait porté de Paris la fiole de l'esprit de vitriol, et celle d'eau de seneçon, de vermicularis et de genêt qu'ils portèrent à Turin, au second voyage? Si c'était Grémont ou Sainte-Colombe qui leur avait envoyé ces deux fioles?

— Non.

— Où les deux fioles ont été prises, et où les distillations des simples ont été faites?

— Elle croit que les distillations ont été faites par Laroche, en cette ville, et c'est lui qui donna l'esprit de vitriol, et les distillations d'eaux ne furent point faites en sa chambre, à l'Écu-de-France, parce que pour lors il n'y avait point de fourneau.

— Auquel de ses domestiques les deux fioles furent confiées dans le voyage?

— Elles ne furent confiées à personne, et elles furent mises dans une cassette, au fond de la litière. . . . . .

— Si elle n'a pas appris de Vanens que Chastuel avait été carme à Marseille?

— Oui, et Vanens lui a dit que Chastuel avait été provincial ou gardien des carmes à Marseille, qu'il avait fait entrer dans le couvent une fille qu'il tenait dans sa cellule, laquelle étant prête d'accoucher, un frère lai[1] et Chastuel l'avaient égorgée, et la nuit ils la portèrent dans l'église pour l'enterrer; un pèlerin, qui s'était endormi dans la chaire du prédicateur, s'éveilla au bruit qu'ils faisaient, et vit tout ce mystère-là, et quand il fut jour et que l'église fut ouverte, le pèlerin sortit et fut avertir la justice, qui se saisit de Chastuel et le mit en prison; et ayant été condamné à être pendu, comme on le menait au supplice, Vanens, qui se disait lieutenant de galère, amassa dix ou douze soldats, avec lesquels il enleva de la main de l'exécuteur de la justice Chastuel, et se retirèrent tous deux à Nice, et logèrent chez Salvade, et n'ayant point d'argent, Chastuel fit de l'or et de l'argent, et en reconnaissance de l'obligation qu'il avait à Vanens, il lui enseigna le secret pour faire de l'argent, et ne lui voulut pas confier celui de l'or,

1. Ces titres religieux sont si oubliés maintenant, qu'il peut être utile de rappeler que le provincial était chargé de la direction de plusieurs couvents du même ordre; le gardien était le nom donné chez les franciscains au supérieur d'une seule maison; enfin, le frère lai était un religieux dispensé des vœux perpétuels, et qui faisait les œuvres serviles dans le couvent.

parce qu'il disait que cela le perdrait, ne le croyant pas assez prudent pour cela; et c'est tout ce qu'elle a ouï dire de Chastuel.

— Si elle connaît Laroque, sergent dans le régiment de la Croix-Blanche ?

— Elle ne l'a jamais vu, mais elle a ouï dire à Vanens que c'était le valet de Chastuel.

— Si Vanens ne lui a pas dit que Laroque était le frère lai ou religieux qui avait aidé Chastuel à tuer et enterrer la fille dont on a ci-dessus parlé ?

— Elle ne s'en souvient pas.

— Si, depuis qu'elle est sortie de Turin, elle n'a pas ouï parler de Laroque ?

— Elle n'en a ouï parler que par les lettres que Vanens a écrites à son mari.

— Si elle n'a pas ouï dire que Laroque avait voulu empoisonner Vanens ?

— Elle a ouï dire à Vanens, le jour qu'ils partirent de Turin pour revenir en cette ville, qu'il avait été déjeuner avec Laroque, et que Laroque l'avait empoisonné, et que c'était son auteur qui l'avait fait empoisonner, et étant chez elle il se trouva mal et rendit du cœur.

— Si on donna de l'orviétan à Vanens ?

— Elle ne s'en souvient pas.

— Si elle a entendu dire que Chastuel et Laroque soient morts ?

— Non [1].

— Si M. de Bachimont était présent lorsque Vanens accusait Laroque de l'avoir empoisonné ?

— Elle ne s'en souvient pas.

— S'ils n'étaient pas à table lorsque Vanens arriva chez eux ?

— Oui, et elle ne se souvient pas si Vanens mangea.

— Si elle a connu à Paris la du Perrat ? Si Vanens ne lui a pas dit qu'il avait été à Gigery, et que c'est là d'où vient la connaissance qu'il avait faite avec M. de Bachimont ? Si Vanens ne lui a pas dit qu'il avait été en Afrique ?

— Oui, et qu'il avait été esclave, et que Chastuel l'avait été aussi.

— Si Vanens ne lui a pas dit que c'est en Afrique qu'il a appris la qualité et l'usage de l'oignon de scille ?

1. Chastuel était effectivement mort en 1677; il se pourrait bien que Vanens lui eût rendu d'une main plus sûre le poison qu'il avait reçu en 1676.

— Non, et il lui a dit que c'était son auteur qui le lui avait appris.

— Si, étant à Turin, elle a été plusieurs fois manger avec M. de Bachimont et Vanens chez le comte de Castelmajor ?

— Elle n'y a été qu'une fois, avec son mari, et c'est Vanens qui y allait souvent.

— Si le comte mangeait chez elle et la venait voir souvent ?

— Il n'y a jamais mangé, mais il les allait voir quelquefois.

— S'il leur a fait des présents ?

— Il lui a donné un chapelet de pâte de senteur [1], des pastilles de Portugal et quelques confitures, du chocolat et un jambon, et à Vanens un chapelet d'aventurine de Venise; mais il n'a rien donné à M. de Bachimont.

— Si Vanens ne lui a pas donné le chapelet d'aventurine ?

— Oui, et ce fut à Turin, le jour qu'ils partirent.

— Si, ayant logé pour quelque temps à la Rose-Rouge, à Turin, elle ne fut pas loger chez Philipot, boucher ?

— Étant descendu à la Rose-Rouge, en arrivant à Turin, ils y couchèrent cette nuit, et le lendemain ils louèrent une chambre garnie, en la maison de Saint-Charles, et elle ne sait pas le nom de celui à qui était la maison, et n'a jamais vu vendre de viande dans la maison.

— Si, en partant de Paris pour se rendre en cette ville, elle ne vint pas avec un colonel suisse, et en quel lieu il se sépara d'avec M. de Bachimont ?

— Ils trouvèrent ce colonel suisse au bureau de la diligence, et étant arrivés à Lyon, ils logèrent à l'Ecu-de-France, où ils ne demeurèrent que deux jours, étant partis pour Turin.

— Si elle ne sait pas que Chastuel est d'Aix, en Provence, et fils du procureur général de la chambre des comptes ? — Oui.

(B. A.)

INTERROGATOIRE DE ROUX, FEMME DE CHAMBRE.

Du 25 juillet 1678, cinq heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— Si, étant à Turin, le comte de Castelmajor venait souvent manger avec M. et madame de Bachimont ?

— Il n'y est jamais venu manger, et il venait seulement voir quelquefois la dame de Bachimont.

1. C'est ce chapelet qui fut mis en loterie chez la grande Mademoiselle, et qui ut reconnu, à l'épreuve de la chandelle, pour être une imitation.

— Si madame de Bachimont a été quelquefois manger chez lui?

— Elle n'en sait rien, parce qu'elle ne sortait pas avec elle.

— Si M. de Bachimont, ayant quitté la Rose-Rouge à Turin, ne vint pas loger chez un boucher nommé Philipot?

— En sortant de la Rose-Rouge, ils furent loger chez un homme dont elle ne sait pas le nom, mais elle a ouï dire qu'il avait été boucher.

— Si elle n'a pas parlé plusieurs fois à Montarsis? Si elle ne l'a pas vu plusieurs fois venir leur parler, tant à l'Ecu-de-France qu'à Ainay?

— Oui, il y venait quelquefois pour voir si on lui donnerait quelque chose, parce qu'il est pauvre.

— Si elle sait où demeurait Montarsis?

— Elle lui a ouï dire qu'il demeurait chez M. Galien, près Saint-Georges[1], qui est mort cet hiver.

— Si Montarsis ne lui a pas nommé le curé avec lequel il travaillait souvent à des remèdes? — Non.

— S'il ne lui a pas nommé la paroisse de ce curé?

— Oui, mais elle ne s'en souvient pas.

— Si, étant à Turin, elle n'a pas vu Rabel? — Non.

— Si M. et madame de Bachimont, partant de Lyon pour aller à Turin, au second voyage, ne portèrent pas deux petites fioles pleines d'esprit de vitriol, d'eau de seneçon, de vermiculaire et de genêt.

— Elle ne les a pas vues, et elle ne leur a jamais vu d'eau de genêt.

— Si elle connaît Laroque, sergent dans le régiment de la Croix-Blanche? — Non.

— Si le jour qu'elle partit de Turin, avec madame de Bachimont, elle n'entendit pas dire à Vanens qu'il venait d'être empoisonné par Laroque, avec lequel il avait bu; que c'était Chastuel qui l'avait fait empoisonner; et si on ne lui fit pas prendre de l'orviétan chez M. de Bachimont?

— Elle ouït dire à madame de Bachimont que Vanens disait qu'il avait été empoisonné, et qu'elle ne savait pas les gens avec lesquels il avait mangé, et elle lui donna de l'orviétan.

— Si elle connaît la du Perrat, et si elle l'a vue venir souvent à Paris voir madame de Bachimont? — Non. (B. A.)

1. C'est une église de Lyon, sur le quai de la Saône.

INTERROGATOIRE NICOLAS D'HOSTEL, LAQUAIS.

Du 25 juillet 1678, six heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— Si, étant à Turin, il n'a pas vu le comte de Castelmajor venir manger avec M. et madame de Bachimont?

— Il n'y est point venu manger, mais ils y ont été manger deux ou trois fois au premier voyage qu'ils ont fait à Turin, et au dernier voyage ils n'ont point voulu se faire connaître, et pour cette raison M. de Bachimont se faisait appeler de Rullecourt, et alla loger à la Croix-Rouge, proche la porte du palais, où ils demeurèrent deux mois, ne recevant et ne faisant aucune visite de personne.

— Où ils se retirèrent après être sortis de la maison de la Croix-Rouge?

— Ils se retirèrent en cette ville de Lyon.

— Si, pendant que M. de Bachimont était logé à la Croix-Rouge, il n'allait pas souvent parler à Chastuel, et si lui n'a pas porté plusieurs billets à Chastuel, de la part de son maître?

— Chastuel logeait dans le même logis de la Croix-Rouge avec M. de Bachimont, et au bout de trois semaines, Chastuel ayant été emprisonné dans la citadelle et y étant malade, par l'ordre de ses maîtres il coucha une nuit dans la chambre où était Chastuel, et lui a porté plusieurs billets, dans la prison, qu'ils lui avaient donnés et qu'ils lui écrivaient.

— Combien de temps Chastuel fut prisonnier, et où il se retira après qu'il fut mis en liberté?

— Il ne se souvient pas combien a duré la prison, et Chastuel étant sorti de prison, revint dans le logis, où il continua son traval avec M. de Bachimont.

— A quoi Chastuel et Bachimont travaillaient?

— C'était à des eaux, et souvent ils s'enfermaient dans leurs chambres, sans voir personne.

— Combien de temps a duré ce travail?

— Après deux mois ils se retirèrent à Lyon, et Chastuel s'en alla à Verceil.

— Si, étant à Paris, à Turin et à Lyon, M. de Bachimont ne l'a pas envoyé plusieurs fois acheter de l'arsenic?

— Il n'en a point été quérir à Paris ni à Turin, et étant en cette ville il fut, par ordre de M. de Bachimont, pour en acheter une

once, et deux ou trois épiciers, auxquels il s'était adressé, ne lui en voulurent pas donner.

— S'il sait chez qui M. de Bachimont en prenait à Paris et en cette ville? — Non.

— S'il n'a pas vu en cette ville, depuis un an, de Sainte-Colombe, et s'il ne sait pas qu'il y a demeuré quinze jours?

— Il croit qu'il y a bien un an et demi qu'il l'a vu en cette ville; il logeait à l'Ecu-de-France, et couchait dans la chambre de M. et madame de Bachimont, et il y demeura bien deux mois, et de là s'en retourna à Paris.

— Si, pendant ces deux mois, Sainte-Colombe a travaillé avec M. de Bachimont dans les fourneaux qui étaient dans la chambre?

— Oui.

— Si Montarsis n'était pas souvent avec eux, tant à l'Écu-de-France qu'à Ainay?

— Revenant de Grenoble, où il était allé avec madame de Bachimont, il trouva Montarsis à l'Écu-de-France, où M. de Bachimont l'avait fait venir, où il demeura une huitaine de jours, et de là s'en alla à Rome.

— Si Montarsis travaillait avec M. de Bachimont, et si celui-ci nourrissait Montarsis?

— Oui, et il l'a nourri pendant qu'il était à l'Écu-de-France, et Montarsis, étant de retour de Rome, tomba malade en cette ville, chez une veuve, sur les Terreaux, dont il ne sait pas le nom, et M. de Bachimont s'est obligé pour la nourriture et les médicaments de Montarsis, qu'il doit encore.

— S'ils ont été voir Montarsis pendant sa maladie?

— M. de Bachimont y a été sept ou huit fois.

— S'il n'a pas ouï dire à Montarsis qu'il travaillait souvent avec un curé dont la paroisse est aux environs de cette ville?

— Oui, mais il ne sait le nom du curé ni de la paroisse.

— Si, depuis que M. de Bachimont s'est retiré à Ainay, Montarsis ne leur a pas rendu plusieurs visites?

— Il venait de fois et d'autres.

— Si Montarsis a travaillé à Ainay aux fourneaux de M. de Bachimont? — Non.

— Si, étant à Turin, il a vu Rabel? — Il ne le connaît point.

— Si, étant à Turin, il n'a pas vu Laroque, sergent au régiment de la Croix-Blanche?

— Il ne le connaît pas par ce nom-là, et Chastuel avait un valet qu'on appelait Lafleur.

— Si, le jour qu'ils partirent de Turin, Vanens ne se trouva pas mal, et ne disait pas que Laroque l'avait empoisonné?

— Vanens se trouva mal et tira du cœur, et disait que les Piémontais étaient sujets à empoisonner.

— Si la du Perrat est venue voir quelquefois à Paris M. et madame de Bachimont?

— Il ne la connaît point. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA GRANGE, VEUVE MINET.

L'an 1678, le 29 juillet, de relevée, à la conciergerie du palais.

— Si elle connaît Cousin et la Chaboissière?

— Non, et elle ne connaît personne de ce nom-là.

— Il est malaisé qu'elle ne connaisse la Chaboissière, puisqu'il est de la connaissance particulière du curé de Launay.

— Elle ne le connaît point assurément.

— S'il n'est pas venu la trouver dans les prisons du Grand-Châtelet?

— Elle ne peut connaître par ce nom celui qui a pu la venir voir, mais il est venu trois ou quatre garçons la visiter, et entre autres un âgé d'environ trente-cinq ans, ayant un chapeau gris et le visage blême; ne sait son nom, mais bien qu'il logeait quelque part vers la rue de la Monnaie, et dont elle ne se souvient pas de l'enseigne, mais dont le maître s'appelle Beauregard; et cet homme l'est venu voir deux fois, mais elle le fit mettre hors de sa chambre par des femmes, le croyant un homme suspect et envoyé par ses parties.

— Si l'enseigne, dont elle dit qu'elle ne se souvient pas, n'était pas l'enseigne de l'hôtel de Mantoue.

— Elle croit que oui.

— Quel était le sujet de la visite de cet homme?

— Cet homme lui dit qu'il était logé à l'hôtel de Mantoue, avec des personnes de qualité qui lui feraient obtenir sa grâce; mais elle ne voulut point écouter cette proposition, lui disant qu'elle n'avait point besoin de grâce, et néanmoins le même homme, qui est d'assez mauvaise mine, vint encore la retrouver une seconde fois pour lui dire que, si elle voulait, on lui donnerait les moyens de la

sortir d'affaire, et de prouver des friponneries que le prêtre, qui était dans sa même affaire, avait faites, ainsi que cela paraîtrait dans son procès.

— Si cet homme ne lui a point dit comment il s'appelait, et qu'il s'appelait Vanens?

— Il ne lui a point dit son nom.

— Si l'homme de méchante mine, qui lui fut parler du prêtre, ne lui dit pas qu'il s'appelait la Chaboissière?

— Il ne lui en parla point.

— Si, pendant qu'elle était dans les prisons du Grand-Châtelet, et que le curé de Launay était dans celles de l'Officialité, la Chaboissière ne lui est pas venu parler de la part du curé?

— Personne ne lui est venu parler de la part du curé, et elle n'a eu aucun commerce avec lui que pour lui avoir écrit trois ou quatre billets, étant dans les prisons de l'Officialité, pour le prier de lui faire savoir s'il était vrai qu'il eût écrit les deux billets qui se sont trouvés chez le notaire.

— Si elle ne sait pas qu'il ait fait quelque voyage du côté de Poissy?

— Elle n'en a aucune connaissance[1]. (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 1er août 1678.

Monsieur, je vous adresse, avec la lettre que j'ai reçue de M. Dugué, les procès-verbaux, interrogatoires et autres papiers qui l'accompagnaient, touchant les sieur et dame de Bachimont.

Vous trouverez aussi ci-joint la lettre du philosophe inconnu[2]; S. M. se promet que vous tirerez de la lecture de ces papiers toutes les inductions que vous pourrez, pour convaincre les coupables et découvrir s'il n'y a point encore d'autres complices.

(A. G.)

COLBERT A M. DE HARLAY, PROCUREUR GÉNÉRAL.

Monsieur, j'ai remis entre les mains du sieur Desgrez les ordres pour tirer de la Conciergerie le nommé Gille-Adrien Doublet, pré-

1. Nail, curé de Launay, fut interrogé le même jour, par M. de la Reynie, sur le même sujet; on a jugé inutile de reproduire ses réponses, qui sont une négative constante, que ses aveux ont démentie plus tard.

2. On n'a pu découvrir ce que c'était que ce philosophe.

vôt de Tréfaux, et le mettre à la Bastille. J'expédie dès à présent les ordres du Roi nécessaires pour le retirer de la Bastille et le mener au château de Loches[1], et je vous envoie un billet pour faire payer, par M. de Bartillat, jusqu'à la somme de 1,200 livres à la personne que vous lui nommerez, pour pouvoir donner à la partie civile jusqu'à la concurrence de cette somme. (B. I.)

Saint-Germain, le 5 août 1678.

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, du 8 août 1678.

Monsieur, j'ai reçu avec votre lettre du 6e de ce mois le mémoire de quelques faits sur lesquels il est nécessaire d'interroger encore le sieur de Bachimont; je l'envoie présentement à M. Dugué pour cet effet-là.

J'écris aussi à M. Rouillé, afin qu'il s'informe de la nature du procès criminel qui s'est fait en Provence et dans lequel Vanens s'est trouvé impliqué, et qu'il me fasse au plus tôt savoir ce qu'il en aura appris[2]. (A. G.)

INTERROGATOIRE DU COMTE DE BACHIMONT.

Du 17 août 1678, deux heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— Si Vanens, en revenant de Turin, après avoir été empoisonné par la Roque, comme il disait, ne se trouva pas mal par le chemin? Si, à sa considération et pour lui donner plus de repos, ils ne s'arrêtèrent pas quelques jours et ne discontinuèrent pas leur chemin jusqu'à ce qu'il se portât mieux? Si lui et madame de Bachimont, ou quelqu'un des siens, ne lui donnèrent point de l'orviétan ou de la thériaque[3]?

— Non, et Vanens s'est toujours bien porté depuis son départ de Turin jusqu'à Paris, et pendant son séjour à Lyon, qui fut de six ou sept jours.

1. Loches est une petite ville du département d'Indre-et-Loire; le château a servi de prison d'État depuis Louis XI jusqu'à la révolution de 1789.

2. On n'a pu trouver la réponse de M. Rouillé; il est probable qu'il s'agissait de la procédure instruite contre Vanens, à l'occasion de la violence faite à la justice en tirant Chastuel des mains du bourreau, à Marseille.

3. Voir tome IV, p. 119, la lettre de Bachimont à Chastuel, où il est question de l'empoisonnement de Vanens.

— Pourquoi, dans la croyance qu'il devait avoir que Vanens avait été empoisonné, entendant qu'il le disait et qu'il tirait du cœur, et dans l'empressement qu'il devait avoir de procurer son soulagement et sa guérison, il pria Vanens de n'en parler devant personne et de remettre jusqu'à ce qu'ils fussent à Lyon pour consulter les médecins?

— Ils ont toujours douté, lui et sa femme, qu'il eût été empoisonné, voyant que ces vomissements eussent eu si peu de suite; mais c'était Vanens qui voulait leur persuader, les conjurant de n'en rien déclarer à personne, d'autant, disait-il, que son auteur ne manquerait pas d'employer encore la Roque pour l'exécution de cette huile qu'il leur avait donnée à garder.

— Cette réponse est contraire à ce qu'il a lui-même écrit à Chastuel, et il faut qu'il eût un sujet bien pressant de s'absenter de Turin, puisque dans le doute où il était de ce poison, il hasardait la vie de Vanens qui était son ami, en l'exposant à la fatigue d'un voyage où il n'aurait aucun secours?

— Cette lettre n'était qu'un projet pour émouvoir Chastuel, lequel n'a point eu son exécution, et sa croyance a toujours été ce qu'il a dit ci-dessus; et à l'égard de leur départ de Turin, il a été conçu et prémédité sans précipitation, qui était le terme de leurs affaires finies et achevées, ainsi qu'il était concerté entre eux; la maladie de Vanens arriva immédiatement après avoir bien dîné, par un mal de cœur qui lui prit soudain, et aussitôt qu'il eut prit de l'orviétan et qu'il l'eut vomi, il fut guéri, et par la suite, il est assez connu qu'ils n'ont point hasardé la vie de Vanens.

— Pourquoi Vanens, se voyant empoisonné, suivit plutôt son conseil, et prit la résolution de s'en aller à Lyon, que de recourir aux médecins qui étaient dans sa ville?

— La question est de savoir si Vanens leur a dit la vérité quand il a dit qu'il avait été empoisonné, n'en ayant point parlé à Turin; comme il a reconnu Vanens du depuis un grand menteur et un grand comédien, il peut bien leur avoir fait cette fiction, et quant au conseil de partir, il ne lui en a point donné, au contraire il leur a toujours dit qu'il était en état de marcher, et qu'il se portait bien.

— En cette occasion sa mémoire lui manque, ou il nous déguise la vérité, puisqu'il paraît par sa lettre et par ses précédentes réponses qu'il était à table, à Turin, lorsque Vanens se trouva mal,

dit qu'il était empoisonné et qu'on lui donnât de l'orviétan, et que ce ne fut pas par le chemin, comme il nous vient de dire.

— Il est vrai qu'il a dit ci-devant qu'après que Vanens eut dîné, il dit : J'ai bien mal au cœur, je crois que je suis empoisonné, donnez-moi de l'orviétan ; mais il ne tenait ce discours que par manière d'acquit, et il ne fit cette histoire de son empoisonnement, indiquant la personne de la Roque, que dans son chemin depuis son départ de Turin.

— S'il n'est pas vrai qu'ils n'osèrent parler de cet accident et de poison, ni même demander des remèdes nécessaires à Turin, parce qu'ils appréhendaient que cela ne les fît découvrir dans la conjoncture de l'extrémité de la maladie de M. le duc de Savoie?

— Ils n'ont jamais eu cette réflexion, attendu qu'on ne voyait nulle apparence de poison à Vanens ; si cela eût été, on eût plutôt pris le parti de venger Vanens de cette injure.

— Si, par le moyen et le ministère de Sainte-Colombe et de Montarsis, il n'envoyait pas des distillations et préparations qu'il faisait dans les pays étrangers? — Non.

— D'où venaient les deux bouteilles d'eau que le comte de Castelmajor lui écrit être arrivées à Venise?

— Il n'en sait rien, et il croit que c'était une fiction que lui faisait le comte de Castelmajor, pour le faire parler là-dessus plus amplement.

— Si cette lettre est la première par laquelle le comte de Castelmajor lui a écrit sur les deux bouteilles?

— C'est la seule par laquelle il lui a parlé des deux bouteilles, d'autant qu'il se souvient que par sa réponse il ne lui en fait pas trop de compte.

— On aura de la peine à croire qu'il ne déguise pas la vérité, et qu'un gentilhomme de sa naissance et de sa profession, et dont les affaires paraissent embarrassées, se soit retiré à Lyon depuis deux ans, et dans un lieu de sûreté, pour s'employer seulement à des médicaments qui ne lui pouvaient apporter aucune utilité et dont il n'a fait aucun usage, et il faut qu'il eût d'autres desseins et pensées que celles qu'il nous a déclarées par ses réponses.

— Ce n'est que l'embarras de ses affaires et le manquement de Vanens qui lui a causé son séjour à Lyon, dans l'Écu-de-France, l'espace de deux ans et plus, et ce lieu n'est non plus de sûreté que les publics, et s'il avait eu de l'argent à la main pour payer son

hôte de l'Écu-de-France, il aurait peut-être pris la résolution d'aller en Bretagne demeurer jusqu'à ce que ses affaires d'Artois eussent changé de face, et parmi toutes ces considérations, il faut ajouter celle de l'espérance qu'il s'est donnée, que Vanens lui ferait justice, et qu'il lui rendrait pour le moins l'argent qu'il avait dépensé à sa considération, qui n'est pas une petite somme.

— A quelle somme peut monter l'argent qu'il dit avoir donné à Vanens?

— Tant pour la préparation de son ouvrage, de sa prétendue facture d'argent, dépenses de voyage, d'habits tant pour lui que pour Chaboissière et sa demoiselle qu'il disait être sa femme, et argent comptant donné à Vanens, peut monter à plus de mille pistoles.

— Pourquoi, au second voyage qu'il fit à Turin, étant logé à la Croix-Rouge, à la porte du palais, il se tenait caché, et pour n'être pas connu, prenait le nom de Rullecourt, ayant paru sous celui de Bachimont à son premier voyage?

— Le logis de la Croix-Rouge, à Turin, où il a logé à son second voyage, est un logis public, et son nom n'a été connu que sous celui de Bachimont; à la vérité il n'y a voulu faire visite à personne, n'y étant allé que pour le respect de Chastuel pour les raisons qu'il a expliquées.

— Si, arrivant à Turin, il trouva Chastuel logé dans la maison de la Croix-Rouge?

— Non, et il était à Verceil, et c'est ce qui l'obligea de loger au faubourg de Turin pour passer incessamment à Saint-Ya, et de là aux cassines de d'Estra, où il a abouché Chastuel, après lui avoir envoyé son laquais avec sa lettre, et comme Chastuel se devait rendre à Turin pour les affaires de son régiment, ils se donnèrent rendez-vous à la Croix-Rouge, comme il a dit ci-devant.

— Pourquoi il n'alla pas trouver Chastuel à Verceil au lieu de le faire venir aux cassines d'Estra?

— Supposant que Chastuel était l'auteur de la pierre de Vanens, il voulait user de cette précaution de ne vouloir point lui déplaire, et le découvrir pour tel.

— En quoi il aurait pu déplaire à Chastuel en l'allant trouver à Verceil, cette visite ne pouvant faire connaître le dessein pourquoi il l'avait faite, et par conséquent n'aurait pu faire passer Chastuel pour l'auteur de la pierre?

— Telle était pour lors sa précaution de ne vouloir donner raison à personne de sa connaissance au sujet de son abouchement avec Chastuel.

— Si Chastuel n'a pas logé dans la maison de la Croix-Rouge avec lui et sa femme, et combien de temps ils ont logé ensemble?

— Oui, l'espace de quarante jours ou environ, et comme il l'a dit, Chastuel étant ému du récit qu'il lui avait fait de cette prétendue pierre, il s'offrit de travailler avec lui sur ses mémoires et d'éprouver si l'huile était bonne, pour que, si les choses lui réussissaient, il en pût profiter avec lui, et se séparèrent n'ayant pu y réussir.

— Si, pendant le temps que Chastuel était avec lui, il ne fut pas arrêté et mis dans la citadelle de Turin?

— Le jour qu'il quitta Chastuel aux cassines de d'Estra, et qu'ils se donnèrent rendez-vous à Turin, Chastuel lui dit qu'il attendait un ordre de Madame Royale pour se rendre prisonnier à la citadelle de Turin, à cause d'un différend qu'il avait avec son colonel, le bailli de Caderousse, et en effet il l'a reçu et exécuté, il y a demeuré pendant deux jours.

— Si Chastuel ne s'est point expliqué avec lui du différend qu'il avait avec son colonel? Si, pendant que Chastuel était dans la citadelle, il ne lui faisait pas savoir des nouvelles?

— Oui, et il lui fit savoir qu'il était logé à la Croix-Rouge.

— Si lui et M. de Bachimont n'écrivirent pas à Chastuel pendant sa prison?

— Non, et il lui envoya seulement son laquais, avec un simple billet sans cachet.

— Quel avis il lui donnait par ce billet?

— Il lui faisait savoir sa demeure à la Croix-Rouge, pour espérer de l'y voir quand il serait en liberté.

— Si c'était par son laquais d'Hostel qu'il lui envoya le billet? S'il a fait coucher ce laquais dans la chambre de Chastuel pendant sa prison?

— Il croit que oui, pour une nuit; Chastuel étant fort incommodé d'une vieille blessure, le retint pour le servir.

— S'il avait donné ordre à son laquais de demeurer avec Chastuel?

— Non, mais seulement d'attendre la réponse.

— Si ce laquais lui apporta la réponse de Chastuel?

— Oui, ne sachant si la réponse fut verbale ou par billet, n'en ayant pas de mémoire, et sa réponse contenait qu'il attendait à tout moment son élargissement, et qu'incessamment après il s'en viendrait loger à la Croix-Rouge.

— Où se retira Chastuel au sortir de la citadelle de Turin?

— Il se retira à la Croix-Rouge où il était logé. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA COMTESSE DE BACHIMONT.

Du 18e août 1678, cinq heures de relevée, à Pierre-en-Cize.

— Si, le jour qu'elle partit de Turin dans son premier voyage, Vanens, étant au logis où elle logeait, ne lui dit pas que la Roque l'avait empoisonné?

— Oui, et que c'était son auteur qui l'avait fait empoisonner.

— Si Vanens, se trouvant mal, ne voulait pas qu'ils différassent à partir de Turin?

— Elle ne s'en souvient pas.

— Si, devant que de partir de Turin, elle ne fit pas donner de l'orviétan à Vanens?

— Elle se souvient qu'on en parla, mais elle ne sait pas s'il en prit.

— Si Vanens partit de Turin à cheval, ou en litière?

— Elle n'en sait rien, parce qu'elle partit dans le carrosse de M. le comte de Castelmajor qui la conduisait.

— Si Vanens ne s'arrêta pas à une lieue de Turin, chez un gentilhomme, pour boire?

— Oui, il s'y arrêta avec Sainte-Colombe, et il dit qu'il avait bu, ne sait si c'était du vin ou de l'eau, et il disait que le poison l'avait altéré.

— Si Vanens avait dîné avec eux, le jour de leur départ de Turin?

— Elle ne s'en souvient pas, et ils étaient à table lorsqu'il arriva de déjeuner avec la Roque.

— Si Vanens se trouva mal dans le chemin? — Non.

— Si, étant à Lyon, elle assista à la consultation des médecins et chirurgiens, qui conclurent tous que Vanens avait été empoisonné ?

— Elle n'a point ouï parler qu'il y ait eu aucune consultation.

— Si elle ne conseilla pas à Vanens, en partant de Turin, de ne dire point qu'il eût été empoisonné? — Non.

— Pourquoi Vanens, se croyant empoisonné, ne demeura pas à Turin, et n'appela pas incontinent à son secours les médecins qui y étaient, au lieu de s'exposer à la fatigue d'un voyage dans lequel il ne pouvait avoir aucun secours, et qui pouvait augmenter son mal?

— Elle ne peut pas dire la raison qui l'obligea de partir, c'est lui seul qui peut la savoir, et c'est une marque qu'il ne croyait pas d'être empoisonné.

— S'il n'est pas vrai qu'ils n'osèrent parler de cet accident et de poison, parce qu'ils appréhendaient que cela ne les fît découvrir, dans la conjoncture des extrémités de la maladie de M. le duc de Savoie? — Non.

— Si Sainte-Colombe, étant venu à Lyon, n'y a pas demeuré pendant deux mois avec eux?

— Il a demeuré avec eux à l'Écu-de-France, beaucoup plus de deux mois, dans le second voyage qu'il a fait en cette ville.

— Si Sainte-Colombe ne couchait pas dans la même chambre où elle et de Bachimont couchaient? — Oui.

— Pourquoi elle n'a pas voulu avouer que Montarsis avait été huit jours avec M. de Bachimont dans le logis de l'Écu?

— Elle n'y était pas, et elle était à Grenoble.

— Si elle ne sait pas que Montarsis, étant revenu de Rome, tomba malade en cette ville?

— Elle sait qu'il avait été fort malade avant que d'aller à Rome, mais elle n'a pas su qu'il eût été mal après son retour.

— Si elle a été le voir pendant sa maladie? — Non.

— Si elle connaît la femme qui demeurait sur les Terreaux, chez laquelle Montarsis était logé pendant sa maladie, et comment elle s'appelle?

— Oui, elle la connaît, mais elle ne se souvient pas de son nom.

— Si elle ne sait pas que c'était M. de Bachimont qui l'avait fait loger chez cette femme?

— M. de Bachimont ne la connaissait pas.

— S'il n'avait pas promis de payer la nourriture et les médicaments de Montarsis?

— La femme étant venue voir M. de Bachimont, et lui ayant dit que Montarsis était bien malade et que, n'ayant pas moyen de le

nourrir, elle voulait le faire mettre à l'hôpital ; il lui dit qu'elle le gardât et qu'il lui répondait de ce qu'elle lui baillerait pendant sa maladie, et elle ne sait pas s'il a répondu à l'apothicaire pour les remèdes. . . . . .

— Pourquoi, au second voyage que M. de Bachimont a fait à Turin, il prit le nom de Rullecourt, au lieu de celui de Bachimont, sous lequel il s'était fait connaître à son premier voyage?

— M. de Bachimont prit le nom de Rullecourt, qui est le nom d'une de ses terres située en Artois, à son premier voyage, parce que Vanens lui avait dit qu'il avait mandé à son auteur qu'il était associé avec M. de Bachimont pour faire valoir le secret de l'argent, qu'il ne fallait pas qu'il sût qu'il restait à Turin avec lui, crainte de lui donner de l'ombrage.

— Si M. de Bachimont ne prit pas aussi le nom de Rullecourt pour n'être pas connu?

— Elle n'en sait rien.

— Si Chastuel ne vint pas loger, étant à Turin, à la Croix-Rouge, avec M. de Bachimont et elle? — Oui.

— Combien de temps il y demeura?

— Il y demeura deux mois et demi ou environ.

— Combien de temps il y avait que Chastuel était logé à la Croix-Rouge avec M. de Bachimont, lorsqu'il fut arrêté et conduit dans la citadelle de Turin?

— Il n'est venu loger avec eux qu'après qu'il fut sorti de la citadelle.

— Si elle sait le sujet pourquoi Chastuel avait été emprisonné?

— C'était pour raison d'un différend qu'il avait avec le bailli de Caderousse, colonel de son régiment.

— Si elle n'a pas écrit à Chastuel pendant qu'il était dans la citadelle?

— Elle ne s'en souvient pas.

— Pourquoi, étant dans le logis de la Croix-Rouge, M. de Bachimont et elle ne faisaient ni ne recevaient aucune visite?

— Etant allés à Turin pour travailler à réussir au secret de Vanens, ils ne pouvaient pas recevoir des visites dans la chambre où il y avait des fourneaux pour travailler.

— Pour quelle raison elle a toujours persisté à ne nous pas dire le nom du curé avec lequel Montarsis avait demeuré et travaillé?

— Elle ne l'a pas dit parce qu'elle ne s'en souvient pas, ni du nom de la paroisse du curé.

— Quel est le secret et le dépôt qui a été confié au P. Paul, capucin[1] ?

— C'est une fiole d'huile que Vanens avait donnée à M. de Bachimont, disant qu'il venait de la recevoir par un courrier que lui avait envoyé Chastuel, et lui montra même une lettre de Chastuel, laquelle était fausse et contrefaite, par laquelle il disait qu'il y en avait pour faire six vingts livres d'or en convertissant le cuivre, mais qu'il fallait de celle de tournesol pour les déterminer.

— Pourquoi on avait mis cette fiole entre les mains du père Paul?

— C'était pour leur garder pendant qu'ils seraient absents de Paris, et jusqu'à ce qu'ils fussent de retour de Turin.

— Si le P. Paul savait que l'huile fût pour convertir le cuivre en or[2] ?

— Elle n'en sait rien. . . . . (B. A.)

INTERROGATOIRES DE CADELAN, BANQUIER.

L'an 1678, le 18 août, de relevée, à la Bastille.

— Il est prêt de répondre pour satisfaire aux ordres du Roi, et à l'arrêt du conseil dont lecture lui vient d'être faite[3], même au décret qui lui a été signifié, mais c'est aux protestations de son renvoi et qu'il demande être fait au parlement en qualité de secrétaire du Roi, et ne pouvant avoir d'autres juges, et outre cela il demande qu'il nous plaise de lui faire donner un conseil, même la copie de l'arrêt, et commission, en vertu desquels nous faisons la présente instruction, aux protestations qu'il fait que les réponses qu'il fera dans le présent interrogatoire ne pourront déroger à son privilége ni faire préjudice au renvoi par lui requis[4].

1. Voir la lettre de ce père capucin à Bachimont, tome IV, p. 113.

2. Il est plus que probable que cette huile était quelque poison qu'ils tenaient en réserve pour les besoins de la vente.

3. M. de la Reynie avait été chargé d'instruire le procès, par un arrêt du conseil d'État du 20 juin.

4. Cadelan faisait comme Foucquet et Pellisson, il demandait à jouir du privilége accordé aux magistrats et aux officiers attachés à la maison du Roi, d'être jugés exclusivement par le parlement, les chambres assemblées; sa prétention ne fut pas mieux accueillie que ne l'avait été la leur. Nous avons cru pouvoir nous dispenser de reproduire plus souvent ces protestations, qu'il répète à chaque interrogatoire.

— Si les eaux qui ont été trouvées dans quelques bouteilles ou fioles dans son cabinet au haut et sur le derrière de sa maison, sont de celles que Vanens lui a données?

— Il croit qu'il y a une fiole ronde d'eau de Cordoue, et à l'égard des autres ce sont eaux que Vanens lui a données pour sa santé, et que Vanens reconnaîtra sans doute.

— Si c'est Vanens qui les lui a données lui-même?

— Il sait bien qu'elles viennent de sa part, mais il ne se souvient pas si c'est Vanens lui-même, son laquais ou la Chaboissière qui les lui ont portées.

— Si ce sont des eaux qu'il allait prendre chez le savetier du faubourg Saint-Germain?

— Il n'a point mémoire qu'il ait été pris d'autres eaux chez le savetier, que dans deux grosses bouteilles qui ont servi à des personnes de qualité qui étaient malades. Et il ne se souvient point d'avoir été jamais chez le savetier prendre aucunes eaux, mais bien quelques petits billets dans lesquels il y avait de petits ingrédients, gros comme la tête d'une épingle, et il y en avait quelquefois qui étaient grisâtres, et quelquefois de rouges, comme de la cire d'Espagne.

— Comment s'appelait ce savetier?

— Le savetier est mort, et il n'y a que sa femme qui s'appelle Houstat, laquelle avait été servante dans sa maison, et qui demeure dans la rue qui aboutit au jeu de paume de Metz.

— Par qui il envoyait chercher chez ce savetier les bouteilles d'eau?

— Il ne se souvient pas de les avoir envoyé quérir, et croit que la Houstat les lui apportait.

— S'il sait qui portait les billets où étaient les petits ingrédients qu'il allait prendre chez la Houstat?

— Il croit que c'était Vanens ou son laquais.

— Si la Chaboissière ne les portait pas chez elle?

— Il n'en sait rien, et ne s'en informait pas.

— Si la Chaboissière ne lui en a point apporté?

— Il ne se souvient pas qu'il lui ait apporté aucunes eaux, mais se souvient bien qu'il a apporté deux ou trois billets de son maître, dans aucuns desquels il y avait de ces petits ingrédients, et que ces ingrédients étaient si petits qu'ils ne paraissaient presque point.

— Si Vanens ne lui a jamais envoyé des bouteilles d'eau par quelques femmes et dans des paniers?

— S'il ne lui en a point aussi porté dans des paniers? — Non....

— A quelles distillations il a travaillé avec Vanens, et en quel lieu?

— Il n'a jamais travaillé avec Vanens à aucune distillation, ni aucun autre, sinon qu'il a fait travailler Rabel, mais inutilement.

— S'il n'a point vu travailler Vanens à quelques distillations?

— Non. Bien est vrai qu'allant à une maison qu'il a dans le faubourg Saint-Antoine, Terron et Vanens le prièrent de les mener dans son carrosse, à peu près au même endroit où il allait. Où étant, Vanens et Terron le menèrent dans une maison qui est au milieu des jardins, où ils trouvèrent la Chaboissière qui distillait du genêt dans la maison.

— S'il n'y a jamais été que cette fois-là?

— Non. Ne s'est jamais informé du sujet pour lequel se faisait la distillation.

— A quel usage Vanens lui disait que se faisait cette distillation?

— Il ne lui en parla point.

— Pourquoi Vanens et Terron l'invitèrent d'entrer dans la maison, et d'y voir les distillations de la Chaboissière?

— Ce ne fut qu'à cause de la commodité de son carrosse, et ils ne lui dirent autre chose, n'ayant fait qu'entrer et sortir.

— S'il ne leur demanda point pourquoi se faisait la distillation? — Non.

— S'il vit le genêt qu'on distillait?

— Oui. La Chaboissière le montrait, et lui cependant traitait ce qu'ils faisaient de folie.

— S'il ne vit point d'autres simples, outre le genêt? S'ils ne lui dirent pas qu'ils distillaient d'autres simples avec le genêt? S'ils lui dirent à quoi devait servir le genêt distillé? — Non.

— A qui était la maison où se faisait la distillation?

— Il n'en sait rien.

— Si cette maison est bien éloignée de la sienne?

— Il ne la croit pas beaucoup éloignée, et ne fit pas de réflexion sur l'heure.

— S'il connaît le frère Martinet, religieux minime?

— Non, ni aucun religieux de cet ordre-là.

— Si Terron ne lui en a jamais parlé? — Oui.

— Ce que Terron lui en a dit?

— Il ne s'en souvient point. Mais il est vrai qu'il a été une fois avec Terron aux Minimes, et qu'ils ne trouvèrent point le religieux que Terron cherchait. Il sait que Terron faisait quelque chose aux Minimes, et il croit que c'était pour des remèdes. Et s'il fut avec Terron aux Minimes ce ne fut que par occasion, et parce que Terron le pria d'y venir avec lui, le devant mener chez M. d'Aligre, conseiller d'État, pour un arrêt qu'il a obtenu de M. d'Aligre [1].

— Quelle drogue Terron lui dit qu'il faisait préparer aux Minimes par le frère Martinet?

— Il croit bien que Terron le lui a dit, mais il ne s'en souvient pas, et il ne connaît pas le frère Martinet.

— Si Terron ne lui dit pas pour quel remède étaient ces préparations?

— Il croit bien que Terron le lui a dit, mais ne s'en souvient pas non plus.

— Si Terron ne lui dit pas que c'étaient des sels qu'il faisait tirer par le frère Martinet?

— Il ne s'en souvient pas.

— S'il ne sait pas qu'il lui a aussi fait tirer quelque suc? S'il ne lui a pas dit qu'il fallait entre autres tirer du suc de l'oignon de scille?

— Non; l'on ne se déclare pas aux gens qu'on croit qui ne voudraient pas suivre dans leur commerce et intrigues. Et il ne connaît point les habitudes de Terron ni de Vanens, et n'a eu d'autre commerce avec eux que celui qu'il a déclaré.

— S'il n'a pas envoyé hors du royaume des eaux que Vanens lui a données ou envoyées? S'il n'en a point envoyé à Venise, en l'année 1676?

— Non, ni ailleurs, et ne connaissait alors Vanens.

— S'il n'a point été avec Vanens et Terron du côté de Fontenay-aux-Roses?

— Non. Ni là, ni ailleurs.

— S'il connaît Dalmas, aveugle? — Non.

— Qui lui a donné le laquais Clément, qui est à son service?

— C'est la Chaboissière ou Vanens.

— Si ce n'est pas Dalmas qui le lui avait donné?

1. Ces liaisons d'empoisonneurs avérés avec les parents du chancelier d'Aligre devaient paraître extrêmement suspectes.

— Non. Il ne connaît point Dalmas. Et ce laquais disait qu'il sortait du service d'un monsieur qui était prêtre, et demeurait aux Quinze-Vingts; et ce laquais était du pays de la Chaboissière.

— S'il connaît Morard et mademoiselle de Montalais? — Non.

— Quelles affaires il a eues avec M. le comte de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie?

— Il ne le connaît point.

— S'il connaît Dubois? — Non.

— S'il n'a eu aucune correspondance à Turin avec le comte de Castelmelhor.

— Non, il ne le connaît pas.

— S'il a connu Bachimont?

— Non, il ne l'a jamais connu.

— Si Vanens ne lui a jamais parlé de Bachimont?

— Non, et depuis a dit qu'il ne s'en souvient pas.

— S'il a connu Grémont et de Sainte-Colombe? S'il n'a point vu travailler à des distillations dans une maison, rue des Fontaines? S'il n'a jamais connu Chastuel, major du régiment de la Croix-Blanche? S'il ne sait pas que c'est Chastuel que l'on appelait des noms de Chevalier, Boineau et de l'Inconnu? S'il ne lui a pas donné de l'argent, étant à Paris, à mesure qu'il en avait affaire?

— Non, il ne connaît point Chastuel.

— Lui avons représenté un fragment de bordereau, daté en tête : ce 28 janvier.

— Ce fragment de bordereau est écrit de la main de son caissier, et dont il lui a rendu compte.

— Interpellé de nous expliquer le troisième article du bordereau où sont ces mots : *Avoir pour M. Cadelan pour le chevalier* 10 *p. et* 20 *livres d'or.*

— Il ne s'en souvient pas : ne saurait dire ce que c'est; et positivement il n'a, ni lui ni ses commis, jamais connu le chevalier prétendu. Et comme il se faisait rendre compte tous les huit jours, il ne peut se souvenir de ce que signifie l'article, comme il l'aurait pu faire dans le temps. Et à l'égard de l'article subséquent, se souvient bien qu'il regarde le chevalier du Ruitor et sa fille du Vidal, ainsi qu'il est écrit.

— S'il n'a point connu un petit prêtre appelé M. le curé de Launay; Faurye, avocat au conseil, et la demoiselle de la Grange? — Non. (B. A.)

Du 19 août 1678, à la Bastille.

— Comment il savait que Terron faisait faire des remèdes aux Minimes?

— Il nous a dit hier qu'il était allé par occasion aux Minimes avec Terron, et Terron lui a dit qu'il faisait faire quelque chose sans lui dire quoi, et c'était pour des remèdes, mais il ne s'en souvient pas.

— A quelle occasion est-ce qu'il a secouru Terron dans une extrémité de maladie causée par quelque accident?

— Il est vrai que Terron ayant envoyé son laquais chez lui dans le temps qu'il n'y était pas, et un laquais ayant dit chez lui que Terron le priait de venir chez lui parce qu'il s'en allait mourir, l'ayant appris à son retour, il fut incontinent chez Terron, lequel il trouva dans son lit, effectivement très-mal, et lequel lui dit qu'il avait été empoisonné. Sur quoi il fut chez lui dîner, et ensuite fut pour ses affaires particulières en la chambre des assurances[1], où, ayant parlé de cet accident, il lui fut dit qu'il était nécessaire pour guérir celui à qui l'accident était arrivé de lui mettre une plaque d'or sur la tête, aux oreilles et dans la bouche. Sur quoi il s'en retourna aussitôt chez lui, prit un double ducat qu'il fut porter battre chez un horloger, et coupa, chez Terron, un demi-écu d'or qu'il lui fit mettre dans ses deux oreilles, et un demi-écu d'or à sa bouche; et après avoir fait raser la tête de Terron et lui avoir appliqué sur la tête le ducat qu'il avait fait battre et mettre en plaque, il sortit de chez Terron, et ne sait point ce qui se passa depuis[2].

— Si Vanens était présent lorsqu'il secourut ainsi Terron?

— Vanens était pour lors à la campagne, et ne sait point où.

— Si la Chaboissière n'y était point présent?

1. Le siége de cette chambre, qui avait été établie en 1668, était rue Quincampoix.

2. On avait attribué la mort de Sainte-Croix à un accident semblable. Suivant le récit de madame d'Aubray, il aurait laissé tomber un masque de verre, qui le mettait à l'abri des exhalaisons meurtrières du poison qu'il préparait; cette allégation a été plusieurs fois démentie et par madame de Brinvilliers elle-même, devant ses juges. L'aventure de Terron semble donner raison à madame d'Aubray. Terron, comme Sainte-Croix, fut longtemps malade; il est probable que la force de son tempérament le tira d'affaire, tandis que Sainte-Croix, usé par la débauche, ne put résister à la violence du poison. Quant au prétendu traitement dont parle ici Cadelan, c'est une fable imaginée pour empêcher le public de soupçonner la nature de la préparation qui avait causé une maladie dont on ne pouvait lui dérober la connaissance.

— Il ne s'en souvient pas.

— Par qui Terron lui dit qu'il avait été empoisonné ?

— Terron lui dit qu'étant allé travailler en quelque maison pour des affaires de la chancellerie, il y avait eu un laquais qui avait imprudemment mis de l'argent vif sur un réchaud de feu dans un coin de la chambre où il était, et que cela lui avait donné à la tête; c'était ainsi qu'il lui dit que cela était arrivé. Et il lui demanda si celui qui travaillait avec lui dans la chambre n'en avait point reçu la même incommodité; et Terron lui dit sur cela qu'il n'en savait rien, mais qu'il croyait que non, parce que celui qui était avec lui dans la chambre était du côté des fenêtres qui étaient ouvertes.

— Si Terron ne lui a pas dit à quelle affaire de chimie il travaillait pour lors, et en quelle maison cet accident lui était arrivé ?

— Terron ne lui en a rien dit.

— Quels autres remèdes furent faits à Terron pour le soulager et le guérir ?

— Il n'en sait rien; il ne le fut point voir après la première visite, et ne le vit plus qu'après qu'il fut guérit et qu'il vint chez lui pour le voir.

— Si le laquais de Terron n'était pas auprès de son maître lorsqu'il le vit dans l'extrémité où cet accident l'avait mis ?

— Il croit que non. Même croit que le laquais était lors à quelque voyage.

— Qui est-ce qu'il trouva auprès de Terron ?

— Il croit que c'est quelque femme, et ne s'en souvient pas autrement.

— Si Vanens ne lui a jamais parlé de cet accident arrivé à Terron; si la Chaboissière ne lui en a pas parlé ?

— Non, il n'avait point de commerce avec cet homme-là.

— Qui était l'homme que lui et Vanens et Terron appelaient entre eux l'Inconnu ?

— Quand il avait affaire de drogues il parlait à Vanens, et celui qu'il entendait par l'Inconnu était le Chevalier, qui connaissait les drogues de Vanens, à ce que Vanens lui disait.

— Lui avons représenté trois demi-feuilles de papier c. p. c. m. : *M. Maboul*, et f. p. c. a. m. : *porteur de M. d'Armagnac, trois livres.*

— C'est un mémoire des étrennes qu'il a données, et une distribution de vin d'Espagne.

— Où est-ce qu'il a envoyé les six bouteilles à l'Inconnu, ainsi qu'il est marqué dans ce mémoire[1]?

— Il les a envoyées à Vanens, et chez Vanens.

— Il ne nous dit pas la vérité, et il savait bien où il fallait porter les six bouteilles de vin pour l'Inconnu, puisque l'article qui était pour l'Inconnu était séparé et éloigné de l'article du mémoire qui est pour Vanens.

— Il a répondu la vérité.

— S'il n'a point su où logeait le Chevalier ou l'Inconnu; s'il ne lui a jamais parlé? — Non.

— Il dissimule la vérité; et lui-même a reconnu par écrit, et par le billet par lui écrit et trouvé sur Vanens lorsqu'il fut arrêté, qu'il avait parlé à Chevalier, puisqu'il a écrit, dans le billet adressé à Morar, que Chevalier ou Boineau lui avait appris et dit le nom de Morar, et que Filalocte et Morar étaient la même chose.

— Quand il a écrit de la sorte, il a entendu par là faire entendre à Morar que Boineau ou Chevalier lui avait appris par billet le nom de Morar et le reste, d'autant plus que Chevalier n'était pas pour lors à Paris, à ce que lui disait Vanens, qui était venu chez lui de la part de l'Inconnu.

— Ce qu'il a fait des billets de l'Inconnu?

— Il ne les a pas gardés, et c'étaient de méchants griffonnages sans signature, parce qu'il n'y avait que quatre mots, et Vanens disait le reste.

— S'il n'est pas vrai que depuis qu'il a vu Vanens arrêté il a supprimé les billets de l'Inconnu prétendu? — Non.

— Comment il est possible qu'il n'ait jamais vu le prétendu inconnu, ni parlé de lui, puisque, par l'un de ses billets, il le remercie de la part qu'il avait prise au soin de son procès, et qu'il s'informait avec l'inconnu de ce qui avait été donné à certaine fille le jour de l'an?

— Vanens lui avait dit que c'était l'Inconnu, et que même il était à l'audience lorsque la cause fut plaidée. Et à l'égard du reste, il l'a expliqué ci-devant.

— A qui il parla, à la chambre des assurances, de l'accident arrivé à Terron, et qui lui enseigna ce qu'il fallait faire pour le secourir?

— Il ne s'en souvient pas. (B. A.)

1. Deux femmes compromises dans cette affaire, Catherine Leroy et Dusoulcye, avaient avoué qu'elles avaient porté des bouteilles de poison chez Cadelan.

INTERROGATOIRE DE TERRON, AVOCAT.

L'an 1678, le 19e d'août, à la Bastille.

M. de la Grisolle, lieutenant au gouvernement du château, ayant dit que Terron, qu'il était allé quérir, lui avait dit ne pouvoir descendre de sa chambre et qu'il était indisposé, sommes monté en la chambre de Terron que nous avons trouvé au lit.

Terron nous a dit de lui-même qu'il a oublié de nous dire, lorsque nous lui avons représenté les fioles et autres drogues prétendues trouvées dans la chambre où il logeait, et dans le cabinet de noyer étant dans la chambre et dans le cabinet joignant la chambre[1], que, lorsqu'il fut arrêté, ceux qui l'arrêtaient dans la chambre joignante où il était lors avec le beau-frère de Vanens, ramassèrent tout ce qu'ils trouvèrent et le mirent dans les cabinets, et comme la chambre était toujours ouverte aussi bien que le cabinet lorsqu'il fut arrêté, ceux qui l'arrêtèrent purent mettre dans la chambre et dans le cabinet tout ce que bon leur sembla avec ce qu'ils trouvèrent dans tous les endroits de la chambre, sur la table et dans tous les coins; qu'il serait bien persuadé, si le scellé avait été par nous apposé, qu'il ne devrait avoir aucun ombrage, et que tout se serait passé dans l'ordre, mais ne sachant point comme tout cela s'est fait, ni tout ce qui était dans la chambre ni dans tous les coins, il ne peut être sans soupçon, d'autant plus que parmi les choses qui lui ont été par nous représentées, il lui semble d'en avoir vu deux ou trois qu'il n'avait jamais vues qu'alors et ne sait point si elles n'y avaient point été laissées dans la chambre en quelques coins, ou si elles y ont été mises à dessein; et nous lui avons représenté entre autres choses certaine poudre blanche qu'il a dit ne savoir ce que c'était ni si c'était pour les dents ou poudre de talc, et qu'il ne sache point qu'il eût jamais vu cette poudre que lorsque nous lui avons représentée; et il y avait aussi quelque autre chose dont il ne se souvient point présentement, et qu'il n'avait point aussi jamais vue auparavant. Il se souvient qu'étant attaqué de l'hydropisie, Vanens lui a donné, pendant le temps qu'il s'en plaignait, plusieurs sortes de poudres et de plusieurs couleurs, des grains de plusieurs couleurs

1. La veille, M. de la Reynie avait représenté à Terron des matières suspectes trouvées dans sa chambre, rue d'Anjou; nous avons cru inutile de reproduire ce procès-verbal, très-long et sans intérêt.

et de différentes grosseurs, et quelques eaux et sels, et il ne sait pas si c'était toujours pour sa même maladie, et quelquefois il se plaignait, outre l'hydropisie, du mal d'estomac et d'une indigestion.

— Exhorté de rappeler sa mémoire pour se souvenir quelles sont les choses que nous lui avons représentées, et qu'il nous dit présentement qu'il n'avait pas vues jusqu'alors.

— Il ne s'en souvient pas, et ayant ordonné que la continuation du scellé apposé sur une malle à lui serait continuée au premier jour, il s'était réservé à nous dire en ce temps ce qu'il vient de nous déclarer.

— Si Cadelan n'a pas été avec lui plusieurs fois aux Minimes de la place Royale, et quoi faire?

— Il ne sache pas qu'il y ait jamais été avec lui.

— Si Cadelan ne connaissait pas frère Martinet, religieux minime?

— Il ne le croit pas.

— Si Cadelan ne savait pas à quoi il faisait travailler frère Martinet?

— Il ne le sait pas; mais comme Cadelan savait bien que l'on avait tiré les cendres, il pouvait bien savoir aussi qu'il en faisait tirer les sels, et peut-être qu'il le lui a dit.

— A quel remède il a dit à Cadelan que devait servir le remède qu'il faisait faire aux Minimes?

— Comme Vanens lui avait donné le secret de faire l'or potable, il dit à Cadelan qu'il se servirait du frère Martinet pour y travailler, et qu'il l'en prierait, s'il le pouvait faire.

— Comment Cadelan savait que l'on tirait des cendres au faubourg Saint-Antoine?

— Cadelan y a été deux fois avec lui, et n'est pas bien certain s'il y a été effectivement deux fois.

— Si Cadelan ne savait pas qu'il faisait tirer le suc de l'oignon de scille par le frère Martinet?

— Il ne le croit pas.

— Si ce n'était pas Chaboissière qui faisait la distillation dans la maison du faubourg Saint-Antoine?

— Oui, et il n'y a jamais vu que Chaboissière.

— S'il n'a pas vu dans la maison du faubourg Saint-Antoine, outre la Chaboissière, un autre homme qui se faisait appeler Delorme, et qui se disait être médecin du Roi? — Non.

— S'il n'y a pas vu un homme qui s'appelait Bessonnet?

— Bessonnet logeait avec eux, et il allait souvent à la maison, et savait qu'on y travaillait bien plutôt que lui à qui on ne l'avait pas dit.

— Ce qu'on distillait dans la maison?

— Il y a vu, lorsqu'il y est allé, un fourneau avec plusieurs alambics qui distillaient, et dans lesquels on disait que la Chaboissière distillait des herbes, du genêt, de la tête-de-souris et d'une autre herbe dont il ne se souvient pas, et a vu, lorsqu'il y a été, que la Chaboissière triait des herbes.

— A quel usage Vanens ou la Chaboissière disait qu'il faisait les distillations, à lui et à Cadelan, lorsqu'ils y furent ensemble?

— Ils disaient que c'était pour faire de l'argent, et c'est Vanens qui lui disait cela.

— S'il ne vit pas dans la maison distiller des cantharides mêlées avec les distillations, et s'il n'y en avait pas?

— Il ne sait point cela, et il n'a vu dans les alambics que des herbes, et il n'a vu mettre dans les cucurbites que des herbes.

— Si Cadelan n'avait pas une maison au faubourg Saint-Antoine?

— Cadelan lui a dit qu'il en avait une.

— S'il n'y a pas été plusieurs fois?

— Il n'y est jamais entré, et ne croit pas même y avoir été plus d'une fois, au moins il ne s'en souvient pas.

— Si ce n'était pas Cadelan qui avait fait avoir la maison de madame Chapelain à Vanens pour y faire travailler?

— Il ne le sait pas.

— Par qui il a dit à Cadelan qu'il avait été empoisonné?

— Il n'a point dit à Cadelan qu'il eût été empoisonné par personne, et il a été empoisonné par une fumée de mercure.

— De quelle manière cet accident lui est arrivé, et ce qu'il a fait pour s'en tirer?

— Vanens lui ayant donné un secret pour fixer le mercure, il y voulut travailler, et sur ce que Vanens lui avait dit que le mercure devait être distillé et que de l'eau qu'il en sortirait il se ferait un sel qui convertirait d'autre mercure en or, y ayant voulu travailler et faire l'essai, il mit dans un pot luté sur un fourneau avec du mercure pour distiller, mais le feu ayant chassé le mercure, la vapeur lui donna à la tête, en sorte qu'il se trouva extrêmement mal; et Cadelan l'étant venu voir et l'ayant trouvé dans son lit extrêmement

mal, il lui dit qu'il allait trouver un médecin pour consulter ce qu'il lui fallait faire, et Cadelan étant revenu appliqua sur sa tête de l'or, et lui en mit dans la bouche et dans les oreilles, dont il fut extrêmement soulagé, et par le moyen de l'eau et des grains qu'il avait de Vanens et dont il prit; l'or s'étant trouvé après tout couvert de mercure toutes les fois qu'il le retirait de sa bouche et de ses oreilles pendant sept ou huit jours.

— Si c'était dans la chambre de la rue d'Anjou où il demeurait qu'il travaillait à fixer ou à distiller le mercure?

— Non, et c'était dans une maison de la rue de la Tixeranderie, dont il ne peut dire le nom de celui qui la tenait ni autrement le désigner, mais c'était un gros homme qu'il a vu quelquefois et connu chez M. d'Aligre[1], et il était allé en sa maison parce qu'il ne voulait pas travailler dans celle où il logeait et laisser croire qu'il fût un souffleur.

— Si, lorsque cet accident lui arriva il revint sur-le-champ, et dès qu'il se sentit attaqué, dans la maison de la rue d'Anjou? — Oui.

— Si, lorsqu'il fut arrivé en sa chambre de la rue d'Anjou, il envoya donner avis à Cadelan de l'accident qui lui était arrivé et de l'état où il était?

— Non, et ce fut Cadelan qui le vint voir, et ne s'en souvient pas autrement.

— Si la Chaboissière ne fut pas aussi à son secours, et s'il n'aida pas à le soulager?

— Il ne s'en souvient pas.

— Quelles autres personnes se mirent en peine de le secourir?

— Il croit que ce furent ses hôtesses.

— S'il n'est pas vrai que c'est à quelque autre opération qu'à celle qu'il nous a dit qu'il travaillait, que cet accident lui arriva?

Il n'a voulu répondre et a fait deux ou trois signes de la tête sans parler; interpellé de rechef de répondre, a fait plusieurs signes des mains sans vouloir répondre; interpellé pour la troisième fois de répondre.

— Il veut bien répondre, et c'était une vapeur qui l'empêchait de répondre; et ce fut la fumée du mercure, il ne faisait point d'autre opération.

— S'il n'est pas vrai qu'il y avait quelque autre chose que le mer-

1. Ce gros homme était évidemment un des cousins du chancelier d'Aligre, mais nous n'avons pu découvrir avec certitude quel est celui-ci.

cure sur le fourneau où il travaillait, et d'où il sortit quelque vapeur maligne? — Non.

— Si son laquais ne le vit pas dans cet accident? — Oui.

— Quel accident il dit, dans son logis, qu'il lui était arrivé?

— Il disait qu'il s'était empoisonné.

— S'il dit de quelle manière il s'était empoisonné?

— Il peut bien l'avoir dit à Cadelan, mais non pas de la manière que la chose lui était arrivée, et s'il lui a dit, il croit lui avoir dit que c'était en travaillant avec un homme à quelque affaire et qu'il y avait dans la chambre où ils travaillaient du mercure sur le feu, parce qu'il ne voulait pas qu'on sût qu'il faisait un essai pour fixer le mercure.

— Ce qu'il a dit à Vanens de cet accident?

— Il lui a dit que son secret avait failli à l'empoisonner, et Vanens lui répondit que si le vase avait été bon, le mercure ne se serait pas évaporé.

— Pourquoi il n'appela aucun médecin ni chirurgien à son secours?

— Il s'en reposa entièrement à ce que Cadelan lui fit.

— S'il connaît un petit prêtre qui s'appelle le curé de Launay, et la de la Grange? — Non. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE D'HOSTEL, LAQUAIS.

Du 20e d'août 1678, 2 heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— S'il n'a pas vu quelquefois M. de Bachimont faire les dissections de quelques animaux, et en prendre quelques parties pour en tirer des distillations?

— Non. Et il a seulement vu qu'il prenait la fiente d'un pigeon qu'il faisait nourrir avec de la pâte de farine, et il ne sait pas ce qu'il faisait de cette fiente.

— S'il n'a pas acheté plusieurs fois des oignons de scille pour M. de Bachimont? Si ç'a été à Paris ou en cette ville?

— Ç'a été en cette ville, chez des épiciers dont il ne sait pas le nom, environ sept ou huit fois, et, chaque fois, tantôt une livre, tantôt deux.

— Ce que M. de Bachimont faisait de ces oignons de scille?

— Il n'en sait rien.

— S'il n'a point acheté de cantharides pour M. de Bachimont?

— Non, et il ne sait ce que c'est.

— Si Vanens, le jour qu'il partit de Turin avec M. et Mme de Bachimont, ne se trouva point mal pendant leur dîner?

— Ce jour, Vanens sortit du matin de la maison où il logeait avec M. de Bachimont, et y revint sur le midi; il trouva M. et Mme de Bachimont à table. Vanens, s'y étant assis, ne put manger, à cause qu'il se trouvait mal et qu'il tirait du cœur.

— Si Vanens ne dit pas qu'il venait d'être empoisonné par la Roque, et que c'était son auteur qui l'avait fait empoisonner?

— Il entendit dire à Vanens qu'il avait été empoisonné, mais ne lui a pas entendu dire par qui.

— Si, Vanens ayant demandé de l'orviétan, M. de Bachimont ne lui en donna pas par plusieurs fois?

— Il ne lui en a point vu donner.

— Si Vanens, se trouvant incommodé, ne témoigna pas à M. de Bachimont qu'il eût bien voulu demeurer à Turin, et n'en partir pas ce jour? — Non.

— S'il ne les suivit pas durant tout le chemin en cette ville?

— Oui.

— Si Vanens partit de Turin à cheval ou en litière?

— Il partit en litière, et vint jusqu'à un quart de lieue de Turin dedans; après quoi, il monta à cheval pour laisser la litière à Mme de Bachimont et à sa demoiselle, qui étaient venues jusque-là dans le carrosse de M. le comte de Castelmajor.

— Par quelle voie M. de Bachimont partit-il de Turin?

— Il partit à cheval.

— Si Chastuel vint dire adieu à M. et Mme de Bachimont, devant qu'ils partissent de Turin?

— Il n'en sait rien.

— Si Vanens, étant à une demi-lieue de Turin, ne sortit pas de la litière pour aller chez un gentilhomme où il but de l'eau à plein seau?

— Vanens descendit bien chez un gentilhomme pour aller boire, mais il ne sait pas s'il but de l'eau ou du vin.

— Le nom de ce gentilhomme?

— Il ne le sait pas.

— Si dans le chemin Vanens ne fut pas indisposé? Si, étant arrivé à Lyon, Vanens ne consulta pas les médecins et les chirurgiens sur son empoisonnement? Si, au sortir du logis où se faisait

la consultation, M. de Bachimont ne se fut pas promener sur le bord du Rhône avec Vanens?

— Il n'en sait rien.

— Si, pendant le chemin, et dans le séjour que Vanens a fait à Lyon, il ne dit pas plusieurs fois qu'il était empoisonné? — Oui.

— S'il ne nommait pas celui qui l'avait empoisonné? S'il n'a pas entendu dire quelquefois à M. de Bachimont, en parlant de Vanens, qu'il ne fallait pas qu'il dît à personne qu'il eût été empoisonné?

— Non.

— S'il ne s'est ressouvenu du nom de la veuve où demeurait Montarsis, quand il était malade en cette ville? — Non.

— S'il n'a pas parlé souventes fois à Montarsis?

— Oui, pendant qu'il était malade, l'allant voir de la part de M. et Mme de Bachimont.

— Ce qu'il allait dire à Montarsis?

— Il allait seulement voir comment il se portait, et lui portait quelquefois du pain et de la viande.

— S'il a souvent été chercher Montarsis chez M. Duet, prêtre, qui faisait les fonctions de curé à Cuers, et chez lequel il demeurait?

— Il n'y a jamais été, et il ne connaît point M. Duet.

— S'il n'a point ouï dire à Montarsis qu'il travaillait avec M. Duet? — Non.

— Si, depuis qu'il est avec M. de Bachimont, et dans les voyages qu'il a faits avec lui, tant à Paris qu'à Turin et Lyon, il n'a pas entendu parler souvent de poison ou de mort violente, tant à M. de Bachimont qu'à ceux qui le venaient voir? — Non.

— Ce qu'il a appris ou entendu dire à M. et Mme de Bachimont et autres, des voyages de Sainte-Colombe en Italie, en Angleterre et en Espagne, et de ceux de Montarsis à Turin, à Rome et à Lyon?

— Il n'a entendu parler que du voyage de Montarsis, qui lui a dit, et à Mlle Roux, qu'il allait à Rome pour un vœu qu'il avait fait, et il ne sait rien de tous les autres voyages.

— S'il a vu Sainte-Colombe et Montarsis emporter des distillations qui avaient été faites par M. de Bachimont, lorsqu'ils ont voulu faire leur voyage? S'il n'a point eu quelque soupçon du travail que faisait M. de Bachimont, voyant que lui et sa femme ont demeuré à Turin pendant deux mois, sans vouloir être connus ni vus, et ayant à ce dessein quitté le nom de Bachimont et pris

celui de Rullecourt, et connaissant qu'il employait dans ses opérations du sublimé et de l'arsenic?

— Non, et s'il en avait eu, il n'y serait pas demeuré.

— Si, depuis qu'il est parti de Turin, il n'a pas souvent entendu parler à M. de Bachimont, à Vanens et aux autres, de la maladie et de la mort de M. le duc de Savoie?

— Étant à Turin, deux ou trois jours devant que d'en partir, il leur entendit dire que M. le duc de Savoie s'était échauffé à la chasse, et qu'en lui changeant de chemise on lui en avait donné une empoisonnée[1].

— En quel lieu il a entendu dire ces choses?

— C'était dans la chambre de M. de Bachimont.

— Si dans la chambre il n'y avait que les Bachimont et Vanens?

— Non.

— Si Mlle Roux n'était point dans la chambre avec lui?

— Il croit qu'elle n'y était pas.

— S'il n'y avait que lui dans la chambre, des domestiques de M. de Bachimont? — Non.

— Si ce fut M. de Bachimont, ou sa femme, ou Vanens, qui dit avoir appris que M. le duc de Savoie avait été ainsi empoisonné?

— Ce fut Vanens qui dit l'avoir appris.

— Si Vanens dit de qui il l'avait appris? — Non.

— Ce que M. et Mme de Bachimont répondirent à Vanens?

— Ils dirent que c'était dommage qu'un brave prince comme celui-là mourût.

— S'ils ne soupçonnaient point quelqu'un d'avoir fait cette méchante action? — Non.

— Si M. et Mme de Bachimont et Vanens avaient pris garde qu'il fût dans la chambre, et s'il y était près d'eux?

— Oui, et il allumait le feu.

— Si la porte de la chambre était fermée?

— Non, et elle était tout ouverte.

1. Il sera plus d'une fois question de ces chemises empoisonnées avec de l'arsenic, à Paris on les employait fréquemment pour simuler les symptômes d'une maladie dont on accélérait la fin par du poison pris à l'intérieur. Ce laquais est le seul qui fasse une déclaration si précise, mais elle est confirmée d'ailleurs par tant d'indices qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'elle est véritable, et dès que la cour de France en eut connaissance elle arrêta la procédure, qui ne fut jamais reprise, à ce point de vue du moins. On peut soupçonner, sans beaucoup de témérité, que Louis XIV craignit d'avoir des preuves trop sûres contre des coupables que la politique l'obligeait à ménager.

— Où ils étaient logés?

— Ils étaient logés à la place Saint-Charles, en chambre garnie.

— Si, sur ce que leur dit Vanens de l'empoisonnement de M. le duc de Savoie, ils ne prirent pas résolution de partir promptement de Turin?

— Quinze jours devant la maladie de M. le duc de Savoie, M. de Bachimont avait envoyé à Chambéry quérir une litière pour partir, parce qu'il n'y en avait point à Turin, et elle n'arriva que trois jours devant la mort de M. le duc de Savoie.

— Le nom de celui qui conduisait la litière?

— Il s'appelait Lafleur.

— Si, pendant le chemin et dans les hôtelleries, M. de Bachimont, sa femme et Vanens ne s'entretenaient pas de cette mort, et ce qu'il leur a entendu dire? — Non.

— Ce que M. de Bachimont lui donnait pour le tenir à son service?

— Il ne lui donnait autre chose que son entretien, et lui promettait une récompense au bout de trois ans.

— S'il ne lui a pas promis de faire sa fortune et de lui donner une récompense considérable s'il gardait le secret dans les distillations et opérations qu'il voyait faire?

— M. de Bachimont, au commencement qu'il était à son service, lui dit qu'il ne faisait point de mal, et qu'il ne voulait point être sous la langue de qui que ce soit, et qu'il ne parlât à personne de tout ce qu'il faisait, et qu'il lui baillerait une récompense pour apprendre un métier au bout de trois ans.

— Si M. de Bachimont, étant à Turin, lui donna une lettre pour porter à Chastuel, et ne lui dit pas que si quelqu'un, par hasard, le reconnaissait, il dît qu'il n'était plus à son service et qu'il s'en allait à Milan trouver un abbé à qui il était? — Oui.

— Où il trouva Chastuel lorsqu'il lui donna la lettre?

— Il le trouva chez lui, en la ville de Verceil.

— Si Chastuel fit réponse par lui à M. de Bachimont? — Oui.

— Si, ensuite de cette réponse, M. de Bachimont fut trouver M. Chastuel en quelque endroit?

— M. de Bachimont partit de Turin avec la dame sa femme, et ils allèrent coucher à Sion, et le lendemain, dîner à Saint-Ya, où ils demeurèrent huit jours, pendant lesquels M. de Bachimont alla trois ou quatre fois trouver Chastuel aux cassines d'Estra, éloignées d'une lieue de Verceil.

— S'il l'accompagna et était présent à la conférence qu'il avait avec Chastuel?

— Il n'a été que la première fois avec M. de Bachimont, qui arriva au cabaret des cassines d'Estra devant que Chastuel y fût arrivé; lequel étant venu bientôt après, ils s'enfermèrent dans une chambre, l'ayant envoyé avec le guide de M. de Bachimont dans la cuisine, et M. de Bachimont et Chastuel se servaient eux-mêmes durant le dîner, l'hôte s'étant retiré après avoir porté les plats. Ils y demeurèrent environ deux bonnes heures.

— S'il ne lui a point entendu dire de quoi il avait parlé à Chastuel? — Non.

— Qui a accompagné M. de Bachimont les autres fois qu'il a été trouver Chastuel?

— Ç'a été le guide.

— Le nom du guide?

— Il ne l'a point entendu nommer autrement que François, et il est de Turin.

— Si M. de Bachimont allait à cheval ou en litière?

— Il était à cheval.

— Si Mme de Bachimont n'a point été trouver Chastuel aux cassines d'Estra? Si elle ne l'appelait pas son cousin? — Non.

— Si, après ces conférences de M. de Bachimont et de Chastuel, ce dernier ne vint pas demeurer à la Croix-Rouge, à Turin, avec M. et Mme de Bachimont?

— Oui, et il y demeura huit jours; et après fut conduit en la citadelle de Turin, d'où étant sorti, il revint en la maison avec eux, où il demeura encore deux ou trois jours, et ensuite s'en retourna à Verceil. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE CATHERINE ROUX, FEMME DE CHAMBRE.

Du 20 août 1678, 5 heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

— Si le jour que M. et madame de Bachimont partirent de Turin, elle ne dîna pas à leur table? Si Vanens n'entra pas dans la chambre où ils mangeaient, et s'il se mit à table avec eux?

— Il ne se mit pas à table, et il se mit sur son lit, parce qu'il était malade.

— Si Vanens ne leur dit pas, en entrant dans la chambre, que son auteur l'avait fait empoisonner par la Roque?

— Elle n'était pas dans la chambre lorsque Vanens parla du poison; mais la dame de Bachimont lui dit que Vanens se plaignait d'avoir été empoisonné, mais elle ne lui dit pas par qui.

— Si Vanens, se trouvant fort mal, ne pria point M. de Bachimont de ne partir pas ce jour-là de Turin? Si, quelques jours devant que de partir de Turin, elle n'entendit pas dire à M. et madame de Bachimont et à Vanens que M. le duc de Savoie avait été empoisonné? Si Vanens ne se trouva pas mal durant le voyage qu'il fit pour revenir à Lyon? — Non.

— Si Vanens, à une demi-lieue de Turin, ne descendit pas de litière pour aller boire de l'eau chez un gentilhomme qui avait sa maison sur le chemin?

— Oui. Ne sait si c'est de l'eau ou du vin qu'il but, et il était avec M. de Sainte-Colombe.

— Si, Vanens étant arrivé à Lyon, ne fit pas faire une consultation de médecins et de chirurgiens sur ledit empoisonnement?

— Elle n'en sait rien.

— Si elle n'a pas ouï dire à M. de Bachimont que les médecins et chirurgiens étaient demeurés d'accord que Vanens avait été empoisonné et qu'il ne fallait pas parler de cet empoisonnement, et s'il ne le lui a pas dit avant que de partir de Turin? — Non.

— Le sujet qui les fit partir si promptement de Turin?

— Ils ne partirent pas trop promptement, puisqu'il y avait plus de quinze jours que la dame de Bachimont voulait partir et qu'ils avaient envoyé quérir une litière à Chambéry.

— Pourquoi ils ne prenaient pas une litière à Turin?

— Ils n'y en prirent pas, parce qu'il ne s'y en trouva point du tout.

— Pourquoi la litière qu'elle dit qu'on avait envoyé quérir à Chambéry fut quinze jours à venir?

— La litière vint sitôt qu'on l'eut envoyé quérir.

— Si madame de Bachimont, étant à Turin logée à la Croix-Rouge, n'en partit pas avec M. de Bachimont pour aller demeurer quelque temps à Saint-Ya?

— Au dernier voyage qu'ils firent à Turin, ils ne logèrent pas à la Croix-Rouge, mais seulement au faubourg de Turin. Ne se servirent pas du logis, où ils ne couchèrent qu'une nuit, et ils en partirent dès le lendemain matin pour aller à Saint-Ya, où ils demeurèrent environ sept ou huit jours.

— Qu'est-ce qu'ils allaient faire à Saint-Ya?

— M. de Bachimont disait qu'il lui était dû de l'argent par là.

— Où il alla pendant qu'il était à Saint-Ya?

— Il n'est sorti qu'une fois ou deux, et elle ne savait pas où il allait.

— Si elle n'a pas ouï dire à M. de Bachimont qu'il avait vu aux cassines d'Estra M. Chastuel? Si elle n'a pas su que d'Hostel, laquais de M. de Bachimont, a porté quelques lettres de la part de son maître à Chastuel? Si Chastuel n'est point venu les voir à Saint-Ya? Si, parlant de Chastuel, ils ne l'appelaient pas leur cousin? — Non.

— Si, lorsque Montarsis était malade à Lyon, elle ne l'a pas été voir quelquefois?

— Elle l'a vu une fois.

— Qui était la femme chez laquelle logeait Montarsis?

— Elle s'appelle dame Hauçoise, veuve d'un valet d'étable de loueurs de chevaux de cette ville, qui demeurait dans une petite rue près des Terreaux.

— Si elle ne sait pas que c'était M. de Bachimont qui avait répondu de la dépense que ferait Montarsis pendant sa maladie?

— Elle n'en sait rien.

— Si Montarsis ne lui a pas dit qu'il allait à Rome, et pour quel sujet il y allait?

— Oui. Il fut leur dire adieu, et il allait s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame-de-Lorette, et il s'en allait demandant son pain.

— Si c'est devant que d'aller à Rome ou après en être revenu qu'il a demeuré un mois à l'Écu-de-France avec M. de Bachimont?

— Il faut que ce soit devant que d'aller à Rome, et même pendant qu'elle a été avec madame de Bachimont à Grenoble.

— Si elle ne sait pas qu'il travaillait avec M. de Bachimont sur les fourneaux?

— Elle ne l'y a point vu travailler.

— Si Montarsis ne lui a point dit qu'il se retirait quelquefois à la paroisse de Cuers, chez Duet, prêtre, qui y faisait les fonctions de curé, et avec lequel il travaillait aux distillations et remèdes?

— Il lui avait bien dit qu'il logeait chez un prêtre qui faisait des remèdes, mais non pas son nom ni celui de la paroisse.

— Si M. de Bachimont, allant à Turin, tant au premier qu'au deuxième voyage, porta quantité d'oignons de scille?

— Elle n'en a point vu porter.

— Combien de temps Chastuel a logé à Turin avec M. et madame de Bachimont?

— Elle ne le connaît point, et ne l'y a point vu loger.

— Si elle ne sait pas que M. de Bachimont se sert dans ses opérations de sublimé et d'arsenic, et si elle n'est point entrée quelquefois en soupçon de ces apparences si suspectes?

— Elle ne croit pas qu'il s'en serve.

— Si, après être partie de Turin, tant dans le voyage qu'en cette ville, elle n'a point entendu parler M. et madame de Bachimont et Vanens de la maladie ni de la mort de M. le duc de Savoie?

— Elle ne leur en a entendu parler qu'à Chambéry où ils l'apprirent, et ils disaient que c'était grand dommage.

— Si, lorsque M. de Bachimont logeait à l'Écu-de-France, à Lyon, elle n'y a pas vu l'abbé Chapelle qui y a logé quelques jours avec M. de Bachimont?

— Non. Ne le connaît point.

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 20 août 1678, à la Bastille.

— Si ce n'est pas lui qui a donné à Cadelan le laquais qui est à son service, nommé Clermont?

— Non, et ç'a été le Picard ; bien est vrai qu'il indiqua la condition de Cadelan, mais qu'il ne le connaissait pas alors.

— Où avait demeuré Clermont auparavant que d'entrer chez Cadelan?

— Il avait demeuré chez un prêtre aux Quinze-Vingts.

— Si Clermont n'était pas de la connaissance de Dalmas?

— Il était, à ce qu'il croit, du même lieu que Dalmas, et Dalmas dit qu'il y avait un garçon qui cherchait condition, lequel était aux Quinze-Vingts.

— En quelle occasion de maladie tomba Terron où il lui fallut des secours prompts et extraordinaires?

— Il ne lui a point vu aucun accident, sinon d'apoplexie à laquelle il est sujet, parce qu'il a le col extrêmement court, en telle sorte qu'il s'abstient bien souvent de souper, prenant un biscuit et un demi-setier de vin, et Terron est un homme de bien et dévot, et qui craint extrêmement Dieu.

— En quel temps il a vu Terron avoir quelque attaque d'apoplexie?

— Il ne lui en a point vu ni d'autre maladie, sinon que Terron dit qu'il a tous les hivers une petite fièvre lente.

— S'il ne l'a vu dans aucun accident où Terron se soit trouvé extrêmement mal, et où il ait été secouru par lui et par d'autres?

— Il ne l'a jamais vu en aucun état où il ait eu besoin de son secours ni de celui de personne.

— S'il n'a point ouï dire que Terron eût été empoisonné?

— Il n'a jamais rien ouï dire de semblable.

— S'il n'a pas ouï dire qu'en maniant des drogues dont Terron se servait, il avait été frappé de quelque vapeur maligne?

— Non, et il n'a jamais rien su ni ouï dire de semblable, et Terron ne faisait que de la pommade; il ne se servait pour cela d'autre drogue que du talc, de la jombarde, de l'esprit de vitriol et de l'esprit de vin rectifié.

— Il ne nous dit pas la vérité, puisque lui-même a reconnu qu'il avait porté aux Minimes de l'oignon de scille pour en tirer le suc?

— Il est vrai qu'il a pilé un gros oignon rouge par l'ordre de Terron, mais ne sait pas quel oignon c'était, et d'ailleurs il a bien porté l'oignon pilé aux Minimes, mais ne l'en a point rapporté, ni aucun suc, et ne sait ce qu'il est devenu.

— S'il n'a point ouï dire que Terron eût eu quelque sort semblable à ceux dont il a été attaqué, et pour guérir desquels il lui a fallu vomir?

— Il est bien vrai qu'il en a eu qui ont failli à lui faire passer le pas, mais ne sait point si Terron en a eu, et n'a point eu de vomissement ni rien qui en approche, et ne l'a point vu malade, sinon que Terron disait qu'il était des vingt jours et nuits sans dormir, et il se plaignait des jambes et de lassitude. (B. A.)

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE ROYAL, VALET.

20 août 1678.

Son maître l'envoyait chez frère Martinet porter des billets et un gros oignon. Terron, se trouvant mal, se rendit à l'hôtel d'Anjou; on l'envoya avertir Cadelan qui vint; on rasa la tête à Terron. Il a pilé de la jombarde pour son maître. L'huile noire et puante appartenait à Vanens.

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE VANENS.

3 septembre 1678.

Il explique la façon des opérations faites au faubourg Saint-Antoine; la cendre des herbes fut brûlée par la Chaboissière, et Terron en fit tirer le sel aux Minimes. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DU COMTE DE BACHIMONT.

Du 7 septembre 1678, deux heures de relevée, à Pierre-en-Cise.

. . . . . .

— Ce qu'il voulait faire de l'eau de scille qui était dans les deux fioles que le comte de Castelmajor lui écrit être arrivées à Venise [1]?

— Il a suffisamment éclairé cette demande; le comte de Castelmajor fit cette recherche de son mouvement et de son office, et il lui donna avis que cela ne pouvait rien valoir.

— Comment il a su que les deux fioles étaient remplies de l'eau du végétable de scille, puisque le comte de Castelmajor ne s'en explique point par sa lettre, ce qui fait connaître que c'était lui qui avait prié M. de Castelmajor ou quelque autre de la lui faire venir?

— Il n'en a jamais prié le comte de Castelmajor, et il s'attache plus fortement à la vérité de ce qu'il a répondu sur ce sujet; il semble qu'il s'en est suffisamment éclairci, et qu'on ne doit pas s'attacher à une lettre au préjudice de ce qu'il a dit.

— Si Grémont ne lui a pas envoyé de l'eau de scille?

— Non, et c'était une impossibilité, puisqu'il ne s'en trouve point en France.

— Si l'eau de végétable de scille venant des pays étrangers n'aurait pas plus de force que l'ognon de scille que l'on tirerait ici?

— Cette expérience ne se peut pas faire, d'autant que ces eaux distillées ou exprimées ont perdu leurs esprits par le feu de la distillation, ou se corrompent trois jours après leur expression.

— Ce que sont devenus les ognons de scille qui étaient plantés dans le jardin de la maison qu'il occupait à Paris?

— Ils sont demeurés perdus dans la terre du jardin, et c'est Grémont qui en peut rendre compte.

— S'il connaît la personne à qui M. Caillières remettait les paquets et lettres du comte de Castelmajor?

1. Voir tome IV, page 163.

— Comme il l'a dit, il ne la connaît pas.

— Ce que le comte de Castelmajor est venu faire à Lyon, au mois de novembre 1675, et s'il n'a pas eu plusieurs conférences avec lui?

— Il était pour lors à Turin, à son second voyage, par conséquent il n'a pu avoir aucunes conférences avec le comte de Castelmajor à son second voyage; mais il a ouï dire à Turin que le sujet de son voyage à Lyon était pour passer en Angleterre.

— Si le comte de Castelmajor, étant en cette ville, ne lui a pas écrit à Turin? — Non.

— Où il a connu le père Paul de Lagny, capucin?

— Il l'a connu à Paris, dans le temps qu'il était député de la noblesse d'Artois, pour prêter le serment de fidélité au Roi.

— En quel couvent de Paris il a vu le père Paul?

— Ç'a été dans le couvent de la rue Saint-Honoré.

— Ce qu'il a donné à garder à ce père, et comment il l'a retiré?

— C'était de cette même huile que Vanens disait avoir reçue de son auteur, dans le commencement qu'il le connut à Paris, avec une lettre figurée de son auteur, laquelle néanmoins était écrite de la main de Vanens, et ayant reconnu depuis que l'huile était fausse, il a écrit à ce père que ce dépôt n'était pas si précieux, et que c'était une fourberie de Vanens, et qu'il la pouvait jeter.

— Comment il a reconnu que l'huile était fausse?

— Ç'a été par celle-là même que Vanens lui a laissée entre les mains, qui ne diffère en rien de l'huile de pétrole.

— Si madame de Bachimont a su que cette huile avait été confiée au père Paul?

— Elle n'en sait rien.

— Quel désordre avait pensé causer l'affaire qui était arrivée le jour qu'il partit de Turin à son premier voyage?

— Il croit que c'était la fiction que lui fit Vanens d'avoir été empoisonné, dont l'histoire a été assez bien représentée.

— Quel était le remède qu'il disait qu'on devait apporter à cette affaire?

— Sur les circonstances des premiers abouchements qu'il a eus avec Chastuel, à son second voyage à Lyon, il a mis en avance pareils discours à Chastuel pour reconnaître ses mouvements, et lui disant qu'il fallait qu'il mît remède à pareils discours, lui offrant

1. Voir tome IV, page 155.

ses services là-dessus; par ces témoignages d'affection il voulait attirer celle de Chastuel.

— S'il ne voulait pas, pour apaiser ce bruit, emmener Vanens hors de Turin, pour empêcher, s'il fût arrivé faute de lui, que Chastuel n'eût été connu pour un homme qui se mêlait d'empoisonnement?

— Non, et la maladie de Vanens a tout aussitôt été guérie qu'elle a paru; cette histoire d'empoisonnement faite par Vanens a été faite pendant le voyage; Chastuel n'était pas à Turin, son départ était résolu de quelques jours auparavant, cela ne l'a pas retardé ni avancé d'un moment. . . . . .

— Si, lorsqu'il envoyait d'Hostel, son laquais, porter des lettres à Chastuel, aux cassines d'Estra, il ne lui faisait pas quitter les couleurs, afin qu'il ne fût pas connu?

— Cela peut être ainsi, d'autant plus qu'il se ressouvient qu'il ne voulait pas que les personnes de Turin sussent qu'il s'abouchait avec Chastuel. . . . . (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 7 septembre 1678, à la Bastille.

— En quel temps il a été cavalier dans le régiment de M. le comte de Guiche?

— C'était avant le mariage du Roi, et c'était dans la compagnie dans laquelle M. de la Faucherie était lieutenant[1].

— S'il n'a point été garde du corps?

— Non; mais il était près d'y entrer, et il aurait été reçu s'il eût voulu.

— En quel temps il avait fait état d'être reçu?

— Il y a longtemps, mais il n'aurait peut-être pas été reçu, et depuis il n'a pas eu le moyen d'avoir l'équipage nécessaire, et il lui a fallu se mettre en service.

— Dans quelle compagnie il faisait état de se mettre?

— Il ne sait pas, et c'était M. le marquis de Saint-Herem[2] qui lui promettait de lui faire donner emploi.

1. Le régiment de Guiche cavalerie avait été levé par commission du 25 avril 1653, et licencié en 1658, lorsque le colonel fut reçu mestre de camp du régiment des gardes; il y avait donc, en 1678, plus de vingt ans que la Chaboissière avait quitté le service militaire.

2. François-Gaspard de Montmorin, marquis de Saint-Hérem, grand louvetier de France et gouverneur de Fontainebleau, mort en juillet 1701. Sa famille était d'Auvergne, où le marquis possédait plusieurs fiefs.

— Si le marquis de Saint-Herem le connaît?

— Il est seigneur de son lieu, et ne sait pas s'il le connaîtrait présentement.

— En quel temps il a demandé à M. le marquis de Saint-Herem de le faire mettre dans les gardes du corps?

— Il ne le lui avait point demandé, mais M. de Saint-Herem lui avait promis de lui faire donner emploi, et néanmoins ne le lui fit pas donner, et il y a dix-huit ans ou environ.

— S'il connaît quelqu'un des gardes du corps?

— Il connaît Barbegault, qui est de Provence et de la connaissance de Vanens, et n'en connaît point d'autre.

— S'il n'a point demeuré en aucun lieu où les gardes du corps fussent en quartier, et dans le temps qu'ils y étaient? S'il n'a dit à personne qu'il eût été l'un des gardes du corps? — Non. (B. A.)

RÉSUMÉS DES INTERROGATOIRES DE VANENS.

10 septembre 1678.

A connu Lépine, laquais de Bachimont, sorti de chez son maître, soupçonné d'avoir volé des dentelles, ou parce que Bachimont le soupçonnait de dire ce qu'ils étaient allés faire à Turin; a connu Cailleres; n'a aucunes lettres de Boineau, lui voulant qu'elles fussent déchirées. Terron lui a dit qu'en voulant faire l'eau de mercure, le mercure lui avait donné dans le cerveau; a connu le père Paul de Lagny; Boineau avait donné à Bachimont une lettre de change de 1,000 livres.

---

11 octobre 1678.

Vanens, ayant mandé M. de la Reynie, lui remet en main une lettre qu'il a reçue à la Bastille de la part de Cadelan, et découvre que chez le ministre Claude Cadelan lui donna 5,000 livres pour Boineau, et depuis, en plusieurs fois, 25,000 livres, et qu'il a fourni à Cadelan 5,000 livres d'or pesant en grenailles, ou 2,000 marcs pour le compte de Boineau, et pour son compte à lui, plusieurs marcs sur le pied six vingts écus le marc, pour lesquels Cadelan lui doit 18,000 livres; a dit se servir du savetier Houstat pour entremetteur; par la même entremise Cadelan a reçu de lui des poudres et des grains. (B. C. L.)

LOUVOIS A DESGREZ, EXEMPT.

A Versailles, le 30 octobre 1678.

Ce mot n'est que pour vous dire que j'ai fait chercher sur les rôles des gardes du corps si le nommé Chaboissière ou Jaboissière y a servi, et que l'on n'y a trouvé aucun de ces deux noms-là.

(A. G.)

INTERROGATOIRE DE VANENS.

Du 5 novembre 1678, à la Bastille.

— Comment peut-il justifier que Cadelan lui doit dix-huit mille livres?

— Cela peut se justifier par les livres mêmes de Cadelan.

— Comment il sait que les livres de Cadelan sont chargés de ce qu'il prétend lui être dû par Cadelan, et s'il a vu écrire sur les livres les sommes qu'il prétend lui être dues?

— Il a vu écrire Cadelan sur son livre les sommes qui lui sont dues, et toutes les fois qu'il portait quelque quantité de matière d'or pour son compte, Cadelan en chargeait son livre en sa présence, y mettait ce qu'il recevait de lui jour par jour, et sous son nom, la valeur et non point la matière, et ce livre a au dehors des feuillets les lettres de l'alphabet en lettres capitales, par A, B, C, et, autant qu'il s'en peut souvenir, les lettres sont alternativement rouges et noires, et dans ce livre il y a des raies rouges sur le papier, lequel livre Cadelan tenait dans un cabinet, au haut de sa maison, qui était le lieu où il travaillait à ces sortes d'affaires, ne voulant pas ce fût dans son bureau et au lieu ordinaire où il avait accoutumé de travailler, parce qu'il ne voulait pas que ses commis en eussent connaissance, et c'était pour cela qu'il avait fait accommoder ce cabinet en haut exprès, à ce qu'il lui a dit.

— S'il a été souvent dans le cabinet avec Cadelan?

— Oui, et toutes les fois qu'il allait chez Cadelan il montait droit en haut et au cabinet, sans s'arrêter en aucun autre lieu de la maison.

— S'il a fait quelque composition dans ce cabinet avec Cadelan, sur ce livre de ce qu'il prétend lui être dû?

— Non, et il ne faut point de compte pour cela, parce que, y

ayant 50 marcs d'or et livrés à plusieurs fois à Cadelan pour son compte particulier, à raison de six vingts écus le marc, le compte est bien facile à faire.

— S'il a vu écrire plusieurs fois Cadelan sur son livre, et si la somme de 18,000 livres est pour livraison faite à Cadelan en une ou plusieurs fois?

— Comme il a donné à plusieurs fois à Cadelan les matières d'or dont il nous a parlé, il l'a vu écrire aussi plusieurs fois à Cadelan sur ce livre, et qu'il y a plusieurs articles qui composent la somme totale de 18,000 livres, et chacun des articles porte précisément, ainsi qu'il l'a vu écrire par Cadelan, qu'il a reçu de lui, Vanens, la somme de tant et de tant; les derniers articles sont peu de temps auparavant le voyage dernier qu'il a fait en Provence, qui était environ quatre ou cinq mois avant qu'il ait été arrêté, et le dernier article est d'environ quinze jours avant sa détention, qui était sept ou huit jours après les fêtes de la Toussaint, et pour la somme revenant à la valeur de dix marcs d'or, à la raison de six vingts écus le marc.

— Si Cadelan, après avoir écrit sur ce livre, dans le cabinet au haut de la maison, ne le rapportait pas dans son bureau ordinaire, avec ses autres livres?

— Non, et le livre était particulier pour eux et n'y était fait mention que de leurs affaires avec lui, Boineau, Meignan, Ponsieux et autres, outre lequel livre, Cadelan tenait aussi un brouillon de quelques sommes qu'il avait livrées en détail à Boineau, Meignan et Ponsieux, et qu'il rapportait ensuite sur ce livre, dans lequel livre il y a des comptes arrêtés de la main de Ponsieux.

— S'il n'avait pas quelque sûreté de Cadelan pour ce qui lui était dû en particulier, outre ce qui était écrit sur ce livre?

— A la vérité, il avait une lettre de change de 20,000 livres, de Cadelan, tirée sur Ponsieux, banquier à Marseille, datée du 17 novembre 1677, et pour laquelle lui, Vanens, lui devait 2,000 livres. Laquelle lettre de change il avait sur lui, ou dans le bourcon de son caleçon de peau, lorsqu'il fut arrêté, et l'a depuis déchirée, étant à la Bastille, après avoir été par nous interrogé, ne voulant pas être trouvé saisi de cette lettre, et appréhendant d'être plus exactement fouillé qu'il ne l'avait été, lorsqu'on lui avait ôté ce qu'il avait dans les poches de son haut de chausses et de son justaucorps; et Cadelan, depuis qu'il a été arrêté, lui a crié, et fait savoir

qu'il eût à déchirer la lettre de change s'il l'avait encore sur lui, sur quoi il lui cria et fit savoir qu'il l'avait déchirée.

— Quel était le sujet qui l'obligeait à déchirer cette lettre de change, puisqu'il n'y avait aucun danger de se trouver saisi d'une lettre d'un banquier tirée sur un autre banquier; si le provenu de cette lettre de change ne fût procédé d'aucun mauvais commerce, et s'il n'eût pas appréhendé que cette lettre eût pu servir à la justifier, il n'aurait eu garde de la supprimer, et de se mettre en danger de perdre une somme aussi considérable?

— Puisqu'il avait demeuré cinq mois sans avoir d'autre sûreté que celle du livre de Cadelan, il croyait bien pouvoir se passer de la lettre de change, sans aucun danger pour lui, et il n'avait pas même pris la lettre de change pour sûreté, et c'était seulement pour faire tenir cette partie à Arles au lieutenant Falet, pour servir à l'acquisition de la terre de Momian, et il est d'autant plus véritable qu'il n'avait pas pris cette lettre de change pour sûreté, que Cadelan ne lui devait que 18,000 livres, et il n'a point eu d'autre motif pour supprimer la lettre que celui de la crainte d'en être trouvé saisi après les interrogatoires que nous lui avions faits touchant le commerce d'entre lui et Cadelan.

— A qui la lettre de change était payable et en quel temps?

— Elle était payable à lui ou à son ordre, et ne se souvient pas à combien de vue elle était payable.

— Si Cadelan lui a donné quelque autre lettre de change? S'il a fait voir la lettre de change de 20,000 livres à quelqu'un?

— Non, et il ne peut pas l'avoir montrée à quelqu'un, parce qu'il ne l'avait eue de Cadelan que le soir dont le lendemain matin il fut arrêté, et peut-être il l'aurait fait voir à Terron.

— Quel a été le sujet qui l'a obligé de faire travailler la Chaboissière à distiller dans la maison du faubourg Saint-Antoine, et quel objet il avait dans ses distillations?

— Il n'a jamais eu d'autre dessein en cela que de faire travailler à la métalline.

— Comment il prétendait parfaire son ouvrage en ce lieu?

— Il prétendait faire des poudres.

— De quoi il prétendait composer ces poudres?

— Il les prétendait composer de jombarde, d'huile de vitriol, d'esprit de vitriol, d'ognon de scille, et des sels des autres trois simples.

— Si les préparations d'huile et d'esprit de vitriol ont été faites dans la maison du faubourg Saint-Antoine?

— Il n'y en a point eu de faites, mais il les aurait faites.

— A quoi les cantharides entraient dans ces compositions?

— Il n'y en entrait pas.

— A lui remontré qu'il a ci-devant reconnu qu'il avait porté des cantharides au faubourg Saint-Antoine, pour en faire tirer, à ce qu'il prétendait, de l'huile par la cornue.

— Il est vrai qu'il porta des cantharides à la maison du faubourg Saint-Antoine pour en faire tirer de l'huile par la cornue, mais il n'en fut point tiré à cause de l'accident du feu qui arriva, et cette huile n'était pas pour entrer dans cette composition, et ces cantharides, en la quantité de trois ou quatre onces, doivent avoir été trouvées dans une cornue parmi les autres choses trouvées sous les scellés, où elles sont restées à l'hôtel de Saint-Paul au faubourg Saint-Germain, et ce fut la Chaboissière qui les rapporta dans cette cornue.

— A quel autre usage il faisait état de se servir de cette huile de cantharides?

— C'était pour brûler des cors aux pieds.

— Ce qui est résulté de toutes les distillations qu'il a fait faire au faubourg Saint-Antoine?

— Il n'en est résulté autre chose, sinon une demi-once de sel qui a été tirée des trois simples.

— Il n'est pas vraisemblable qu'il ait pratiqué d'avoir une maison dans un lieu écarté, qu'il y ait fait bâtir des fourneaux, acheté divers ustensiles, tenu un homme à travailler jour et nuit pendant six semaines avec dépense, et précaution jusqu'à lui faire changer de nom, pour faire une demi-once d'un sel inutile, et que lui-même savait bien mieux que tout autre ne pouvoir être d'aucun usage pour sa métalline.

— Son intention était d'essayer si avec de la jombarde il pourrait réussir au secret, de suppléer par là au défaut du végétable de l'oignon de scille pour voir si la jombarde serait aussi froide que ce métal.

— S'il a fait préparer dans la maison du faubourg Saint-Antoine toutes les liqueurs et huiles, et les autres compositions qui se sont trouvées dans les lieux qu'il occupait dans la maison rue d'Anjou? — Non.

— En quel autre endroit ces préparations ont été faites?

— Il n'y a point eu d'autre préparation que celle de l'huile de tournesol qu'on lui a donnée.

— D'où il a eu la fiole carrée, exactement bouchée, pleine d'une liqueur claire et jaunâtre, qu'il a donnée à Cadelan?

— C'est une composition qu'il a faite avec de l'eau-de-vie décorrodée avec le safran, et dans laquelle il a mis du soufre d'or, mais c'est une petite fiole de la hauteur de deux pouces, et grosse comme le doigt, et Cadelan la lui avait demandée le soir pour la porter ou envoyer à son beau-père qui était malade à Péronne ou à Bapaume, mais n'ayant pu la lui envoyer assez tôt, Cadelan se trouva parti, et la savetière dont il se servait donna cette fiole, à ce qu'elle lui a dit, à la femme de Cadelan, et la fiole était dans une petite boîte rouge. La vérité est qu'il a encore donné une autre plus grande fiole d'une liqueur de la même couleur à Cadelan, laquelle fiole lui avait été donnée par Boineau.

— Comment il a fait la préparation de la petite fiole de liqueur claire et jaune, qu'il a donnée à Cadelan?

— C'est de l'eau-de-vie, dans laquelle il a mis du safran, après l'avoir séché sur la pelle au feu, pour la décorroder, et dans laquelle il a mis ensuite du soufre d'or.

— Quelle est la composition du soufre d'or?

— Il la sait bien, mais cela est long à dire, et c'est un fort long procédé.

— Si c'est lui qui avait préparé le soufre d'or qu'il a employé dans cette composition? — Non.

— D'où il a eu le soufre d'or qu'il a employé dans cette composition?

— Boineau le lui a donné.

— S'il y a quelque reste du soufre d'or parmi les drogues et matières qui lui ont été représentées?

— Il n'y en a point du tout, et la dernière fois qu'il a composé de cette liqueur, il a employé tout le soufre d'or qu'il avait.

— A qui il a donné de cette liqueur de soufre d'or?

— Terron en a donné à M. d'Aligre, conseiller d'État[1], et lui n'en a donné à aucune autre personne sans exception.

1. Charles d'Aligre, abbé de Saint-Riquier-en-Ponthieu, conseiller d'Etat depuis 1672, mort le 20 mai 1695.

— Si c'est lui-même qui a donné la plus grande fiole de liqueur à Cadelan ou s'il la lui a envoyée?

— Il ne s'en souvient pas, et ne peut rappeler sa mémoire, ni se bien souvenir si la fiole de cette liqueur que Boineau lui a donnée est celle qu'il a donnée à Cadelan, ou si ce n'est point celle qui a été donnée à M. d'Aligre, et néanmoins croit que c'est celle qui a été donnée à M. d'Aligre.

— Si c'est Boineau qui lui a donné la fiole à lui-même, ou s'il l'a été prendre chez la Houstat, savetière?

— Boineau la lui a donnée à lui-même, et c'est celle qu'il croit avoir été donnée à M. d'Aligre, et les fioles qu'il a données à Cadelan, et une autre fiole de la même liqueur, qui a été trouvée chez lui, ont été faites par lui, dans la maison de la rue d'Anjou. Et depuis a dit qu'il est à présent assuré que la fiole de la liqueur claire et jaunâtre que Boineau lui a donnée est celle qu'il a donnée à M. d'Aligre.

— Si c'est lui qui a donné lui-même la fiole à M. d'Aligre?

— A l'égard de ce fait-là, il ne se peut pas bien souvenir si c'est lui qui l'a donnée lui-même à M. d'Aligre, ou s'il la lui a fait donner par Terron; mais, de quelque façon que ce soit, M. d'Aligre a eu la fiole de la liqueur claire et jaunâtre qui venait de Boineau.

— En quel temps il a donné la fiole de cette liqueur à M. d'Aligre?

— Il ne peut s'en souvenir, et ne sait si ce ne peut point être six ou sept mois avant qu'il ait été arrêté.

— S'il n'entre aucune autre chose dans cette composition que l'eau-de-vie, le safran et le soufre d'or?

— Non assurément, et il n'y a rien davantage, et elle est très-bonne.

— S'il n'entre pas du sucre dans cette composition? Si Terron n'a pas connaissance de cette composition et comment elle se fait? S'il l'a faite en présence de Terron? — Non.

— Quelle est la raison pour laquelle ces fioles sont si exactement bouchées?

— Cela est nécessaire, parce que plus elles sont exactement bouchées, et meilleure est la composition, d'autant que le soufre d'or est extrêmement subtil et ouvert, en sorte qu'il se réduit en eau, et s'évapore avec grande facilité; et c'est ce qui est principal à cette composition, le reste n'étant que véhicule.

— Si ce n'est pas pour avoir le secret de la composition de cette liqueur que Terron l'a si fort observé et pressé pour l'obliger de lui apprendre le secret?

— Non, et Terron ne l'en a point pressé, ni pour avoir aucun secret.

— Si ce n'est pas lui qui a donné à Terron deux petits grains noirs de la grosseur chacun d'une petite tête d'épingle, qui ont été trouvés sous le scellé de la maison rue d'Anjou, et que nous lui avons ci-devant représentés parmi et avec les autres choses qui ont été trouvées?

— Non; et depuis a dit que s'il les lui a donnés, il les soutient tous bons.

— D'où il a tiré ces deux petits grains?

— Les grains qu'il a donnés à Terron, il les a toujours eus de Boineau.

— Si Boineau les a donnés à lui-même?

— Boineau les lui a donnés à lui-même, et pour lui il n'a jamais fait aucun de ces grains, ni travaillé à rien de semblable.

— En quel temps il les a donnés à Terron, et pour quel usage?

— Il ne se souvient point de les lui avoir donnés.

— S'il n'est pas vrai qu'en donnant ces grains à Terron, il lui dit qu'ils avaient été faits sur sa figure, et que ces grains seraient un poison présent pour tout autre que pour lui?

— Il n'a jamais rien dit de semblable à Terron, et tout ce qu'il a donné à Terron n'est point poison pour lui ni pour qui que ce soit.

— S'il ne dit pas à Terron, en lui donnant les deux petits grains, que c'était le chevalier qui les lui avait donnés?

— S'il en a donné à Terron, il faut bien qu'il lui ait dit qu'il les avait du chevalier.

— S'il n'a jamais fait expérience de semblables grains? — Non.

— S'il en sait la composition?

— Non, et il ne sait la composition d'aucuns grains.

— S'il a donné à Terron les deux paquets de poudre un peu brune et rougeâtre du poids de quatre grains chaque petit paquet, et qui lui ont été ci-devant représentés.

— Il sait bien qu'il a donné à Terron quelque poudre pour purger, et tout ce qu'il lui a donné est absolument tout bon.

— Comment est-ce qu'il peut répondre que le tout est bon, puisqu'il n'en sait pas la composition?

— C'est par les expériences qu'il en a faites de plusieurs maladies incurables qui en ont été guéries, comme du marquis de la Grange, qui prit un grain.

— Si le grain que prit le marquis de la Grange était semblable aux petits grains qui lui ont été représentés, et qui ont été donnés à Terron? — Non.

— Quelle était la différence entre ces grains?

— Ceux qui lui ont été représentés de Terron sont noirs, et celui donné au marquis de la Grange est gris et rougeâtre dedans, et quelquefois se rencontrent tout rouges dedans et sont d'une extrême dureté, n'y ayant presque rien qui les puisse rompre.

— Comment il a pu reconnaître ces différences sans en faire un particulier examen?

— Il ne faut pas beaucoup examiner les choses dont les unes sont molles et les autres sont dures, pour en connaître la différence.

— S'il n'a pas donné à Cadelan des petits grains semblables à ceux de Terron, et qui lui ont été représentés?

— Les petits grains qu'il a donnés à Cadelan étaient dans des lettres qu'il a portées chez la Houstat, et ne peut dire comment ils étaient faits, et il y avait des petits grains pour M. Colbert du Terron, pour M. le grand veneur et pour Cadelan et sa famille, à ce que Cadelan lui a dit, et les petits grains étaient gris et semblables à ceux du marquis de la Grange, qui en doit avoir encore deux; M. d'Aligre, conseiller d'État, en a pris, et madame de Manneville[1], et madame Verderonne[2], qui ont été tous guéris de grandes ma-

1. Marguerite d'Aligre, mariée en 1658 à Charles Bonaventure, marquis de Manneville, au pays de Caux, et en 1685 au duc de Luynes, dont elle fut la troisième femme, mourut le 26 septembre 1722, âgée de quatre-vingt-un ans. Voici ce qu'en dit Saint-Simon : « Il mourut une femme d'un grand mérite, ce fut la dame de Luynes, fille du chevalier d'Aligre, veuve en premières noces de Manneville, gouverneur de Dieppe, qui sont des gentilshommes de bon lieu, et mère de Manneville, aussi gouverneur de Dieppe..... Elle s'acquit l'amitié, l'estime et le respect de toute la famille du duc de Luynes, qui l'ont vue soigneusement jusqu'à sa mort. Lorsqu'elle perdit le duc de Luynes ils ne purent l'empêcher de se retirer aux Incurables. On voyait encore, à plus de quatre-vingts ans, qu'elle avait été belle, grande, bien faite et de grande mine. » Le malin duc se permet rarement de pareils éloges, il faut donc bien accepter celui-ci les yeux fermés; néanmoins il semble étrange qu'une femme si parfaite ait été en liaison avec des empoisonneurs.

2. Hélène d'Aligre, femme de Claude de l'Aubespine, marquis de Verderonne, morte veuve le 16 mars 1712.

ladies, et c'est là tout le poison qu'il a donné, il n'a jamais empoisonné un chien ni fait mal à personne.

— S'il a donné ces grains à Cadelan?

— Il en a donné à Cadelan, et d'autres fois Cadelan les allait prendre chez la Houstat, ou la Houstat les portait à Cadelan; et se souvient que la Chaboissière lui a dit en parlant de la Laforest, et des gens qui étaient morts en cette maison, qu'ils avaient voulu accommoder leur vin, ou que quelqu'un y avait mis quelque chose, et que tous ceux qui en avaient bu étaient morts ou malades, et ne peut dire comment la Chaboissière accommodait tout cela en lui faisant ce récit[1].....

— S'il n'est pas vrai que de toutes ses drogues et mélanges il composait des poisons pour produire différents effets? — Non.

— S'il n'est pas vrai que c'est avec ces poisons qu'il a vendus à quelques personnes, qu'il a tiré l'argent qu'il a employé aux dépenses qu'il a faites, aussi bien que l'argent qu'il prétend que Cadelan lui doit, et qu'il faisait état d'employer à l'acquisition de la terre de Momion?

— Il ne se trouvera pas qu'il ait jamais vendu ni donné de poison à personne.

— S'il n'est pas vrai que pour couvrir un commerce si criminel et si dangereux, il feignait d'avoir des secrets, des relations avec un prétendu chevalier qui savait faire de l'or et de l'argent, et qui lui donnait des sommes considérables, bien que ce prétendu chevalier soit un homme inconnu, que personne n'a jamais vu, et que lui-même n'ait aucune lettre ni preuve que ce chevalier prétendu ait été vu à Paris ni ailleurs, non plus que le prétendu Morar, Ponsieux, et autres gens de la prétendue cabale?

— Il n'est point question de tout cela, et ce qu'il a dit n'est point pour cacher le mal s'il s'en trouve, et ne connaît Morar que par Cadelan, avec lequel il a vu Morar la première fois.

— Si ce n'est pas par la crainte d'être trouvés saisis de toutes ces compositions, poudres, eaux et grains, qu'elles étaient portées chez la Houstat, et que Cadelan les allait prendre lorsque l'on en avait besoin? Si ce n'est pas cette même crainte qui faisait travailler en divers endroits éloignés et à différentes choses, afin d'en mieux ôter la connaissance et la suite?

1. La procédure apprend que la Laforest avait été empoisonnée par Finette et la Chaboissière, sur l'ordre de Vanens.

— Non, et tout est bon.

— S'il n'est pas vrai qu'il s'est défait par poison de plusieurs personnes qu'il avait employées à travailler au fait des poisons, et si ce n'est pas par cette raison qu'il s'est défait de Petitjean son laquais et de l'abbé Chapelle, et de quelques autres personnes?

— Il ne s'est défait de personne par poison ou autrement; Petitjean est mort de la vérole, à ce que lui a dit son oncle, et que lui étant venu quelque chose à la joue, il ne s'était pas voulu découvrir et avait caché son mal, ainsi que l'oncle de Petitjean le lui a dit ; et il n'a rien à dire sur tout cela, sinon une négative précise, et n'a point à se justifier sur cela, et ne répondra pas davantage, sinon en disant non sur tout ce que nous pourrions l'interroger de cette matière.

— Si ce n'était pas pour cette même raison qu'il pressait la Chaboissière de se défaire de Catherine Leroy, et parce qu'il craignait, voyant l'attachement qu'il avait pour elle, qu'il ne lui eût fait confidence de quelque chose sur le fait du poison?

— Non, et c'était parce que la Chaboissière mangeait l'argent avec cette fille, et voyant qu'il manquait de l'argent de sa dépense, il a fait avouer à la Chaboissière qu'il l'avait mangé avec Catherine, et il lui a dit de se défaire d'elle pour s'en séparer seulement, et non autrement; la Chaboissière est un coquin, duquel il n'a pas plus à craindre à présent qu'il n'avait alors ; la Chaboissière peut dire s'il lui a vu faire quelque mal. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE CADELAN, BANQUIER.

Du 5 novembre 1678, de relevée, à la Bastille.

— Pour qui était la montre à boîte d'or et clous dorés qu'il a achetée et donnée à Vanens?

— Le chevalier la lui avait demandée, et il l'avait mise entre les mains de Vanens pour la lui donner.

— Si Vanens ne lui a jamais mis entre les mains aucun fonds?

— Non, et au contraire, il l'en a toujours pressé de lui en remettre.

— S'il ne se souvient pas qu'un jour, étant chez le ministre Claude, il envoya chercher Vanens à l'hôtel de Saint-Paul, et lui dit qu'il avait reçu un ordre de Boineau de lui donner 50 pistoles qu'il lui remit entre les mains?

— Cela n'est pas vrai, et il n'a point reçu d'ordre ni de fonds de Boineau pour cela, et quand il aurait reçu l'ordre, il ne l'aurait pas fait.

— S'il ne prit pas un reçu de Vanens pour la somme, lequel il dicta et fut écrit dans son carrosse, au-devant de la porte du ministre Claude? S'il ne se souvient pas d'avoir donné à Vanens, en diverses fois, savoir : une fois 1,500 pistoles, et une autre fois 700 pistoles, et une autre fois 400, desquelles 400 il n'y en avait que 300 pour le compte de Boineau, les autres 100 pistoles étant pour le compte de Vanens? S'il n'est pas vrai que ces sommes ont été par lui mises ès mains de Vanens dans le jardin de l'hôtel de Guise? Si Vanens, quelque temps après le reçu donné devant la porte du ministre Claude, ne mit pas entre ses mains de la grenaille d'or en cinq sacs différents pour une somme considérable, laquelle grenaille lui fut livrée dans la rue des Bons-Enfants, proche Bergerat? S'il n'avait pas alors avec lui un particulier de la ville de Dunkerque, qu'il disait être capitaine de vaisseau? S'il n'est pas vrai qu'après que l'homme qu'il disait être capitaine de vaisseau eut amené le carrosse de louage où étaient les cinq sacs de grenaille d'or, il ne vint pas les retrouver quelque temps après dans la rue des Bons-Enfants, chez Bergerat, où ils déjeunèrent tous ensemble? S'il ne doit rien en particulier à Vanens? Si Vanens ne lui a jamais rien livré en son particulier? S'il ne doit pas à Vanens une somme de 18,000 livres en plusieurs parties? S'il ne lui a fourni aucune lettre de change? S'il ne lui avait pas fourni, peu de jours avant que Vanens eût été arrêté, une lettre de change de 20,000 livres, ou ordre pour recevoir la somme de 20,000 livres de Ponsieu, son correspondant à Marseille?

— Non, et tout cela est fiction.....

— S'il n'a pas donné à Vanens, parmi l'argent qu'il lui donnait, des ducats d'or?

— Il ne lui en a donné qu'environ une douzaine pour employer, à ce qu'il disait, aux remèdes qu'il lui donnait pour lui et ses amis, et pour lesquels remèdes Vanens lui disait que les ducats étaient nécessaires.

— Si ce n'était pas pour le commerce qu'il avait avec Vanens qu'il avait mis à part et qu'il tenait dans son cabinet particulier, au haut de sa maison, les ducats d'or qui y ont été trouvés[1]?

1. Vanens avait déclaré qu'il avait reçu de Cadelan 2,650 pistoles, c'est-à-dire 26,500 livres, et qu'il lui en était encore dû 18,000 autres. M. de la Reynie était

— Non, et il n'a point eu de commerce avec eux, que pour les drogues.

— S'il n'est pas vrai qu'il tenait dans ce cabinet particulier, au haut de sa maison, les affaires particulières qui étaient entre lui et Vanens?

— Non, et il n'a point eu d'affaire ni de commerce avec Vanens, autre que pour des remèdes, et ce cabinet était pour la décharge de ses autres affaires, et travailler en son particulier.

— S'il n'est pas vrai qu'il avait dit à Vanens qu'il avait préparé et disposé ce cabinet particulier pour servir à leurs affaires particulières?

— Il peut avoir dit cela ou autre chose à Vanens, et il peut même le lui avoir fait accroire, comme il lui avait fait accroire les remises dans les pays étrangers.....

— S'il n'a point écrit à Vanens depuis qu'ils sont l'un et l'autre prisonniers à la Bastille?

— Non, et il lui serait bien malaisé de l'avoir pu faire, outre qu'il n'avait rien à lui écrire, et même ne s'est pas informé de Vanens.....

— S'il n'a pas écrit à Vanens dans un sens propre à l'instruire pour conformer ses réponses, lorsqu'il serait interrogé, à celles qu'il avait déjà faites?

— Non, et Vanens peut dire tout ce qu'il voudra ; ses affaires et celles de Vanens sont différentes.

— S'il n'a pas crié et dit par les fenêtres à Vanens qu'il lui avait écrit un second billet?

— Il n'a jamais su en quel endroit de la Bastille Vanens était détenu, et ne lui a point écrit du tout, ni parlé par la fenêtre.

— Lui avons représenté un billet, et s'il n'a pas écrit ce billet à Vanens depuis qu'ils sont prisonniers à la Bastille?

— Il le reconnaît pour l'avoir entièrement écrit de sa main, et ce billet était écrit à un prisonnier qui était au-dessous de sa cham-

disposé à croire que cet argent était le salaire des empoisonnements commis hors de France par ces misérables et payés avec des espèces étrangères. Quant à la grenaille d'or, c'était probablement le résultat de la fonte des ducats d'or. Cette opération avait un double avantage : on se débarrassait d'une matière dont la possession aurait été suspecte, et la grenaille, altérée par un alliage inférieur, était portée à la monnaie royale, d'où elle revenait convertie en espèces neuves dont la composition était toujours au-dessous du taux nominal. Cadelan, pour faire cette fructueuse opération plus facilement, allait soumissionner l'entreprise de la monnaie de Paris, lorsqu'on le mit à la Bastille.

bre et qui est sorti depuis, et il était bien aise de faire savoir chez lui ce qu'il avait dit et l'état de la procédure, et qu'on ne crût pas qu'il fût criminel d'État, et il avait passé ce billet par le privé.

— Pour qui était un autre billet qui fut trouvé dans une bouteille et de lui ?

— Il avait écrit ce billet et mis dans une bouteille pour le faire tenir à Segonzac[1], qui était au-dessus de lui.....[2].

SEIGNELAY A M. DE LA REYNIE.

Monsieur, j'ai trouvé, dans une lettre que vous avez écrite à mon père, les éclaircissements dont j'avais besoin pour rendre compte au Roi de l'affaire de la demoiselle de la Grange et du curé de Launay, et S. M. a approuvé ce que vous avez projeté avec M. le procureur général, pour tirer du parlement les pièces écrites par le curé de Launay, et je lui mande, par ordre de S. M., d'agir de concert avec vous dans cette affaire. (A. I.)

A Versailles, le 19 novembre 1678.

SEIGNELAY A M. DE HARLAY, PROCUREUR GÉNÉRAL.

Monsieur, étant nécessaire pour achever l'instruction d'une procédure faite par ordre du Roi, par-devant M. de la Reynie, d'avoir des pièces écrites de la main du nommé Nail, curé de Launay, qui sont jointes au procès criminel qui est pendant au parlement, au rapport de M. le Boultz, S. M. m'a ordonné de vous dire que son intention est que vous fassiez les réquisitions nécessaires pour les tirer du greffe, et qu'elle est bien aise que vous agissiez dans cette affaire de concert avec M. de la Reynie. (B. I.)

Le 19 novembre 1678.

SEIGNELAY AU PREMIER PRÉSIDENT DE NOVI.

Monsieur, le Roi ayant ordonné à M. le procureur général de faire les réquisitions nécessaires pour tirer du greffe du parlement des

1. Ce Segonzac était un mousquetaire, détenu pour faux.

2. Après avoir interrogé Cadelan, M. de la Reynie alla voir Terron, qui se prétendait malade et restait couché. Terron se renferma dans une négative obstinée, et nous n'avons pas cru utile de reproduire son interrogatoire.

pièces écrites de la main du nommé Nail, curé de Launay, qui sont jointes au procès criminel qui s'instruit contre lui, au rapport de M. le Boultz, S. M. m'a ordonné de vous en donner avis et de vous dire qu'elle souhaite que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour l'exécution de ses intentions. (A. I.)

A Versailles, le 19 novembre 1678.

INTERROGATOIRE DE LA CHABOISSIÈRE, LAQUAIS.

Du 26 novembre 1678, à la Bastille.

— Si, lorsqu'il a été arrêté, il y avait longtemps qu'il avait vu les Jouvanceau?

— Depuis que Vanens fut pris la première fois, il ne les a pas vus et il n'était point avec eux, et n'a jamais été domestique que de Vanens seul, et même ils lui savaient mauvais gré de ce qu'ayant fourni quelque argent pour Vanens, ou pour Finette, sa maîtresse, par l'entremise de l'abbé Chapelle, Vanens ne le leur avait pas rendu, ce qu'il ne pouvait pas faire, attendu qu'il était en prison, et ne sait point quand les Jouvanceau partirent de Paris, ni où ils furent loger dans le temps qu'ils sortirent de chez la Laforest. Ils sont du pays d'Auvergne et de Clermont, et le père des Jouvanceau était un marchand de Clermont, et qui a à présent deux ou trois charges chez le Roi.

— Si l'abbé Chapelle était précepteur des Jouvanceau?

— Il l'avait été, mais il ne l'était plus. Il était de Saint-Gervais, sept lieues de Clermont, qui est le lieu d'où il est. Il s'appelait Grégoire Chapelle, fils d'un chirurgien de Saint-Gervais.

— S'il n'a pas vu l'abbé Chapelle depuis que les Jouvanceau furent sortis de la maison de la Laforest?

— Non, parce qu'il avait eu du bruit avec Finette, maîtresse de Vanens, au sujet de la dépense.

— S'il n'a pas vu demeurer l'abbé Chapelle au Chef-Saint-Jean, dans la rue des Vieux-Augustins?

— Non; il est bien vrai qu'il a ouï dire que l'abbé Chapelle logeait avant cela avec les Jouvanceau, aux environs de ce quartier-là, mais non point en son particulier, et ce fut de là qu'ils vinrent voir et ensuite loger avec la Laforest.

— Quelle était la raison de la connaissance et du commerce entre les Jouvanceau, l'abbé Chapelle et Vanens?

— Il n'en a jamais rien su.

— Si ce n'est pas lui qui avait fait faire leur connaissance ?

— L'abbé Chapelle et Vanens se connaissaient il y a plus de trois ans.

— S'il ne savait pas que les Jouvanceau avaient pris de l'argent de leur père, et qu'ils étaient venus ensuite à Paris ?

— Il n'en a point entendu parler.

— Si l'abbé Chapelle ne lui fit pas aussi prêter en son particulier quelque argent par les Jouvanceau ?

— Les Jouvanceau ne lui ont jamais rien prêté.

— Si, en partant de Paris, ils n'avaient pas donné ordre à l'abbé Chapelle de retirer de Vanens, pour s'en servir à ses besoins, l'argent qu'ils lui avaient prêté ?

— Il n'en sait rien.

— D'où venait l'argent qu'il devait en son particulier à l'abbé Chapelle ?

— Bien loin de devoir aucune chose à l'abbé Chapelle, l'abbé lui devait 50 livres.

— Si l'abbé Chapelle, après le départ des Jouvanceau, ne s'adressa pas à lui pour l'obliger de faire rendre par Vanens l'argent que les Jouvanceau lui avaient prêté ?

— Il ne l'a point vu depuis ni entendu parler de cet argent.

— Comment donc il a su que l'abbé Chapelle était mort ?

— Il le sait par un homme du pays qui le lui dit, sur le pont Neuf, et après cela il fut à l'Hôtel-Dieu pour en savoir des nouvelles, où il lui fut dit qu'il en était mort trois, et le prêtre qui tient le registre n'eut pas le temps de chercher, mais il le sut encore par d'autres gens du pays, et sait qu'il y avait longtemps que l'abbé Chapelle était languissant, et qu'il était gâté du mal vénérien.

— Comment il savait que l'abbé Chapelle était gâté de vérole ?

— Étant chez la Laforest, il vit l'abbé qui se pansait lui-même de ce mal vénérien.....

— A qui il a donné avis en son pays que l'abbé Chapelle était mort à l'Hôtel-Dieu ?

— Il n'en a donné aucun avis, et, au contraire, ç'a été les gens du pays qui le lui ont appris.....[1] (B. A.)

1. Les documents que nous avons publiés sur cette étrange affaire de Savoie se terminent ici.

La Cour, impatientée d'une procédure qui n'amenait aucune découverte, fit cesser

COLBERT A M. DE LA REYNIE.

Monsieur, je n'ai point rendu compte au Roi du projet d'arrêt que vous m'avez envoyé touchant la demoiselle de la Grange et le nommé Nail, parce qu'il me paraît extraordinaire qu'on instruise en même temps deux procès criminels par deux voies différentes contre des accusés qui sont condamnés à mort, préalablement ap-

l'instruction. On garda à la Bastille et à Pierre-en-Cise tous les individus soupçonnés, en attendant que la vérité se fît jour d'une manière ou d'une autre, sur la part de culpabilité qui revenait à chacun d'eux dans l'empoisonnement du duc de Savoie; car il ressort de tous les faits épars dans cette longue procédure, que les jours de ce prince ont été avancés par une main criminelle; la correspondance échangée entre les conspirateurs, l'obscurité affectée de leurs réponses, la froideur survenue tout d'un coup dans les relations de Louis XIV avec la veuve d'Emmanuel II, tout cela prouve l'existence d'un crime avéré; mais les coupables du fait en lui-même sont impossibles à désigner d'une main sûre.

On voit bien, sans l'ombre d'un doute, que Vanens et Bachimont ont porté le poison à Turin; il semble à peu près certain que le prix du marché a dû être discuté à Paris, entre eux et l'ambassadeur de Savoie, le comte Ferrero, qui les recevait à son hôtel de la place Royale; mais au nom de qui le pacte a-t-il été conclu? qui a fourni les fonds nécessaires? C'est ce qu'il est impossible de dire avec certitude, la procédure est muette à cet égard. Est-ce la duchesse elle-même? est-ce le jeune Saint-Maurice, son favori, qui pouvait avoir à craindre la vengeance du duc outragé dans son honneur? est-ce le comte de Castelmelhor ou le président Truchi? Les soupçons planent sur tous sans qu'il soit possible de les fixer sur un seul. Les historiens ne sont d'aucun secours à cet égard; ils sont unanimes pour donner une cause naturelle à cette mort, quoiqu'elle ait paru surprenante aux contemporains. « N'êtes-vous pas étonnée, écrivait madame de Sévigné à sa fille, de cette mort du duc de Savoie si prompte et si peu attendue à quarante ans? » Ajoutons que ce prince avait un tempérament fort et robuste, apanage ordinaire des princes de la maison de Savoie.

La duchesse de Savoie était fille du duc de Nemours, tué en duel par M. de Beaufort, et d'une mère d'une vertu irréprochable, d'une grande douceur et de la dévotion la plus exacte. Madame de Nemours avait élevé ses filles avec une sévérité et une vigilance qui semblaient leur assurer des habitudes douces, régulières, et leur inspirer plutôt les vertus des religieuses que les emportements habituels alors à beaucoup de femmes. Ces jeunes princesses, d'une beauté assez ordinaire, et sans une fortune en rapport avec leur naissance, gouvernèrent deux royaumes; elles n'ont pas porté bonheur à leurs époux. L'aînée, devenue reine de Portugal, détrôna son mari pour épouser ensuite son beau-frère; les vices du mari ont excusé la femme aux yeux des historiens du Portugal. Du reste, elle paraît avoir vécu en bonne intelligence avec son second mari, sur lequel elle conserva toujours un empire absolu, et qu'elle ne fit qu'admettre au partage du gouvernement jusqu'à sa mort, arrivée en 1685.

Madame de Savoie, si l'on en juge sur le portrait gravé par Nanteuil, n'était pas jolie : elle avait de grands yeux et un nez retroussé qui semblent indiquer une nature portée aux plaisirs plutôt qu'un caractère capable d'un forfait pareil à celui qui lui aurait procuré l'indépendance et la liberté. Mais c'était une femme, et pendant sa régence, les révolutions de palais et les changements de ministère, au rapport des ambassadeurs, dépendirent des mutations arrivées dans le personnel de ses favoris; le ministre régnant était ordinairement l'oncle ou le père du héros du jour. L'unique soin de cette princesse semble avoir été de vivre en bonne intelli-

pliqués à la question. J'estime que, pour avoir les éclaircissements qu'on veut d'eux touchant le billet du 28 septembre 1677, on peut attendre le succès du procès qui est contre eux pendant au parlement, étant sûr que, si la sentence est confirmée, on en tirera tout ce qu'on espère, lorsqu'ils seront appliqués à la question, et si elle est infirmée, je crois qu'il sera temps pour lors de commencer la procédure que vous proposez de faire aujourd'hui ; c'est une difficulté qui m'est venue, sur laquelle je serais bien aise de savoir votre sentiment. (B. I.)

28 novembre 1678.

gence avec le roi de France, son meilleur appui, et de prolonger le plus possible la régence et son influence sur un fils qu'elle avait élevé dans les habitudes de la plus exacte soumission. Elle ne montra jamais l'énergie déployée par sa sœur, qui jeta de son lit dans une prison perpétuelle un époux qu'elle abhorrait; mais on peut croire que les conspirateurs, assurés de son manque de vigueur, commirent un crime dont elle devait partager les fruits avec eux, et qu'elle n'eut pas la force de commander ou le courage de punir; ajoutons qu'elle n'en aurait peut-être pas eu la volonté.

Il est presque impossible de savoir quel a pu être le rôle des seigneurs de la cour de Savoie qui figurent dans cette affaire, où, comme dans la plupart des actions de ce genre, tout est ténèbres et confusion; celui dont le nom revient sans cesse, Chasteuil, avait été capitaine des gardes du prince de Condé, chez qui on devenait bon militaire, mais où on était à une mauvaise école de morale. Il en sortit lorsque la Fronde tourna mal, et, après avoir été corsaire, esclave et moine, il devint capitaine-major dans le régiment de la Croix-Blanche, et précepteur du prince de Piémont. Cette dernière fonction lui procura ses entrées dans l'intimité du duc de Savoie, et peut-être lui fournit-elle l'occasion de donner à Emmanuel la chemise empoisonnée et la liqueur vénéneuse apportée par Vanens et Bachimont. Mais tout cela n'est qu'une conjecture sans fondement assuré. Quoi qu'il en soit, Chasteuil mourut en 1678, empoisonné sans doute par ses complices. La carrière de son ami de Castelmelhor fut plus longue et plus heureuse. Cet ancien ministre, chassé du Portugal par la reine, sœur de la duchesse, partageait sa vie entre le Piémont et l'Angleterre, également bien accueilli par les souverains des deux contrées, malgré les plaintes et les réclamations de la reine de Portugal, qui ne lui pardonna jamais d'avoir pris la défense de son mari et d'avoir voulu la faire enfermer dans un couvent. Louis XIV le recevait également avec faveur chaque fois qu'il traversait la France pour se rendre à Londres. Charles II lui donna une place auprès de sa personne et lui payait une pension. Il vécut ainsi jusqu'en 1685; la mort de la reine de Portugal, son implacable ennemie, lui rouvrit alors les portes de la patrie; il revint chargé de biens et d'honneurs, et se retira avec sa famille dans une terre qui lui fut assignée pour sa résidence. En 1694, il mariait son fils aîné à l'une des filles de madame de Soubise, et s'allia peut-être par là au sang de la maison royale de France.

Quant au comte de Saint-Maurice, qui était un beau jeune homme, son crédit et sa fortune paraissent avoir été sans bornes tant que dura l'inclination de la duchesse; mais madame de Savoie était assez inconstante, et Saint-Maurice fut remplacé par le comte de Mazin, qui sut fixer pendant quelque temps le cœur de sa maîtresse. M. de Saint-Maurice, exilé dans un gouvernement de province, ne put revenir à la cour que marié à une dame d'honneur de la duchesse. M. de Mazin était, par sa mère, neveu de M. de Pianesse. En sa faveur, madame de Savoie

Le même au même.

Je vous envoie l'arrêt que vous avez demandé touchant la demoiselle de la Grange et le nommé Nail[1]. (B. I.)

Le dernier novembre 1678.

INTERROGATOIRE DE LA VIGOUREUX.

L'an 1679, le 4 janvier, à Vincennes.

Marie Vandon, femme de Mathurin Vigoureux, tailleur d'habits pour femmes, demeurant rue Courtauvilain; quarante ans, native

oublia un instant les rancunes qu'elle avait si longtemps conservées contre le marquis; il eut la permission de revenir à Turin à la fin de 1680, un jugement proclama son innocence et il fut créé ministre de la guerre. Mais en 1682, la duchesse le soupçonna d'engager son fils à secouer le joug maternel; elle fit enfermer le marquis dans le château de Montmélian, et il n'en sortit qu'au mois de novembre 1686, pour être exilé ensuite à Aoste, et plus tard dans ses terres. Il mourut au commencement de septembre 1706, sans avoir pu rentrer dans les bonnes grâces du duc et de la duchesse douairière.

L'ennemi capital de Pianesse, Truchi, celui qui l'avait fait accuser d'en vouloir à la vie du duc de Savoie, fut plus heureux; c'était, à l'origine, un petit avocat de province qui se fit connaître par son habileté à faire établir la gabelle en Savoie; il fut nommé président du conseil des finances par le duc Emmanuel. Il mourut en 1698, après avoir conservé ses places pendant la régence, et depuis, sous le règne d'Amédée.

L'ambassadeur Ferrero fut aussi toujours en faveur; le duc de Savoie le renvoya en 1693 à la cour de Louis XIV, où il paraît avoir exercé son ministère avec l'approbation générale.

Ce n'est pas une des circonstances les moins bizarres de cette affaire que de voir le marquis de Pianesse, lâchement calomnié par des dénonciateurs soudoyés, être emprisonné et mourir en exil, tandis que ceux qui étaient avec plus ou moins de raison soupçonnés d'avoir commis ou toléré le crime qu'on lui avait imputé, jouissaient de la faveur non-seulement de la veuve du prince pendant la régence, mais encore du fils, roi absolu, et à une époque où il était hors de page et ne consultait plus sa mère.

1. Au moment où l'on croyait n'avoir plus qu'à juger la de la Grange et son curé, puisqu'on voulait oublier pour longtemps à la Bastille et à Pierre-en-Cise Vanens et Bachimont, un rapport de police donnait lieu à une procédure qui devait être bien plus longue que la première, dont elle devint la suite. Maître Perrin, obscur avocat au parlement, avertit Desgrez que, dînant chez madame Vigoureux, femme d'un tailleur pour dames, il avait entendu raconter dans la chaleur du vin, à la dame Bosse, diseuse de bonne aventure, qu'elle n'avait plus que trois empoisonnements à faire pour être riche. Desgrez envoya la femme d'un de ses archers se plaindre de son mari chez la Bosse. A la première visite, la devineresse promit son aide, et à la seconde elle donna une bouteille de poison, au grand ébahissement du bon archer. Par les bruits d'empoisonnement qui couraient alors, M. de la Reynie crut utile de faire arrêter la Vigoureux, la Bosse et leurs familles; les extraits de la procédure montreront s'il avait eu la main heureuse et si maître Perrin n'avait pas rendu un service signalé à la justice de son temps.

de Paris, ayant demeuré quelques années à Nogent-le-Roi, deux ans à Aurillac, dont elle est venue, il y a quatre ans, en cette ville de Paris; a demeuré autrefois chez la marquise de Sourdis[1] et y a nourri madame la marquise de la Rochebaron[2], sa fille, et depuis, un autre enfant chez la dame Comtesse, belle-sœur de M. de Frémont[3].

— Si elle connaît la dame Bosse?

— La Bosse sortant des prisons du Châtelet, il y a environ trois ans, la Philbert la pria de la retirer chez elle, en attendant qu'elle Philbert donnât à la Bosse quelque chose pour se mettre ailleurs, ce qui fit qu'elle la retira chez elle avec sa fille, pendant cinq à six semaines; se souvient néanmoins que la Bosse, en sortant du Châtelet, se retira un mois ou deux en la maison de la Jaquelon, qui loge proche la porte Saint-Victor, à la deuxième maison à main droite en sortant; mais ayant eu du bruit avec la Jaquelon, la Bosse la pria de la retirer, et la Philbert lui vint, quelques jours après, faire la même prière pour la Bosse.

— Si elle sait pour quelle affaire la Bosse avait été emprisonnée au Châtelet?

— On disait que c'était pour de la fausse monnaie, et n'en sait pas davantage.

— De quoi se mêle la Bosse, et si elle ne se mêle pas de deviner?

— Elle ne sait pas si la Bosse se mêle de deviner; bien est vrai qu'elle regardait souvent dans la main des gens, et qu'elle leur disait ce qui lui venait dans l'esprit, à ce qu'elle lui a dit, et même elle rencontrait d'ordinaire. Sait que Boucher, qui se mêle aussi de deviner, et qui demeure dans la rue Pastourelle, envoyait quelquefois chez la Bosse des gens pour se faire par elle regarder dans la main, et dans son voisinage on la croit devineresse, à ce que la Bosse lui a dit elle-même, et elle avait pour cela eu quelque querelle dans son voisinage.

— Si elle-même ne se mêle pas aussi de deviner?

1. Marie-Chrestienne de Crémeaux, femme du marquis de Sourdis, capitaine aux gardes et lieutenant du Mâconnais.

2. Madeleine d'Escoubleau, femme du marquis de Rochebaron, morte au mois de février 1720.

3. Nicolas Fremont, seigneur d'Auneuil, garde du trésor royal, grand-père de la duchesse de Saint-Simon, femme de l'auteur des Mémoires si connus.

— A la vérité, elle s'en est mêlée quelquefois, et elle a même eu quelques livres de chiromancie dont elle se servait comme elle pouvait. Elle ne s'en est mêlée que depuis et même quelques années après être revenue d'Aurillac, dans le dessein de s'attirer plus d'ouvrage. Elle ne s'en est point mêlée depuis trois ou quatre mois, et les dernières personnes qui se sont adressées à elle étaient M. et madame de Poulaillon[1], qui lui furent amenés par une demoiselle de sa connaissance, qui la pria instamment de vouloir regarder dans la main à l'homme et à la femme, et de dire à l'homme précisément qu'il mourrait bientôt; mais elle y fit beaucoup de difficultés, disant qu'elle ne lui pouvait dire une telle chose, et témoignait la demoiselle avoir de l'empressement qu'elle dit cela à l'homme; et M. et madame de Poulaillon étant descendus de carrosse et montés dans sa chambre, M. de Poulaillon, qu'elle ne connaissait pas non plus que sa femme, en entrant, dit qu'il voulait qu'elle regardât sa main avant celle de sa femme, et qu'elle lui parlât avant que sa femme lui eût rien dit. Ne se souvient point ce qu'elle dit à M. Poulaillon, après avoir regardé dans sa main. Bien est vrai qu'il a dit depuis qu'elle lui avait dit qu'une femme lui jouerait un mauvais tour, ce qu'elle a appris depuis par madame de Poulaillon, qui le lui fit dire par la demoiselle qui les avait amenés chez elle, et lui fit demander quel était le sujet qui l'avait obligée de parler comme elle avait fait à son mari; et depuis elle l'a vue, et une fois entre autres, la Poulaillon lui laissa une petite table d'émail bleu qu'elle avait au bras[2], sur laquelle elle lui prêta une pistole d'Italie, laquelle fut changée en monnaie pour payer par la Poulaillon le carrosse

1. Alexandre de Poulaillon, maître des eaux et forêts de Champagne, avait épousé en secondes noces une Bordelaise, Marguerite de Jehan; c'est l'héroïne dont les querelles avec son mari tiennent une assez large place dans ce livre. Cette dame, qui était fort belle, très-instruite et de bonne famille, se lassa bientôt du financier, qu'elle n'avait pris que pour sortir de la misère. Elle eut des galanteries, et, pour son malheur, elle rencontra M. de La Rivière, qui paraît avoir eu un grand talent pour soutirer l'argent des femmes. Elle eut bientôt épuisé la patience du bonhomme Poulaillon. Il ferma son coffre-fort et obligea sa femme à recourir aux expédients qui l'amenèrent devant la Chambre. Ces Poulaillon étaient nobles et en leurs armoiries portaient d'azur à une fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée en chef d'un lion passant d'or et en pointe de trois bandes d'or. La maison de Jehan portait de gueules à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de sinople.

2. Les femmes portaient alors des robes à manches très-courtes; la mode était de mettre sur le bras, au-dessous de la manche, un bracelet de velours assorti à la couleur du vêtement et fermé par une plaque de métal ou de pierres précieuses.

dont elle s'était servie la journée précédente, et une autre fois sur un habit d'homme en broderie de soie, et l'une de ces fois la Poulaillon l'ayant obligée à lui regarder dans sa main, sur quelque inquiétude qu'elle témoignait avoir, elle lui dit qu'il y paraissait quelque sorte de brouillerie, ce qui se connaît bien plus et est bien plus marqué par le visage que par la main, étant assez difficile de cacher une inquiétude considérable; sur quoi la Poulaillon lui dit qu'elle voyait bien ce que c'était qu'elle connaissait en sa main, et que c'était une gouvernante de ses enfants qui avait dit à M. de Poulaillon, son mari, qu'elle de Poulaillon lui avait donné de la poudre pour en faire prendre à son mari et l'empoisonner, et commencer par le fils de son mari, mais que cela n'était pas véritable; sur quoi elle lui dit qu'elle croyait bien que cela n'était pas vrai, et qu'elle avait le cœur mieux placé que cela. Et la Poulaillon ayant eu depuis encore besoin de quelque argent, la Bosse lui en fit prêter sur cet habit d'homme en broderie et sur quelques cuillers et fourchettes d'argent par Jeanne, qui demeure dans le cul-de-sac de la rue Montmartre proche l'égout. Se souvient qu'elle dit à la Bosse qu'il fallait prendre garde de se mettre entre des gens comme mari et femme qui n'étaient pas bien ensemble, et d'ailleurs la Bosse disait que les hardes appartenaient à M. de la Rivière[1]; elle

1. Les titres officiels de M. de la Rivière étaient : Henri-François, marquis de La Rivière, seigneur de Coussy, né à Paris, et fils de la Rivière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; il les porta toute sa vie, mais jamais il ne montra d'acte de naissance; la chronique du temps nous apprend qu'il n'en eut jamais et qu'il était le bâtard de Barbier, professeur au collége de Lizieux, qui fut, sous le nom d'abbé de la Rivière, cet évêque de Langres si fameux par son pouvoir sur Gaston, le père de Mademoiselle. Comme les biographes disent que notre la Rivière mourut en 1738, à quatre-vingt-quatorze ans, il est probable qu'il naquit vers 1644. Ce qu'il fit dans sa jeunesse, à part le siége de Gigeri où il était aide de camp du duc de Beaufort, on n'en sait rien; il paraît cependant qu'il servit en qualité de capitaine de cavalerie, mais il n'alla pas plus loin, et sans les bontés des dames il aurait mené une triste existence.

On voit dans la procédure qu'en 1678, des braves que madame Poulaillon avait payés d'avance pour assassiner son mari, pensèrent qu'il était plus utile et plus prudent de la dénoncer à son époux, et de recevoir encore le prix de cette trahison. Poulaillon fit enfermer sa femme dans un couvent et commença contre elle des poursuites devant le Châtelet; de la Rivière alla se cacher en Bourgogne, dans une propriété voisine des terres de Bussy-Rabutin, qui vivait avec sa fille, veuve du marquis de Coligny, dans la réclusion la plus absolue. Celle-ci devint éperdument amoureuse de la Rivière, qui ne consentit à répondre à ses avances qu'après qu'elle lui eut signé de son sang une promesse de mariage; alors il voulut bien lui faire un enfant; ils se marièrent secrètement. La dame avait 20,000 livres de rente que lui avait laissées son mari, la Rivière n'avait rien. Le feu de la passion une fois apaisé, Bussy et sa fille voulurent faire casser cette union, mais ils ne purent y

lui disait que de la Rivière pourrait les lui redemander, à quoi la Bosse disait que la Poulaillon avait une procuration de la Rivière; et sur ce que la Bosse lui dit, que la Poulaillon la soupçonnait d'avoir envoyé une lettre à son mari, par laquelle on lui donnait avis qu'elle travaillait pour le faire mourir ou l'empoisonner, ne sait lequel des deux, cela l'obligea d'aller la trouver pour se justifier et lui dire, comme elle lui dit, qu'elle n'avait jamais fait écrire ce billet, qu'elle ne croyait point qu'elle voulût le faire empoisonner, mais que, si cela était et qu'elle l'eût su, elle aurait bien fait de l'en faire avertir, qu'elle Poulaillon se fiait sans doute à des gens qui avaient eu de la jalousie de ce qu'elle était attachée à la Bosse plus qu'à elle; lui dit encore, en la présence de la Bosse, que cela devait venir de ce que la Bosse étant chez Jeanne, où étaient Rollet et autres, la Bosse avait dit dans la chaleur du repas, qu'elle faisait une affaire pour elle, qui lui vaudrait 50 pistoles, et que là-dessus on avait fait quelque commentaire, ce qui avait sans doute donné lieu à l'avis qu'on avait donné à M. Poulaillon; ce qui étant entendu par la Bosse, elle fit réponse que cela n'était pas véritable.

— Comment s'appelle la demoiselle qui lui amena M. et madame de Poulaillon chez elle?

— Elle n'en sait pas le nom, elle demeure quelque part dans la rue de Richelieu, était souvent avec la Poulaillon; son mari est valet de chambre de quelque conseiller hors de Paris, et l'on dit que c'est elle qui a trahi la Poulaillon, et la Bosse la connaît bien.

— Si elle ne connaît point les personnes qui préparaient les eaux et les drogues que la Bosse distribuait aux personnes qui s'adressaient à elle?

— Non, et elle ne lui en a point vu donner. La Bosse lui a dit à elle-même que, si elle avait quelque chose à faire qu'elle ne voulût pas qu'on sût, elle se garderait bien de le lui dire, parce qu'elle disait tout ce qu'elle savait. A ouï dire à la Bosse plusieurs fois qu'il était

parvenir, et la Rivière se fit payer une forte pension par sa femme pour la laisser en repos.

Il est probable que les mêmes manœuvres lui avaient réussi auprès de madame de Poulaillon, et que pour en tirer plus d'argent, ne pouvant lui faire faire de promesse de mariage, il lui avait promis de l'épouser en cas de veuvage. Il est bon de remarquer qu'il ne s'adressait qu'à des beautés déjà mûres : madame de Coligny avait trente-huit ans, madame de Poulaillon en confesse trente et un; il est vrai que ce séducteur irrésistible avait de trente-cinq à quarante ans.

venu chez elle deux ou trois femmes qui étaient mal avec leurs maris, pour lui demander s'ils mourraient bientôt, et qu'elle Bosse, connaissant leur mauvaise volonté, leur répondait toujours comme elles le désiraient, et que leurs maris mourraient bientôt.

— Si la Bosse lui a nommé quelques-unes de ces femmes? — Non.

— D'où elle a connu la de la Grange?

— Elle ne l'a connue nulle part, et ce qu'elle en sait est par la Bosse, laquelle lui a dit qu'elle allait la voir à la Conciergerie, et que la de la Grange était bien malheureuse de n'avoir pas su se contenter, et qu'elle avait voulu tout avoir, qu'elle était ambitieuse et voulait avoir un carrosse à six chevaux. La Bosse lui a dit aussi qu'elles avaient couru ensemble les trésors et qu'elle la voyait du temps qu'elle était avec feu Faurie, au quartier Saint-Honoré et au quartier du faubourg Saint-Jacques. Elle lui disait qu'elle était chez Faurie comme une reine, ne manquant de rien, et que quelque part où la de la Grange a mis son argent, elle doit y avoir plus de 25,000 écus.

— Si elle connaît Perrin, avocat[1]?

— Oui, et il est venu en passant cinq ou six fois chez elle.

— S'il n'a point vu chez elle la Bosse?

— Oui, et il l'a vue une fois ou deux.

— Si Perrin n'a pas mangé chez elle et avec la Bosse?

— Oui, et il y a dîné une fois, et la Bosse s'y étant rencontrée, on la fit dîner avec eux.

— S'il n'est pas vrai que, dans la chaleur du repas, la Bosse dit qu'elle serait riche si elle pouvait parvenir à faire empoisonner trois personnes?

— Non. Bien est vrai que Perrin lui a demandé si elle ne se souvenait pas que la Bosse l'avait dit, à quoi ayant fait réponse qu'elle ne s'en souvenait pas, Perrin lui dit qu'il se souvenait lui-même qu'elle s'était pour lors levée de table pour aller auprès de sa fille, et que c'était en donnant à boire lui-même à la Bosse qu'elle le lui avait dit; mais elle n'a pas de mémoire que Perrin lui eût parlé que c'était à empoisonner, mais bien que c'étaient deux ou trois affaires de conséquence.

— Si elle n'a pas ouï dire à la Bosse que les trois affaires qu'elle

1. C'est ce Perrin qui les avait dénoncées à Desgrez.

devait faire étaient, l'une chez M. de Valentinay[1], l'autre chez M. de Poulaillon, et la troisième en un autre lieu?

— Oui, à l'égard des deux, et ne sait point la troisième, et l'affaire de la maison de M. de Valentinay était, à ce qu'elle disait, un mariage qu'elle prétendait faire d'une demoiselle qui est présentement à Nogent-le-Roi, six heures d'ici, et qu'elle connaît par madame de Populus, ce qui l'ayant obligée de lui demander ce qu'elle ferait pour parvenir au mariage, la Bosse lui dit qu'elle faisait dire trois neuvaines pour cela[2], l'une au Saint-Esprit, l'autre à saint Antoine de Pade, et l'autre à saint Nicolas de Tolentin; bien est vrai qu'elle a vu une lettre de la demoiselle de Nogent, sans être signée, par laquelle elle mandait à la Bosse que son mariage n'avançant point, elle ne lui donnerait plus rien jusqu'à ce qu'il fût fait, et que le mariage se faisant, elle obtiendrait le congé de son fils, et outre ce, lui ferait donner un emploi.....

— Si elle ne dîna pas samedi dernier chez la Bosse?

— Oui, et elle y rencontra la Poulaillon, qui était arrivée le jour précédent à Paris, dont elle fut surprise, et était avec elle un valet de chambre de M. de la Rivière[3], avec un laquais ayant un brandebourg, et parut la Poulaillon embarrassée de la voir; et quand la Poulaillon se fut retirée, elle dit à la Bosse qu'après ce qui était arrivé à la dame, elle ne devait point la recevoir chez elle, à quoi la Bosse lui dit que la dame venait pour lui faire trouver de l'argent sur son habit, et qu'elle allait faire un procès aux témoins qui avaient déposé contre elle.

1. Louis Bernin de Valentinay, marquis d'Ussé, contrôleur de la maison du roi. Il épousa, en 1691, une fille de Vauban. C'était un amateur de littérature, qui protégea J.-B. Rousseau.

2. Il n'est pas inutile de rappeler que ces messes étaient commandées pour obtenir la mort des personnes dont on voulait se débarrasser. Le renom de l'église du Saint-Esprit était très-grand alors; on y faisait dire des messes pour savoir l'époque de la mort ou de la conversion des pécheurs et pour obtenir leur amendement ou leur décès dans l'année; une messe dite à propos dans ce temple, situé sur la place de Grève, empêchait les voleurs de se sauver. Quant aux saints dont il s'agit ici, on ne voit pas pourquoi les femmes malheureuses imploraient spécialement leur secours. Saint Nicolas était un ermite qui avait une chapelle très-fréquentée dans le couvent des Petits-Augustins, c'est-à-dire sur l'emplacement actuel de l'École des beaux-arts. Saint Antoine de Padoue était un franciscain connu pour avoir introduit dans l'Église l'habitude des flagellations; sa spécialité ordinaire était de faire retrouver les objets perdus.

3. La Rivière était un homme avisé et qui ne perdait rien; pendant qu'il envoyait chercher une argenterie qui lui avait été donnée très-probablement par la malheureuse Poulaillon, il négligeait si peu madame de Coligny, qu'elle accouchait au mois d'octobre suivant.

— A qui elle écrivit samedi dernier, étant chez la Bosse, et par qui elle envoya le billet.

— Elle écrivit à M. le marquis de Feuquières [1], qui lui avait dit quelques jours auparavant qu'il avait été blessé cette campagne dernière [2], et qu'elle, qui connaissait du monde, cherchât si elle ne trouverait point quelqu'un qui eût le secret d'empêcher d'être blessé par les armes; de quoi ayant parlé à la Bosse, elle lui dit qu'elle connaissait une femme, appelée la Charon, qui connaissait un homme qui avait ce secret d'empêcher d'être blessé par les armes, mais que cet homme ne voulait point être vu, su, ni connu par elle, ce qui l'obligea d'écrire deux lignes à M. de Feuquières pour lui donner avis qu'il avait chez lui un homme qui avait ce secret, et envoya le billet par le fils de la Bosse; et elle a toujours été en cette maison, il y a plus de vingt ans, ayant habillé défunte madame sa mère, les enfants de la maison, et madame de Saint-Chamont, et quelques jours avant d'avoir écrit le billet, le marquis avait passé chez elle pour savoir si elle avait placé son neveu qu'elle voulait faire mettre laquais.

— D'où vient sa connaissance avec mademoiselle Philbert, et depuis quel temps elle la connaît?

— Elle ne la connaît que depuis qu'elle est mademoiselle Philbert; elle lui fut menée par quelque couturière dévote pour lui faire regarder dans la main, en lui apportant un manteau, pour voir si elle aurait de ses filles bientôt mariées.

— Si elle sait où est allé le mari de la Bosse?

— Elle a ouï dire qu'il avait été rencontré sur le chemin de Lyon, avec un sac où il y avait de la fausse monnaie, et qu'il disait avoir trouvé au coin d'un bois du côté de Sens, et qu'il avait été amené de la Tournelle, à Paris, aux galères, avant qu'elle fût à Paris demeurante. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE BOSSE, DIT BELAMOUR.

L'an 1679, le 4 janvier, à la Bastille.

François Bosse, dit Belamour, âgé de 21 ans, demeurant rue du

1. Antoine de Pas, marquis de Feuquières, né le 16 avril 1648, aide de camp du duc de Luxembourg, colonel d'infanterie en 1678. Mort le 27 janvier 1711, âgé de soixante-neuf ans.

2. Il avait effectivement reçu une blessure à la cuisse à la bataille de Saint-Denis.

Grand-Huleu, chez Delamarre, fruitier, soldat aux gardes, dans la compagnie de M. Catinat.

— Où il se retire d'ordinaire?

— Il se retire chez sa mère, et lorsqu'il a été arrêté le matin, il a été trouvé couché chez sa mère, et dans le lit avec sa mère ; et sa sœur venait de se lever, n'y ayant qu'un lit où ils couchaient quatre ensemble.

— Où est le mari de sa mère?

— Il est à la campagne, en quelque lieu du côté de Provence, à ce que sa mère lui a dit, et il s'appelle François Mulpe.

— De quelle profession est Mulpe, et s'il y a longtemps qu'il est en Provence?

— Il est tapissier, et on lui a dit qu'il y a trois ou quatre ans qu'il est en Provence.

— D'où il a eu l'argent qu'on a trouvé ce matin sur lui, lorsqu'il a été arrêté?

— C'est de madame Poulaillon, laquelle ayant donné une robe de moire aurore et blanc, doublée de vert, à sa mère, pour emprunter de l'argent sur cette robe, afin d'avoir le moyen de retirer quelques cuillers et fourchettes d'argent qui lui appartenaient et que sa mère avait mises en gage par son ordre, sa mère porta la robe chez une de ses amies qui lui donna sept écus sur la robe, après quoi sa mère donna les écus à la Sevestre pour aller retirer les cuillers et fourchettes appartenant à la Poulaillon, lesquels sept écus il se fit rendre par la Sevestre, en la présence de sa mère, et convinrent tous trois ensemble d'aller cejourd'hui matin retirer les cuillers et fourchettes. Et ce fut samedi, dernier jour de l'année, que la Poulaillon vint chez sa mère pour lui demander ses cuillers et ses fourchettes; mais sa mère ayant dit qu'elle était prête à les lui faire rendre, pourvu que de sa part elle rendît l'argent pour lequel elle les avait mises en gage, elle obligea sa mère d'aller chez elle, où elle lui donna la robe qui a été mise en gage, et ce fut le valet de chambre du marquis de la Rivière qui vint hier chercher sa mère, et lui dire d'aller chez la Poulaillon.

— S'il n'a pas souvent vu la Poulaillon chez sa mère?

— Il ne l'a vue que le jour de samedi dernier; bien est vrai qu'il a su qu'elle y était venue des fois avant qu'elle eût été mise dans un couvent, sur ce qu'on avait dit qu'elle avait voulu faire assassiner son mari.

— S'il connaît Vigoureux et sa femme?

— Oui, et ils se voyaient tous les jours, buvaient et mangeaient souvent ensemble.....

— S'il n'a pas vu venir chez sa mère et chez la Vigoureux diverses personnes pour se faire dire ce qui leur devait arriver en regardant dans la main?

— Il n'a vu venir personne chez sa mère pour cela, parce qu'il n'y demeurait guère; bien est vrai qu'il a vu venir des personnes chez la Vigoureux pour se faire regarder dans la main, mais ce que la Vigoureux en a fait n'était pas pour en tirer de l'argent, car elle n'en prend point pour cela.

— S'il ne sait point les noms de ceux qui sont allés chez la Vigoureux pour se faire regarder dans la main?

— Il ne s'en est point informé, et n'a point demandé comment ils s'appelaient.

— S'il connaît la demoiselle Brunet?

— Oui, et il y a longtemps qu'elle est de la connaissance de sa mère, elles se connaissent dès leur jeune âge, et demeuraient au quartier de la place Maubert; elle était fille d'orfévre, et est à présent femme de M. Philbert, et elle demeure ordinairement à Charonne. Il n'y a pas un an que la mère l'a été voir, et c'était pour lui faire prêter de l'argent sur des hardes, et sa mère fit prêter par la Philbert[1] cinquante écus sur des hardes.

1. Le dossier de madame Philbert s'est perdu, et nous n'avons que les dépositions de ses complices pour reconstruire son histoire, qui n'a rien de bien particulier; c'est un roman qui se reproduit tous les jours, mais il est curieux comme échantillon des mœurs du temps. Cette femme épousa, très-jeune encore, Brunet, riche bourgeois de Paris. L'amour n'entrait pour rien dans cette union, et madame Brunet eut bientôt des amants. Son bonhomme de mari, qui ne se doutait de rien et qui était grand amateur de musique, introduisit dans son intérieur Philbert ou Philibert, joueur de flûte, fameux alors par son talent et par l'agrément de ses manières. S'il avait su plaire au mari, il plut encore davantage à la femme, qui en devint folle et en fit son amant; Philbert devint l'hôte de la maison. Tout était pour le mieux, et la chose aurait duré longtemps, la dame, quoiqu'elle eût quarante ans, étant fraîche encore et très-spirituelle, dit-on, si Brunet, pour s'assurer la compagnie d'un homme si aimable, ne lui eût offert sa fille avec une grosse dot. La moralité de Philbert n'était pas plus sévère que celle de la plupart de ses confrères; il accepta la main de la fille, qui était très-jeune et fort belle; s'il eut des remords d'épouser la fille de sa maîtresse, ils furent levés par des casuistes qui lui promirent, moyennant argent, une dispense du pape. Les fiançailles furent célébrées; mais la Brunet ne put se résoudre à voir son amant passer dans les bras de sa fille, et, pour se tirer d'affaire, elle fut trouver la Voisin. Les pièces que nous publions feront voir quels furent les remèdes que lui proposa cette devineresse.

— Chez qui sa mère avait mis en gage les fourchettes et cuillers d'argent de la dame Poulaillon?

— Il ne sait pas le logis ni le nom de la personne chez qui étaient les gages.

— S'il connaît M. Perrin, avocat?

— Oui, et il venait chez la dame Vigoureux, où il l'a vu deux ou trois fois.

— S'il connaît quelqu'un chez M. de Valentinay?

— Non, mais sa mère y connaît une dame dont il ne sait point le nom; elle lui avait promis de lui faire avoir son congé; elle est présentement aux champs. Elle l'avait promis à sa mère, lui disant qu'elle connaissait un capitaine aux gardes, et que de capitaine à capitaine ils ne se refusaient pas une chose comme cela, et il peut y avoir un mois qu'ils n'ont eu de ses nouvelles.

— Quel service lui ou sa mère devaient rendre à cette dame pour lui demander ce plaisir?

— C'était seulement une amitié qu'elle leur faisait, et elle est dans un couvent, et ne sait quel couvent.....

— D'où il a eu l'argent avec lequel il a acheté le manteau qu'on lui a vu ces jours passés?

— Ce manteau lui avait été prêté par une femme de ses amies, qui s'appelle la Charron, et qui demeure dans la rue Montmartre. au coin d'une rue qui va aux Petits-Pères.

— S'il connaît une demoiselle qui demeurait dans l'île Notre-Dame, il y a trois ou quatre ans, et qui n'est pas présentement à Paris.

— Il n'a point connu d'autre demoiselle de la connaissance de sa mère, qui demeurât dans l'île Notre-Dame dans ce temps-là, que la Philbert; elle demeure présentement à Charonne. (A. B.)

INTERROGATOIRE DE MARIE MARETTE, VEUVE BOSSE.

L'an 1679, le 5 janvier, à Vincennes.

Marie Marette, veuve de Nicolas Bosse, marchand de chevaux à Paris, âgée de quarante-quatre ans, native de Paris, y demeurant, rue du Grand-Huleu.

— Si elle n'a pas été reprise de justice?

— Il est vrai qu'elle a été dans les prisons du Petit-Châtelet, au retour d'un voyage qu'elle avait fait du côté d'Auxerre, à Seignelay,

pour y voir le médecin des bœufs[1], et on voulait qu'elle trouvât un certain homme qui était un fripon, mais on a connu dans la suite son innocence, en telle sorte qu'elle a été mise en liberté.

— Si ce n'était pas pour crime de fausse monnaie qu'elle avait été arrêtée, et comment s'appelait l'homme qu'on voulait qu'elle trouvât?

— Il s'appelait Montigny, et il a été pendu par sentence du Châtelet; M. de Laune[2] la connaît bien, et a eu la bonté de solliciter pour elle, et il y aura deux ans au carnaval qu'elle est sortie de prison.

— S'il n'est pas vrai qu'elle n'est point à présent veuve, et que son mari s'appelle Mulpe, lequel est tapissier? Où est à présent son mari?

— Oui, il est du côté de Lyon, et il y a trois ans qu'elle n'a reçu de ses nouvelles, et il travaille de son métier de côté et d'autre.

— Pour quelle raison son mari l'a quittée?

— Son père et sa mère ne lui veulent rien donner; son père est de la Religion et sa mère est catholique.

— S'il n'est pas vrai que son mari a été pris et condamné aux galères pour crime de fausse monnaie?

— Elle l'a ouï dire, mais elle n'en sait rien.

— Si elle connaît la demoiselle de la Grange, qui demeurait chez Faurie, avocat au conseil?

— Non, et depuis a dit qu'elle se la remet, et c'est une grande femme avec laquelle elle a été chercher un trésor à Ivry, chez M. Languet[3]; la de la Grange fit fouiller dans le milieu du jardin, avec une autre demoiselle qui était venue avec elle, et elle, toutes les trois dans un carrosse; mais il ne s'y trouva rien. Le soir, la de la Grange lui donna un écu pour sa peine, et six harengs frais pour son souper, et ce, étant de retour dans la maison de Faurie, qui demeurait pour lors dans la rue de la Jussienne; et Faurie ayant su à leur retour que la de la Grange avait été avec elle, lui

1. Ce charlatan était un bouvier du village de Beus, en Bourgogne; il eut pendant longtemps une grande vogue, et il laissa une fortune considérable à ses enfants. La guérison des maladies n'était pas la seule chose dont il s'occupât, et après sa mort on découvrit que c'était un habile empoisonneur.

2. Le nom de ce magistrat se trouve répété bien souvent dans cette affaire; il était lié avec madame de Brinvilliers et avec Penautier, et voilà qu'une empoisonneuse de bas étage se recommande encore de lui.

3. Ce Languet était un riche partisan, compromis dans l'affaire de Foucquet et dont il a été déjà question.

défendit l'entrée de sa maison, et au petit laquais de la laisser entrer dans sa maison. Dit aussi que Mulpe, son mari, voyant la de la Grange venir chez elle, lui défendit de la fréquenter.

— D'où était venue leur connaissance?

— La de la Grange avait des fantaisies sur ces sortes de choses, aussi bien qu'elle, et s'étant rencontrées l'une et l'autre chez la Voisin, qui se mêle de deviner, à laquelle la de la Grange faisait accroire qu'elle savait guérir la goutte, elle dit à la de la Grange qu'elle avait su d'une femme, appelée du Castel, qu'elle connaissait un homme qui lui avait dit qu'il y avait un trésor dans la maison de M. Languet, à Ivry; ce qui l'obligea d'aller avec lui parler à une servante de M. Languet, et ensuite elle et la de la Grange furent en la maison, où la de la Grange fut encore seule une seconde fois.....

— Comment elle sait que la de la Grange est prisonnière à la Conciergerie?

— Tout Paris le sait.

— De quoi elle a ouï dire que la de la Grange était accusée?

— Elle a ouï dire à M. de Prade que la de la Grange était accusée d'avoir volé et pris tout l'argent de feu Faurie.

— Si elle n'a pas ouï dire que la de la Grange était aussi soupçonnée de l'avoir empoisonné?

— Non, et bien loin de cela, toutes les fois que Faurie avait le moindre mal ou la moindre incommodité, la de la Grange était dans de continuelles alarmes et dans des pleurs, et Faurie était un très-honnête homme. La de la Grange ne voyait pas une âme; même lorsqu'elle fut la voir dans la rue de la Jussienne, elle se déchaussa et quitta ses souliers pour monter à sa chambre, parce que Faurie ne voulait pas qu'elle vît personne, disant qu'elle ne s'amusait qu'avec des gueuses.

— Si la de la Grange ne lui a jamais rien demandé pour faire prendre à Faurie, lorsqu'elle lui témoigna avoir tant d'inquiétudes de ses indispositions?

— Non, et si elle avait pu faire prendre de l'or à Faurie, elle l'aurait fait, et Faurie était presque toujours malade.

— Si, lorsqu'elle était prisonnière au Petit-Châtelet, il n'y avait pas aussi dans les mêmes prisons un petit prêtre appelé Nail, autrement appelé le curé de Launay?

— Oui, et elle en entendit bien parler dans ce temps-là; c'était

pour quelque mariage, et ne savait point que ce fût pour l'affaire de la de la Grange, ni même qu'elle fût prisonnière, et en ce même temps Nail fut transféré dans les prisons de l'Officialité.

— Comment elle sait que la de la Grange était heureuse et qu'il ne lui manquait rien du vivant de Faurie?

— Lorsque la de la Grange était couchée, on n'osait pas seulement entrer dans la chambre, de crainte de lui faire du bruit, et se souvient d'avoir vu dans sa chambre un sac d'argent dans son armoire, où il pouvait y avoir mille francs d'argent, et ce fut de ce sac que la de la Grange prit l'écu qu'elle lui donna.

— Si elle ne disait pas à la Vigoureux le commerce qu'elle avait avec la de la Grange?

— Non, et elle n'a point eu de commerce avec la de la Grange.

— Si elle n'a point dit à la Vigoureux qu'elle avait été voir la de la Grange dans la Conciergerie, et qu'elle l'avait vue plusieurs fois à la rue de la Jussienne et au faubourg Saint-Jacques, et que quelque part qu'elle eût son argent, elle devait avoir plus de 25,000 écus?

— Non, et la Vigoureux ne doit pas dire cela, et c'est la servante de la de la Grange, qui servait feu Faurie, qui va au contraire tous les jours chez la Vigoureux, et la Vigoureux lui a dit que la servante lui avait dit que si elle, servante, voulait dire seulement deux mots, la de la Grange sortirait sur l'heure.

— Comment s'appelle cette servante, et où elle demeure?

— Elle n'en sait rien, si c'est Françoise, mais c'est une grande vilaine et laide, et ne l'a vue que deux fois chez la Vigoureux, il peut y avoir un mois ou six semaines la dernière fois, et c'est à la Vigoureux d'en dire des nouvelles.

— Si ce fut devant elle que la servante dit que si elle voulait seulement dire deux mots la de la Grange sortirait?

— Non, et c'est la Vigoureux qui le lui a dit; bien est vrai que l'ayant rencontrée chez la Vigoureux, elle dit à la servante pourquoi, s'il était vrai qu'elle sût quelque chose, elle ne le disait pas.

— Si elle ne se mêle pas de deviner?

— Non, et elle ne sait ni lire ni écrire, mais seulement signer son nom.

— S'il n'est pas vrai que Boucher, qui se mêle aussi de deviner, lui envoie des gens chez elle pour se faire regarder dans la main?

— Boucher garderait bien ses pratiques pour lui-même, sans les lui envoyer.

— S'il n'est pas vrai qu'il y a eu du bruit dans son voisinage à cause de ce mauvais commerce, et qu'elle l'a dit à la Vigoureux?

— Non.

— S'il n'est pas vrai que la Vigoureux et elle se mêlent l'une et l'autre de regarder dans la main?

— La Vigoureux s'y connaît assez bien, mais pour elle, elle n'y connaît rien; et il y a seize ans qu'elles se connaissent, et la Vigoureux était la bonne amie de ses deux maris [1].

— Où elle se retira après qu'elle fut mise hors du Petit-Châtelet?

— Elle fut loger chez Jacquelon, proche la porte Saint-Victor, et ensuite elle pria la Vigoureux de la retirer chez elle, en attendant qu'elle eût fait juger son procès pour les meubles qu'elle avait.

— S'il n'est pas vrai que ce fut la Philbert qui pria la Vigoureux de la retirer chez elle, et d'où vient qu'elle se mêlait de faire prière pour elle à la Vigoureux?

— Elles se connaissaient pour s'être vues filles dans un même quartier, et depuis la Philbert lui a rendu service dans les occasions où elle avait eu besoin d'elle, et si elle savait qu'elle fût ici prisonnière, elle s'emploierait à solliciter pour elle, comme elle faisait ci-devant au Châtelet, d'où elle l'a fait sortir. Son mari d'à présent a quelque peine quand elle va voir la Philbert, sa femme, mais elle était bien venue de M. Brunet, premier mari de la Philbert.

— Si elle connaît la Girault?

— Oui, et elle la connaît pour l'avoir vue plusieurs fois avec la Poulaillon, et elle était toujours avec cette dame, et elle n'est venue qu'une fois chez elle, et ce fut la Poulaillon qui l'y envoya.

— D'où elle connaît la dame de Poulaillon?

— Elle la connaît par la Vigoureux, et le lendemain qu'elle eut été avec son mari chez la Vigoureux, elle l'y rencontra.

— Si ce n'était pas la Robert qui avait mené chez la Vigoureux M. et madame de Poulaillon, pour se faire regarder dans la main?

— Oui, et la Vigoureux le lui a dit.

1. La Bosse veut dire que la Vigoureux avait été la maîtresse de Bosse et de Mulbe. Quant à Boucher, c'était un devin fameux; on ne sait pas s'il a été traduit devant la chambre.

— S'il n'est pas vrai que la Vigoureux lui a dit que la Robert l'avait priée de dire à M. de Poulaillon, en lui regardant dans la main, qu'il devait mourir bientôt, et que la Poulaillon lui avait dit qu'une gouvernante de ses enfants avait dit à M. de Poulaillon, son mari, que sa femme avait voulu lui donner des poudres pour empoisonner son mari, et commencer par le fils du premier lit?

— Non, ce n'est point la Vigoureux qui lui a dit ces choses, mais c'est la Poulaillon elle-même qui le leur dit, étant toutes trois ensemble dans un petit cabinet chez la Vigoureux, et elle pleurait fort; mais cette dame ne dit point que la gouvernante eût dit que c'était pour empoisonner, mais bien pour faire dormir, et elle ne parla point non plus du fils de son mari, mais bien que la petite gouvernante ayant été confessée à M. le curé de Saint-Roch, et le curé l'ayant exhortée de révéler ce qu'elle savait sur cela, elle l'avait dit à M. de Poulaillon, son mari, et dit de plus la Poulaillon, que comme elle voulait envoyer chercher le commissaire, la gouvernante s'en était allée, et était encore à revenir; et c'était un lundi ou mardi que la Poulaillon disait ces choses dans ce cabinet, et ce n'était que le samedi précédent que M. et madame de Poulaillon étaient venus ensemble chez la Vigoureux.

— S'il n'est pas vrai qu'elles furent une autre fois chez cette dame pour se justifier de ce qu'elle croyait que c'était la Vigoureux qui avait fait écrire un billet à M. de Poulaillon, son mari, pour l'avertir?

— Oui, et la Poulaillon les soupçonnait d'avoir fait donner cet avis à son mari.

— Depuis quand elle n'a vu la dame de Poulaillon?

— Elle la vit samedi dernier chez elle, dont elle fut bien surprise, avec le valet de chambre du marquis de la Rivière, pour lui demander quatre cuillers et deux fourchettes d'argent qui appartenaient à ce marquis, et qu'elle avait fait mettre en gage pour retirer un habit d'elle Poulaillon, qui était aussi en gage; et le mardi, jour de sainte Geneviève dernier, elle fut trouver la Poulaillon dans une auberge, rue des Bons-Enfants, dans une porte cochère, enfoncée, du côté des Bons-Enfants, étant conduite par le valet de chambre de M. de la Rivière, et elle la trouva dans son lit, et qui lui donna un habit aurore et blanc, doublé d'argent, pour mettre en gage, afin de retirer les cuillers et fourchettes, et lui dit qu'elle était d'accord avec son mari pour être séparée de

corps et de biens, qu'ils en avaient passé la transaction, et qu'il lui devait donner 1,000 livres pour sa petite fille, et qu'elle devait s'en retourner dans son couvent, sans lui dire où. Lui dit aussi qu'elle ferait pendre les faux témoins qui avaient parlé contre elle, qu'elle ne voulait point retourner avec son mari, parce que s'il lui arrivait quelque chose on ne manquerait pas de dire que ce serait elle.

— Chez qui elle avait mis en gage les cuillers et fourchettes de M. de la Rivière?

— C'est chez Jeanne, qui demeure dans le cul-de-sac de la rue Montmartre; il y a deux cuillers et deux fourchettes qui tiennent pour sept écus, et deux autres cuillers pour quatre écus et demi, le tout armorié des armes de M. de la Rivière, à ce qu'elle croit, et c'est la dame de Poulaillon qui le lui a dit en les lui donnant.

— Où elle a mis en gage l'habit aurore et blanc?

— C'est chez la mère d'un fripier qui demeure contre la rue du Bout-du-Monde, et est joignant un cabaret; mais elle l'avait fait porter auparavant par son fils chez la Vigoureux pour le lui faire voir.

— Si elle ne s'est pas employée, par l'ordre de la Poulaillon, pour mettre en gage d'autres hardes d'elle ou du marquis de la Rivière?

— Oui, et elle a porté pour mettre en gage un autre habit de la Rivière que la Poulaillon lui avait mis ès mains pour cela, et que le valet de chambre de M. de la Rivière a retiré avec elle, depuis que la Poulaillon fut allée au couvent, et sur un billet de la Poulaillon que le valet de chambre lui apporta.....

— Pour quel usage elle a acheté plusieurs fois de l'eau-forte?

— Elle s'est amusée à la chimie, et elle a été folle aussi bien que d'autres, et c'est la Voisin qui lui a mis cela dans la tête.

— En quel lieu elle employait cette eau-forte?

— C'était chez elle, chez la Voisin, et où elle se rencontrait, et l'on a fort bien fait de la mettre en prison, parce qu'elle ne serait pas revenue de ses folies; elle y a dépensé plus de mille francs.

— De quelles autres drogues, outre l'eau-forte, elle se servait?

— Elle se servait quelquefois de ce mercure et de ce vif-argent, et tout cela servait autant à porter qu'à traîner [1].

1. Locution proverbiale alors pour dire une action inutile et indifférente.

— Où elle tenait les creusets et les matras dont elle se servait?

— Elle n'avait point de creusets; pour le reste, elle achetait tout cela, et on se servait de mercure et des herbes, mais elle en est bien revenue.

— En quel lieu était son laboratoire ou fourneaux?

— Elle n'avait point de laboratoire, mais elle avait un méchant petit fourneau au coin de sa cheminée, mais elle a jeté tout cela.

— Depuis quand elle a rompu ses fourneaux?

— Elle les avait rompus avant d'être mise au Châtelet.

— De quelles herbes elle se servait?

— Elle se servait de ciguë, et elle en a employé plus qu'elle n'est grosse.

— De quelles autres herbes elle se servait?

— Elle n'en employait point d'autres que de la ciguë, et elle la prenait dans les champs.

— Qui lui avait appris l'usage de la ciguë?

— C'était Mulpe, son mari.

— Comment s'en faisait la préparation?

— On pilait l'herbe, on en exprimait le suc, qu'on mettait dans un matras avec du mercure et du vif-argent, mais tout cela s'en allait.

— D'où elle a eu la poudre qui s'est trouvée chez elle?

— Elle l'a eue du médecin des bœufs.

— Si elle connaît Perrin, avocat?

— Oui, et il fréquente chez la Vigoureux, et c'est un honnête homme, et ils ont soupé plusieurs fois ensemble chez la Vigoureux et chez le fils de la Vigoureux, qui est marié, mais elle n'a point voulu permettre que Perrin soit venu chez elle.

— S'il y a longtemps qu'elle n'a soupé avec Perrin chez la Vigoureux?

— Il peut y avoir environ un mois.

— Qui soupa avec eux chez la Vigoureux?

— Elle ne s'en souvient pas, et ne peut dire s'il n'y avait point quelqu'un de la connaissance de la Vigoureux.

— Combien de fois elle a mangé avec Perrin chez la Vigoureux?

— Elle y a mangé avec Perrin huit ou dix fois. A aussi mangé chez Boucher, mais ne se souvient point que Perrin y fût.

— Ce qu'elle voulait dire un jour, lorsque, en mangeant avec Perrin et la Vigoureux, elle dit qu'elle avait un beau coup à faire,

et qu'elle serait riche pour le reste de ses jours si elle pouvait venir à bout de trois affaires de conséquence ?

— Elle ne sait ce que c'est, et elle fera ruiner certaines gens qui ne s'y attendent pas, et ce que Perrin dit à cet égard, est parce qu'elle avertit la Vigoureux, en allant à la messe, de ne pas le laisser avec sa nièce, qui est assez jolie, parce qu'il en pourrait mésarriver.

— S'il n'est pas vrai qu'elle dit avoir à empoisonner trois personnes, savoir : M. de Poulaillon, M. de Valentinay et encore un autre ? — Non.

— Qui elle connaît chez M. de Valentinay ?

— Elle y connaît la demoiselle qui est présentement à Nogent, dans une religion, laquelle a fait dire des messes par ses soins, pour faire réussir un mariage pour cette demoiselle, qui s'appelle Huet.

— Quelles affaires la Huet avait avec elle pour lui écrire ?

— C'était pour faire dire des messes, et elle en a fait dire au Saint-Esprit, à saint Nicolas de Tolentin et à saint Antoine de Pade.

— A quelle intention la demoiselle faisait dire ces messes ?

— C'était pour faire réussir certain mariage que la demoiselle Huet voulait faire, mais ne sait point avec qui.

— Pourquoi la Huet ne signait pas les lettres qu'elle lui écrivait ?

— Elle n'en sait rien.

— Ce qu'elle a fait de ces lettres ? Par qui elle les recevait ?

— Elle les a brûlées. Elle les recevait par la sœur de la demoiselle, laquelle sœur demeure vers la porte Saint-Martin; elle est mariée, mais ne sait pas son nom. (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 10 janvier 1679.

Monsieur, j'ai lu au Roi la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6e de ce mois.

Sa Majesté a approuvé l'expédient de l'arrêt dont vous m'avez envoyé le projet, et je vous l'adresse avec cette lettre [1].

1. Cet arrêt autorisait M. de la Reynie à informer, sur la requête du procureur du Roi, contre la Bosse, la Vigoureux et leurs complices.

Le Roi a trouvé bon que je parlasse à M. de Valentinay, je l'ai fait de manière que vous ne rencontriez aucune difficulté pour avoir les éclaircissements qui pourront dépendre de lui. (A. G.)

COLBERT A M. DE LA REYNIE.

Monsieur, le Roi ayant agréé la proposition que vous avez faite de renvoyer au parlement, par arrêt, la procédure que vous avez faite contre la Gueniveau et Nail, curé de Launay, je vous envoie l'arrêt dont S. M. a ordonné l'expédition, afin que vous teniez, s'il vous plaît, la main à ce qu'il soit exécuté; j'envoie le même avis à M. le procureur général, avec lequel vous conviendrez, s'il vous plaît, de ce qui est à faire. (A. I.)

A Saint-Germain, le 15 janvier 1679.

INTERROGATOIRE DE BELAMOUR.

Le 23 janvier 1679, à la Bastille.

— Si ce fut lui qui porta le billet que la Vigoureux avait écrit au marquis de Feuquières?

— Non, et ce fut son jeune frère.

— S'il sait pour quelle affaire était ce billet?

— M. le marquis de Feuquières avait prié la Vigoureux de lui trouver quelqu'un qui lui pût faire parler à l'Esprit, et la Vigoureux en ayant parlé à sa mère, elle dit qu'elle avait parlé à une femme qui connaissait un homme qui avait cette science-là, et la femme s'appelle Charon. Il la connaît, il y a bien sept ans, et elle demeure rue de Cléry.

— Quel jour fut pris pour faire parler M. le marquis de Feuquières à l'Esprit?

— C'était le lundi; mais l'homme ne fut pas chez M. le marquis de Feuquières.

— Ce qui avait été promis de récompense pour faire parler à l'Esprit?

— On n'avait pas dit ce que l'on donnerait, mais après que M. de Feuquières aurait parlé à l'Esprit, il devait contenter la Vigoureux et sa mère. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VIGOUREUX.

Du 26 janvier 1679, à la Bastille.

— Elle sait l'affaire qu'elle et la Bosse avaient entrepris de faire pour M. de Feuquières?

— Il ne se trouvera pas que M. de Feuquières ait jamais connu ni ouï parler de la Bosse, et elle ne lui en a jamais parlé.

— Si elle n'a jamais mené la Bosse chez lui?

— Allant une fois au quartier de M. de Feuquières, où il logeait, la Bosse vint avec elle, mais elle n'entra point dans la maison, et il peut y avoir de cela environ un an.

— Ce qu'il leur avait promis pour faire l'affaire dont il leur avait parlé?

— Il ne leur avait rien promis, mais il lui disait de dire à cette femme qui lui devait faire voir un homme, qu'il lui ferait un beau présent, afin d'obliger par là la femme de le lui faire voir.

— Ce que la Bosse lui disait qu'elle ferait dès qu'elle aurait l'argent de M. de Feuquières?

— La Bosse disait que quand elle aurait de l'argent, elle louerait des écuries et louerait des chevaux, mais elle ne parlait pas plus de l'argent de M. de Feuquières que d'une autre personne.

— Si la Bosse ne lui disait pas que, dès qu'elles auraient reçu l'argent de M. de Feuquières, elles se retireraient hors de Paris?

— Elles n'ont jamais parlé de cela.

— En quel lieu hors de Paris l'homme que l'on devait faire parler à M. de Feuquières lui devait donner ce qu'on demandait?

— Elle n'en sait rien.

— Si elle ne sait point ce que cet homme-là devait donner à M. de Feuquières, et pour quelle affaire?

— Non, et cet homme ne s'est point expliqué et il ne voulait point qu'elle le connût, mais seulement qu'elle lui donnât un mot d'écrit.

— Si ce n'était pas le fils de la Bosse, qui est soldat, qui devait porter, hors de Paris, à M. de Feuquières ce qu'il demandait?

— Non, et l'homme ne voulut point être connu non plus de la Bosse que d'elle, ainsi que lui a dit la Bosse.

— Si c'est elle qui a placé son neveu chez madame Darsy, rue Mauconseil? — Oui. (B. A.)

M. DE LA REYNIE A SEIGNELAY.

4 février 1679.

La demoiselle de la Grange et le curé de Launay ont été jugés aujourd'hui et condamnés à mort, préalablement appliqués à la question, et, comme il était tard lorsque le jugement a été conclu, et qu'il est demain dimanche, les juges ont arrêté de dire que ces misérables n'étaient pas jugés jusques à lundi que l'arrêt pût être prononcé et exécuté. On prétend que la demoiselle de la Grange a dit sur la sellette que, si elle était condamnée, elle ferait un testament de mort dont il serait parlé longtemps. (A. M.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 5 février 1679.

J'ai lu au Roi la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire hier. S. M. a trouvé bon de pourvoir à ce que la de la Grange et le curé de Launay ne fussent point exécutés qu'après que le procès-verbal de question lui ayant été rapporté, S. M. aura ordonné ce qu'elle jugera à propos sur la confrontation des prisonniers qui sont à la Bastille et à Vincennes [1]. (A. G.)

LOUVOIS AU CHANCELIER LE TELLIER.

A Saint-Germain, le 5 février 1679.

M. de la Reynie m'a envoyé représenter au Roi que la de la Grange a été hier condamnée à mort, préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, ce qui se doit exécuter demain matin. Comme elle a eu de longues habitudes avec les prisonniers de la Bastille, il croit qu'elle pourra dire quelque chose

1. Comme on l'a vu par les interrogatoires de Catherine Leroy, la procédure avait fait connaître les liaisons de Vanens avec le curé Nail, l'amant et le complice de la de la Grange; ces deux hommes levaient ensemble des trésors, invoquaient le diable, etc. Or, la de la Grange avait dénoncé, en termes obscurs, un complot d'empoisonnement formé contre Louis XIV; on avait cru d'abord à un mensonge avancé pour reculer la fin d'une procédure dont la mort était le terme fatal, mais M. de la Reynie ne sut qu'en penser et fut singulièrement ému lorsqu'il découvrit leur liaison avec Vanens, un des complices de l'empoisonnement du duc de Savoie; il en avait averti Louvois, qui jugea aussitôt qu'il était important d'approfondir ce qui avait pu se passer entre ces misérables. Mais les investigations des magistrats demeurèrent sans résultat.

qui servirait à leur conviction si elle pouvait leur être confrontée; ce qui lui faisait croire qu'il serait à propos qu'il plût à S. M. d'envoyer ordre pour que, si elle disait quelque chose qui eût rapport avec les prisonniers de la Bastille, l'on pût les mener au palais pour la leur confronter auparavant que l'on la menât au supplice. S. M. a trouvé cet inconvénient à la proposition de M. de la Reynie, que si une fois cette confrontation avait été faite par des commissaires du parlement, il serait bien difficile d'ôter au parlement la connaissance de cette affaire, que S. M. ne juge pas à propos de lui donner[1], et elle a résolu de faire mander à M. le premier président et à M. le procureur général, par M. Colbert, que son intention est que l'on n'exécute point demain la de la Grange ni le prêtre qui a été condamné avec elle; mais bien que l'on lui donne la question au désir de l'arrêt, et que l'on envoie à S. M. le procès-verbal de question, pour, après l'avoir vu, être ordonné par S. M. ce qu'elle jugera à propos. Et je la vois en disposition d'ordonner que si, par le procès-verbal de question, il y a lieu de la confronter aux prisonniers de la Bastille et de Vincennes, la confrontation sera faite par M. de la Reynie, et ensuite S. M. fera mander à M. le procureur général, par M. Colbert, qu'il peut faire exécuter l'arrêt.

La même lettre de M. de la Reynie portait qu'il se pourrait faire que cette demoiselle de la Grange ne parlerait que sur l'échafaud, et qu'elle s'était expliquée depuis quelque temps, qu'elle ferait un testament de mort duquel il serait parlé longtemps après elle. Sur quoi, S. M. a dit qu'elle prendrait sa résolution lorsque, ayant vu le procès-verbal de question, elle ferait écrire que l'on procédât à l'exécution de l'arrêt, et il lui a été proposé par M. Colbert de vous charger d'ordonner à quelqu'un, comme pourrait être le lieutenant de la prévôté qui est auprès de vous, d'assister à ladite exécution avec pouvoir de la faire surseoir, et de ramener la de la Grange et le prêtre dans les prisons si, au pied de la potence, ils disaient quelque chose qui pût faire charge contre les prisonniers de la Bastille; j'ai cru que vous ne seriez pas fâché de savoir à l'avance ce qui a été résolu par S. M. et ce qui a été proposé sur cette affaire. (A. G.)

1. Le Roi craignait sans doute d'ébruiter les soupçons que la procédure lui avait donnés sur la mort du duc de Savoie, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si le parlement avait entendu Vanens et ses complices.

PROCÈS-VERBAL DE QUESTION DE LA DE LA GRANGE ET DE NAIL.

L'an 1679, le 6 février, huit heures du matin, en la chambre de la question où moi, Amyot, principal commis au greffe de la cour, ai fait monter la Gueniveau, veuve de R. Minet, et en présence d'Aumont et Girault, huissiers de la cour, j'ai à la Gueniveau prononcé l'arrêt de mort contre elle rendu le 4 du présent mois de février, et qui ordonne, en outre, qu'auparavant l'exécution elle serait appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.

Après laquelle prononciation, nous, N. Le Boultz et P. Giroud, conseillers du Roi en sa cour de parlement, et commissaires commis en cette partie, sommes montés en la chambre de la question pour l'exécution de l'arrêt du 4 du présent mois de février, et interrogé la Gueniveau ainsi qu'il ensuit[1]. . . . . .

L'avons interpellée de nous dire ce qu'elle sait du contenu du billet sur lequel elle a tant de fois été interrogée, et de nous dire la vérité[2].

1. On a supprimé ici une longue série de demandes et de réponses relatives au contrat de mariage que la de la Grange et Nail avaient fait fabriquer chez un notaire de Paris; les aveux des coupables, au moment de leur exécution, ôtent tout intérêt à cette partie de l'interrogatoire.

2. Voici ce billet, quoiqu'il ait été déjà imprimé dans les Mémoires historiques sur la Bastille. Nous croyons utile de le reproduire encore, parce qu'il en est souvent question dans la procédure, et que M. de la Reynie paraît y avoir attaché beaucoup d'importance, le regardant comme un mélange de mensonges et de vérités qu'il ne put jamais débrouiller complétement, malgré tous ses soins et les lumières qu'il tirait des déclarations faites dans le cours du procès. La de la Grange parle d'une poudre à mettre sur la serviette de « celui que vous savez, » c'est-à-dire du Roi, et elle cite le prince qu'elle a vu devant la Bastille; il s'agit certainement du chevalier de Rohan, exécuté sur la place du château en 1674, et pour lequel Louis XIV fut sans pitié, non-seulement parce qu'il avait voulu livrer la Normandie aux Hollandais, mais encore parce qu'il était véhémentement soupçonné d'avoir formé des desseins criminels contre la famille royale. Comment la de la Grange avait-elle pénétré un secret renfermé entre les commissaires, les ministres et le Roi, secret dont il reste trace à peine dans la procédure entamée contre M. de Rohan, si elle n'avait eu part au complot? Pour ce qui est de la poudre, il résulte du procès et avec une évidence plus claire que le jour, quoiqu'il soit difficile de désigner les coupables, que dès 1670, et peut-être auparavant, plusieurs personnes, à la cour et à Paris, cherchaient les moyens d'empoisonner Louis XIV par des poudres et des parfums, ou par des liqueurs. M. de la Reynie demeura persuadé que cette femme n'avait pas dit tout ce qu'elle savait, et regretta toujours que les juges ne l'eussent pas pressée avec plus de vivacité :

« Vous me faites confidence d'un secret que je voudrais bien ignorer pour mon repos, ou plutôt je voudrais que jamais elle ne vous fût entrée dans la pensée, que pour vous donner autant d'horreur que j'en conçois. Est-il possible que vous ayez l'âme si barbare, et que croyant aimer un honnête homme, je ne voie plus en vous

— Elle proteste sur la part qu'elle prétend au paradis qu'elle ne sait ce que c'est du billet; elle n'en a eu aucune connaissance que lorsqu'il lui a été représenté par M. de la Reynie.

— Si elle ne sait point qui a écrit le billet, et si ce n'est pas Nail qui l'a écrit?

— Non, et elle ne sait si c'est Nail ou non; elle a fait son testament de mort qu'elle adresse au Roi pour lui être délivré après sa mort, par lequel elle marque à S. M. son innocence; et elle n'a jamais rien su du billet et elle en a donné plusieurs; ne veut dire à quelles personnes elle les a donnés, sachant bien qu'ils seront donnés au Roi après sa mort.

— Ce qu'elle sait et a ouï dire de Nail, que ce qu'il avait fait méritait le feu, et ayant ainsi parlé, elle peut reconnaître si c'est Nail qui a écrit le billet?

— Elle n'a aucune connaissance du billet et ne sait si Nail l'a écrit ou non, et ce qui lui a été dit que Nail méritait le feu, lui a été dit par un homme dont elle ne sait le nom [1], qui demeurait chez Beauregard, rue de la Monnaie, et ce discours lui fut tenu, il y a plus de dix-huit mois, étant prisonnière au Châtelet, et la raison de ce discours était à cause que Nail avait eu grande habitude et connaissance de Tournet, prêtre, qui avait été condamné au feu.

— L'avons derechef interpellée de nous dire ce qu'elle sait du

qu'un cruel et téméraire! Vous m'adressez une lettre capable de me perdre, puisque vous confiez au papier indiscret ce que la discrétion d'un confesseur ne devrait pas taire. Souvenez-vous de ce prince infortuné que nous vîmes devant la Bastille. Cet exemple est encore assez nouveau pour vous faire trembler. Cette poudre blanche que vous voulez mettre sur la serviette de celui que vous savez, ne peut elle pas être reconnue propre à l'effet auquel vous la destinez et vous-même être découvert? Je vous laisse à juger ce qui en arriverait. Enfin je vous déclare que si vous ne perdez pour toujours un dessein si criminel, vous me perdrez pour jamais, j'épouserai votre rival devant vos yeux, qui, en ce cas, sera plus digne d'être successeur de mon premier mari que vous; et si cette menace ne vous suffit pas pour vous rendre sage, sachez que je serai capable de vous perdre par un mot d'avis, sans que toute la grandeur que vous me promettez m'en empêche, car je n'en veux point à si funeste prix.

« Je me servirai toujours de cette boule que nous deux seuls savons ouvrir pour vous faire tenir des lettres jusqu'à ce que je vous aie fait rentrer en votre devoir. Je vous en conjure par toute la passion que vous m'avez témoignée, mais que cela soit bientôt, ou craignez ma colère. Mettez vos lettres dans cette même boule que je vous envoie, car je crains extrêmement que nos lettres ne soient vues et qu'on ne me croie coupable, car à tous les autres crimes il faut être complice pour être puni, mais à celui-ci il ne faut qu'avoir su. Brûlez cette lettre aussitôt que vous l'aurez vue. »

1. Cet homme doit être Vanens, quoiqu'ils aient prétendu tous les deux ne se pas connaître l'un l'autre.

billet, dans l'état où elle est à présent, puisqu'elle a dit, devant M. de la Reynie, qu'elle ne pouvait s'en expliquer étant prisonnière?

— Elle a reconnu la vérité et n'a rien dit concernant le billet.

— Si ce n'est pas elle qui a fait faire le billet par artifice, soit par Nail ou par autre? — Non.

— Elle ne reconnaît pas la vérité, puisqu'elle-même a témoigné qu'elle reconnaissait l'écriture du billet, et qu'étant interrogée devant M. de la Reynie, elle lui mit en main deux billets qu'elle dit être tombés de la poche d'une demoiselle nommée Chamois, disant qu'ils étaient d'écriture semblable au billet, et une autre fois qu'elle a représenté à M. de la Reynie un billet écrit et signé du chevalier de la Sablonnière, qui pouvait servir à la reconnaissance du billet.

— Le billet qui lui a été tant de fois représenté, elle croyait qu'il était écrit de la main de la Sablonnière, et pour le mieux connaître elle avait donné les trois billets, dont l'un est écrit par le chevalier de la Sablonnière, et l'un des deux autres parlait fort obscurément de choses qui se pouvaient expliquer sur ledit billet, et l'autre ne parlait d'aucunes choses considérables; les ayant trouvés tous deux, elle les a remis entre les mains de M. de la Reynie.

— Étant obligée de rendre compte de ses actions devant Dieu, elle n'en peut obtenir la miséricorde sans reconnaître la vérité, et l'avons derechef interpellée de nous dire ce qu'elle sait du billet?

— Elle a reconnu la vérité et son testament de mort fera connaître au Roi la vérité de toutes choses.

— Si elle ne sait point que quelques personnes aient entrepris ou voulu entreprendre quelques méchantes actions par poudres ou poisons, ou autrement, contre la maison royale ou contre autres? Elle est obligée de nous déclarer tout ce qu'elle sait, et si elle ne sait point quelques personnes qui aient discouru ou parlé à elle ou à autres de quelques entreprises contre le Roi, la maison royale ou autrement? — Non.

— Si elle ne s'est point mêlée de faire quelque composition, soit pour médicaments ou autrement?

— Il y a huit ou neuf ans qu'elle a fait de l'onguent divin[1] et non point d'autres compositions.

1. L'*emplastrum divinum* était une composition en vogue à cette époque, mais abandonnée par la pharmacopée actuelle.

— Si, ayant tant parlé de contre-poisons et d'empoisonnements, elle ne s'est point servie de poisons et si elle n'en a point composé avec quelques personnes?

— Elle n'a point parlé d'empoisonnement, sinon qu'elle a ouï dire à feu Faurye, par plusieurs fois, qu'il avait été empoisonné par Collart, son domestique, et elle n'a point fait ni composé aucuns poisons avec qui que ce soit, et n'en a jamais eu la pensée.

— Si ce n'est point elle, et non point Collart, qui a fait empoisonner Faurye ou l'a empoisonné?

— Non, et elle s'en rapporte à la servante qui dit que c'est Collart qui l'a empoisonné.

— Si elle ne sait pas si un de ses enfants a été empoisonné, par qui et comment il a été empoisonné?

— Son fils a pris du contre-poison chez Nivert, croyant qu'il avait été empoisonné, et elle croit qu'il a été empoisonné, ne sait comment ni par qui.

— A elle représenté ledit billet, qui l'a écrit et ce qu'elle sait de ce billet, de ce qui est écrit dans icelui, et de quelles personnes on a parlé par ce billet?

— Elle croit que c'est le chevalier de la Sablonnière et ses parties qui lui ont joué ce tour-là pour la perdre; croit aussi que ce billet est écrit de la main du chevalier de la Sablonnière, et ayant appris que les experts témoins avaient déposé que le billet était écrit de la main de Nail, elle croit que Nail dira la vérité, et a derechef répété que le billet est écrit de la main du chevalier.

— Si elle connaît Sainte-Colombe et s'ils n'ont pas eu ensemble quelque commerce, soit sur le fait des poisons ou autrement?

— Ayant été déjà interrogée par M. de la Reynie sur le même fait, elle a répondu, comme elle fait encore à présent, qu'elle n'a jamais connu Sainte-Colombe.

— Si elle connaît la Bosse, si elle ne lui a point donné du poison et si elles n'ont point travaillé ensemble à faire du poison?

— Elle a connu la Bosse, mais elle ne l'a point vue depuis dix ans[1], et elle ne lui a jamais parlé de poison et elle ne sait ce que c'est de poison.

— Si elle ne sait pas que la Bosse a donné du poison à plusieurs personnes? — Non.

1. La Bosse venait de confesser qu'elle allait souvent, avant et depuis la mort de Faurie, chez la de la Grange.

— Si elle connaît Bachimont et d'où vient leur connaissance, et si ce n'est pas par le moyen de Sainte-Colombe? Si elle sait de quoi se mêle M. de Bachimont et si elle ne sait pas aussi qu'il est à Lyon?

— Elle n'a jamais entendu parler de Bachimont et ne le connaît point.

— Quelle affaire elle a eue avec Taverni, qu'elle voyait souvent, et si c'est son véritable nom?

— Elle n'a jamais entendu parler de Taverni et ne l'a point connu.

— Si elle connaît Vanens et la Chaboissière, son valet, et s'ils n'allaient pas souvent chez elle et si elle ne les appelait pas, en riant, la Tête-Pelée et la Courte-Oreille?

— Elle a déjà été interrogée sur les noms de Vanens et la Chaboissière, sur les mêmes faits d'iceux par M. de la Reynie, et ne les a jamais connus.

— Si elle ne sait point si Vanens se mêle de composer des poisons et d'en débiter, combien de fois et en quelle manière ils s'en sont servis?

— Elle a déclaré ne les avoir jamais connus, et ainsi ne sait ce que c'est.

— Si elle n'a pas entretenu correspondance avec Vanens depuis sa prison, par le moyen de la Chaboissière, son valet, et de Nail, le curé de Launay?

— Elle proteste, par la part qu'elle prétend au paradis, qu'elle n'a jamais connu Vanens, la Chaboissière, avant et depuis sa prison[1]. . . . .

Ce fait, avons fait exécuter l'arrêt, et a été liée et la question des brodequins à elle donnée de l'ordonnance de la cour, attendu la rigueur du froid[2].

— L'avons interpellée derechef de nous reconnaître la vérité sur tous les faits?

— Elle n'a rien à dire et y a répondu.

— Au premier coin, n'a rien voulu dire.

1. Cette déclaration est contredite par les aveux de la Voisin et de Lesage, qui ont reconnu la liaison intime de la de la Grange avec Vanens.

2. La de la Grange et Nail auraient dû subir la question de l'eau, mais par le grand froid qu'il faisait dans la salle de la Conciergerie, toujours mal chauffée, l'eau se serait gelée et on n'aurait pu la faire avaler aux patients, on dut y renoncer.

— Au deuxième coin, elle n'a rien à dire autre chose que ce qu'elle nous a répondu par ses réponses ci-dessus.

— Au troisième coin, n'a voulu rien dire.

— Au quatrième coin, admonestée de reconnaître la vérité, elle l'a reconnue et dite par ses réponses.

— Au cinquième, l'avons derechef interpellée de nous dire la vérité sur le billet en question, et qu'elle ait à nous déclarer ce qui est contenu dans le testament de mort qu'elle dit avoir fait et donné pour le donner entre les mains du Roi, et à qui elle en a donné des copies?

— Le testament de mort qu'elle a fait justifie son innocence, et il sera porté au Roi, et Dauzy, prisonnière à la Conciergerie, en a une copie, et nous pouvons voir ce qui est porté par icelui; et ne sait ce que c'est du billet, et marque positivement par son testament qu'elle est entièrement innocente du billet.

— S'il y a quelque chose de particulier, et entre autres pour les poisons?

— Non, et il marque son innocence seulement.

— Si elle a quelque connaissance de quelques entreprises faites contre le Roi et la maison royale? — Non.

— Ce qu'elle marque de plus particulier dans son testament qu'elle dit qu'elle a envoyé au Roi?

— Il ne contient autre chose que son innocence.

— Qu'elle ait à nous dire la vérité et reconnaître les choses portées sur le billet?

— N'a voulu faire aucune réponse.

— Au sixième, a dit en ces mots : Qu'un million de diables me puissent étouffer si je n'ai dit la vérité; et depuis a encore dit qu'un million de diables la confondent si elle n'a dit la vérité, et que si nous voulons qu'elle dise qu'elle a écrit le billet, qu'elle le dira, mais qu'elle a dit la vérité.

— Au septième, l'avons derechef interpellée de nous reconnaître la vérité; elle n'a rien à dire davantage.

— Au huitième, a dit la même chose.

Ce fait, l'avons fait délier, et interpellée derechef de nous reconnaître la vérité [1].

1. Dans la suite du procès, M. de la Reynie s'est plaint de la douceur avec laquelle on avait donné la question à la de la Grange. Les magistrats, tout émus encore des révélations résultant du procès de la Brinvilliers, craignaient, en pres-

— Elle a dit la vérité et elle ne connaît point Sainte-Colombe, Taverni, Vanens et la Chaboissière, et n'a autre chose à dire que ce qu'elle nous a dit par ses réponses faites avant la question.

Étant sur le matelas, l'avons interpellée de nous déclarer si ce n'est pas elle qui a écrit un paquet dont la suscription est en ces termes : *Au très-révérend père de la Chaise, confesseur du Roi, en cour*, qui nous a été apporté par l'un des guichetiers de la Conciergerie, qui lui a été mis en main par Dauzy, prisonnière, et ce, suivant l'ordre que nous lui avions donné, dans lequel paquet qui s'est trouvé ouvert, nous y avons trouvé une lettre c. p. c. m. : *Mon très-révérend père, il faut que je sois poussée du Saint-Esprit*, et f. p. c. m. : *continuation de votre santé et qualité;* et plus bas est écrit : *mon très-rérérend père, votre très-obéissante servante, M. Gueniveau*, sur laquelle il n'y a aucune suscription que celle de l'enveloppe du paquet; et aussi une feuille de papier entière écrite jusque sur la troisième page, commençant en ces mots : *Au Roi, Sire*, et la première ligne contenant pareillement ces mots : *une de vos sujettes la plus affectionnée à Votre Majesté*, et finissant par la dernière ligne en ces termes : *et en parfaite santé, c'est la prière que fait cette pauvre victime, en qualité de, Sire, votre très-humble et très-obéissante sujette et obligée servante, M. Gueniveau;* après les avoir vues et considérées, a dit que c'est elle-même qui a écrit les enveloppe, lettres et feuille de papier. Laquelle feuille de papier elle nous a déclaré être son testament qu'elle a dit qu'elle avait envoyé au Roi pour justifier son innocence. . . . .

— Ce qu'elle sait du contenu du billet, si elle ne l'a point envoyé ou fait envoyer aux Jésuites, quelle connaissance elle en a, et si elle ne sait point par qui le billet a été envoyé, ou par son ordre ou autrement?

— Elle n'a rien à dire autre chose que ce qu'elle nous a dit ci-devant, elle a dit la vérité, et par son testament elle fait bien voir son innocence.

— Lui avons représenté encore une lettre qui s'est trouvée dans ses papiers à elle adressante en ces termes : A mademoiselle de la

sant trop ces misérables, de leur arracher des aveux compromettants pour l'honneur des familles de la noblesse et de la robe. Au reste, et c'est une remarque qu'on aura souvent occasion de faire, les femmes supportaient mieux que les hommes les rigueurs de la question; la douleur leur arrachait des cris, mais presque jamais d'aveux, tandis que le sexe fort cédait aux premières atteintes et disait tout ce qu'on voulait.

Grange, au Grand-Châtelet, à Paris, c. p. c. m. : J'ai un remords de conscience, et f. p. c. m. : *martyre priez incessamment Dieu et me croyez;* sans date ni signature.

— Elle ne sait qui a écrit la lettre ni de la part de qui elle lui a été envoyée; elle fut mise dans un panier dans lequel on envoyait les lettres aux prisonniers, et elle lui fut envoyée quelque temps auparavant que le prêtre dont elle a parlé la vînt voir aux prisons du Châtelet, dont elle ne sait pas le nom et ne le connaissait point. . . . .

Et, attendu qu'il est près de huit heures du soir, avons remis l'exécution de l'arrêt à l'égard de Nail à demain huit heures du matin, pour lui faire donner la question à laquelle il a été condamné.

Et le lendemain, mardi 7 février 1679, huit heures du matin, moi Amyot, etc., suis monté en la chambre de la question, où j'ai fait venir Nail, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Launay, et en présence d'Aumont et Girault, huissiers en la cour, ai à Nail prononcé l'arrêt de mort contre lui rendu, les Grand'Chambre et la Tournelle assemblées, le 4 du mois, et qui ordonne en outre qu'auparavant l'exécution il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Nail a dit qu'il est innocent et sommé les juges de comparaître devant le grand Dieu vivant, et qu'il n'a jamais fait ce dont on l'accuse et qu'il le dira tout haut à la potence.

Et à l'instant, nous N. le Boultz et Giroud, etc., sommes montés à la chambre de la question. . . . .

— Quelles habitudes il a eues avec la Gueniveau, depuis quel temps il la connaît et si la vérité n'est pas qu'elle l'a consulté comme un grand devin, et sur quoi elle l'a consulté?

— Il n'a point connu la Gueniveau que douze jours auparavant le décès de Faurye, lequel il allait consulter pour quelques affaires concernant sa cure, et il ne l'a jamais vue que depuis qu'elle lui a été confrontée à l'officialité, et il n'a eu aucunes conférences avec elle et elle ne l'a point consulté tant comme devin ni autrement.

— Si, comme devin et disant la bonne aventure, il ne s'est pas mêlé de faire quelques compositions, s'il n'a point travaillé à ces compositions avec la Gueniveau, même à la composition de poisons, et s'il ne sait point le nom de quelques personnes qui s'en mêlent, et même s'il n'en a point entendu parler à personne?

— Il ne sait ce que c'est, et devant Dieu il n'a jamais parlé de

poison ni entendu parler à personne; il a ouï dire au mari de la Busquin que la Busquin se mêlait de sortiléges, et il lui a ouï dire depuis qu'il est prisonnier, l'étant venu voir dans les prisons.

— S'il n'a point consulté avec la Gueniveau ou quelques autres personnes sur quelques entreprises considérables qui regardent la personne du Roi et la maison royale? — Non.

— Ce qu'il sait du billet qui lui a été tant de fois représenté, tant par M. de la Reynie que par nous?

— Il ne sait ce que c'est du billet et il l'a toujours dit ainsi.

— Si la vérité n'est pas qu'il a écrit le billet en contrefaisant son écriture?

— Non, et il connaît l'écriture contenue au billet comme étant celle de la de Lapalme, qui faisait toutes les écritures de la Gueniveau, ainsi que les guichetiers du Grand-Châtelet lui ont rapporté, et la de Lapalme, allant à la messe, lui dit un jour à travers la porte, que la Gueniveau et le chevalier de la Sablonnière le voulaient embarrasser.

— Il ne dit pas la vérité, puisque c'est lui qui a écrit le billet, lequel a été reconnu avoir été par lui écrit sur les pièces qu'il a reconnues avoir été écrites de sa main, nonobstant les déguisements de son écriture, desquels il s'est servi en écrivant le billet, par quatre experts témoins qui l'ont ainsi déclaré et l'ont soutenu lorsqu'ils lui ont été confrontés?

— Il ne veut point se damner ni reconnaître une chose qu'il n'a point faite; ce sont de faux témoins corrompus par sa partie, et il ne sait ce que c'est du billet.

— Pourquoi il a écrit ce billet, quel était le sujet du billet, à qui il était écrit, l'avons de rechef interpellé de nous expliquer ce qui est du contenu du billet?

— Il n'a aucune connaissance du billet.

— Si ce n'est pas de concert et d'intelligence avec la Gueniveau qu'il l'a écrit, et si ce n'est pas artifice et pour feindre ce qu'ils ne savaient point? A quelle fin et par quel motif il a été fait et écrit par lui?

— Il ne l'a point écrit de concert avec la Gueniveau, et n'en a jamais entendu parler, et ne sait ce que c'est ni qui l'a écrit; croit, ainsi qu'il l'a dit ci-dessus, que c'est la de Lapalme qui l'a écrit, et croit aussi que c'est la Gueniveau qui, par artifice, l'a fait écrire par la de Lapalme qui faisait toutes ses écritures, pour éloigner le

jugement de son procès dont il demandait la prompte expédition.

— Par quel motif il nous a dit qu'il croyait que c'était la Gueniveau qui avait fait écrire le billet?

— Il ne peut rien dire de particulier, ni expliquer autrement ce qu'il a dit; il croyait que c'était la Gueniveau qui l'avait fait écrire.

— Si, pendant qu'il faisait le devin et qu'il disait la bonne aventure, on ne lui a pas parlé de quelque mauvais dessein; s'il ne sait point que quelques personnes aient entrepris ou aient eu dessein ou parlé d'entreprendre quelque méchante action par poudre, poison ou autrement, même contre la personne du Roi, la maison royale ou autres?

— Non, et n'a jamais eu aucune connaissance de tout cela.

— Il est obligé en sa conscience de nous dire la vérité et s'il ne sait point que quelques personnes aient discouru ou parlé de quelques entreprises contre la personne du Roi, la maison royale ou autrement?

— Étant dans les prisons du Petit-Châtelet, en un cachot, Joseph Hermite, qui était avec lui dans le cachot, s'étant enquis réciproquement pourquoi ils étaient prisonniers, lui dit qu'il y avait sept ans qu'il était prisonnier sans avoir été interrogé, que l'on avait fait semblant par plusieurs fois de l'interroger, que les juges étaient gagnés par de grands seigneurs pour empêcher qu'il ne reconnût ce qu'il savait, que l'on feignait de l'interroger et que l'on le faisait passer pour fou de crainte qu'il ne découvrît des choses importantes et considérables contre la personne du Roi; il prit même de la craie et écrivit sur un petit morceau de papier que l'un ou l'autre avait dans le cachot, ces mots : Sire, envoyez-moi quérir, et je vous dirai des choses importantes qui concernent Votre Majesté et que l'on vous veut cacher; lui donna ce billet et lui dit de le donner au Roi, et que s'il le donnait à S. M., il serait récompensé d'une abbaye; et ayant le billet, il dit à un homme qu'il l'avait pour l'envoyer à M. de Pomponne; il ne connaît pas cet homme et ne l'a jamais connu, et M. de Pomponne en fit donner avis à M. Le Camus [1], lequel le confronta à Joseph Hermite sur le petit écrit, et nulle autre personne ne lui a jamais parlé d'aucunes entreprises contre la personne du Roi et la maison royale, et dit en outre que

1. M. Le Camus, lieutenant civil au Châtelet, frère du cardinal Le Camus.

Joseph Hermite a été depuis mené à l'hôpital général comme fou, quoiqu'il ne le soit pas.

— Lui avons représenté le billet en question, daté du 28 septembre 1677?

— Il ne l'a point écrit, n'a point déguisé son écriture et ne sait rien du contenu au billet que ce qu'il a dit ci-dessus.

— Ce qu'il sait du contenu en icelui, s'il n'y a quelque chose de réel et d'effectif dans le contenu du billet, ou si ce n'est qu'un artifice recherché par lui et par la Gueniveau?

— Non, et ne sait ce que c'est du contenu au billet.

— Ce qu'il sait du billet, si ce n'est pas lui qui l'a écrit en contrefaisant son écriture, et de quelle personne il a entendu parler, et de nous expliquer le contenu du billet?

— Il prie Dieu qu'il lui envoie la mort et qu'il n'ait jamais pitié de son âme, s'il a écrit ce billet, et ne sait aucunes choses du contenu en icelui.

— Il ne veut point reconnaître la vérité du billet, et lui avons demandé quel commerce il a eu avec Barthomynat, autrement dit la Chaboissière?

— Il ne le connaît point et n'a eu aucun commerce avec lui.

— Depuis quel temps il le connaît et quelles affaires ils ont eues ensemble?

— Il ne le connaît point, et n'a jamais fait aucunes affaires avec lui.

— Il ne dit pas la vérité, et la Chaboissière l'est venu visiter dans les prisons du Châtelet et de l'Officialité?

— Cela n'est pas véritable[1].

— Si la Chaboissière n'avait pas plusieurs secrets fort rares et curieux dont il lui a parlé; s'il ne sait pas qu'il composait des poisons, et si la vérité n'est pas qu'il en a composé avec lui?

— Il ne lui a jamais parlé et cela parce qu'il ne l'a jamais vu.

— Il ne nous veut pas dire la vérité sur tous les faits sur lesquels nous l'interrogeons, et s'il ne connaît pas Sainte-Colombe?

— Il ne le connaît point et ne l'a jamais vu.

— S'il a connu Coret, épicier; s'il ne lui a pas vendu des drogues et si Coret ne sait pas l'usage des poisons?

1. Catherine, maîtresse de la Chaboissière, avait cependant avoué à M. de la Reynie qu'elle avait déjeuné avec son amant et Nail dans la conciergerie des prêtres, à l'Officialité.

— Il ne l'a jamais connu, ni n'en a jamais entendu parler.

— S'il connaît Bachimont et Vanens, qui se mêlent de composer et débiter des poisons? — Non.

— S'il a connu la Bosse, qui était la bonne amie de la Gueniveau?

— Non, et n'a point entendu parler que la Bosse soit la bonne amie de la Gueniveau.

— Si, en faisant le devin et le diseur de bonne aventure, il n'a pas cherché des trésors avec Vanens et la Chaboissière, son valet?

— Il n'a point fait le devin et le diseur de bonne aventure, et ne sait ce que c'est du contenu audit article[1].

— Ce qu'il sait du billet, lequel les témoins ont soutenu avoir été écrit par lui, et qu'il ait à nous expliquer son contenu?

— Il persiste en ses réponses, et ne sait ce que c'est du billet.

— L'avons exhorté de faire son salut, de nous dire la vérité?

— Que l'on fasse de lui ce que l'on voudra, mais il nous a dit la vérité.

Avons fait exécuter l'arrêt contre Nail, et a été lié et la question des brodequins à lui donnée de l'ordonnance de la cour, attendu la rigueur du froid. L'avons derechef interpellé de nous reconnaître la vérité sur tous les faits, et particulièrement sur le billet en question, ce qu'il sait du contenu en icelui, si ce n'est pas lui qui l'a écrit, et quelle connaissance il en a?

— Il n'a rien à dire autre chose que ce qu'il nous a dit ci-devant, et il ne veut jamais voir Dieu, s'il a fait aucune chose de tout ce qu'on lui demande.

— Au premier coin, il s'est écrié : Ah! mon Dieu! priez Dieu, messieurs, pour un pauvre innocent qui est mal accusé.

— Admonesté de reconnaître la vérité.

— Qu'on le tue et que l'on fasse de lui ce qu'on voudra, mais il a dit la vérité.

— Au deuxième : Si ce n'est pas lui qui a écrit le billet, et ce qu'il sait du contenu en icelui? N'a voulu rien dire, étant tombé en faiblesse.

Et nous ayant été rapporté par le médecin de la cour, présent à l'exécution, que Nail était tombé en syncope et très-faible, l'avons fait soulager. Admonesté de reconnaître la vérité sur le billet, et sur la fausseté par lui commise, tant au contrat de mariage que

1. Catherine avait raconté, avec des détails minutieux et très-vraisemblables, la comédie jouée par Nail et Vanens pour la levée d'un trésor dans les bois de Poissy.

de son certificat, n'a voulu rien dire, étant toujours fort faible, ayant perdu la parole et le jugement. Sur quoi, avons attendu un quart d'heure et plus, et voyant qu'il était toujours en même état, avons ordonné à maître Rainssant, médecin présent[1], de nous faire rapport s'il n'y a point de péril pour la personne de Nail en continuant à lui donner la question? Rainssant a dit que Nail était dans une véritable syncope, qui est une extrême faiblesse avec perte de jugement, mouvement, sentiment et du battement du pouls, en sorte que si la question des brodequins continuait et était poussée plus avant, il y aurait un très-grand danger que Nail, le patient, ne périt dans la force des tourments de la question. Et à l'instant avons fait mettre Nail auprès du feu, lui avons fait prendre du vin; le mouvement et la parole lui étant revenus, l'avons interpellé de reconnaître la vérité, si ce n'est pas lui qui a écrit le billet, s'il sait le contenu d'icelui, et de quelles personnes il a entendu parler par le billet?

— Il n'a jamais écrit de billet et ne sait ce que c'est du contenu en icelui.

Avons continué de lui faire donner la question.

— Au troisième coin : Si ce n'est pas lui qui a écrit le billet?

— Il ne sait ce que c'est, et qu'on le fasse mourir.

— Au quatrième : Il n'a aucune connaissance du billet.

— Au cinquième, a dit la même chose.

— Au sixième : Si ce n'est pas lui qui a fait le billet?

— Il ne verra jamais son Créateur, s'il est vrai qu'il ait eu aucune connaissance du billet.

— Au septième : Il ne sait ce que c'est du billet.

— Au huitième : Il ne veut jamais voir Dieu, s'il a aucune connaissance du billet.

Ce fait, l'avons fait délier. S'il ne sait pas qui a écrit le billet?

— Il a dit la vérité, n'a point écrit le billet, ni ne sait qui l'a écrit, ainsi qu'il l'a dit ci-dessus.

Etant sur le matelas :

— S'il a écrit le billet?

1. Pierre Rainssant, né à Reims en 1640; il se noya, en 1689, dans la pièce des Suisses, à Versailles. C'était un habile médecin et un numismate distingué; il devint directeur du cabinet des médailles du Roi et membre de l'académie des médailles. Les places de médecin auprès du parlement étaient fort recherchées; elles étaient analogues à celles de nos experts, et, dans un temps où les hôpitaux étaient rares, c'était un moyen de se faire connaître et d'avoir une clientèle étendue.

— Il y a répondu ci-dessus, ne l'a point écrit et n'en a aucune connaissance.

— Si ses réponses contiennent vérité?

— Tout ce qu'il a dit est véritable, et devant Dieu il proteste qu'il n'a dit autre chose que la vérité. (B. A.)

SEIGNELAY A M. DE LA REYNIE.

Du 8 février 1679.

Monsieur, le Roi m'ordonne de vous faire savoir que M. le procureur général a expliqué ses intentions sur ce qui se doit faire aujourd'hui lors de l'exécution de la de la Grange et du prêtre Nail, et comme l'intention de S. M. est que les prisonniers de la Bastille contre lesquels ils pourront faire quelque déposition soient transférés en l'hôtel de ville, afin que la confrontation puisse être faite sur-le-champ et que l'exécution ne soit pas différée, je vous envoie la lettre ci-jointe pour M. de Besmaus, l'intention du Roi est aussi que vous vous trouviez à l'hôtel de ville, et que vous ajoutiez créance à tout ce que vous dira M. le procureur général sur ce sujet. (B. I.)

SEIGNELAY A M. DE NOVION, PREMIER PRÉSIDENT.

8 février 1679.

Monsieur, vous apprendrez par M. le procureur général les intentions de S. M. sur tout ce qui concerne l'exécution de l'arrêt du parlement contre la de la Grange et Nail, et depuis que le procureur général est parti, S. M. m'a ordonné d'expédier sa lettre ci-jointe et d'y ajouter seulement que vous preniez toutes les précautions pour faire exécuter ponctuellement ses volontés, mais aussi ne veut-elle pas que vous alliez en personne à l'hôtel de ville, parce que, quoique cette affaire soit importante, elle n'estime pas à propos qu'elle fasse un aussi grand éclat que votre présence pourrait faire. (B. I.)

LE ROI AU MÊME.

8 février 1679.

Monsieur de Novion, le sieur de Harlay, mon procureur général, vous fera savoir mes intentions sur le sujet de l'arrêt de condamnation donné contre la de la Grange et le prêtre Nail, et depuis

qu'il est parti d'auprès de moi, ayant fait réflexion que leurs dépositions pourraient regarder diverses personnes qui sont retenues dans la Bastille et dans Vincennes, et en ce cas, qu'il serait impossible d'en faire la confrontation sur-le-champ, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'en ce cas je veux que l'exécution de ces deux condamnés soit remise jusqu'à ce que les confrontations puissent être exactement faites, me remettant au surplus aux commissaires de mon parlement, qui seront dans l'hôtel de ville, à juger par le nombre et la qualité des confrontations si l'exécution devra être remise ou achevée dans ce jour. (B. I.)

PROCÈS-VERBAL D'EXÉCUTION.

Le mercredi 8 février 1679, en la chapelle de la conciergerie, moi Amyot, suivant l'ordre de MM. le Boultz et Giroud, ait fait venir en la chapelle de la conciergerie Nail et la Gueniveau, pour l'exécution de l'arrêt de mort contre eux rendu le 4 février, et mis entre les mains de l'exécuteur, et après qu'ils ont été liés en la manière accoutumée, et laissés ès mains de leurs confesseurs, incontinent après sont descendus en la conciergerie. MM. le Boultz et Giroud étant en la chapelle, avons fait venir devant nous Nail.....

— Quelles habitudes il a eues avec la Gueniveau, et si elle l'a consulté comme devin? S'il ne s'est point mêlé de faire quelques compositions de drogues, et s'il ne sait pas quelques personnes qui s'en soient mêlées? — Non.

— Etant prêt à rendre compte à Dieu de ses actions, il n'en peut obtenir miséricorde sans reconnaître la vérité sur le billet sur lequel nous l'avons interrogé?

— Il n'a jamais entendu parler du billet, et ne sait ce que c'est.

— Etant convaincu par les experts d'avoir écrit le billet, il doit dire la vérité, et si ce n'est pas lui qui l'a écrit?

— Il ne l'a jamais écrit, et ne sait ce que c'est.

— A lui représenté le billet, interpellé de nous l'expliquer, étant une chose qui regarde la maison royale.

— Il n'en connaît point l'écriture, et ne sait rien du contenu en icelui, et les experts n'ont point dit la vérité.

— S'il n'a point fait le billet de concert avec la Gueniveau pour prolonger leur vie, et pour quelque autre prétexte que ce soit?

— Sur son Dieu, il n'a point la connaissance du billet.

— S'il ne sait quelques personnes qui aient entrepris ou songé à entreprendre quelques méchantes actions par poudres, poisons ou autres choses semblables contre le Roi et la maison royale, et s'il n'a point entendu parler quelques personnes de quelques entreprises contre le Roi et la maison royale? — Non.

— S'il ne connaît point Barthomynat, dit la Chaboissière?

— Il ne l'a jamais connu, ni entendu parler de lui.

— S'il connaît Sainte-Colombe? — Non.

— S'il connaît Coret, épicier, et s'il ne lui a pas vendu des drogues, et s'il n'a pas composé des poisons avec lui, et s'il n'en a pas acheté de lui?

— Il ne connaît point Coret, et ne sait ce que c'est de poisons...

— S'il connaît Vanens, maître de la Chaboissière?

— Il ne le connaît point, et n'en a jamais entendu parler.

— Si c'est lui qui a écrit le billet, et quelle connaissance il en a?

— Etant prêt d'aller devant Dieu, il a reconnu la vérité, et ne sait ce que c'est du billet.

Ce fait, Nail a été remis entre les mains de son confesseur.

Et à l'instant avons pareillement fait venir la Gueniveau, l'avons interpellée de reconnaître en l'état quelle est la vérité. Si elle sait ce que c'est du billet qui lui a été tant de fois représenté, de nous en expliquer le contenu, et si elle sait qui l'a écrit?

— Elle ne sait ce que c'est, et n'en a point entendu parler que lorsqu'il lui a été représenté par-devant M. de la Reynie et par nous, et elle croit encore que c'est de l'écriture du chevalier de la Sablonnière par quelques idées des écritures qu'elle a reçues semblables de la Sablonnière.

— Si elle ne sait pas qui l'a écrit, à quelle intention, et quelle connaissance elle a du contenu?

— Elle persiste aux réponses qu'elle a ci-devant faites, elle n'a jamais vu le billet que lorsqu'il lui a été représenté, et ne sait ce que c'est du contenu en icelui.

— Si elle n'a pas fait plusieurs sortes de compositions de poisons, et si elle s'en est servie et avec qui?

— Elle ne sait ce que c'est de poisons, et elle persiste à dire que Faurye a été empoisonné par Collart son valet, et elle en a vu toutes les apparences.

— Si elle sait quelques personnes qui aient entrepris quelques méchantes actions par poudres, poisons, ou autrement, contre le Roi et la maison royale?

— Elle persiste aux réponses par elle ci-devant faites, et elle n'en a jamais entendu parler.

— A-t-elle derechef représenté le billet, et qu'elle ait à en reconnaître la vérité.

— Elle n'a autre chose à dire, elle n'en a aucune connaissance et ne sait ce que c'est.

— Si elle n'a pas fait un papier en forme de lettre, et qu'elle a dit être son testament pour être représenté au Roi après sa mort, et qu'elle ait à nous expliquer ce qu'elle prétend dire par icelui contenant ces mots : c'est pour l'assurer (parlant au Roi) que s'il y a eu quelque conspiration contre S. M., que les malheureux sont encore en état d'accomplir leurs pernicieux desseins, mon innocente mort et ma couronne de martyr les met à couvert et leur facilite le moyen de réussir [1] ?

— Ces termes ne signifient autre chose que pour marquer son innocence, et n'étant point coupable, et ne sachant ce que c'est du billet, ceux qui ont comploté quelque chose contre la personne du Roi sont toujours en état de l'exécuter, n'ayant voulu dire autre chose par ces termes que pour justifier son innocence.

— Elle a tant parlé de poisons qu'il est impossible de ne point croire qu'elle ne se soit entremise de composer des poisons et de ne s'en être servie. Et si elle n'a pas connu Sainte-Colombe, et si elle n'a pas fait commerce avec lui de poisons? Si elle connaît Coret, épicier, et si elle n'a pas acheté des drogues de lui pour composer des poisons?

— Elle ne les connaît point, et ne sait ce que c'est des poisons.

— Si elle connaît Bachimont et Taverni, et si c'est le véritable nom de Taverni [2] ? Si elle connaît Vanens et la Chaboissière, son valet, et si elle n'a pas eu de commerce avec eux pour des poisons, et si elle n'a pas eu de correspondance avec Vanens depuis sa prison?

— Elle ne le connaît point et ne sait ce que c'est du surplus,

1. M. de la Reynie n'était pas éloigné de croire qu'elle disait ici la vérité, et que ces malheureux étaient Vanens et ses complices.

2. Ce nom de Taverni paraît pour la première fois, et on ne le revoit plus; l'orthographe a pu être estropiée par le greffier.

elle meurt en chrétienne, elle ne sait ce que c'est du billet, et n'en a jamais entendu parler.

La Gueniveau a été pareillement remise sur-le-champ entre les mains de son confesseur. Et à l'instant Messieurs se sont retirés, et les prières ayant été chantées en la chapelle de la conciergerie, moi Amyot, ai fait conduire la Gueniveau et Nail, saisis par l'exécuteur, à la porte de la conciergerie du palais, où j'ai prononcé, en leur présence et du peuple, l'arrêt de mort contre eux rendu, à la lueur des flambeaux, étant nuit fermée et environ l'heure de sept et demie, et le cri fait en la manière accoutumée, Nail étant en chemise, la corde au col, tenant entre ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, et ensuite de ce les ai fait conduire devant le grand portail de l'église de Paris, où étant, l'exécuteur aurait fait descendre Nail, et icelui fait mettre à genoux devant le portail, en ai derechef prononcé l'arrêt. Et a été fait le même cri, et après avoir par Nail fait l'amende honorable, l'exécuteur l'a fait remonter sur la charrette, et tant icelle Gueniveau que Nail ont été pareillement conduits en la place de Grève pour l'exécution de l'arrêt de mort contre eux rendu, et avant que d'y être arrivés ils ont demandé à me parler par les chemins, et ce par deux différentes fois, savoir la Gueniveau dans la rue Neuve-Notre-Dame, où elle m'a dit qu'elle ne savait ce que c'était du billet, mais qu'il était vrai qu'elle était allée avec Nail chez le notaire Langlois, et avait fait avec Nail le faux contrat de mariage en question, en contrefaisant par Nail la personne et la signature de Faurye [1], et par Nail m'a été dit et convenu de la même chose sur le pont Notre-Dame, et que même le certificat de mariage qu'il en avait donné était faux et supposé, et m'a déclaré en outre qu'il s'était déguisé et avait signé faussement chez le notaire le nom de Faurye au bas du contrat de mariage; et étant arrivés en la place de Grève, m'ayant répété la même chose, et dit qu'ils souhaitaient déclarer tout ce qu'ils savaient par écrit pour la décharge de leur conscience, j'en

1. La scène jouée par la de la Grange et Nail chez Langlois, qui avait été assez simple pour passer à minuit un contrat de mariage et qui avait pris un prêtre du Maine pour un vieux Gascon, avocat au conseil, avait fort amusé la cour et la ville, qui avaient ri aux dépens du naïf officier ministériel. C'est probablement le souvenir de cette aventure qui a donné à Regnard l'idée de la comédie du *Légataire universel*, où un valet, sous les habits d'un riche vieillard, dicte à deux notaires le testament qui a tant fait rire nos pères et excite encore l'hilarité de leurs descendants.

ai donné avis à MM. le Boultz et Giroud, à l'hôtel de ville où ils s'étaient transportés de la conciergerie, et m'ayant fait l'honneur de me donner ordre de faire traduire Nail et Gueniveau à l'hôtel de ville pour recevoir leurs déclarations, cela aurait été exécuté, et y étant arrivés et conduits dans une chambre de l'hôtel de ville.....

Avons interpellé icelle Gueniveau de nous déclarer ce qu'elle nous veut dire à l'égard des effets.

— Elle ne sait que par conjecture ce qu'elle a dit à l'égard du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et à l'égard de la de Princé, icelle de Princé a eu des papiers de la succession du défunt Faurye, mais elle n'a pas une connaissance particulière quels peuvent être les papiers; elle persiste à l'égard de Nivert, sa femme et sa fille, en ce qu'elle a dit à leur égard, et c'est la fille de la femme Nivert qui a mis des effets du défunt Faurye èsmains de Chauveau, procureur en la cour, et à l'égard du contrat de mariage, elle veut reconnaître la vérité, déclarant avoir été chez Langlois, notaire, avec Nail contrefaisant Faurye, et où elle a signé le contrat de mariage, et Nail a contrefait la signature de Faurye; persiste à dire qu'elle a donné deux pistoles à Langlois, notaire, en lui disant qu'il n'eût point à se défaire du contrat de mariage entre les mains de qui que ce soit, et qu'elle ne voulait pas s'en servir, et même elle passa l'après-dîner du même jour chez Langlois pour lui dire la même chose [1].

— Ce qu'elle sait du billet dont il a été tant de fois parlé?

— Elle persiste dans ses réponses, elle ne sait ce que c'est du billet, ainsi qu'elle l'a toujours reconnu.

— Si elle a connaissance de Vanens, la Chaboissière, Sainte-Colombe, Coret, épicier, Bachimont, Varennes, et si elle n'a point entendu parler de poisons, et si elle a eu commerce avec eux pour les poisons ou autrement?

— Elle ne les connaît point, ni ne les a jamais vus, et n'a eu aucun commerce pour les poisons.

Ce fait, a été mise entre les mains de son confesseur, et avons fait venir Nail.

1. Les héritiers de Faurye avaient poursuivi la de la Grange pour lui faire rendre l'argent et les titres qu'elle avait volés chez leur oncle; elle avait prétendu que les gens désignés dans sa réponse les avaient dérobés au moment où il mourut; elle les décharge par un scrupule de conscience, mais elle refuse d'avouer où ces valeurs avaient passé, ne voulant pas donner cette satisfaction à des gens qui lui avaient mis la corde au col.

— Il est tout prêt de nous reconnaître la vérité touchant le contrat de mariage du 17 août 1676 ; il est vrai qu'à la sollicitation de la Busquin il a été avec la Gueniveau, déguisé, et contrefaisant la signature de Faurye chez Langlois, notaire, où il a signé le nom de Faurye en contrefaisant sa signature, ce qu'il est obligé de nous dire pour la décharge de sa conscience, et la Porcher, nièce de la Gueniveau, était présente, laquelle fut avec eux chez Langlois, et il a fait cette action sans aucun profit.

— S'il n'a pas écrit le billet dont nous lui avons tant de fois parlé, et qui lui a été représenté par plusieurs fois; s'il sait quelles personnes le peuvent avoir écrit et s'il en a quelque connaissance, qu'il ait à nous le déclarer, et s'il sait quelque chose de particulier du contenu au billet?

— Il persiste dans toutes ses réponses, et il ne sait ce que c'est du billet ni de poisons, et n'en a jamais entendu parler, et n'a fait aucunes compositions de poisons.

— S'il connaît la Chaboissière, et n'a pas eu commerce avec lui auparavant sa prison et depuis?

— Il ne les connaît point, n'a jamais entendu parler de lui, ni de tous les autres noms dont nous lui avons parlé en la chapelle de la conciergerie.

— S'il connaît Coret, épicier, Sainte-Colombe, Bachimont, Vanens et Varennes?

— Il persiste en la réponse qu'il vient de nous faire, et il ne les connaît point et ne les a jamais vus, et n'a eu aucun commerce avec eux.

— S'il persiste dans les déclarations par lui faites touchant le certificat par lui donné le 18 août 1676, d'avoir marié Faurye avec la Gueniveau en la chambre de Faurye?

— Pour la décharge de sa conscience il nous veut dire la vérité : le certificat est faux et supposé, il ne les a jamais mariés et n'a jamais parlé à Faurye, et c'est à la suscitation de la Gueniveau et de son fils la Bastardière et d'un homme habillé de noir qui était avec eux, qu'il a reconnu depuis être Nivert, lorsqu'il lui a été confronté, qu'il a délivré le certificat, et pour l'induire à le donner, ils lui montrèrent la publication d'un ban et la dispense des deux autres, et autres pièces pour leur délivrer le certificat, et sans aucun lucre, lequel certificat il reconnaît derechef être faux et supposé.

— Si ce n'est pas lui qui a écrit le billet, et s'il n'a pas connaissance du contenu en icelui?

— Etant prêt à mourir, il nous déclare qu'il n'a aucune connaissance du billet, ne l'a point écrit, ni n'a su qui le peut avoir écrit, et ne sait rien du contenu en icelui, et nous a dit pour la décharge de sa conscience que Roussel et la Gueniveau étaient de bonne intelligence ensemble avec la Porcher, mais il ne le sait que par ouï-dire de la Gaultier, lui ayant dit par plusieurs fois, et même ils vivaient mal ensemble, ainsi que lui a dit la Gaultier.

Ce fait, Nail a été pareillement remis entre les mains de son confesseur. Et tant la Gueniveau que Nail ont été reconduits, et moi Amyot présent, en la place de Grève, où étant, j'ai de rechef prononcé, et le cri pareillement fait pour la dernière fois, l'arrêt de mort rendu contre Gueniveau et Nail, le *Salve* chanté par deux fois, l'arrêt a été exécuté, et l'exécution commencée par la Gueniveau et finie par Nail, le mercredi 8 février 1679, à neuf heures du soir, à la lueur des flambeaux. (B. A.)

M. DE SELVE, A COLBERT.

A Paris, ce 12 février 1679.

Monseigneur, il y a quelque temps qu'il me fut donné avis que le valet de chambre de M. le marquis de Termes[1] se mêlait de chimie, et avait transporté à Fontenay en Brie quantité de fourneaux et autres ustensiles qui me donnèrent lieu de le faire épier; j'obli-

1. M. de Selve, avant d'adresser cette lettre à la cour, avait probablement averti sous main M. de Termes, qui avait depuis quelques jours quitté le pays et s'était caché.

Roger de Pardaillan de Gondrin, marquis de Termes, mort en 1704, était un neveu de M. de Montespan; bien que marié à la fille d'un financier, riche alors, mais ruiné plus tard par les restitutions que les juges de Foucquet lui imposèrent, il vivait publiquement avec la marquise de Castelnau, dont le mari n'était pas mort; cette dame devint grosse plusieurs fois et accoucha publiquement à Fontenay. Les amours de ce ménage interlope durèrent longtemps, quoique M. de Termes fût perdu de débauche et portât dans la bouche un palais d'argent. Tous les deux étaient fort pauvres et vivaient d'expédients. M. de Termes, enfermé dans son château, passait pour y faire de la fausse monnaie, et l'on ajoutait qu'il se débarrassait des créanciers trop importuns en les empoisonnant. Les contemporains s'accordent à faire de M. de Termes le portrait le plus affreux, et les détails du procès ne sont pas faits pour en atténuer la laideur; mais M. de Termes était parent de madame de Montespan et peut-être son complice; le Roi s'en servait comme d'un espion attitré; tout cela sauva la vie de ce grand seigneur, qui néanmoins fut traduit devant la chambre; il en sortit à grand'peine et y laissa pour toujours sa réputation.

geai même la personne qui m'en avait averti d'envoyer sur les lieux, et de m'informer de tout ce qui se passerait; ce qu'elle fit par le mémoire ci-inclus, dans lequel ne voyant rien précisément de fausse monnaie, je n'ai pas cru qu'il fallût rien précipiter; mais comme le bruit s'est répandu que M. le marquis de Termes faisait de la fausse monnaie dans ce château, que j'ai su qu'on tenait le pont levé, qu'on y avait porté des armes et qu'ils disaient qu'ils ne se souciaient point de la cour, j'ai cru, Monseigneur, que je devais vous en rendre compte et vous envoyer ce mémoire ainsi qu'il m'a été donné, estimant qu'il serait de l'autorité du Roi d'envoyer voir ce qui se passe dans ce château, ce que n'oseraient pas faire des juges ordinaires chez une personne de cette qualité, à moins que d'avoir des preuves bien fortes. On m'a dit que le valet de chambre devait venir mercredi ou jeudi à Paris; on pourrait l'arrêter sans conséquence, et en même temps envoyer sur les lieux. (B. I.)

RAPPORT ADRESSÉ A M. DE SELVE.

Environ le 13 janvier dernier il a été, par le marquis de Termes et le nommé Colomies, son valet de chambre, enlevé et fait sortir hors de Paris quantité de fourneaux de toutes sortes; il y a un atanor, un grand fourneau à fondre à feu ouvert et à feu clos, fourneau de réverbère, des grilles, plusieurs grands creusets, plein un baril de pierres blanches cristallines pour piler et réduire en poudre, des tamis pour les tamiser, plusieurs autres choses enfermées dans des coffres, le tout mis dans une très-grande charrette attelée de trois bons chevaux, tant qu'ils pouvaient tirer.

Ladite charrette avec les fourneaux ont été menés et conduits par la porte Saint-Antoine par des gens d'épée, et passé à Saint-Maur, de Saint-Maur à Champigny, de Champigny à la Queue, de la Queue à la Planchette, de la Planchette à Tournan, et de Tournan ils ont été menés à Fontenay-sur-Marles, qui est à deux lieues de Tournan, lequel Fontenay appartient au marquis de Termes, auquel Fontenay dans le château ledit nommé Colomies, valet de chambre, a fait mettre tous ces fourneaux.

Huit jours après il a été encore mené audit Fontenay par des mulets chargés de trois coffres et un grand panier plein, et entre autres choses plusieurs creusets, plusieurs marcs d'argent de coupelle, quantité de salpêtre, plusieurs bouteilles d'eau-forte, d'esprit-

de-vin, esprit de nitre, du cuivre, du sel ammoniac, de la limaille de fer, et autres drogues, quantité de vaisseaux de verre, cornues et matras.

Le sieur marquis de Termes est audit château, qui est entouré de fossés, avec un pont-levis. Ils sont plusieurs personnes qui travaillent desdits fourneaux dans une chambre qui est dans une tour, le tout est conduit par Colomies.

De plus, il y a encore le nommé Denis Poculot, dit Blessis, que l'on dit qui sait faire et convertir le cuivre en argent par le moyen d'une poudre qu'il fait. Il est accompagné d'un autre qui s'appelle Denis-Jean Vautier[1], qui est peintre de son métier, lequel Vautier travaille à faire des huiles et poudres pour ledit travail, et même a été dit par Blessis que Vautier savait faire des pièces d'un écu, ce qui a causé que pour cet effet Blessis et Vautier ont été audit lieu où ils sont pour travailler, et même le sieur de Termes et Colomies, son valet de chambre, obligent Vautier et Blessis de travailler, même ne sortent point du château. Il y a aussi plusieurs personnes qui travaillent et aussi des personnes de qualité qui s'intéressent en ce travail, comme le duc de Brissac, le duc de Villars, le comte de Monfort et une autre dame, et font courir le bruit que c'est pour une verrerie qu'ils veulent travailler[2]. (B. I.)

INTERROGATOIRE DE LA DELABARRE, SUIVANTE.

Le 13 février 1679, à la Bastille.

Perrine Monstreux, veuve de Claude Delabarre, âgée de trente-deux ans, native de Tours, demeurant, lorsqu'elle a été arrêtée, chez la dame de Saint-Mars, en qualité de demoiselle suivante, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

— Si elle n'a pas été au service de madame de Poulaillon, et combien de temps ?

— Oui, elle y entra le lundi de la Quasimodo, et en sortit le 28 d'octobre suivant[3].

1. Blessis et Vautier sont deux complices de la Voisin, dont il sera question bientôt et amplement; disons, en passant, que les allégations de ce mémoire sont pleinement justifiées par la procédure.

2. On a déjà vu que la protection accordée par le Roi aux verriers engagea quantité de faux monnayeurs et de marchands de poisons à couvrir leur mauvais commerce sous le prétexte de recherches; M. de Termes faisait comme les autres.

3. C'est-à-dire depuis la huitaine de Pâques 1677 jusqu'au mois d'octobre de la même année.

— Si elle ne sait pas la cause de la mésintelligence et de la séparation de M. et madame de Poulaillon[1]?

— La dame de Poulaillon s'est toujours extrêmement cachée d'elle, et lui témoignait même qu'elle avait de l'aversion pour sa personne, en sorte qu'après être entrée à son service elle fut obligée de lui demander son congé quelque temps après. Trois semaines après qu'elle fut auprès de madame de Poulaillon, et lorsque Poulaillon était en Normandie, la dame l'obligea de trouver quelqu'un pour lui faire vendre un ameublement qui était dans la maison, qui consiste en un grand lit de moire d'Angleterre, aurore, brodé, et sur lequel sont appliquées des bandes de brocart or et argent, et outre ces bandes d'autres qui sont des broderies, six chaises et deux fauteuils, avec de grandes chaises à dos, dont tous les bois sont entièrement dorés, aussi bien que les bois du lit et du lit de repos, et ne voulait néanmoins la dame vendre que les étoffes de l'ameublement, parce qu'elle l'avait fait elle-même et du ménage qu'elle avait de l'argent que son mari lui donnait; mais elle ne put trouver personne qui voulût l'acheter et en donner le prix que la dame en voulait, qui était de 4,000 livres, et étant allée par l'ordre de la dame sa maîtresse chez M. de Soyecourt[2], qui avait vu le lit, il n'en voulut donner que 200 pistoles; il est bien vrai qu'il lui dit qu'il prêterait 100 pistoles à madame de Poulaillon, laquelle

1. Madame Poulaillon avait été arrêtée et interrogée le 11 février 1679. Le dossier qui la concerne ne s'est pas retrouvé, et les résumés ne présentent aucun intérêt, l'accusée se bornant à opposer des dénégations toutes sèches aux interrogatoires de M. de la Reynie.

2. Le marquis de Soyecourt (prononcez Saucourt) était un grand veneur du Roi, fameux par sa passion pour la chasse, et il figure à ce titre, sous le nom de Dorante, dans *les Fâcheux*, de Molière. Ce chasseur était aussi un grand abatteur de bois, comme on disait alors, et la vigueur de son tempérament l'avait mis en merveilleuse réputation auprès des dames. On voit qu'à ses qualités il joignait l'esprit des affaires et que c'était un amateur très-madré. Quant au lit et aux meubles en question, il s'agit évidemment de bois non montés et de bandes d'étoffe en rouleaux. Les coffres de ménage étaient des caisses énormes qu'on plaçait contre les murs de l'appartement, entre les deux fenêtres; ils servaient à la fois de siéges et d'armoires. On vit des femmes y cacher leurs amants. A Versailles, où les duchesses seules étaient en droit d'avoir un tabouret devant le Roi, les courtisans s'asseyaient sur les coffres. Le lit de madame Poulaillon, s'il passait actuellement dans les ventes, pourrait valoir une vingtaine de mille francs. Le luxe des ameublements était très-grand à cette époque; les salles de représentation, c'est-à-dire le salon, la chambre à coucher et la salle à manger, étaient couverts d'or et d'argent; il est vrai que les pièces destinées au service de la famille étaient très-simples, dénuées de toute espèce de confort, et même installées avec un sans-façon qui ferait rougir nos maîtresses de maison, bien plus pudibondes que les femmes du grand siècle.

pourrait retirer son lit quand elle voudrait, en lui rendant son argent, mais qu'il le ferait tendre dans sa chambre; ce que madame de Poulaillon n'ayant pas voulu accepter, et M. de Poulaillon étant de retour de Normandie, madame de Poulaillon lui dit qu'elle voulait faire enlever son lit, de quoi ayant averti M. de Poulaillon, il le fit détendre et mettre dans son cabinet, ce qui fit que madame de Poulaillon lui proposa de voler le lit pour le lui donner, et lui dit qu'elle avait une clef pour ouvrir le cabinet de son mari, laquelle clef elle lui donna pour cet effet, et lui dit que le valet de chambre de M. de la Rivière viendrait pour enlever le coffre où était le lit dans le cabinet; le valet de chambre, l'étant venu trouver à dix heures du soir, voulut l'obliger de le mener dans le cabinet où était le coffre, mais elle n'en ayant rien voulu faire, ni le valet aller sans elle prendre le coffre, et n'ayant pu la persuader d'y aller, il se retira sur l'heure de minuit, n'ayant voulu rien faire sans elle; et était pendant ce temps la dame couchée avec M. de Poulaillon son mari. Et le lendemain elle lui dit qu'elle n'avait pas voulu enlever ce coffre, qu'elle était impertinente et s'en repentirait, et qu'elle avait sans doute averti M. de Poulaillon son mari, parce que le lit n'était plus dans son cabinet; et bien qu'elle ne demeurât pas d'accord d'en avoir averti M. de Poulaillon, il était vrai néanmoins qu'elle l'avait averti de ce qu'on devait faire pour enlever le lit, ce qui l'avait obligé d'ôter le lit du coffre, et d'en faire porter une partie dans la chambre de M. de Launay, son fils, et l'autre dans la chambre de madame Besnier, ce qui fut fait par elle et par M. de Poulaillon et par son laquais; sur quoi elle, en s'excusant à sa maîtresse de ce qu'elle n'avait pas exécuté ses ordres avec le valet de chambre de M. de la Rivière, elle lui dit qu'étant entrée dans le cabinet, quoiqu'elle n'y fût point entrée en effet, en levant le coffre où devait être le lit, elle avait reconnu qu'il n'y avait rien dedans. Se souvient que la Poulaillon lui avait avant cela donné une clef du cabinet de M. de Poulaillon, avec de la cire pour prendre, quand elle serait entrée dans le cabinet, l'empreinte de l'entrée de la serrure du coffre où était le lit; mais ayant voulu ouvrir le cabinet avec la clef, elle ne le put ouvrir, et entendant du bruit, elle retira la clef de la serrure et la mit dans sa poche, sur quoi M. de Poulaillon étant survenu et ayant voulu entrer dans son cabinet, il ne le put ouvrir, ce que la Poulaillon ayant su, lui demanda si elle était entrée dans le

cabinet, et ce qu'elle avait fait de la clef, et lui ayant dit que non, elle lui demanda la clef, et l'ayant tirée de sa poche, vit que la clef était rompue, ce qui l'obligea d'aller à la porte du cabinet où était son mari, où elle fit si bien qu'avec la pointe des ciseaux elle en retira les dents de la clef qui étaient restées dans la serrure sans que son mari s'en aperçût, et lui porta ce qu'elle en avait retiré, lui disant qu'elle était bien maladroite de ne s'être point aperçue qu'elle avait rompu la clef, laquelle elle fit raccommoder par un serrurier qui demeure quelque part vers le Temple, à ce qu'elle a ouï dire au laquais de la dame; la lui donna lorsqu'elle voulut faire enlever le coffre du cabinet, et depuis la lui a encore donnée plusieurs autres fois, lorsqu'elle voulait sortir, lui disant d'aller prendre dans le cabinet quelque écu ou trente sols dans l'argent de la dépense, sur quoi elle rendait la clef à sa maîtresse sans lui donner d'argent, disant qu'elle n'en avait point pris dans le cabinet, parce qu'il n'y avait que quatre francs ou cent sols dans l'argent pour la dépense, et qu'elle n'y aurait pu prendre sans qu'il y parût; néanmoins la vérité était qu'elle n'entrait pas dans le cabinet.

M. de Poulaillon lui a dit qu'avant qu'elle fût entrée à son service on lui avait volé 8 ou 9,000 francs, et qu'on avait vendu toute sa vaisselle d'argent, ce qui l'avait obligé de faire mettre des cadenas et une seconde serrure à son coffre-fort, et même de faire mettre des cadenas aux fenêtres du cabinet, qu'il lui fit voir lorsqu'elle lui dit qu'on le volerait assurément; néanmoins elle n'a jamais rien vu vendre à madame de Poulaillon, sinon ses hardes, et dès le lendemain que M. de Poulaillon avait donné un habit à sa femme, la dame le vendait ou le mettait en gage pour en donner l'argent à M. de la Rivière [1], lequel était continuellement avec elle, et quoique M. de Poulaillon vît tout cela et qu'on lui dît même plusieurs fois ce qui se passait, il avait une telle complaisance et une si grande faiblesse pour sa femme qu'avec un mot d'amitié qu'elle lui disait elle en tirait et en faisait tout ce qu'elle voulait. Cela ne fit point de bruit au temps qu'elle sortit de leur service, quoiqu'il sût tout ce qui s'était passé à cet égard et qu'elle l'en eût averti; mais après avoir demandé plusieurs fois son congé,

1. Le rôle d'homme entretenu que joue la Rivière était alors chose acceptée chez les jeunes gens du bel air et n'excitait ni étonnement ni dégoût; remarquons seulement que Poulaillon achète lui-même les robes de sa femme; les maris avaient sans doute trouvé que le meilleur moyen d'éloigner les amants était de retirer aux dames le maniement de l'argent.

la dame le lui donna enfin, et elle en sortit trois semaines ou un mois avant que la dame ait été dans un couvent, et depuis a ouï dire que c'était sur ce qu'il avait été averti qu'on voulait l'assassiner.

— Si elle connaît la Bosse? Si elle n'a pas vu souvent une grosse femme, assez mal faite, venir parler à madame de Poulaillon?

— Elle a vu, entre autres personnes qui venaient lui parler, une grosse femme, puissante et mal faite, qu'elle reconnaîtrait bien, mais dont elle ne sait pas le nom, qui venait tous les jours, environ pendant quinze jours, et s'enfermait dans la chambre de la dame où elles demeuraient d'ordinaire longtemps ensemble, et lui parlait aussi quelquefois la grosse femme sur la montée et dans la chambre des enfants. Se souvient qu'un jour, entre autres, elle demanda à cette grosse femme ce qu'elle avait tant à faire avec la Poulaillon, sur quoi la grosse femme lui dit qu'elle l'avait chargée de lui faire vendre les meubles de M. de la Rivière. Se souvient même que la grosse femme lui porta un justaucorps en broderie qui était à M. de la Rivière, qu'elle jeta sur le lit des enfants, et c'était le jour qu'elle sortit du service de la Poulaillon. Se souvient encore qu'elle dit ce même jour, et en ce même temps, à cette grosse femme, qu'on disait qu'elle se mêlait de faire mourir du monde et que c'était elle qui devait empoisonner M. Poulaillon, et qu'il en avait été averti, à quoi la grosse femme répondit qu'elle ferait informer contre les gens qui le disaient, et ne l'a vue depuis ce temps-là. A vu aussi une jeune fille grande, néanmoins d'une mine niaise, venir aussi souvent parler à la Poulaillon, et lui ayant demandé ce qu'elle avait tant à faire, la fille disait venir de la part de la le Roux[1].

— Si elle ne dit pas dans ce même temps à cette grosse femme que sa maîtresse lui devait vingt écus, et que si elle ne les lui rendait point, elle la perdrait?

— Il est vrai qu'elle dit à cette grosse femme que sa maîtresse lui devait vingt écus, et qu'elle ne sortirait pas qu'elle ne les lui eût payés, et en effet M. Poulaillon lui paya les vingt écus avec ses gages.

— Si elle n'a pas vu aussi chez la Poulaillon venir la Vigoureux, qui est une femme qui est un peu rouge de visage?

— Elle ne la remet point, et n'a point ouï parler de ce nom-là;

1. Cette grande niaise était la fille de la Bosse. La Leroux était une autre empoisonneuse qui figure aussi dans le procès.

n'a remarqué non plus personne autant qu'elle a fait la grosse femme, parce que M. Poulaillon lui avait dit lui-même que c'était cette grosse femme que l'on disait qui le devait empoisonner ; sur quoi elle lui avait dit plusieurs fois pourquoi il souffrait que cette femme entrât dans sa maison, et il lui répondit que sa femme disait que cette grosse femme était une revendeuse, qu'elle l'avait employée pour vendre les meubles de M. de la Rivière afin de payer ses dettes[1]. Se souvient aussi avoir dit à la Poulaillon que l'on disait qu'elle était en intrigue et en commerce avec cette grosse femme pour empoisonner M. de Poulaillon son mari, sur quoi la dame lui demanda si elle était assez simple pour le croire. Se souvient encore que, huit ou quinze jours avant qu'elle sortît de la maison, M. de Poulaillon reçut un billet qui lui fut apporté par un petit garçon, étant lors dans le cabinet, et vint dans la chambre où était sa femme qu'elle peignait, dans laquelle chambre ce billet lui fut rendu par le petit garçon, et pendant qu'il lisait le billet, la Poulaillon le lisait à l'envers et par dessous, parce que le soleil donnait sur le papier ; ce qui n'empêcha pas que la dame ne demandât à son mari ce que c'était, et qu'elle voulait le savoir, mais il y fit d'abord quelque difficulté, et à la fin dit à la dame en ces mots : Madame, cela n'est-il pas honteux que j'entende tous les jours parler de semblables choses, et que vous continuiez de voir cette sorte de gens que vous voyez et qui vous perdront à la fin. Voilà qu'on me mande que vous me deviez faire empoisonner par le moyen d'une femme qui vient tous les jours céans, et que c'est une grosse femme habillée en revendeuse. Ne sait si ce fut lui qui donna ce billet à sa femme pour le lire, ou si ce fut elle qui le prit des mains de son mari, mais sait bien qu'elle le lut, et après l'avoir vu, sur ce qu'il paraissait être d'une écriture moulée, la dame dit qu'il fallait que ce fût la Besnier qui eût écrit ce billet, parce qu'elle lui en voulait, et que cette demoiselle savait écrire toutes sortes de caractères, et il témoigna en être persuadé; ce qu'ayant entendu, elle dit à M. de Poulaillon qu'il fallait arrêter le petit garçon, sur quoi celui-ci, qui ne pouvait avoir plus de dix ou onze ans, et qui se disait être fils d'un savetier, dit qu'il mènerait au lieu où on lui

1. Il fallait que la Rivière fût un bourreau d'argent pour avoir des dettes tout en ruinant M. Poulaillon, chez lequel il demeurait, puisque ses meubles étaient dans la maison, et que, selon toute apparence, madame Poulaillon, qui l'avait reçu chez elle, lui donnait la table avec le logement.

avait donné le billet, qui était dans l'église des Petits-Pères ; ce que M. de Poulaillon ne voulut pas qu'on fît, ni y aller lui-même, comme on le lui mandait, de crainte d'accident, à ce qu'il dit, et se contenta, après que le petit garçon fût parti, d'y envoyer son fils et son laquais, d'où étant de retour, ils firent rapport que personne ne leur avait rien dit, et M. de Poulaillon garda néanmoins le billet, qu'elle lui vit serrer[1].

— Comment s'appelait un homme qui voyait souvent madame Poulaillon, et qui disait avoir des secrets?

— Cet homme disait être fort savant, et était néanmoins fort mal fait, avait une méchante mine avec un méchant habit gris, fort gras, âgé d'environ cinquante à cinquante-cinq ans; il venait souvent voir madame Poulaillon, raisonnait même quelquefois avec le mari et le fils, et quand il voyait la dame ils parlaient l'un et l'autre une langue qu'elle n'entendait pas[2].

— Si la Poulaillon ne lui a rien donné pour mettre dans le manger ou la boisson de son mari?

— Environ quinze jours ou trois semaines avant qu'elle sortît de la maison, la dame lui donna une petite fiole de verre carrée et longue d'un doigt, et pas plus grosse que le doigt, dans laquelle il y avait de la liqueur rouge qu'elle lui dit de mettre dans le vin de son mari, et que c'était pour l'endormir, et pour prendre pendant ce temps-là les clefs de son coffre, et en tirer de l'argent pour payer ses dettes et faire un voyage qu'elle disait vouloir faire en son pays; mais quoiqu'elle eût dit à sa maîtresse qu'elle mettrait, suivant son ordre, cette liqueur dans le vin de M. de Poulaillon, elle ne l'y voulut pas mettre néanmoins, et fut à une fenêtre qui a vue sur un chantier, par laquelle elle versa dans le chantier la liqueur, après que la Poulaillon lui eut demandé par trois fois si elle avait bien mis la liqueur rouge dans le vin de M. de Poulaillon, et qu'elle lui eut assuré qu'elle l'avait mise; mais le lendemain la dame lui dit que cela n'avait rien fait et que son mari n'avait point dormi de la nuit, et pas plus qu'à l'ordinaire, et sur ce lui dit qu'il fallait qu'elle mît cette liqueur dans le vin de son mari. Elle la porta à son nez pour savoir quelle odeur la liqueur avait,

1. Ce billet avait été écrit par une femme de la maison, sur l'invitation d'un confesseur.

2. Ils s'entretenaient sans doute en quelque patois usité sur les bords de la Garonne. Cet homme était un médecin gascon, fort suspect, mais qui ne fut pas traduit devant la chambre.

mais elle n'y ressentit aucune odeur, et la liqueur était claire et liquide comme du vin. Cinq ou six jours auparavant ou environ, la Poulaillon lui avait donné une autre fiole de verre, ronde, de ces fioles communes de deux liards, et de la grosseur environ du poing, dans laquelle il y avait de la liqueur claire et sans couleur, comme de l'eau, de laquelle la dame lui dit de mettre dans le vin de son mari; mais elle n'en fit rien, et lui dit qu'elle n'en avait pu trouver l'occasion; se souvient même que Gaultier, chirurgien du comte de la Serre, étant venu la voir, et ayant vu la fiole sur la cheminée de sa chambre, et lui ayant dit que la Poulaillon la lui avait donnée pour la mettre dans le vin de son mari, Gaultier lui dit de s'en bien donner de garde, et qu'elle se perdrait, et lui a dit plusieurs fois en ces termes : Ma commère, sortez de cette maison. Se souvient que Gaultier versa de cette fiole dans le creux de sa main, qu'il la porta au nez, et n'y trouva aucune odeur, et cette fiole est depuis restée douze ou quinze jours, ou un mois, sur la cheminée de sa chambre, parce que la Poulaillon lui dit de ne pas mettre de cette eau dans la boisson de M. de Poulaillon, puisqu'elle en avait perdu l'occasion, et que cette eau n'était bonne que pour s'en servir dans le moment. Lui revient encore dans la mémoire, à l'égard de la liqueur rouge, qu'elle était dans ces sortes de fioles où l'on met des essences, et que le jour que la de Poulaillon la lui donna pour la mettre dans le vin, ce même jour la dame vit bien elle-même qu'elle n'avait pu mettre la liqueur dans le vin, parce que dès aussitôt que le laquais de M. de Poulaillon était revenu du cabaret prendre du vin, il l'avait enfermé dans le lieu où l'on mangeait, et en avait mis la clef dans sa poche, parce qu'ayant été dérobée une salière d'argent, M. de Poulaillon lui avait donné ordre de tenir la porte du lieu où l'on mangeait fermée, pendant que le couvert serait mis; et ayant dit à la Poulaillon qu'elle avait bien vu qu'elle n'avait pas pu mettre la liqueur dans le vin, la dame lui dit de la garder pour le lendemain, et qu'avant le dîner elle irait pour amuser M. de Poulaillon où il serait, afin de lui donner moyen de pouvoir la mettre dans la bouteille où serait le vin ; et en effet le lendemain, un peu avant l'heure du dîner, la dame fut trouver son mari, dans sa chambre, et ayant vu de la chambre où elle était, et sur la porte de la chambre, que le lieu où l'on mangeait était ouvert, et que le laquais était descendu, elle l'appela, et lui dit tout bas d'aller vitement la mettre dans le vin, et elle passa

aussitôt dans ce lieu et versa par la fenêtre ce qui était dans la petite fiole, laquelle elle rapporta à la Poulaillon pour lui faire voir qu'elle était vide et lui dire qu'elle l'avait versée dans le vin, garda néanmoins la fiole, qu'elle fut porter dans sa chambre. Se souvient que la Poulaillon, ayant vu, ainsi qu'elle nous a dit, que M. de Poulaillon n'avait point été endormi, lui dit que ceux qui lui avaient donné les liqueurs ne les lui donnaient sans doute que pour attraper son argent, puisqu'elles n'avaient rien fait. La Poulaillon, environ le temps de ces liqueurs et peu de temps avant qu'elle fût sortie de la maison (se souvient que c'était après les vendanges faites), lui demanda une chemise de nuit de son mari, qu'elle lui donna, et quelques jours après la dame lui demanda encore une paire de draps que l'on avait accoutumé de mettre à leur lit, qui étaient des draps fins, lesquels draps de lit et chemise la dame de Poulaillon ne lui avait pas encore rendus lorsqu'elle est sortie de son service, en sorte que, quand elle lui a rendu compte, elle en a fait souvenir la dame, qui lui dit qu'elle savait bien où cela était et qu'elle ne s'en mît point en peine. Se souvient aussi que lorsqu'elle lui demanda la chemise, elle lui dit qu'elle n'avait que cinq chemises de nuit et qu'elle aurait de la peine à en donner de blanches comme il faudrait à M. Poulaillon, et elle dit même à la gouvernante qu'elle ne savait ce que la dame voulait faire des chemises de nuit et des draps qu'elle lui avait demandés. Elle donnait deux fois la semaine du linge blanc au laquais de M. Poulaillon, qui le donnait à son maître. Il s'appelle Delamarre et il est encore à son service, et le laquais de la Poulaillon s'appelle Petit-Jean; mais cette dame avait un autre laquais auparavant, qui s'appelait Bourguignon, lequel, à ce qu'on prétend, demeure à présent en Poitou, ce que le laquais de M. Poulaillon peut savoir, parce qu'il est son parent, et ce Bourguignon voulut sortir, à quelque prix que ce fût, de la maison, parce qu'il disait, sans vouloir dire autre chose, que madame (parlant de la Poulaillon) faisait des micmacs. La cuisinière lui a dit que la gouvernante lui avait dit que la Poulaillon lui avait donné des poudres pour mettre dans le vin de M. de Launay et pour endormir, mais qu'en ayant parlé à son confesseur, il lui avait dit qu'elle devait le jeter et en avertir son maître, ce qu'elle ne sut néanmoins que le lendemain que la gouvernante fut sortie, parce que les domestiques ne voulaient pas qu'elle le sût, et même M. Poulaillon avait défendu qu'on le lui dît; mais sur ce qu'ils

parlaient tous en particulier, et qu'ils se gardaient d'elle, cela lui donna occasion de demander ce que c'était, et la cuisinière lui dit que M. Poulaillon s'étant trouvé mal et qu'ayant su de la gouvernante que la Poulaillon lui avait donné des poudres, elle fut dire à M. Poulaillon qu'on pourrait bien lui avoir donné du poison, et qu'il ferait bien de prendre du citron et de l'orange; ce qui ayant obligé M. Poulaillon d'en envoyer chercher par la cuisinière, elle lui en fit prendre le jus, à ce qu'elle dit, et aussitôt après il s'était levé pour aller trouver sa femme, et lui dire que la cuisinière l'avait averti qu'elle avait donné des poudres à la gouvernante pour les lui faire prendre, et que la dame avait dit que cela n'était pas vrai; que l'on avait fait venir ensuite la gouvernante, laquelle avait soutenu à la Poulaillon qu'elle lui avait donné des poudres par deux fois, que la première fois elle les avait jetées, et que la deuxième, elle était allée trouver sa tante qui l'avait menée au curé de Saint-Roch, qui lui avait dit de jeter la poudre et d'avertir son maître; sur quoi elle dit à la cuisinière que le curé avait très-mal fait de faire jeter la poudre; mais, de tout cela, elle n'en a rien vu ni entendu, et n'en a rien su que ce que la cuisinière lui en a dit le lendemain que la chose fut arrivée.

— A quoi servaient les feuilles que la Poulaillon lui fit mettre tremper entre deux assiettes dans sa chambre, et ce qu'elle lui manda d'en faire le lendemain qu'elle ne vint pas dîner chez elle?

— Madame donna ces feuilles à son laquais, qui les mit entre deux assiettes avec de l'eau, en la présence de M. Poulaillon, et il y avait trois feuilles grandes comme le creux de la main et comme de petites feuilles de vigne, mais elles étaient plus vertes, et le lendemain la Poulaillon lui manda par son laquais de mettre un demi-setier de vin sur ces feuilles, ce qu'elle fit; mais cela ne servit à rien, et après avoir demeuré longtemps dans un pot de faïence dans sa chambre, elle les jeta par l'ordre de sa maîtresse; et se souvient que M. Poulaillon ayant, quelques jours après qu'il eut vu tremper ces feuilles, demandé à la dame Poulaillon à quoi elles devaient servir, elle lui dit que c'était pour s'étuver, sans s'expliquer davantage.

— Si elle n'a pas été, sur la fin de l'été dernier, demander des crapauds à une jardinière qui demeurait proche de la maison de M. Poulaillon?

— Oui, et elle en a demandé à plusieurs autres personnes, parce que sa maîtresse lui avait donné ordre d'en demander et que ces crapauds fussent en vie, et elle en avait déjà fait demander par d'autres, mais l'on n'en put pas trouver, à cause de la grande sécheresse. Elle en demandait six, et la jardinière lui disait que quand elle lui en donnerait cinquante pistoles elle n'en donnerait pas seulement un, et lorsqu'elle le rapportait à la Poulaillon, cette dame disait qu'il n'y avait qu'elle au monde qui ne pouvait pas trouver les choses dont elle avait besoin, et que si un autre en avait affaire, il en trouverait autant qu'il voudrait.

— Si madame Poulaillon lui dit ce qu'elle en voulait faire?

— Non, et elle parle fort peu à ses gens.

— Ce que c'était qu'elle pilait un jour, lorsqu'un perruquier lui demanda ce qu'elle faisait, et qui lui dit que c'était du poison?

— Elle n'a jamais rien pilé dans la maison, mais Gaultier, chirurgien, dont elle nous a parlé ci-dessus, ayant trouvé une femme de chambre qui servait la Poulaillon, et qui en sortit le jour avant qu'elle y entrât, cette femme, qui pilait alors quelque chose dans un linge, que Gaultier reconnut, après l'avoir vu, être du poison, lui dit de se donner garde de l'approcher beaucoup du nez, et cette femme de chambre avait dit à Gautier qu'elle ne savait ce que c'était, et c'est ainsi que Gautier le lui a dit depuis.

— Si la cuisinière qui était dans la maison de M. Poulaillon, au temps qu'elle y demeurait, n'était pas femme du valet de M. de la Rivière?

— Oui, et encore bien que cette cuisinière se fût adressée à elle pour la faire entrer au service de M. Poulaillon, elle ne savait pas alors qu'elle fût femme de ce valet de chambre; mais la cuisinière lui disait que lorsqu'elle aurait parlé à la Poulaillon et qu'elle lui aurait dit qui elle était, elle la prendrait assurément; et en effet, après lui avoir parlé, la dame la prit à son service; mais le valet de chambre a dit souvent qu'elle n'était pas sa femme, et c'est une misérable, et il la roue de coups. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VIGOUREUX.

Du 14 février 1679, à la Bastille.

— Si elle connaît Belot? — Non.

— Si elle ne connaît pas un homme de ce nom, qui a logé chez sa sœur?

— Oui, mais elle l'a connu il y a cinq ou six ans, et elle ne l'a vu qu'une fois, lorsqu'elle logeait dans le cloître Saint-Opportune, qu'il la vint voir, et de cela il peut y avoir deux ans. Il est de Normandie, à ce qu'elle croit, et sa femme demeurait quelque part vers la place Maubert, il y a environ deux ans; mais la Bosse voit ce Belot, et elle le connaît depuis bien plus longtemps qu'elle, à ce que la Bosse lui a dit, et ils ont été de bonne amitié ensemble. Il a été chevau-léger de la garde du Roi[1], et a ouï dire que, pendant qu'elle était à Aurillac, il avait été deux ans prisonnier pour batterie...

— Si la première fois que la dame Poulaillon la vit chez elle, elle ne dit pas à la dame qu'elle n'était pas de ces femmes qui savent brûler le fagot?

— Non, et la première fois que la dame Poulaillon vint chez elle, la dame était avec son mari et elle ne lui en parla pas. Il est bien vrai qu'il est venu une conseillère, dont elle ne sait pas le nom, en carrosse, et qui a des livrées rouges, à sa porte, qui lui demanda si elle ne savait pas brûler le fagot pour faire mourir le monde, et ayant dit à la dame qu'elle ne le savait pas, la dame lui demanda si elle ne connaissait point quelqu'un qui le sût, à quoi elle lui dit qu'elle ne connaissait personne. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE GUILLAUME BOSSE.

Le 15 février 1679, à Vincennes.

Guillaume Bosse, âgé de quinze ans, demeurant, lorsqu'il a été arrêté, chez sa mère, depuis trois jours seulement, ayant été mis hors de l'hôpital de Bicêtre, où il avait été mis il y a cinq ans, et où il apprenait à travailler de la carde pour faire des bas[2].

1. Les chevau-légers formaient une compagnie de cavalerie légère, levée par Henri IV pour la garde du Roi, qu'elle précédait immédiatement à la guerre; elle fut supprimée en 1787.

2. L'idée de moraliser les enfants en les mettant en prison pour leur donner l'amour du travail n'est pas, comme on le croit, une chose nouvelle, et Colbert, lorsqu'il avait réorganisé l'hôpital général destiné à renfermer les oisifs, les vaga-

— S'il connaît la Chéron?

— Oui; il l'a vue le jour de Sainte-Geneviève, au soir, chez sa mère, et la Chéron disait qu'elle allait à Versailles pour y prendre quelques habits.

— S'il n'a pas été chez elle et s'il sait où elle demeure?

— Oui; et sa mère l'y a envoyé une fois porter du bouillon dans un potage à la Chéron, parce qu'elle était malade.

— Si ce fut le lendemain qu'il porta un billet à M. de Feuquières?

— Non; ce fut le lundi. Le billet était cacheté lorsque sa mère le lui donna, et il le rendit au valet de chambre de M. de Feuquières.

— Qui lui avait appris le logis de Feuquières?

— Il était écrit sur le billet, et en le portant il faisait lire le dessus, et n'en a porté que celui-là.

— Quels sont les gens qu'il a vus venir dans la maison de sa mère?

— Il y a vu venir une belle demoiselle qu'il a entendu appeler Poulaillon, et il y avait avec elle un valet de chambre. Il a vu aussi venir une petite femme dont il ne sait le nom, et a vu encore venir la Vigoureux et un homme d'épée appelé M. Belot, lequel y vint le jour de Sainte-Geneviève, sur les onze heures.

— Ce qu'il entendit dire à Belot?

— Belot dit qu'il ferait trouver de l'argent sur un habit de la Poulaillon, mais il ne s'en trouva pas.

— Ce qu'il entendit dire à la Poulaillon lorsqu'elle était chez sa mère?

bonds et les enfants abandonnés, avait eu grand soin d'y établir des ateliers où ils pussent apprendre un métier. Il est probable que lorsque la Bosse avait été mise au Châtelet pour faux monnayage, son fils fut conduit à Bicêtre, pour y être gardé jusqu'à l'âge de discernement. Les résultats de ces soins ressemblaient fort à ceux qu'obtiennent nos philanthropes actuels, et le profit le plus net était l'économie réalisée par l'administration, qui prélevait sa part sur le maigre salaire alloué aux travailleurs. La fabrication des bas était une industrie récente. Au commencement du XVIIe siècle, un Français avait inventé le métier à faire les bas; il fut, comme à l'ordinaire, dédaigné dans son pays; il porta sa découverte en Angleterre, où on le reçut à bras ouverts. En 1656, un autre Français rapporta la machine, et Colbert, mieux avisé que ses prédécesseurs, en propagea l'emploi par tous les moyens possibles, et il n'oublia pas de chercher dans les prisons les ouvriers qui manquaient à cette industrie nouvelle. Parmi les procédés de la fabrication, un des principaux était de draper les bas, c'est-à-dire de tirer, avec une carde garnie de fils de fer ou de chardons à bonnetier, la laine et le coton, afin de rendre le bas plus chaud et plus épais; la confection de ces cardes occupait alors un assez grand nombre de mains.

— Il entendit parler de couvent, et ne sait point ce qui en fut dit. Entendit aussi que la Poulaillon dit à sa mère qu'il fallait retirer ses cuillers et que sa mère dit qu'elle n'avait point d'argent.

(B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VIGOUREUX.

Du 18 février 1679, à la Bastille.

— Si elle connaît un homme qui s'appelle Lesage et d'où lui vient sa connaissance?

— Elle le connaît sans le connaître, mais elle n'a jamais eu de fréquentation avec lui, et elle l'a connu du temps qu'il demeurait chez la Voisin et qu'il fréquentait chez deux filles qui sont sœurs, dont l'aînée s'appelle Marguerite, et lesquelles lui ont donné la connaissance de la Philbert, qui prétendait avoir un trésor chez elle; mais elles ne voient plus Lesage. Il se mêlait de faire des mariages, et se mêlait aussi de lever des trésors, et la Voisin peut en dire plus de nouvelles que personne. C'est une personne âgée d'environ cinquante-cinq ans, ayant perruque roussâtre, qui est mal bâti, vêtu ordinairement de gris, avec un manteau de bouracan, et elle a ouï dire que c'est un homme qui se mêlait autrefois d'affaires, et l'homme qui le lui a dit ne le lui a point expliqué autrement; croit que c'était pour faire trouver des trésors perdus [1].

— S'il y a longtemps qu'elle n'a vu Lesage?

— Elle l'avait vu un mois avant qu'elle fût arrêtée. Il passa chez elle avec un homme pour lui faire regarder dans la main, auquel elle dit qu'elle ne se mêlait plus de cela.

— En quel lieu loge ce Lesage, et si le nom de Lesage est son véritable nom?

— Il logeait chez la Voisin, aux Petits-Carreaux, et a ouï dire qu'il s'appelait autrefois Dubuisson.

1. Voici enfin les deux principaux acteurs dans cette triste affaire. La réputation de la Voisin est faite depuis longtemps, et les détails du procès montreront à quel point elle était fondée. Quant à Lesage, qui est moins connu, il mérite de l'être davantage; on verra qu'il était beaucoup plus habile que sa complice et qu'il savait soutirer l'argent des dupes sans avoir recours aux moyens odieux qu'elle employait. La Voisin reconnaissait sa supériorité et, ce qui est plus étonnant d'après le portrait hideux qu'on trace ici de ce fripon, elle en avait fait son amant; elle eut fort à faire pour conserver ce séducteur, qui avait une femme en Normandie et qui cherchait cependant encore à se marier ailleurs dans Paris, après avoir promis à la Voisin de l'épouser si elle devenait veuve.

M. de la Reynie jugea, sur ces déclarations, utile de mettre en sûreté des malfaiteurs de cette espèce; ils furent conduits à Vincennes.

— S'il n'a pas logé chez la Cartier, chandellière, et si elle ne l'y a pas envoyé demander?

— Non qu'elle sache, et ne l'y a point été chercher.

— Si l'on ne faisait pas quelque adresse pour Lesage chez la Cartier, aux Petits-Carreaux?

— Oui. Elle y a envoyé une fois son mari pour l'y chercher, et lui faire savoir que la Philbert et Marguerite lui voulaient parler, et croit que Marguerite voulait retirer un billet de Lesage de quelque argent qu'elle lui avait promis, et ne sait pour quel sujet.

— Depuis quand elle connaît la Delarue?

— Il y a trois ans qu'elle la connaît; il y en a deux qu'elle ne l'a vue, et du temps qu'elle l'a connue, elle tenait une boutique, où elle vendait de la bière, du vin et autres choses, rue des Fossés-Saint-Germain, et elle l'a vue depuis demeurer dans la rue Culture-Sainte-Catherine, et son mari était cocher d'un homme qui demeurait à la place Royale, et que l'on appelait M. l'ambassadeur[1].

— Lui avons représenté une lettre missive, sans date ni souscription, et dont la suscription est pour *Madame Vigoureux, à Paris;* la lettre c. p. l. m. : « *Je voudrais bien parler,* » et f. p. c. a. m. : « *Nous avons la commodité. Adieu.* »

— Cette lettre doit avoir été trouvée chez elle, et il faut qu'elle soit de la Philbert, n'ayant reçu aucune lettre de personne autre que de la Philbert, pour faire parler à Lesage, et il doit y avoir sept ou huit mois qu'elle l'a reçue. Et depuis a dit un an.

— Où était la Philbert lorsqu'elle lui écrivait cette lettre?

— Elle croit qu'elle était alors chez Marguerite.

— Quelle était la personne de la Delarue qu'elle devait amener chez la Philbert?

— C'était une femme que la Delarue devait mener, et qu'elle disait qui connaîtrait bien s'il y avait aucun trésor dans la maison, et la Bosse a mené longtemps la Philbert sur ces trésors, à ce que la Philbert lui a dit, et c'était devant qu'elle les connût.

— Si elle fut le soir à Charonne, chez la Philbert, ainsi qu'il lui était marqué par la lettre?

— Elle ne sait pas précisément si ce fut le soir ou le lendemain

1. Ce doit être M. de Ferrero ou M. de Saint-Maurice, ambassadeurs de Savoie. Avec les soupçons qu'on avait sur les causes de la mort du duc de Savoie, il dut paraître singulier que le cocher de ce seigneur fût le mari d'une amie de Lesage.

qu'elle y fut, mais elle y fut sur les deux heures avec la Delarue, qui y mena une petite femme, laquelle l'ayant laissée dans une salle avec la Delarue et la jardinière du logis, fut en deux ou trois endroits de la maison avec la Philbert, à qui elle dit qu'elle avait un trésor dans sa maison, mais qu'elle ne lui pouvait dire l'endroit où il était.

— Ce que signifiaient ces mots de la lettre : *Ne perdons point cette occasion de tenter quelque chose, puisque nous en avons la commodité ?*

— C'était que le mari de la Philbert était allé à la campagne pour sept ou huit jours.

— Si Lesage n'est pas de la connaissance de la Bosse?

— Il y a longtemps qu'ils se connaissent, même auparavant qu'elle les ait connus.

— Comment s'appelle la femme que la Delarue mena avec elle à la Philbert?

— Elle s'appelle, à ce qu'elle croit, Simon, et il y a plus de deux ans qu'elle ne l'a vue. C'est une petite femme; ne sait point ce qu'elle fait ni où elle demeure.

— Si la Poulaillon ne connaissait pas Delarue, Simon et Lesage?

— Elle n'en sait rien, et si elle les connaît ce n'est point par son moyen.

— S'il n'a point été avec elle à Charonne? Si elle sait ce qu'il a fait pour la Philbert?

— Non. Elle ne le sait point, et ne leur a entendu parler que de trésors.

— Quelle était la personne qu'il mena chez elle, il y a huit mois, pour se faire regarder dans la main?

— C'était un petit homme qu'elle ne connaît point, et Lesage lui avait amené, il y a deux ans, trois autres personnes, au commencement qu'elle se mêlait de regarder dans la main, dont l'une était Lyonnais, qui lui donna trois pièces de quatre sols; un autre lui donna trente sols, et le troisième ne lui donna rien. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA BOSSE.

L'an 1679, le 15e jour de février.

— S'il y avait longtemps, lorsqu'elle a été arrêtée, qu'elle n'avait vu la Chéron?

— Il y avait environ cinq ou six jours lorsqu'elle a été arrêtée, et la Chéron est presque toujours à Saint-Germain, où elle blanchit et vend du fruit, et la Chéron a été, l'été dernier, à Fontainebleau pendant tout le temps que la cour y a été, et c'est une grande femme, sèche et d'environ cinquante-cinq ans.

— Si elle connaît Belot?

— Il est de la connaissance de la Vigoureux, laquelle le connaît bien devant elle, et elle ne le connaît que depuis deux ans, et ne le fréquente point. Il loge là où il peut, parce qu'il n'est pas bien dans ses affaires; il est néanmoins presque toujours à Saint-Germain, étant chevau-léger de la garde, et ne sait de quoi il se mêle, et il est revenu de la campagne au retour du Roi. Elle le vit le jour de Sainte-Geneviève dernière qu'il passa chez elle, et elle lui demanda de lui faire prêter de l'argent sur l'habit doublé de vert de madame Poulaillon, et dit à la Vigoureux que Belot avait été chez elle, et la Vigoureux a été chercher Belot, et il menait de ses connaissances à la Vigoureux pour leur faire regarder dans la main. Belot est encore un de ces chercheurs de trésors, et il en cherchait il y a deux ans avec de Roize, qui est un homme qui a aussi mangé son bien; mais Belot, depuis deux ans, ne cherche plus de trésors. La Vigoureux, Belot, la Chéron, de Roize et son mari n'étaient qu'une clique, et il y avait plus d'un an qu'elle n'avait vu Belot. La Vigoureux connaît de Roize, il y a plus de six ou sept ans, et il y a cinq ou six mois que de Roize lui avait porté un habit noir à mettre en gage.

— Si ce n'est pas Belot à qui la Chéron devait faire parler à M. de Feuquières?

— Non, parce que la Vigoureux lui a dit que celui qui devait parler à M. de Feuquières était sans doute connu d'elles, à cause qu'il ne voulait pas qu'elles le vissent, et lorsque la Vigoureux le dit à M. de Feuquières, il dit que cet homme avait raison. Sait qu'il y avait longtemps que la Vigoureux le cherchait pour M. de Feuquières.

— Si Belot n'a pas le secret d'empoisonner avec le venin des crapauds des tasses d'argent et autres choses semblables?

— Elle n'a jamais rien ouï dire de semblable en sa vie, et cela est épouvantable; cet homme est incapable de semblables choses[1].

1. M. de la Reynie, en suite de cet interrogatoire, ordonna l'arrestation de Belot, de de Roize et de la Chéron.

INTERROGATOIRE DE BELAMOUR.

Du 20 février 1679, à la Bastille.

— A lui représenté un billet c. p. c. m. : *Il faut faire dire*, et f. p. c. a. m. : *une fois Ave*, *Maria*, et ce qu'il en voulait faire.

— Il le reconnaît, et le billet fut trouvé sur lui après qu'il fut arrêté; ce billet lui a été donné à l'armée, et ne sait de quelle main il est écrit, non plus que l'écriture qui est au dos. Étant soldat et étant dans une baraque avec ses camarades, les uns disent : J'ai une fille et moi une autre, et d'autres qu'on voudrait bien avoir l'amitié d'une fille; on lui avait donné sur cela ce billet, et ne croyait l'avoir.

— Si le billet n'était pas pour lui servir de mémoire de ce qu'il fallait dire aux personnes qui venaient chez sa mère dans les commencements qu'ils y venaient et qu'on leur parlait de neuvaines?

— Il ne se trouvera personne qui puisse dire qu'il leur ait jamais parlé de rien de semblable.

— Pour qui était une petite boîte peinte, qui fut cachetée un soir en sa présence et de son cachet?

— C'était pour donner à un homme qui voulait parler et se donner au diable, et depuis a dit pour aller au sabbat, et pour son plaisir, et la Vigoureux lui dit de voir si l'on en pourrait tirer quelque chose; et lui dit aussi de dire à cet homme qu'il le ferait aller à l'assemblée secrète pour s'en défaire, et cet homme s'en devait aller aux champs, et on n'en entendrait plus parler; et dans la boîte il doit y avoir quatre jetons que Vigoureux, tailleur, avait apportés pour les y mettre avec le billet que la femme de Vigoureux avait écrit, et après que les jetons et le billet furent mis dans la boîte, il la cacheta de son cachet en la présence de la Vigoureux.

— Comment s'appelle l'homme pour qui était la boîte?

— Il n'en sait pas le nom, et il ne l'a vu que deux fois, et il y a cinq ans que la Vigoureux le connaît [1].

— Si la Vigoureux écrivit le billet qui fut mis dans la boîte en sa présence?

1. Bosse, qui était soldat aux gardes, craignait sans doute de se compromettre en dénonçant un colonel à M. de la Reynie, mais ses complices, moins timides, avaient avoué que cet homme était le marquis de Feuquières, que la supériorité de son talent à la guerre ne mettait pas à l'abri de ces faiblesses; ajoutons qu'il consultait les devins et demandait à aller au sabbat, non-seulement pour son compte, mais encore pour celui de M. de Luxembourg, son général et son ami.

— Non; mais il faut bien que ce soit la Vigoureux qui l'ait écrit, puisqu'elle lui dit qu'elle écrivait le billet et que l'homme était à moitié fou.

— Lui avons représenté une petite boîte peinte, qui paraît avoir été cachetée avec de la cire noire.

— C'est la même boîte qu'il cacheta après que les jetons et le billet eurent été mis.

— A lui aussi représenté un billet aussi tiré de la boîte, c. p. c. m. : *La personne*, et f. p. c. a. m. : *l'assemblée secrète*, avec quatre croix au-dessous.

— C'est le billet qu'il vit mettre dans la boîte, et c'est de l'écriture de la femme de Vigoureux.

— S'il n'écrivit rien le jour que la boîte fut par lui cachetée?

— Non, et il est vrai que quelques jours auparavant il écrivit sous cet homme pour qui était la boîte, en la présence de la Vigoureux, un mémoire des choses que l'homme demandait, et en les écrivant, lui et la Vigoureux pâmaient de rire, et c'était chez la Thibault, sœur de la Vigoureux, qui demeure dans la rue des Arcis, et chez laquelle l'homme fréquentait, qu'il écrivit. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VIGOUREUX.

Du 20 février 1679, à la Bastille.

— Depuis quand elle connaît la Darsis et à quelle occasion elle l'a connue?

— Elle la connaît depuis environ dix-huit mois, du temps qu'elle demeurait dans la rue Grenier-Saint-Lazare, et la Darsis s'est fait regarder dans la main par elle et croit même que son mari lui a fait un manteau ou une jupe.

— Ce que la Darsis lui dit de son mari?

— Elle ne peut pas bien s'en souvenir, mais elle lui demanda s'il n'y avait point de bière marquée dans sa main, et elle lui dit que non.

— Si Darsis ne lui dit pas qu'elle n'était point heureuse avec son mari, et si elle ne lui dit point ce que deviendrait son mari?

— Darsis ne lui parla point de cela, et elle ne lui dit autre chose, sinon qu'elle n'avait point de bière marquée dans sa main, au contraire, qu'elle serait bien heureuse et aurait du bien.

— Ce que Darsis lui donna?

— Douze ou quinze sols, et la nourrice lui a dit depuis que sa maîtresse avait envie de la revoir, mais elle ne l'a point revue.

— Si elle ne parla pas de neuvaine à Darsis?

— Non, et elle n'a point parlé de neuvaine à d'autres qu'à celles qu'elle nous a déclarées.

— Par quel moyen elle a placé son neveu chez Darsis?

— C'est par le moyen de sa nourrice, qui demeure depuis six ou sept ans chez la Darsis.

— Combien il y avait, lorsqu'elle a été arrêtée, qu'elle avait placé son neveu chez la Darsis?

— Elle croit qu'il n'y avait pas plus de quinze jours.

— Sous quel nom il sert chez la Darsis?

— Il s'appelle Peltier, et on lui donne le nom de Jasmin, et c'est la nourrice qui lui a donné ce nom-là.

— Si elle n'a pas vu Darsis depuis qu'elle est veuve?

— C'est la première fois qu'elle entend dire que Darsis est veuve, et il faut qu'elle soit veuve depuis que son neveu y est entré en condition, et la nourrice ne lui a point dit qu'elle fût veuve, et la nourrice n'était pas en deuil ni personne.

— Si elle n'y a point été lorsqu'elle y a placé son neveu?

— Non, et ç'a été le beau-père de son neveu avec son mari qui furent chez la Darsis ; et elle nous a dit la vérité de tout ce qui est à sa connaissance, à la réserve de ce qu'elle ne nous a pas dit qu'elle avait dit à M. Perrin de donner avis, comme il a fait ou fait faire, à M. de Poulaillon, de prendre garde à son argent qui était dans un coffre, et à sa personne, et ce n'était que par défiance, parce qu'elle craignait que cet argent ne tentât tous ceux qui avaient affaire à la dame Poulaillon; et en effet, depuis que M. Poulaillon eut été averti, il changea son argent de place et mangeait seul, et prenait garde à lui et à ce qu'il mangeait, et avait beaucoup de méfiance de sa femme, à ce qui lui a été dit; pour ce qui est de Belot, elle ne l'a vu en quatre années qu'une seule fois, et il y a deux ans pour le moins qu'elle ne l'a vu, et à l'égard de Lesage, elle l'a vu plusieurs fois, mais elle n'a point eu de commerce avec lui.....

(B. A.)

M. DE LA REYNIE AU COMMISSAIRE DELAMARRE.

Ce 23 février 1679.

Je crois vous avoir mandé de chercher sur votre registre, de voir si vous trouveriez qui de vos confrères a apposé le scellé chez la dame Darsis après la mort de son mari; il faut chercher depuis quatre ou cinq mois, c'est vers la rue Mauconseil, mais il n'en faut parler à personne, j'entends votre registre de bourse commune[1].

(B. I.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 24 février 1679.

Monsieur, ce mot n'est que pour vous donner avis que le nommé Belot, garde du Roi, a été arrêté prisonnier et conduit à Vincennes, vous aurez agréable de l'interroger pour voir si c'est celui dont la Vigoureux et la Bosse vous ont parlé[2]. (A. G.)

INTERROGATOIRES DE LA CHÉRON.

L'an 1679, le 25 février, à Vincennes.

Anne Petit, femme de Nicolas Chéron, gagne-denier, âgée de cinquante-trois ans, demeurant rue de Cléry, native de Condé-sur-Lezon, entre Caen et Lizieux.

— Si elle connaît la Bosse?

— Oui, et elle lui avait prêté un drap avant que d'aller à Fontainebleau, cet été dernier, où elle a demeuré quelque temps, et à son retour on lui dit que la Bosse avait bien gagné sa vie et qu'elle avait un beau lit vert, ce qui l'obligea de l'y aller trouver pour lui demander son drap, qu'elle dit que sa servante lui avait dérobé, laquelle servante, elle a ouï dire, avait vendu le drap, et la Bosse en avait reçu l'argent; et lui ayant demandé d'où venait qu'elle était bien en ses affaires, elle lui dit qu'elle avait trouvé une folle qui voulait qu'elle lui donnât un oiseau qui fît des écus, mais que,

1. Nous ne savons ce qui est advenu des soupçons de M. de la Reynie contre la dame Darsis; par le registre de bourse commune, le magistrat entend le livre sur lequel les commissaires inscrivaient les sommes remises par eux pour subvenir aux dépenses de la communauté, au prorata des actes qu'ils avaient passés, et dont ils étaient obligés de faire mention pour la régularité des comptes.

2. La conformité des noms avait induit la police en erreur; ce garde du Roi fut relâché quelques jours après, lorsqu'on trouva le véritable Belot.

si elle l'avait, elle le garderait bien pour elle, et que, outre cela, elle avait gagné quelque chose à faire prêter de l'argent à une dame de condition.

— Si elle connaît le fils de la Bosse, qui est soldat?

— Oui, et elle lui a prêté un méchant justaucorps, et elle allait une fois en quinze jours chez la Bosse.

— Si elle connaît la Vigoureux?

— Oui, elle connaît son visage, mais il y a environ deux ans qu'elle ne lui a parlé.

— Si elle connaît Belot?

— Oui, et il est garde du corps, et s'appelle François Belot, autrement Prémont dans sa compagnie. Il y a cinq ans qu'elle le connaît, et il lui donna un de ses enfants en pension chez elle, et où il a demeuré environ neuf mois, et c'était pendant qu'il était prisonnier dans la Conciergerie et au Châtelet, pour sa charge de gendarme et pour 2,000 livres qu'il devait pour sa charge à M. de la Salle [1].

— S'il y a longtemps qu'elle n'a vu Belot?

— Il peut y avoir quinze jours, et c'était trois ou quatre jours avant qu'elle ait été à l'Hôtel-Dieu, où elle est allée à cause qu'elle était entreprise des bras [2].

— Si elle connaît la femme de Belot?

— Oui, et elle était encore hier pendant toute la journée auprès d'elle à l'Hôtel-Dieu, et fort affligée de la nécessité où elle est.

— De quel pays est Belot?

— Il est de Magny-sous-Bray, et il est âgé d'environ trente ans, ayant cheveux châtain obscur et d'ordinaire cordonnés; il est de grande stature et un peu marqué de petite-vérole. Il est dans la compagnie de M. de Noailles.

— Si la femme de Belot la venait voir souvent à l'Hôtel-Dieu depuis qu'elle y est?

1. La Chéron ne dit pas la vérité; Belot avait été emprisonné pour fausse monnaie, mais sa réponse était spécieuse. Le Roi était le capitaine titulaire des gendarmes, et M. de La Salle était capitaine-lieutenant et propriétaire de la compagnie. Dans les corps ordinaires, les capitaines achetaient des hommes au plus bas prix possible et bénéficiaient sur les sommes que l'administration leur payait; mais dans ces régiments d'élite, où le simple gendarme avait le grade de lieutenant et après quinze ans celui de capitaine, les places se payaient plus ou moins cher au capitaine même.

2. La Chéron avait simulé un mal au bras pour entrer à l'hôpital, où elle espérait se tenir cachée pendant que l'on arrêtait ses complices.

— Elle l'y est venue voir tous les deux jours.

— Si elle ne sait pas qu'elle loge rue Champfleury [1], chez Rochefort?

— Oui, et cette femme demeurait ci-devant rue des Trois-Portes, place Maubert, chez Paris, marchand de chevaux; c'était avant que Belot allât faire la dernière campagne [2].

— Si Belot a été la voir depuis qu'elle a été à l'Hôtel-Dieu?

— Oui, et il n'y est venu qu'une fois avec sa femme, et c'était le jour ou lendemain qu'elle fut à l'Hôtel-Dieu.

— Qui l'a fait placer à l'Hôtel-Dieu?

— Marie Vedy, autrement madame Picquet, qui a donné quelque argent à l'Hôtel-Dieu, à fonds perdus, pria M. Perault, l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de l'y faire recevoir pendant quelque temps et de la faire mettre dans quelque lieu où elle ne fût pas pressée, ce qu'il fit, et elle a été avec une autre personne seulement mise dans un même lit [3].....

— Quelles affaires elle a faites avec la Bosse?

— Elle n'a jamais rien gagné avec la Bosse, et si elle avait fait des affaires avec la Bosse, elle aurait voulu avoir de l'argent comme elle.

— A quel usage la Bosse lui dit qu'elle employait les crapauds qu'elle lui portait?

— La Bosse disait que c'était pour faire une médecine.

— Combien de fois elle a porté des crapauds à la Bosse?

— Elle ne lui en a porté qu'une fois, et c'était un petit crapaud dans un petit sac, et qu'elle jugea être petit, sans le voir, par le volume qu'il faisait dans le petit sac, et quand elle le porta chez la Bosse, et après être descendue de sa chambre, la fille de la Bosse la rappela plusieurs fois, lui disant : Remontez; ce qu'elle ne voulut pas faire, et ne le pouvait pas, parce qu'elle était incommodée, et a su depuis que c'était que le crapaud était mort.

1. Cette rue, qui a disparu dans les derniers embellissements de Paris, était alors habitée par des prostituées de bas étage.

2. C'est-à-dire avant le mois de février 1677.

3. Au dix-septième siècle les lits étaient énormes, c'étaient de véritables édifices établis ordinairement au milieu de la chambre, clos de toutes parts par de lourdes tapisseries; une estrade, placée sur l'un des côtés, aidait à gravir l'amas de matelas sur lequel reposaient les dormeurs; dans les hôpitaux on entassait jusqu'à trois ou quatre malades dans le même lit, et cet usage barbare n'a cessé que peu de temps avant la révolution; il fallait beaucoup de crédit pour n'être couché qu'à deux.

— En quel lieu elle prit ce crapaud?

— Ce fut chez Paris, arboriste, qui demeure au milieu de la Halle, et chez lequel la Bosse lui dit de l'aller prendre, et elle donna pour cet effet une pièce de trente sols qu'elle donna à Paris, en prenant le crapaud; Paris lui dit qu'il avait eu bien de la peine à le trouver; et lui disait aussi la Bosse que le crapaud était pour faire de la poudre pour faire aimer, mais lui dit depuis qu'elle n'avait pu rien faire, parce qu'il était mort lorsqu'elle le lui avait apporté, et c'est pour ravoir cette pièce de trente sols que la Bosse est venue deux fois chez elle.

— Si elle fut demander le crapaud à Paris de la part de la Bosse?

— La Bosse l'avait menée parler à Paris, auquel la Bosse avait dit de chercher un crapaud, et quand il l'aurait trouvé, de le donner à elle qu'elle lui fit connaître, ce qui fit que Paris lui donna le crapaud lorsqu'elle fut le demander.

— S'il y a longtemps qu'elle porta ce crapaud à la Bosse?

— C'était aux environs du premier jour de cette année, avant ou après, ne le peut dire, et depuis a dit qu'il fallait bien que ce fût devant, parce que la Bosse fut arrêtée un jour qu'elle revenait de Saint-Germain, et c'était le 3 ou 4 janvier dernier que la Bosse fut arrêtée.

— Quel homme était-ce que la Bosse lui demandait pour faire parler à M. de Feuquières, et si ce n'était pas Belot?

— C'était un homme qui savait faire parler l'esprit, et Belot n'est pas capable de cela, et il est trop innocent pour cela, parce qu'il ne sait pas presque lire, quoiqu'il écrive, et pour faire ces affaires-là, à ce que l'on dit, il faut savoir du grec et de l'hébreu; mais M. de Feuquières n'est pas de la connaissance de la Bosse, à ce qu'elle a ouï dire à la Bosse, et c'est de la connaissance de la Vigoureux.

— Si elle ne fit pas savoir qu'elle ferait parler cet homme à M. de Feuquières?

— Non, parce qu'elle ne le chercha pas, et qu'elle tomba malade.

— Comment s'appelait l'homme qu'elle faisait état de trouver?

— C'était qu'elle les emboisait pour tâcher de tirer quelque chose, et comme elle savait qu'elles attrapaient le monde et en tiraient de l'argent, elle voulait aussi essayer d'en tirer d'elles.

— Ce qu'elle leur manda touchant cet homme?

— Elle leur manda qu'elle le leur enverrait afin qu'elles le menassent à M. de Feuquières; mais elle ne le leur a point envoyé.

— S'il n'est pas vrai que la veille du jour que la Bosse fut arrêtée, elle passa, en revenant de Saint-Germain[1], chez la Bosse avant d'aller chez elle, et si elle ne lui porta pas de la poudre dans un petit papier plié qu'elle laissa à la fille de la Bosse, n'ayant pas trouvé sa mère, et si elle ne dit pas à cette fille de ne pas ouvrir le papier ?

— Oui, et ce jour, en revenant de Saint-Germain, elle fut chez la Bosse pour y prendre le manteau de son mari, que le fils de la Bosse avait emprunté pour s'en servir pendant que l'on travaillerait son habit, et elle laissa à la fille de la Bosse un peu de poudre dans du papier, et c'était de la poudre qui sort de l'étrille des chevaux lorsqu'on les panse, qu'elle avait demandée pour mettre à son bras, et c'était la Verdure, la Fleur ou Dauphiné, qui demeure à Saint-Germain, à la Pierre-de-Marbre, et qui panse des chevaux, qui la lui avait donnée, et lequel a des couleurs vertes[2]; cette poudre était blanchâtre et grisâtre, fort déliée, et environ une ou deux pincées seulement.

— Si elle n'a pas aussi donné à la Bosse une espèce de plante ou racine de la grosseur d'environ une fève, qu'elle dit être à la Bosse de ce que Belot employait avec les crapauds?

— Elle n'a donné à la Bosse qu'une pomme de chardon, et il est vrai que Belot en avait trois, et Belot lui en avait donné une, laquelle il disait avoir la vertu d'empêcher les hémorrhoïdes en la portant sur soi, et elle la donna à la Bosse pour ce même usage; mais elle lui dit qu'elle n'en prît que la moitié, puisque cela était si digne et si beau, et la Bosse lui demanda si elle ne connaissait point un chardon, parce qu'il y en avait de plusieurs sortes, et que Belot lui avait dit qu'il l'avait apporté d'Allemagne, et il n'y a pas grande apparence que ce puisse être aucun poison, parce qu'elle en mangerait bien une fricassée, et les enfants, en son pays, en allant glaner et les trouvant, mordaient à même.

1. Ces allées et venues continuelles de Paris à Saint-Germain, où résidait la cour, intriguaient M. de la Reynie, qui ne put jamais, malgré ses efforts, venir à bout d'en éclaircir toutes les circonstances.

2. La Chéron veut dire que ce valet portait une livrée verte. Il fut impossible de lui faire désigner plus précisément cet homme, contre lequel M. de la Reynie avait conçu de violents soupçons. La Pierre-de-Marbre est l'enseigne de la maison où logeait la Verdure.

— Si elle connaît Ménard?

— Elle l'a vu deux fois lorsqu'elle vendait de l'eau-de-vie, dans la rue Soly, et ne l'a point vu depuis ; c'est un homme de grande stature, qui a des rousseurs au visage, et ne sait de quoi il se mêle.

(B. A.)

Du 26 février 1679, à Vincennes.

— S'il n'est pas vrai que le crapaud qu'elle fut prendre à la halle chez Paris, par l'ordre de la Bosse, était pour faire quelque chose pour une petite femme de la paroisse Saint-Sauveur[1] ?

— La Bosse ne lui a point dit pour ce que c'était, mais que plusieurs personnes lui demandaient quelque chose, et qu'elle leur disait : Médecin, guéris-toi toi-même, et ce fut la Bosse qui fit elle-même le prix du crapaud.

— Si la Bosse ne lui a pas dit quelle était la préparation qu'elle faisait des crapauds?

— La Bosse ne lui a point dit autre chose, sinon que, si elle pouvait mettre de la poudre de crapaud par où sa belle-mère passerait, cela l'obligerait de lui donner de l'argent[2].

— Si la Bosse ne l'a pas envoyé chercher autre chose chez Paris? — Non.

— Si ce fut Paris mari ou sa femme qui lui donnèrent le crapaud?

— Ce fut à la femme de Paris, qui est une petite femme maigre, à qui elle donna seize sols pour arrhes, et le lendemain, étant allée pour avoir le crapaud, et Paris lui ayant dit qu'il n'en avait point trouvé, il lui rendit les arrhes; mais deux jours après, étant derechef retournée pour voir si l'on avait trouvé quelque crapaud, la femme de Paris lui donna dans un sac de toile le crapaud qu'elle porta le soir même assez tard chez la Bosse.

— Qui elle connaît au quartier du Temple et vers les Filles de la Madeleine?

— Elle n'y connaît personne qu'un cocher de louage; mais l'on dit que Mesnard demeure en ces quartiers-là, chez une vendeuse de chiens qu'elle croit être dans la rue de la Croix, et dernièrement

1. Cette petite femme avait porté à la Bosse une tasse d'argent que Belot avait ensuite empoisonnée; nous n'avons pas reproduit ses interrogatoires, qui sont sans intérêt; elle avoua son crime au moment d'aller au supplice.

2. La Bosse avait épousé en secondes noces Mulbe, le fils d'un aubergiste; les parents de Mulbe, irrités de ce mariage, avaient serré les cordons de leur bourse.

elle rencontra Bergeron, comme il allait voir exécuter à la Grève un prêtre, et il disait vouloir savoir si ce n'était point un petit prêtre qu'il avait connu[1], et il lui dit que Mesnard était bien en peine de certaines affaires qu'il avait faites avec la Vigoureux pour quelque dame et pour quelque lettre de change, et quelque temps après, la cordonnière qui demeure proche la porte Montmartre, en dedans et vers le faubourg, et qui se nomme Monasco, vint la trouver et lui dit que Mesnard était allé chez elle, et qu'il était fort leste. Bergeron est un bourgeois, qui a une maison à Villeneuve, où il demeure. Du temps qu'elle vendait de l'eau-de-vie à la rue Soly, Mesnard y est venu comme les uns et les autres, et c'est pour cela que son mari lui a fait quitter ce commerce, et elle n'a eu aucun commerce avec Mesnard, lequel est un grand homme qui a des rousseurs au visage, et qu'elle reconnaîtrait bien si elle le voyait. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA POULAILLON A LA BOSSE.

Du 27 février, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Bosse a dit n'avoir reproches, sinon qu'elle ne voudrait jamais avoir vu la Poulaillon, et qu'elle Bosse ne serait pas où elle se voit.

Lecture faite des interrogatoires de la Poulaillon des 11, 19 et 21 du présent mois[2].

C'est de l'accusée de laquelle elle a entendu parler, sous la désignation qu'elle en a premièrement faite d'une grosse femme, et depuis sous le nom de la Bosse, et à laquelle la Vigoureux la fit parler le lendemain qu'elle lui eut demandé si la femme qu'elle lui avait dit qu'elle connaissait ne saurait pas faire brûler le fagot et si cette femme ne pouvait pas lui rendre service, et que la Vigoureux lui eut dit que oui. La Bosse, sur ce qu'elle lui avait demandé comment elle pourrait faire pour endormir son mari et prendre la clef de son cabinet, lui dit qu'elle lui donnerait des drogues qu'elle lui nomma, comme l'eau de coquerico et choses semblables qui

1. Il s'agit évidemment de Nail, le curé de Launay; on sait que les criminels résistent rarement à l'envie de voir exécuter leurs complices.

2. On a cru devoir reproduire pour cette fois le texte de la confrontation de madame de Poulaillon, parce que c'est le seul moyen de donner une idée de ses interrogatoires qui n'ont pas été retrouvés.

se prennent ordinairement chez les apothicaires, et laquelle, après qu'elle lui eut dit que cela n'était rien, et que l'on ne pouvait faire boire ni manger une personne qui n'en avait point d'envie, lui dit que si elle pouvait prendre l'empreinte de la clef du cabinet de son mari, elle Bosse lui ferait faire une autre clef du cabinet, et que pour cela il fallait qu'elle prît l'empreinte sur de la cire ou de la pâte qui ne fût point levée. Après qu'elle lui eut donné l'empreinte, elle fit faire la fausse clef par un serrurier demeurant proche ou dans le Temple, et la clef s'étant trouvée trop grosse, l'accusée la fit relimer, ce qui la rendit plus délicate; la Bosse, voyant qu'elle ne voulait point mettre en gage le meuble de la personne de ses amis[1] qui lui en avait laissé la disposition, à cause qu'on lui demandait deux sols pour écu par mois pour l'intérêt de l'argent qu'on demandait, lui dit de ne se point affliger pour cela, et qu'elle trouverait d'autres moyens de lui rendre service, qu'on lui avait parlé d'une habile femme qui lui donnerait de certaines drogues, et que, si elle pouvait trouver le moyen de les mettre dans la ceinture des chausses de son mari, et les lui faire porter, elle ferait tout ce qu'elle voudrait. Cette femme était à la campagne, où elle Bosse ne pouvait aller si tôt, parce qu'elle avait une affaire importante à Paris, qu'elle ne pouvait quitter. Elle lui avait promis de donner une récompense si la fausse clef pouvait réussir et qu'elle pût prendre de l'argent et retirer son lit du cabinet de son mari par le moyen de la fausse clef. La Bosse lui demanda une des chemises de M. de Poulaillon pour la faire accommoder, et elle lui envoya la chemise par sa fille, à ce qu'elle croit; laquelle chemise accommodée la Bosse lui fit voir, deux ou trois jours après, où il ne paraissait rien d'extraordinaire, sinon qu'elle était un peu plus rousse et comme si elle eût été mal blanchie, et était plus ferme qu'à l'ordinaire, ce qui était difficile à remarquer, à moins d'être prévenu, et la lui faisant voir, elle dit qu'il n'y avait que le bas de la chemise qui fût préparé, et qu'elle n'avait rien fait au corps de la chemise, et que l'effet que la chemise devait produire était de causer une grande inflammation et de grandes douleurs au derrière et aux parties voisines de M. de Poulaillon, et que, quand on viendrait à le visiter, on n'y reconnaîtrait rien. La Bosse voulut la lui donner, lui disant qu'il la fallait faire prendre à M. Poulaillon, parce que cela le ferait

1. Cet ami doit être M. de la Rivière, à moins qu'il ne s'agisse du lit que madame de Poulaillon avait fait elle-même et dont elle aurait voulu tirer de l'argent.

tenir au lit, lui exciterait une inflammation au derrière, qu'on ne devinerait point ce que ce serait, et que cela lui donnerait le temps de prendre les clefs de son mari, fouiller dans ses coffres et faire ce qu'elle voudrait ; mais elle ne voulut point reprendre la chemise, parce qu'elle appréhendait de ne pouvoir être maîtresse des suites que la chemise préparée pouvait causer, et la chemise est depuis restée à la Bosse. La Bosse lui demanda, et avant qu'elle lui parlât de la chemise, la paire de draps du lit de M. Poulaillon pour les accommoder, et lui dit qu'elle les accommoderait et préparerait comme elle l'entendait, et que cela ferait aliter M. Poulaillon. La Bosse, dès la première fois qu'elle la vit, lui promit, en la présence de la Vigoureux, qu'elle lui donnerait d'une eau pour mettre dans la boisson de M. Poulaillon pour le faire dormir, et lui dit, parlant de cette eau, qu'elle serait claire comme de l'eau de fontaine et n'altérerait point le goût du vin, qu'elle n'avait aucun goût, et que c'était de l'eau qu'elle Bosse faisait distiller, et qu'il fallait qu'elle la fît mettre dans la carafe où serait l'eau ordinaire; et le même jour lui apporta, sur les quatre heures du soir, une fiole de verre commun dans laquelle il y avait d'une eau qui sentait fort et qui n'était point claire, et environ la quantité d'un demi-setier, qui était, au contraire, trouble et épaisse et encore chaude, de quoi s'étant plainte à la Bosse et de ce que cette eau était ainsi trouble et épaisse, et de ce qu'elle n'était pas une chose dont elle pût se servir, la Bosse lui répondit que c'était qu'elle l'avait trop pressée, et que, si elle lui eût donné du temps, la liqueur aurait été plus claire et comme de l'eau de fontaine. La Bosse lui demanda, par forme d'interrogation, si elle ne pouvait pas frotter de quelque chose qu'elle lui donnerait l'assiette ou la cuiller d'argent qui servirait à M. Poulaillon, à quoi elle lui repartit qu'elle ne voulait point se hasarder à cela, et lui ayant ajouté qu'il fallait donc quelque chose de bien fort, la Bosse lui dit sur cela qu'il n'y paraîtrait rien et que cela n'avait aucun goût. La Bosse, pour cacher le commerce qu'elle avait avec elle, demanda à lui parler sous le nom et de la part de la Leroux, sous laquelle adresse elle a depuis envoyé sa fille lui parler. La première fois qu'elle Poulaillon la fut voir, à son retour du couvent où elle avait été mise, et après qu'elle lui eut fait entendre qu'elle était d'accord avec M. Poulaillon, lui dit que l'on avait fait courir des bruits contre elle, et que son mari l'avait fait enfermer dans un couvent, et

qu'elle était bien fâchée de tout cela, parce que, si cela ne fût point arrivé, elle aurait trouvé la plus belle affaire du monde, où elle Poulaillon aurait fait tout ce qu'elle aurait voulu sans risque.

Par la Bosse a été dit que c'est dans les Carmélites qu'elle a parlé la première fois à la Poulaillon, où la Vigoureux, qui l'attendait dans l'église, l'envoya quérir et lui envoya pour cet effet une écharpe par Vigoureux, son mari. De là elles furent ensemble dans le Temple, et ce fut un dimanche, et où elle leur conta toutes ses doléances, ayant été voir, le samedi précédent, la Vigoureux chez elle. N'est point véritable qu'elle eût dit qu'elle lui donnerait de l'eau de coquerico et autre chose semblable pour faire endormir son mari, la Poulaillon ayant des épiciers de qui elle a ce qu'elle veut, et ajouta que, si elle était d'humeur à faire du mal à son mari, elle aurait de l'arsenic et ce qu'elle voudrait, et qu'elle avait donné à son mari, en deux fois, jusqu'à douze grains d'opium, mais que cela n'avait rien fait, et qu'elle ne voulait que de l'argent. C'est elle-même avec la Vigoureux qui lui donna la chemise de M. Poulaillon, qu'elle lui avait demandée pour y faire quelque chose pour l'endormir, et ce fut la Vigoureux qui conseilla de faire en sorte d'avoir une clef du cabinet de son mari et de son coffre-fort pour avoir de l'argent, à quoi elle fit réponse qu'il n'y avait pas moyen, et demanda la chemise de M. Poulaillon qu'elle avait donnée, et ce dans le cabinet de la Vigoureux, où elles étaient toutes trois ensemble, et elle ne voulut point rendre la chemise. Il est vrai qu'elle la fit voir, mais elle n'y avait rien fait. Demeure d'accord d'avoir demandé la paire de draps de son lit et de son mari, mais c'était seulement pour lui servir de nantissement de l'argent qu'elle lui prêtait. Demeure d'accord qu'elle lui a donné, dans une fiole qu'elle lui porta, d'une eau de pavots qu'elle fut quérir chez Coret, et ce fut la femme de Coret qui la lui donna, et il y en avait pour cinq ou six sols, et disait la Vigoureux qu'elle en avait toujours donné à ses enfants et que cela ne leur avait point fait de mal, et n'est pas véritable que l'eau fût encore chaude lorsqu'elle la lui porta, parce qu'elle l'avait prise chez Coret, et l'eau était claire comme de l'eau de roche. Demeure d'accord qu'elle a pris le nom de Leroux pour porter cette eau, étant convenue qu'elle dirait que c'était de la part de la Leroux qu'elle avait à lui parler, et d'avoir été en plusieurs lieux pour lui faire trouver

de l'argent sur des hardes qu'elle voulait mettre en gage, et a dénié le surplus [1].

Et par la Poulaillon a été dit qu'il est vrai et se souvient que la première fois qu'elle a vu la Bosse, c'était dans les Carmélites, d'où elle fut avec elle et la Vigoureux dans le Temple et où elles eurent conférence ensemble. Il n'est pas vrai qu'elle ait dit à la Bosse qu'elle eût aucun épicier à elle et duquel elle pût avoir des drogues, ni qu'elle eût donné de l'opium à son mari. Bien est vrai que, lorsqu'elles lui conseillèrent de donner de l'opium à son mari, elle dit que cela ne servait de rien, parce qu'elle en avait pris elle-même jusqu'à douze ou quinze grains, lesquels ne lui avaient rien fait.

Par la Bosse a été dit que ce qu'elle a dit est vrai, et la Poulaillon lui porta de l'arsenic pour mettre à la chemise de M. Poulaillon, et elle le lui donna en poudre; mais elle l'a jeté dans les lieux et ne l'a pas voulu employer à la chemise, à laquelle elle avait seulement mis du blanc ordinaire par le bas de la chemise et de la grandeur seulement de la main.

Par la Poulaillon a été dit qu'il est vrai que le lendemain que la Bosse lui eut demandé la chemise de M. Poulaillon pour l'accommoder, la Bosse lui dit qu'elle ne le pouvait faire sans avoir de l'arsenic, et comme elle en avait un morceau de la grosseur d'environ un œuf, qui lui était resté de celui que M. Galateau, médecin de Bordeaux, lui avait donné étant à Paris, pour en composer de la mort aux rats, sachant l'antipathie qu'elle avait pour les chats, duquel même Galateau en avait fait une composition avec du sucre et de la farine, et laissé le reste pour s'en servir au même usage, et quoique la Bosse ne lui eût demandé de l'arsenic que dix ou douze grains pesant, elle lui en porta néanmoins environ quatre-vingt-dix grains pesant. Et ayant après considéré qu'il y entrait de l'arsenic dans la préparation de la chemise, elle ne voulut point la prendre, craignant de n'être point maîtresse des suites; et d'autant plus que la Bosse lui avait dit qu'elle avait préparé deux autres chemises de la même façon pour d'autres personnes, il y avait du temps, et que cela avait fait du bruit, parce que les deux accidents avaient été trop proches les uns des autres.

1. La Bosse fut plus franche dans la suite, lorsqu'elle sut que sa fille avait avoué les démarches de madame Poulaillon pour empoisonner et ensuite faire assassiner son mari; mais à ce moment elle espérait encore, par ses réticences, échapper au supplice qui lui était réservé.

Par la Bosse a été dit que c'est elle qui n'a pas voulu rendre la chemise, encore qu'il n'y eût que du blanc mis à la chemise, mais la Vigoureux disait toujours qu'il fallait qu'élle donnât la chemise accommodée. Dénie que ce soit elle Bosse qui ait demandé l'arsenic, mais il est vrai que la Poulaillon lui ayant apporté avec la Vigoureux l'arsenic, elle ne laissa pas de le prendre, et a dénié le surplus. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE LA FERRONAYE, COMMANDANT DU DONJON DE VINCENNES.

A Saint-Germain, le 1er mars 1679.

Monsieur, le Roi ayant résolu de faire arrêter la Philbert, S. M. a trouvé à propos de la faire conduire à Vincennes; quoique S. M. soit bien informée que vous avez de la considération pour son mari, néanmoins S. M. s'attend que cela ne vous empêchera pas de faire votre devoir, en prenant soin que qui que ce soit n'ait aucun commerce avec ladite demoiselle, de vive voix ni par écrit, que M. de la Reynie ou ceux qu'il pourra envoyer. (A. G.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA VIGOUREUX

Du 2 mars 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Vigoureux a dit n'avoir reproches, sinon que, quand elle lui a mené la Ferry, elle ne la lui a pas menée pour que la Bosse fît aucun mal.

Lecture faite des interrogatoires de la Bosse des 5, 18, 21 et 25 janvier dernier, 15 et 19 février ensuivant et du 1er mars.

Par la Vigoureux a été dit qu'il est vrai qu'elle connaît la Bosse, mais il n'y a que deux ans qu'elles se connaissent. Il est vrai aussi que la servante de la la Grange venait quelquefois chez elle. Demeure d'accord que la Bosse étant chez elle, quelques jours après qu'elle fut sortie du Petit-Châtelet, la Philbert la pria de la garder quelque temps chez elle. Demeure d'accord d'avoir été dans les Carmélites où la Poulaillon l'attendait et où elle envoya faire venir la Bosse, lui ayant fait porter pour cet effet une écharpe, et de là elles furent toutes trois ensemble au Temple. Il est vrai que la dame lui dit qu'elle voulait faire une affaire, et lui demanda quelqu'un pour une lettre de change, et qu'elle en fut chercher.

Et par la Bosse, l'interrompant, a été dit pourquoi elle voulait

flatter la Poulaillon, et que la dame ne les flattait point et leur mettait la corde au col.

Et à l'instant la Vigoureux a dit qu'il est vrai que la Poulaillon lui demandait quelqu'un pour parler à son mari, et comme la dame avait bien des intelligences, elle lui avait dit d'y aller; mais elle n'y voulut point aller. Demeure d'accord qu'elle l'a vue donner une fois à la Bosse un papier, et entendit qu'elle lui dit en le lui donnant, que ce qui était dedans était ce avec quoi elle pansait des cancers, et que c'était un apothicaire qui lui donnait cela, mais il ne fut point donné de chemise et n'en a jamais été donné devant elle, et n'en a jamais ouï parler. Bien est vrai que la Bosse lui a fait voir sur elle une chemise qu'elle avait mise, et qu'elle disait être de M. Poulaillon, que sa femme lui avait donnée pour y faire quelque chose; mais la Bosse lui disait qu'est-ce qu'elle aurait pu faire à la chemise. A l'égard de l'eau de pavot dont parle la Bosse, n'est pas vrai qu'elle eût été avec la Bosse pour l'acheter, et c'est la Bosse qui lui a dit qu'elle l'avait été acheter et porter à la Poulaillon, et n'a point dit qu'elle en eût donné à ses enfants; ce fut la Bosse qui répéta les mots : *douze grains d'opium* à la Poulaillon, et non point elle, et la Bosse dit sur cela que si l'on en donnait seulement trois grains, cela ferait mourir. Il n'y avait qu'elle Vigoureux avec la Poulaillon, lorsqu'elle lui conta ce qui est rapporté par la Bosse touchant la gouvernante des enfants et au sujet des poudres et de l'avis du curé de Saint-Roch. Demeure d'accord qu'elle fut se justifier à la Poulaillon du soupçon qu'elle avait qu'elle eût donné cet avis à son mari. Demeure d'accord d'avoir mené chez la Bosse la Ferry, et d'avoir regardé dans sa main et de lui avoir dit que la bière de son mari était toute close, mais ne lui dit point dans quel temps il mourrait, et d'avoir dit à la Bosse que la Ferry avait été chez Boucher, lequel lui avait dit la même chose, et que son mari mourrait dans Noël. Demeure d'accord d'avoir dit à la Bosse qu'elle et Merlonnière mangeaient quelquefois ensemble, et d'avoir été un jour chez M. de Feuquières, elle monta à sa chambre, et elle laissa à la porte de la maison la Bosse. Il n'y a aucun des billets représentés qui soit écrit de sa main. Il est vrai et se souvient qu'elle a fait faire par la Bosse une neuvaine pour la femme de Brandon, procureur, et de cela il peut y avoir dix-huit mois, et a dénié le surplus.

Par la Bosse a été persisté. (B. A.)

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE MARIE BOSSE.

7 mars 1679.

Crapauds donnés, sabine détrempée dans l'eau; la Philbert a donné 3,000 livres à sa mère pour avoir fait son second mariage; gros de savon noir comme une noix, mêler trois ou quatre fois autant d'arsenic, le bien battre, en frotter le bas des chemises devant et derrière; empoisonnement de Ferry par lavement, chemise, opium et cantharides, la Voisin consultée par la Ferry. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE LA BOSSE.

Du 7 mars 1679, à Vincennes.

— Combien il y a qu'elle a vu la demoiselle Philbert?

— Il y a quatre ou cinq mois, ce fut à Charonne, et c'était pour le trésor que la Philbert a toujours en tête, il y a plus de deux ans qu'elle s'est bien donné de la peine pour cela.

— Si la Philbert la venait voir chez elle?

— Il y a plus de quatre ans que la Philbert n'est venue chez elle, et lorsqu'elle demeurait au Marais, et elle n'y est venue que trois ou quatre fois, mais lorsqu'elle avait à voir la Philbert, elle allait à Charonne, et elle attendait dans l'église qu'elle vînt à la messe, et là elles se voyaient et parlaient ensemble, parce qu'elle n'osait aller chez la Philbert, à cause de son mari qui ne veut voir personne. Lorsqu'il arriva accident à Mulbe son mari, et qu'il fut arrêté, la Philbert ne voulut pas lui rendre service, ou ne le put pas, parce qu'elle était bien malade, ce qui fut cause qu'elle fut près de trois ans sans la voir; mais ayant été emprisonnée elle-même, elle en fit donner avis par sa fille à la Philbert, laquelle la servit auprès de M. le procureur du Roi, par une de ses voisines, et depuis ce temps-là elle l'a vue plusieurs fois, et même la Philbert lui a donné l'étoffe du justaucorps qu'elle a sur elle[1].

— Si la Philbert, lorsqu'elle sortit du petit Châtelet, ne paya pas pour elle les droits qui étaient dus pour sa sortie?

— Non, parce qu'elle n'était pas alors à Paris, et était au ballet

1. Il est presque impossible de déterminer, même par à peu près, l'époque à laquelle furent commis les crimes dont il s'agit dans le procès; le greffier négligeait les dates, parce que les coupables et M. de la Reynie les connaissaient suffisamment. Il semble, d'après ce que dit ici la Bosse, que Brunet, premier mari de la Philbert, aurait été empoisonné vers 1673 ou 1674.

du Roi[1], et pendant qu'elle était dans la prison elle donna un louis d'or à une femme pour elle et pour lui avoir quelque chose. Elle ne l'est venue voir qu'une seule fois dans sa prison, et encore ce n'était pas pour elle qu'elle y était venue, mais pour voir Rochefort, qui y est mort, et qui était père de son rapporteur, et si l'on veut voir au Saint-Esprit, dans le registre où l'on écrit les messes, on trouvera qu'elle en a fait dire trois neuvaines pour faire réussir son mariage avec M. Philbert, son mari d'à présent, et une neuvaine pour faire aussi réussir le mariage de sa fille aînée avec le frère du mari ; mais le mariage ne put réussir, parce que sa fille qui était accordée avec M. Philbert ne voulut point de son frère, quoique ce fût l'intention de la demoiselle et de M. Philbert de faire les deux mariages le même jour[2], ce qui était au temps des jours gras, et le jour du dimanche à ce qu'elle croit ; et afin que la Philbert ne crût pas qu'elle profitât de l'argent qu'elle lui donnait pour faire dire ces messes, la Philbert venait avec elle tous les jours les entendre au Saint-Esprit, et payait elle-même les messes.

— Si la Philbert ne lui a donné ni prêté aucune somme d'argent devant ou après son mariage d'elle Bosse, avec son second mari ?

— Non[3], le contrat a été passé par-devant Coutelier, notaire, et fait mention qu'elle a porté à son mari mille écus ou la valeur, dont il donna quittance. La Philbert vint à ses noces, mais elle ne fit qu'entrer et sortir, et le clerc du notaire fut lui porter le contrat qu'il lui fit signer, quoique la Philbert dît qu'il n'était point nécessaire, mais elle lui dit qu'elle était bien aise qu'elle vît si le contrat de mariage était bien fait, et la Philbert était alors veuve.

— Si elle n'allait pas souvent voir la Philbert, du vivant de feu Brunet, son premier mari, en la maison où ils demeuraient au port Saint-Landry[4] ?

1. La Philbert assistait probablement au ballet avec les musiciens et les danseurs payés, comme femme du premier joueur de flûte du Roi.

2. Cette pauvre fille préféra se mettre au couvent, asile ordinaire alors des femmes malheureuses par leur faute ou par celle d'autrui. Nous n'avons pu trouver de renseignements sur les enfants de M. Brunet ; cependant on voit qu'un Brunet, jeune page de la musique du roi, fut mis à Saint-Lazare pour le soustraire aux empressements impudiques de Lully ; il ne serait pas impossible que ce fût le frère de mademoiselle Brunet.

3. La Philbert avait bien donné les 1,000 écus, et elles en convinrent toutes deux dans la suite.

4. Le port Saint-Landry était dans la cité.

— Elle ne croit pas y avoir été plus de deux fois, parce que feu Brunet était jaloux, et depuis a dit qu'elle se souvient qu'il aimait une fille qui était la nièce d'une de ses commères à elle, et comme elle craignait que, s'il la rencontrait chez lui, il ne crût que ce fût elle qui le serait venu dire à sa femme, et qu'il ne la maltraitât, parce qu'il était méchant, elle s'abstenait d'aller chez sa femme. Sait bien que la fille qu'il aimait a été mise depuis en pension par lui ou par sa femme, dans une religion, à Saint-Denis.

— Si elle n'a pas été voir la Philbert plusieurs fois dans la maison de l'île Notre-Dame, où elle fut demeurer après la mort de Brunet, son mari[1]?

— La Philbert demeura encore quelque temps après la mort de Brunet dans sa maison du port Saint-Landry, et une des raisons qui ont fait qu'elle n'osait l'aller voir dans cette maison venait de ce qu'un jour, et environ quatre ou cinq mois après la mort de Brunet, elle venait rendre quelque réponse à la Brunet, Philbert, qui n'était pas encore son mari, survint, et ayant vu que l'on avait tiré un demi-setier de vin pour elle, dit que l'on faisait frairie, et fit grand bruit, et dit enfin qu'il ne voulait pas qu'elle vînt dans la maison, ce qui fait que depuis elle n'a osé y retourner, et depuis que la Brunet fut demeurer dans l'île, elle ne l'y a été voir que fort peu, et c'était pour le trésor, ainsi que M. de Prade le sait bien, et c'est pour cela que Lesage et la Vigoureux y ont été. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

Saint-Germain, le 8 mars 1679.

Monsieur, le Roi ayant résolu de donner des juges aux prisonniers dont vous avez instruit le procès, S. M. a choisi MM. de Boucherat[2],

1. Philbert demeurait dans l'île Notre-Dame, et la Brunet y était allée pour se rapprocher de son amant.

2. Louis Boucherat, comte de Compans, était né en 1616; il mourut en 1699, âgé de 93 ans, après avoir longtemps servi dans les intendances, notamment à Paris et en Bretagne; il fut nommé conseiller d'Etat, et enfin chancelier de France et garde des sceaux. Il avait été l'un des commissaires de Fouquet. Saint-Simon s'explique avec sa malice ordinaire sur le compte de ce magistrat : « Qui eût voulu faire exprès un chancelier de cire, l'eût pris sur M. Boucherat; jamais figure n'a été si faite exprès, et il est difficile de comprendre comment M. de Turenne s'en coiffa et comment ce magistrat soutint les emplois, quoique fort ordinaires, par lesquels il passa. Il ne fut point ministre, et MM. de Louvois et Colbert contribuèrent fort à son élévation (c'est-à-dire au titre de chancelier) pour n'avoir aucun ombrage à craindre. »

Breteuil[1], Bezons, Voisin[2], Fieubet[3], Pelletier[4], Pommereuil[5] et d'Argouges, conseillers d'État, et vous, MM. de Fortia[6], Turgot[7] et d'Ormesson[8], maîtres des requêtes; S. M. a aussi nommé M. de Bezons et vous pour rapporteurs, et M. Robert pour procureur général de la commission; je vous prie de vouloir bien faire dresser le projet, et de me l'envoyer afin que je puisse prendre soin qu'elle soit expédiée[9]. (A. G.)

MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES.

Mars 1679.

Je suis si convaincue de votre amitié, et je vous ai vu prendre tant de part à ce qui me regarde, que je crois que vous serez bien aise de continuer à en être instruit. A mon retour le Roi me dit

1. Louis le Tonnelier de Breteuil, ancien contrôleur général des finances, alors conseiller d'Etat; mort le 18 janvier 1685, âgé de 78 ans.

2. Daniel Voisin, conseiller d'Etat, mort le 22 novembre 1693.

3. Gaspard de Fieubet, conseiller d'Etat, mort en 1694, âgé de 67 ans. C'était un homme de beaucoup d'esprit et de beaucoup d'ambition, que la place de conseiller d'Etat ne put satisfaire; il se retira aux Camaldules de Grosbois pour y faire pénitence des péchés de sa jeunesse. Pontchartrain, le fils du chancelier, lui ayant demandé ce qu'il y faisait: « Ce que je fais? répondit Fieubet, je m'ennui, c'est ma pénitence ; je me suis trop diverti. » Les talents de Fieubet lui donnèrent une grande autorité dans la chambre, mais ils lui nuisirent auprès du Roi, qui craignait les gens d'esprit.

4. Michel le Pelletier, sieur de Souzy, ancien parlementaire, plus tard surintendant des fortifications et des finances, mort en 1701.

5. Auguste Robert de Pomereu de la Bretesche; il devint plus tard intendant de Bretagne et conseiller du conseil des finances; il mourut en 1702, âgé de soixante-douze ans.

6. Bernard de Fortia, ancien intendant d'Auvergne, mort en 1694, âgé de soixante-dix ans.

7. Antoine Turgot, mort le 15 février 1713, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il avait écrit l'histoire de la Chambre ardente en vers latins.

8. André Le Fèvre d'Ormesson, conseiller au grand conseil et maître des requêtes depuis 1676; il fut nommé intendant de Lyon en 1682, et mourut le 11 août 1684. C'était le fils du rapporteur de Foucquet; si célèbre pour son courage et pour son impartialité; mais il en demeura perdu à tout jamais, quoique Louis XIV eût intérieurement une grande estime pour lui.

9. La commission avait été composée de l'élite des membres du conseil d'Etat, et tous ces magistrats ont laissé une grande réputation. S'ils n'ont pas entièrement répondu à la confiance du Roi lorsqu'ils se sont montrés moins sévères qu'il ne convenait pour des crimes aussi odieux, il faut en accuser l'état général de l'opinion publique pervertie par la licence qui avait régné durant la Fronde. Le Roi lui-même avait donné un exemple dangereux lorsqu'il défendit de poursuivre des dames de la cour, tandis qu'il abandonnait aux rigueurs de la justice les femmes des parlementaires et celles de la bourgeoisie. Les commissaires purent se croire autorisés à n'être pas moins indulgents vis-à-vis de coupables auxquelles les rattachaient des liens difficiles à trancher.

qu'il avait envoyé M. Colbert proposer à madame la comtesse de se défaire de sa charge ; elle dit qu'elle viendrait le trouver ; elle y vint avant-hier, il lui dit les mêmes choses qu'il lui avait mandées, elle demanda un jour pour en parler à madame la princesse de Carignan, et l'on n'a point encore sa réponse[1]. Du reste tout est fort paisible ici, le Roi ne vient dans ma chambre qu'après la messe et après souper ; il vaut beaucoup mieux se voir peu avec douceur que souvent avec de l'embarras. Madame de Maintenon est demeurée pour quelque légère indisposition, le seul duc du Maine est demeuré avec elle. Voilà toutes les nouvelles du logis. Je vous prie de faire mes compliments à madame la duchesse de Noailles. Vous m'obligeriez aussi de me chercher du velours vert pour un carrosse, mais je voudrais bien qu'il ne fût pas si cher qu'à votre ordinaire. (B. L.)

DE LOUVOIS AU CHANCELIER LE TELLIER.

A Saint-Germain, le 9 mars 1679.

Je me donne l'honneur de vous envoyer le projet de commission que M. de la Reynie a dressé pour le jugement des personnes qui sont à la Bastille et à Vincennes, laquelle je vous supplie très-humblement de vouloir bien faire expédier et sceller dans demain, s'il est possible, et de me la faire adresser par l'ordinaire de demain au soir, afin que je la puisse remettre à M. de la Reynie après-demain matin ; le billet qui est attaché au projet contient le nom du greffier que le Roi a agréé à la supplication de M. de la Reynie[2]. Je vous supplie de faire avertir M. de Bezons de commencer à s'instruire de l'affaire, parce qu'elle est en état d'être jugée,

1. La charge de surintendante de la maison de la Reine fut vendue par la comtesse de Soissons 600,000 livres, le Roi ne voulait plus qu'elle demeurât en pied à la cour ; on ignorait alors ses liaisons avec Lesage et la Voisin, mais Louis XIV ne lui pardonna jamais la part qu'elle avait prise aux intrigues de Vardes contre la première Madame. On voit qu'à ce moment les relations de madame de Montespan avec son royal amant étaient assez froides ; il est probable qu'il lui donna cette charge pour calmer ses fureurs jalouses et dissimuler aux yeux des courtisans la faveur naissante de mademoiselle de Fontanges. On sait que la princesse de Carignan était la belle-mère de madame de Soissons.

2. Ce greffier était M. Sagot, secrétaire confidentiel de M. de la Reynie et greffier ordinaire du Châtelet ; les interrogatoires de cette procédure et ceux des différents prisonniers de la Bastille ont été écrits par lui. Toutes les affaires de la police à Paris ont passé par ses mains, sans que ses deux chefs, M. de la Reynie et M. d'Argenson, aient eu un instant à se repentir de la confiance qu'ils lui témoignèrent.

et que la plupart des prisonniers, même la demoiselle Philbert, ayant avoué leur crime, je crois qu'il est à propos d'expédier cette affaire le plus tôt qu'il se pourra, de peur que le désespoir faisan mourir quelqu'un, la justice ne se trouve privée des éclaircissements que l'on en pourra tirer dans la question.

J'arrive présentement de Chaville, où j'ai trouvé tout en bon état, à la réserve de la faisanderie où le renard a tué ou fait sauver vingt-huit poules. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LA BOSSE.

Du 9 mars 1679, à Vincennes.

— Si elle connaît Lottinet? S'il n'avait pas une fille qui est morte, appelée de Saint-Martin?

— Oui, elle était femme de chambre[1] au service de défunte Madame. C'était une femme très-bien faite, mais qui n'était pas avec son mari, à ce qu'on lui a dit; son mari était conseiller au parlement de Metz, et Lottinet père a plaidé même contre lui. Elle est morte, à ce que Lottinet lui a dit, d'une perte de sang, et même elle fut chez Coret, apothicaire, qu'elle savait avoir le secret pour arrêter le sang, Coret lui dit qu'il savait ce secret et qu'il ne fallait rien prendre, et l'ayant dit à Lottinet, père de la Saint-Martin, il lui dit que sa fille était entre les mains des médecins, lesquels lui arrêtèrent la perte de sang, mais elle en mourut. La Saint-Martin n'est venue qu'une fois chez elle pendant qu'elle demeurait au Marais, mais elle ne nous veut point dissimuler qu'elle a mené M. de Prade chez la Saint-Martin, laquelle fit accroire qu'elle connaissait un homme qui faisait le plus bel or du monde.

— S'il n'est pas vrai que la Saint-Martin, s'étant trouvée grosse,

1. Cette femme de chambre, fille d'un empoisonneur avéré, et comme tel condamné à mort par la chambre, pourrait bien avoir eu part à l'empoisonnement de Madame. Les mémoires du temps disent que le poison avait été mis dans une armoire dont la femme de chambre avait soi-disant égaré la clef. Quoi qu'il en soit, madame de Saint-Martin était une femme à la mode, si c'est bien son portrait qu'a fait Guéret dans sa galerie de la cour : « La belle Marceline... en qui l'on admire tant de précieux dons pour le corps et pour l'esprit, dont la manière de parler est si agréable, de qui l'âme est si généreuse et qui a l'humeur si magnifique. » Son mari était conseiller au parlement de Metz; sa nomination était sans doute postérieure à l'année 1662, car on ne le trouve pas dans les notes remises à Colbert vers cette époque sur les magistrats de Metz; ces époux étaient séparés et plaidaient l'un contre l'autre; les torts semblent être du côté de la femme, puisqu'elle a été contrainte de se faire avorter. On verra plus loin que cette femme fut empoisonnée par son propre père.

avait voulu faire perdre son fruit, et qu'ayant pris pour cela quelque breuvage, elle en était morte?

— Elle ne le sait pas, mais il est bien vrai qu'on a dit cela, et elle l'a demandé plusieurs fois au père, mais il ne lui a rien voulu dire là-dessus.

— Quel service la Saint-Martin lui a rendu?

— Lorsque Mulbe, son second mari, fut arrêté, la Saint-Martin écrivit en sa faveur aux officiers de la ville de Sens, et dit que s'il eût été à Paris elle l'aurait servi plus utilement et l'eût tiré d'affaire. Se souvient à cette occasion que le père de la Saint-Martin fut conduire Mulbe, son mari, jusque vers Charenton, au voyage qu'il fit à Sens, où il fut arrêté par le commissaire Picart, et par rencontre lorsque le commissaire était allé à Sens pour y arrêter quelques imprimeurs [1], et il y avait un religieux dans Lyon qui avait dit à Mulbe qu'il avait le secret de faire de l'or blanc, et qu'il n'y avait plus qu'à chercher une teinture qui fût fixe, et ce fut en retournant à Lyon que Mulbe fut arrêté en la ville de Sens.

— De quoi se mêle Lottinet?

— C'est aussi un chercheur de trésors, elle le connaît il y a environ cinq ans, et ç'a été par le moyen de Mulbe, son mari. Il peut y avoir environ un an que Lottinet lui donna un pot d'œillets qu'elle fut prendre chez lui, mais il passait chez elle presque tous les jours. Il y a tant de ces sortes de gens à Paris qu'il en est tout bordé, et l'on ne fera jamais mieux que d'exterminer tous ces gens qui regardent dans la main [2], parce que c'est la perte de toutes les femmes, tant de qualité qu'autres, parce qu'on connaît bientôt quelle est leur faiblesse, et c'est par là que l'on a accoutumé de les prendre quand on l'a connue, et si elle n'avait jamais connu la Vigoureux elle ne serait pas au lieu où elle est; et si elle eût voulu accepter un billet de 4,000 livres de la Poulaillon et signé de son sang elle l'aurait eu, car elle le lui voulait donner, pourvu qu'on la défît de son mari, par quelque voie que ce fût, en le faisant enlever ou autrement, et à l'égard du poison elle disait qu'elle n'avait que faire de personne pour en avoir, parce qu'elle avait un homme duquel elle tirait tout ce qu'elle voulait; et à l'égard de la Philbert, c'est une bonne femme,

1. A la fin de décembre 1674, le commissaire Picart avait été à Sens arrêter Pressurot, imprimeur, qui travaillait pour les jansénistes; il rencontra le mari de la Bosse et le conduisit en prison.

2. M. de la Reynie n'avait pas attendu l'avis de la Bosse pour faire mettre Lottinet à Vincennes; il procéda le lendemain même à son interrogatoire.

qui fait charité, et qui l'a toujours secourue dans ses nécessités et lui a donné quelque petite chose, et le justaucorps que la Philbert lui a donné a été après le service qu'elle lui a rendu, il y a deux ans, ayant fait retirer des mains de Lesage un billet que la Philbert lui avait fait pour de l'argent qu'elle lui avait promis pour le trésor, et que si l'on n'a point encore Lesage il fera bien du mal, mettant ces sortes de choses dans l'esprit des femmes qui sont toutes pernicieuses.

— Si c'était le billet de la Philbert que son fils qui est soldat fit rendre à Lesage?

— Non, et c'était le billet d'une autre dame de qualité, mais le magasin de Lesage est chez une chandellière qui demeure rue Montorgueil, vis à vis les Trois-Bouteilles, et qui est fille de la dame des Marais, ou bien dans la maison d'une femme qui demeure proche les Blancs-Manteaux et à laquelle on dit que Lesage a prêté près de mille écus, et la Vigoureux sait le nom de cette femme.

(B. A.)

INTERROGATOIRES DE LOTTINET.

Du 10 mars 1679, à Vincennes.

— Jean Lottinet, bourgeois de Paris, demeurant dans la rue du Pont-aux-Choux, au bout de la rue Saint-Louis, âgé de soixante ans ou environ, natif de Saint-Martin en Champagne.

— Quel est son emploi à présent?

— C'est d'aller à la messe et au sermon, et il a été autrefois auprès de M. le président de Chevry pendant vingt-sept à vingt-huit ans.

— Depuis quel temps il connaît la Bosse et d'où lui vient sa connaissance?

— Il la connaît pour une femme qui regarde dans la main, et il a été chez elle pour s'y faire regarder, et voir si elle lui dirait quelque chose de bon.

— S'il n'avait pas une fille mariée avec un conseiller du parlement de Metz?

— Oui, et elle était femme de chambre de Madame, et elle est morte il y a quatre ans [1].

1. Si Lottinet ne ment pas, sa fille de Saint-Martin serait morte en 1675. Cette date est d'ailleurs confirmée par le dire de la Bosse.

— Si la Bosse ne lui donna point quelque breuvage?

— Non, et cette canaille-là n'a jamais entré chez lui, et c'étaient MM. Brayer et Renaudot qui traitaient sa fille de Saint-Martin[1].

— Si elle ne mourut pas d'une perte de sang?

— Oui, et elle fut quatre mois alitée...

Du 12 mars 1679, à Vincennes.

— S'il n'a pas donné la connaissance d'un religieux qui travaillait en chimie, à Mulbe, mari de la Bosse?

— Il ne connaît point de religieux qui travaille en chimie, mais bien un religieux minime qui travaille à faire des remèdes, et chez lequel il a mené Mulbe, et ce religieux s'appelle frère Martinet, et demeure dans les Minimes de la place Royale; il y a plus de trois mois qu'il ne l'a vu.

— Sil n'a pas employé la Bosse pour trouver au frère Martinet une chambre en ville où il pût travailler?

— Il est vrai qu'il a demandé à la Bosse si elle ne savait point quelque personne de qualité qui voulût travailler au grand œuvre, et que frère Martinet le pouvait achever dans huit ou neuf mois, mais ne lui a point parlé d'autre chambre en ville.

— S'il ne dit point à la Bosse qu'il faudrait que dans la chambre qu'on louerait on eût soin d'entretenir le feu; que Martinet irait de temps en temps?

— Oui, Martinet l'avait prié de lui chercher un bon bourgeois, un honnête homme ou une personne de qualité.

— S'il l'a vu travailler en quelque lieu hors du couvent?

— Non, et il ne l'a vu travailler qu'en médecine, et dans son couvent, et encore il ne s'y arrêtait pas.

— S'il n'en a pas aussi parlé à la Chéron?

— Il n'en a parlé qu'à la Bosse, et ne connaît point la Chéron, à moins qu'il ne la voie.

— Quelles propositions il a faites à la Bosse?

— Il ne lui en a fait aucune, il y allait en passant, et ne faisait que la regarder, et lui dire bonjour et adieu. (B. A.)

1. Lottinet choisit bien ses autorités. Brayer avait été médecin de Mazarin, et Eusèbe Renaudot était celui du Dauphin.

ARRESTATION DE LA VOISIN.

L'an 1679, le dimanche 12 mars, environ les huit heures du matin, est venu en l'hôtel de nous, Camuset, commissaire, etc., Desgrez, etc., lequel nous a mis en main l'ordre du Roi à nous donné par M. de la Reynie, afin d'apposer le scellé dans la maison de la Voisin qui se mêle de deviner, après qu'elle aura été arrêtée en conséquence des ordres de S. M.; et à l'instant, assisté de M. Desgrez et de Boucault, Giroux et Loiseau, huissiers et sergents à verge [1], nous sommes transportés au quartier de la Villeneuve, où est demeurante la Voisin, et étant entrés dans l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, avons trouvé la Voisin qui achevait d'entendre la messe, et à la sortie de l'église lui avons parlé, et lui avons enjoint de nous suivre, et étant la Voisin venue avec nous jusques en notre hôtel, en présence de M. Desgrez, l'avons fait fouiller, etc. Ensuite de quoi M. Desgrez ayant envoyé quérir un carrosse, il a fait entrer la Voisin dedans pour la conduire suivant l'ordre de S. M. et l'a ainsi emmenée avec lui dans le carrosse, et à l'instant nous sommes transportés en la maison où la Voisin était demeurante, sise rue Beauregard, où sommes entrés dans une salle basse en laquelle avons trouvé Antoine Montvoisin, mari de C. Deshayes, sa femme, dite la Voisin, et en sa présence avons apposé les scellés..... (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA BOSSE.

Du 12 mars 1679, à Vincennes.

— Si la Vigoureux ne lui a pas mené quelques filles enceintes pour leur donner quelque breuvage, et empêcher le progrès de leur grossesse ?

— La Vigoureux ne lui a point parlé pour cela, mais elle fut chez la Vigoureux, où elle ne donna à une femme qu'une goutte de vin blanc, et depuis ce temps-là elle ne l'a point revue.

1. Le gouvernement, se trouvant dans la nécessité de faire de l'argent par tous les moyens possibles, avait inventé une foule de charges qu'il vendait à l'enchère; les acquéreurs rentraient dans leurs fonds au dépens du public. Il y avait quatre sortes de sergents ou huissiers : les six sergents fieffés, les douze sergents de la douzaine, les sergents à cheval, et enfin les sergents à verge ou à pied; ils étaient chargés de veiller à la sûreté de Paris et de procéder aux arrestations. Ces bas officiers de justice étaient fort nombreux et très-utiles pour la police; aussi ont-ils survécu à toutes les révolutions; on s'est contenté de les augmenter et de les soumettre au régime militaire, sous le nom de Garde municipale ou de Garde de Paris.

— Si la Vigoureux ne lui donna pas la moitié de l'argent que la femme lui avait donné?

— Oui, et elle ne lui donna que la moitié de l'écu que cette femme avait donné, mais cette femme avait promis encore un écu, et elle ne l'a plus vue depuis.

— Si ce n'était pas de l'infusion de sabine qu'elle lui donna[1]?

— Non, et l'usage qu'elle en faisait et qu'elle a employé était pour elle-même, et il en était resté chez elle qu'elle avait été acheter à la halle trois jours avant qu'elle eût été arrêtée.

— S'il n'est pas vrai qu'elle avait pris la sabine chez l'herboriste qui avait donné le crapaud à la Chéron?

— Non, et elle avait pris la sabine d'un autre herboriste, en passant à la halle, qu'elle ne connaît pas.

— Si elle sait où Lottinet prenait l'arsenic?

— Non, et il connaît beaucoup de souffleurs qui ont toujours de l'arsenic parce qu'ils s'en servent, et d'ailleurs il a un religieux qui souffle, et qui travaille dans un couvent, et qu'il avait fait connaître à Mulbe son mari, et il voulait même qu'elle trouvât une chambre à la ville pour y faire travailler ce religieux, qui irait de temps en temps, pourvu que l'on eût soin d'y entretenir le feu ; ne sait pas même si elle n'adressa point pour cela Lottinet à la Chéron ; et elle croit que ce religieux est un minime de la place Royale, ou un célestin proche de l'Arsenal, mais c'est un religieux qui travaille en médecine[2].

Lui avons représenté un paquet, etc.

— La poudre est de la poudre de cantharides; ce qui est dans l'autre est du sang des premiers mois de sa fille, et cela sert à guérir les cors aux pieds, et même la Philbert en étant incommodée, elle lui dit de prendre du sang des mois de sa fille cadette pour le même usage. L'autre est aussi du sang que ces folles lui apportent pour ces sottises. La poudre blanche est de la poudre d'écrevisse, à ce qu'elle croit; les rognures d'ongles, elle ne sait ce que

1. La sabine est un abortif qui jouissait d'une grande réputation au XVIIe siècle ; il a beaucoup perdu auprès des criminels de notre époque, plus habiles que leurs prédécesseurs ; mais c'est un poison énergique, qui provoque des vomissements assez violents pour déterminer une fausse couche.

2. Ce frère Martinet, apothicaire des Minimes de la place Royale, paraît avoir été en liaison avec la plupart des empoisonneurs de son temps; on a vu qu'il travaillait pour Vanens et Cadelan, et le voilà aux gages de la Bosse et de Lottinet, deux scélérats achevés. M. de la Reynie le fit décréter par la chambre, mais le bon frère paraît avoir échappé aux recherches de la justice.

c'est[1], et l'autre est ce qu'elle nous a dit ci-devant avoir eu de la Chéron. Elle veut reconnaître la vérité : la Chéron, lorsqu'elle le lui donna, lui demanda si elle ne savait point quelque bonne affaire, et quelque personne qui voulût se défaire d'une autre; mais elle lui dit qu'elle ne s'en voulait point mêler, et la pressa même de remporter sa drogue qui était, à ce que la Chéron lui dit, ce que Belot mêlait avec les crapauds, et si elle avait voulu s'en servir, elle l'aurait fait sur la proposition que lui fit la Vigoureux de faire la neuvaine pour le mari de la Saint-Martin, qui disait avoir été nourrice chez M. le marquis de Louvois[2], et demandait qu'on lui donnât quelque chose pour s'en défaire, parce que son mari, à ce quelle disait, lui avait donné un coup de pistolet dont il l'avait blessée, et elle le demandait tant à la Vigoureux qu'à elle; et depuis a dit qu'elle ne peut pas bien dire si c'était la Saint-Martin qui demandait elle-même à se défaire de son mari, ou si c'était la Vigoureux qui le demandait pour elle, mais elle est toujours bien assurée que la Vigoureux le savait, et elle n'a jamais vu la de Saint-Martin que cette fois-là chez la Vigoureux, et si ce fut la Vigoureux qui demanda pour la de Saint-Martin de quoi se défaire de son mari, la de Saint Martin l'entendait bien, parce qu'elle était présente, et même se souvient qu'elle dit sur cela à la de Saint-Martin qu'elle devait se plaindre à M. le marquis de Louvois, puisqu'elle avait nourri un de messieurs ses enfants. Et à l'égard de Belot, elle ne sait pas précisément de quelle manière il emploie ce que la Chéron dit qu'il lui avait donné et qu'elle lui donna, parce que lorsqu'il vint chez elle le soir que la Chéron lui avait apporté le crapaud, elle ne put pas voir de quelle manière il prépara la tasse d'argent, parce qu'elle se retira proche de la fenêtre pendant qu'il l'accommodait auprès du feu, mais sait bien que ce qu'il y mit, et que la Chéron a dit être semblable à ce qu'elle lui avait donné, était par morceaux; croit néanmoins que la tasse ne put avoir rien

1. Un préjugé très-répandu alors faisait du sang menstruel un poison actif; on croyait qu'il tuait les plantes et donnait la rage aux chiens; on s'en servait aussi pour faire des sortiléges; mais les pédicures ne paraissent pas avoir jamais songé à l'employer contre les cors. Les rognures d'ongles mises dans le vin causaient, dit-on, un assoupissement mortel; quant à la poudre de cantharides, ses effets toxiques sont bien connus.

2. Dans sa jeunesse, Louvois avait été conseiller au parlement de Metz; il se pourrait bien qu'il eût fait nommer à sa place M. de Saint-Martin, pour récompenser les services de la nourrice et en même temps lui donner plus de relief lorsqu'on la fit entrer chez Madame.

fait, parce que le crapaud avait pissé un peu auparavant, et qu'il était mort, et les médecins et chirurgiens peuvent bien dire que lorsque le crapaud a pissé, il a jeté tout son venin, et qu'étant mort l'on n'en peut rien faire, et d'ailleurs elle écura la tasse avant de la rendre à la Ferry [1].

— Qui lui a appris comment il fallait empoisonner le linge?

— Personne ne lui a appris cela, et elle n'en a jamais empoisonné, et si elle l'avait su elle l'aurait fait pour la Poulaillon, qui lui voulait donner 4,000 livres pour cela, à elle et à la Vigoureux qui était présente.

— Qui lui a donné la connaissance de la Langlois, de la ville de Beauvais?

— C'est Boucher.

— Si la Langlois ne lui a pas écrit, et si elle ne lui mandait pas de se disposer à partir pour venir à Beauvais, et que lorsqu'elle y serait elle logerait en certain lieu, et ne feraient pas semblant de se connaître?

— Oui, mais c'est pour un trésor.

— Si la poudre d'arsenic qui est dans le fragment de la lettre que la Langlois lui avait écrite n'était pas pour la Langlois?

— Non, et ne croit que ce soit de la poudre d'arsenic. Elle a eu de la Langlois en tout dix-huit écus, et la Langlois voulait qu'elle allât à Beauvais ou à Gournay. Elle croit que c'est une fille qui a eu quelque affaire avec un homme de ce pays-là qui lui avait fait un enfant; c'est une fille âgée de dix-huit à vingt ans, et les cheveux noirs.

— S'il n'est pas vrai que la Philbert étant venue chez elle, du temps qu'elle demeurait dans la rue Charlot, au Marais, trouva au coin de sa cheminée un fourneau allumé?

— Oui, et c'était un fripon dont Coret lui avait donné la connaissance qui savait désanimer l'argent et le réanimer par après, et dans ce temps-là on lui eût bien trouvé beaucoup d'arsenic et d'autres drogues, et elle acheta un marc d'argent qu'elle perdit, et cette fois-là que la Philbert vint chez elle, elle la gronda fort.

— Si M. de Prade ne survint pas chez elle dans le temps que la Philbert y était?

1. Les réponses de la Bosse manquent de précision et elle confond ensemble des événements qui ont eu lieu à des époques différentes; les faits concernant la Saint-Martin sont antérieurs à 1675, et l'empoisonnement de la tasse d'argent par Belot est des premiers jours de 1679.

— Oui, et de Prade y était depuis le matin jusqu'au soir, et ne faisait qu'aller dîner chez son oncle.

— S'il n'est pas vrai que la Philbert, sachant qu'elle était sollicitée par quelque femme pour travailler à la défaire de son mari, a fait ce qu'elle a pu pour l'empêcher d'y travailler?

— Il est vrai que lui ayant dit quelque chose de cela il y a quelques années, et même avant la mort de feu Brunet, la Philbert lui dit qu'elle s'en donnât bien de garde, mais c'était une dame de condition qui promettait 6,000 livres, et ce n'était pas elle qui devait faire l'affaire de la dame, mais la Voisin. Le mari de la dame se porte bien encore présentement, et elle n'a parlé à la dame de condition qu'une fois dans l'église Notre-Dame, et c'était pour empêcher un mariage d'un homme pour lequel la dame avait de l'amitié [1].

— Si ce n'est pas chez la Voisin que fut premièrement formé le dessein de se défaire de feu Brunet?

— Il est vrai qu'elle vit la Philbert chez la Voisin, chez laquelle la Philbert allait souvent, et croit même que Philbert, à présent mari de la Philbert, était chez la Voisin, parce qu'il y allait aussi souvent. (B. A.)

LOUVOIS A M. DE BESMAUS.

A Saint-Germain, le 13 mars 1679.

Monsieur, ce mot n'est que pour vous prier de me mander qui est Piat de la Fontaine, qu'il y a cinq ans qu'il est à la Bastille, et si vous ne vous souvenez point pourquoi il y a été mis [2]. (A. G.)

LE ROI A M. LEFERON [3].

Mons Leferon, voulant bien vous permettre de sortir de la ville d'Avallon où je vous avais ci-devant ordonné de vous retirer, je vous

1. A la marge de l'interrogatoire, on voit écrit par une autre main que celle du greffier, par Louvois peut-être : « Madame Dreux. » Nous aurons ample matière à traiter au sujet de cette dame.

2. Cet homme avait déposé dans l'affaire de Penautier ; on ne voit pas pour quelle raison sa détention a été si longue.

3. M. Leferon était un conseiller à la cour des aides, fils aîné de la présidente Leferon, condamnée plus tard par la chambre. Nous n'avons pu découvrir le motif de son exil.

fais cette lettre pour vous dire que vous pouvez à présent vous rendre en ma bonne ville de Paris, ou telle autre que bon vous semblera. (B. I.)

A Saint-Germain-en-Laye, 13 mars 1679.

INSTRUCTIONS DE M. L'ABBÉ D'ESTRADES [1].

14 mars 1679.

Avant toute autre chose il verra M. le marquis de Saint-Maurice, qui tient le premier rang dans la confiance de madame la duchesse de Savoie et qui a la principale part dans les affaires. Comme ce ministre a servi longtemps en qualité d'ambassadeur de M. le duc de Savoie auprès de S. M., que sa maison conserve encore des biens considérables qu'elle a reçus du roi son prédécesseur, qu'il a toujours professé un zèle fort véritable pour son service, et qu'il a paru fort convaincu que le seul parti des ducs de Savoie, ses maîtres, était de mériter par un attachement sincère les bonnes grâces de S. M., M. l'abbé d'Estrades prendra soin de lui renouveler les assurances qu'il a reçues en tant d'occasions de l'affection et de l'estime de S. M. pour lui. Il lui fera connaître qu'elle le voit avec plaisir dans la place qu'il occupe auprès de la duchesse de Savoie, qu'elle sait qu'il secondera par ses conseils l'affection de cette princesse pour la France et qu'il contribuera de bonne heure avec elle à l'inspirer au prince son fils. (B. I.)

CONFRONTATION DE MARIE BOSSE A LA CHÉRON.

Du 14 mars 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître.

La Chéron a dit n'avoir reproches.

Lecture faite des interrogatoires de Marie Bosse, des 14 et 18 février, 4 et 6 mars.

Par la Chéron a été dit qu'elle demeure d'accord d'avoir porté à

1. L'abbé d'Estrades avait été nommé à l'ambassade de Turin ; on avait choisi un ecclésiastique pour remplir cette place afin d'éviter la difficulté que les femmes d'ambassadeurs faisaient de rendre à Madame de Savoie, simple duchesse, les honneurs royaux qu'elle exigeait comme régente souveraine. On venait de rappeler M. de Villars et sa femme à cause de ces querelles. Nous avons reproduit ce fragment des instructions données à l'abbé par M. de Pomponne, pour faire voir à quel point M. de Saint-Maurice et les siens étaient encore en faveur auprès de la régente.

sa mère la racine ou plante, et ce dans le temps qu'elle dit, mais il lui semble que la plante, qui est un chardon que l'on trouve parmi les blés [1], et qui est propre aux hémorrhoïdes, et sert quand on la porte sur soi, était un peu plus grosse que celle que nous lui représentons, et pour s'en servir à cet usage il faut que les chardons soient cueillis entre les deux Notre-Dame. C'est Belot qui la lui a donnée, et qui lui a dit qu'il en avait encore deux autres, et il faisait néanmoins difficulté de la lui donner, sur ce qu'il lui disait qu'elle n'était point incommodée des hémorrhoïdes; mais elle lui fit réponse, sur cela, de quoi il se mettait en peine, et qu'elle savait bien ce qu'elle en voulait faire. Demeure d'accord qu'à son retour de Saint-Germain, et sans avoir passé chez elle, elle fut chez sa mère, et ne l'ayant trouvée dans sa chambre, elle remit entre les mains de Marie Bosse un petit paquet de poudre qu'elle apportait de Saint-Germain, mais ce n'était autre chose que de la poudre sortant de l'étrille des chevaux, et pour mettre sur les bras d'elle Chéron qui y a mal.

SEIGNELAY A M. DE NOVION, PREMIER PRÉSIDENT.

Monsieur, j'ai expédié avec beaucoup de joie la lettre du Roi que je vous envoie par le retour de M. Leferon, sachant la part que vous y prenez, et je vous prie de croire que personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous regarde. (B. I.)

Le 15 mars 1679.

RÉSUMÉ D'UNE DÉCLARATION DE LA BOSSE.

15 mars 1679. — La Voisin et la Lepère travaillent aux avortements, la servante de la Voisin sait tout ce commerce. Blessis travaille pour la Voisin, il sait empoisonner des gants. (B. C. L.)

CONFRONTATION DE LA VIGOUREUX A LA BOSSE.

Du 15 mars 1679, à Vincennes.

Lecture faite des interrogatoires de la Vigoureux des 4, 13, 21 et 25 janvier, 14 et 20 février.

Ont dit se connaître.

1. La mère de Marie Bosse venait d'avouer que la Chéron lui avait remis cette plante comme un véritable poison; la Chéron soutenait que c'était un chardon bénit, parce que cette plante avait alors la réputation d'une panacée universelle.

La Bosse a dit n'avoir reproches et dit en ces termes : Qu'est-ce que je lui pourrais dire?

— Par la Bosse a été demeuré d'accord que la Vigoureux l'a retirée et sa fille chez elle ; c'était quelques jours après qu'elle fut sortie du petit Châtelet, et lorsque la Philbert pria la Vigoureux de la garder chez elle elle y était déjà. Dénie de lui avoir dit qu'il fût venu chez elle deux ou trois femmes qui étaient mal avec leurs maris, et ce qu'elle dit à ce sujet. Demeure d'accord de lui avoir parlé de la de la Grange et dit que c'était un méchant esprit, mais n'est pas vrai qu'elle l'eût été voir à la Conciergerie. Il est vrai que la Vigoureux lui a dit que M. de Feuquières l'était venu voir, mais elle ne lui parla point d'aucun secret qu'il demandât pour être préservé des armes à feu, et c'était bien pour autre chose qu'il cherchait, et c'était pour un mariage pour une dame de qualité de la cour[1]. Dénie de lui avoir jamais parlé d'aucun cœur bouilli pour feu Brunet, mari de la Philbert, ni qu'une femme eût fait le reproche d'avoir fait bouillir ce cœur pour le faire mourir. N'est pas vrai aussi qu'elle lui ait dit qu'elle eût trois affaires à faire, et que la Rollet disait d'elle Bosse qu'elle passait chez la Poulaillon pour une revendeuse, mais c'est la Vigoureux qui a elle-même mené la Poulaillon chez la Rollet pour voir dans le verre. Il est vrai qu'elle a pu parler de l'affaire d'un mariage d'une personne qui devait donner dix pistoles de récompense, et c'était la Martin qui a été nourrice, qui demandait de la poudre, et disait qu'elle eût bien voulu se défaire de son mari. Sur quoi elle Bosse dit à la Vigoureux qu'elles ne devaient point se mêler de cela. N'est pas vrai qu'elle connût Belot avant la Vigoureux; et au contraire Belot était de la connaissance particulière de la Vigoureux. Demeure d'accord d'avoir fait la neuvaine pour la charcutière de la rue Montmartre, et elles en ont eu dix livres, et n'est pas vrai qu'elle lui ait dit qu'elle eût dépensé cent sols pour aller à Montmartre. Demeure d'accord que la Vigoureux lui donna ce billet pour le donner à la femme qui devait faire parler l'homme à M. de Feuquières, et la Vigoureux en écrivit encore un autre pour cet homme; et à l'égard de la petite boîte peinte, des jetons dorés et du billet qui sont dedans, dénie que ce soit de

1. Si la Bosse dit vrai, les démarches de M. de Feuquières n'ont pas été heureuses, car il ne se maria que bien des années après. On a déjà fait remarquer que les affaires de la dame de Saint-Martin et de la Philbert remontaient à quatre ou cinq ans, tandis que celle de M. Feuquières était du mois de décembre 1678.

son invention que la chose fût faite, et l'affaire de cette boîte n'est qu'une bagatelle et non pas leur affaire de conséquence. Dénie de lui avoir dit qu'elle eût fait une neuvaine pour feu Brunet, ni dit que cela n'eût point amendé sa mauvaise humeur. C'est la Poulaillon qui elle-même lui dit, en présence de la Vigoureux, que quand elle viendrait chez elle Poulaillon elle eût à la demander sous le nom et de la part de la Leroux. Il a été fait une neuvaine pour la femme de Brandon, procureur du Châtelet, pour laquelle la Vigoureux eut un habit de moire, et se partagèrent après entre elles deux ce que la femme Brandon leur avait donné d'argent et qui était le prix de l'habit de moire. La Poulaillon, quand elle demandait Belot et de Roise, disait à la Vigoureux que pendant que l'on tiendrait M. Poulaillon à la gorge dans son cabinet, on jetterait les sacs d'argent qu'on prendrait dans son cabinet par la fenêtre dans le chantier, et que pour entrer dans le cabinet, ce qui devait être fait à sept heures du matin, celui et ceux qui devaient faire l'action y viendraient sous prétexte de lettre de change, et qu'alors on le saisirait à la gorge et l'on prendrait son argent, et ce serait elle Poulaillon qui ouvrirait la porte du cabinet. Le Roi ne saurait faire un plus grand bien à Paris et à son royaume que d'exterminer cette malheureuse engeance de personnes qui se mêlent de deviner et de tels commerces, c'est la perte de bien du monde, et croit qu'il y a plus de 400 personnes qui s'en mêlent à Paris! L'on disait même que nous en avions la liste; ces gens-là mêlent plus d'une sorte de choses dans leurs affaires, et ce n'est pas tout ce qu'ils font de regarder dans la main, il est aisé de voir que quelques-uns ont gagné du bien dans peu de temps et font des acquisitions considérables, et il faut bien qu'ils fassent quelque chose pour cela. La Chapelain en trois années de temps a eu de quoi acheter un office à son mari, qu'on disait être cocher auparavant; la Bergerot a fait aussi bâtir une maison; la Petit et plusieurs autres se mêlent aussi de ce commerce, et l'on le trouvera bien si l'on veut.

Par la Vigoureux a été demeuré d'accord des choses que la Bosse dit que la Poulaillon lui a dites, ou en sa présence, sur le fait du dessein d'entrer dans le cabinet de son mari sous prétexte de lettre de change, que l'on lui prendrait son argent et qu'on jetterait les sacs par la fenêtre dans le chantier. Il est vrai qu'elles ont partagé l'argent provenant de l'habit de moire, qui montait à 15 livres, qui

fut donné par la femme de Brandon, procureur, et il est vrai aussi qu'il y a beaucoup de gens dans Paris qui se mêlent de deviner, et qui sous ce prétexte se mêlent d'autre chose, mais elle ne s'est mêlée que de regarder dans la main sans faire autre chose. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA VIGOUREUX.

La Vigoureux a dit n'avoir reproches.

Lecture faite des interrogatoires de la Bosse, des 1er, 7 et 12 février.

Par la Vigoureux a été dit qu'il est vrai qu'elle envoya quérir la Bosse, qui vint la trouver aux Carmélites, où elle était avec la Poulaillon, duquel lieu elles furent ensemble au Temple, où la dame leur conta ses doléances et lui demanda des gens pour faire enlever son mari, à qui elle fit accroire depuis qu'elle en avait été chercher. La Poulaillon donna la chemise de son mari, à ce qu'elle croit, dans le Temple; et c'était une autre fois que la dame donna aussi de l'arsenic pour la préparation. Il est vrai que la Bosse ayant demandé à la Poulaillon d'où elle avait eu cet arsenic, la dame fit réponse qu'elle avait un épicier qui lui fournissait ce dont elle avait besoin; n'a jamais vu la chemise préparée, ni dit à la Bosse de la rendre à la Poulaillon. Demeure d'accord qu'elle fut avec la Bosse acheter de l'eau de pavot, et ce chez Coret, apothicaire, et la dame avait dit en leur présence qu'elle avait donné jusqu'à 12 grains d'opium à son mari, ce qui n'avait rien fait. N'est point cause du malheureux état où est à présent la Bosse. Le nom de la femme qui demeure proche des Blancs-Manteaux, et dont parle la Bosse, et chez laquelle Lesage a son magasin, est Blanchard. Demeure d'accord d'avoir fait parler à la Bosse chez elle, une fille enceinte, et qu'elle donna 30 sols à la Bosse, qui était moitié de ce que la fille avait donné; mais la Bosse ne donna autre chose à la fille, sinon un demi-verre de vin blanc. A l'égard de la Saint-Martin, nourrice, il est vrai qu'elle se plaignait de son mari, et elle dit qu'elle voudrait bien en être défaite, mais la Bosse dit sur ce que pour 40 pistoles elle ne voudrait pas faire son affaire.

Par la Bosse a été persisté.

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA POULAILLON.

Ont dit se connaître.

Lecture faite des interrogatoires de la Bosse, des 1er, 9 et 12 mars.

Par la Poulaillon a été dit qu'elle a répondu à tout ce que dit la Bosse; ce fut la Bosse qui lui demanda la chemise avec de l'arsenic ou du sublimé, elle lui porta la chemise et de l'arsenic, et non du sublimé, parce qu'elle n'en avait point. Dénie d'avoir demandé à la Vigoureux des gens pour enlever M. Poulaillon, et encore moins parlé de Belot qu'elle ne connaît point. La Bosse lui apporta une fiole d'eau claire, mais ne s'en est point servie, et a dénié le surplus.

Par la Bosse a été persisté; il faut qu'elle ait eu l'arsenic qu'elle lui apporta de cet homme qui demeure devant Saint-Roch, qui est un Italien et qui s'appelle Adrien, ou de Hénault, qui était autrefois à M. de Brissac [1], parce que ces gens-là sont de sa connaissance.

Par la Poulaillon a été dit qu'elle n'a jamais eu d'arsenic de ces deux hommes, et c'est de M. Galleteau, médecin à Bordeaux, qu'elle l'avait eu, et pour l'usage qu'elle nous a dit.....

CONFRONTATION DE LA CHÉRON A LA BOSSE.

Dudit jour de relevée, à Vincennes.

Ont dit se connaître.

La Bosse a dit n'avoir reproches; elle n'a rien à dire contre la Chéron, et en ces termes : Qu'est-ce que vous voulez que je lui dise ?

Lecture faite des interrogatoires de la Chéron des 25 et 26 février.

Par la Bosse a été dit à l'égard de l'écosse ou plante, elle ne s'en est jamais servie. Il est vrai que la Chéron lui a apporté un crapaud et lui dit, en le lui donnant, que Belot savait avec le crapaud accommoder la tasse, et savait empoisonner les tasses, ce qui est une vérité qu'elle veut reconnaître et dont il faut que la Chéron demeure d'accord aussi, parce que sa fille a tout dit.

Par la Chéron a été dénié. (B. A.)

1. Saint-Simon dit, en parlant de M. de Brissac, qu'il avait le goût italien, et en conséquence qu'il vivait mal avec sa femme; il s'était ruiné à la recherche de la pierre philosophale et de secrets plus dangereux. Il avait toujours à son hôtel des Italiens, soit pour la compagnie, soit pour travailler en chimie. Il sera question plusieurs fois de ces acolytes dans la procédure.

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA CHÉRON.

Du 17 mars 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Chéron a dit n'avoir aucun reproche, et que Dieu la bénisse.

Lecture faite des interrogatoires de la Bosse, des 15 et 19 février, et 12 mars.

C'est de la Chéron de laquelle elle Bosse a parlé par sa déclaration du 15 [1], quand elle a dit que, si la Chéron voulait parler de ce que Belot dit qu'il sait faire avec les crapauds et autres choses dont il se sert, et qui est d'une très-grande conséquence, elle en sait assez sur cela, ayant été elle-même empoisonnée par deux différentes fois, et ce avec des drogues semblables à celles de la dame de Brinvilliers, et la Chéron sait bien où sont les gens qui en ont ou qui les savent faire, et connaît à Saint-Germain quelques gens qu'elle ne lui a jamais voulu dire. C'est aussi la Chéron qui lui a dit que, dès les premiers soupçons que l'on ne lui eût donné quelque chose pour l'empoisonner, elle avait bu de son urine qu'elle avait mise auparavant dans son soulier.

Par la Chéron a été demeuré d'accord qu'elle est souvent à Saint-Germain, où elle vend du fruit, et demeure chez une blanchisseuse; et d'avoir été l'été dernier à Fontainebleau, pendant que la cour y a séjourné, parce qu'elle y gagne sa vie à vendre du fruit [2]; et d'avoir donné à la Bosse le bouton ou plante dont elle parle, mais dénie de lui avoir demandé si elle savait quelqu'un qui voulût se défaire d'un autre, et cela est bon à la Bosse de le faire; il y a vingt ans qu'elle s'en mêle, et elle a perdu cinquante ménages, elle a même gagné sa part de 10,000 liv. avec la Voisin pour une année, à ce que la Bosse lui a dit plus de cinquante fois; et à l'égard de la pomme de chardon, il n'importe ce que c'est, reconnaît la lui avoir donnée, et l'on en peut faire expérience, puisqu'elle est encore en nature; mais il est vrai que c'est de ce que Belot employait avec les crapauds, quoiqu'elle ne l'ait point vu en employer,

1. On a reproduit ici ce fragment de la déclaration faite par la Bosse, parce que le texte original ne s'est pas retrouvé.

2. Indépendamment des fournisseurs attitrés qui suivaient la cour dans les voyages du Roi, il y avait une quantité de petits marchands de toute sorte qui allaient avec les bagages et débitaient leurs marchandises dans la route ou pendant les séjours. Le grand prévôt avait soin de les surveiller et de les astreindre à une certaine police.

et c'est à la Bosse de dire comment Belot faisait, parce qu'elle l'a vu travailler, et son fils, qui est soldat, en doit savoir autant que lui, et il coucha cette nuit-là avec Belot, dans une chambre qui est à côté de celle de la Bosse, et il avait vu comment le crapaud était employé à accommoder la tasse; et le jour qu'elle veut dire que Belot travailla, elle avait porté chez la Bosse la poudre dont elle nous a aussi parlé, et elle n'a jamais rien fait que par l'ordre de la Bosse, laquelle lui a toujours dit ce qu'il fallait faire, à mesure que les occasions s'en présentaient; elle donnera elle-même les adresses dont il faut se servir pour prendre Belot; et la Bosse sait bien qu'elle avait une affaire à faire pour une dame qui voulait se défaire de son mari, qu'elle ne put pas faire l'année passée; mais la dame devait venir les fêtes de Pâques prochaines, elle devait donner 3,000 liv. et une charge pour le fils de la Bosse, laquelle devait faire son affaire lorsqu'elle serait venue, et Belot sait cette affaire-là aussi bien que la Bosse. Elle ne sait autre chose de Belot, sinon que, sur le crapaud que la Bosse avait demandé, Belot dit à ce propos qu'il accommoderait une écuelle ou une tasse, pourvu qu'elle fût d'argent, et que, quand il y aurait plusieurs personnes qui y boiraient, elles en creveraient toutes, mais elle ne lui a jamais vu accommoder de tasse, et celle qu'il a accommodée était chez la Bosse, elle Chéron n'entend point se ménager sur cela, et il faut qu'elle meure pour cela de compagnie. Demeure d'accord qu'elle a été empoisonnée une fois seulement, ne connaît point de gens qui travaillent en poison; et il se trouvera que la Bosse a caché dans les murs du Temple ce qui était chez elle lorsque Mulbe, son mari, fut pris, et la Bosse lui a dit qu'elle n'avait point trouvé depuis ce qu'elle y avait mis.

Par la Bosse a été persisté et dit que la Chéron connait particulièrement Belot, et sait bien mieux qu'elle ce qu'il sait faire. Il est vrai qu'il coucha dans la chambre voisine de la sienne, le soir qu'il était venu accommoder la tasse de Ferry, mais n'est pas vrai que son fils le soldat y fût, et il était lors à la patrouille, et lorsque la Chéron vint faire la proposition de chercher quelqu'un qui se voulût défaire d'un autre, elle était encore au lit, et ses enfants pareillement, qui l'entendirent aussi bien qu'elle. La Chéron avait porté le soir, avant qu'elle Bosse eût été arrêtée, la poudre que le commissaire trouva sur elle; sa fille même lui a dit que la Chéron en avait plein un gant. La Chéron lui a dit, ainsi que

Belot, qu'ils avaient un apothicaire qui donnait de l'endormi, qui était du pavot noir, et qu'on pouvait porter un homme à qui on en aurait donné, sur son dos, pendant vingt-quatre heures sans qu'il s'éveillât. La Chéron se doit bien souvenir qu'elle vint lui proposer, environ le temps du crapaud, si elle voulait faire une affaire pour son compère, qui est, à ce qu'elle croit, maréchal des logis ou officier chez la Reine, lequel officier était amoureux d'une fripière avec laquelle le mari l'avait surpris, et lui dit que l'officier son compère voulait se défaire du mari de la fripière et qu'il donnerait 10 pistoles pour cela, mais qu'il ne voulait pas donner un sol que l'affaire ne fût faite; sur quoi elle dit à la Chéron qu'elle ne voulait point gagner ses 10 pistoles, mais que Belot, qui était tout nu, il n'y avait qu'à les lui faire gagner, et ne voulut point entrer dans l'affaire ni aller chez la Chéron l'après-dîner, ainsi que la Chéron lui avait dit d'y venir, pour la faire parler à son compère. Ne sait ce que c'est de l'affaire de la dame qui doit revenir à Pâques et dont parle la Chéron.

Par la Chéron a été déclaré qu'elle ne connaît point et ne sait ce que c'est de l'endormi dont parle la Bosse, et la Bosse connaît Coret, qui en vaut bien cinquante autres, et chez lequel elle prenait tout ce qu'elle avait à faire; et à l'égard de son compère Deshayes, il ne lui a jamais parlé de ce que dit la Bosse, à laquelle elle n'a jamais aussi fait la proposition de se défaire du mari de la fripière dont elle parle, et si elle avait parlé à la Bosse de l'affaire, ce serait une marque infaillible qu'elle ne sait point faire de poison, et qu'elle croyait que la Bosse en savait faire, puisqu'elle lui menait des gens de tous côtés pour cela.

Par la Bosse a été dénié que la Chéron lui ait amené du monde.

(B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

L'an 1679, le 17 mars, à Vincennes.

Catherine Deshayes, femme d'Antoine Montvoisin, âgée de quarante-deux à quarante-trois ans, demeurant à la Villeneuve[1], rue Beauregard, native de Paris.

1. A l'origine il y avait entre l'enceinte de la ville et le quartier Saint-Denis un espace vide; ce terrain était en contre-bas des remparts, on le releva en y déposant des gravois; des maisons y furent construites, et pour attirer la population il fut permis aux ouvriers de s'y établir et d'y travailler sans avoir rien à démêler avec les

— De quelle profession est son mari ?

— Il ne fait rien présentement, mais il a été ci-devant marchand mercier et joaillier à Paris; il a perdu ses boutiques[1], et c'est la raison pour laquelle elle s'est attachée depuis à cultiver la science que Dieu lui a donnée. C'est la chiromancie et la physionomie[2], qu'elle a apprises dès l'âge de neuf ans; il y a quatorze ans qu'elle est persécutée, et c'est là l'effet des missionnaires; cependant elle a rendu compte aux grands vicaires généraux[3], le siége vacant, de ce qu'elle pratique, aussi bien qu'à plusieurs docteurs en Sorbonne auxquels elle avait été renvoyée et auxquels elle a pareillement rendu raison de son art, qui n'y ont rien trouvé à redire.

— Si elle connaît la Bosse?

— Oui, pour lui avoir donné du pain autrefois; ne sait point ce que la Bosse a fait depuis, et elle serait bien fâchée de faire du mal à personne, quelque mal qu'on lui fasse.

maîtrises et les jurandes: c'est ce qu'on appelait la Villeneuve. Les rues de Bourbon, de Cléry et Beauregard y furent tracées et se garnirent lentement de petites maisons avec de grands jardins. La solitude du quartier abritait les clientes contre les inquisitions de la police et contre la curiosité des maris. La Voisin et plusieurs devineresses y établirent leur domicile ; il présentait bien des avantages, il était à bon marché et se trouvait entre le Marais, séjour de l'ancienne cour et de la magistrature, et le faubourg Saint-Germain, où commençaient dès lors à affluer les courtisans de Louis XIV, qui trouvèrent plus commode de s'établir sur le chemin de Paris à Versailles.

1. La Voisin oublie de dire quelle était la première boutique perdue par son mari. On voit dans une plainte faite contre elle en 1664, par une ouvrière, que Montvoisin était bonnetier, établi sur le pont Marie, et que sa femme était dès lors diseuse de bonne aventure et des plus courues.

2. De tout temps on a cherché à deviner les inclinations et la destinée de l'homme par l'inspection des lignes de la main et du visage; les Bohémiens, venus du fond de l'Inde, avaient répandu cette science dans l'Europe, et elle était fort à la mode au XVIIe siècle. Il y a encore de nos jours des adeptes qui la professent et des bonnes âmes qui y ont confiance. La Voisin et bien d'autres se servaient de ce prétexte pour cacher leurs manœuvres criminelles.

3. Les vicaires généraux administraient, en 1664, le diocèse de Paris depuis que le cardinal de Retz était sorti de France, et Hardouin de Péréfixe ne fut nommé archevêque de Paris qu'à la fin de 1664. La plainte dont nous venons de parler éveilla sans doute leur attention; mais la Voisin sut se justifier devant eux, et, forte de leur indulgence, elle continua son commerce et eut plus de vogue que jamais. Comme dans la plainte et dans l'instruction qui s'ensuivit l'ouvrière et la Voisin se traitaient réciproquement de voleuses, et que selon les apparences elles avaient raison toutes deux, la Voisin aime mieux s'en prendre aux délations des Missionnaires que de rappeler à M. de la Reynie une aventure aussi fâcheuse. Les Missionnaires étaient membres d'une congrégation établie par saint Vincent de Paul; ils étaient alors très-populaires et déployaient un grand zèle pour la conversion des pécheurs et la répression des scandales en tout genre.

— Si elle connaît la Vigoureux?

— Elle en a ouï parler, mais ne l'a jamais vue.

— Si elle n'a point fait quelques neuvaines pour des femmes ou des filles?

— Oui, et elle donnait conseil de faire dire des messes à saint Nicolas de Tolentin, à saint Antoine de Pade, et lorsqu'il était question de quelque mariage, elle leur disait de faire dire des messes au Saint-Esprit.

— Si elle n'a point fait dire des neuvaines pour des femmes qui se plaignaient de leurs maris, et pour des maris qui se plaignaient aussi de leurs femmes?

— Non, mais elle disait à ces personnes d'y aller elles-mêmes, et il n'y a qu'à aller tous les vendredis à Montmartre [1], l'on y verra plus de quarante ou cinquante femmes avec des chemises dans leurs tabliers, qu'un prêtre fait toucher à l'image de sainte Ursule, et à son égard elle n'y a jamais été que par dévotion, et lorsqu'on lui demandait à faire quelque neuvaine, elle donnait pour faire les neuvaines des femmes de la Villeneuve. Il est vrai qu'une femme s'étant mise entre ses mains pour une neuvaine, elle l'adressa à la Bosse, qui demeurait pour lors près d'elle, mais après qu'elle l'eut mise entre les mains de la Bosse, elles firent leur affaire ensemble, et ne les a point vues depuis, la Bosse étant délogée, si ce n'est pour les avoir rencontrées dans les rues, et elle n'a point voulu avoir de commerce avec ces gens-là. Elle était mariée, et elle est à présent en secondes noces.

— Si elle ne se plaignait pas des mauvais traitements de son premier mari, et si ce n'était pas pour cela qu'elle lui dit de faire faire une neuvaine?

— Oui, elle s'appelle Catherine de Bonnière, elle était mariée

1. Il y avait alors dans l'abbaye de Montmartre deux églises; dans la plus ancienne, située au sommet de la montagne, se trouvait une chapelle dédiée à sainte Ursule; tous les vendredis affluait un concours de pèlerins qui venaient implorer la sainte et obtenir par son intercession les bénédictions désirables dans l'état du mariage. On y voyait un tableau représentant le Christ et la Madeleine, et de la bouche de la sainte sortait un écriteau portant ce qu'elle dit à Jésus : *Rabboni*, c'est-à-dire *maître*, en hébreu. Les dévotes avaient pris ce mot pour le nom d'un saint et en avaient fait saint Rabonni, auquel elles avaient attribué le don spécial de rabonnir les mauvais maris. Les religieuses ne s'inquiétaient guère des motifs qui engageaient les âmes crédules à venir à leur église, elles encaissaient à bon escient les offrandes, qui devaient constituer la meilleure partie des revenus dont jouissait le couvent.

en premières noces à Jean Brunet, et a été remariée depuis avec Philbert; elles étaient du quartier du Palais l'une et l'autre; elles ont été mariées toutes deux fort jeunes.

— Si Philbert ne vint pas chez elle avec la Bonnière lorsqu'elle y vint pour cette neuvaine?

— C'était du vivant de feu Brunet, mais c'était pour faire considérer sa physionomie et lui regarder dans la main que la Bonnière l'avait amené, et non point pour autre chose.

— Si ce n'était pas dans son jardin qu'elle leur parla?

— Oui, elle dit à Philbert qu'il était extrêmement bizarre et d'un tempérament chaud et prompt, comme il est, et à la Bonnière, en ces propres termes : Ma pauvre enfant, si Dieu permet que votre mari meure et que vous prétendiez épouser cet homme-là (s'adressant à Philbert), vous serez beaucoup plus malheureuse que vous n'êtes avec votre mari. Philbert entendant qu'elle disait qu'il était d'un tempérament chaud et bizarre et tenant beaucoup de Saturne, ne fit que secouer la tête, et à l'égard de la Bonnière, comme elle était coiffée de Philbert, elle ne fit pas grand compte de ce qu'elle venait de lui dire et lui donna une pièce de trente sols.

— Si la Bonnière ne lui a rien donné depuis?

— Non, et depuis qu'elle eut eu connaissance chez elle de la Bosse, elle ne les a point revus. Et depuis a dit qu'il lui vient en mémoire qu'il y a environ trois ans et plus que la Philbert vint chez elle et entra masquée[1] dans son jardin, où elle était alors avec du monde, après quoi la Philbert s'étant démasquée, elle fut surprise de la voir et lui demanda d'où venait qu'elle la venait voir, et que c'était du fruit nouveau; sur quoi elle lui dit que c'était pour quelque chose qui lui donnait de l'inquiétude, et qu'elle la priait de regarder dans sa main; après quoi elles passèrent dans son cabinet à l'ordinaire, où après avoir regardé la main de la Philbert, elle lui dit qu'elle y voyait bien des traverses, une direction de Saturne qui lui causerait grand déplaisir, et qu'il y aurait quelque accusation à craindre qui lui serait très-pénible.

1. Les reines italiennes avaient introduit en France la mode de sortir masquée, elle était devenue générale; les femmes avaient adopté avec empressement une habitude qui leur permettait d'aller par la ville sans être connues. Louis XIV cherchait à faire tomber cette mode, qui était trop favorable au libertinage; elle ne disparut tout à fait que sous la Régence.

Sur quoi la Philbert lui dit qu'elle ne craignait rien et lui donna une pièce de trente sols, ce qui l'obligea de lui dire : Si vous ne craignez rien, tant mieux pour vous, et Dieu en soit béni. Lui ayant dit qu'il courait de méchants bruits contre elle touchant feu Brunet son mari, et qu'il y avait bien des gens en campagne qui parlaient de sa mort, la Philbert lui dit qu'elle avait fait ouvrir Brunet après sa mort, et que si quelqu'un s'avisait de dire quelque chose, elle se ferait bien soutenir; et elle lui dit que c'étaient ses affaires et non pas les siennes, et fit alors un grand soupir.

— Si la Philbert ne lui dit pas qu'elle craignait quelque chose de la part de la de la Grange et de celle de la Bosse?

— La Philbert ne lui parla ni de l'une ni de l'autre, et à l'égard de la Bosse, depuis que la Philbert s'est liée avec elle, la Philbert l'a toujours depuis maintenue, à ce qu'on dit.

— Si elle n'a pas été à Charonne, chez la Philbert?

— Elle a été à Charonne, mais non pour la Philbert; il est vrai qu'elle l'a vue une fois dans l'église de Charonne, et si la Philbert eût cru son conseil elle s'en serait mieux trouvée, elle et d'autres; elle fut à Charonne pour une dame de qualité qui s'était retirée dans une religion [1], qui est à son quatrième mari, et la dame s'appelait madame de la Noue, et en dernier lieu s'appelait madame de Menneville, et ce fut pour la persuader de retourner avec M. de Menneville son mari, et ce fut le mari de cette dame qui la pria d'aller parler à sa femme pour ce sujet avant la fin du procès qu'ils avaient ensemble; mais la dame dit, lorsqu'elle lui en parla, qu'elle ne retournerait pour rien au monde avec son mari, ce qu'elle rapporta à M. de Menneville [2].

— Si, lorsque la neuvaine fut proposée pour feu Brunet, elle ne demanda pas quelques chemises de Brunet?

— Ce fut à la Bosse que la Philbert donna le linge, qu'elle ne

1. Il y avait à Charonne deux communautés, les religieuses de Notre-Dame-de-la-Paix et les filles de la Providence; celles-ci avaient été établies en 1630 par Marie de Lumagne, veuve de Poulaillon, gentilhomme du roi, morte en 1657. Je ne sais si M. de Poulallion, qui figure dans cette affaire, était son fils ou son parent. Ces places de gentilshommes ordinaires étaient souvent données à des bourgeois distingués par leur fortune ou par leurs talents; Malherbe, Racine et Voltaire ont été gentilshommes du roi; quand leur charge n'était pas purement honorifique, ces gentilshommes faisaient fonction de courriers du cabinet royal.

2. Il aurait été curieux de savoir quelle était cette dame, veuve de trois maris et si fort brouillée avec le quatrième, mais nous n'avons pu le découvrir avec certitude.

regarda pas, et elle le vit dans le tablier blanc de la Bosse, à laquelle elle dit seulement d'être bien intentionnée pour la gloire de Dieu et de leur salut, et pour ôter de l'esprit les pensées qu'avait la Brunet, parce qu'elle était remplie de chimères et avait beaucoup d'aversion pour Brunet son mari, ainsi qu'elle l'a dit plusieurs fois, et qu'on lui avait fait épouser contre son gré, quoiqu'elle fût assez heureuse avec lui, ne manquant d'argent ni de quoi que ce soit, ce qui faisait qu'elle disait quelquefois à la Brunet comment elle prétendait être plus heureuse que cela, et elle le lui a dit un million de fois; et elle disait aussi souvent à la Billy, fourbisseuse, bonne amie de la Brunet, qu'elle ôtât autant qu'elle pourrait de l'esprit de la Brunet les pensées qu'elle avait contre son mari, et la Billy lui disait toujours sur cela que la Brunet ne pouvait aimer son mari; et est la Billy morte il y a longtemps; et pour marque que la Brunet était heureuse avec son premier mari, elle prêtait jusqu'à des 500 livres à la fois à la Billy pour soutenir son commerce, ainsi que le lui a dit la Billy. Si la Philbert a eu de méchants conseils, ce n'a pas été de la Billy, mais de la Bosse, quoiqu'elle lui ait dit deux mille fois de ne rien faire contre Dieu ni contre les lois. Lorsque la Bosse avait besoin d'argent, elle envoyait son fils, qui est soldat et qu'on appelle Fanchon, chez la Philbert en demander; de quoi il y a assez de témoins dans le quartier de la porte Saint-Denis, comme de ces vendeuses de morue, de beurre et autres choses, chez qui la Bosse prenait à crédit ce qu'elle avait besoin pour sa subsistance; et lorsque ces femmes voyaient passer le fils de la Bosse et qu'elles lui demandaient de l'argent pour sa mère, il leur disait qu'il s'en allait à Charonne, à cette demoiselle qui devait beaucoup d'argent à sa mère, et ne sait quel commerce elles ont fait ensemble pour cela; et il y a à la porte Saint-Denis une de ces femmes, appelée Trois-Œufs, qui pourrait dire sur cela ce qu'elle nous vient de dire du fils de la Bosse pour avoir de l'argent que lui devait sa mère.

— Ce que la Bosse lui dit qu'elle avait fait du linge que la Brunet lui avait donné?

— La Bosse ne lui en a point parlé depuis, et la Philbert et la Bosse ont depuis toujours fait leur affaire à part. On lui a dit que la Brunet, qui est la Philbert, avait donné à la Bosse de quoi se remarier avec le fils du Croissant, nommé Mulbe, et qu'elle l'avait même habillée lors de son mariage, et ç'a été des gens qui ont été à la noce qui le lui ont dit, et qu'elle lui avait donné pour se rema-

rier; et elle connaissait Mulbe aussi bien que sa famille, et il était fort jeune lorsqu'il épousa la Bosse, pourquoi son père le voulait déshériter.

— Si elle a connu une petite femme de la paroisse Saint-Sauveur, nommée la Ferry[1]?

— Oui, et elle en a été même bien en peine, son nom est Lemaire, parce que cette femme vint chez elle en habit de veuve, avec une autre femme qu'elle ne connaît point et qui lui dit que la femme qui était avec elle était bien en peine, qu'elle avait donné pour plus de 400 livres de hardes à la Bosse, sur lesquelles elle n'avait reçu que 40 écus ou 24 écus, et que la Bosse avait été arrêtée depuis, et voulait savoir par son moyen si elle ne pourrait pas savoir dans quelle prison[2], pour tâcher à ravoir ses hardes, ce qui la surprit étrangement en entendant le nom de la Bosse et voyant la Ferry en deuil, qu'elle savait ne pas aimer son mari; il lui vint d'abord en la pensée quelque soupçon, et à cause du bruit commun de la Bosse et de la Brunet au sujet de feu Brunet son mari, ce qui l'obligea de tirer à part la veuve Ferry et de lui demander si elle n'avait point fait quelque chose mal à propos par le conseil de la Bosse; mais la femme lui ayant dit que non, elle lui répliqua : Vous savez bien que je sais que vous n'avez jamais aimé votre mari, ni eu de bons desseins pour lui; j'ai grand'peur que vous n'ayez suivi quelque méchant conseil. A quoi la veuve Ferry lui dit que non. Se souvient d'avoir dit à la mère de la Ferry qu'elle devait prendre garde à sa fille, et qu'assurément sa fille n'aimait point son mari. Elle croit qu'elle lui dit qu'il avait été malade trois semaines, et qu'il était débile et languissant; et, depuis, a dit qu'ayant mené la Ferry dans son cabinet pour lui parler,

1. Cette Ferry avait empoisonné son mari, qui était un tissutier rubannier de Paris; elle avait été arrêtée dès le commencement du procès. Nous n'avons pas reproduit ses interrogatoires parce qu'elle répond à toutes les demandes par des dénégations pures et simples, et sans aucun intérêt. Au moment de mourir elle avoua son crime, et nous nous bornerons à imprimer cette déclaration *in extremis*.

2. On voit avec quelle exactitude était observé le secret sur les lieux où l'on renfermait les gens arrêtés par ordre du Roi, puisqu'on allait chez la devineresse pour tâcher de le découvrir. Tout ce verbiage de la Voisin n'est qu'une répétition de ce qu'elle avait dit à propos de la Philbert, et tend à faire croire aux magistrats qu'elle n'avait aucune part à ces empoisonnements, tandis qu'en réalité c'était elle qui avait indiqué la Bosse et fourni les moyens de se débarrasser du mari; quand elle avait été payée, et lorsqu'elle ne pouvait plus rien extorquer, elle avait l'habitude de faire des reproches à ses clientes sur leur méchanceté et leur prédisait qu'elles seraient traduites en justice.

elle lui demanda de quoi son mari était mort, sur quoi la Ferry lui dit que c'était de débilité et dévoiement, et qu'il avait été malade trois ou six semaines, ne sait lequel. Se souvient aussi que la Ferry lui demanda, en lui montrant sa main, s'il n'y avait point quelque justice qui y fût marquée, lui paraissant en être fort en peine, mais elle ne voulut point regarder dans sa main et lui dit naturellement qu'il n'y devait point avoir de justice, pourvu qu'elle n'eût point fait de méchante action, et que si elle n'en avait point fait à l'endroit de son mari, elle n'avait rien à craindre; et l'inquiétude où elle voyait la veuve Ferry, qui lui paraissait alors toute tremblante, lui fit croire que ce n'était pas tant les hardes que le reste qui l'avait obligée de la venir voir. La Ferry lui a donné quelques pièces de 15 sols ou quelques pièces de 4 sols, comme les autres, et n'en a point eu d'autre argent, et seulement pour la chiromancie.

— Si ce n'est pas elle qui a donné à la veuve Ferry la connaissance de la Bosse?

— Non, et Dieu l'en préserve, et elle a ouï dire que c'était la Vigoureux.

— Si quelque personne de condition ne lui a pas proposé de donner 6,000 livres pour lui donner les moyens de se défaire de son mari? Si la Bosse ne lui en a pas parlé? Si elle n'envoyait pas la Bosse à l'église Notre-Dame pour parler à cette personne de qualité?

— Non, et c'était la Philbert, et bien souvent, lorsque la Philbert et la Bosse ne se pouvaient pas voir, elles se donnaient des rendez-vous à Notre-Dame, à ce que l'on dit, parce qu'elle n'a point été parler à la Philbert dans cette église. Bien est vrai qu'avant que celle-ci connût la Bosse, elles se sont souvent parlé dans l'église Notre-Dame et proche le puits, mais ce n'était point pour aucunes mauvaises affaires, et c'était pour des affaires de femme, pour savoir si elle serait aimée ou non, et elle disait à la Philbert qu'elle était bien folle, et que quelquefois l'on croyait être aimée et que l'on ne l'était pas.

— S'il n'est pas vrai qu'elle et la Bosse firent brûler un fagot pour quelque dessein d'une dame de condition ?

— Elle se remet en mémoire ce que c'est, et ce n'était que pour voir si la femme était aimée ou non, et ce fut sur ce qu'elle me dit en se promenant dans son jardin, qu'elle savait une femme qui di-

sait avoir le secret pour cela, et furent chez la Bosse, où le fagot fut brûlé ; mais n'a point ouï parler des 6,000 livres, et ne sait point le reste. Bien est vrai que la dame de qualité, ayant su qu'elle avait révélé son secret, l'envoya chercher dans une religion de Paris, où, dans une petite chambre, elle la menaça de la faire assassiner et poignarder, et elle lui a toujours donné de bons conseils. Ne sait point ce que la dame peut avoir fait avec la Bosse, mais la personne de qualité, ayant reconnu depuis son innocence et sa fidélité, lui a bien témoigné qu'elle était satisfaite d'elle; il est bien vrai que la dame l'a bien payée, mais tout était pour la chiromancie et quelques figures de noms[1].

— S'il n'est pas vrai qu'elle a eu un diamant de 50 pistoles d'une autre dame de qualité[2], dont elle ne donna que 2 écus à la Bosse?

— Il est vrai qu'elle en a eu un diamant, mais quand elle a donné 2 écus à la Bosse ce n'était point pour cela et c'était pour rien.

— S'il n'est pas vrai que l'une de ces dames de qualité lui a porté des fleurs[3] pour les préparer et en faire quelque chose? S'il n'est pas vrai que la Bosse y était présente?

— Elle a bien eu des fleurs de gens de qualité, et au surplus ne sait ce que c'est.

— Si ce fut la Bosse qui prit les fleurs?

— Elle n'en sait rien et ne s'en souvient pas, et ne sait ce que c'est que ces machines.

— Si elle connaît Lesage, autrement Dubuisson? S'il ne loge pas chez elle?

— Il y a logé, et lui doit encore 235 livres de compte arrêté et l'année courante; il a encore ses meubles dans une deuxième chambre qu'il a chez elle, et ne sait où il est ni où le prendre pour lui faire payer ce qu'il lui doit et pour le faire assigner pour son payement.

— Depuis quel temps elle n'a vu Blessis?

— Elle ne l'a point vu depuis qu'il a été enlevé et conduit à un château[4].

1. Cette personne de condition était la présidente Leféron. Tout ceci s'est passé avant 1669.

2. Celle-ci est madame Dreux, comme il est écrit en marge de l'interrogatoire.

3. La dame au bouquet est toujours madame Dreux.

4. On sait déjà que ce Blessis était retenu par le marquis de Termes dans son château de Fontenay-en-Brie. Ce nom s'écrit tantôt Belsize et tantôt Blessis.

— Si elle ne l'a point fait travailler?

— Bien est vrai que Blessis ayant reconnu dans sa main quelque projection de Mercure, elle lui dit qu'il fallait qu'il eût quelque chose qu'il ne connaissait pas lui-même, parce que cela était sombre; ce fut ce qui obligea Blessis de lui dire qu'étant à Perpignan et y ayant fait connaissance avec un Italien qui avait un secret pour la poudre de projection, et lequel étant malade lui avait dit que s'il venait à mourir il lui donnerait son secret, même de la poudre de projection qu'il avait sur lui, mais l'Italien étant mort depuis sans lui parler, Blessis était allé à l'hôtel-Dieu de Perpignan, où l'Italien était mort, demander ses habits dans lesquels il avait trouvé un petit baril de la hauteur du petit doigt, que Blessis a fait voir depuis à elle, qui vit qu'il y avait de la poudre rougeâtre; et comme il ne savait pas de quelle manière il s'en fallait servir, parce que le papier où l'écrit était écrit était tout rempli de marques et de mots en grec et en hébreu, il lui en parla, et ensuite à de Presle, qui demeure rue des Fontaines, où il a travaillé[1]. Se souvient qu'avant que Blessis s'adressât à de Presle, lui ayant dit qu'il fallait de la graisse de chèvre pour décaper le cuivre, elle fut acheter une chèvre à la porte du Temple, qu'elle fit rôtir pour en retirer la graisse, chez une bonne femme de son quartier[2], appelée Delaporte; après quoi Blessis ayant emporté la graisse, il rapporta peu de temps après une masse de matière du poids de deux onces et demie ou environ, qui était fort noire, lui disant qu'il avait envie de la jeter et que cela ne valait rien; mais l'ayant gardée et frottée avec un peu d'urine, elle vit que la matière blanchissait; sur quoi ayant pris parti de la porter à un orfévre demeurant dans le Temple, nommé de France, celui-ci la mit dans la coupelle, trouva que c'était bon argent et en fit un petit lingot qu'elle rendit à Blessis. Se souvient que lorsque la graisse de chèvre fut rendue à Blessis, la Bosse était chez la Delaporte, où la chèvre fut rôtie, et Blessis avait été auparavant cela à la cour, où il fut présenté, à ce qu'il lui dit, à la Reine par madame de Béthune, et par la Reine au Dauphin qui

1. Il est évident que ce récit est un roman imaginé par Blessis, quoiqu'il l'ait soutenu avec opiniâtreté à M. de la Reynie; il est clair aussi que le lingot était un alliage de bas aloi, mais on ne peut pas démêler avec certitude si la Voisin était dupe ou complice; toujours est-il que Lesage et Blessis lui mangèrent beaucoup d'argent sous le prétexte de la pierre philosophale.

2. Une bonne femme, c'est-à-dire une vieille femme; sur cette déclaration, la Delaporte fut arrêtée et mise à Vincennes.

le présenta ensuite au Roi. Elle n'a point travaillé avec Blessis, sinon à une manufacture de marbre artificiel, dans le faubourg Saint-Antoine, à l'hôtel du Saint-Esprit, où ils avaient employé les Octavien père et fils, qui sont italiens, Cazel et deux autres. Lorsque Blessis a été enlevé, il était sur le point de se marier avec une femme veuve âgée, nommée la dame de la Bretesche, à ce qu'il lui a dit.

— Si elle n'avait pas prié la Bosse de lui chercher une chambre pour faire travailler Blessis?

— La Bosse étant présente pendant que l'on faisait rôtir la chèvre dont elle nous a parlé, dit qu'elle connaissait un prieur chez lequel ils furent ensemble porter la graisse de la chèvre, et il demeurait dans la rue Neuve-de-Saint-Eustache..... (B. A.)

CONFRONTATION DE LA VOISIN A LA BOSSE.

Du 18 mars 1679, à Vincennes.

Elles ont dit se connaître.

La Bosse a dit n'avoir reproches, et dit qu'elle n'a rien à dire.

La Bosse a dit que si la Voisin lui a donné du pain, ainsi qu'elle prétend, elle l'a bien gagné, parce qu'elle la faisait assez courir. Si elle avait autant de pistoles que la Voisin a fait de neuvaines, elle serait bien riche, et elles ont été plusieurs fois ensemble à Montmartre et porté des chemises. La Voisin sait bien, entre autres, qu'elle en a fait pour une vinaigrière du faubourg Saint-Germain; et à l'égard de la chemise pour feu Brunet, ce fut le mari de la Voisin qui la prit, aux enseignes qu'elle donna quarante-cinq sols au mari, et la Voisin lui donna un écu; mais Voisin mangea l'argent, l'écu et les quarante-cinq sols, et disait après, parce qu'il est railleur, qu'il avait bien débarbouillé sainte Ursule, et il avait accoutumé de dire aux femmes qui venaient chez lui prendre leurs chemises, en ces mots : Votre mari est-il bien amendé? Et la Voisin est celle qui voulait donner à la Brunet de la poudre qu'elle disait être de diamant[1], dans le cloître de Notre-Dame, à l'endroit où il y a une chapelle et où l'on tient le chapitre; mais comme la Brunet

1. La poudre de diamant était alors regardée comme un poison très violent, et on croyait que les pointes des cristaux, en déchirant les intestins, pouvaient amener la mort. Les complices de la Voisin en savaient là-dessus beaucoup plus que les médecins du temps. Il est probable que la poudre offerte à madame Brunet était un poison moins cher et plus sûr.

était fille d'orfévre, elle connut bien que ce n'était pas de la poudre de diamant, pour laquelle néanmoins la Voisin lui demandait quarante louis d'or, et disait que c'était le chevalier d'Hannivel qui la lui avait donnée, aussi bien qu'une graine noire qu'elle fut piler chez elle, Bosse, et qu'elle mit après tremper dans du vin jusqu'au lendemain, qu'elle la pria de donner à son mari, dans le vin qu'il buvait à dîner, de cette infusion qu'elle mit dans une petite fiole, qu'elle, Bosse, mit dans la poche du justaucorps qu'elle avait sur elle, et dans laquelle la Voisin vint regarder si elle l'avait mise; mais comme il lui prit quelque sorte de scrupule à cause de l'obligation qu'elle avait à Voisin, et qu'elle ne voulait point se faire d'affaires, elle jeta presque tout ce qui était dans la fiole dans le jardin, et n'en resta qu'une goutte ou deux, de laquelle voulant faire expérience pour voir ce que la drogue pourrait faire et pour contenter la Voisin, elle mit les deux gouttes dans le vin du mari, lequel, après les avoir prises, s'endormit tout aussitôt, et ne doute pas que si elle eût mis tant soit peu davantage de ce qui avait été mis dans la fiole dans le vin du mari, il ne fût mort sur l'heure. La Voisin sait combien de fois son mari a été empoisonné, et si ce n'est qu'il est toujours sur la défiance, il n'en serait pas réchappé; c'est pour cela que la Voisin avait eu recours à Lesage, qui avait enterré un cœur [1], auquel on avait fait quelque chose, de quoi son mari s'étant aperçu, il menaça sa femme et leur fit défaire ce qu'ils avaient fait, et leur dit que s'ils ne cessaient ce qu'ils avaient fait contre lui il les décélerait. Sur quoi Lesage ayant été obligé par la Voisin d'ôter ce qu'ils avaient fait contre le mari, Lesage dit qu'elle s'en repentirait, et leur intention était de se marier ensemble après la mort de Voisin, et c'était dans le temps que l'on avait fait aussi quelque chose pour une dame de qualité [2], dont le mari est mort, et qui était toujours chez la Voisin. Elle sait bien qu'elle s'est mêlée d'un mariage secret pour la dame de qualité, et qu'elle a eu pour cela même de l'argent de M. de Prade, lequel fit un papier pour elle, passé par-devant notaire, demeurant

1. La Voisin joignait à la plus épouvantable dépravation une crédulité singulière; Lesage, beaucoup moins méchant qu'elle, était plus habile; il savait lui faire accepter les mensonges les plus absurdes. Au reste, le prétendu secret d'un cœur enterré pour faire mourir traîne dans tous les livres de sorcellerie.

2. Cette dame est la présidente Leféron; comme son mari est mort le 8 septembre 1669, et que Lesage a été condamné aux galères en 1668, il faut que l'empoisonnement de Voisin ait eu lieu au commencement de 1668 ou vers la fin de 1667.

rue Montorgueil, par lequel il lui promettait 20,000 liv. au cas que le mariage réussît et quand il serait fait, et le papier, qui était une obligation, fut passé par-devant Roussel, notaire, d'où il a été depuis retiré, sur ce que la personne de condition vint à tomber malade elle-même, et dans la crainte que M. de Prade eut qu'il ne se trouvât des papiers, sur cela il fut chez la Voisin, où ils visitèrent ensemble les papiers et les brûlèrent tous, et il y a de cela près de cinq ans, et parmi les papiers brûlés il y en avait d'autres qui regardaient d'autres particuliers[1]. Un jour qu'elle dînait chez la Voisin, la Voisin reçut une lettre de cette dame de condition, par laquelle elle la priait de dire à M. de Prade de ne plus venir à sa maison de campagne, parce que ses paysans commençaient à causer, et de cela il peut y avoir sept à huit ans. Depuis, la dame de condition a écrit une autre lettre à la Voisin, qu'elle Bosse lui a vue entre les mains, par laquelle elle lui écrivait en ces mots : Madame Voisin n'est guère habile de ne pas savoir que j'ai épousé M. de Prade, je suis bien étonnée qu'elle veuille le marier à une autre ; et marquait la dame par sa lettre que leur mariage était secret, et il peut y avoir cinq ans de cette seconde lettre, ou environ. La Voisin sait aussi qu'incontinent après la mort du mari de la dame de condition, la dame fut chez elle pour lui apprendre, avec bien de la joie, la mort de son mari, lequel était mort au mois de septembre, et même après que la dame eut quitté son premier deuil elle donna à la Voisin ses assortiments de veuve, dont la Voisin donna une jupe noire à elle Bosse. Si cette dame de condition connaît Lesage, ce ne peut être que par la Voisin, laquelle pour un autre mariage a eu un contrat de 2,000 liv. d'une femme mariée, chez laquelle la Voisin a envoyé plusieurs fois demander de l'argent. La Voisin ne doit pas avoir oublié qu'une autre dame de condition[2] avait porté des fleurs chez elle, et voulait qu'on les empoisonnât[3], et c'était pour se défaire d'une certaine fille, et la dame offrait de donner une somme de 6,000 liv. pour se défaire de son mari, à ce que lui a dit la Voisin. Elle a vu cette dame plu-

1. La destruction des papiers doit par conséquent avoir eu lieu vers 1674 ou 1675, et le mariage de madame Leféron avec de Prade s'était fait en 1672.

2. Louvois a écrit à la marge : Madame Dreux.

3. Dans les histoires du temps il est souvent question de ces bouquets empoisonnés, sans qu'il soit possible de deviner par quel moyen on préparait les fleurs naturelles; quant aux fleurs artificielles, elles étaient presque toujours parfumées, et il était aisé de les imprégner d'une odeur nuisible.

sieurs fois chez la Voisin, une fois chez elle, pour le fagot[1], et une autre fois à Notre-Dame, où la Voisin lui parla pareillement. Ce fut dans l'église de Notre-Dame que cette dame donna le diamant de 50 pistoles à la Voisin, disant la Voisin à la dame de qualité que c'était pour donner à elle Bosse, qu'elle disait être celle qui devait faire son affaire. La Voisin sait bien encore qu'elle est venue à Charonne du vivant de feu Brunet, premier mari de la Philbert, et qu'une fois entre autres elle était avec la Voisin en revenant en carosse de Notre-Dame-des-Vertus, aux enseignes qu'elles faillirent à verser, et étant arrivées à Charonne elles firent avertir la Philbert, qui les vint trouver dans un cabaret proche l'église, et les rendez-vous qu'elle a eus avec la Philbert dans Notre-Dame étaient au lieu que la Voisin leur avait marqué, et la Voisin allait la trouver tous les samedis à Notre-Dame, ou bien la Philbert allait chez la Voisin, laquelle en a eu une fois 400 liv. et une autre fois sa croix de diamants. La servante de la Voisin, Margo, peut bien dire des nouvelles de tout cela; elle en a assez dit à la Petit et à son mari, et si la Voisin avait eu du cœur elle n'aurait pas repris sa servante autant de fois qu'elle a fait, surtout après avoir été avertie comme elle l'a été de tout ce que sa servante avait dit, et ce par la Petit et son mari. La servante disait, entre autres choses, qu'il y avait bien des enfants enterrés dans le jardin de la Voisin, à laquelle elle Bosse l'a même dit, et que ces affaires-là se faisaient par la Lepère, sage-femme, avec un instrument de fer. Elle Bosse ne s'est point mêlée de tous ces commerces, mais a

1. Comme il est souvent question de brûler le fagot, nous allons, pour l'instruction du lecteur, reproduire la formule donnée par le curé Thiers, dans son *Traité des Superstitions* : « Les uns achètent un fagot, mettent de l'encens dedans avec de l'alun blanc, et après y avoir mis le feu ils disent : Fagot, je te brûle, c'est le cœur, le corps, l'âme, le sang, l'entendement, le mouvement, l'esprit de N., qu'il ne puisse demeurer en repos jusqu'à la moelle de ses os, par la terre, par le ciel, par l'arc-en-ciel, par les douze lignes, par Mars, Mercure, etc., au nom de tous les diables, va, fagot, va procéder et brûler le corps, l'âme, le sang, le mouvement, l'esprit et l'entendement de N., qu'il ne puisse rester en place ni parler à personne, ni reposer ni monter à cheval, ni rivière passer, ni boire ni manger, jusqu'à ce qu'il soit venu accomplir mon désir et ma volonté. *Quanto, guio, garoco.* Tandis que le fagot brûle, avant que la hart soit rompue, ils versent trois fois dessus du vin et du sel mêlés ensemble, et disent : Ourne tourne. Ils répètent la conjuration. Ils font brûler ce fagot à des heures non paires du jour ou de la nuit; quand la personne à qui ils en veulent n'est pas assez pressée par le brûlement d'un fagot, ils en brûlent neuf, trois par jour. Les autres achètent un fagot sans parler à personne, ou neuf, onze, treize ou quinze chandelles blanches, etc., puis ils disent : Ce n'est pas vous que je brûle, c'est le sentiment, le mouvement, les bras, les jambes, etc., de N. »

vu plusieurs fois la Lepère chez la Voisin, et si elle avait voulu faire du mal par les poisons, elle n'aurait eu qu'à se lier avec Blessis, qui savait empoisonner des gants [1]. C'est la Voisin qui se mêle de toutes ces affaires, et elle sait bien les pigeons qui ont été brûlés chez elle, et les trois fioles d'eau bénite qui avaient été prises dans trois religions. Un jour, entre autres, lorsqu'un sergent vint chez la Voisin pour l'exécuter, à la requête de Lenoir, tapissier, la Voisin fit appeler Lesage, lui dit qu'elle était perdue et qu'il y avait quelque chose dans l'armoire qu'il fallait ôter, et elle Bosse a su depuis que ce dont la Voisin était en peine et qu'elle disait être dans son armoire, était une hostie, et dans le même temps Lesage fit sortir la marquise de Lusignan qui était lors chez la Voisin, et lui dit de s'en aller chez elle, et quand elle y serait de mettre une serviette blanche sur son lit pour ce qu'il allait lui envoyer. Et en effet l'hostie se trouva chez la marquise sans que l'on vît qui l'avait apportée, et c'est la Voisin qui lui a dit tout cela. La Voisin a eu encore commerce avec Regnard, qui se mêlait de faire voir l'esprit, et qui a gagné plus de 10,000 liv. La connaissance de Regnard venait de la Rollet. Elle a vu chez la Voisin une figure qu'on disait être baptisée, et que la Voisin lui a dit être pour faire passer par-dessus la dame de condition, dont le mari mourut au mois de septembre, et à laquelle Voisin elle a ouï dire qu'aussitôt que la dame aurait passé par-dessus la figure son mariage serait fait. Reconnaît avoir acheté par moitié la chèvre dont parle la Voisin et qui était pour en tirer la graisse; avoir connu le prieur de Dun, et c'était l'affaire de Blessis, bon ami de la Voisin; il a assommé une fois le mari de la Voisin et le vint dire après à la maison de la Voisin, et dit qu'on l'allât chercher et qu'on le tenait pour mort, et néanmoins la Voisin n'a pas laissé de faire informer contre son mari et contre ses enfants qui furent obligés de se retirer, et Dieu punira la Voisin à cause des blasphèmes qu'elle a accoutumé de faire, et c'est chez la Voisin qu'elle a vu plusieurs fois la de la Grange.

La Voisin a dit qu'il est vrai qu'elle a fait et fait faire des neuvaines, même par son mari qui y vint avec elle et porta sa chemise

1. La mode était alors de porter des gants à odeur : c'était le grand commerce des parfumeurs. Les gants de luxe se faisaient avec des peaux d'Espagne, coupées et cousues en France, et parfumées avec des odeurs venant d'Italie. Les empoisonneurs paraissent avoir profité de cette mode, et l'on disait que la mère de Henri IV était morte après avoir mis une paire de gants préparés.

lui-même. Il est vrai que le chevalier d'Hannivel lui avait donné de la poudre blanche, qu'elle n'a point donnée à la Brunet, ni à son mari, ni à aucun autre, et elle l'a jetée dans les lieux. Quelques autres lui en ont donné, la voyant malheureuse avec son mari, mais les a toujours jetées dans les lieux, et entre autres un homme de qualité lui donna de la poudre pour se défaire de son mari, mais elle l'a jetée pareillement dans les lieux, sans s'en vouloir servir. Il est vrai ce que la Bosse dit de la graine noire infusée dans le vin, mais elle l'avait il y avait plus de six mois auparavant, et c'était le même chevalier d'Hannivel qui la lui avait donnée, et ce qui fit qu'elle en fit donner à son mari par la Bosse n'était que pour le faire dormir et avoir plus de repos pendant ce temps-là, et son mari n'a jamais été empoisonné qu'elle sache. Il est pareillement vrai ce que dit la Bosse touchant le cœur qui avait été préparé et enterré par Lesage, à l'égard de son mari; mais c'était Lesage qui le fit de son chef, et qui lui dit qu'elle était trop malheureuse, et sur ce lui demanda un cœur auquel il fit quelque chose qu'elle ne sait pas, et après le fut enterrer, elle Voisin l'ayant été éclairer; et deux ou trois jours après, son mari, s'étant trouvé malade d'un mal d'estomac, dit que s'il y avait quelqu'un qui voulût lui faire quelque chose, on lui donnât d'un coup de pistolet dans la tête plutôt que de le faire languir, et ayant été aux Augustins se réconcilier[1] et communier, à son retour elle dit à Lesage de retirer ce qu'il avait fait, et il lui dit sur cela qu'elle s'en repentirait; et si Lesage connaît la dame de condition[2] dont le mari est mort au mois de septembre ou environ, ce n'est pas par elle. Il est vrai qu'il a été fait une obligation de 20,000 liv. au profit d'elle, Voisin, pour cette affaire, et la condition était du mariage, et au cas qu'avec le mariage on donnât 100,000 liv. à M. de Prade en faveur du mariage; et M. de Prade a fait depuis retirer, et par adresse, l'obligation de chez le notaire où elle était déposée, et a toujours cru que c'était par la Bosse; et a aussi brûlé les papiers que la Bosse dit qui étaient chez elle Voisin. Il est pareillement véritable qu'elle a reçu les deux lettres dont a aussi parlé la Bosse, et qu'après la mort du mari de la dame de condition cette dame

1. Se réconcilier, c'était recevoir l'absolution après une confession générale de ses péchés; à l'article de la mort, comme on parlait à Saint-Evremont de cette réconciliation : « Je voudrais, dit-il, me réconcilier avec l'appétit. »

2. C'est-à-dire la présidente Leféron.

vint chez elle toute joyeuse lui en apprendre la mort, et lorsqu'elle lui fit présent de ses habits de deuil, la dame lui dit en ces mots Madame Voisin, cela te portera peut-être bonheur, et si Dieu permet que ton mari meure tu t'en pourras servir ; et lui donna pour cet effet son bandeau de deuil, deux petites coiffes et le voile qu'elle Voisin a gardé dans son cabinet. Lui donna aussi la dame un justaucorps noir et une jupe, qu'elle Voisin donna depuis à la Bosse, et le justaucorps à sa servante, à ce qu'elle croit. Demeure d'accord d'avoir été à Charonne plusieurs fois du vivant de Brunet, mari de la Philbert, mais elle n'y a jamais été que deux fois, la vit dans le cabaret où elle vint la trouver et la Bosse, et une autre fois dans l'église de Charonne, où la Philbert était avec ses deux filles. Il est vrai qu'elle a eu un contrat de 2,000 liv. d'une femme pour faire réussir son mariage, et pour cet effet elle allait communier au Saint-Esprit[1] avec la servante de chambre de la femme, qui était pour lors fille, et elle avait aussi appris à la fille d'aller au Saint-Esprit communier à la même intention; ce n'a été que depuis qu'elle a été mariée qu'elle a fait le contrat de 2,000 liv. au profit d'elle Voisin, qui n'en a jamais eu un double. Il est vrai pareillement ce que dit la Bosse de la dame de condition[2], et cette dame leur a fait des propositions, et lorsque cette dame voulait que l'on empoisonnât des fleurs, elle les envoya à elle Voisin par son laquais, appelé Colin, avec un billet, par lequel elle lui mandait qu'elle voulait se venger à quelque prix que ce fût, et qu'elle Voisin lui trouvât quelqu'un, parce qu'elle voulait se venger par le poison, par le fer et par l'assassinat, et comme elle le pourrait, et ce billet, qu'elle Voisin avait depuis gardé, fut depuis brûlé par de Prade avec les autres papiers, lorsqu'il vint chez elle et qu'il les brûla tous ainsi qu'il a été dit. A l'égard des rendez-vous donnés à Notre-Dame par la Philbert, elles y allaient ensemble lui parler, et c'était du vivant de Brunet, son premier mari. Dénie d'avoir eu les 400 liv. ni la croix de diamants, et n'en a jamais eu que 100 liv., qu'elle lui donna une fois, enveloppées dans une manche de chemise, et c'était pour faire une certaine robe qui a fait du bruit et dont on a plaidé au parlement. Le pigeon brûlé, dont parle aussi la Bosse,

1. Un prêtre du temps, Delacroix, dit dans le *Parfait ecclésiastique* qu'on fait dire une messe du Saint-Esprit pour une telle personne, pour qu'elle s'amende ou qu'elle meure dans l'année. Le bon abbé paraît trouver cela tout simple. Quant à la dame, elle s'appelait de Gourville.

2. Celle-ci est madame Dreux.

n'est autre chose, sinon que Lesage, qui lui fut envoyé de Saint-Malo avec une lettre, vint la trouver et lui dit que la lettre qu'il lui présenta était d'une dame de sa connaissance, et si elle voulait qu'il fît une quarantaine chez elle il y ferait quelque chose d'extraordinaire; et en effet, Lesage prit un pigeon en vie à la Vallée-de-Misère[1], qu'il porta chez elle, et le brûla dans une bassinoire; en ayant sassé les cendres, il les mit dans son cabinet. Pendant la quarantaine il récitait journellement la Passion de N. S. dans le cabinet, ayant les pieds dans l'eau pendant le temps qu'il était à réciter sa Passion, quoiqu'il gelât bien fort; et les quarante jours passés, en entrant dans le cabinet où elle fut envoyé quérir de son jardin où elle était, pour l'ouvrir avec la clef qu'elle avait, elle fut bien surprise de voir le pigeon en vie et qui volait, soit que ce fût le même pigeon qui avait été brûlé et réduit en cendres ou un autre que l'on eût mis par adresse dans le cabinet, et à l'égard de l'eau bénite dont il se servait, il l'allait prendre dans trois églises de filles religieuses. Quant à la petite figure dont parle la Bosse, elle ne sait point si elle était ou non baptisée, mais c'était la Leroux qui la lui avait apportée; pour ce qui est de l'hostie, ce n'était qu'un pain à chanter[2]; mais ce que dit la Bosse au surplus à cet égard est véritable, et c'était Lesage qui avait fait tout cela. N'est pas vrai qu'elle ait fait informer contre son mari pour Blessis, ni contre ses enfants; et ne sait point que Lesage se mêle d'autre chose que de la poudre de projection, et c'est le chevalier de Bernière qui a amené chez elle la de la Grange, et c'était pour un remède contre les gouttes; et dénie qu'elle Voisin proférât des blasphèmes. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA VOISIN A LA PHILBERT.

La Philbert a dit la connaître pour la Voisin.

La Deshayes a dit aussi la connaître pour C. Bonnières, femme en premières noces de feu J. Brunet, et en secondes noces de M. Philbert.

La Philbert a dit n'avoir reproches, sinon que l'on sait bien de quoi se mêle la Voisin.

1. La Vallée-de-Misère était sur le quai de la Mégisserie, auprès du Châtelet; on y vendait de la volaille.

2. On appelle ainsi le pain fait de farine de froment et cuit entre deux plaques de gaufrier, qui sert à la consécration de la messe; la Voisin veut dire que l'hostie dont parle la Bosse n'était pas consacrée.

La Voisin a dit que la Philbert sait bien de quoi elle se mêle, puisqu'elle a eu l'honneur de la voir souvent chez elle Voisin et dans son jardin...

La Philbert a dénié d'avoir donné du linge à la Bosse pour faire aucune neuvaine du vivant de Brunet, son premier mari, et s'il a été fait quelque neuvaine pour lui, ça été la Voisin qui l'a fait faire elle-même, et qui lui a demandé un ruban ou cordon de la hauteur et grosseur de Brunet, ce qu'elle lui dit lorsqu'elle avait aussi fait pour son mari. Demeure d'accord d'avoir été chez la Voisin, et d'y avoir mené M. Philbert, mais c'était à l'occasion du mariage de Philbert avec sa fille aînée, et non point pour autre chose, et la Voisin était alors tellement ivre qu'elle ne put jamais dire un mot à M. Philbert, qui lui dit, voyant la Voisin en cet état, en quel lieu elle l'avait mené, et que cette femme-là, parlant de la Voisin, ne lui savait rien dire, et il est vrai que c'était du vivant de Brunet, son premier mari. Demeure aussi d'accord qu'il y a trois ans et demi [1] qu'elle fut, étant lors masquée, chez la Voisin, mais c'était pour lui faire des plaintes de ce qu'elle la faisait menacer par Petit, exempt, et par sa femme, et disait qu'elle avait donné 3,000 liv. à la Bosse et qu'elle en voulait avoir la moitié, et qu'elle Philbert l'avait trompée. Ne se souvient pas si la Voisin lui regarda ou non dans la main, ni si elle lui parla de traverses ou de quelque accusation; ne se souvient point du terme de ce que la Voisin lui dit, en cas qu'elle lui ait regardé dans la main, comme elle le dit; ne lui a point dit qu'elle eût fait ouvrir défunt Brunet après sa mort, parce qu'elle ne l'a point fait ouvrir. La Voisin peut dire ce qu'elle voudra sur les bons conseils qu'elle dit lui avoir donnés, mais elle ne vaut pas mieux que les autres; il n'a pas tenu à elle qu'elle n'ait fait l'affaire de Brunet, son mari; elle a donné bien des conseils à d'autres qu'elle sait, et à son égard il lui est indifférent quoi que la Voisin puisse dire, parce qu'après ce qu'elle nous a avoué cela ne fait son crime ni plus grand ni plus petit. Il est vrai qu'elle a donné à la Bosse, lorsqu'elle s'est remariée à Mulbe, son second mari, un louis d'or, et qu'elle l'a habillée, et lui avait donné une de ses vieilles robes pour ses noces, du bas de la jupe en ayant été fait un manteau; n'a point donné d'argent au fils de la

1. Il y a trois ans, c'est-à-dire en 1676; or madame Brunet n'a pu se remarier qu'après neuf mois ou un an de veuvage, ce qui met la mort de Brunet à 1673 ou 1674.

Bosse. Ne se souvient point d'avoir donné des rendez-vous à la Bosse dans l'église de Notre-Dame, et elle ne l'a connue que trois ou quatre mois avant la mort de Brunet. Demeure d'accord d'avoir vu la Voisin à Charonne, où elle était, dans l'église.

La Voisin a dit qu'elle ne l'a point fait menacer par Petit, ni demandé sa part des 3,000 liv. que l'on disait qu'elle avait données à la Bosse; mais il est vrai que la Petit avait dit chez la Delaporte qu'il courait un méchant bruit de la Philbert et de la Bosse, touchant la mort de feu Brunet, son mari; elle Voisin ne lui a jamais donné de mauvais conseils, ni à personne, et elle ne lui donna pas même de la poudre blanche que le chevalier d'Hannivel lui avait donnée et qu'elle lui fit voir à Notre-Dame, et elle la jeta dans les lieux; et lorsque la Bonnières et Philbert vinrent ensemble chez elle, du vivant de Brunet, elle n'était point ivre, comme elle le prétend, et elle ne veut point nuire à son voisin et aimerait mieux qu'un poignard lui eût percé le sein.

La Philbert a dit qu'elle ne se souvient point que la Voisin lui ait porté ni fait voir aucune poudre, néanmoins croit avoir quelque idée d'une poudre de diamant, mais ne saurait pas dire si la Voisin la lui montra. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 20 mars 1679, à Vincennes.

— Combien de fois la Philbert, du vivant de Brunet, son premier mari, a mené chez elle M. Philbert, qu'elle a épousé depuis?

— Elle ne le lui a mené qu'une fois.

— Si la Philbert lui avait fait confidence, avant la mort de feu Brunet, du dessein qu'elle avait d'épouser et de l'attachement qu'elle avait pour Philbert?

— La Philbert lui en avait parlé bien des fois avant la mort de Brunet, et elle avait toujours inclination à l'amour, et pour Philbert une forte attache, en sorte même qu'elle lui avait fait confidence d'une infinité de choses qui s'étaient passées entre eux, que la bienséance ne permet pas de dire; mais il est vrai que dès ce temps-là, et même un temps considérable avant la mort de Brunet, ils étaient bien ensemble. Se souvient que la Philbert, sur l'appréhension qu'elle avait que feu Brunet ne fît épouser sa fille à Philbert, dit que Philbert lui avait dit qu'il avait trouvé des gens

d'église ou notaires apostoliques[1] qui lui feraient obtenir ce qui lui était nécessaire pour pouvoir en sûreté de conscience épouser la fille de Brunet, après néanmoins avoir vécu avec la Brunet comme il avait fait; ce qui la mettait au désespoir et faisait qu'elle ne pouvait consentir que les choses allassent plus avant, ne pouvant se résoudre de voir Philbert, qu'elle aimait passionnément, entre les bras de sa fille.

— Si elle ne lui a pas ouï dire que Philbert savait le dessein qu'elle avait fait de l'épouser si son mari venait à mourir?

— Elle disait que Philbert lui disait bien que si son mari était mort il l'épouserait.

— En quel temps la présidente Leféron lui a parlé de la poudre de diamants?

— Il y a longtemps, et c'était un temps considérable avant la mort du président Leféron, et la dame lui dit qu'elle avait acheté de la poudre de diamants et fait manger à son mari pour 100 louis d'or, et lui disait qu'elle n'avait rien fait sur son mari. A quoi elle lui fit réponse que le temps n'était pas venu du bon Dieu. Lui dit aussi la dame qu'elle avait envoyé en Italie pour avoir des parfums et des gants pour le même dessein, mais qu'on l'avait trompée, et ce fut là-dessus et au sujet du dessein qu'elle avait sur son mari qu'elle l'envoya quérir dans le couvent des filles de la Charité de la place Royale, où l'ayant fait entrer dans une petite chambre, elle lui dit qu'elle avait révélé son secret et la menaça de la poignarder elle-même; mais elle lui fit bien entendre qu'elle se trompait et qu'elle n'en avait parlé à personne. Et se souvient que, comme la dame se plaignait toujours de son mari et qu'elle avait quelque chose en tête et voulait se venger d'une autre personne, elle vint chez elle où elle lui donna 30 pistoles d'Espagne[2] dans le cabinet de son jardin, lui disant qu'elle la priait instamment de lui donner quelque

1. C'étaient des notaires reçus par le clergé, et qui faisaient les actes relatifs aux bénéfices et aux fonctions ecclésiastiques à Paris. Ils furent supprimés et leurs charges réunies à celles des notaires royaux en 1693.

2. Les pistoles d'Espagne valaient dix livres pièce; elles avaient été fort communes en France pendant les troubles de la Fronde. Philippe IV fournissait aux frais de la guerre soutenue contre Louis XIV et Mazarin, et son argent, prodigué soit aux généraux rebelles, soit aux membres du parlement, leur était d'une grande utilité; aussi, dès que la paix eut été assurée par le mariage du Roi, la première mesure de l'administration fut de refuser cours à l'argent espagnol. Cela reporte le commerce de madame Leféron avec la Voisin avant 1660; à cet époque les malheurs domestiques du président étaient chose si publique, qu'il en est fait mention dans un rapport adressé à Fouquet vers la fin de cette même année.

chose. Et voyant l'esprit de la dame dans une étrange assiette, elle se résolut de faire quelque chose pour la contenter en apparence; et pour cet effet, ayant pris les 30 pistoles, parce que la dame les lui donnait elle-même sans qu'elle les lui eût demandées, elle fut acheter pour deux sols de graine de pavot, qu'elle fit bouillir dans de l'eau qui devint assez épaisse et d'une couleur minime, qu'elle mit ensuite dans deux petites fioles de deux liards chacune; après quoi la dame étant venue chez elle pour prendre ce qu'elle lui avait demandé, elle lui donna les deux petites fioles d'eau de pavot. Et la dame, les ayant considérées, dit en ces mots : Ma chère, voilà une couleur bien vilaine, que veux-tu que je fasse de cela, il ferait changer de couleur son bouillon. A quoi elle lui fit réponse qu'elle n'en pouvait que faire, et sur cela elle reprit les deux fioles et les jeta contre le mur de la treille de son jardin; et ne lui a jamais donné autre chose pour son mari ni pour autre. Et si elle eût été capable de faire une basse action, la dame et bien d'autres l'auraient bien tourmentée, et lui auraient bien donné de l'argent. Et comme la dame ne lui redemanda point les 30 pistoles qu'elle lui avait données, elle ne les lui rendit pas aussi.

— Si le chevalier d'Hannivel ne lui a jamais donné de la poudre de diamants qu'une seule fois ?

— La poudre qu'il lui avait donnée et qu'elle porta à la Philbert n'était point poudre de diamant, et même elle ne savait point ce que c'était que de la poudre de diamant jusqu'à ce que la dame Leféron lui eût dit ce qu'elle avait fait à son mari avec de la poudre de diamant; mais elle n'en a jamais vu.

— Combien de fois il lui a donné de la graine qu'elle fut piler chez la Bosse, pour donner à son mari?

— Il ne lui en a donné que cette seule fois, en lui disant que puisque son mari était si méchant lorsqu'il avait bu, elle lui fît prendre de cette graine, que son mari dormirait et lui donnerait du repos.....

— Si M. de Prade[1] ne la voyait pas du vivant de feu M. le président Leféron? — Oui.

— S'il était connu de la dame Leféron avant la mort de son mari?

1. Il est souvent question de M. de Prade et de ses amours avec madame Leféron; on ne voit nulle part s'il a été arrêté. Son commerce avec la Voisin commence après 1669, époque de la mort du président Leféron.

— Elle ne le sait pas. Il n'y a pas d'apparence, et ce n'a été que depuis qu'elle fut veuve qu'il lui parla pour la lui faire épouser.

— Qui était la dame de condition qui lui porta ses coiffure et habits de deuil, et qui lui dit qu'ils lui porteraient bonne fortune et qu'elle eût à s'en servir quand son mari serait mort?

— Cette dame de condition est la dame Leféron, et laquelle lui dit en ces mots : Ma chère, voilà qui te portera bonheur, et afin que tu sois bientôt veuve.

— Quel argent la Leféron lui a donné, outre les 30 pistoles d'Espagne dont elle a parlé ci-dessus?

— Elle lui en a donné à diverses fois, tantôt un écu blanc, tantôt une pistole, et selon que la fantaisie lui prenait.

— Dans quel temps a été faite l'obligation des 20,000 liv. de de Prade à son profit?

— Ce fut environ six mois après que la dame Leféron fut veuve, plus ou moins, ne le peut marquer plus précisément[1].

— S'il lui a dit qu'il l'eût épousée?

— Non. Elle ne sait du mariage que ce que la dame Leféron lui en a écrit. Bien est vrai que, par l'ordre de M. de Prade, elle porta un bouquet dans une corbeille d'argent à Clichy-la-Garenne, à la dame Leféron, le jour de sa fête, qui était de sainte Marguerite. Quelque temps après elle trouva M. de Prade avec trois ou quatre laquais derrière un carrosse tout neuf et les livrées neuves, ce qui lui fit croire qu'il fallait qu'il l'eût épousée, et de quoi elle fut persuadée lorsqu'elle reçut la lettre de la dame quelque temps après, par laquelle elle lui mandait qu'elle n'était guère habile de ne pas connaître qu'elle avait épousé M. de Prade, et de le vouloir après cela marier à quelqu'autre. Ce qui l'obligea d'en parler à la Bosse et d'envoyer dire par Mulbe, son mari, à M. de Prade de lui venir parler, à quoi il ne manqua pas dès le lendemain, et auquel ayant demandé s'il avait épousé cette dame et lui ayant montré sa lettre, il lui dit que cela n'était pas vrai et que c'était une folle qui parlait, prit la lettre et la rompit en mille pièces[2]. Peu de temps après qu'elle fut veuve, la dame voulant faire bâtir une chapelle au

1. C'est-à-dire en mars ou avril 1670.

2. On voit ailleurs que la présidente, qui avait épousé de Prade en 1672, n'a pas vécu plus de dix mois en bonne intelligence avec lui; tout ceci se passe donc de 1672 à 1673.

pavillon de sa maison de Clichy, et quelques autres ouvrages, elle Voisin mena Fauchet, ingénieur et architecte du Roi, et avec lui la Bosse. Mais la Bosse ne parla point à la dame Leféron.....

— Qui était la dame de condition qui fut chez elle, quinze jours après la mort de son mari, lui en témoigner la joie qu'elle avait?

— C'était la dame Leféron, et ce fut quinze jours ou trois semaines, ne saurait pas dire précisément le temps, et ce ne fut pas cette fois-là qu'elle lui porta ses assortiments de deuil.....

— Si M. de Prade savait que l'on eût fait une figure pour faire réussir le dessein de son mariage?

— Le chevalier de Bernières est celui qui a donné l'invention de la figure, et comme M. de Prade lui demandait à elle et à la Leroux si l'on ne trouverait point quelque chose pour échauffer la dame sur ce mariage, la Leroux dit l'invention de la figure du chevalier de Bernières, laquelle fut formée de cire blanche par la Leroux, et ce fut de Prade qui fut acheter la boîte de fer-blanc pour la mettre, la Leroux lui ayant dit qu'il fallait chauffer quelquefois cette figure, laquelle il emporta avec du charbon dans sa poche à cet effet; et comme l'on avait dit qu'il fallait que la dame Leféron passât par-dessus la figure, de Prade la rapporta quelques jours après et fut lui-même l'enterrer près le seuil de la porte du petit cabinet de son jardin, où la Leféron avait accoutumé de venir, et d'où il la retira aussi lui même quelque temps après que la dame eut passé et repassé par dessus, et remporta la figure, qu'il rapporta longtemps après à elle Voisin, qui la rompit.

— A quelle occasion de Prade fut chez elle brûler ses papiers?

— Ce fut à l'occasion d'une maladie de Voisin, son mari. De Prade lui dit qu'on pourrait mettre un scellé chez elle si son mari venait à mourir, et qu'il était bon qu'on ne trouvât point de papiers, ce qui l'obligea de lui donner la clef, et de Prade tira de son armoire les papiers qu'il jugea à propos et qu'il brûla ensuite; mais il n'y avait que des figures et des noms, et de cela il peut y avoir plus de cinq ans.

— Quelle est la personne qui, la voyant malheureuse, lui donna de la poudre pour son mari?

— C'était M. Pinon du Martray[1] qui lui donna cette poudre, et

1. Jacques Pinon du Martray, conseiller à la 4e des enquêtes, mort en septembre 1674. Il sera question de lui et amplement vers la fin du procès; il suffit de dire que c'était un ami de Sainte-Croix et de la Brinvilliers.

c'était de la poudre verdâtre; mais elle ne s'en est point servie et la jeta dans les lieux. Il pouvait y en avoir deux petites pincées, et elle était dans un petit papier plié; de cela il peut y avoir huit ans, et ce fut chez elle qu'il la lui donna. Il lui dit qu'elle ferait quelque petite maladie à son mari et quelque étourdissement de tête qui le pourraient faire revenir à lui et se réconcilier avec le bon Dieu, et que cela lui changerait peut-être l'humeur, mais ne lui dit point qu'elle ferait mourir.....

— Lui avons représenté un fragment de papier, plus un billet.

— Ces deux pièces ont été trouvées sur elle lorsqu'elle a été arrêtée. Le fragment lui a été apporté par une demoiselle qu'elle ne connaît pas, pour dresser une figure céleste. Et à l'égard du billet, en reconnaît l'écriture, et c'est un billet de la dame de Semonville[1], chez laquelle elle fut par son ordre, ayant été mandée par sa femme de chambre, et, où étant, cette dame lui fit voir sa main et considérer sa physionomie, aussi bien que celle de sa petite fille, et lui ayant demandé ce qu'elle pensait d'elle et de sa fille, et le lui ayant dit, la dame dit qu'elle voulait qu'elle lui fît son horoscope, et lui donna le mémoire pour cela. Mais la dame s'étant trompée, elle lui envoya le billet représenté, et après l'avoir lu, a dit qu'elle n'avait pas encore vu qu'il y eût une troisième personne, mais que c'était pour les nombres, sans autre dessein.....

Madame Leféron envoya une fois Voisin, son mari, à la campagne chercher dans les granges de l'ivraie[2] pour en faire une huile pour le même dessein qu'elle avait à l'égard de la personne de qui elle voulait se venger; mais la dame ne s'en est point servie par bonheur, et comme son mari eut apporté dans un sac quelque

1. Cette cliente de la Voisin doit être Madeleine le Rebours, dame de Semonville. C'était la fille d'un maître des requêtes, qui avait épousé un conseiller au parlement, Charles-Nicolas Huguet de Semonville. Elle ne paraît pas en avoir voulu à la vie de son mari, qui décéda en 1729, à quatre-vingt-neuf ans. L'enfant dont il s'agit ici, qui s'appelait Charlotte-Madeleine, épousa plus tard un colonel de cavalerie. Voici le billet en question, qui se trouve à la bibliothèque de Rouen :

POUR MADAME VOISIN.

Je me suis trompée quand je vous ai dit que j'étais née le 2 de février, c'est le 3e du même mois, à sept heures du matin. J'ai vingt et un ans accomplis, et je m'appelle Madelaine le Rebours; mon mari s'appelle Charles-Nicolas Huguet de Semonville, et la personne que vous savez s'appelle Jean-Baptiste de Thomassin. Je vous serai très-obligée de vous donner la peine de travailler avec application, c'est la personne que vous avez vue dans la rue Sainte-Croix, tout proche Sainte-Croix.

2. Tout le monde connaît les propriétés vénéneuses de l'ivraie.

quantité d'ivraie, elle la fut porter, par l'ordre de la dame, chez un apothicaire. L'ivraie ayant été pilée et pressée, il en fut tiré une huile comme d'une huile d'olive, qu'elle apporta dans une petite fiole carrée, où l'on met les essences, à la dame, qui, après l'avoir considérée, dit : Ma chère, je ne saurais me servir de cela, parce que cela ferait le bouillon gras, et jeta elle-même aussitôt la fiole qu'elle cassa. Ne sait ce que cette dame peut avoir fait, mais elle avait gagné celui ou celle qui donnait le bouillon, à ce qu'elle lui disait, et ce n'était pour le mari de la dame Leféron, mais bien pour faire prendre à la personne de laquelle elle voulait se venger.

(B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 20 mars 1679.

Monsieur, je répondrai par cette lettre aux deux que vous avez pris la peine de m'écrire, hier et aujourd'hui. Vous aurez reçu ce matin l'ordre du Roi pour faire arrêter Philbert. J'ai ordre de S. M. d'en expédier de pareils pour madame la présidente Leféron et M. de Prade[1], aussitôt que vous le jugerez à propos.

Dans l'article de votre lettre où vous me parlez d'avoir dit que la Bosse et la Voisin ont considérablement chargé deux dames de condition, vous nommez ensuite madame Leféron et ne nommez pas l'autre; S. M. m'a commandé de vous demander qui elle est[2].

Le Roi trouve bon que vous décrétiez et fassiez arrêter le maréchal-des-logis de la maison de la Reine, nommé Deshayes[3]. A l'égard de Blot, S. M. a jugé à propos d'attendre encore quelques jours auparavant que de faire parler à madame de Guise pour voir s'il ne pourrait pas tomber entre les mains de Desgrez par les expédients qu'il a pris pour cet effet.

1. Soit que le dossier de M. de Prade ait été égaré, soit que ce personnage ait su se dérober aux recherches de la justice, nous n'avons pu rien découvrir sur son compte.

2. On a déjà vu qu'il s'agit de madame Dreux, la femme d'un ancien maître des requêtes.

3. Deshayes ne put être arrêté; quant à ce Blot, il y avait erreur de personne, il fallut le relâcher lorsque le véritable Belot fut découvert. Les princes lorrains avaient conservé un droit d'asile purement honorifique; l'agent de police les prévenait au moment de l'arrestation, et cet acte de politesse accompli, il emmenait son prisonnier.

Des gardes du Roi partiront demain pour aller quérir à Fontenay Blessis [1], et le mener à Vincennes.

Je vous adresse une ordonnance pour faire toucher 2,000 liv. au sieur Desgrez, à compte des frais qu'il fait pour l'exécution des ordres que vous lui donnez.

Le Roi a vu avec plaisir, par votre lettre de ce matin, avec quel succès vous travaillez à découvrir les complices des prisonniers qui sont à la Bastille et à Vincennes. S. M. a approuvé que la commission ne commençât à s'assembler que le mercredi d'après Pâques, ou le jeudi ensuivant, selon que vous l'estimerez plus à propos. Ce serait une chose bien considérable si les personnes qui sont convaincues présentement donnaient lieu de convaincre ceux qui sont à la Bastille. Je vous supplie de continuer à me faire part de ce qui se passera [2]. (A. G.)

LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 20 mars 1679.

Votre lettre du 19 de ce mois m'a été rendue. M. de la Reynie a raison de vouloir avoir de l'escorte pour aller à Vincennes, et vous ne devez pas faire de difficulté de lui fournir le nombre d'archers que vous croirez nécessaire [3]. (A. G.)

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE LA PHILBERT.

22 mars 1679.

A connu Lesage chez la Voisin et lui parla chez la Duval au sujet du trésor, et il lui fit écrire un billet c. p. c. m. : *Cour souveraine des sylphes*, et lui fit signer chez la Desmarets, et après l'avoir écrit et un louis d'or pour mettre dedans, elle n'y mit qu'une pièce de

1. Blessis était gardé dans le château de Fontenay-en-Brie par M. de Termes, qui ne voulait pas le laisser aller qu'il ne lui eût donné le secret de la transmutation, ou plutôt celui de fabriquer de la fausse monnaie.

2. Louvois veut parler de ceux qu'on soupçonnait d'avoir empoisonné le duc de Savoie ; mais il est probable que les efforts de M. de la Reynie demeurèrent à peu près sans résultat, du moins la procédure n'a pas fourni de nouvelles lumières sur les crimes reprochés à Vanens et à Bachimont.

3 La nouvelle des révélations faites au sujet de mesdames Dreux et Leféron n'avait pas tardé à se répandre, et avait causé grande émotion parmi les familles de robe et aussi parmi les gens de la cour qui avaient quelque chose à se reprocher. M. de la Reynie craignit qu'on ne songeât à l'enlever, peut-être même à l'assassiner, sur le chemin de Vincennes ; Louvois trouva sans doute qu'il n'avait pas tout à fait ort, et écrivit en conséquence à Desgrez.

quatre sous; Lesage enveloppa le billet et la pièce dans quelque chose comme de la cire, le mit sur le feu, le tout péta et fut consumé; cependant Lesage, qui apparemment l'escamota, lui rendit son billet cinq jours après. Il vint à Charonne pour reconnaître le trésor, lui amena un prêtre qui demanda 100 écus, et l'ayant refusé, lui en amena un autre en habit ordinaire; il fit un cercle, le prêtre un pied dedans; on la fit retirer; le prêtre dit : *Attollite portas;* Lesage répondit, n'entendit pas quoi. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE BELOT.

L'an 1679, le 22 mars, à Vincennes.

François Belot, âgé de trente ans ou environ, garde du corps du Roi de la compagnie de M. de Noailles, demeurant et logé rue Froid-Manteau, à l'enseigne du Juste, natif de Bray, près Magny, en Normandie. Il s'est retiré depuis le mois de novembre dernier, suivant son congé, que M. le duc de Noailles lui a donné, après l'avoir demandé au retour de la campagne.

— S'il connaît la Bosse et s'il y a longtemps ?

— Il y a trois ans qu'il la connaît, ou environ, et du temps qu'il demeurait à la place Maubert, et c'est une femme intrigante, qui se mêle de regarder dans la main.

— S'il ne connaît pas aussi le fils de la Bosse, qui est soldat aux gardes ?

— Oui, il l'a vu deux ou trois fois...

— S'il connaît la Chéron. — Oui.

— S'il ne coucha point un jour, aux environs des fêtes de Noël dernières, chez la Bosse, et vers le jour de l'an, dans la chambre étant à côté de celle de la Bosse, avec le fils qui est soldat ?

— Oui, et s'étant trouvé tard chez la Bosse, il demeura à coucher, et coucha dans une chambre voisine avec le fils de la Bosse... (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 22 mars 1679.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire hier; vous trouverez ci-joint l'ordre du Roi nécessaire pour faire transférer le nommé Botot à Vincennes.

Le Roi a vu avec surprise que madame Dreux ait été nommée par la Voisin. S. M. serait bien aise de savoir un peu plus en détail

ce dont on l'accuse, et lorsque vous jugerez à propos que la présidente Leféron soit arrêtée, je ne doute pas que S. M. n'en donne les ordres.

S. M. a été bien aise d'apprendre que vous soyez satisfait de la manière dont les prisonniers sont gardés à Vincennes.

Mandez-moi, je vous supplie, si vous avez reçu l'ordre pour faire arrêter Philbert, et quand vous le ferez exécuter[1]. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LESAGE.

22 mars 1679, à Vincennes.

Adam Cœuret, dit Lesage, âgé de quarante-huit ans, natif de Genons, près de Caen, demeurant à Paris lorsqu'il a été arrêté, rue Montorgueil, chez Landart, maître verrier-faïencier; à Paris depuis dix mois, marchand de laine[2]. Il a été ci-devant condamné aux galères pour crime d'impiété, dont il était accusé. Ce fut en 1667 ou 1668. Lorsqu'il en est sorti il n'avait pas achevé son temps; il n'en avait fait que cinq à six ans, et les galères étaient du côté de Mourgues ou de Gênes. Il ne sait point par quelle recommandation il en est sorti; mais le Roi étant à Maestricht[3], il envoya un ordre à M. Arnoul pour le tirer des galères.

— Si personne ne lui a dit qui lui avait rendu ce bon office[4]?

— Il ne l'a jamais su, et l'on a bien reconnu qu'il n'avait jamais vu la dame de qualité[5], qu'on disait être morte de quelque frayeur qu'elle avait eue lorsqu'il s'était mis en devoir, à ce qu'on prétendait, de lui faire retrouver un chapelet qu'elle avait perdu.

1. On n'eut pas besoin d'employer la police pour mettre cet ordre à exécution. Lorsque Louis XIV sut que madame Philbert avait avoué qu'elle avait empoisonné Brunet pour épouser son second mari, il fit venir Philbert, qui était une espèce de favori dans son genre, et l'engagea à quitter la France s'il se sentait coupable; Philbert remercia le Roi, et au sortir de l'audience il alla se constituer prisonnier à Vincennes.

2. Remarquons, en passant, que Voltaire s'est trompé quand il fait de Lesage un prêtre, tandis que c'était un marchand qui avait fait de mauvaises affaires.

3. Il est probable que l'ordre de sortie fut expédié au mois de mai 1672.

4. Si la Voisin a obtenu la libération de Lesage, il faut qu'elle ait employé le crédit de madame de Montespan elle-même; l'entretien de la chiourme était chez Colbert et chez Seignelay leur préoccupation la plus constante, et pour maintenir les galères tous les moyens étaient bons : ils achetaient des nègres et des Turcs, ils ramassaient les vagabonds et les bohèmes, ils engageaient les juges à condamner tous les coupables aux galères, et quelle que fût la durée de la peine fixée par l'arrêt, les forçats ne quittaient pas leur banc avant que l'âge ou les infirmités ne les eussent rendus incapables de faire leur triste besogne.

5. Nous n'avons pu découvrir le nom de cette dame, ni les détails de son histoire.

— Où il a été pris cette dernière fois?

— Passant vendredi dernier proche du petit Châtelet, il fut poussé et jeté dans la prison.

— S'il n'y avait pas un autre homme avec lui lorsqu'il fut arrêté?

— Oui, et c'était le garçon de Bonnart. Il s'appelle Botot, et il le connaît parce qu'il demeure avec Bonnart, qui fait les affaires de M. le duc de Luxembourg, et a connu Bonnart chez Prieur, procureur. Ils allaient au collége de Clermont[1] pour parler à Lafontaine, qui a été valet de chambre de M. le duc de Bouillon, et qui est auprès de MM. ses enfants. Il y a six ou sept ans qu'il le connaît, du temps qu'il était valet de pied de la duchesse de Bouillon, et Lafontaine est de Caen.

— Si, lorsqu'ils furent arrêtés et mis au petit Châtelet, ils furent mis ensemble dans la prison, où s'ils furent d'abord séparés?

— En entrant dans la prison il fut d'abord mis dans un lieu où l'on écrit, qui est à côté des guichets, et entre lesquels lieux il y a une séparation; on en ferma aussitôt la porte et Botot fut mis ailleurs et n'était point avec lui.

— Si c'était Botot qui lui avait donné les papiers qu'il jeta en passant dans la prison?

— Il ne jeta point de papiers, et c'était Botot qui les avait; ils allaient au collége de Clermont, sur ce qu'il voulait savoir de M. de Girardin ou de quelque autre casuiste s'il n'y avait point de mal à ce que l'on voulait de lui, et en ce cas il eût fait pour le service de M. le duc de Luxembourg ce qui aurait dépendu de lui, et cela ne regarde que l'astrologie; et Bonnart a donné autant desdits papiers à la Duval. Comme il connaît quelque chose aux astres, il voulait voir si dans le rond des sept planètes et des douze signes il s'y trouvait quelque chose, parce que lorsque le soleil préside il anime les choses par son influence, jusqu'aux plantes, et si sa conscience lui eût permis, il aurait vu à faire ce que l'on voulait de lui, et on a consulté la dame de Lange pour la même chose, et il y a dans l'écrit de M. le duc de Luxembourg qu'on donnerait une bonne récompense au porteur des papiers dont il avait à faire et qui sont entre les mains de Dupin; il voulait essayer d'avoir les papiers, s'il

1. Le collége de Clermont appartenait aux jésuites, qui l'avaient acheté vers 1563. En 1681, les bons pères obtinrent du Roi qu'il donnât son nom à leur établissement; il l'a conservé depuis, et c'est à présent le collége Louis-le-Grand de la rue Saint-Jacques.

eût pu, et c'était par le moyen d'une femme appelée la Bosse, bonne amie de Dupin, que Bonnart prétendait les avoir[1].

— Depuis quand il connaît la Voisin ?

— C'est son malheur, et il la connaît depuis dix ou douze ans, et quand il ne l'aurait jamais vue il s'en serait bien passé.

— S'il n'a pas une chambre chez la Voisin ?

— Oui, mais il y a dix mois qu'il l'a quittée. La Voisin est une méchante femme, que Dieu punira.

— Combien il y a qu'il ne l'a vue ?

— Il peut y avoir huit jours, et il fut chez elle pour lui demander si elle ne lui voulait point faire raison de ses meubles.

— S'il connaît la Bosse ?

— C'est la pire, celle-là, et c'est une très-méchante femme. Il l'a connue chez la Vigoureux, et quand il la vit il dit à la Vigoureux : Quoi ! vous fréquentez cette femme-là, elle vous perdra ; et la Vigoureux ayant eu l'imprudence de le lui dire, depuis ce temps-là la Bosse l'a voulu faire périr et a fait ce qu'elle a pu pour cela, mais il n'a jamais eu aucune communication avec elle.

— Si c'est la Voisin qui lui a donné la connaissance de la Philbert ?

— Non, et étant un soir, et de ce il peut y avoir trois ou quatre ans[2], chez la Voisin avec son mari, et elle n'y étant pas, la Philbert vint dans la maison, et n'ayant pas trouvé la Voisin et entendant son nom, vint lui donner de la main sur l'épaule par derrière, et lui dit qu'elle aurait bien voulu lui parler et qu'elle avait quelque chose à lui dire qu'elle ne voulait pas lui proposer dans la maison ; et étant passés dans le jardin, elle lui dit qu'elle allait à la cour et elle y voyait des dames, et qu'elle lui ferait vendre des eaux qu'il sait faire pour le visage ; et pour lui en parler plus amplement elle lui donna rendez-vous dans l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, où il lui porta depuis une petite fiole de la grosseur et longueur du pouce, dans laquelle il y avait de l'eau claire distillée qu'il avait prise

1. Ce verbiage est emprunté aux livres de sorcellerie qui couraient alors; les devins s'en servaient pour duper plus aisément les esprits faibles qui s'adressaient à eux ; les rêveries des astronomes du moyen âge et de la renaissance avaient donné lieu à une foule de préjugés adoptés généralement à cette époque, et qui sont encore acceptés dans les campagnes. Lesage comprit bientôt que M. de la Reynie n'était pas dupe de tout ce fatras, et chercha à sauver sa tête par l'entier aveu de toutes ses friponneries.

2. C'est-à-dire vers 1675 ou 1676, et Brunet était déjà mort empoisonné.

chez la Desmaretz, qui en avait deux ou trois pintes dans un grand vaisseau.

— Où demeure la Desmaretz et quelle est sa profession?

— Elle est fruitière et elle sert chez le Roi, et fournit les plus beaux fruits, parce qu'elle est riche, et elle demeure dans la grande halle, du côté du pilori, auprès d'un étamier.

— Combien la Philbert lui donna de la fiole?

— Elle ne lui en donna rien, et c'est une eau qui se fait avec nombre de fleurs. Il l'a vue deux ou trois fois dans la même église. Elle l'entretint sur le sujet d'un trésor qu'elle disait avoir, mais il l'en désabusa.

— Combien de fois il a été à Charonne?

— Il n'y a été que deux fois; une fois avec la Desmaretz, et la Philbert l'avait prié de lui faire prêter de l'argent par la Desmaretz, et l'autre fois il y fut seul. La proposition en fut faite, et ne fut point exécutée cette première fois, mais la Desmaretz dit à la Philbert de lui envoyer sa servante et qu'elle lui en enverrait, et ne sait combien d'argent elle lui a prêté.

— Où il vit la Philbert lorsqu'il fut seul à Charonne?

— Ce fut chez elle, et il n'y fut qu'un moment. C'était pour savoir si la Desmaretz lui avait donné de l'argent, et ce fut huit ou dix jours après que la Desmaretz y eut été avec lui.

— Si la Philbert ne lui a jamais rien donné? — Non.

— Combien il y a de cela qu'il fut à Charonne?

— Il y a près de trois ans, et en ce temps-là il avait plus d'argent que la Philbert, qui n'était qu'une gueuse.

— S'il n'a rien ouï dire à la Voisin ni à la Bosse touchant la mort de feu Brunet, premier mari de la Philbert?

— Il faut qu'il y songe, et il rêvera, et il est un peu surpris sur cela, il faudra qu'il y songe; que l'on ne lui demande plus rien sur cela, et que l'on lui demande quelque autre chose, et il connaît la Brunet seulement depuis qu'elle est remariée en secondes noces.

— Qui lui avait donné la connaissance de la de la Grange et d'un petit prêtre appelé le curé de Launay?

— C'est la cabale de la Voisin, et c'était le chevalier de Bernières qui en avait donné connaissance à la Voisin, mais il ne l'a jamais vue ni parlé. La Voisin lui a dit, à l'égard de la de la Grange, que c'était une femme qui s'était mariée deux ou trois fois par de faux contrats et des faussetés, et que c'était une coquine qui se servait

de poisons, et que le prêtre s'était contrefait et supposé être un avocat qui avait épousé la de la Grange.

— A quoi la de la Grange avait servi à l'affaire de la Philbert pour l'empoisonnement de Brunet, son premier mari ?

— Il ne sait pas cela, et ce serait plutôt la Bosse, s'il y avait du mal fait.

— Quelles affaires il a ouï dire qu'avait faites la Bosse ?

— Que l'on fasse pour ce assigner des témoins, et la Delaporte et la Duval en peuvent déposer, et s'il y a du mal pour l'affaire de la Philbert, c'est plutôt la Bosse qu'aucuns autres, mais ne le croit pas.

— Qui lui a donné la connaissance de la présidente Leféron ?

— Il a ouï dire à la Voisin que cette dame était remariée avec de Prade, et a ouï dire aussi qu'il y avait quelque contrat d'importance que la Bosse avait été retirer de chez un notaire de la rue Montorgueil, en se supposant être la Voisin... (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 23 mars 1679.

Monsieur, j'ai reçu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire hier; le Roi a vu par la première qu'il y a quelque apparence que M. de Girardin, qui est un des pages de Mgr le Dauphin, a eu quelque habitude avec Belot, et que vous avez travaillé à approfondir de quelle nature elle pouvait être, et à quel usage Lesage destinait la poudre de diamant qu'il y a apparence qu'il avait sur lui quand il a été arrêté. S. M. s'attend d'apprendre par une de vos lettres les éclaircissements que vous en aurez pu tirer.

Par l'autre, S. M. a vu que Belot a été enfin arrêté; vous me manderez, s'il vous plaît, quand on pourra mettre en liberté l'autre homme qui porte le même nom, qui a été conduit à Vincennes par des gardes du Roi.

L'intention du Roi est que M. de la Ferronnaye prenne tous les gens qu'il estimera nécessaire pour la sûreté des prisonniers.

(A. G.)

INTERROGATOIRE DE LESAGE.

Du 27 mars 1679, à Vincennes.

— S'il n'a point donné de rendez-vous à la Philbert chez la Desmaretz ?

— La Philbert la connaissait depuis longtemps, et c'est une connaissance du temps de M. Bontemps [1], à qui la Desmaretz fournit du fruit pour Versailles, et il n'a pas vu beaucoup de fois la Philbert chez elle, et s'il pouvait ajouter quelque chose aux réponses qu'il fit à son dernier interrogatoire, il nous dirait comme il nous dit sur ce que nous lui avons demandé, si la Philbert lui avait donné quelque chose, que tout au contraire, la Philbert ayant eu besoin de 50 ou 60 pistoles, il peut y avoir environ trois ou quatre ans, il fut à Charonne pour les lui porter, dans la petite maison de sa jardinière, où elle lui avait fait dire par la jardinière de se rendre, et où étant il compta à la jardinière 50 ou 60 louis d'or. Mais comme elle ne se trouva pas lors à Charonne, non plus que son mari, qui devait signer la promesse, il rapporta son argent et s'en alla à ses forges.

— De quelles affaires il lui parla chez la Desmaretz, et si ce n'était pas pour les eaux qu'il savait faire ?

— Oui, et il y en avait deux ou trois pintes chez la Desmaretz, et c'était pour le teint, et il en avait donné une petite fiole de la grandeur du petit doigt à la Philbert, qui lui disait qu'elle lui en ferait débiter à la cour à des personnes de leurs amies [2]. Il logeait proche et joignant la Desmaretz, et il était presque toujours chez elle, recherchant même en ce temps-là sa fille en mariage. Avec cela la Philbert cherchait des trésors, et il lui disait que c'étaient des folies. Au surplus, il a été bien surpris de ce que la Voisin nous a dit touchant une hostie consacrée qui était, à ce qu'elle prétend, dans son coffre. Et après que la Voisin et son mari ont levé la

1. Il y a eu deux valets de chambre du Roi du même nom. Le premier est Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi; il avait épousé une fille de Bosc, procureur général de la cour des aides. Il mourut le 17 janvier 1707, à quatre-vingts ans. L'autre est son fils, Louis Bontemps, marié en 1693, aussi premier valet du Roi. Il semble que celui-ci avait été l'amant de la Philbert.

2. Cela paraît assez plausible. Philbert faisait sa partie dans tous les concerts donnés à la cour; sa femme devait être continuellement à Versailles et à Saint-Germain. Il est probable que ce fut elle qui mit la Voisin en rapport avec madame de Montespan.

main et prêté leurs interrogatoires devant le lieutenant criminel du Châtelet, elle s'avise aujourd'hui de dire une telle chose contre lui. La Voisin a été reprise de justice et condamnée à un bannissement et en l'amende..... Il a vu une fois le grand auteur chez la Vautier; le mari de la Voisin le voulait chasser, et ils furent chez Vautier, qui est un distillateur, rue Mâcon, au bout du pont Saint-Michel, et Voisin voulait retirer sa femme d'avec cet auteur avec qui elle était, et c'est Vautier qui distillait pour la Voisin et Blessis dans la chambre que lui, Lesage, avait dans la maison de la Voisin. C'étaient des herbes, ainsi qu'elle lui faisait entendre, parce qu'il n'y a pas monté. Il n'en a point voulu prendre connaissance, et la Voisin, Blessis et l'auteur sont trois méchantes personnes; ne croit pas néanmoins que Blessis ait connu l'auteur, lequel s'en est allé, il y a environ trois ans, et il a emporté environ 12 ou 15,000 livres, à ce que dit la Voisin. Laquelle avait promis à la sénéchale de Rennes certain crapaud, avec lequel elle disait qu'elle devait faire une main de gloire par le moyen de cet auteur. Et la sénéchale donna pour cette effet 200 pistoles à la Voisin.

— S'il n'a point pensé à ce qu'il nous a dit le dernier jour qu'il penserait pour répondre à ce sur quoi il était interrogé?

— Il a pensé à toutes sortes de biais et de moyens, et si la Philbert et la Voisin ont fait quelque chose aussi bien que la Bosse, où elles le veulent embarrasser, il n'est point cause de leur malheur ni de ce qu'elles ont fait.

— S'il connaît Anne, qui demeure rue de la Vannerie, et quelles affaires il a eues avec elle?

— Il la connaît. C'est une blanchisseuse qui est parente de sa femme, et n'a point eu d'affaires avec elle.

— Ce qu'il a dans la chambre haute où est logée Anne?

— Il y a laissé des poudres pour blanchir et avec quoi il devait convertir le fer en acier, mais elles n'étaient pas encore parfaites.

— De quoi est composée la poudre qu'il y a laissée?

— Dans ces poudres il y a du corail, du vitriol romain, du sel alcali, sel indien, sel armagnac (ammoniac?) et sel Jean (gemme?); mais il fallait encore d'autres drogues, comme de la semence de perles fines, du besoard et de la soude.

— S'il y avait de tout cela dans la poudre qui est chez Anne?

— Non. Il n'y en a dedans que deux ou trois sortes, savoir : du vitriol, de l'alcali et du crême de talc.

— S'il n'entre point d'arsenic dans la poudre ?

— Non. Quand il y entrerait du poison, le besoard corrige tout.

— S'il n'entre point aussi dans cette composition de la poudre de diamant ?

— Non, il n'y entre point de cela; c'est un des beaux secrets de la nature avec lequel il a gagné de l'argent dans les forges.

— Il ne dit pas la vérité, et l'usage du besoard et des autres drogues dont il vient de nous parler est plutôt pour des médicaments qu'il n'est pour adoucir ou blanchir le fer.

— Il nous a dit la vérité, et c'est pour du fer, pour le convertir en acier et le blanchir, et cette même composition fait le même effet sur l'étain, qu'elle durcit et blanchit de même que l'argent.

— Quelle quantité de cette poudre il a laissée chez Anne ?

— Il lui en a laissé environ une livre et demie.

— S'il n'a pas mené Botot en la chambre d'Anne ?

— Non; c'est Botot lui-même qui l'a mené, lequel venait d'acheter et de faire piler des drogues qu'il portait chez Bonnart; mais n'ayant pas rencontré Bonnart chez lui ni sa mère, Botot le mena dans la chambre d'Anne, qu'il n'avait point vue depuis qu'elle était délogée de la rue de la Tannerie, et la mère de Bonnart et Anne sont amies et du même pays.

— Quelles étaient les drogues qu'il venait d'acheter et de faire piler ?

— C'était du vitriol romain, du tartre et du sel ammoniac, et croit qu'il n'y a que cela.

— Pourquoi il voulait porter ces drogues chez Bonnart ?

— Il y avait fait quelques épreuves d'une semblable poudre, mais qui était plus fine, et il jeta avec de cette poudre deux ou trois petits lingots d'étain chez Bonnart, qui doivent y être encore, et c'était pour avoir un privilége du Roi pour du fer, que Bonnart lui avait promis de lui faire obtenir.

— S'il connaît M. de Girardin, gouverneur des pages de Monseigneur le Dauphin, et si Bonnart ne lui en a jamais parlé ? — Non.

— S'il connaît Lafontaine, valet de chambre de MM. de Bouillon ?

— Oui. Lorsqu'il fut arrêté il allait le chercher au collége de Clermont. Lafontaine lui devait faire parler à M. de Beaulieu, casuiste, ou à M. de Girardin. Lafontaine est de Caen, et il l'a connu du temps qu'il était valet de pied de la duchesse de Bouillon.

— S'il connaît la Duval, et quelle affaire il a faite avec elle?

— Il la connaît, elle lui a donné la connaissance de la de Rennepont[1], avec laquelle il a traité pour les forges de fer.

— S'il n'a point fait d'autre affaire avec la Duval, et s'ils n'en ont point parlé?

— Il n'a parlé d'autre affaire avec elle que celle de M. le duc de Luxembourg, pour laquelle il fut fait un papier.

— Ce que la Vigoureux lui demandait pour M. de Feuquières?

— Elle ne lui a parlé de rien, et depuis a dit que c'était pour quelque mariage, mais il n'y a rien fait et ne s'est point voulu mêler de tout cela, et au contraire il disait à la Vigoureux que c'était son commerce et qu'elle ferait mieux cela qu'il ne le pouvait faire. La Vigoureux lui dit que M. de Feuquières était un homme que si on faisait quelque chose pour lui il ferait grande récompense, et lui dit quelque chose du mariage; mais il lui dit qu'il ne s'en mêlait point; de cela il y a trois années.

— Lui avons représenté trois pièces : A quel effet avaient été faites les deux premières?

— C'était par le moyen de l'astrologie dont il se sert et par le moyen de laquelle, du rond du soleil et des planètes, on dispose de la volonté de ceux à qui l'on a à faire, et pour y parvenir on prend un jour dans lequel le soleil présidant à tout, sur les trois heures après-midi, comme par exemple le dimanche qu'ils auraient pris pour obliger Dupin de rendre les papiers de M. le duc de Luxembourg. Ils auraient essayé d'y réussir par le moyen de la Bosse, à qui Dupin les avait promis, et pour lesquels Dupin demandait mille pistoles.

— Lui avons représenté une lettre missive : *Monseigneur, c'est après*, datée à Paris, le 28 avril 1677, souscrite Lesage.

— Elle est de son écriture, mais il ne sait ce que c'est de cette lettre. Et après que l'enveloppe de la lettre lui a été représentée, a dit qu'il se souvient d'avoir écrit la lettre à M. le duc de Luxembourg, et c'était pour une figure d'astrologie qu'il avait tirée sur une plaque de cuivre en forme de cœur, et il ne sait si ce fut par un tapissier, par un valet de pied, qu'il envoya la figure à M. le duc de Luxembourg. C'était pour les armes et pour la victoire, et pour

1. Serait-ce Marguerite de Choiseul-Meuse, qui avait épousé en 1673 Pierre de Pons, seigneur de Rennepont, mestre de camp de cavalerie? Elle mourut le 16 janvier 1737, âgée de quatre-vingt-dix-huit ans.

n'être pas blessé et pour de bons succès, et cela a été fait à très-bonne intention[1]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA BOSSE.

Du 27 mars 1679, à Vincennes.

— Ce qu'elle sait du mariage que la Voisin a fait de la de Gourville avec Jacques de Chalus[2], et pour lequel elle a eu un contrat de 2,000 livres ?

— Elle ne sait point ce que la Voisin a fait pour cela, mais Rollet la lui a dit un jour qu'elle allait, par l'ordre de la Voisin, chez la dame de Gourville pour lui demander de l'argent, qu'il était bien aisé à la Voisin, qu'elle avait tout le profit et les autres toute la peine; mais ce contrat a été donné à la sénéchale de Rennes pour lui tenir lieu des 200 pistoles qu'elle avait données à la Voisin, pour elle et pour son auteur; mais l'auteur n'en avait jamais eu de la Voisin que quatre pistoles, à ce que lui a dit la Rollet, et la Voisin a dit qu'elle avait promis à la sénéchale une main de gloire, et que n'ayant pas fait ce qu'elle demandait, la dame voulait ravoir

1. Il ne faut pas trop s'étonner de voir le duc de Luxembourg et M. de Feuquières donner dans un piége aussi grossier; la croyance à l'astrologie et aux sortiléges était générale alors; la haute société partageait sur ce point les préjugés des classes inférieures, et à la naissance de Louis XIV on avait consulté un astrologue. Cependant, dès 1672, le Roi et le Parlement déclarèrent qu'il n'y avait plus que de faux sorciers, et on les condamna comme fourbes et comme sacriléges; on ne voulut plus reconnaître la réalité de leurs pactes avec le démon; mais cette jurisprudence était toute récente. A la même époque, un cheval savant fut condamné au feu par les inquisiteurs d'Espagne, comme un élève du diable; Brioché, montreur de marionnettes, étonna tellement la simplicité des Suisses, qu'ils voulurent le brûler comme magicien, et il eut grand peine à se tirer des mains du bourreau; toutefois il en fut quitte pour rester quelque temps en prison.

2. Il n'a pas été possible de savoir ce qu'était J. de Chalus ou des Halus, car nous n'avons pu déchiffrer le nom avec certitude. Quant à la dame, ce pourrait être la marquise de Gouville, ou Gourville; dans ce cas de Chalus risquait beaucoup en l'épousant, et on aurait pu lui fournir de bonnes raisons pour l'en détourner, si l'épigramme suivante n'est pas une affreuse calomnie fabriquée contre le cardinal de Retz ou contre M. de Harlay :

Sire, dedans votre ville
On parle d'un grand malheur;
La sacrilége de Gourville
A gâté notre pasteur.
La donzelle n'est pas saine,
Le prélat en a dans l'aine;
Nous le verrons sous Larchet
En camail et en rochet.

Larchet était sans doute un chirurgien connu pour son habileté dans le traitement des maladies secrètes.

ses 200 pistoles, et pour l'apaiser, la dame l'ayant menacée de la faire assassiner, la Voisin lui avait donné le contrat de 2,000 liv. de la Gourville; c'est ainsi que la Voisin a coutume de faire. Et se souvient que du vivant même de feu Brunet, et dès qu'elle crut qu'il était malade, elle voulut obliger la Brunet de lui donner 100 pistoles et 100 autres pistoles après qu'il serait mort, et pour cet effet la pressa d'aller trouver la Brunet, et de lui dire qu'elle vendît sa vaisselle d'argent pour cela. En sorte même qu'étant un jour avec la Leroux, et voyant passer Brunet qui paraissait se bien porter, elle Bosse dit : Voyez cet homme, comme il se porte, et néanmoins la Voisin veut que sa femme lui donne dès à présent 100 pistoles. Et comme elle ne nous veut rien dissimuler, le lavement dont la Brunet nous a parlé avait été déjà donné à son mari. Croit être obligée de nous dire qu'une femme, qui demeure près du Monceau-Saint-Gervais, en venant de l'arcade de l'Hôtel-de-Ville en montant à l'église de Saint-Gervais, à main droite et de l'autre côté de la barrière, à une maison où il y a des barreaux de fer à demi-hauteur, et où il y a deux pas à la porte qui est carrée et assez grande, et où il y a une porte au milieu de l'allée, ayant reçu quelque déplaisir de deux prêtres de Saint-Jean[1] ou de Saint-Gervais, elle avait cherché les moyens de s'en défaire, et s'étant pour cela adressée à la Voisin, celle-ci fut de son chef seule trouver cette femme, qu'elle trouva être une grande femme, assez grosse, blanche, assez bien faite et très-bien meublée, à laquelle ayant dit le sujet qui l'avait obligée de la venir trouver, cette femme, après qu'elles eurent parlé ensemble et qu'elle lui eut dit que ce qu'elle entreprenait en cela contre des prêtres était assez extraordinaire, dit qu'il était vrai, mais qu'ayant reçu un déplaisir qu'elle lui dit lors, mais dont elle ne peut se souvenir, et l'ayant dit à la Voisin, celle-ci lui avait mis dans l'esprit le dessein de se venger et lui avait promis de les faire empoisonner, et pour cela elle avait donné à la Voisin 40 pistoles; et comme Margot, qui demeurait pour lors chez la Petit, en fit confidence à la Petit, parce qu'elle le savait de la Voisin, de chez laquelle elle sortait, la Petit lui demanda, en la rencontrant dans la rue, si la Voisin ne lui avait point parlé de l'affaire de ces prêtres, et ayant dit que non, la Petit lui raconta l'affaire et lui enseigna la maison de la dame. Et comme la Petit en voulait à la Voisin, par

1. C'est-à-dire Saint-Jean-en-Grève, église située auprès de l'hôtel de ville et démolie depuis longtemps; tout le monde connaît l'égise de Saint-Gervais.

un esprit de jalousie, elle l'obligea d'y aller pour la dissuader, et lui dit la dame que les 40 pistoles qu'elle avait données à la Voisin n'étaient que pour les frais, qu'elle l'aurait satisfaite après que l'affaire aurait été faite, et la remercia beaucoup des avertissements qu'elle lui avait donnés. La Voisin a bien su depuis qu'on avait parlé à la dame pour la dissuader, mais n'a point su que ce fût elle. Mais comme la dame ne voulait plus faire son affaire et que la Voisin voulait avoir encore d'elle de l'argent, elle la menaçait de l'aller déclarer aux prêtres, dont elle avait les noms et surnoms par écrit.

— Si elle ne sait pas que la main de gloire que l'on promettait à la sénéchale de Rennes[1] se devait préparer avec un crapaud, et si ce n'était pas pour faire quelque mauvais usage?

— Elle n'en sait rien, mais la Voisin a dit, comme elle était pressée par la sénéchale de lui rendre ces 200 pistoles, qui étaient 100 pistoles en argent et un diamant de valeur des autres 100 pistoles, qu'elle dirait que la dame lui avait demandé quelque chose contre son mari, mais elle ne peut dire si cela était vrai ou si c'était la Voisin qui le disait par ressentiment; mais il y a grande apparence que c'était par ressentiment, parce qu'elle eût bien mieux aimé donner ce que la dame aurait demandé pour se défaire de son mari, que de lui donner le contrat de 200 pistoles de la Gourville, quoiqu'il ne valût rien.

1. On n'a pu découvrir les noms de cette dame, quoiqu'elle et le sénéchal fussent tous les deux bien connus alors par leurs folies et par quelque chose de pire encore; on sait seulement qu'elle était la femme d'un conseiller, qu'elle avait quitté pour suivre le sénéchal. Madame de Sévigné parle plusieurs fois de ce couple original; elle écrivait à sa fille : « Si madame de Simiane voulait savoir des nouvelles de son premier sénéchal, vous pourriez lui dire qu'après elle il a épousé la femme d'un homme qui, enfin, la lui laissa, et que présentement il l'a laissée pour une autre toute mariée aussi, qu'il a enlevée de vive force, et qui est une très-belle femme. » Cette pauvre délaissée est évidemment la dame dont parle ici Lesage; avant de recourir à la Voisin, elle avait cherché des moyens de vengeance plus doux, mais ils ne lui réussirent guère, si l'on en croit ce couplet de chanson :

Sous Larchet il faisait beau voir
Madame notre sénéchale
Haranguant du matin au soir
Les carognes de sa cabale
Et dire à tous ses bons amis :
Le vieux Coasquen ainsi m'a mis.

On a déjà vu la spécialité du chirurgien Larchet; quant à M. de Couasquen, c'était le gouverneur de Saint-Malo. Tout cela n'empêcha pas la sénéchale d'avoir ses entrées à la cour et de nouer avec madame de Montespan une liaison assez étroite pour qu'on puisse la soupçonner d'avoir été le premier et le principal intermédiaire entre la Voisin et la maîtresse de Louis XIV.

— Si elle ne nous peut expliquer encore davantage ce qu'elle nous a dit être de conséquence, que Belot savait faire par le moyen des crapauds ?

— Elle nous a dit tout ce qu'elle sait touchant Belot, et ce qu'il fait avec les crapauds; mais elle se souvient qu'il y a une femme qui a demeuré longtemps à Luxembourg[1], qui s'appelait Hébert, et distillait pour la Voisin; le fils de la Hébert était herboriste et est mort..... La Voisin l'a envoyée plusieurs fois chez la Hébert, et lorsqu'elle était à Luxembourg, elle fut se loger avec le chevalier de Vanens auprès de la Voisin, et depuis dans la rue d'Enfer, et la Hébert était plus noire qu'un charbon, et la Voisin disait qu'elle distillait des eaux pour la débarbouiller.

— Si c'est elle qui a parlé à la Philbert de l'affaire du président Leféron, et de quelle manière elle lui en a parlé ?

— Elle a parlé à la Philbert du mariage de madame Leféron avec M. de Prade, et c'est la Voisin qui leur devait donner le prêtre pour les épouser, parce qu'ils ne voulaient pas se fier à elle, principalement parce que la présidente croyait toujours que la Voisin avait révélé son secret. Et, en effet, le bruit et le différend qu'elles ont eu ensemble, sur ce sujet, a été depuis la mort du président Leféron[2], quoique la Voisin ait dit que ce fut auparavant, et elle n'en peut pas douter, puisque la Voisin le lui a dit au temps que cela est arrivé, et elle sait bien que M. le président était mort, il y avait déjà du temps, et ne lui a jamais la Voisin avoué qu'elle eût fait l'affaire du président.

— Si elle n'a pas parlé de l'affaire de madame de Dreux à la Philbert ?

— Oui. Elle lui disait tout; et elle lui a dit que la Voisin lui voulait faire faire cette affaire, et lui fit même le récit des fleurs

1. C'est-à-dire dans une des maisons qui donnaient sur le jardin du Luxembourg.

2. Marguerite Gallard, fille d'un conseiller au parlement, avait épousé Jérôme Leféron, président de la première des enquêtes. Dans le tableau du parlement dressé en 1661 pour Foucquet, ce magistrat est représenté comme « un bon juge, de jugement solide, résolu dans ses opinions, qui ne change pas sans grande raison, ne se prévient pas, aime la règle, bon homme et sans intérêt. » Il est évident qu'un portrait si flatteur est celui d'un homme dont les amis du surintendant se tenaient pour assurés. En effet, le président fut un des juges les plus cléments de la chambre; cette conduite rendit le Roi plus sévère pour sa femme. A la mort du président, la veuve parut désolée et chercha sa consolation dans les bonnes œuvres et les dons faits à l'Église; elle bâtit même, en 1675, une chapelle chez les récollets du faubourg Saint-Martin. La procédure a pu édifier les lecteurs sur la sincérité de ces démonstrations. Madame Leféron mourut fort âgée, en 1702.

et de tout le reste, sur quoi la Philbert lui dit de se retirer d'avec la Voisin, et qu'elle la perdrait autrement, comme elle en avait perdu bien d'autres.

— Si, du temps que la Philbert lui demandait les drogues et eaux qu'elles lui a données pour feu Brunet, son mari, elle ne lui parla pas du dessein qu'elle avait d'épouser Philbert?

— Non. C'est la Voisin qui lui a mis tout cela dans la tête.

— Si Philbert et la Brunet ne s'étaient pas vus plusieurs fois ensemble chez elle en ce temps-là? — Non.

— Si l'auteur de la Voisin ne s'appelait pas le chevalier de Vanens?

— Oui. C'est un grand homme, assez dégagé de taille; la Voisin lui a dit depuis qu'il était mort, et ils étaient deux, celui qui était avec le chevalier était plus petit que lui, et ils demeuraient lors vers l'église de Saint-Joseph; et les reconnaîtrait bien si elle les voyait, et portaient des perruques; ne sait point pourtant si le petit homme en portait, et l'auteur était celui que la Voisin faisait passer pour un prince italien[1]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHÉRON.

Du 27 mars 1679, à Vincennes.

— Si elle connaît la Jacob, et si elle sait de quoi elle se mêle?

— Elle la connaît; elle se mêle de deviner, de fausse monnaie et de bien d'autres choses, et il faudrait jeter dans la rivière toutes ces demoiselles et ces sorcières qui perdent tout le monde; et la Monasco lui a fait voir et à Belot, chez elle, Chéron, un morceau de plomb qu'elle disait avoir été réduit en étain, et que de l'étain il serait réduit en argent, et elle avait dessein de le porter à la Jacob. Sur quoi elle lui dit d'y prendre garde, parce que la Jacob faisait de la fausse monnaie, et lui a dit depuis la Monasco que la Jacob ne lui avait pas voulu rendre son échantillon.

— Si elle n'a jamais rien fait avec la Jacob?

— Non, sinon qu'elle y a mené une fois une femme qu'on disait qui saurait regarder dans le miroir, sur ce que la Jacob lui avait demandé si elle ne connaissait personne qui y sût regarder; et la Monasco sait désorceler et désempoisonner, et elle lui a dit qu'elle avait désempoisonné quatre personnes qui avaient été empoison-

1. Cet Italien, selon toute apparence, était Chastuel, major au service de Savoie, qui était mort depuis l'arrestation de Vanens.

nées du poison de la Brinvilliers. Pour la Jacob, depuis qu'elle a vu que tous ceux qu'elle connaissait ont été arrêtés, elle a ôté tout de chez elle ; elle a deux belles chambres bien meublées, mais elles sont d'ordinaire bien fermées et bien serrées, et il y a beaucoup de gens de qualité qui vont chez elle, mais elle ne l'a point vue depuis un an.

— Si elle connaît la Deslauriers et Deslauriers ?

— Oui, c'est une femme qui demeure souvent en condition. Celui qui s'appelait Deslauriers et que la Deslauriers aimait est à présent aux galères, où il est depuis un an et demi, et l'homme qui est à présent le galant de la Deslauriers s'appelle d'un autre nom, et c'est un grand jeune homme qui a des cheveux qui tirent sur le roux, se mêle de la cuisine.

— Si elle n'a pas dit à la Bosse que dans les eaux que la Deslauriers savait faire il y entrait du crapaud et du vert-de-gris et autres drogues, que l'on mettait ensuite sur le feu et dont on recueillait la vapeur ?

— Non, et depuis a dit que la Deslauriers lui a bien dit qu'elle mettait du vert-de-gris dans de l'eau pour une chaudepisse, et depuis a dit que c'était elle qui l'avait fait. La Bosse ayant demandé une fois un crapaud et l'ayant été prendre chez la même herboriste qui avait fourni le crapaud qui avait servi à Belot, et qui demeure près de la barrière, avec elle, elles l'emportèrent chez la Bosse, où il fut mis dans un pot, où après l'avoir mis, le fils de la Bosse, qui est soldat, et elle, donnaient des coups de pointe de couteau au crapaud, que l'on tirait cependant pour lui faire ouvrir la bouche, dans laquelle, à mesure qu'il l'ouvrait, on jetait du vert-de-gris dedans. Et ne se souvient pas de ce qui fut encore mis avec le crapaud, parce qu'il y a dix mois de cela, ou environ, et cela fut fait en la présence de la Bosse. Ce n'est pas le premier ni le seul crapaud que l'herboriste ait donné à la Bosse, car elle se souvient que la Bosse lui faisait demander le crapaud, qu'il fût bon, et l'herboriste disait que s'il n'était pas bon elle ne le donnerait pas, et qu'elle en donnait souvent à une femme de la rue Saint-Denis, qui ne les prendrait pas s'ils n'étaient pas bons ; et lorsque la Bosse avait dit un mot à cette herboriste, elle s'en allait aussitôt à six pas de là ; et ayant demandé à la Bosse qui était donc cette femme de la rue Saint-Denis, qui prenait si souvent des crapauds chez l'herboriste, la Bosse lui dit que c'était elle-même qui les prenait sous le nom

de la femme de la rue Saint-Denis, mais que l'herboriste ne la reconnaissait pas; et il faut bien que la Bosse ait bien fait des affaires pour avoir si souvent employé des crapauds, et comme elle était peut-être honteuse d'en aller demander si souvent, c'était sans doute la raison qui l'obligeait de la mener avec elle et de lui faire demander et marchander les crapauds, comme l'on marchande des poulets. Lorsque la Bosse voulut faire quelque chose à la tasse, dont nous lui avons ci-devant parlé, avec le dernier crapaud, la Bosse envoya chez elle son fils le soldat, et sa fille, à sept heures du soir, pour lui dire d'envoyer chez la Bosse, leur mère, Belot. Se souvient que la Deslauriers lui disait de quitter la Bosse, de ne se point fier à elle, que c'était une femme qui faisait des poisons. Il faut bien que la Bosse soit une grande empoisonneuse, puisqu'elle prend la poudre qu'elle a portée chez elle et la pomme de chardon qu'elle lui a donnée pour du poison, et il fallait que la Bosse en fît un magasin, et pourvu qu'en lui portant quelque chose on lui dît que c'était un bon poison, elle prenait tout ce qu'on lui donnait.

— Si elle n'a pas vu travailler Belot avec des crapauds, et de quelle manière il les employait?

— Non. Elle ne croit pas que Belot ait employé d'autres crapauds, au moins qu'elle sache, que celui qui fut par lui employé chez la Bosse, et il lui avait dit qu'il savait un secret, et qu'en accommodant une tasse avec un crapaud et ce qu'il y mettait, si cinquante personnes venaient à y boire après, encore qu'elle fût lavée et rincée, elles crèveraient toutes, et que la tasse ne se pouvait après désempoisonner qu'en la jetant dans le feu ardent, et que lorsqu'il aurait ainsi empoisonné la tasse, il n'en ferait pas l'essai sur un chrétien, mais sur un chien, et qu'il ne confierait pas la tasse à la Bosse; et ayant été dire à la Bosse ce qu'il lui avait dit, la Bosse lui dit que Belot ne ferait pas cette expérience, au moins sur un chien.....

— Si elle n'a pas été à Fontainebleau, au dernier voyage que la cour y a fait, avec Lafleur?

— Non, c'est avec la de Lespine, laquelle couchait avec elle; c'est une femme qui blanchit du vieux linge, qui présente des placets et fait des affaires. Elle a même eu une aubaine que le Roi lui a donnée, et dont elle a eu 3 ou 4,000 liv. depuis peu.

— Si ce n'est pas de la Lespine qu'elle a eu la poudre qu'elle porta chez la Bosse le dernier jour qu'elle revint de Saint-Germain?

— Non, la poudre qu'elle a donnée à la fille de la Bosse ne peut faire du mal à personne, et elle l'avait eue de Dauphiné, palfrenier.

— Ce qu'elle a entendu dire par ce qu'elle a dit ci-devant, en notre présence, à la Bosse, qu'il y avait vingt ans qu'elle se mêlait de faire mourir du monde et qu'elle avait perdu plus de cinquante ménages ?

— Il n'y a qu'un an et demi qu'elle connaît la Bosse, mais il fallait bien que la Bosse tirât de l'argent de tout le monde pour avoir gagné, elle et la Voisin, en un an, plus de 10,000 liv., à ce que la Bosse lui a dit elle-même, et lorsque des filles perdaient leurs amants et que les femmes avaient des maris qui les maltraitaient, la Bosse leur disait de lui apporter ceci et cela, et elle en tirait bien de l'argent.....

— S'il y a longtemps qu'elle n'a vu Deshayes, son compère ?

— Elle ne l'a pas vu depuis qu'elle fut mise à l'Hôtel-Dieu.

— Si la femme du fripier que Deshayes connaît ne demeure pas sous les piliers de la Tonnellerie [1] ?

— Non, ce fripier demeure rue Saint-Sauveur, mais la femme a trois ou quatre enfants et il n'y a pas d'apparence qu'elle eût voulu se défaire de son mari, ainsi que la Bosse l'a dit, et si elle eût offert 100 liv. à la Bosse, comme elle le dit, la Bosse n'aurait pas manqué de les prendre, et d'ailleurs si elle Chéron eût eu de la poudre pour empoisonner, comme la Bosse l'a aussi dit, elle n'aurait eu que faire de s'adresser à la Bosse, et aurait dit au contraire à son compère qu'ils pouvaient faire cette affaire eux deux seuls, que personne n'en sût rien.

— Si Deshayes ne lui dit pas qu'il avait été surpris avec la femme du fripier, par son mari ?

— Il est vrai qu'il lui a dit qu'étant chez ce fripier et qu'ayant seulement tiré la fripière par son tablier, son mari était survenu par la porte de derrière dans le même instant, et qu'il avait extrêmement battu et maltraité sa femme, et Deshayes voyant cela s'était retiré; la femme avait été deux jours chez sa belle-mère sans retourner chez son mari, et lui disait Deshayes qu'il aurait voulu avoir donné beaucoup et que cela ne lui fût pas arrivé.

(B. A.)

1. La rue de la Tonnellerie et les piliers des Halles ont disparu. Cette rue, après avoir été habitée par les tonneliers, était au dix-septième siècle la demeure des tapissiers et des fripiers en vogue.

INTERROGATOIRE DE LA GIRAULT.

L'an 1679, le 27 mars, à Vincennes.

Louise-Paule Nortier, âgée de vingt-sept ans, demeurant rue Saint-Honoré, femme de Pierre Girault, homme de chambre de M. l'intendant de Besançon, native de Paris.

— Où elle a connu la Poulaillon?

— Elle ne l'a connue qu'aux Tuileries et par hasard, et était alors la Poulaillon avec son mari, son fils et M. de la Rivière; et elle, avec sa mère et sa sœur, et ce fut environ deux mois avant que M. de Poulaillon fît enfermer sa femme avec elle dans une religion à Conflans. La Poulaillon, dès le lendemain qu'elle l'eut connue, l'envoya chercher, et l'a depuis toujours fait courir pour elle; et comme M. de la Rivière était parti de Paris [1], et qu'elle avait besoin d'argent, elle voulut plusieurs fois mettre en gage des hardes de la Rivière, et l'ayant pour cet effet envoyée en divers lieux pour en trouver sur ces choses, et tout ayant manqué, n'ayant pas pu même les vendre, elle s'avisa de dire à la Poulaillon qu'elle connaissait un homme, qui est Desfontaines, lequel avait quelque habitude avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, et qui pouvait faire vendre quelques habits qu'il y avait qui étaient en broderie de soie. Pour cet effet, lui ayant voulu parler, il se trouva être alors blessé et lui envoya un de ses amis, appelé Pascal, auquel en ayant fait la proposition, il demanda à voir la dame Poulaillon, ce que lui ayant dit, il y eût assignation prise dans les charniers de Saint-Eustache, où elle l'accompagna et où elle la laissa avec Pascal, pendant deux grosses heures qu'elle fut à la ville dans le carrosse de la Poulaillon, et depuis Pascal a vu plusieurs fois la dame en divers lieux et même chez elle, Girault, pour le même sujet. Mais la servante de de la Rivière n'ayant pas voulu délivrer les meubles qui devaient être mis en gage ou vendus [2], la Poulaillon donna chez elle un paquet de hardes seulement à Pascal, dans lequel étaient l'habit d'homme en broderie de soie et un manteau gris de camelot d'Hollande, doublé de panne bleue en broderie d'or, et ne sait point ce qu'ils avaient à faire ensemble ni même pour quel

1. La Rivière, voyant fondre l'orage sur la pauvre Poulaillon, s'était sauvé et était allé se cacher en Bourgogne, où, pour se consoler des mésaventures de sa maîtresse, il faisait la cour à madame de Coligny.

2. La Rivière avait eu soin de donner ses ordres à sa servante; il recevait volontiers l'argent des dames et avait grand soin de ne jamais payer.

sujet ils sontse vus aux Filles de Saint-Thomas, où elle resta dans le carrosse pendant que la Poulaillon eut paroles avec Pascal. M. de Launay, fils de M. de Poulaillon, fut chez elle lui dire que madame Poulaillon, sa belle-mère, désirait lui parler, et l'ayant prise dans son carrosse, il la mena chez M. de Poulaillon, son père, lequel l'envoya ensuite avec la Poulaillon au couvent de Conflans, après lui avoir dit qu'elle l'avait voulu faire assassiner, ce qu'elle lui dénia comme une chose très-fausse, et aussi dès le vendredi suivant, qui était quatre jours après, M. de Launay vint la reprendre à Conflans et la ramena chez sa mère[1].

— S'il n'est pas vrai qu'elle fut, avec madame Poulaillon et son mari, un jour chez une femme appelée la Vigoureux, et si la dame ne fit pas dire par elle à la Vigoureux, avant que la Vigoureux regardât dans la main de M. Poulaillon et qu'elle lui parlât, de lui dire, après qu'elle lui aurait regardé la main, qu'il mourrait bientôt?

— Il est vrai, même elle monta avant eux à la chambre de la Vigoureux, mais ne se souvient pas de lui avoir dit de dire à M. Poulaillon qu'il mourrait bientôt. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA VOISIN.

Du 28 mars 1679, à Vincennes.

La Deshayes a dit connaître la Maret pour la Bosse, la Maret a dit connaître la Deshayes pour la Voisin. La Deshayes a dit n'avoir reproches.

— Par la Voisin a été dit qu'elle n'a eu que quelques écus d'or de la mère de la Ferry, et la Ferry ne lui a donné de son chef que deux ou trois écus. Il est vrai que Margot, sa servante, est rentrée à six ou sept fois à son service depuis près de douze ans. La Marottière

1. Il paraît que M. de Poulaillon était originaire du Gévaudan, et il est assez probable qu'il descendait d'une famille génoise établie en France; quoi qu'il en soit, son frère avait été échevin de Lyon, et il fut lui-même contrôleur des eaux et forêts de Champagne, et pendant deux ans correcteur à la cour des comptes. Il avait épousé en 1656 une fille de la finance, Anne Catelan, dont il eut deux fils : l'aîné, Pierre de Pollalion, seigneur de Launay, celui dont il est question ici, qui acheta une charge de conseiller au parlement, et le cadet, Denis-Alexandre de Pollalion, seigneur de Montréal. Après la mort d'Anne Catelan, il épousa notre héroïne, qui lui donna un autre fils, Auguste-Henri de Pollalion; c'est l'enfant qui se promenait avec sa mère et la Rivière aux Tuileries. M. de Poulaillon mourût fort âgé, vers 1724; sa femme paraît lui avoir survécu jusqu'en 1726.

a demeuré au Temple, chez un tapissier nommé Demante, et elle ne l'a connu que pour le secret de Blessis. N'a vu que deux ou trois fois la de la Grange. Dénie d'avoir jamais soufflé que chez la Bosse, et le fourneau qui est chez elle, ç'a été Lesage qui l'y a fait apporter. La Hébert lui a dit que l'homme qui était demeurant vers l'église de Saint-Joseph, dans la rue du Gros-Chenet, avait été sur mer et capitaine, il a nom Du Baix; c'était un homme de Dieu et qui travaillait à la pierre philosophale [1]. Il est vrai que la Hébert tirait le sel de la suie, et elle a mené la Bosse à Luxembourg, chez la Hébert, où elle logeait lors, et elle a rencontré depuis six à sept mois la Hébert, qui lui dit qu'elle logeait à la Grande-Pinte, au faubourg Saint-Honoré. Si la dame Dreux lui a donné quelque chose, elle le lui a bien voulu donner, mais elle ne lui a point dit qu'elle voulût empoisonner son mari. Il est bien vrai qu'elle lui a dit bien des fois qu'elle désirait d'être veuve, et lui demandait quand elle le serait. Il est vrai aussi qu'elle lui a porté une chemise de son mari, mais ne lui a point apporté de coquilles d'œufs ni autres choses. Il est pareillement vrai que si l'on eût pu, la dame Dreux eût bien voulu se défaire par poison ou autrement d'une femme [2], mais elle ne voulait point de mal à celui qui la devait épouser et qu'elle aimait. La dame Dreux envoya des fleurs par Colin, son laquais, et c'était pour les empoisonner; le laquais n'en savait rien néanmoins, et c'était le billet de cette dame, qui lui fut rendu, qui en faisait mention; mais elle ôta les fleurs après les avoir reçues et n'y fit rien. Lesage lui dit, après son retour des galères, qu'il avait eu un secret admirable d'un autre forçat, appelé du Creuzet, qui était la fixation du mercure, et lui fit acheter du mercure et du zinc qu'il congela et enterra ensuite pour l'endurcir, d'où l'ayant retiré, il le coupa après par morceaux, le fit fondre et le jeta dans une lingotière, et se trouva être de l'argent qu'elle fit voir à un orfévre dans le Temple. Lesage en fit deux autres fois, qu'elle a porté vendre à un orfévre, sur le pont Saint-Michel, au Chapeau-Rouge, où elle prit quelques tasses [3]. Il est

1. Cet homme de Dieu était un ami de Vanens, un corsaire; il s'était sauvé en Suède.

2. Il est difficile de savoir quelle est la personne dont il s'agit ici; madame Dreux était fort changeante dans ses affections, et elle fut accusée d'avoir voulu empoisonner plusieurs de ses rivales.

3. Ceci est vrai, car Lesage convient lui-même avoir fait avec la Voisin des alliages pour fabriquer de la fausse monnaie.

vrai que la dame Leféron a souhaité la mort de son mari pour deux raisons, l'une parce qu'il retenait son argent et l'autre parce qu'elle ne pouvait habiter avec lui; mais cette dame ne lui a point parlé d'empoisonner son mari d'une autre façon que celle qu'elle nous a ci-devant déclaré, touchant la poudre de diamant et les parfums qu'elle avait envoyé chercher en Italie, et sur lesquels parfums elle disait qu'on l'avait trompée, l'homme n'ayant pas été en Italie pour les y chercher. Il est vrai que la présidente Leféron lui prêtait à elle son carrosse du temps qu'elle, Voisin, allait disputer en Sorbonne sur le fait d'astrologie [1], mais la dame ne lui a rendu aucun service dans la conjoncture de l'affaire de Lesage [2]. Il est vrai que Lesage, dans les premiers temps qu'elle le connut, avant qu'il eût été condamné aux galères, et voyant que son mari était fâcheux, lui dit un jour qu'il trouverait bien le moyen de baisser ses fumées, et pour cet effet, Lesage lui fit acheter un cœur de mouton, et après l'avoir enterré au bout du jardin de la porte cochère, elle le lui fit retirer trois ou quatre jours après, sur ce que son mari se trouva mal, et disait que si on voulait se défaire de lui et le faire mourir, on n'avait qu'à lui donner un coup de pistolet dans la tête; sur quoi elle fut aux Augustins se réconcilier et communier, et fit déterrer et ôter le cœur du lieu où il était [3]. La sénéchale de Rennes lui a donné de l'argent, mais elle ne lui donna que 50 louis d'or et une bague du prix de 8 ou 10 louis d'or, qui était une améthyste d'Orient garnie de six diamants, trois de chaque côté, laquelle bague et argent elle, Voisin, donna à l'auteur, et ce que la séné-

1. C'est-à-dire lorsque la Voisin avait été citée devant la Sorbonne pour se justifier d'avoir employé, pour prédire l'avenir, des moyens défendus par l'Église.

2. M. de la Reynie pensait que madame Leféron avait sollicité la liberté de Lesage; il est plus probable que ce fut à madame de Montespan qu'il dut cette faveur, puisque la présidente était veuve depuis 1669.

3. Les amours de Lesage avec la Voisin et les tentatives contre la vie de Voisin, son mari, paraissent remonter au moins jusqu'en 1666; la chose découverte, la Voisin va communier et s'en vante à M. de la Reynie; c'est bizarre, mais il n'y a peut-être pas de comédie jouée. On a vu plus haut que la Voisin avait été arrêtée à la porte de sa paroisse, à l'issue de la messe. On serait tenté de croire que Desgrez avait trouvé plaisant de prendre en flagrant délit d'hypocrisie la plus fameuse devineresse de Paris; il avait tout simplement choisi le moment le plus sûr pour l'arrêter, sachant bien qu'elle allait le dimanche à la messe, comme toutes les femmes du quartier. D'ailleurs la Voisin était assez bonne catholique à sa manière : elle craignait Dieu, mais elle croyait beaucoup à la puissance du démon et à son intervention dans le mauvais côté des choses humaines, et comme ses clientes, en général, lui demandaient des crimes, elle invoquait Satan et de très-bonne foi, ainsi qu'il résulte de toute cette procédure. Lesage et les prêtres qu'elle employait étaient plus sceptiques et volaient à bon escient son argent.

chale demandait était pour avoir de l'argent et pour être aimée dans le monde, parce qu'elle n'était pas avec son mari, et parce qu'elle était très-mal avec lui. Elle, Voisin, a bien donné d'autres choses à l'auteur qui lui appartenaient; il ne voulait pas qu'il y eût personne présent lorsqu'elle lui donnait quelque chose, et son but était de parvenir à la fixation du mercure que l'auteur lui promettait toujours. Il est aussi véritable qu'elle a donné à la sénéchale de Rennes le contrat de constitution de rente de 2,000 livres qu'elle avait eu de la dame de Gourville; elle avait promis à la sénéchale un esprit pour être aimée et pour avoir de l'argent, mais la sénéchale ne lui a point dit qu'elle voulût faire aucune chose contre son mari. La demoiselle dont parle la Bosse et qu'elle dit demeurer proche Saint-Gervais, et qui s'appelle Nicolas, lui ayant dit qu'elle avait été offensée en quelque chose qui touchait son honneur, et sur ce que l'on prétendait qu'elle se divertissait, lui témoigna un grand ressentiment contre un vieux prêtre de Saint-Gervais qui l'avait confessée depuis sa jeunesse, et contre une dévote de laquelle elle avait aussi reçu du déplaisir sur le même sujet, et lui demanda quelque chose à faire sur cela. Sur quoi, lui ayant dit qu'elle verrait ce qu'il y aurait à faire, la Nicolas lui dit qu'elle voulait détruire la dévote, mais ne lui dit point qu'elle s'en voulût défaire; et quant au prêtre, la Nicolas le voulait laisser là. Sur quoi, elle se hasarda pour cela d'aller parler à M. le curé de Saint-Gervais[1], auquel elle parla dans une chapelle où est son confessionnaire, et qu'elle avait fait demander de la part de la Nicolas pour avoir accès à lui, mais après elle parla adroitement au curé de ce qu'elle savait du dessein de la Nicolas, et qu'elle avait une telle rancune contre une fille dévote, qu'elle lui avait proposé de se défaire d'elle. En rappelant sa mémoire, dit que la Nicolas lui dit un jour, étant à sa toilette, qu'elle voulait se défaire de la dévote, et est vrai qu'elle avait de très-méchants desseins contre elle, mais il lui semble qu'elle n'en avait pas tant contre le prêtre, quoiqu'elle lui eût dit beaucoup de choses contre lui; et fut, elle Voisin, dire nettement la chose au curé, à l'insu de la Nicolas; le curé dit qu'il y mettrait ordre. La Nicolas lui a donné de l'argent en trois ou quatre fois, mais ce n'a été en tout que 50 écus ou 200 livres.

Et par la Bosse a été dit que la demoiselle dont elle nous parla hier, qui demeure proche Saint-Gervais, s'appelle Nicolas, et elle

1. Le curé de Saint-Gervais s'appelait Sachot, c'était un confesseur à la mode.

s'en est souvenue dès ce matin et avait eu intention de nous le déclarer. Margo, servante de la Voisin, qui était lors sortie de son service et qui savait tout, fut du complot avec la Petit pour envoyer elle Bosse chez la Nicolas, parce qu'elle disait que la Voisin faisait croire que c'était elle, Bosse, qui avait eu cet argent et qui faisait cette affaire; ce qui l'obligea d'aller chez la Nicolas, laquelle lui dit le déplaisir qu'elle avait reçu des personnes dont elle voulait se défaire, et qu'elle en avait le dessein par le moyen de la Voisin, à laquelle elle avait donné pour cet effet l'argent qu'elle nous a dit, et que même elle avait envoyé par sa servante de l'argent à la Voisin, laquelle ne s'y étant pas rencontrée, l'argent fut donné à Margo, et elle Bosse connut bien, par ce que lui avait dit la Nicolas, que c'était la jalousie qu'elle avait de la dévote avec le prêtre qui lui avait fait prendre le dessein de se défaire d'eux; mais sur ce elle lui dit de prendre garde de ne point s'engager en une si méchante affaire, de quoi elle la remercia fort; et sur le refus que la demoiselle fit de donner 15 pistoles à la Voisin, et qu'elle lui demandait encore, la Voisin prit le parti contre elle et la menaçait d'en aller parler au curé de Saint-Gervais, ce qu'elle fit après que la Nicolas eût été chez elle pour lui redemander son argent, mais elle, Bosse, avait averti la Nicolas de laisser tout cela sans en parler davantage et sans demander qu'on lui rendît son argent, de crainte qu'il ne lui arrivât pis que de perdre son argent. La Voisin a connu Du Baix avec d'autres gens. Au temps qu'elle, Bosse, lui rendait le plus de services et qu'elle allait partout pour elle, la Voisin la voulait faire passer pour la putain de son mari, ce qui l'obligea de quitter la Voisin, laquelle sait bien qu'elle lui demanda un jour de la drogue pour faire accoucher une fille qui demeure au faubourg Saint-Germain, et lui ayant dit qu'elle n'en avait point et ne voulait point s'embarrasser de cela, la Voisin lui dit qu'elle irait trouver la Lepère, sage-femme, et lui dit même qu'elle avait reçu de l'argent de cette fille, laquelle elle avait trouvée bien mal, mais qu'elle n'avait pas monté à cause qu'elle avait entendu bien du bruit dans le lieu où était la fille, comme elle allait pour la voir. La Richon, qui a demeuré à la Villette avec Margo, servante de la Voisin, et où elles tenaient chambre avec chacune un soldat, sait tout cela, et Margo le lui a dit et ne s'en cachait pas en ce temps-là. Ce que la Voisin vient de dire touchant la présidente Leféron l'a fait souvenir que la Voisin lui a dit que la présidente Leféron lui

avait parlé de la poudre de diamant qu'elle avait fait prendre à son mari, et des parfums qu'elle avait envoyé chercher en Italie pour le même sujet, sur lesquels néanmoins elle avait été trompée; et croit qu'elle se souviendra bien du nom de l'homme que la présidente avait envoyé en Italie, et se souvient que la Voisin lui avait dit que la présidente avait mené cet homme à elle, Voisin, et dans son jardin, et ce devait être à cause de cela que M. de Prade ne voulait jamais manger avec la présidente et qu'il s'en défiait toujours. Lorsque la Voisin lui témoigna de la joie de la mort du président Leféron, elle avait besoin d'argent pour Lenoir, tapissier, auquel elle devait payer 100 francs tous les trois mois, et ce fut dans ce temps-là que la Voisin lui dit que le mari d'une de ses bonnes amies était mort et que la présidente lui avait dit qu'elle eût bien voulu qu'elle Voisin fut aussi bien délivrée de son mari qu'elle l'était du sien. La Voisin lui a dit dans les temps qu'elle avait deux bonnes affaires à faire, l'une de la Philbert et l'autre de madame de Dreux, qui voulait donner 6,000 liv. C'est la Voisin qui a suborné la Philbert, dès l'âge de treize ou quatorze ans, et si elle Bosse a péché, c'est la Voisin qui en est la cause et qui lui a fait connaître la Philbert, et la connaissance n'était faite que pour la défaire de son mari. Le but de l'auteur n'était point la fixation du mercure, ainsi que le dit la Voisin, mais son but était autre chose, et disait qu'il avait un esprit et la connaissance des génies. La sénéchale de Rennes voulant ravoir son argent ou voir l'homme que la Voisin appelait l'auteur et d'autres fois Latour, et qui changeait tous les jours de nom, aussi bien que Blessis, la Voisin la mena à Passy, dans un cabaret qui était le lieu où les rendez-vous se prenaient, et l'auteur frappa la Voisin sur ce qu'elle avait voulu le faire voir à la sénéchale, qui ne le vit pas néanmoins. Le petit prêtre dont elle, Bosse, nous a parlé et qui était de la coterie de la Voisin, s'appelait le petit curé de Frottoy, s'en étant souvenue depuis hier. La Voisin louait une chambre à la Leroux, qui est celle par qui la de la Grange lui fit donner les deux fioles d'eau pour la Philbert, et lorsque la dame Dreux donna le diamant à la Voisin, dans l'église Notre-Dame, elle Bosse et la Voisin furent ensemble dîner ce jour-là chez la Leroux.

La Voisin a dit qu'il est vrai qu'il y avait de la jalousie dans l'esprit de la Nicolas au sujet de la dévote et du prêtre de Saint-Gervais. La Nicolas lui envoya un jour par sa servante huit ou dix

pistoles, et après que la servante l'eut attendue longtemps, elle les laissa à Margo, sa servante, qui les lui donna lorsqu'elle fut de retour chez elle. Il est vrai que la Nicolas, voyant qu'elle n'était pas défaite des personnes qu'elle souhaitait de l'être, vint chez elle, où elle se fit amener par sa servante, parce qu'elle ne voit pas bien clair, quoiqu'elle ait de gros yeux, et fit du bruit pour ravoir son argent, qu'elle ne lui rendit pas parce qu'il était dépensé. Elle a demandé à la Bosse quelque chose pour une demoiselle du faubourg Saint-Germain, mais ce n'était qu'à cause que ses mois étaient retardés de quinze jours, et il est vrai qu'elle l'adressa à la Lepère, sage-femme. Demeure d'accord d'avoir dit à la Bosse qu'elle avait de la joie de ce que le mari d'une de ses amies était mort, et c'était la présidente Leféron, parce que la dame lui en avait témoigné beaucoup, même qu'elle lui avait dit qu'elle avait de l'impatience de la voir au même état. Ne se souvient point du nom de l'homme que madame Leféron lui dit qu'elle avait envoyé en Italie pour des parfums, mais seulement qu'elle lui mena un jour un petit homme vêtu de gris, dans son jardin, et lui dit, sans le nommer, qu'elle l'avait envoyé en Italie pour les parfums, mais qu'on s'était moqué d'elle et qu'on ne lui avait rien apporté, et en disant cela le lui indiqua, en disant ces mots : *Voilà l'homme.* Ne sait si c'était le même homme qui était allé en Italie, ou si c'était lui qui avait indiqué celui qui avait fait le voyage d'Italie. Lorsqu'elle, Voisin, mena la sénéchale à Passy, l'auteur ne s'y trouva pas; ce ne fut pas cette fois qu'il lui a donné un soufflet, et ce fut quelques jours après qu'elle fut encore le chercher et qu'il se fâcha contre elle de ce qu'elle l'avait voulu faire voir; et l'auteur se faisait appeler du nom de Latour et d'un autre nom, ou Sertouville ou d'Ineville, dans un cabaret et dans le logis du pâtissier qui le nourrissait et où il a été longtemps, et ce pâtissier est attenant la maison de mademoiselle Hénault; mais elle n'a jamais su où l'auteur logeait à Paris, et lorsqu'elle lui donnait ou qu'il lui portait quelque chose, c'était ou dans l'église ou dans des cabarets, ou dans ces petites rues par où l'on va à Montmartre.

CONFRONTATION DE LA VOISIN A LA BOSSE.

Ont dit se connaître.

La Bosse a dit n'avoir reproches.

La Bosse a dénié qu'elle fut avec la Voisin et Fauchet à Clichy,

chez madame Leféron, et il n'y avait que la Voisin, M. de Prade et Fauchet qui y furent; mais il est vrai qu'elle y a été une fois avec la Voisin et sa fille, et c'était dans le temps des amours de madame Leféron, qui leur fit faire collation et manger des abricots pendant que la Voisin lui parlait, et à l'égard du chevalier d'Hannyvel, il est vrai qu'elle l'a connu au commencement qu'elle demeurait joignant la Voisin, et qu'elle était toujours chez elle, et il est venu une ou deux fois chez elle, Bosse, pour la quereller sur ce que lui ayant demandé une fois si elle ne lui pouvait point enseigner quelqu'un qui sût quelque chose sur le jeu, elle lui dit, il y a cinq ans ou environ, qu'elle lui enverrait un homme qui savait quelque chose, et lui fit pour cela parler au mari de la Jeanne, dont elle nous a ci-devant parlé, et le chevalier donna à la Pigeon, qui était de la connaissance du chevalier, et à elle Bosse, une pièce de trente sols pour aller déjeuner avec cet homme, mais comme l'homme ne voulut plus retourner parler au chevalier d'Hannyvel, celui-ci vint la quereller dans sa chambre et lui dire que cet homme était un fripon. Le chevalier est un homme qu'il y a longtemps qu'il cherche à parler au diable, ainsi que la Voisin le sait bien.

La Voisin a dit qu'il est vrai que le chevalier d'Hannyvel cherche il y a longtemps à parler au diable. (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 28 mars 1679.

Monsieur, j'accuserai par cette lettre la réception de celles que vous avez pris la peine de m'écrire les 22 et 24 de ce mois, auxquelles je n'ai à répondre que pour vous adresser l'ordre du Roi nécessaire pour faire mettre en liberté Blot, dit Chaillou, après que vous aurez fait la confrontation nécessaire pour justifier que celui qui a été pris en dernier lieu est véritablement le Blot que vous cherchez.

J'ai donné un mémoire à M. de Seignelay pour essayer de savoir à la sollicitation de qui il a expédié les ordres de S. M. pour faire détacher de la chaîne Dubuisson; s'il peut s'en souvenir ou qu'il ait quelque mémoire qui le lui apprenne, je ne manquerai pas de vous le mander. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LESAGE.

Du 29 mars 1679, à Vincennes.

— Ce qu'il sait de la main de gloire qui avait été promise à la sénéchale de Rennes?

— Il n'en sait autre chose que ce qu'elle lui en a dit, et que la Voisin lui avait promis cette main de gloire et qu'elle lui devait apporter bien de l'argent tous les mois. Il a connu la sénéchale il y a trois ou quatre ans, et du temps qu'elle allait chez la Voisin, et elle l'envoya chercher par une demoiselle du faubourg Saint-Germain qui hantait ces gens-là.

— Si c'est la Voisin qui lui a dit qu'il devait entrer du crapaud dans la composition de la main de gloire?

— C'est la sénéchale qui lui dit que c'était un crapaud qui devait produire cet argent, mais il a ouï dire que ce n'est point une composition.

— Si la Voisin ne lui a pas dit que la sénéchale demandait quelque chose pour son mari [1]?

— Non, mais il sait de la Voisin qu'elle était mal avec son mari, lequel était avec une autre femme d'un conseiller de Rennes. La sénéchale ne lui demanda rien, et lui dit seulement que la Voisin l'avait affrontée de 200 pistoles, et lui promettait qu'avec la main de gloire elle aurait 50,000 livres tous les mois. (B. A.)

1. Ce mari doit être Charles de Lys, sieur de Baucé, reçu sénéchal et président au présidial de Rennes en 1660, qui fut, avec ses deux frères puînés, maintenu noble par décision de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de 1668 à 1671. Son père avait été successivement garde-scel au parlement de Bretagne et sénéchal de Rennes; il avait sans doute payé très-cher la charge de sénéchal, car elle donnait une grande influence dans le pays et rapportait beaucoup. Aux États de Bretagne, le sénéchal de Rennes était le chef du tiers état. Dans la correspondance administrative de Colbert M. de Baucé est souvent mal noté. « Je vous dirai, écrit le duc de Chaulnes en 1671, que le sénéchal de Rennes n'a pas présidé au tiers état, lui ayant fait savoir que sans un arrêt définitif il ne présiderait pas. » Ailleurs, une lettre anonyme le dénonce « comme faisant des brigues et des cabales contraires aux ordres de S. M. : ses débordements n'ont que trop éclaté dans tous les parlements de France et particulièrement dans celui de Grenoble, pour un adultère public dont il ne s'est jamais pu purger que par un accommodement avec la partie intéressée, » c'est-à-dire avec le mari de la femme du conseiller dont parle Lesage. Ce sénéchal est mort avant 1689, car madame de Sévigné écrit le 24 juillet : « Nous fîmes danser le fils de ce sénéchal de Rennes qui était si fou et qui a eu tant d'aventures. »

CONFRONTATION DE LA PHILBERT A LA VOISIN.

Du 22 mars 1679[1], à Vincennes.

Ont dit se connaître; la Voisin a dit qu'assurément elle n'a point de reproches à faire contre la Philbert.

La Philbert a dit que la Voisin, après qu'elle eut regardé sa main, étant allée chez elle à cet effet, et pour savoir si ses malheurs seraient encore d'une longue durée, s'offrit, après avoir conféré avec la Bosse, de faire dire des neuvaines et s'en chargea, pourquoi elle lui donna un demi-louis d'or; la Voisin lui demanda un ruban qui fût la mesure de la hauteur et grosseur de feu Brunet, son premier mari, qu'elle donna, qui lui fut rendu pour le mettre, comme elle fit, entre le matelas et le lit de plume où il couchait. La Voisin lui demanda des œufs que Brunet aurait mangés, de son urine qu'elle dit qu'elle mettrait avec une taupe écorchée qu'elle enterrerait dans son jardin, et qu'à mesure que la taupe pourrirait les mêmes effets se produiraient en la personne de Brunet, et lui demanda aussi deux ducats à double tête en or fin[2], et elle lui rendit quelques jours après une petite boule de cire où il paraissait y avoir quelque poudre d'or qu'elle lui dit de garder[3]. Elle porta 300 liv. à la Voisin en pistoles d'Espagne, qu'elle lui donna dans sa salle de derrière, et à laquelle elle a encore depuis donné d'autres sommes d'argent dont elle ne se souvient. La Voisin lui a dit plus de cent fois, lorsqu'elle l'allait trouver du vivant de Brunet et dans le temps que ses ressentiments contre lui la pressaient, qu'elle perdrait la vie ou qu'elle serait veuve, et lui dit lors, à ce sujet, qu'elle avait perdu un homme de consé-

1. Les interrogatoires de la Philbert sont perdus, ce qui nous a engagé à reproduire en entier la confrontation à la Voisin. M. de la Reynie dit quelque part qu'elle avait ajouté : « C'est cette misérable femme qui s'est prévalue de son ressentiment contre feu Brunet, son premier mari; le plus grand bien qui se peut faire au monde est de purger Paris de cette sorte de gens, et ils perdent une infinité de personnes; lorsqu'on est une fois engagé avec ces malheureuses on ne peut s'en déprendre. »

2. C'était une monnaie espagnole qui valait alors 10 livres; elle était à 23 carats et demi, presque sans alliage par conséquent; ce qui fait que la Philbert dit que ce ducat est en or fin.

3. Ces recettes étaient empruntées aux recueils de secrets qui couraient alors; la crédulité sur ce point était à peu près générale; les devineresses étaient les premières à la partager, et c'était de bonne foi qu'elles proposaient à leurs clientes d'employer ces moyens; mais comme ils ne réussissaient jamais, elles finissaient par avoir recours au poison qui était infaillible.

quence appelé Dubuisson et qui était aux galères, et que s'il était à Paris il ferait bien son affaire par sa science. La Voisin apporta et lui fit voir, dans le petit cloître de Notre-Dame, de la poudre quelle lui dit être poudre de diamant, pour la donner à Brunet son mari, et comme la poudre est un poison, il n'y avait pas grande apparence que ce fût par bon conseil qu'elle la lui voulût donner à cet effet; mais elle qui est fille d'orfévre, et qui connut bien que la poudre n'était point poudre de diamant, ne la voulut point prendre. La Voisin, qui a été par trois différentes fois mise en prison, sait mieux qu'elle comme il faut faire pour avancer des faussetés. Lorsqu'elle mena Philbert chez la Voisin, il y avait plus de deux ans qu'elle ne l'avait vue, et ce fut au sujet du mariage de sa fille avec lui et pour savoir s'il avait l'esprit doux afin que sa fille fût heureuse. Elle trouva un jour la Voisin avec la Bosse, et dans sa chambre, qui faisait quelque chose sur le feu dans un pot de terre neuf, et qui lui dirent que c'étaient des crapauds en vie qu'elles avaient mis de la sorte pour en tirer le suc; c'était dans le temps que la Bosse demeurait chez la Voisin, qui la lui fit connaître la première fois. Elle a vu la Voisin, une autre fois, distiller dans un alambic des herbes et des drogues qu'elle lui dit être de l'huile de talc qu'elle faisait, et lui ayant fait voir dans une carafe assez haute de l'eau blanchâtre qu'elle disait être de l'huile de talc, elle dit à la Voisin que ce n'en était pas là. C'est de la Voisin que, dans le temps qu'elle fut arrêtée prisonnière, la Bosse lui dit que si l'on fouillait dans son jardin on y trouverait d'étranges choses, et qu'elle serait perdue. La Voisin lui donna le billet qu'elle porta à son adresse pour l'homme appelé le chevalier de Vanens ou Saint-Vanant, ou de Saint-Renant[1], et qu'elle lui dit de demander de la part de sa tante, sans dire autre chose, et c'était auparavant le décès de Brunet, et ce pour lui faire donner par le chevalier quelque chose pour Brunet, et fut depuis lui rendre compte de ce qui s'était fait et dit entre eux, et entre autres choses qu'il lui avait dit qu'il songerait à son affaire, sur quoi la Voisin lui dit qu'il fallait le laisser faire. La Voisin, après que son affaire fut faite, et Brunet son mari mort, eut différent et se

1. On voit ici que la Voisin donnait des pratiques à Vanens, le complice de Bachimont dans l'empoisonnement du duc de Savoie. M. de la Reynie regretta plus tard de n'avoir pas interrogé sérieusement la Voisin sur ses liaisons avec eux, il en aurait peut-être tiré des lumières que la procédure n'avait pu lui donner.

battit avec la Bosse, entre les mains de laquelle elle l'avait mise auparavant, sur ce qu'elle prétendait, à ce qu'elle croit, que la Bosse ne lui avait point fait part de ce qu'elle s'imaginait qu'elle eût tiré d'elle. Ce qui fut cause que la Bosse, qui demeurait chez la Voisin, en sortit. La Voisin lui a dit qu'elle aurait bien voulu tuer et empoisonner Voisin son mari, et trouver quelqu'un pour l'en défaire, et a ouï dire qu'elle en était venue aux effets. La Bosse lui a dit que la Voisin avait fait le mariage de la présidente Leféron avec de Prade, et qu'il avait mené la Bosse chez le notaire, où, l'ayant fait passer pour la Voisin il lui avait fait retirer l'obligation qu'il avait faite à son profit, au sujet du mariage. Lorsque la Voisin vint à Charonne avec la Bosse et qu'elles l'envoyèrent quérir, elle les vint trouver au cabaret de l'Écu où elles étaient, ce fut exprès qu'elles y étaient venues à grand'hâte et en carrosse, et dans le temps de la maladie de Brunet et au sujet d'icelle et pour s'éclaircir si c'était par le moyen de la Bosse qu'il fût malade, à ce qu'elle croit, parce qu'elles lui parurent effrayées; et s'étant fâchée contre elles de ce qu'elles l'avaient ainsi fait venir dans le cabaret, la Voisin lui dit qu'elle avait dit aux gens du cabaret que c'était pour un collier qu'elle apportait pour le mariage de sa fille aînée.

La Voisin a dénié de lui avoir jamais donné de mauvais conseils, mais il est vrai qu'ayant témoigné qu'elle aimait M. Philbert et qu'elle ne pouvait consentir que Brunet son mari eût accordé sa fille avec lui, elle ne savait se résoudre de voir sa fille entre les bras d'un homme qu'elle aimait, et dès ce temps-là il logeait chez elle, et il y a d'autres particularités qu'elle ne dirait pour rien au monde, et elle aimerait mieux qu'un poignard lui eût percé le cœur que de les dire, et cela est réservé aux confesseurs et point à nous [1]. Il est vrai qu'elle l'a connue dès l'âge de seize ans, et qu'elle l'a fréquentée pendant treize ou quatorze ans. Dénie aussi d'avoir jamais été emprisonnée que pour l'affaire présente, ni d'avoir été accusée de fausse monnaie, ni de quoi que ce soit. Pour ce qui est de la fausse monnaie, un homme, qui avait été cordelier [2], étant venu dé-

1. Elle les rapporta cependant plus tard à M. de la Reynie; nous nous contenterons de dire qu'elles faisaient honneur au tempérament de Philbert. Les détails que donnèrent les juges mirent ce joueur de flûte à la mode, et les femmes de la cour et de la ville se l'arrachèrent lorsqu'il sortit de prison.

2. C'est-à-dire un apostat qui avait quitté son couvent, et qui prétendait avoir trouvé le secret de faire des rubis, ou plutôt des pierres fausses. Les cordeliers

guisé chez elle, lui parla d'un secret de rubis, de quoi ayant été parlé à la Saint, qui logeait pour lors à la place Maubert, au Mont-Saint-Michel, la Saint le reçut dans sa maison, et la Saint et son mari s'étant sauvés, le fils de la Saint eut le fouet à quoi il fut condamné, mais elle ne s'est point trouvée impliquée en tout cela. Dénie aussi d'avoir jamais demandé ni ruban ni corde pour la mesure de la hauteur et grosseur de Brunet, ni coques d'œufs ni de son sang, encore moins de son urine; ni d'avoir jamais parlé de taupe, et la taupe vient de l'homme que la Philbert connaît aussi bien qu'elle et qui est Dubuisson, et de cela il y a plus de treize ans [1]. Dénie aussi qu'elle lui ait donné les 300 liv. en pistoles d'Espagne, ni en autres espèces, comme elle le dit, et qu'elle n'en a jamais reçu que 100 liv., et ce pour le fait de la robe qu'elle, Voisin, faisait faire, et qui était une folie qui lui a coûté, depuis, plus de 15,000 liv. et dont on a assez parlé au Parlement. Demeure d'accord de lui avoir dit plusieurs fois, du vivant de Brunet, qu'elle serait veuve; mais ne lui a point dit par quel moyen elle viendrait veuve et que Dieu y mettrait ordre. Dénie de lui avoir dit qu'elle eût perdu un homme de conséquence qui s'appelait Dubuisson et qui était aux galères, ni de lui avoir dit que s'il était à Paris il ferait son affaire assurément. Il est vrai que c'est un homme fort savant. Il est vrai qu'elle porta à Notre-Dame et lui fit voir de la poudre de diamant que de Hannivel lui avait donnée, même qu'elle donna cette poudre à la Philbert, laquelle, après l'avoir tenue en ses mains, la lui rendit; elle la jeta en même temps dans les lieux aussitôt qu'elle fut retournée chez elle, et elle était bien aise de savoir si c'était de la poudre de diamant, parce que la présidente Leféron lui en avait parlé assez longtemps auparavant, et plusieurs années avant la mort de M. le président Leféron, et lui dit qu'elle en avait acheté pour 100 pistoles, c'était pour s'en servir pour son mari. Il est vrai que la Philbert lui mena chez elle M. Philbert pour savoir s'il serait bon mari; quant aux crapauds en vie qu'elle dit qu'elle Voisin et la Bosse avaient mis dans un pot de terre neuf pour en tirer le suc, il est vrai que la Philbert vint dans la chambre qui était la chambre de la Bosse, pendant qu'elle y était, mais elle ne faisait

étaient des religieux de l'ordre de saint François d'Assise, que leur capuchon et leur ceinture de corde nouée de trois nœuds avaient rendus très-populaires.

1. Si la Voisin ne se trompe pas sur les dates, les amours de Philbert avec la Brunet remonteraient à l'année 1666.

que d'y entrer, et est vrai qu'elle y vit un pot où la Bosse faisait quelque chose, mais ne sait pas ce que c'était. Demeure d'accord que la Philbert l'a pu voir distiller dans un alambic des herbes et des drogues, mais c'était de l'eau de l'huile de talc, et c'était pour le teint. Demeure d'accord qu'elle lui donna un billet pour le chevalier de Saint-Renant, et c'était à cause qu'il était très-savant pour l'astrologie et qu'il tirerait une figure, et il n'est pas tel qu'il a été figuré par la Philbert, et se disait qu'il était de Bretagne. Demeure d'accord de lui avoir dit ce qu'elle dit d'un prétendu prince italien, et c'est un homme qui s'appelait l'Auteur, et quand il parlait, il ne voulait jamais avoir de témoins et voulait toujours être seul, et lorsqu'elle lui a donné son argent ils étaient tous deux seuls, et il a eu tant d'elle Voisin que d'autres de sa connaissance plus de 8,000 liv. Dénie de s'être battue avec la Bosse au sujet de l'affaire de la Philbert ni pour autre sujet. Nie d'avoir dit qu'elle eût voulu se défaire de son mari, mais peut bien avoir dit quelque chose dans son emportement contre son mari, à cause de ses mauvais traitements. Quant au mariage de la présidente Leféron avec de Prade, il est vrai qu'elle en a parlé à la dame par l'ordre de de Prade, qui lui avait dit que si elle lui en pouvait donner la connaissance et le mettre bien avec elle, et faire en sorte qu'il l'épousât et qu'il y eût un mariage secret entre eux, et que la dame lui donnât 100,000 livres, il lui donnerait 20,000 livres, et c'était la cause pour laquelle il lui fit son obligation de 20,000 liv., qu'il déposa chez Roussel, notaire, après l'avoir cachetée de cachets; après quoi il dit à Roussel, lequel ne savait ce qui était écrit dans le papier cacheté, qu'il le gardât et que lorsqu'il reviendrait avec elle il le leur rendrait, et que c'était un compromis qu'ils avaient fait ensemble; mais depuis, de Prade l'a fait retirer des mains de Roussel, en supposant une autre personne pour elle Voisin.

La Philbert a persisté, et il n'est pas vrai que Philbert fût pensionnaire et demeurât chez feu Brunet dans le temps qu'il fut accordé à sa fille; mais depuis et un an et demi après qu'il fut accordé, Brunet voulut qu'il vînt loger chez lui à cause des clauses du contrat de mariage, ce qui fit qu'elle mit sa fille dans un couvent parce qu'il n'eût pas été bienséant qu'ils eussent été ensemble, n'étant pas mariés, et lorsqu'elle l'a mené chez la Voisin c'était pour le moins deux ans avant la mort de Brunet. La Voisin lui

montra un ruban pareil à celui qu'elle lui avait demandé, et elle le tenait dans son lit pour son mari. La Voisin lui montra des coques d'œufs qu'elle avait déjà lorsqu'elle lui demanda des coques d'œufs que son mari aurait mangés, et qu'elles ne fussent point percées parce que celles qui seraient percées ne l'accommoderaient pas. Elle n'a connu la première fois Dubuisson que chez la Voisin, il y a deux ans et plus, et la Voisin sait bien que la servante qu'elle a encore l'a accusée d'avoir donné quelque chose à son mari.

La Voisin dit qu'elle ne se souvient point du ruban, mais il est vrai que cherchant par tous les moyens celui de rabonnir son mari, un religieux Augustin lui avait dit de prendre avec une bougie la grosseur et la hauteur de son mari pour faire une neuvaine à saint Nicolas de Tolentin ou à sainte Monique, et la faire brûler sur l'autel [1].

CONFRONTATION DE LA PHILBERT A LA BOSSE.

Du 23 mars 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Bosse a dit n'avoir reproches.

La Bosse est demeurée d'accord d'avoir donné deux fioles d'eau, et ce fut la de la Grange qui les lui avait données pour elle par les mains de la Leroux, maîtresse de Mariette, qui était avec Lesage, et ces fioles étaient d'eau claire, et ne sait de quoi elles étaient composées. Ne se souvient point du lavement, et ce fut à la de la Grange qu'elle porta cinquante écus qu'elle fut lui demander et qu'elle donna. Demeure d'accord qu'elle fut la trouver, pour lui faire entendre la crainte où elle était que la de la Grange ne l'accusât, et à l'égard du prêtre, c'était la de la Grange qui menait tout cela, et qui voulait faire l'affaire de la dame de qualité qui voulait et cherchait à se défaire de son mari, que c'est la dame Dreux qui demeurait dans l'île. C'est la Voisin qui est cause de la perte de la Philbert, elle nous prie qu'il n'y ait qu'elle, Bosse, qui pâtisse, et de ne point lui faire de peine. La Voisin lui a dit

1. Les Augustins étaient des religieux qui suivaient la règle imposée par saint Augustin à ses moines. Le nôtre avait peut-être conseillé à la Voisin d'invoquer la mère de l'évêque d'Hippone, mais il est plus probable qu'elle implorait la sainte veuve pour avoir comme elle le bonheur de perdre son mari. Quant à la bougie, il s'agit de bougie filée, c'est-à-dire d'une bougie très-mince et roulée sur elle-même qu'on emploie encore pour s'éclairer dans les caves et sur les montées obscures; elle a souvent plusieurs mètres de longueur.

qu'elle avait travaillé pour la dame Dreux, et ne peut dire si elle lui a dit que la de la Grange s'en mêlât; bien est vrai que celle-ci vint la trouver dans sa chambre pour lui proposer de parler à la dame Dreux, ce qu'elle ne voulut pas faire, et elle en parla même à la Philbert, qui lui dit de ne point entrer là dedans, et la de la Grange demanda deux mille écus pour cela pour avoir un collier[1], et parla de quelques figures de cire pour le mari de la dame Dreux, parce qu'ils ne vivaient lors bien ensemble, quoiqu'ils fussent demeurants dans la même maison, à ce que disait la Voisin; et c'est la dame Dreux qui avait envoyé à la Voisin des fleurs pour les empoisonner et se défaire d'une autre dame de qualité dont elle avait jalousie, et elle en parla même dès lors à la Philbert, et elle n'a vu la dame Dreux que dans l'église Notre-Dame et lors du diamant, et les autres fois chez la Voisin, et encore une fois chez elle Bosse pour le fagot; ça été la Philbert qui la fit sortir de chez la Voisin, lui disant qu'elle la perdrait comme elle en a bien perdu d'autres. La de la Grange a bien fait mourir Faurye, et était capable de tout, mais ne sait point de quoi elle s'est servie pour le faire mourir. Il est vrai que la Voisin voulait que la Philbert lui donnât deux mille livres, un mois ou six semaines après la mort de Brunet, et voulait qu'elle, Bosse, lui allât demander de l'argent, et elles eurent ensemble contestation pour cela. La Leroux s'étant blessée, allant par la rue avec elle, elle la mena dans sa chambre où, en parlant ensemble comme les femmes ont accoutumé de parler, la de la Grange survint, et fut dit en sa présence par la Leroux que la Voisin disait qu'elle avait deux ou trois bonnes affaires à faire pour se retirer de misère. Sur quoi la de la Grange dit qu'elle ne se mettait pas en peine de se défaire de qui elle voudrait, et même dans six semaines, avec une figure de cire, et comme la Voisin avait parlé de l'affaire de la Philbert à diverses fois auparavant, la de la Grange fit donner à elle Bosse par la Leroux les deux fioles d'eau claire pour faire cette affaire. Il est vrai que lorsque la Voisin porta la poudre blanche dans le cloître de Notre-Dame à la Philbert, celle-ci la rebuta, et ce fut là où elle la vit la première fois. La Voisin

1. A cette époque, la mode imposait aux femmes l'obligation de porter un collier de grosses perles. C'était le rêve de toutes les jeunes filles; on ne s'en défaisait que dans les cas extrêmes. Les dames riches en avaient de fort chers, les pauvres se contentaient de perles fausses qui imitaient parfaitement la nature.

lui en demanda 40 pistoles. La Philbert sait bien que la Voisin lui a montré une fois 18,000 liv., et qu'elle lui dit que c'était pour acheter la maison où elle est demeurante, et la Voisin a gagné plus de 100,000 liv. à ces mauvais commerces. Lorsqu'elle gagnait 50 pistoles pour une affaire d'une sage-femme, c'était bien autre chose que de regarder dans la main, et la servante de la Voisin sait bien tout cela. Demeure d'accord d'avoir dit que c'était la Voisin qui avait fait le mariage de la présidente Leféron avec M. de Prade, et dénie que ce fut au sujet de la maladie de Brunet qu'elle fut à Charonne avec la Voisin. Il est vrai qu'elles y furent ensemble et qu'elles envoyèrent quérir la Philbert, qui les y vint trouver dans le cabaret de l'Écu.

La Philbert a dénié d'avoir ouï parler des fleurs envoyées par la dame Dreux, ni qu'elle ait vu les 18,000 liv. que la Bosse dit que la Voisin lui fit voir pour acheter la maison où elle était demeurante, mais la Voisin lui a dit qu'elle les avait et qu'elle avait gagné plus de 100,000 liv. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA CHÉRON.

Du 30 mars 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Chéron a dit n'avoir reproche.

La Chéron est demeurée d'accord qu'ayant rencontré la Deslauriers depuis que la Bosse a été arrêtée, celle-ci lui dit en ces mots : Eh bien, madame Chéron, si nous avions fait cette affaire, où en serions-nous? et qu'elle avait un secret, duquel la Jacob lui avait voulu donner de l'argent, mais qu'elle ne lui avait pas voulu donner; mais n'est pas véritable qu'elle ait parlé d'aucune eau. L'homme de Pincourt, avec lequel Belot a quelque commerce et fréquentation, est un homme assez grand, de la taille de Belot, et de 30 ans ou environ, et qui a d'assez grands cheveux qui tirent sur le roux; il porte quelquefois l'épée, fait voir dans le verre et dans le miroir, et se mêle aussi de deviner; on ne sait s'il est marié avec la fille de l'hôtellerie des Quatre-Fils-Aymon de Pincourt, et Belot peut mieux dire quel il est que personne, et ils l'appelaient entre eux la Petite Fenêtre, parce qu'il s'était sauvé du couvent où il était religieux par une fenêtre; elle se ressouvient qu'il s'appelle Duval. C'est la Delespine et non la Delafleur, qui demeure à Saint-Germain, et de sa connaissance et avec laquelle elle a été

au voyage de Fontainebleau l'été dernier, mais la Delespine ne lui a jamais donné aucune poudre; Demeure d'accord d'avoir dit à la Bosse que la première prise de la poudre qu'elle laissa à sa fille faisait tomber malade, et la seconde prise faisait mourir, mais l'on a la poudre dont on peut essayer, et elle ne fera rien. Demeure d'accord du crapaud dont parle la Bosse, et qu'il fut mis dans un pot avec du vert-de-gris et tué à coups de couteau, mais elle ne sait pas ce qui en fut fait, et aussi de lui avoir dit que Belot lui avait dit que c'était avec des vaisseaux d'argent, soit tasse ou écuelle, que le crapaud et les drogues faisaient leur effet; et à l'égard de l'autre crapaud, il est vrai que ce fut elle qui le porta chez la Bosse.

La Bosse a persisté, et dit que l'homme de Pincourt est celui qui a donné le secret de l'arsenic avec le savon noir qu'il fallait mettre à un chausson pour faire effet, et c'est la Chéron qui le lui a dit. Il est si vrai que la poudre que la Chéron apporta et qu'elle laissa à sa fille devait faire l'effet qu'elle nous a dit, que la crainte qu'elle eut que la femme à qui elle la devait donner ne fît prendre la poudre tout à une fois à son mari [1] l'empêcha de la lui donner, jusqu'à ce qu'elle eût parlé à la Chéron encore une fois.

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LESAGE.

Ont dit se connaître.

Lesage a dit pour reproches que la Bosse a été reprise de justice, qu'elle a été au Châtelet emprisonnée pour des hardes, et qu'elle y a fait sa soumission, et qu'elle en est sortie par le moyen de la Philbert, et qu'elle a aussi travaillé à la fausse monnaie avec la Voisin. Ce fut la Voisin qui donna les moules dont elles se servaient dans le tablier de la Leroux, qui fut les jeter dans la rivière, et de cette affaire la Saint a été condamnée à être pendue; et elle (Bosse) a supposé son nom chez un notaire pour en retirer un contrat qui appartenait à M. de Prade, ainsi son témoignage ne doit avoir lieu; et de plus elle est soupçonnée de poison, et elle en a le renom, et même elle a empoisonné, ce qu'il veut prouver, et elle a empoisonné feu Brunet, à ce que la Voisin et sa servante Marguerite lui

1. Madame Poulaillon montrait un si furieux empressement à se débarrasser de son mari que la Bosse, tout aguerrie qu'elle fût, en avait peur.

ont dit; elle fit le poison dans un chaudron que la Delaportel ui avait prêté pour cela, à ce que lui a dit la Duval, et la Leroux lui a dit aussi que la Bosse avait empoisonné Brunet, et la Richon sait ce que dessus

La Bosse a dénié les reproches, et elle n'a jamais connu la Saint.

Lesage a dit qu'il croit que si l'on épluche bien l'affaire de la présidente Leféron touchant la mort de son mari, on trouvera que c'est la Bosse et la Voisin, et s'il y a eu du poison, c'est la Bosse, car elles et M. de Prade étaient tous unis ensemble, et étaient tous trois de concert dans le dessein du mariage, pour raison de quoi il y eut une obligation qui fut faite et déposée chez un notaire; mais comme il y eut du bruit entre elles, la Bosse et de Prade se retirèrent de la Voisin et firent leur affaire à part, en sorte que lorsque de Prade voulut rompre avec elle il fit brûler chez elle tout plein une armoire de papiers. La Voisin a donné du poison à son mari que sa mère lui avait donné, et duquel le mari avait eu un hoquet pendant deux ans, à ce qu'il lui a dit; et Margo, servante de la Voisin, lui a dit qu'elle avait sauvé par deux fois la vie au mari de la Voisin, lui ayant ôté les bouillons où était le poison.

La Bosse dit que s'il y a eu quelque chose à l'égard du président Leféron, ce n'est point de son fait; et à l'égard du mari de la Voisin, il a été malade du hoquet dont parle Lesage pendant huit mois, et cette fois-là, si le mari avait pris du poison, ce devait être de la part de la mère de la Voisin et non de la Voisin, qui était lors en couche, à ce qu'elle croit; et à l'égard du cœur enterré, c'est un secret de Lesage, ainsi que lui a dit la Voisin, et même son mari les ayant menacés, ils furent déterrer un autre cœur que Lesage avait enterré pour le mari de la Voisin. (B. A.)

DÉCLARATION DE BELOT.

L'an 1679, le 1er avril, à Vincennes.

Vers la fin de l'année dernière, la Chéron lui ayant dit que la Bosse était lors bien accommodée chez elle, et qu'elle avait une femme de considération [1] entre les mains qui cherchait quelqu'un pour empoisonner son mari, et qu'elle lui avait donné treize grains d'opium pour l'endormir, il y avait déjà quelque temps, mais

1. Cette femme de considération est toujours madame Poulaillon.

que cela n'avait rien fait, la Chéron lui demanda s'il ne pourrait faire donner à la Bosse de meilleur opium pour la dame[1]; sur quoi ayant dit qu'oui, et qu'il lui en ferait donner, elle, sur ce, fit venir la Bosse dans sa chambre où il se trouva, et la Bosse lui ayant dit sur le sujet de l'opium la même chose que la Chéron lui avait dite, il lui demanda dans quoi la dame de qualité avait fait prendre de l'opium à son mari, et lui ayant été dit que ça avait été dans une écuelle d'argent et la Bosse lui ayant en même temps demandé s'il ne pourrait point faire avoir du poison pour la dame, il dit que non, mais que si elle voulait lui donner une écuelle ou une tasse d'argent, il l'empoisonnerait si bien qu'on ne s'en plaindrait pas, et que pour cet effet il fallait avoir un crapaud, et ce qu'il dit alors était dans la pensée qu'il avait de pouvoir sous ce prétexte se faire donner une écuelle ou tasse d'argent pour l'appliquer à son profit, sans aucun autre dessein de faire ce qu'il proposait; et néanmoins, comme à quelque temps de là la Bosse lui eut dit qu'elle avait une tasse à faire empoisonner et un crapaud pour cet effet, il fut chez elle; elle n'avait pas voulu confier la tasse à la Chéron pour la porter dans sa chambre; et étant chez la Bosse, il se servit d'un petit crapaud mort qui lui fut donné par elle et qui était lors devant le feu, il ne fit que le poser un moment dans la tasse où il avait déjà mis aussi trois ou quatre grains de blé de Turquie, qu'il concassa pour faire accroire à la Bosse que c'était quelque chose d'extraordinaire, mais ce n'était autre chose, et on en trouvera encore de semblables dans sa valise à Beaumont, et ce blé de Turquie est rouge, il voulait le faire planter dans son jardin, et en faisant ce qu'il fit il n'avait autre dessein alors que celui d'emporter la tasse d'argent s'il eût trouvé le moment favorable pour le faire. S'il eût cru que la tasse eût pu faire du mal après y avoir fait ce qu'il y fit, il ne l'aurait pas laissée chez la Bosse et l'aurait plutôt jetée et mise dans le feu deux ou trois heures pour l'y faire rougir, et même il eût la précaution d'essuyer la tasse avec le rideau du lit de la Bosse, dans le temps qu'elle appelait sa fille, et le dessein qu'il avait d'emporter la tasse n'était que pour se récupérer de ce que la Bosse lui avait volé autrefois; se souvient aussi que lorsque la Bosse fut dans la chambre de la Chéron, elle lui dit en sa présence et sur le fait du poison dont on parlait en ces mots :

1. On voit bien qu'elle parle ici de madame Poulaillon, et l'écuelle d'argent avait été préparée pour elle.

Nous avons ces jours passés fait un lavement pour un homme; et dit qu'elles ne croyaient pas que l'homme durât encore deux jours, et qu'il avait les bourses fort grosses et fort enflées. Dit aussi la Bosse qu'elle avait une clef de la porte de devant de la maison de la dame de qualité qui cherchait à empoisonner son mari, et que la dame s'allait mettre en religion, que son mari lui donnait 2,000 écus et qu'elle donnerait après cela de l'argent; lui dit aussi quelques jours après et environ trois ou quatre jours avant d'être arrêtée, que s'il avait besoin de trois ou quatre pistoles elle les lui prêterait. Se souvient encore que la Bosse lui dit cinq ou six jours après que la tasse eut été accommodée, sur ce qu'il lui avait demandé ce qu'elle en avait fait, que l'on avait fait boire un chien dans la tasse et que cela n'avait rien fait, à quoi il lui répliqua qu'il avait bien dit que cela ne ferait rien, ce qu'il lui avait dit dans la pensée qu'elle lui redonnerait la tasse et qu'il la pourrait garder, et il dit de plus que quand elle voudrait lui en donner une autre il l'accommoderait très-bien. (B. A.)

DÉCLARATION DE LA VOISIN.

Le 1er avril 1679, à Vincennes.

Elle s'est souvenue que la Brunet, à présent femme de Philbert, lui dit dans le temps qu'elle avait dessein de se marier avec Philbert, et que Brunet son premier mari pressait au contraire pour faire le mariage de sa fille aînée avec Philbert, qu'elle ne pouvait y consentir et que, quand elle devrait faire dix ans de pénitence, il fallait que le bon Dieu lui ôtat Brunet son mari. Sur quoi elle lui dit qu'elle savait bien comme elle était avec Philbert et qu'il fallait mettre le tout entre les mains du bon Dieu, et que le temps viendrait; et elle ne mit la Brunet entre les mains de la Bosse que pour lui donner les moyens de gagner quelque teston en allant prier Dieu pour la désabuser; mais la Bosse fut aussi raisonnable qu'elle l'avait été en gouvernant la Brunet, comme elle avait fait pendant quatorze années de temps.

A l'égard de la Lepère, sage-femme, les confesseurs ont bien dit à la Lepère qu'elle pouvait en conscience remettre l'honneur sur la tête des filles ou femmes qui pourraient être en danger de le perdre, et elle n'a point cru faire aucune faute de lui adresser

des filles et femmes qui avaient leurs menstrues retardées depuis quelque temps afin qu'elle les examinât et les servît en ce qui dépendait de son métier, et en effet elle lui adressa trois ou quatre personnes qui se trouvaient en quelque peine sur cela, et elle a accouché quelques autres qui s'étaient blessées, mais dont les enfants ont été baptisés. Il est vrai que pour faciliter les accouchements qui se font après que les femmes se sont blessées par quelque accident, la Lepère se sert d'une eau où il y a certain sel qu'elle ne sait et ne connaît point, qui les aide beaucoup, et la Lepère se sert pour cela d'une petite seringue, et elle sait qu'elle s'en servit à l'accouchement de la Dumesnil, et même les chirurgiens et médecins examinèrent cette eau, de laquelle la Lepère s'offrit de boire pour faire voir qu'il n'y avait rien de mauvais, à ce qu'elle lui a dit.

De plus, elle croit être obligée de nous déclarer qu'il y a environ trois ans que la femme de Roussel lui fut amenée par Bourbonne [1] sur les onze heures du soir, et il la pria de la vouloir retirer chez elle, et pour une nuit seulement, ce qu'elle fit; néanmoins la Roussel y a demeuré pendant dix jours, pendant lesquels elle lui témoigna avoir de méchants desseins contre Roussel son mari, et enfin avoir envie de s'en défaire. La mère même de la Roussel était dans le même sentiment que sa fille, et pour cela la Roussel fit écrire par elle Voisin tous les tenants et aboutissants qui regardaient Roussel son mari, même les chemins par où il devait passer et les lieux où il tenait ses chevaux [2], qui étaient dans la rue Transnonain, et au Chaudron, rue Mortellerie, chez un marchand de blé son bel-oncle, lequel mémoire elle a depuis brûlé; et comme elle cherchait à trouver Roussel pour lui en donner

1. Henri-Charles de Livron de Bourbonne, chevalier de Malte. Le marquis de Bourbonne, son père, était chevalier de l'Ordre et lieutenant de Roi de Bassigny; il avait trois fils, le chevalier était le dernier. Quoique la famille fût très-ancienne et très-riche, l'aîné, emportant toute la succession, laissait ses frères dans la pauvreté. Ceux-ci surent y pourvoir; ils enlevèrent mademoiselle de Sallenove, orpheline qui avait 40,000 écus de bien; ils l'emportèrent malgré ses cris, la tenant l'un par les épaules, l'autre par les bras. Les vœux du chevalier ne lui permettant pas le mariage, il abandonna la demoiselle à son frère, qui dut payer un bon prix le dévouement fraternel. Nous le retrouvons ici courant les aventures pour son compte, mais avec moins de chance, car elles le conduisirent dans les prisons du Châtelet, d'où il sortit cependant, sans que nous ayons pu découvrir de quelle manière.

2. Roussel avait ses chevaux dans des auberges, il ne serait pas impossible que ce fût un maquignon ou un entrepreneur de messagerie.

avis, elle fut amenée par la Quennefort, demeurant proche les Cordeliers, chez elle où se trouvèrent Charrier, procureur au parlement, de Saint-Amour[1], ecclésiastique, Norry, grand prévôt de Berry, et Roussel qu'elle ne connaissait pas. De Saint-Amour lui demanda si elle n'avait pas vu chez elle la femme de Roussel; et ayant dit qu'elle l'avait vue, et que Roussel lui était bien obligé, et que sans le connaître elle lui avait sauvé la vie, pendant qu'elle parlait ainsi Charrier lui fit connaître Roussel. Et se souvient même que de Saint-Amour avait fait préparer un grand repas pour la bien régaler. Et depuis, Bourbonne ayant continué dans le dessein où il était, aussi bien que la Roussel et sa mère, contre Roussel, ils continuèrent à la solliciter de trouver un moyen pour les en défaire; se souvient même que Bourbonne l'ayant rencontrée avec de Blessis, il vint la retrouver le lendemain pour lui dire qu'il l'avait vue le jour précédent avec un gentilhomme qui était bien capable de faire leur affaire, à ce qu'il leur semblait, et ayant lui-même parlé à Blessis, lui proposa d'assassiner Roussel quand il reviendrait de Certrouville[2], et dans un chemin fort étroit qu'il lui marqua sur le chemin de Certrouville; et ayant donné pour cela un bon cheval avec deux pistolets, Blessis prit le cheval et les deux pistolets, et fut sur le chemin attendre Roussel, mais ce fut pour lui dire, comme il lui dit en effet après qu'il l'eut rencontré, de prendre garde à lui, et qu'il avait de puissants ennemis qui voulaient l'assassiner; et promettait Bourbonne 10,000 livres pour faire faire cette affaire, et de quoi elle fit avertir Roussel à Certrouville.

— Si ce n'était pas Lesage qui avait mis dans son armoire l'hostie dont elle était en peine un jour que les sergents étaient venus chez elle pour l'exécuter?

1. Cet abbé est, selon toute apparence, Louis-Gorin de Saint-Amour, fils d'un cocher du corps de Louis XIII et filleul du Roi; il avait été recteur de l'Université, c'était un janséniste des plus ardents et à ce titre il fut rayé de la liste des docteurs en Sorbonne. Les historiens sont obligés de lire son journal de ce qui s'était passé à Rome à propos des jansénistes, mais c'est un travail des plus fastidieux. On ne sait comment l'austérité de Port-Royal ne s'effarouchait pas en voyant Saint Amour recevoir à sa table la plus fameuse sorcière du temps; d'ailleurs, le repas était si bon qu'au bout de trois ans la Voisin se vante à M. de la Reynie d'avoir été bien régalée. Ce magistrat n'aimait pas les jansénistes, cependant notre pieux épicurien ne paraît pas avoir été inquiété et mourut tranquillement dans son lit en 1687.

2. Sartrouville, petit village à 18 kilomètres de Paris, vis-à-vis de Maisons, sur la rive droite de la Seine.

— Oui, mais ce n'était pas une hostie consacrée, et il disait que c'était pour faire une affaire considérable et pour laquelle il devait faire une quarantaine chez elle.

— Comment il ôta de l'armoire l'hostie?

— Lesage ne fit autre chose que d'entrer dans la salle, se mettre proche l'armoire où était l'hostie, et après avoir soufflé dans la serrure de l'armoire, il dit à la dame de Lusignan, qui était lors avec lui, à ce qu'il lui a dit, de s'en aller chez elle bien vite, d'y mettre un linge blanc et qu'elle trouverait telle chose.

— Pourquoi c'était faire qu'il fit brûler un pigeon chez elle et à quelle intention il disait la Passion de Notre-Seigneur, les pieds dans l'eau?

— Il disait que cela était du mystère de la quarantaine, pendant laquelle il faisait, sans comparaison, comme on fait lors des leçons des Ténèbres, et il mit pour cela un grand voile au devant de l'armoire, faisant tous les jours des prières de l'Église, comme le *Veni Creator* et autres, et lui en faisait dire; et pendant ce temps il mettait une nappe blanche sur une table, faisait allumer deux cierges qu'il mettait sur la table, fit acheter par elle trois verres de cristal, desquels ayant fait son mystère qu'elle ne connaissait point, il les lui fit renfermer dans une armoire avec une branche de laurier; et en ayant cependant toujours eu la clef sur elle, Lesage lui demanda les trois verres et la branche de laurier qu'il avait mis dans l'armoire, et où ne les ayant pas néanmoins trouvés, il lui dit qu'il ne lui donnerait plus rien à garder, et l'ayant envoyée dans le jardin, elle les trouva tous trois rangés dans le cabinet du jardin; et lui ayant demandé comment il faisait tout cela, Lesage lui dit qu'il était de l'apostolat et de la compagnie des Sibylles.

— En quel lieu la Nicolas lui dit la première fois qu'elle voulait se défaire de la dévote et du prêtre dont elle se plaignait?

— Ce fut chez la Nicolas. Elle était au désespoir d'être censurée sur l'honneur, et la dévote disait qu'elle faisait l'amour avec le confesseur. Elle n'en voulait pas tant au confesseur qu'à la dévote. Elle lui demanda s'il n'y avait pas lieu de se défaire de ces gens-là, et de mettre de la haine entre eux, soit morts ou vifs. Elle Voisin dit seulement qu'elle verrait à cela et ne lui promit rien. La Nicolas lui avait promis 4 ou 500 écus, et c'était une femme de chambre de la Nicolas qui ménageait tout cela, et qui vint la trou-

ver et qui la mena chez la Nicolas. Elle lui donna plusieurs fois 40 ou 50 écus et lui envoya 8 ou 10 pistoles en or, et la servante ne l'ayant point trouvée chez elle, les laissa, après l'avoir attendue, à Margot sa servante, qui les lui rendit à son retour. Voyant que son affaire n'était pas faite, ni la dévote sortie, elle fit grand bruit.

— Si elle Voisin ne la menaça point d'en avertir M. le curé de Saint-Gervais ?

— Elle avait été auparavant chez le curé. Bien est vrai qu'elle lui dit qu'elle eût à se retirer, et que si elle déclarait sa mauvaise intention elle la perdrait. Et la demoiselle avait aussi bien des méchants desseins contre un frère qu'elle a, et qu'elle avait dessein de faire crever aussi bien que les autres, si on l'eût voulu croire. Se souvient qu'elle lui disait que son frère était paralytique, à ce qu'elle croit, mais qu'il ne mourait point avec cela, et que cependant il tenait tout le bien.

— Si elle se fit connaître au curé de Saint-Gervais et qui elle était?

— Non, mais elle y fut vêtue de noir, ayant une robe et une jupe de moire noire; et lorsqu'elle eut dit le nom de la Nicolas, du confesseur et de la dévote, le curé lui dit que la Nicolas avait l'esprit un peu léger, mais qu'il y mettrait ordre. Il y a bien six ou sept ans de cela.

— Si la Nicolas était veuve en ce temps-là ?

— Non, son mari était lors vivant. Elle lui dit qu'ils n'étaient pas bien ensemble, que c'était une humeur extrêmement bizarre, et ne couchaient pas même ensemble. Et si elle lui avait dit quelque chose de plus elle nous le dirait aussi bien que ce qu'elle nous a dit du prêtre, de la dévote et du frère. Il est bien vrai que la Nicolas lui dit qu'on l'avait mariée fort jeune, et qu'on ne savait ce que l'on faisait.

— Si la Nicolas ne lui a jamais écrit?

— Non, parce qu'elle ne voit pas bien clair, et lorsqu'elle avait à lui faire savoir quelque chose elle la faisait avertir par sa femme de chambre de la venir trouver. Elle a dit à Margot que la demoiselle était un peu folle, qu'elle voulait détruire le prêtre et la dévote; mais ne lui a point parlé du dessein contre son frère, et sait bien Margot qu'elle y allait, et aussi qu'elle a été trouver le curé de Saint-Gervais...

— D'où lui vient la connaissance de la sénéchale de Rennes, et depuis quand elle la connaît?

— Il peut y avoir environ cinq ans, et ce fut la dame qui la vint trouver. La dame ne lui a dit autre chose, sinon qu'elle était extrêmement malheureuse, qu'elle était séparée d'avec son mari, qui entretenait cependant une autre femme d'un conseiller ou président de Rennes, avec laquelle son mari demeurait dans la rue Dauphine, et que cependant elle sénéchale, qui avait apporté 4 ou 500,000 liv. en mariage, était réduite par son mari à n'avoir pas de souliers. La dame lui a donné cinquante louis d'or avec une améthyste en bague, et cinq autres louis d'or pour faire mettre six diamants aux deux côtés de la bague. Elle demandait un esprit ou un génie, ou une main de gloire, pour être bien aimée, avoir de l'argent et être bien en cour... (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA LEPÈRE.

Le 4 avril 1679, à Vincennes.

Catherine Belleau, veuve d'Étienne Lepère, commissaire de l'artillerie, âgée de 77 à 78 ans, demeurant dans la grande rue du faubourg de Saint-Antoine, née à Paris. Elle est sage-femme, elle connaît la Voisin, il y a dix ans ou environ, et pour l'avoir accouchée...

— Si la Voisin ne lui a jamais adressé personne?

— Non; et depuis a dit que quand la Voisin lui a adressé des femmes et des filles, lorsqu'elles étaient enceintes elle n'y faisait rien, et quand elles ne l'étaient pas, c'était que la Voisin voulait attrapper leur argent, et quelquefois après que celles que l'on croyait grosses étaient venues, leurs purgations venaient dès le lendemain, et elle en a bien renvoyé de celles que la Voisin lui avait adressées parce qu'elles étaient enceintes, et qu'elle ne leur avait voulu rien faire...

— Si elle n'en a point fait accoucher aucune chez la Voisin?

— Non; et depuis a dit qu'elle en accommoda une dans le cabinet de la Voisin, mais elle n'était point grosse; elle la seringua avec son eau, et la Voisin l'a fort pressée pour avoir son secret, et même lui en a voulu donner cent écus, mais elle ne l'a pas voulu faire et lui dit que ce secret mourrait avec elle, ce qu'elle lui a dit plus de cent fois; cependant le secret n'est rien quand on le

sait, et les injections ne se font qu'avec de l'eau commune toute pure, et lorsque les filles ou femmes ne sont pas enceintes, cela leur fait venir leurs purgations, et lorsqu'elle les trouve enceintes, elle ne leur fait rien du tout, et tous les médecins savent cela [1]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE BLESSIS.

L'an 1679, le 4 avril, à Vincennes.

Denis Poculot, sieur de Blessis, âgé de trente ans, natif de la ville de Montbrison, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Martin.

— S'il connaît la dame Voisin?

— Oui, et il y a trois ans et trois ou quatre mois qu'il la connaît. La Voisin, à qui il a quelque sorte d'obligation, lui ayant fait confidence de quelque embarras où elle se trouvait touchant Roussel, et qu'elle avait reçu quelque argent du chevalier de Bourbonne pour le faire mourir, dit qu'elle ne voulait point du tout exécuter ce dessein, et qu'il vît de quelle manière il pourrait la tirer de cet embarras. De Bourbonne ne se souciant pas de la manière de s'en défaire, pourvu qu'on s'en défît, lui ayant parlé et fait la proposition de s'en défaire, il dit au chevalier qu'il verrait à cela, et ce fut à l'Image-de-Saint-Pierre, où ils déjeunèrent ensemble. Sur quoi il fut retrouver la Voisin, et après lui avoir représenté qu'il était dangereux de se mêler de ces sortes d'affaires, elle le pria de faire en sorte de la retirer de cet embarras, parce qu'elle n'avait pas aussi dessein de se défaire de Roussel, et ils convinrent, pour le garantir sans exposer de Bourbonne et sans exposer eux-mêmes, de le faire avertir du dessein que l'on avait contre sa personne; et de Bourbonne étant venu le trouver pour avoir une réponse et savoir à quoi il était résolu, il lui dit qu'il ferait son affaire, et pour cela de Bourbonne lui dit qu'il pourrait trouver Roussel sur le chemin de Certrouville; il l'y rencontra et lui dit de prendre garde à lui, et que s'il avait eu affaire à un moins homme d'honneur que lui il aurait pu mésarriver de lui, et ils tirèrent chacun un coup de pistolet en l'air pour faire croire à Bourbonne qu'il avait attaqué Roussel; dit aussi à Roussel

1. La Lepère ne dit ici que des demi-vérités, elle sera bientôt plus franche, et ses déclarations montreront à quel point était parvenue alors la dépravation publique.

qu'il n'avait qu'à aller trouver la Voisin et qu'elle l'instruirait de tout, beaucoup mieux qu'il ne pouvait faire.

— Si la femme de Roussel ne lui parla pas aussi?

— Non. Bien est vrai qu'étant allé voir de Bourbonne pendant qu'il était au Châtelet, en prison, il vit avec lui une femme, et ne sait point si ce n'était pas la femme de Roussel, mais croit bien avoir sauvé la vie deux autres fois à Roussel, ce qui n'est pourtant pas de la connaissance de la Voisin, parce que de Bourbonne le désira ainsi, disant que les femmes parlaient d'ordinaire plus qu'il ne fallait, et de Bourbonne ayant résolu de faire assassiner dans le Temple Roussel, lui, Blessis, fit tenir son valet à la porte du Temple pour l'avertir, comme il fit, de ne pas entrer dans le Temple, et y ayant une autre fois une partie faite contre Roussel, lorsqu'il irait chez son procureur, vers le cloître Sainte-Opportune, il fit encore tenir son valet sur les avenues, qui en avertit pareillement [1].

— S'il connaît la Bosse, autrement la Mulbe?

— Oui, et la Bosse ne manquera pas de déclamer contre lui, parce que c'est lui qui lui a fait ôter la connaissance de la Voisin, qui la faisait subsister. Il la connaît sur ce qu'étant allé chez la Voisin pour se faire tirer son horoscope, et ayant depuis entrepris une manufacture de marbre artificiel au faubourg Saint-Antoine, le mari de la Voisin prit quelque ombrage de lui, ce qui les obligea de se voir chez la Delaporte, où la Bosse était alors logée, et de cela il y a environ trois ans et demi...

— Si ce fut chez Grémont qu'il a connu Vanens?

— Non, et il ne l'a connu que par occasion et étant un jour chez la marquise de Timbrune [2], où Vanens vint un jour pour voir si elle quittait son logement de la rue Guénégaud; la dame lui ayant dit que Vanens se disait son parent, il lui demanda si c'était ce Vanens dont on parlait tant, et quoiqu'elle lui eût dit que c'était le même, il ne lui parla point.

— S'il a connu un petit prêtre appelé le curé du Fretoy?

— Oui. Il n'a point travaillé avec lui, mais la Marottière étant ami du curé, ils allaient le voir ensemble. (B. A.)

1. Le chevalier était sans doute poursuivi par la famille de Roussel comme auteur de sa mort, car on verra que malgré la prétendue sollicitude de Blessis le malheureux mari fut assassiné.

2. Charlotte-Renée de la Roche de Fontenelle, femme du marquis de Timbrune de Valence.

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE PHILBERT.

Du 7 avril 1679.

Philbert Rébillé, âgé de quarante ans, natif de Thouars, ordinaire de la musique du Roi.

Sa femme le mena, sous prétexte de lui faire voir un jardin, chez une femme qui se mêle de regarder dans la main; ne sait qui elle est, mais elle lui parut ivre. Ses amis lui conseillèrent d'épouser la mère plutôt que la fille, ce qu'il fit sous le bon plaisir du Roi, qui signa au contrat. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 7 avril 1679, à Vincennes.

— Si elle connaît Louvet, salpétrier, et s'il n'a jamais rien distillé pour elle?

— Elle le connaît, et il n'a jamais rien distillé pour elle. Elle a pris quatre onces d'eau-forte chez Dagoury pour Vaultier, qui est présentement avec M. le marquis de Termes, il peut y avoir dix-huit mois ou deux ans, et c'était pour faire certaine dissolution; et elle en a pris encore une autre fois, il y a quatre ou cinq ans, du temps de Mulbe, mari de la Bosse, lequel prétendait avoir aussi quelque secret pour la conversion du cuivre en or, et en effet, ayant pris six lingots de la longueur d'un demi-pied, elle les porta chez la dame de la Noue, qui est présentement la marquise de Menneville, pour les porter à la Monnaie, voir si cela était bon, parce que la dame avait un oncle conseiller à la cour des monnaies et l'essayeur était son parent ou son ami; la dame lui ayant dit, en voyant les lingots, que si elle ne savait pas qu'elle eût de bonnes inclinations on les soupçonnerait, les ayant pris et fait faire un essai de chacun, elle les lui rendit en lui disant que cela ne valait rien et que cela la pourrait mettre en peine, ce qui l'obligea de reprendre les lingots, qu'elle rendit à la Bosse et qu'elle voulut jeter dans les lieux, à quoi la Bosse ne voulut consentir.

— Si elle n'a pas connu la dame de Lusignan dans le temps qu'elle était madame de Boissyse [1]?

— Non, et lorsqu'elle l'a connue elle avait déjà épousé M. de

1. Serait-ce Madeleine le Telier, mariée à Germain-Christophe de Thumery, seigneur de Boissise, président en la deuxième des enquêtes.

Lusignan, et la dame lui fut amenée dans l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle par Marguerite, tisserande, il y a dix ans, et c'est depuis le temps d'une robe d'Empereur qui a fait tant de bruit à Paris.

— Si elle n'avait aucuns papiers dans sa poche lorsqu'elle a été arrêtée?

— Non. Bien est vrai qu'elle a quelque promesse d'une femme anglaise, appelée Théodore, qui lui avait promis la somme de 10,000 liv. au cas qu'elle pût épouser un mylord anglais nommé Bainsse; mais depuis la promesse elle n'en a eu aucunes nouvelles. Elle peut en avoir encore une d'une Allemande, au cas qu'elle épouserait un capitaine qui logeait au faubourg Saint-Germain. Elle a aussi une promesse du chevalier de Sertigny, de Rouen; mais il y a douze ans qu'elle est faite et elle n'en a rien eu.

— Combien la femme de Roussel lui promettait pour faire son affaire?

— La femme ne lui avait rien promis, sinon beaucoup d'amitié, mais le chevalier de Bourbonne lui avait promis 10,000 liv., et il ne lui a jamais donné que six cuillers et six fourchettes d'argent, et une toilette verte avec quelques passements d'or et d'argent, pour trouver de l'argent dessus, et dont elle lui fit son billet.

— Si elle connaît Marguerite et sa sœur, qui travaillent en couture, et qui demeurent rue Saint-Martin, et sont de la connaissance de Lesage?

— Oui, et elle les a connues devant Lesage, et il les a vues depuis par le moyen de la Vigoureux, à ce qu'elle croit.

— Si ces filles ne lui ont pas amené une de leurs nièces?

— Oui, et la nièce est fille de Lemaire, faïencier. Elles ont fait des plaintes du mari de la nièce, lequel était lors en campagne, et elles ont cherché toutes sortes de moyens pour le faire crever, et ayant demandé comment on pourrait faire pour l'éloigner, en sorte qu'il ne revînt jamais, elle leur dit qu'elle verrait sur cela ce qu'il y aurait à faire, et comme elles étaient dévotes, elle leur dit qu'il fallait faire prier Dieu, et pour cet effet elle fut avec elles et la nièce à Notre-Dame-des-Vertus, où elle fit dire des messes et donna encore de l'argent pour en faire dire d'autres en ce temps, après avoir dit au prêtre, en particulier, que c'était à l'intention que Dieu touchât le cœur de la femme et de ces gens-là qui avaient de méchantes intentions contre le mari. Et comme elles

étaient sur le point de partir de Paris, Lesage survint, qui monta en carrosse devant sa porte, et fut avec elles à Notre-Dame-des-Vertus; depuis ce temps il a eu commerce particulier avec elles, par le moyen de la Vigoureux. Elles avaient promis 50 louis d'or et donnèrent 10 pistoles, dont elle a employé une partie à faire prier Dieu pour changer leurs mauvaises intentions contre le mari, et le reste elle l'a employé à son usage, et néanmoins elle ne leur faisait point espérer de leur donner aucune sottise; et comme elle ne nous veut rien déguiser, elle est obligée de nous dire que la nièce aimait pour lors Girault, marchand de vin, demeurant dans la rue Saint-Martin, à l'Épée-de-Bois, et vis-à-vis Saint-Martin, et elle eût bien voulu pouvoir devenir veuve et être en état de l'épouser, et elle nous dit la chose de la même manière qu'elle lui a été dite par la nièce, et de cela il y a quatre ou cinq ans, et le mari de la nièce n'est pas mort, à ce qu'elle croit, mais le mari et la femme ne sont pas ensemble.

— Si elle ne sait ce que Lesage a fait pour cette femme et ce qu'elles lui ont donné pour faire leur affaire?

— Non, si ce n'est qu'elles lui ont donné un pâté qui venait de Marguerite et des bouteilles de vin d'Espagne. Ne sait pas s'il y a eu quelque autre chose, ni ce qu'ils ont fait ensemble, parce que cela a passé par les mains de la Vigoureux, à ce qu'elle a ouï dire.

(B. A.)

LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 9 avril 1679.

J'ai reçu vos trois lettres des 6, 7 et 8 de ce mois. Continuez à me rendre compte de ce qui se passera; il faut tâcher de surmonter les difficultés qu'il y a à aborder madame Leféron et l'arrêter au temps qui vous sera ordonné par M. de la Reynie, pour peu que vous sussiez les portes qu'il y a dans sa maison et qu'on eût un aveu de ceux avec lesquels elle a commerce. (A. G.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 11 avril 1679.

Monsieur, je dois répondre à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois, par laquelle le Roi a vu que madame la présidente Leféron a été menée à Vincennes; S. M. ne doute point que madame de Dreux n'y soit incessamment conduite.

Le Roi a vu les différents avis qui vous ont été donnés d'empoisonnements faits depuis peu; S. M. approuve fort la pensée où vous êtes d'approfondir ces sortes d'avis, et elle m'a commandé d'expédier tous les ordres que vous demanderez pour faire arrêter les gens que vous trouverez coupables. (A. G.)

CAPTURE DE MADAME DE DREUX.

L'an 1679, le 11 avril, heure de midi, en vertu de l'ordre du Roi daté le 29 mars, etc., je, Desgrez, l'un des lieutenants de la compagnie de M. le chevalier du guet de la ville de Paris, demeurant rue du Feure, paroisse Saint-Eustache, me suis transporté, en conséquence du susdit ordre à moi donné, rue des Tournelles, assisté de douze archers de la compagnie, en la maison de la dame de Dreux, où étant j'aurais trouvé dans la cour un laquais auquel j'aurais dit de me faire parler à la dame, et m'ayant fait monter en un appartement à main droite j'aurais trouvé la dame à table [1], à laquelle j'aurais fait entendre que j'étais porteur d'ordre du Roi pour m'assurer de sa personne et de la mener et conduire en son château de Vincennes et de l'y constituer prisonnière, suivant le désir dudit ordre; laquelle dame de Dreux, obéissant, serait à l'instant descendue, et l'ayant fait entrer dans un carrosse et à l'aide de mes archers menée au château de Vincennes, où étant l'avons remise entre les mains de M. de la Ferronnaye, lieutenant, commandant pour le Roi à Vincennes, et suivant l'ordre de S. M. écrit à M. de la Ferronnaye. (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA FERRONNAYE.

A Saint-Germain, le 13 avril 1679.

J'ai reçu votre lettre du 12; l'on ne peut qu'approuver la conduite que vous avez tenue avec madame de Dreux depuis qu'elle a été mise à Vincennes. Vous ne sauriez mieux faire que de continuer à prendre toutes les précautions nécessaires pour sa sûreté et celle des autres prisonniers, sans vous relâcher en rien que par l'avis de M. de la Reynie. (A. G.)

1. Madame Dreux était à dîner lorsque Desgrez vint l'arrêter. Le dîner avait lieu alors vers le milieu de la journée.

DE POMPONNE A L'ABBÉ D'ESTRADES.

A Saint-Germain, 14 avril 1679.

Monsieur, comme les nouvelles qui s'écriront de Paris en Piémont pourraient peut-être faire regarder le changement qui est arrivé dans la charge de surintendante de la maison de la Reine comme peu favorable à madame la comtesse de Soissons, S. M. m'ordonne de vous écrire sur cette affaire, afin que vous soyez en état d'en informer plus véritablement madame la duchesse de Savoie. L'affection de S. M. pour madame la comtesse a paru, en cette rencontre, la même qu'elle a toujours été. Le grand prix qu'elle lui fait payer de sa charge et la somme considérable qu'elle a ajoutée à sa pension lui en sont une grande marque. Vous pourrez même faire connaître à madame de Savoie qu'elle peut espérer de nouvelles grâces de S. M. en la personne de MM. ses enfants lorsque les occasions s'en offriront. Ainsi cette affaire a attiré à madame la comtesse de Soissons de nouveaux témoignages de l'affection et de la bonté de S. M., et des espérances d'en pouvoir recevoir d'autres à l'avenir. C'est en ce sens que S. M. désire que vous parliez sur ce sujet à madame la duchesse de Savoie, qui sera sans doute bien aise d'apprendre les sentiments si favorables de S. M. pour une princesse de sa maison[1]. (B. I.)

SIR SAVILLE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT COVENTRY.

Paris, avril 1679.

La foule des gens distingués arrêtés pour le crime de poison augmente tous les jours; les plus légers accidents sont maintenant attribués au poison, et quantité de personnes vivent dans les transes par suite de frayeurs de ce genre. (STATE PAPER OFFICE.)

(*Traduit de l'anglais.*)

1. Cette lettre est une dépêche officielle et rien de plus; la vérité est que madame de Soissons, depuis l'affaire de la lettre forgée par elle et M. de Wardes contre la Vallière, était en disgrâce; les soupçons conçus à la suite de la mort subite de son mari avaient achevé de la perdre dans l'esprit du Roi. Madame de Savoie ressentit vivement l'affront fait à la maison de Savoie, mais elle n'osa pas se plaindre. Madame de Montespan, quoiqu'elle dut paraître très-satisfaite d'être chargée de fonctions qui la fixaient dans l'intérieur de la maison royale, n'était pas plus contente. L'intrigue du Roi avec madame de Fontanges date de cette époque même, et il est probable que Louis XIV, en nommant surintendante une femme dont il commençait à se lasser, voulut la forcer ainsi à une assiduité auprès de la Reine qui le laissât plus libre de consacrer tout son temps à ses nouvelles amours. Madame de Montespan dut le comprendre et n'être pas fort reconnaissante d'une grâce qui la tenait éloignée du Roi.

RÉSUMÉ DE L'INTERROGATOIRE DE MADAME LEFÉRON.

Du 16 avril 1679.

Marguerite Gallard, âgée de soixante-cinq ans, veuve de Jérôme Leféron, président en la deuxième des enquêtes[1], a fréquenté la Voisin pour se faire regarder dans la main, et qui ne lui parlait que d'amoureux pour elle, d'une bière dans sa main. Au reste, selon le cours de la nature, M. Leféron, plus âgé, atteint de la vérole dont il est mort, cela était croyable; quinze ou seize ans lit à part. Nie la poudre de diamant. La Voisin lui a proposé le mariage de M. de Prade, qu'elle a épousé en 1672, trois ans après la mort de M. Leféron en 1669. De Prade avait promis une grosse somme à la Voisin pour ce mariage. Elle s'est brouillée avec de Prade depuis son mariage; lui voulant des donations, elle lui donna seulement une pension sans y être obligée; n'ont vécu en bonne intelligence que dix mois. Nie qu'étant malade d'une entorse elle ait vu la Voisin d'abord après la mort de son mari, et demande à témoin ceux qui ont sollicité son mari pendant sa dernière maladie. Nie les diamants, les fioles de couleur vilaine, les poudres livrées; l'assortiment de deuil lui fut demandé par la Voisin; lui disait que son mari devait aller devant elle. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE MADAME DREUX.

L'an 1679, le 16 avril, à Vincennes.

Françoise Saintot, femme de M. de Dreux, maître des requêtes, âgée de trente ans ou environ, demeurant rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul, native de Paris[2].

— Si elle connaît la Voisin?

— Oui, elle la connaît depuis longtemps, et la Voisin fut menée chez elle par M. de Marigny[3], capitaine aux gardes, et il y avait

1. La présidente Leféron fut arrêtée le 9 avril 1679.

2. Elle avait épousé Philippe Dreux, maître des requêtes, puis intendant à Caen et révoqué en 1675; elle avait eu deux enfants : un fils, mort religieux célestin, et une fille, qui épousa dans la suite de Lève, lieutenant des maréchaux de France en Normandie.

3. De Pleurs de Marigny; il passait pour être l'amant de madame Dreux. Elle avait toujours eu un faible pour les militaires, et on avait fait sur ses amours avec Charron de Menars, autre officier aux gardes, le couplet suivant :

Qu'avez-vous, M. Dreux,
Vous êtes tout langoureux;
Hélas! c'est que Charron,
De ma femme (*bis*),
Hélas! c'est que Charron
Prend le ....

pour lors compagnie, même la Voisin dit à chacun de ceux de la compagnie leur bonne aventure.

— Si elle a été chez la Voisin?

— Elle y a été plusieurs fois pour se faire regarder dans la main, et il y a longtemps qu'elle a cessé de voir la Voisin, parce qu'elle a vu que ce n'était que pour tirer de l'argent, d'autant qu'il lui fallait donner de l'argent toutes les fois qu'elle se faisait regarder par elle dans la main. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE LA CHAMBRE.

Du 17 avril 1679 [1].

Messieurs sont entrés et ont tenu séance, et a été continué de vaquer à la visite des procès mis sur le bureau jusqu'à onze heures.

Du 18 dudit mois.

Messieurs sont entrés à sept heures et demie, et a été vaqué à la visite des procès jusqu'à neuf heures.

Après quoi M. de Bezons, rapporteur, a dit que le greffier de la chambre [2] ayant, en exécution de l'arrêt du 10 du mois, prononcé à chacun des accusés, prisonniers aux châteaux de Vincennes et de la Bastille, les lettres patentes de l'établissement de la chambre, et l'arrêt d'enregistrement d'icelles, suivant son procès-verbal des 15, 16 et 17 du mois, et à eux laissé copie, et l'huissier de la Rue ayant, en vertu d'autre arrêt de la chambre, arrêté et recommandé la dame Dreux et la dame présidente Leféron au château de Vincennes, sous le bon plaisir du Roi, et à chacune d'elles signifié copie dudit arrêt, lui de Bezons et M. de la Reynie se sont, le

1. Les lettres patentes pour l'établissement de la chambre avaient été données à Saint-Germain le 7 avril; elles furent contresignées par Colbert, quoiqu'il n'eût eu aucune part à la direction de l'affaire des poisons, dont Louvois seul avait le secret. Le Roi jugea sans doute que le ministre de la guerre ne devait pas figurer officiellement dans un procès criminel, dont l'expédition était le fait de juges civils. Les magistrats qui composaient la chambre se réunirent à l'Arsenal le 10 avril, pour l'enregistrement des lettres et pour s'entendre sur la marche à suivre. L'instruction demeura toujours secrète, comme l'usage le voulait alors dans les affaires criminelles, mais elle ne dépendit plus exclusivement de M. de la Reynie. Les interrogatoires furent désormais soumis au procureur général, et les confrontations et récolements faits sur ses réquisitions; les rapporteurs rendaient compte à la chambre des incidents survenus, et quand tout était terminé le procureur général présentait son réquisitoire définitif, sur lequel intervenait l'arrêt de la commission.

2. N. Sagot, greffier du Châtelet, homme d'une fidélité éprouvée, et à ce titre dans la confiance la plus entière de M. de la Reynie, avait été délégué auprès de la chambre en qualité de greffier de la commission.

dimanche suivant, 16 du présent mois, sur les onze heures du matin, transportés avec le greffier de la commission au château de Vincennes, où ils ont interrogé les dites dames sur les charges contre elles faites par les interrogatoires de la Voisin et la Bosse, et que s'il plaît à la chambre il remettra leurs interrogatoires entre les mains de l'un de Messieurs pour en faire la lecture et aller aux voix sur ce qui peut concerner les faits imposés aux dites dames.

M. d'Ormesson s'est levé et a passé derrière le bureau, où il a fait sa déclaration précise qu'il était parent de la dame Dreux au quatrième degré, et partant récusable, et à l'instant s'est retiré de la chambre.

A été délibéré sur la déclaration de M. d'Ormesson.

A été arrêté qu'il s'abstiendra du jugement du procès de la dame Dreux.

M. d'Ormesson est rentré, pour ce averti par le greffier, et étant debout derrière le bureau, M. le président lui a fait entendre ce qui a été arrêté sur sa déclaration, après quoi ledit sieur a repris sa place.

Lecture a été faite de l'interrogatoire de la présidente Leféron du 16 du mois.

A été délibéré sur ledit interrogatoire et ordonné qu'il sera présentement communiqué au substitut[1] de M. le procureur général, auquel il a été à l'instant porté par le greffier, qui peu de temps après l'a rapporté à la chambre avec des conclusions, desquelles ayant été fait lecture, et après avoir été délibéré, a été rendu arrêt portant que les accusés seront récolés, si fait n'a été, et confrontés à la dame Leféron.

A aussi été fait lecture de l'interrogatoire de la dame Dreux, du 16 du mois, qui a été mis sur le bureau, ce qui a obligé MM. de Fortia et d'Ormesson de se retirer de la chambre.

A été délibéré et arrêté que l'interrogatoire sera présentement porté au parquet de M. le procureur général pour donner ses conclusions, ce qui a été fait, et le tout rapporté, a été fait lecture des conclusions et, après avoir été délibéré, a été rendu pareil arrêt de récolement et confrontation contre la dame Dreux.

Ce fait, a été continué de procéder à la visite des procès étant sur le bureau jusqu'à onze heures.

1. N. de Perey, substitut du procureur du Roi au Châtelet, qui était attaché à la commission comme substitut de M. Robert.

Du 19 dudit mois.

Messieurs sont entrés à l'heure ordinaire.

M. d'Ormesson a dit que Colin, ci-devant laquais de la dame Dreux, avait été arrêté de l'ordre du Roi, et conduit à Vincennes; et comme il pourrait être impliqué dans l'accusation faite contre la dame, il estimait qu'il était nécessaire de voir les interrogatoires de ceux des accusés qui faisaient charge contre Colin pour voir s'il y avait charge pour décréter contre lui.

Sur cette proposition MM. de Fortia et d'Ormesson se sont retirés de la chambre.

A été fait lecture de l'interrogatoire de la Bosse et de la Voisin des 20 et 23 mars 1679 et de leurs confrontations respectives, où il était parlé de Colin, après quoi le tout porté au parquet de M. le procureur général et rapporté à la chambre avec des conclusions, a été délibéré et arrêté que Colin, prisonnier de l'ordre du Roi au château de Vincennes, y sera arrêté et recommandé sous le bon plaisir de S. M. pour ester à droit.

Ce fait, MM. de Fortia et d'Ormesson étant rentrés, a été continué de procéder à la visite des procès étant sur le bureau jusqu'à onze heures. (B. A.)

L'AMBASSADEUR CONTARINI AU DOGE DE VENISE.

Sérénissime prince, lorsque l'habitude des empoisonnements s'est introduite dans ce pays, et que plusieurs personnes de la noblesse et du peuple ont été reconnues complices d'un crime aussi odieux, les arrêts du parlement n'ont pas été rendus avec la sévérité nécessaire dans une matière aussi délicate; en conséquence, le Roi a délégué des membres de son conseil d'État et plusieurs officiers de justice pour en faire la recherche, et il a établi en dehors du parlement un tribunal qu'il a appelé la Chambre ardente, pour juger les coupables; les prisons de Vincennes et de la Bastille en sont pleines; ce sont principalement des femmes de la noblesse et de la bourgeoisie. Le premier président a représenté au Roi le coup que recevrait le parlement qu'on privait de sa pâture accoutumée et a vanté sa justice immaculée, afin qu'on lui épargnât cette tache et cet affront; le Roi a tenu bon et n'a pas voulu

céder à ses remontrances. Un de ces jours nous verrons les tristes spectacles donnés par le nouveau tribunal.

Paris, 19 avril 1679.

(Archives de Venise).
(*Traduit de l'italien.*)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Du 20 *avril* 1679.

Messieurs sont entrés à huit heures, et ont continué de procéder à la visite des pièces étant sur le bureau.

En procédant, lecture a été faite d'une information faite de l'ordonnance du lieutenant criminel de l'ancien Châtelet[1] de Paris, par le commissaire Huot, à la requête de M. Polaillon contre de Jehan sa femme; d'un arrêt du conseil, du 19 février 1679, qui ordonne que l'instruction commencée sur ladite information par le lieutenant criminel sera continuée par M. de la Reynie, à la requête de M. Robert, procureur du Roi au Châtelet, que S. M. a commis et député à cet effet; des interrogatoires de la de Jehan des 11 et 21 février et d'un procès-verbal de confrontation de la de Jehan et la Girault du 1er avril dudit an.

Après laquelle lecture, M. de Bezons, rapporteur, a dit que Pascal et Desfontaines, seuls témoins de l'information, étaient véhémentement suspects de complicité avec la de Jehan et la Girault, que ce qui le confirmait davantage dans cette croyance était qu'il avait appris que depuis la confrontation des témoins à la Polaillon ils avaient disparu et que, quelques diligences que M. le procureur général de la Chambre eût faites par des assignations qu'il avait fait donner au domicile de Pascal et Desfontaines pour être confrontés à la Girault, non-seulement ils n'étaient point comparus, mais qu'on n'avait pu avoir des nouvelles de leurs personnes. Sur cette remontrance de M. de Bezons ayant été délibéré, a été arrêté que l'information avec les interrogatoires et pièces seront présentement mis entre les mains de M. le procureur général pour prendre des conclusions contre Pascal et Desfontaines.

Ce qui a été fait et les conclusions rapportées, lecture faite

1. En 1674 Colbert avait fait supprimer dans Paris les justices seigneuriales et le bailliage du palais; on les réunit au Châtelet, qui fut partagé en deux siéges, l'ancien et le nouveau Châtelet; cet état de choses dura jusqu'en 1684, les deux siéges furent alors réduits à un seul.

d'icelles et après avoir été délibéré, a été arrêté que Pascal et Desfontaines seront pris au corps pour ester à droit.

Ce fait, M. de Bezons a dit qu'il lui a été mis entre les mains une requête présentée à la chambre par M. Dreux, maître des requêtes, par laquelle il demande qu'il plaise à la chambre permettre à la dame Dreux son épouse, prisonnière au château de Vincennes, de communiquer et conférer avec deux personnes de conseil qu'elle choisira pour s'instruire par leur ministère des moyens nécessaires et légitimes pour sa défense, et qu'il soit permis à lui sieur Dreux, son mari, de la voir avec telle restriction de temps qu'il plaira à la chambre.

A dit aussi M. de Bezons qu'il lui avait été mis entre les mains une autre requête présentée aussi à la chambre par la dame Dreux, signée Dreux pour la dame sa femme, et Pingré[1] pour la suppliante ma fille, par laquelle la dame demande qu'il lui soit permis de conférer et communiquer avec deux personnes de conseil qu'elle choisira pour s'instruire par leur ministère des choses nécessaires pour la justification de son innocence.

MM. de Fortia et d'Ormesson s'étant retirés, a été fait lecture desdites requêtes, sur lesquelles, après avoir été délibéré, la chambre a ordonné qu'il serait mis un sort montré au procureur général.

Après quoi a été continué de vaquer à la visite des procès mis sur le bureau. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A MADAME DREUX.

Du 20 avril 1679, à Vincennes.

La Saintot a dit ne connaître la Bosse.

La Bosse a dit que si c'est la dame Dreux, elle la reconnaît en sa taille pour l'avoir vue premièrement masquée une fois chez elle et une autre fois à Notre-Dame où elle était aussi masquée, et elle la vit encore deux autres fois à Notre-Dame, et lui disait la Voisin que la dame était madame Dreux.

La Saintot a dit n'avoir reproches, n'a rien à dire contre la témoin, ne la connaît point.

La dame Dreux a demeuré d'accord de connaître la Voisin, d'avoir été plusieurs fois chez elle, et d'y avoir envoyé Colin son laquais et

1. Catherine Pingré, femme de M. de Saintot, premier maréchal des logis de Monsieur et maître des cérémonies de France.

à présent officier de sommellerie de M. Dreux son mari, et dénie qu'elle ait jamais envoyé aucunes fleurs chez la Voisin, ni aucun billet, mais seulement des mémoires pour faire par la Voisin son horoscope.

La Bosse a dit que la Voisin gardait le billet dont elle a parlé, et qui avait été porté par Colin, à cause qu'elle ne savait si la dame Dreux ne lui redemanderait pas le diamant qu'elle lui avait donné dans Notre-Dame, n'ayant pas empêché le mariage qui lui faisait de la peine; et se souvient d'avoir été plusieurs fois chez la dame Dreux, dans l'île Notre-Dame, sur le quai qui regarde la Tournelle, parce que la Voisin lui disait qu'elle n'osait pas y aller, et y allant, elle parlait à Colin, qui était alors laquais de la dame, et auquel elle disait de demander à sa maîtresse à quelle heure on pourrait lui parler parce qu'elle se levait tard d'ordinaire, et après que Colin avait parlé à sa maîtresse, il venait lui dire l'heure à laquelle elle serait dans l'église de Notre-Dame pour parler à la Voisin, et même elle y a été deux ou trois fois avec la Voisin, aux heures que la dame lui avait fait dire par Colin qu'elle s'y rendrait, comme en effet la dame s'y rendit auxdites heures, et vit une fois entre autres que la dame, après avoir parlé à la Voisin, où elle Bosse était aussi, pour quelque chose qui la pressait, la dame ne laissa pas d'aller le même jour chez elle, où elle trouva la Voisin, qu'elle cherchait, et qui est la seule fois qu'elle l'a vue chez elle; laquelle y demeura toujours masquée, et avait alors la dame, à ce qu'elle croit, une petite nièce ou parente avec elle; sur quoi la Voisin lui dit brusquement et incivilement de s'en retourner, trouvant très-mauvais qu'elle eût mené quelqu'un avec elle, lui disant qu'elle ne devait se confier ainsi à tout le monde, et même en sortant la dame dit à la Voisin pourquoi elle ne voulait pas qu'elle parlât à elle Bosse, mais la Voisin ne lui laissa pas la liberté d'en dire davantage, et Colin, qui était laquais de la dame, la reconnaîtra bien encore, comme elle le reconnaîtra bien.

La Saintot a dit que tout cela n'est pas véritable. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA BOSSE.

Du 21 avril 1679, à Vincennes.

— Si elle avait voulu entrer dans toutes les propositions qui lui ont été faites, elle en aurait accepté une d'une personne de qualité

qui lui offrait 10,000 liv. pour se défaire de son mari[1]. C'est la marquise de Vassé[2], à ce que lui dit la Vigoureux, chez laquelle cette dame était tous les jours, où elle l'a vue aussi très-souvent, sans lui avoir jamais néanmoins parlé, et la Vigoureux allait souvent en carrosse avec cette dame, chez laquelle elle dînait aussi très-souvent. La Vigoureux se mêle de faire placer des laquais et des servantes, et en avait donné un entre autres à la dame de Vassé; il était neveu de Vigoureux, son mari. La Vigoureux le plaça, après qu'il fut sorti du service de la dame de Vassé, chez la Philbert qui le garda quatre ou cinq mois, et après ce temps il fut mis par les intrigues de la Vigoureux chez M. d'Aquin, premier médecin du Roi. Elle avait eu dessein de le donner à la dame Poulaillon avant qu'il fût placé chez M. d'Aquin[3], vers la fin de l'année dernière. Elle lui dit que la dame de Vassé ne vivait pas bien avec son mari et qu'allant à la campagne, il y a environ dix-huit mois ou deux ans, le trouver à Vassé[4] où il était, s'étant accommodée avec lui, elle lui dit qu'elle prît garde à elle, et que son mari, quand il la tiendrait, la ferait enfermer; ce qui l'avait obligée, à ce que la Vigoureux a dit, de voir ce que l'on pourrait faire pour éviter ce danger, sur quoi la Vigoureux avait proposé de faire une neuvaine pour son mari, et pour raison de quoi cette dame offrait de donner 10,000 liv. et de faire une promesse de cette somme, causée pour argent prêté, et qu'elle payerait lorsque son affaire serait faite; et la Vigoureux ayant dit que la dame de Vassé n'avait point d'argent, et qu'il était bon de prendre la promesse parce que M. de Vassé ne passerait pas l'année, elle Bosse ne voulut pas s'engager dans cette proposition, disant que lorsqu'elle viendrait

1. Henri-François, marquis de Vassé, maréchal-de-camp, mort en 1684. La famille de Vassé était une des plus anciennes et des plus illustres du Maine, aussi était-ce un dicton populaire dans la province :

Richesse de Bouillé,
Noblesse de Vassé.

M. de Vassé avait eu un régiment de cavalerie. Il avait mené une vie assez orageuse; il enleva une fois en pleine noce une jeune mariée. Après avoir été au mieux avec la présidente Lescalopier, il se posa longtemps en amoureux de madame de Sévigné.

2. Marie-Madeleine de Saint-Gelais, dite de Lusignen, fille de Gilles de Lansac, marquis de Ballon, marquise de Vassé.

3. Antoine d'Aquin, comte de Jouy, fut nommé premier médecin du Roi par lettres du 18 avril 1672; il fut disgrâcié et obligé de quitter sa charge en 1693; il mourut en 1696. Il avait épousé en 1656 une nièce de Vallot, aussi premier médecin du Roi. C'était le fils d'un juif converti.

4. Vassé est un village situé dans le département de la Sarthe.

à demander un jour le payement de la somme de 10,000 liv. portées par la promesse causée argent prêté, on ne manquerait pas de dire : où cette gueuse, parlant d'elle, aurait pris une telle somme? Sur quoi la Vigoureux lui disait que l'on pourrait dire à cela que cette promesse venait des chevaux vendus par défunt son mari, qui était marchand de chevaux, à M. de Vassé.

— Si la Vigoureux lui a parlé plusieurs fois de faire l'affaire de la dame de Vassé?

— Elle lui en a parlé deux ou trois fois, et la dame ne bougeait aussi de chez la Voisin, et elle cherchait partout pour se défaire de son mari, et elle n'avait pas un sol ; et même le manchon que porte la Vigoureux vient, comme elle croit, de la dame de Vassé, sachant bien certainement qu'elle lui en a donné un. La Vautier, qui avait donné à la Voisin la connaissance du grand auteur, demeure à l'entrée du faubourg Saint-Martin, à main droite, chez un tonnelier, et a mené l'auteur, qui se faisait appeler lors du nom de Regnard, chez elle Bosse qui demeurait dans le Marais, et elle fit en ce temps-là parler l'auteur à la dame de Saint-Martin, lors femme de chambre de Madame [1] et qui demeurait sur le quai des Célestins, à une grande porte cochère.

— Si elle ne sait pas que la Vigoureux, en mettant son neveu en qualité de laquais dans les maisons où elle le plaçait, avait quelques desseins pour la facilité desquels elle mettait son neveu dans les maisons?

— Pour la Philbert, la Vigoureux peut l'avoir mis en qualité de laquais sans aucun autre dessein, et même elle lui donnait assez souvent des servantes; mais à l'égard de la dame de Vassé, elle n'en peut pas dire autant parce que la Vigoureux est un esprit extrêmement caché, et d'ailleurs la dame de Vassé ayant les pensées qu'elle avait, elle ne sait que dire sur cela. Ne sait pas non plus par quel moyen la Vigoureux a fait entrer ce neveu en qualité de laquais chez M. d'Aquin, mais elle lui a bien dit qu'elle l'y avait fait entrer. (B. A.)

1. Nous ne serions pas éloigné de reconnaître dans cette femme de chambre de Madame la domestique qui fit prendre à cette princesse, dans un gobelet empoisonné qu'on ne put retrouver, la chicorée qu'elle but avant sa mort. Madame de Saint-Martin mourut à la suite d'un avortement amené par des manœuvres criminelles; il ne serait pas impossible qu'on eût voulu se débarrasser d'un complice et d'un témoin dangereux. Son mari s'appelait Mazeau de Saint-Martin; il était gentilhomme ordinaire servant par quartier chez Monsieur, frère du Roi, aux gages de 1,000 livres.

INTERROGATOIRE DE LA VIGOUREUX.

Du 22 avril 1679.

— En quelle condition de laquais est le neveu de son mari?

— Il est en condition chez la dame Darsis.

— Si elle ne l'a pas mis chez la Philbert?

— Non, et c'en est un autre qui est cousin de son mari, lequel a demeuré chez la dame de Vassé, environ quinze mois, et depuis chez la Philbert, environ deux mois, et ensuite chez M. d'Aquin, premier médecin.

— Qui lui a procuré la condition de M. d'Aquin?

— Ç'a été quelque laquais de sa connaissance, et qui l'avait connu chez la dame de Vassé.

— Pourquoi elle mit ce cousin en condition chez la dame de Vassé?

— Cette dame le lui avait demandé. Elle la connaît, il y a deux à trois ans [1], et sa connaissance venait d'une femme d'un tailleur qu'elle connaît au Palais-Royal, et elle a même travaillé chez la dame de Vassé, d'ouvrages de couture; et la première fois qu'elle lui regarda dans la main elle lui dit qu'elle n'était pas bien avec le marquis de Vassé son mari, et la dame demandait si elle retournerait avec lui; elle disait qu'elle ne voudrait pas que son mari mourût sitôt, parce que les affaires de leur maison n'étaient pas en assez bon état.

— Si elle n'a point fait de neuvaines pour la dame de Vassé?

— Non, mais la Bosse lui a dit que la dame avait été chez la Voisin pour faire une neuvaine pour son mari, mais ne sait pas si elle l'a faite.

— S'il n'est pas vrai qu'elle dit à la dame de Vassé, au sujet du voyage qu'elle pensait faire pour aller trouver son mari, qu'elle prît garde que son mari ne la fît enfermer lorsqu'elle serait auprès de lui?

— Non, et ce fut la Primi et une autre femme qui demeure au Marais, qui avait fait son horoscope, qui le lui avaient dit; il est bien

1. Bien avant ce temps-là M. de Vassé était fort mal, car madame de Sévigné écrit à sa fille, le 12 juin 1675 : « J'étais hier au soir avec madame de Sanzey et d'Hacqueville, je vis entrer Vassé; nous crûmes que c'était son esprit, c'était son corps *très-maléficié*. » L'emprisonnement de la Vigoureux lui sauva probablement la vie. Peut-être madame de Vassé était-elle revenue à de meilleurs sentiments; toujours est-il qu'on ne voit pas qu'il ait été pris aucune mesure contre elle.

vrai qu'elle disait à cette dame que si elle faisait le voyage, elle ne retournerait pas sitôt.

— Si la dame de Vassé ne lui a pas donné un manchon?

— Oui, c'était dans les commencements, et lui donna aussi une méchante coiffe; et dès aussitôt qu'elle avait reçu une lettre, elle l'envoyait chercher pour lui faire regarder dans la main.

— Si elle n'a jamais rien proposé à la Bosse pour la dame de Vassé, et de faire quelque neuvaine pour elle?

— Ce fut la Bosse qui le lui proposa, mais elle n'en voulut point parler à la dame de Vassé.

— S'il n'est pas vrai qu'elle lui offrit, de la part de la dame de Vassé, une promesse de la dame d'une somme de 10,000 liv. pour faire la neuvaine et l'affaire de son mari?

— Jamais; la dame de Vassé ne lui en a pas parlé, et si elle a fait cette proposition à la Bosse, c'était pour se moquer d'elle; se souvient néanmoins que la dame, ayant rencontré et vu chez elle la Bosse, lui demanda si elle voyait cette grosse femme, voulant lui parler de la Bosse, et dit qu'elle l'avait vue chez la Voisin.

— Elle ne dit pas la vérité, et la Bosse lui dit, lorsqu'elle lui proposa la somme de 10,000 liv., qu'encore qu'elle fût conçue pour argent prêté, elle n'en serait pas meilleure, parce que l'on demanderait toujours d'où la Bosse aurait tiré une somme aussi forte pour la prêter à la dame de Vassé, et sur cela elle lui dit qu'elle dirait que la promesse était pour vente de chevaux faite par défunt Bosse son mari.

— Il est vrai que cela fut dit entre elles, à la réserve qu'il ne fut point parlé de vente de chevaux, et la somme n'était que de 4 ou 5,000 liv., et ce fut la Bosse qui trouva l'expédient de la promesse et de la vente de chevaux. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 24 avril 1679.

Monsieur, j'ai vu les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire hier; j'ai chargé le sieur Desgrez, à mon dernier voyage à Paris, de vous dire que le Roi trouvait bon que vous promissiez grâce à la Potereau, pourvu qu'elle vous fournît des preuves des trois empoisonnements dont elle vous a parlé; vous tirerez apparemment de grands éclaircissements de Tournet, sa femme et son frère, je

vous supplie de me faire part de ce qu'ils répondront lorsque l'on les interrogera.

J'écris à M. le doyen de Notre-Dame la lettre que vous trouverez ci-jointe, à cachet volant, ainsi je ne vous en répéterai pas le contenu.

Le Roi a trouvé bon de faire venir diligemment le mari de la Bosse, et j'expédierai demain les ordres de S. M., nécessaires pour cet effet.

Le Roi a approuvé que M. de la Ferronnaye ait arrêté Chapelain, je vous adresse un ordre de S. M. pour faire qu'il soit gardé jusqu'à nouvel ordre. (A. G.)

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE LA CHAMBRE [1].

Ce jour, 24 avril 1679, MM. les commissaires sont entrés pour la continuation de la visite des procès mis sur le bureau.

En procédant, M. de Bezons, rapporteur, a dit que par les interrogatoires de la Bosse et de la Vigoureux, du 22 avril 1679, il y avait de nouvelles charges contre des particuliers nouvellement mis au château de Vincennes, de l'ordre du Roi, savoir la Durand et une vinaigrière du faubourg Saint-Germain, contre lesquelles et contre ceux qui se trouveraient chargés, il estimait qu'il était à propos de décréter, et à cet effet de mettre ès mains du procureur général les interrogatoires.

Ce qui ayant été fait, et les conclusions rapportées, la chambre, après avoir délibéré, a ordonné que les femmes Bosse et Vigoureux seront récolées, et confrontées à la Chéron, et la Vigoureux en outre à F. Bosse, et que la Durand et la vinaigrière du faubourg Saint-Germain seront arrêtées, recommandées sous le bon plaisir du Roi au château de Vincennes, et qu'une devineresse demeurant rue de la Tannerie et la Potereau seront prises au corps [2].

A aussi été délibéré sur les conclusions prises par le procureur général sur les interrogatoires de la Bosse, de la Voisin, de Lesage, en

1. L'immensité des documents laissés par la Chambre nous a imposé l'obligation de supprimer les pièces dépourvues d'intérêt. Les interrogatoires de la Durand, qui était femme d'un cordonnier, ceux de la vinaigrière et de plusieurs autres, n'ont pas semblé valoir la peine d'être reproduits, et nous avons pensé qu'un extrait fort succinct et souvent même une simple note suffiraient pour des affaires dont il ne ressort rien de saillant ni d'utile pour l'histoire du XVIIe siècle.

2. La Potereau ne fut pas arrêtée; Louvois l'avait fait évader en récompense des renseignements qu'elle avait donnés à la justice.

date des 17 et 22 mars 1679, et a été arrêté que le chevalier de Vanens, la Marottière, un quidam curé du Fretoy, un autre quidam prêtre qu'on dit faire présentement profession de la R. P. R., la Leroux, la Delespine, la Picquet, la Hebert, Vautier et sa femme, et Regnard, seront pris au corps, la Jacob arrêtée et recommandée au château de Vincennes, et la Deslauriers aussi prise au corps, son mari et de Presle idem [1].

M. de Bezons ayant dit que Catherine David, qui avait déposé sur le fait de certain crapaud, était suspecte de complicité avec la Bosse, son fils et la Chéron, pourquoi il convient d'examiner sa déposition et sa confrontation à la Bosse et à F. Bosse, même les interrogatoires de la Bosse et de son fils, où il en était parlé, et lecture ayant été faite des pièces, et le tout porté au parquet et rapporté à la chambre avec des conclusions du procureur général, a été ordonné après délibération qu'elle sera prise au corps.

Nota. — Que quasi tous ceux et celles qui ont été mis prisonniers à Vincennes ou à la Bastille y ont été mis de l'ordre du Roi, après quoi et sur la lecture qui était faite à la chambre des interrogatoires qui faisaient charge, l'on décrétait contre eux un arrêté et recommandé. Ce qui s'est fait de la sorte à cause du peu de secret qu'il y avait à la chambre sur ce qui s'y passait, nonobstant la forte recommandation qu'il avait plu au Roi de faire à MM. les commissaires en général, lors de l'établissement de la chambre, de ne rien divulguer au dehors de tout ce qui s'y passait et d'en garder fort étroitement le secret. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA VIGOUREUX.

Du 28 avril 1679, à Vincennes.

La Vigoureux dit que ce fut la Bosse qui fit la proposition de la neuvaine pour la dame de Vassé, et d'une promesse de 4 ou 5,000 liv., sur quoi elle lui dit qu'elle en parlerait à la dame, et c'était pour la neuvaine.

La Bosse a dit que la Vigoureux sait bien avoir fait une infinité d'affaires avec la Duvivier, de qui la fille fait voir dans le verre, et la Duvivier est une frangère qui demeure au cloître Sainte-Opportune. A l'égard de la dame de Vassé, il est tellement vrai ce

1. Il faut ajouter à ces noms celui de la Desmaretz, fruitière à la halle. Le décret rendu contre de Presle ne put être mis à exécution. Le 25, la chambre ordonna l'arrestation de la Trianon.

qu'elle en a dit et que c'est la Vigoureux qui a fait les propositions, qu'elle a appris que M. de Vassé avait les gouttes, comme aussi le lieu où la dame avait mis sa vaisselle d'argent; la Vigoureux n'aurait qu'à parler de Gobert, qui est un rousseau et demeure dans la cour de la maison où loge le fils de la Vigoureux, rue Neuve-Saint-Martin, à l'image Sainte-Anne, duquel elle disait qu'il clouait les hommes dans deux heures; et comme elle en parlait ainsi elle lui disait pourquoi elle ne l'employait et ne l'allait pas chercher pour la Poulaillon, puisqu'il était si capable, et il allait voir dans l'île ou aux environs une dame pour quelque affaire, et la dame était vêtue fort proprement et allait quelquefois chez la Vigoureux, où elle entrait dans son cabinet avec elle. Le mal nommé, autrement Lesage, avec la Duval faisaient des affaires de 30 et 40 pistoles, à ce qu'il a dit en présence de la Vigoureux. Elle se doit bien souvenir que la dame de Bouillon lui avait offert 50 pistoles pour la faire parler à l'esprit, qu'elle Vigoureux ayant fait tirer l'horoscope de madame la lieutenante civile Le Camus[1], et le lui ayant montré en présence de Gobert qui l'avait tiré, et Gobert l'ayant lu, ayant entendu qu'il y avait un vilain mot de poison dans cet horoscope, elle leur dit d'ôter ce vilain mot de poison, sur ce que la Vigoureux avait dit diverses fois que la lieutenante civile ne vivait pas bien avec son mari [2], que s'il venait à trouver l'écrit cela leur ferait des affaires. Pour marque que la Vigoureux a voulu la perdre, elle l'avait voulu engager de donner à la Poulaillon la même servante appelée Marie qu'elle avait donnée à la Philbert, quelques mois auparavant; la femme qui demeurait dans la rue de la Tannerie s'appelle la Poitevin, et il y a une autre femme du nom de laquelle elle se souviendra, et qui est aussi de tous ces méchants commerces, et il est nécessaire d'exterminer tous ces gens-là qui font

1. Marie-Catherine Dujardin, fille d'un conseiller de la cour des aides de Rouen, morte le 14 juin 1719, à soixante-dix ans. Elle eut trois enfants; malgré cela, le lieutenant civil savait bien à quoi s'en tenir sur les sentiments de madame Le Camus; mais, comme beaucoup de maris, il préférait sauver les apparences. Il ne pardonna jamais à M. de la Reynie d'avoir laissé écrire les déclarations de la Bosse et de la Vigoureux, et il se proclama partout et pour toujours son ennemi.

2. Jean Le Camus avait été intendant d'Auvergne en 1669, il fut nommé lieutenant civil le 28 juillet 1671 ; il mourut le 28 juillet 1710, âgé de soixante-treize ans, et fut inhumé aux Blancs-Manteaux, sous un superbe mausolée en marbre que sa veuve prit soin de faire élever. Il survécut plus de trente ans à la liaison de sa femme avec la Bosse et la Vigoureux; il est probable que madame Le Camus n'avait point d'intention criminelle contre son époux et qu'elle a consulté les devins par un sentiment de simple curiosité.

périr du monde. Ne peut dire si c'est la dame Savreux chez qui elle Bosse fut deux ou trois fois avec la Voisin, vis-à-vis de l'église de l'Ave-Maria, à une porte cochère; mais sait bien y avoir été; la Voisin y allait chez une femme qui pourrait être la Savreux, sans qu'elle en soit autrement assurée, parce qu'elle attendait à la porte pendant que la Voisin était dans la maison, et de cela il peut y avoir environ sept ans.

La Vigoureux a dit que Gobert regarde à la main, mais il ne se mêle d'autre chose, et n'en est point capable, et la dame dont veut parler la Bosse, qui demeure dans l'île, est la Baron [1] qui est une femme mariée, qui est venue chez elle deux ou trois fois, et à laquelle elle a regardé dans la main; et Gobert n'a jamais tiré pour elle Vigoureux que deux horoscopes, dont l'un était pour une dame de Poitiers ou de Saumur, et l'autre pour la lieutenante civile Le Camus, qu'elle brûla, et dans lequel il n'y avait pas le mot de poison, mais y avait le mot de mort subite, et elle n'a jamais dit qu'une fois à la Bosse que la lieutenante civile ne vivait pas bien avec M. son mari. Il est vrai que la duchesse de Bouillon [2] lui a offert 50 pistoles pour lui faire voir la même chose qu'on avait fait voir à un homme de qualité qu'elle connaissait; et ce fut la Bosse qui avait eu la pensée de mettre chez la Poulaillon la servante appelée Marie, qu'elle Vigoureux avait placée quelque temps auparavant chez la Philbert, mais la Bosse se ravisa quelque temps après et ne le voulut point faire [3].

1. Cette dame Baron était amoureuse d'un abbé dont la procédure ne fait pas connaître le nom; il pourrait bien être que ce fût la femme de Boiron, dit Baron, le plus célèbre acteur de l'époque. Si cette conjecture est juste, notre héroïne s'appelait Charlotte le Noir de la Thorillière. Elle était comédienne à l'hôtel de Bourgogne. Elle se retira en 1671, rentra vers Pâques 1729, et quitta définitivement le théâtre la même année. Elle mourut le 24 novembre 1730. Elle avait eu pendant son mariage un fils et une fille. Madame Baron avait été mariée en septembre 1675; on voit qu'elle ne garda pas longtemps le serment de fidélité; mais les bonnes fortunes de son mari furent si nombreuses et si publiques qu'elle ne prenait avec cet abbé qu'une revanche des plus modestes et des mieux méritées.

2. La déclaration de ces deux empoisonneuses contre la duchesse de Bouillon fut confirmée par tant de témoignages que le Roi permit à la chambre de faire comparaître cette dame devant les juges; on crut devoir cette satisfaction à l'opinion publique, soulevée par les bruits qui couraient sur son compte; mais les nièces de Mazarin tenaient trop de place dans les souvenirs, et peut-être, quoi qu'on ait dit, dans le cœur de Louis XIV, pour qu'elles subissent le châtiment mérité par les fautes qu'elles avaient commises.

3. En suite de ces interrogatoires et confrontations, la chambre ordonna le 2 mai l'arrestation de Gobert, de la Duvivier et de sa fille, de la Poitevin, de la Pelletier, des deux sœurs Marguerite et de leur nièce.

CONFRONTATION DE LA VIGOUREUX A LA VOISIN.

Du 29 avril 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Voisin a dit n'avoir reproches.

La Voisin est demeurée d'accord d'avoir fait faire plusieurs neuvaines, et selon Dieu, et dit n'avoir jamais fait de sottises, et n'avoir entrepris que l'affaire de la Philbert, qu'elle mit entre les mains de la Bosse; et lui a donné connaissance de madame de Dreux, l'ayant menée à Notre-Dame, où elle Voisin fut parler à cette dame, la Bosse étant lors avec elle; et à l'égard des grossesses de filles ou femmes, il est vrai que cinq ou six de qui les menstrues avaient été retardées s'étant adressées à elle, elle les a adressées à la Lepère, sage-femme, laquelle disait que c'était son affaire; et il est vrai que madame de Dreux, ayant dit une fois qu'elle était retardée de six semaines, lui demanda quelque chose pour cela, mais elle lui dit qu'elle se donnât patience, sur quoi la dame dit qu'elle connaissait une de ses amies qui lui pourrait donner quelque chose pour cela.

La Vigoureux a dit que la Bosse lui a dit que la Voisin lui avait mis la Philbert entre les mains après qu'elle en avait tiré 500 écus et jusqu'à sa croix de diamants, et aussi que la Voisin avait eu 2,000 liv. pour faire le mariage de M. de Prade avec la présidente Leféron, ce qui lui fut dit par la Bosse, au sujet de l'obligation qui avait été faite par de Prade au profit de la Voisin et depuis retirée, la Bosse disant que la Voisin avait eu assez de de Prade sans cela.

La Voisin a dénié ce que la Vigoureux vient de dire des 500 écus et de la croix de diamants, et aussi d'avoir eu de M. de Prade 2,000 liv. pour le mariage; il est bien vrai qu'il lui a prêté quelque argent, mais elle lui a donné des gages pour cet argent; il est vrai pareillement que l'obligation a été faite à son profit, et depuis retirée par les artifices de de Prade et de la Bosse. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE COLIN, DOMESTIQUE.

Du 29 avril 1679, à Vincennes.

— Nicolas Lescuyer, âgé de vingt-six à vingt-sept ans, serviteur domestique de M. Dreux, maître des requêtes, et servant à l'office et à la cuisine, demeurant chez M. Dreux, rue des Tournelles, natif

de Paris. Il y a dix-huit ans qu'il est au service de madame Dreux, et il y a six ans qu'il a quitté les couleurs.

— Si on ne l'appelait pas Colin, du temps qu'il portait les couleurs? S'il accompagnait la dame partout où elle allait[1]?

— Oui, à moins qu'elle ne l'envoyât ailleurs.

— S'il connaît la Voisin?

— Oui, il y allait, et madame Dreux l'y envoyait souvent. Il lui a porté des billets, et quelques-uns étaient cachetés et d'autres ouverts. Il ne lui a rien porté outre les billets, et lorsqu'il y allait c'était pour lui dire de venir parler à madame Dreux, quelquefois dans Saint-Louis, d'autres fois à la pointe de l'île à Notre-Dame, dans des jardins, ou à l'Arsenal[2]. Il venait quelquefois chez la dame Dreux une grosse femme puissante, le visage plein[3], et qu'il reconnaîtra bien; elle était alors vêtue de noir, et croit que c'était de deuil, et demandait à parler à lui Colin, et lors lui disait où était la Voisin, ce qu'il allait ensuite dire à sa maîtresse, mais elle ne montait point à la chambre de la dame et ne lui parlait pas. Lorsque madame Dreux parlait à la Voisin, dans les rendez-vous qu'elle lui donnait, elle le faisait ordinairement retirer de crainte qu'on ne la reconnût, et était toujours en cape et avec un masque qu'on appelle un loup, et même, lorsqu'elle est allée chez la Voisin, elle laissait son carrosse au bas des Petits-Carreaux, proche d'un brodeur, et lui avec le cocher, et s'en allait seule, ce qui lui faisait soupçonner qu'elle allait chez la Voisin. (B. A.)

L'ABBÉ D'ESTRADES A POMPONNE.

A Turin, le 29 avril 1679.

Monsieur, comme il m'aurait été impossible de faire connaître à Madame Royale les grands avantages que madame la comtesse de Soissons reçoit du changement qui est arrivé dans sa charge de surintendante de la maison de la Reine, et ceux que MM. ses enfants

1. A cette époque les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie ne sortaient jamais sans être accompagnées par une gouvernante ou un serviteur; non-seulement les convenances sociales leur imposaient cette contrainte, mais elles y étaient obligées par la grossièreté des passants, qui n'eussent pas manqué d'insulter une femme seule, à pied, dans les rues. On dit maintenant qu'un laquais porte la livrée et non les couleurs.

2. C'est-à-dire dans le jardin situé entre l'Arsenal et la Bastille, sur l'emplacement duquel on a construit un grenier d'abondance.

3. Cette grosse créature était la Bosse.

en peuvent espérer avec le temps, si je m'étais servi d'autres termes que les vôtres, j'ai cru ne pouvoir mieux exécuter l'ordre que le Roi m'a donné d'en informer véritablement cette princesse qu'en lui lisant ce que vous m'avez fait l'honneur de lui mander sur ce sujet dans la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, du quatorzième de ce mois. Non-seulement Madame Royale m'a assuré qu'elle était très-sensible à la bonté que le Roi lui faisait paraître en cette occasion, et aux marques que S. M. avait données de son affection à madame la comtesse, mais encore elle m'a dit qu'elle trouvait que cette affaire lui était si avantageuse, que sur le bruit qui s'en répandit après la mort de feu M. le comte de Soissons, elle avait conseillé l'année passée à madame la comtesse de Soissons, dans le temps qu'elle était près d'elle, de prévenir la volonté du Roi dès qu'il lui ferait connaître qu'il désirerait cette preuve de son obéissance. Elle a souhaité que je donnasse part à M. le prince de Carignan de ce que je venais de lui représenter, et lorsque je l'ai fait entendre à ce prince, il a témoigné qu'il était fort touché des grâces que le Roi faisait à madame la comtesse, et de celles qu'il avait l'intention de répandre dans sa famille. Il m'a prié aussi de faire savoir à S. M. qu'il avait reçu avec tout le respect qu'il devait, la connaissance qu'elle a bien voulu lui donner des sentiments favorables qu'elle avait pour une princesse qui lui était si proche. J'ai remarqué dans la conversation que j'ai eue avec Madame Royale qu'elle a peu d'amitié pour madame la comtesse, et qu'elle ne s'intéresse en ce qui la regarde qu'autant qu'elle s'y croit obligée pour une princesse de sa maison; l'affection qu'elle a pour M. le chevalier de Savoie, son fils, et qu'elle témoigne ouvertement, ne contribue pas peu à nourrir cette mauvaise volonté; elle n'en a peut-être pas une meilleure pour M. le prince de Carignan, et son mécontentement a été autrefois assez public, mais elle garde avec lui beaucoup de mesure depuis quelque temps, et elle le ménage avec soin. (B. I.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A LA LEPÈRE.

Du 30 avril 1679.

La Lepère demeure d'accord d'avoir accommodé plusieurs filles ou femmes qui n'avaient point de maris, mais ça n'a point été avec aucun fer, mais bien avec une seringue; et lorsqu'elles n'étaient que retardées en leurs mois elle les accommodait quelquefois chez elle, et d'autres fois chez la Voisin, mais lorsqu'elles étaient grosses

elle les renvoyait sans vouloir leur rien faire, non plus qu'aux filles qu'elle reconnaissait avoir leur virginité. Il est vrai que la Voisin lui en a envoyé un grand nombre pour cela, mais elle en a aussi renvoyé beaucoup sans vouloir leur rien faire, et elle demandait quelquefois à la Voisin pourquoi elle prenait de l'argent de celles qu'elle lui envoyait, lorsqu'elles n'étaient pas grosses; sur quoi la Voisin lui disait que puisqu'elles se déclaraient elles-mêmes être putains, il fallait bien qu'elle les crût. Demeure d'accord d'avoir ouï dire qu'il y en avait eu qui avaient accouché chez la Voisin, avant terme, et que leurs enfants avaient été enterrés dans le jardin de la Voisin, et de lui avoir dit sur cela que si la chose était vraie il faudrait brûler son jardin, à quoi la Voisin lui disait qu'elle était une bête, et qu'il ne fallait pas prendre garde à ce que l'on disait sur cela. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A BLESSIS.

Du 1er mai 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. Blessis a dit pour reproches que la Bosse a dit beaucoup de choses contre lui, et mal parlé de sa personne, et dit qu'il se mêlait de beaucoup d'affaires avec la Voisin, et qu'il cherchait des gens pour les mener à la Voisin.

La Bosse a dénié les reproches; elle a dit que Blessis a connu un petit prêtre de Bonne-Nouvelle, appelé le curé du Fretoy, avec lequel il faisait beaucoup de choses, et qui était associé du petit prêtre qui était avec la de la Grange, au sujet de laquelle elle sait que la Delaporte était dans les prisons du grand Châtelet, dans le même temps que la de la Grange y était prisonnière.

Blessis a dit qu'il est vrai qu'il allait souvent chez la Delaporte attendre la Voisin, et à l'égard du curé du Fretoy, il était ami de la Marottière, et c'est avec lui qu'il a vu ce curé qu'il a connu toujours pour honnête homme, mais bien est vrai que ce prêtre avait dans sa poche quelques petits morceaux de cuivre [1]. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA BOSSE A COLIN.

Du 3 mai 1679, à Vincennes.

Colin a dit reconnaître la Bosse pour être celle qui venait le

1. Le 2 mai le Chambre ordonna que les deux sœurs Marguerite et Vertemart leur nièce seraient prises au corps.

demander de la part de la Voisin chez madame de Saintot. Elle a dit ne le connaître, et depuis, qu'elle le reconnaît pour Colin, mais il n'avait pas de perruque. Colin a dit n'avoir reproches.

Colin est demeuré d'accord d'avoir porté des lettres chez la Voisin, de la part de madame Dreux, sa maîtresse, et d'y avoir vu la Bosse; mais à l'égard des fleurs qu'elle a dit qu'il y a portées, il n'en a aucune mémoire et ne peut s'en souvenir. Elle est venue plusieurs fois chez la dame de Saintot, de la part de la Voisin, et elle s'adressait à lui, ou pour lui dire où serait la Voisin, ou pour demander à sa maîtresse à quelle heure elle se trouverait dans les lieux où elle devait se rendre.

La Bosse a dit qu'il se doit souvenir que le jour qu'il apporta les fleurs, il rendit une lettre cachetée en même temps à la Voisin, qui était lors à table avec son mari et elle, et qu'il lui fut dit par la Voisin qu'elle ne manquerait pas de se trouver le lendemain à Notre-Dame.

Colin a dit qu'il peut bien se souvenir de ce qu'elle dit à l'égard de la lettre, mais après y avoir bien pensé, il ne se souvient point d'avoir porté aucunes fleurs chez la Voisin. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Ce jour, 4 mai 1679, messieurs sont entrés à sept heures, a été procédé aux interrogatoires de la Vigoureux, de M. et F. Bosse, et de la Ferry, sur la sellette, et de M. Vigoureux et G. Bosse, debout et derrière le bureau, pour ce transférés de Vincennes et de la Bastille.

Ce jour, 5 mai 1679, messieurs sont entrés et a été procédé à l'interrogatoire de la Bosse, étant sur la sellette, pour ce aussi transférée de Vincennes.

Ce jour, 6 mai 1679, messieurs sont entrés à l'heure ordinaire, et lecture ayant été faite derechef des conclusions définitives du procureur général contre les accusés, qui avaient été interrogés dans la Chambre les deux jours précédents, M. le président a pris les voix de MM. les commissaires, l'un après l'autre, pour le jugement de leur procès. Après quoi arrêt a été donné qui les déclare dûment atteints et convaincus; savoir : la Bosse d'avoir composé plusieurs sortes de poisons, et outre, icelles Bosse et Vigoureux d'en avoir conjointement distribué à diverses femmes pour empoisonner

leurs maris et autres personnes, les avoir induites à commettre les empoisonnements, et de s'être servies pour cet effet du prétexte de prières et autres œuvres de piété; la Ferry d'avoir demandé et reçu plusieurs fois du poison de la Bosse, et d'en avoir empoisonné Ferry, son mari, et Bosse d'avoir participé à la composition et distribution des poisons; pour réparation de quoi, condamnés à faire amende honorable au devant de la principale porte de l'église de Notre-Dame, où elles seront menées dans un tombereau, nu-pieds et en chemise, la corde au col, tenant chacune en leurs mains une torche ardente du poids de deux livres, et là étant à genoux, dire et déclarer par la Bosse et Vigoureux que méchamment elles ont composé et distribué des poisons et persuadé les empoisonnements, et par la Ferry que méchamment et par de pernicieux conseils elle a empoisonné Ferry, son mari, dont elles se repentent, et demandent pardon à Dieu et au Roi et à justice, et être audit lieu le poing droit coupé à la Ferry; ce fait, seront Bosse, Vigoureux et Ferry menées et conduites dans le tombereau à la place de Grève, pour y être, savoir : lesdites Bosse et Vigoureux, brûlées vives, et leurs cendres jetées au vent, et la Ferry, pendue et étranglée à une potence qui sera pour ce plantée en la place de Grève, ce fait son corps jeté au feu et ses cendres aussi au vent; et François Bosse à assister à ladite amende honorable, ce fait, aussi conduit à la place de Grève pour y être pareillement pendu et étranglé à une potence; la Bosse, la Vigoureux, être préalablement appliquées à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir déclaration de leurs complices et des autres faits résultant du procès; tous leurs biens déclarés acquis et confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris 200 liv. pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme de Ferry dans l'église de Saint-Sauveur, sa paroisse, et outre 50 liv. d'amende chacun envers le Roi, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de S. M.; et à l'égard de Marie Bosse, condamnée d'assister à l'amende honorable et exécution; ce fait, bannie à perpétuité du royaume, enjoint à elle de garder son ban à peine de la vie, et seront Vigoureux et Guillaume Bosse gardés jusqu'à l'exécution du présent arrêt.

Ce fait, a été mis sur le bureau par M. de Bezons une requête présentée à la chambre par le procureur général afin de permission d'informer des faits y mentionnés, qui sont que, depuis quelques jours, il avait avis qu'une fille qui demeurait dans la rue Saint-

Antoine, dans l'allée de la culture Sainte-Catherine, était décédée d'une maladie fort extraordinaire, qui lui était venue d'une pilule qui lui avait été donnée par une femme veuve, de sa connaissance, dans un verre de vin blanc; qu'à ce moment la fille était avec des chaleurs insupportables dans l'estomac qui lui avaient duré jusqu'à sa mort; que son corps ayant été ouvert par un chirurgien juré, en présence de médecins et apothicaires, il leur avait paru que la fille pouvait avoir été empoisonnée avec du sublimé corrosif, d'autant plus que cette fille s'était plainte, qu'ayant voulu donner quelques avis à la veuve sur le peu de régularité de sa conduite, la veuve avait témoigné en être mal satisfaite, et avait menacé la fille par une lettre qu'elle s'en repentirait, laquelle lettre la fille avait brûlée pendant sa maladie, disant qu'elle pardonnait sa mort à la femme; qu'une petite fille ayant goûté un peu de ce vin blanc en était restée fort incommodée, et que dans le quartier le bruit était public que la fille qui était morte avait été empoisonnée.

Sur laquelle requête, après délibération, a été ordonné qu'il en serait informé à sa requête. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA DUVIVIER.

Du 7 mai 1679, à Vincennes.

— Barbe Breton, femme de Jacques Duvivier, maître franger[1] à Paris, âgée de trente-trois ans, demeurant dans le cloître Sainte-Opportune, native de Nogent-sur-Seine.

— Si elle connaît la Vigoureux, et qui lui en a donné la connaissance?

— Oui, et ayant fait une perte, elle fut chez Thibault, belle-sœur de la Vigoureux, où celle-ci regarda dans sa main; elle lui donna 5 sols; et depuis quatre ans que la Vigoureux est de retour d'Aurillac, elle l'a vue souvent. La Vigoureux lui ayant demandé si elle voulait gagner quelque chose, elle le pourrait faire parce qu'il venait chez elle des drôlesses qui étaient en peine de leurs amants, et qu'elle leur en dirait des nouvelles et ferait dire quelques messes pour cela. S'étant trouvé une fois un papier chez elle qui enseignait à regarder dans le verre, elle y a fait regarder quelquefois; autant qu'elle s'en peut souvenir, il y avait ces mots : Calin, Cala, Gratin,

1. Les frangers faisaient partie de la communauté des tissutiers rubaniers; ils fabriquaient des franges, des mollets, etc.

Grata[1], par les évangiles de Dieu, et par la virginité qui est devant toi, et ne se souvient du reste; et c'était la Vigoureux qui lisait ce qui était dans le papier, ou qui le faisait lire à ceux qui venaient pour voir dans le verre; et la Vigoureux la mena chez madame de Vassé avec sa petite fille à elle, pour faire voir dans le verre si la dame était bien aimée de son mari; ce qui ayant été fait, la petite fille dit qu'elle voyait que M. de Vassé passait la main sur la tête de sa femme, comme s'il l'eût embrassée, et croit que madame de Vassé partit quinze jours après pour aller le trouver, et de cela il y a environ deux ans. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE GOBERT.

Du 7 mai 1679, à Vincennes.

— Louis Gobert, ferrandinier[2], à Paris, âgé de vingt-sept ans et demi, natif de Paris, demeurant rue Neuve-Saint-Martin. Il est marié, et il a femme et enfants.

— S'il connaît la Vigoureux et s'il sait de quoi elle se mêle?

— Oui, et il sait qu'elle se mêle de regarder à la main, et il l'a connue parce qu'il a travaillé de son métier chez son fils, qui est aussi ferrandinier et qui demeure dans la même maison.

— Quelles affaires il a faites avec elle, et si par son ordre il n'a pas fait des horoscopes?

— Oui, et c'est par un livre de géomance dont il a quelques principes et sur lequel il a travaillé; il n'avait que le *Curé de Pirenche* qui se vend au palais, par Guillaume de Laynes.

— S'il connaît la Baron qui demeure dans l'île Notre-Dame?

— Oui, et la Vigoureux l'a envoyé tirer sur les douze maisons son horoscope; elle était jalouse d'une autre personne qu'un abbé aimait mieux qu'elle, et qu'elle voulait faire haïr à l'abbé. Il noua l'aiguillette, et ce fut la Vigoureux qui lui dit qu'il fallait la nouer, et ce en présence de son mari qui lui donna deux liards pour aller chez un mercier acheter une aiguillette; et il n'a fait que cela pour elle, à la réserve d'un horoscope qu'il a fait par son ordre sur M. le lieutenant civil Le Camus: la Vigoureux lui dicta ce qu'elle voulait qui fût écrit. Bien est vrai qu'elle a dit à plusieurs

1. On ne sait pas bien d'où viennent ces mots bizarres, qui se trouvent souvent dans les livres de magie; il se peut qu'ils aient été pris chez les cabalistes du moyen âge.

2. Les ferrandiniers étaient des fabricants d'étoffes en soie et laine.

personnes qu'il savait faire brûler le fagot, quoiqu'elle sût bien que ce ne fût que des folies, mais lorsqu'on lui a donné quelque chose pour cela, il en a donné la moitié à la Vigoureux. Dit de soi qu'il y a dans la cour de Sainte-Anne, où il loge, un cloutier qui a son fils en apprentissage chez un maître retordeur où est aussi son frère à lui, et ce cloutier s'appelle Longuet, lequel voyant son fils attaqué d'un rhume, le soupçonna d'avoir fait un sort à son fils, et le menaça pour cet effet de le faire arrêter, et s'il eût eu de l'argent il en aurait fait instance au criminel du Châtelet pour en avoir réparation.

— S'il n'a point été avec la Vigoureux chez la Baron, et quel argent la Baron lui a donné?

— Il n'y a point été avec la Vigoureux, mais il y a été seul trois ou quatre fois, la Baron l'ayant envoyé quérir par sa servante, et elle ne lui a donné qu'une fois une pièce de 30 sols et d'autres fois quelques pièces de quatre sols, dont il a toujours donné moitié à la Vigoureux.

— Si en se sauvant, lorsqu'il a été arrêté par le toit de la maison, il n'a pas laissé dans le grenier un sac dans lequel il y a des livres et des papiers manuscrits?

— Oui, il y a un livre de Peruchio, le livre de Roussille, et le livre d'Indagine [1], et plusieurs manuscrits dont aucuns sont de sa main, et ce sont de ces secrets et des fables qui lui ont été donnés et desquels il ne s'est jamais servi. (B. A.)

DÉCLARATION DE COLIN.

L'an 1679, le 7 mai, à Vincennes.

Il y a environ neuf ou dix ans, et ne peut dire le temps précisément, étant pour lors laquais de madame Dreux, qui logeait dans l'île Notre-Dame, la dame sa maîtresse, un matin, comme il entrait dans sa chambre, lui dit en ces termes : Petit garçon, madame Voisin doit venir ce soir, attendez-la là-bas, et quand elle viendra, faites-la entrer dans ma chambre. Ce qu'il fit, et l'ayant conduite dans la chambre de sa maîtresse, dans laquelle il n'y avait personne

1. *La Chiromanie, la phisionomie et la geomanie avec la signification des nombres et l'usage de la roue de Pytagore*, par le sieur de Peruchio. Paris, 1663. *La Chiromancie et Phisionomie d'Indagine par le regard des membres de l'homme*, mis en français par Ant. Dumoulin. Paris, 1862. Ces ouvrages avaient été imprimés avec privilége royal, et se vendaient à découvert au Palais.

pour lors, la dame Dreux lui demanda s'il n'avait pas sa tasse d'argent, qui était une petite tasse de six ou sept écus, et ayant mis sa tasse sur la table de la chambre, la dame lui dit de sortir, ce qu'il fit, et ne resta dans la chambre que la Voisin; laquelle en étant sortie quelque temps après, et ayant rentré dans la chambre de sa maîtresse environ une heure et demie après, il la trouva extrêmement mal et faisant de grands efforts, et avait alors auprès d'elle une femme de chambre de madame de Saintot, appelée Cato, qui est une fille qui est auprès de cette dame il y a plus de trente ans, laquelle tenait la tête de madame Dreux, qui fut malade tout le reste de la journée, et particulièrement faisant des efforts épouvantables toute la matinée. Il reprit sa tasse, et ne se peut souvenir si madame Dreux ne lui dit pas de la laver [1], et ne sait pas pour quel autre sujet la Voisin est venue d'autres fois la voir, parce que sa maîtresse le faisait retirer. Même se souvient que lorsque la Voisin vint un jour voir madame Dreux, qui logeait dans l'hôtel de Saxe en ce temps-là, elle fit monter avec elle la Voisin dans une chambre haute qui servait de garde-robe à la dame et où elles furent seules. (B. A.)

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE QUESTION DE LA VIGOUREUX.

9 *mai* 1679.

M. de Luxembourg adressé à Lesage pour l'amour; confesse s'être mêlée de nouer l'aiguillette; Lesage et la Philbert et le prêtre devaient faire un maléfice et messe sacrilége à Charonne pour le trésor. Meurt à quatre heures, d'un abcès dans la tête.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE QUESTION DE LA BOSSE.

La Leroux lui donna de la part de la de la Grange les poisons pour Brunet; la Chéron lui a montré à empoisonner le linge. La Voisin, aimée par un homme, fit louer une chambre par la Leroux, et donna congé à cette chambre parce que le chevalier de Bernières l'y vint voir. Empoisonnement de Brunet, manqué par le lavement où il n'y avait pas assez d'eau-forte, on lui donna une eau; Jourdain,

1. La Voisin avait avancé, on l'a vu plus haut, que madame Dreux lui avait demandé quelque chose, sans dire plus; lorsqu'elle connut la déclaration de ce laquais elle avoua qu'elle avait donné une médecine à la dame pour faire revenir ses règles, c'est-à-dire pour amener un avortement. Cette scène aurait eu lieu en 1669 ou 1670.

mari de la Jeanne, devait faire parler au diable le chevalier d'Hanivel. Philbert déchargé de poison, mais chargé par la Voisin d'avoir eu commerce avant son mariage avec sa femme. Poudre de diamant employée par la Voisin pour poison sur son mari. Empoisonnement de M. de Dreux et de M. Leféron. M. de Feuquières et M. de Luxembourg cherchaient à parler au diable, la Poulain devait faire leur affaire; on enterrait des draps, le sang menstruel pour se faire aimer, le sang et l'urine pour maléfices. La Poulain et la Bergerot, personnes pernicieuses; la Pannetier met des cœurs dans la cheminée pour maléfices. Ne pouvant souffrir la question à l'eau, elle eut les brodequins. (B. C. L.)

CONFRONTATION APRÈS LA QUESTION DE LA BOSSE A LA CHÉRON.

Du 9 mai 1679, à la Bastille.

Ont dit se connaître. La Chéron a dit n'avoir reproches. La Bosse a dit que c'est la Chéron qui est cause de ses malheurs.

La Chéron a dit qu'il est vrai qu'elle a dit à la Bosse la composition du poison de l'arsenic avec du savon noir, et c'est le prêtre de Pincourt, la petite fenêtre, autrement du Val, qui lui dit que s'il voulait du mal à une personne il lui donnerait de l'arsenic avec du savon noir mêlés ensemble dans un chausson.

CONFRONTATION DE LA BOSSE A BELOT.

Du 10 mai 1679, à la Bastille, sept heures du matin.

Ont dit se connaître. Belot a dit pour reproches que la Bosse lui a demandé du poison et de l'opium, mais il ne lui en a pas voulu donner, et de plus, qu'elle l'a ci-devant volé. La Bosse a dénié les reproches et dit qu'il venait tous les jours la trouver pour la persécuter d'aller au faubourg Saint-Germain pour faire l'empoisonnement d'une dame masquée, et c'est lui que la Chéron a dit avoir le secret d'empoisonner les tasses d'argent.

Belot est demeuré d'accord que la Bosse lui a parlé d'une tasse, mais il ne lui a jamais parlé de l'empoisonner. Et depuis a dit qu'il est vrai qu'il a demandé la tasse, mais ce n'était pas pour l'empoisonner, et seulement pour la voler; c'est elle qui lui a demandé de l'opium et du poison, mais il ne lui en a pas voulu donner. L'opium était pour madame Poulaillon, qu'il demanda à connaître avant de le donner. Son intention était, quand il l'aurait

connue, d'en avertir son mari. Et depuis a dit qu'il est vrai que la Bosse lui parla d'empoisonner une écuelle d'argent pour une dame de qualité du faubourg Saint-Germain; il lui dit d'apporter l'écuelle, mais son intention n'était pas de l'empoisonner, et seulement de la garder pour la vendre. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE PRONONCIATION ET D'EXÉCUTION DE L'ARRÊT.

L'an 1679, le dixième jour de mai de relevée, nous, Sagot, etc., ayant été averti que M. Desgrez, l'un des lieutenants de M. le chevalier du guet, venait de transférer de Vincennes à la Bastille la Ferry, condamnée à mort, etc., sommes à l'instant transporté dans la chapelle du château, où après avoir fait venir la Ferry, condamnée à mort, et M. Bosse, condamnée à assister à l'exécution, et étant icelles à genoux, leur avons prononcé l'arrêt; ce fait, avons laissé la Ferry entre les mains d'un docteur en Sorbonne pour se confesser, sommes aussi à l'instant monté en la chambre servant d'ancienne chapelle au château, où avait été laissée le jour d'hier la Bosse, aussi condamnée à mort, à laquelle, son confesseur qui était auprès d'elle s'en étant retiré, avons réitéré la prononciation, etc., de cet arrêt de mort; de ce par nous enquise, et après serment par elle fait de dire vérité, a dit qu'elle avait tout déclaré ce qu'elle savait, et qu'elle n'avait autre chose à nous dire sinon qu'elle nous priait de faire prier Dieu pour elle, et n'ayant rien à nous déclarer l'avons laissée entre les mains de son confesseur, et sommes retiré.

Et ce jour, sur les six heures et demie de relevée, nous étant transporté par-devers F. Bosse et la Ferry, qu'avons trouvés avec leurs confesseurs, et enquis s'ils ne se souviennent point de quelque chose qu'ils veuillent déclarer; F. Bosse a dit qu'il n'a su qu'une fois que sa mère ait eu de Lottinet de l'arsenic, non deux fois comme il l'a dit lors de la question, et il n'en veut point charger sa conscience : il est vrai qu'il a sassé de l'arsenic qui fut employé par sa mère à empoisonner la chemise de la Ferry, qui était lors dans la chambre de sa mère; il y était pareillement, et il sassa l'arsenic à la ruelle du lit de sa mère. Il est vrai aussi qu'il a vu une fois porter dans un petit pot à la Durand, par sa mère, de l'arsenic préparé avec du savon noir; a vu aussi accommoder le crapaud par la Chéron et mettre du vert-de-gris, et c'était pour en donner la composition à la Durand, qui disait que c'était pour

son mari, et qu'elle avait une dame de condition qui donnerait 200 louis d'or pour avoir de cette drogue après qu'elle en aurait vu l'effet sur le mari de la Durand; sa mère a eu 2,000 livres de la Philbert pour l'empoisonnement de son mari, et lui Bosse a été quérir plusieurs fois de l'argent chez la Philbert.

La Ferry, en son particulier, nous a dit que c'est la Bosse qui est la cause de son malheur; il est vrai qu'elle a empoisonné Ferry, son mari. Ce sont les mauvais conseils qu'elle a suivis, et qui lui ont été donnés, qui l'ont précipitée dans son malheur, et la Bosse lui dit dans ce temps-là qu'elle avait donné, et il y a environ huit ans, de la drogue à une veuve qui avait cinq ou six enfants pour faire mourir son mari, qui en était mort, parce qu'il lui était cruel et fâcheux, et qu'elle s'était depuis remariée avec un officier de la maison du Roi avec lequel elle était heureuse et fort bien; mais elle ne peut quant à présent se souvenir du nom de la veuve, ni du nom de celui qu'elle a épousé depuis.

Et sur les sept heures du soir, étant encore grand jour, Bosse, Ferry et F. Bosse ont été fait sortir de la Bastille par l'exécuteur pour l'exécution de leurs supplices, Marie Bosse pareillement pour être présente et assister à l'exécution, et ont été Bosse et Ferry mises ensemble dans un tombereau, avec chacune leur confesseur, et au tombereau par derrière a été attachée Marie Bosse, et dans un autre tombereau seul avec son confesseur a été mis Bosse, l'exécuteur n'ayant point de charette, et en cet état, et à la porte de la Bastille, en dehors du côté de la rue Saint-Antoine, l'arrêt de mort a été prononcé en la manière accoutumée, laquelle prononciation a été réitérée au devant de la principale porte de l'église Notre-Dame, aussi en la manière accoutumée, et audit lieu la Bosse et la Ferry ont fait l'amende honorable en la manière qu'il est porté par l'arrêt, à laquelle amende honorable ont assisté F. et M. Bosse, et audit lieu après l'amende honorable a été le poing coupé à la Ferry par l'exécuteur de la haute justice; ce fait, ont été les condamnés conduits en la place de Grève, lieu de l'exécution, où l'arrêt a été pour la troisième et dernière fois prononcé, aussi en la manière accoutumée, et l'exécution entière faite d'icelui sur leurs personnes, l'arrêt n'ayant point été au surplus exécuté sur la personne de la Vigoureux aussi condamnée[1], et pour les causes portées par autre

1. On a déjà vu que la Vigoureux était morte au milieu des tourments de la question.

procès-verbal de ce jour inséré dans celui de la question par elle soufferte, et a été Bosse après l'exécution de l'arrêt mise entre les mains de M. Mallet, exempt du guet, avec nombre d'archers, pour être ramenée à la Bastille, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement; après quoi nous nous sommes retiré. (B. A.)

L'ABBÉ D'ESTRADES A M. PINCHÈNE.

A Turin, le 10 mai 1679.

Je vous ai mandé que Mathioli disait qu'il savait avec certitude que M. de Mantoue avait été empoisonné [1], et comme cet avis me vient de plusieurs endroits, je ne doute presque point qu'il ne soit véritable [2]. Il me paraît néanmoins si important, que je crois que nous devons faire tout ce qui se pourra pour nous en assurer davantage et pour en pénétrer la vérité. C'est à quoi je vous prie de vous appliquer, à cause des mesures qu'un accident semblable bien vérifié vous obligerait de prendre sur madame de Varangeville [3].

(B. I.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Ce jour, 12 mai 1679, Messieurs sont entrés, et lecture ayant été faite du procès-verbal de question de la Bosse, la Vigoureux et F. Bosse, exécutés à mort le dixième du mois, et des conclusions prises par le procureur général sur le procès-verbal, a été rendu arrêt de prise de corps contre Courtot, serrurier, un quidam, mari

1. Charles-Ferdinand de Gonzague, dernier duc de Mantoue.

2. Cet empoisonnement, s'il a été tenté, ne réussit pas, car le duc de Mantoue n'est mort qu'en 1708, âgé de cinquante-six ans; mais la déclaration de Mathioli pourrait bien n'être pas sans quelque fondement. La mère du duc était veuve depuis 1665; on l'avait accusée déjà d'avoir abrégé la vie de son époux, et sa conduite avait fort augmenté les soupçons du public; après plusieurs intrigues menées à front levé, elle eut pendant son veuvage un enfant naturel, qu'elle passa depuis au compte de son fils. Le duc ne valait pas mieux que sa mère; cependant, excité par l'empereur d'Autriche, il paraît avoir cherché à arrêter ce scandale. Ce fut alors qu'il tomba malade; les détails manquent, mais on sait qu'en 1679, au moment où l'abbé d'Estrades écrivait, la duchesse s'enfermait dans un couvent d'ursulines, tandis que le comte Bulgarini, son amant, se faisait dominicain.

3. Charlotte-Angélique Courtin avait épousé, en 1678, Roque de Varangeville, alors ambassadeur à Venise. « Roque était de Normandie, suivant Saint-Simon, et moins que rien, quoiqu'il fut cousin-germain de madame de Pomponne. » Sa femme appartenait à une des meilleures familles de la robe; c'était une très-belle personne; il ne serait pas impossible qu'elle ait charmé le duc de Mantoue, qui vivait beaucoup plus à Venise que dans ses États. L'abbé craignait peut-être que la duchesse douairière n'eût formé quelque dessein funeste contre madame de Varangeville.

de la Jeanne, une femme qu'on dit être servante d'un curé près Châtres, une autre femme, servante à Châtres, la Dodée, la Poulain, la Pannetier, la Lambert et Deshayes; que dans six semaines il sera plus amplement informé contre M. Vigoureux, et cependant qu'il tiendra prison, et à l'égard de G. Bosse, qu'il sera mis hors des prisons.

A aussi été rendu un autre arrêt sur une requête dont a été fait lecture, présentée par le procureur général, et mise sur le bureau par M. de Bezons, contenant qu'il avait été averti que Gobert ayant été arrêté prisonnier la nuit, et s'étant voulu sauver par-dessus les tuiles, le lendemain de grand matin un ouvrier qui avait été travailler dans la maison voisine avait trouvé dans la cour un sac de papiers, lequel ayant aussitôt après été porter à un prêtre de Saint-Nicolas-des-Champs, le prêtre lui aurait dit qu'il se donnât bien de garde de retenir ces papiers et qu'il y avait de quoi faire brûler celui à qui ils appartenaient, ce qui l'avait obligé de porter le sac en l'état qu'il était et qu'il l'avait trouvé chez le commissaire du quartier, et comme il pourrait s'y en trouver quelques-uns qui serviraient à l'éclaircissement du crime dont Gobert est accusé, requérait qu'il lui fût permis d'en faire informer, et ordonné que les sac et papiers seront apportés au greffe de la chambre pour en prendre par lui communication, sur laquelle requête a été rendu arrêt conforme au réquisitoire. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA PHILBERT A LESAGE.

Du 12 mai 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. Lesage a dit n'avoir reproches.

Lesage est demeuré d'accord de l'avoir connue chez la Voisin, et la première fois qu'il l'y vit, il y a près de quatre ans, elle lui donna de la main sur l'épaule, et lui dit qu'elle avait eu beaucoup de bonne volonté pour lui et qu'elle avait donné 30 pistoles à la Voisin pour le racheter des galères. Demeure d'accord de lui avoir envoyé la Duval et d'avoir parlé une fois à elle chez la Duval et qu'elle lui a donné des rendez-vous dans l'église de Saint-Louis, et il y a été quatre ou cinq fois lui parler. La première et la deuxième fois qu'il l'y a vue, elle lui dit qu'elle avait à lui demander les moyens de faire taire la Voisin, qu'elle avait appris qui faisait courir le bruit qu'elle avait empoisonné son premier mari, et lui demanda comment il

pourrait faire pour l'empêcher de parler comme elle faisait sur ce sujet, et lui raconta alors comment elle avait épousé M. Philbert, son second mari, et lui dit que sachant bien que Brunet, son premier mari, était malade d'une maladie dont il ne pouvait guérir, ne lui dit point qu'il fût empoisonné, mais que Brunet étant en cet état elle avait consenti que leur fille fût fiancée à Philbert, mais aussitôt que Brunet fut mort, elle avait dit à sa fille qu'elle voulait épouser Philbert, et que sur cela la Voisin faisait courir de méchants bruits contre elle, et lui demanda, comme il avait de beaux secrets surtout pour les métaux, s'il ne pourrait pas l'apaiser en lui donnant quelqu'un de ses secrets; et il dit que cela serait bien malaisé de l'empêcher de parler, parce que c'était une emportée, et depuis a dit qu'en cette considération il a donné quelqu'un de ses secrets à la Voisin. Demeure d'accord d'avoir ouï parler d'un prêtre pour le trésor, et ce fut la Vigoureux et son mari qui lui parlèrent de la Gouin, qui demeure vers les Quinze-Vingts et qu'ils disaient être de leurs amies, laquelle connaissait un prêtre lorrain appelé l'abbé Olivier, qui était très-savant et qui avait la capacité de lever des trésors, et ce prêtre étant venu chez Vigoureux demanda 100 écus pour faire ce qu'elle demandait sur le fait du trésor, mais il dit à Vigoureux que le prêtre lui paraissait être affamé d'argent et qu'il fallait prendre garde qu'il ne la trompât; et le prêtre lorrain, ayant su qu'il la dissuadait, en fit des plaintes à Vigoureux et fit des neuvaines contre lui Lesage, ainsi que lui dit Vigoureux. Demeure d'accord de l'avoir vue chez la Desmaretz, mais ce n'était point lui qui lui avait donné le rendez-vous. Reconnaît d'avoir été quatre ou cinq fois par son ordre lui parler dans l'église de Saint-Louis, et une fois entre autres il lui porta une petite fiole d'eau claire qui avait été tirée d'une plus grande fiole ou bouteille qui était chez la Desmaretz, et c'était de l'eau pour le teint, et elle lui dit qu'elle en donnerait à des dames de la cour et qu'elle lui en ferait débiter. L'eau avait été faite suivant sa recette, mais la Desmaretz l'avait fait distiller par un distillateur du quartier Saint-Sauveur.

La Philbert a dit qu'elle n'a jamais donné d'argent pour le racheter et ne sait ce que c'est. Dénie d'avoir jamais parlé d'aucune eau pour le teint ni autre chose, ni qu'il lui en ait apporté ni donné en aucun lieu. Dénie aussi, comme chose supposée, qu'elle lui ait parlé de la maladie et de la mort de Brunet son premier mari, ni aussi de son mariage avec Philbert. Dénie de lui avoir jamais fait

aucune plainte de la Voisin. Il est vrai qu'elle a vu l'abbé Olivier, prêtre lorrain, qui demandait les 100 écus, mais ne savait s'il était lorrain, ni son nom d'abbé Olivier, et ce fut un autre prêtre qui fut chez elle avec Lesage. Lesage fit le cercle où le prêtre mit le pied, et dit entre autres ces mots : *Attollite portas.* (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Ce jour 13 mai 1679, Messieurs sont entrés ; a été mis sur le bureau par MM. les rapporteurs le procès instruit contre la demoiselle Philbert et procédé à la visite du procès [1]. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 14 mai 1679.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire ce matin; je mande à M. Vesou d'aller à Vincennes toutes les fois que vous le désirerez et de prendre le même soin des prisonniers qui pourront y être malades que de ceux qui sont à la Bastille [2]. (A. G.)

CONFRONTATION DE LA VOISIN A LESAGE.

Du 18 mai 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. Lesage a dit pour reproches que la Voisin est sa partie; il a rendu plainte contre elle et contre son mari, ci-devant, par-devant le commissaire Paley ou le commissaire Huet, et la plainte fut rendue même en la présence de M. Boucherat, conseiller de la cour, pour quelques malversations qu'ils avaient faites contre lui; et pour raison la cause fut plaidée au criminel du Châtelet, et depuis l'affaire a été terminée par une transaction passée par-devant Denis, notaire. De plus la Voisin lui a toujours voulu mal et même l'a voulu maltraiter, et de plus elle l'a fait assigner par Choquet, huissier, prétendant qu'il lui doit, ce qui n'est pas véritable, et au contraire c'est elle qui lui doit, et elle lui a voulu supposer qu'elle était accouchée chez une sage-femme, et

1. Le 15 mai, la chambre la condamna à être pendue et brûlée après sa mort. Avant d'aller au supplice elle demanda à parler à Philbert et à ses enfants, pour choses concernant son ménage; cette grâce lui fut refusée.

2. Madame Leféron s'est cassé la tête contre une muraille dans sa prison, voyant qu'il n'y avait point de grâce pour elle, suivant le journal de Hurel.

que c'était de ses œuvres, et de plus la Voisin a été la maquerelle de Bourbonne et d'une femme dont le mari a été assassiné.

La Voisin a dénié les reproches comme faux et supposés.

Lesage a dit que la Voisin sait assez de méchants métiers sans avoir recours à personne, et elle a voulu empoisonner son mari par le ministère de Marguerite sa servante, qui l'empêcha, ayant ôté le poison qui avait été préparé pour donner au mari, ce qu'il a appris de Marguerite, et le lui a aussi ouï dire, elle parlant à la Voisin sa maîtresse, dans les temps qu'elles se querellaient ensemble. Demeure d'accord d'avoir parlé à la Voisin de la poudre pour réaliser les métaux, mais n'a jamais fait d'argent et ne lui en a point donné à vendre. Demeure aussi d'accord d'avoir été à Notre-Dame-des-Vertus avec les Marguerite sœurs et la nièce fille de Lemaire, mais il ne savait point quel était leur dessein, et il y allait seulement pour cueillir des fleurs de coquelicot pour faire une eau pour le teint. Bien est vrai qu'elle lui a dit depuis dans sa maison que la nièce des Marguerite voulait faire mourir son mari et qu'elle avait eu 40 pistoles pour faire cette affaire, et de cela il y a environ trois ans.

La Voisin a dit qu'elle ne sait rien du métier dont il parle d'empoisonner. Il est bien vrai que Margo sa servante jeta un bouillon qui devait être donné à son mari, dans lequel on disait qu'il y avait du poison, mais elle en est innocente, et aussitôt qu'elle entendit parler de cela, elle se leva de son lit, quoiqu'elle fût lors malade, pour savoir ce que c'était, dont néanmoins elle ne put avoir aucun éclaircissement et ne put juger qui pouvait avoir mis ce qui était de mauvais dans ce bouillon. Bien est vrai que sa mère avait une extrême aversion pour son mari, et elle Voisin étant en couches, sa mère parlant de son mari, qui était lors malade, dit en ces termes : Eh bien, est-ce qu'il n'est pas encore crevé? Sur quoi elle lui dit que son mari ne lui coûtait rien à nourrir; mais ne voudrait pas pour cela dire que ce fût sa mère qui eût mis aucune chose dans le bouillon, et son mari, Dieu merci, n'est pas mort. Et à l'égard de l'argent qu'elle a reçu des Marguerite pour leur nièce, elle n'en a touché que 10 pistoles.

(B. A.)

CONFRONTATION DE LESAGE A LA VOISIN.

Du 19 mai 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Voisin a dit pour reproches qu'il l'a toujours trompée.

Lesage a dit que c'est la Voisin qui l'a lui-même trompé.

La Voisin a dit qu'elle n'a eu la connaissance de la de la Grange que par de Bernières, et elle ne l'a vue que deux ou trois fois seulement, et elle n'était point de sa cabale, ni du curé de Launay. Demeure d'accord d'avoir vu brûler une taupe à Lesage dans son jardin, et c'était lui qui s'en servait, et qui avait beaucoup de connaissances de son chef, et entre autres avec le comte de Gassilly, dont le valet a été pendu, à ce qu'il lui a dit.

Lesage a persisté, et dit que Gassilly était de la connaissance de la Voisin, il l'a vu chez elle; et le valet de Gassilly a été pendu, mais il avait averti ce valet de se retirer d'avec son maître parce qu'il se mêlait de fausse monnaie, et le valet l'ayant rapporté à son maître, de Gassilly maltraita lui Lesage à la suscitation de la Voisin, et l'abbé Sacchi l'avertit que la Voisin le devait encore faire maltraiter de nouveau par le comte, et elle sait bien toutes les dévotions dont elle se mêle, et elle va souvent à Montmartre, et elle n'a que faire de l'accuser d'aucunes fausses dévotions, et on peut savoir la vérité de la Richon et de la Leroux de ce qu'il dit, touchant l'empoisonnement que la Voisin a voulu faire et qu'elle a fait de son mari.

Et la Voisin a dit qu'elle ne connaît le comte de Gassilly que pour être venu chez elle demander à parler à Lesage, et a dénié ce qui est dit de l'empoisonnement de son mari. (B. A.)

CONFRONTATION DE MARGUERITE HENARD A LA VOISIN.

Ont dit se connaître. La Voisin a dit n'avoir reproches.

Margo a dit qu'elle a demeuré en qualité de servante domestique chez la Voisin, qui se mêle de regarder à la main et pour des gens qui ont des amitiés, pour lesquels elle tire des figures sur du papier, et de distiller, ce qu'elle a vu à l'égard des distillations deux fois et c'était du blanc pour des dames. La Voisin a une fois distillé chez elle et une autre fois a fait distiller chez Dagoury, distillateur, et entre autres herbes qu'elle lui a vu une fois dis-

tiller, il y avait une herbe appelée l'argentine[1]; et la Voisin faisait entrer chez elle Blessis[2] les soirs, et si elle a travaillé avec lui, ce n'a point été chez elle, mais dans une maison rue des Fontaines. C'est aussi chez elle que Lesage avait une chambre au deuxième étage, mais il n'y couchait pas et couchait dans la salle basse avec le mari de la Voisin. Elle y a vu la Lepère quelquefois coucher et s'en retourner le lendemain à son faubourg de Saint-Antoine. Elle y a vu la Philbert deux ou trois fois, à laquelle la Voisin regarda dans la main, et qui lors se nommait Brunet; et quand la Voisin avait besoin d'argent, elle envoyait de ses enfants chez la Brunet, qui demeurait lors dans l'île Notre-Dame. Elle y a vu une fois en carême la de la Grange avec de Bernières, et ils mangèrent une longe de veau. Elle lui entendait dire, quand il venait des filles ou femmes pour des neuvaines et qu'elles disaient n'en avoir pas le temps, qu'elle les ferait faire, et comme elle avait de bonnes vieilles femmes, qu'elle les emploierait; et les neuvaines, à ce qu'elle a su, étaient pour faire accomplir des mariages quand il y avait des difficultés, et qu'un père, une mère et d'autres parents n'y voulaient pas consentir, et disait la Voisin qu'elle ferait dire des messes au Saint-Esprit, afin de leur toucher le cœur, et elle faisait aussi dire des neuvaines pour des femmes qui se plaignaient d'avoir des maris fâcheux, et elle mettait tout cela ensemble. La Voisin parlait à ces gens-là dans son jardin, ou dans une salle, ou dans quelque autre lieu particulier, et point devant son mari; et lorsqu'elle parlait de neuvaines, elle en parlait tout haut en les reconduisant. Elle y a vu la présidente Leféron, et ce, dans le temps qu'elle était en deuil, et aussi la dame Dreux, laquelle venait très-souvent, et la Voisin leur regardait dans la main, mais ne leur parlait jamais devant elle. Elle lui a ouï dire bien souvent qu'elle eût bien voulu que Voisin son mari fût crevé, ce qui fit qu'elle eut soupçon que l'on eût mis du poison dans le bouillon qui devait lui être donné et que la Voisin lui avait dit de faire chauffer pendant qu'elle irait coucher les

1. Les empoisonneuses vendaient ordinairement des eaux de toilette; ce commerce servait de couverture pour des marchés plus sérieux. On attribuait alors à l'argentine la qualité d'enlever les taches de rousseur et le hâle; l'eau était un astringent réputé très-actif, et dut être fort utile à plusieurs clientes de la Voisin.

2. La Voisin savait concilier le plaisir et les affaires, et quoique les juges aient négligé dans l'instruction les choses de la galanterie, on voit que cette empoisonneuse avait honoré de ses faveurs le bourreau de Paris, les comtes de Cousserans et de Labatie, un architecte nommé Fauchet, un cabaretier son voisin, Lesage, et Blessis, et il est très-probable que la liste n'est pas complète.

enfants, la Voisin étant cependant restée seule dans la salle basse servant de cuisine et où était le bouillon sur le réchaud, et ce qui fit d'autant plus soupçonner que l'on eût mis quelque chose de mauvais dans le bouillon qu'elle vit, à son retour dans la salle, la fille aînée de la Voisin qui remuait le bouillon avec une cuiller et qu'elle aperçut qu'il n'était pas tel, quant à sa couleur, qu'elle l'avait laissé avant que de monter pour coucher les enfants, et au contraire qu'il était trouble, ce qui lui fit croire qu'il y avait été mis du poison, ce qui l'obligea par quelque inspiration de le jeter; et la Voisin ayant su qu'il n'avait été donné à son mari, se leva du grand matin le lendemain, descendit dans la salle et lui demanda si elle l'avait donné à son mari, et lui ayant dit que non, la Voisin fut aussitôt prendre le pot où il était resté du bouillon, qu'elle fut jeter dans les lieux, lui ayant dit au sujet de ce bouillon, qu'elle Voisin lui en donnait bien à garder.

La Voisin a dit qu'elle demeure d'accord que Margo est entrée et sortie par différentes fois chez elle et à son service; et quant au bouillon, elle reconnut dès hier ce qu'elle avait à dire sur ce sujet, et il est vrai que sa mère avait une furieuse aversion pour son mari. Il est vrai que Margo jeta le bouillon qui avait été mis chauffer pour son mari, et ayant su le lendemain matin ce qui s'était passé le soir sur le fait du bouillon, elle fut prendre le pot où il était resté du bouillon, qu'elle fut jeter dans les lieux, de crainte qu'il n'y eût quelque chose de mauvais dans le bouillon.

(B. A.)

DÉCLARATION DE LA GIRAULT.

L'an 1679, le 19 mai, à Vincennes.

Il est vrai qu'elle a prié ceux qui ont soin de lui porter son boire et son manger de dire à M. de la Ferronnaye, commandant, qu'elle désirait de nous faire quelques déclarations, qui sont que la Poulaillon lui a demandé plusieurs fois de l'arsenic et si elle ne connaissait pas quelque apothicaire pour cet effet; à quoi elle fit réponse qu'elle en connaissait bien un, mais qu'elle n'en voulait point demander, et lui disait la dame que c'était pour mettre l'arsenic à une des chemises de M. Poulaillon, son mari, et bien qu'elle ne sût point d'où la dame avait eu de l'arsenic, elle lui montra un jour une chemise de M. Poulaillon, qu'elle fut prendre chez la Bosse, pendant qu'elle Girault resta dans l'église des Carmélites, et où elle

demeura pendant deux ou trois heures à y attendre la dame, d'où étant sorties et montées en carrosse, la dame lui fit voir une chemise qu'elle lui dit être préparée, et lui disant ces mots : Voilà de quoi nous défaire de notre homme, parlant de son mari, et dit que cette chemise causerait une inflammation aux bourses, et qu'elle achèverait par un lavement où elle mettrait encore d'une poudre. Sur quoi elle lui dit que cela était bien fort et qu'elle disait au commencement qu'elle voulait seulement endormir son mari et lui prendre son argent, ajoutant que s'il venait à mourir on l'ouvrirait et qu'on jugerait qu'il aurait été empoisonné, outre les soupçons qu'il y avait déjà à cause de la petite gouvernante de ses enfants qui avait parlé. La Poulaillon lui dit qu'il ne paraîtrait être ce poison, et néanmoins sait qu'elle ne donna point à son mari la chemise préparée, parce qu'elle trouva qu'elle était trop rousse, et la mêla parmi les autres, et en prit une autre qu'elle vit aussi porter par la dame chez la Bosse pour être préparée sans être si rousse, mais ne l'a point vu rapporter et se plaignait la Poulaillon que ces femmes, parlant de la Bosse, disaient qu'elles avaient tout et néanmoins qu'il leur fallait fournir toutes choses et que c'était elle qui les fournissait. Se souvient aussi qu'étant une autre fois dans le carrosse de la Poulaillon, dans la rue Chapon, à la porte des Carmélites, où elle la faisait toujours attendre quand elle allait chez la Bosse et chez la Vigoureux, le mari de la Vigoureux vint dire à la Poulaillon qu'il avait été chercher la Bosse et ne l'avait point trouvée, mais qu'il allait la chercher en quelque part où il la trouverait, et dans ce temps-là et après qu'il fut parti, une femme de petite stature, assez malfaite et dont elle ne sait point le nom, mais qu'elle croit qu'elle reconnaîtrait bien si elle lui était représentée, passa et abordant la Poulaillon, lui donna de la poudre dans un papier, lui disant sur ce qu'elle attendait la Bosse, qu'elle en savait plus que la Bosse et que ce qu'elle lui donnait était plus sûr; la Poulaillon la prit et la serra. Et se souvient encore que la Poulaillon, lui parlant de la petite femme, lui dit que la veille elle lui avait fait regarder dans le verre, et que la poudre donnée pour mettre dans le vin de M. Poulaillon lui donnerait une colique. Elle avait eu dessein d'avertir M. Poulaillon de tout ce qui passait, mais elle ne le fit pas parce qu'elle savait que dès aussitôt qu'il avait reçu quelque avis il le disait à sa femme. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA TRIANON.

Du 20 mai 1679, à Vincennes.

Catherine Boullay, veuve de Claude Trianon, marchand de la ville de Tours, âgée de 52 ans, demeurant dans le Marais, rue Forez, native de Tours.

— Si elle connaît la Bosse?

— Elle ne connaît point, par la grâce de Dieu, toutes ces mauvaises gens-là.

— Si elle connaît la Voisin et la Delaporte?

— Oui, et la Voisin pour une honnête et brave femme qui lui a envoyé plusieurs personnes pour tirer des figures de nativité et même une personne étrangère pour cela, qui lui donna deux pistoles, dont elle donna le tiers à la Voisin; il y a plus de dix ans qu'elle lui a rendu plusieurs visites, que la Voisin lui a rendues pareillement; et la Delaporte pour une fort brave personne et fort vertueuse, il y a bien douze ans, et c'est la Delaporte qui lui a donné la connaissance de la Voisin....

— A quel usage elle se servait d'un squelette qui est chez elle?

— Elle l'avait acheté pour le dessiner et avoir la représentation de la mort devant les yeux, et depuis a dit que c'était pour savoir combien la créature humaine avait d'ossements; et elle l'avait acheté deux pistoles, il y a environ six ou sept mois, et depuis a dit huit mois, à un chirurgien de la reine, qui demeure rue Saint-Honoré à un coin de rue et proche de la boucherie, au-delà des Quinze-Vingts, et lequel en a plusieurs chez lui.

— Si elle connaît de Blessis?

— Oui, et il est venu deux fois avec la Voisin chez elle.

— Quel était le sujet pour lequel ils allaient chez elle?

— Ce n'était pour rien et elle trouva même mauvais qu'elle eût mené un homme chez elle.

— Si elle connaît Lesage, autrement Dubuisson?

— Non, elle ne l'a jamais vu, mais en a entendu parler comme d'un homme savant à la Delaporte, et qui avait une grande réputation; et elle le lui a voulu faire connaître, ce qu'elle n'a pas voulu. Sait qu'on doit avoir trouvé chez elle une boîte de maroquin blanc, dans laquelle il y a une planche d'argent doré qui contient

la figure de Mercure, regardant avec une lunette d'approche et étant dans son vaisseau philosophique, qu'elle a fait graver et eût bien voulu elle-même pouvoir graver, mais elle n'avait pas le poignet assez fort pour cela, et si elle l'avait pu graver, elle l'aurait rendue plus utile, parce qu'elle aurait pris les heures planétaires [1]. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DU GUÉ, INTENDANT DE LYON.

A Saint-Germain, le 20 mai 1679.

Monsieur mon oncle, je vous adresse un ordre du Roi pour retirer du château de Pierre-en-Cise un forçat nommé Mulbe, qui y a été amené depuis quelques jours ; je vous supplie de le faire mettre dans le carrosse de la diligence avec le nombre de gens fidèles pour le conduire sûrement à Vincennes, où il sera reçu en vertu de l'ordre ci-joint, auxquels vous donnerez ordre de faire en sorte qu'il n'entende point parler en chemin de la justice qui a été faite à Paris des gens convaincus d'empoisonnement. (A. G.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 20 mai 1679.

Monsieur, j'ai reçu plusieurs de vos lettres sur lesquelles je n'ai que peu de chose à répondre; j'ai envoyé à Lyon les ordres du Roi nécessaires pour faire amener par la diligence de Lyon le mari de la Bosse à Vincennes, ainsi il y arrivera sous fort peu de jours.

Je vous enverrai incessamment une ordonnance de 2,000 livres pour fournir aux frais que Desgrez est obligé de faire par vos ordres, et une autre de 3,000 livres que le Roi lui accorde par gratification.

Vous en recevrez en même temps une autre de 1,750 livres, dont il y a 400 écus pour le sieur Sagot, 30 pistoles pour l'un des deux hommes qu'il emploie, et 20 pistoles pour l'autre, ainsi que vous l'avez proposé. (A. G.)

1. La Trianon dissimule ici, comme dans tous ses interrogatoires; au lieu de Mercure, cette plaque de vermeil représentait le Soleil, c'est-à-dire Louis XIV. Il s'agissait sans doute de quelque sortilége qu'on voulait mettre en œuvre, par l'ordre de madame de Montespan et par l'inspiration de la Voisin; mais ce fait n'a pu être entièrement éclairci dans la procédure.

INTERROGATOIRE DE LA DESMARETZ.

L'an 1679, le 25 mai, à Vincennes.

Marie Pousset, femme de Gontier, mouleur de bois[1] et maître d'hôtel de M. le duc de Roquelaure, et auparavant veuve de Desmaretz, marchand fruitier, âgée de 45 ans, native de Paris, demeurant sous les piliers des halles, à la Fleur-de-lys.

— Si elle connaît Lesage, autrement Dubuisson?

— Elle connaît Lesage qui lui fut indiqué par la Voisin, pour faire réussir son mariage avec Gontier son mari. La Voisin a eu d'elle, à plusieurs fois, plus de 100 écus, après quoi elle l'a mise entre les mains de Lesage, l'assurant qu'il ferait son affaire; il logeait pour lors chez la Voisin, et ensuite alla demeurer à l'Image-de-Notre-Dame, proche de sa maison à elle, et, pendant qu'il faisait semblant de traiter son affaire, elle lui fit meubler une chambre, et il l'engagea à un commerce de laine où elle a perdu 1,000 écus. Depuis ce temps, il y a environ trois ans et plus, elle n'a eu nul commerce avec lui, ne l'a pas même vu...

— Si elle n'a pas vu Lesage faire des prières chez elle pour faire réussir l'affaire du mariage?

— Oui, et ils ont prié Dieu ensemble chez elle. La Voisin et Lesage ont porté chez elle quelque chose dans un papier qui était comme des bougies, ne sait point s'il n'y en avait point de noires et ne se souvient pas si elles furent allumées ou non chez elle, mais bien qu'ils lui dirent qu'il les fallait porter à la bonne Vierge. On faisait mettre à genoux et on disait ensemble des prières jusqu'à trois fois le jour, et lui faisait dire des matines, le *Veni Creator* et autres prières, mais l'on n'avait fait aucun oratoire dans sa chambre, ni autel. Elle l'a vu plusieurs fois mettre de l'encens dans un réchaud qu'il mettait sous la cheminée, et disait que c'était pour parfumer la maison et attirer les bénédictions de Dieu afin que son affaire réussît. Il tenait une petite baguette de la longueur d'environ un pied et de la grosseur du petit doigt, comme une baguette d'osier. Elle ne lui a point entendu réciter de paroles, mais bien vu faire quelques mouvements de sa baguette, qu'il haussait et baissait souvent. La Voisin s'y est trouvée trois ou quatre fois; elle a été trois fois avec lui au Saint-Esprit, où elle trouva

1. Les mouleurs de bois étaient des officiers chargés de visiter les bois et de contrôler les mesures et le cordage.

des prêtres revêtus d'habits sacerdotaux et entendit leurs messes.

— Si elle ne savait pas, lorsqu'elle hantait Lesage, qu'il eût été condamné aux galères?

— Elle ne l'a su que depuis, et il cherchait sa fille en mariage. Mais elle sut qu'il était marié à Caen, et elle ne voulut plus qu'il entrât chez elle. (B. A.)

DÉCLARATION DE LESAGE.

L'an 1679, ce 25 mai, à Vincennes.

Le sujet pour lequel il a demandé à nous parler est que, sur la confrontation par lui faite au dernier jour, touchant les bougies blanches et noires qu'on disait qu'il avait allumées chez la Desmaretz, c'est la Voisin qui a connaissance de l'usage de ces sortes de bougies, et elle s'en est servie pour la Nicolas, ainsi qu'il l'a appris de la Duval, qui le lui a dit à l'oreille, et lui a ajouté qu'elle croyait et avait entendu dire que si l'on fouillait dans le jardin de la Voisin on y trouverait des enfants enterrés; sait que la Bosse allait souvent dans la rue des Blancs-Manteaux, à une ancienne maison, chez la Savart, où elle employait des bougies, et croit, ainsi qu'il lui a été dit, que c'était pour des galanteries; et la Bosse l'ayant vu passant devant la porte de la maison, elle en eut jalousie, croyant qu'il y allait sur l'indication de la Vigoureux. Sait aussi qu'une dame demeurant près Saint-Sulpice, au faubourg de Saint-Germain, a donné 100 pistoles à la Voisin pour faire réussir ses amourettes pour M. de Rubantel, laquelle dame il n'a vue que sept ou huit mois après qu'elle eut connu la Voisin, qui l'avait gouvernée avant qu'il la vît, et la Voisin faisait entendre à la dame qu'il ferait son affaire, et il peut y avoir de cela deux ou trois ans; et la dame alla le chercher en sa maison, pour savoir ce qu'il faisait pour elle, et il lui dit que la Voisin la pouvait servir elle-même si elle voulait. (B. A.)

DÉCLARATION DE LA VOISIN.

L'an 1679, le 25 mai, à Vincennes.

Elle s'est souvenue que la Bosse lui dit un jour qu'elle n'avait qu'à prendre un chalumeau de paille, d'y mettre trois grains de vif argent et de le souffler dans l'oreille de son mari quand il aurait bu, et que cela le ferait mourir, ce qu'elle n'a point voulu faire. Lesage

l'envoya quérir dans le cimetière de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle un os d'un mort pour faire quelque chose, et elle n'a point vu ce qu'il en voulait faire, l'os étant resté chez elle deux ou trois jours, après lesquels elle le reporta où elle l'avait pris et pria Dieu pour le trépassé. Ajoute que la dame Brissart, qui s'appelle en son propre nom Marie Miron, l'ayant vue plusieurs fois et ayant pris confiance en elle, la pria de faire quelque chose pour s'attacher de Rubantel, capitaine aux gardes; elle en reçut 25 pistoles, dont elle donna 10 en espèces et 5 en linge à Lesage, et le linge consistait en deux chemises où il y avait des fraisettes à dentelles, deux chemises unies et quatre mouchoirs, et le pria de travailler pour la dame, sans lui faire parler, mais seulement lui donnant son nom de baptême et son nom de famille avec celui de M. de Rubantel. Lesage venait tous les matins dans son jardin, et une fois l'y appela, tenant lors une baguette à la main, de laquelle il frappait la terre, et lui faisait dire ces mots par trois fois : *per Deum vivum, per Deum sanctum*, et ensuite desquels mots il lui fit aussi dire par trois fois ces autres mots : Louis-Denis de Rubantel, je te conjure, de la part du Tout-Puissant, d'aller trouver Marie Miron, et qu'elle possède entièrement son corps, son cœur et son esprit et qu'il ne puisse aimer qu'elle. Dit aussi qu'il enveloppa une autre fois dans de la cire le nom du sieur de Rubantel et de la dame Brissart et mit le tout dans le feu, ce qui fit un grand bruit[1]... (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LESAGE.

Du 27 mai 1679, à Vincennes.

— Si ce n'était pas pendant qu'il fréquentait la Dubois que madame Brissart l'envoya chercher par sa femme de chambre Marguerite?

— Il ne se remet pas en mémoire ce nom de Brissart, mais il se souvient bien que son nom était Miron, et qu'elle demeurait au faubourg Saint-Germain, proche les filles de la Miséricorde, à ce que disait la Voisin, et la dame a envoyé chez lui quelquefois Marguerite, et ce trois ou quatre fois; et c'était chez la Dubois qu'elle venait pour savoir si madame Brissart l'y trouverait, et où elle est venue deux fois lui parler; mais avant cela, il avait envoyé Vignot chez la dame pour lui donner avis de ne se pas confier

1. Le reste de la déclaration ne s'est pas retrouvé.

à la Voisin, et c'était parce qu'il voyait, lorsqu'elle venait, qu'en le montrant lorsqu'il passait dans son jardin ou autrement, la Voisin disait que c'était lui qui devait faire son affaire, ainsi qu'elle l'avait déjà dit à d'autres dames; et elle était bien en peine de ce qu'elle ne pouvait pas faire réussir l'affaire qu'elle avait entreprise pour la Brissart avec M. de Rubantel [1]; et dit que la dame était veuve d'un président ou d'un conseiller [2], ne se souvient duquel. Et comme un jour il était avec la Voisin chez Harand, dans la rue du Bout-du-Monde, où elle faisait distiller des eaux pour le teint, suivant le secret qu'il lui en avait donné, elle lui témoigna qu'elle était bien en peine de ce que cette affaire ne s'avançait pas, et lui dit que cette dame écrivait tous les jours et envoyait sa femme de chambre à M. de Rubantel, mais qu'il n'en faisait aucun cas, et qu'elle, Voisin, serait obligée de quitter le pays, même de s'embarquer, si ce qu'elle avait entrepris ne réussissait pas; ce qu'elle a même dit plusieurs fois, sur quoi il lui dit qu'elle entreprenait trop légèrement ces sortes d'affaires, parce qu'elle en avait en même temps entrepris deux ou trois autres semblables pour des dames de qualité, et entre autres pour les dames de Colmoulin et de Laguette, et que cela pouvait faire des affaires, parce que M. de Rubantel allait dans tous ces lieux, ce qui fit qu'il dit à la dame Brissart que c'était une méchante conduite pour son dessein, d'écrire et d'envoyer tous les jours à M. de Rubantel, ce qu'il dit aussi à la Voisin; et la dame ayant cessé d'écrire et d'envoyer pendant trois ou quatre jours, M. de Rubantel revint chez elle au bout de ce temps-là, sans qu'il eût fait autre chose; et néanmoins la dame ayant cru que la Voisin avait fait en cela quelque chose d'extraordinaire, lui donna 10 ou 12 pistoles dont elle donna à lui, qui en donna 4 au mari de la Voisin, en présence de Margo la servante, et croit qu'il donna la cinquième pistole à la fille de la Voisin, et il ne profita de rien. Madame Brissart disait que M. de Rubantel

1. Louis-Denis de Rubantel était alors capitaine aux gardes et maître d'hôtel du Roi depuis 1656; il fut créé brigadier en 1672, et maréchal de camp en 1677; il devint lieutenant-colonel des gardes en 1688, et mourut, sans avoir été marié, le 29 avril 1705, âgé de soixante-dix-huit ans. Le premier ancêtre connu des Rubantel était Denis, maître apothicaire à Paris, mort en 1546.

2. Madame Brissart était veuve depuis le 20 août 1671. Elle avait eu plusieurs enfants de Charles Brissart, conseiller au parlement. Son mari était, suivant le rapport adressé à Foucquet, « un homme obscur, sans communication, assez bon d'ailleurs, mais de qualité fort médiocre. » En effet, le grand-père de ce magistrat était en 1500 un simple procureur fiscal à Bellesme, au Perche.

lui devait de l'argent, qu'elle lui en avait envoyé à l'armée et lui en donnait pour l'équiper quand il partait [1], et elle lui demanda s'il n'avait point de secret pour l'obliger de revenir chez elle; mais elle ne lui parla point d'amourettes...

— Si elle ne lui parla point d'une sœur qu'elle avait à la campagne?

— Non, et il a eu quelque soupçon que l'enfant dont la Voisin faisait semblant d'être accouchée, à la rue Aumaire, ne fût de la Brissart, parce que la Voisin allait souvent à la campagne avec elle, à ce qu'elle disait...

— S'il n'a pas été rue Notre-Dame-des-Vertus avec la Voisin, Marguerite et sa sœur, et Vertemart leur nièce, et à quel sujet?

— Non, et depuis a dit qu'oui; mais il a ouï dire à la Voisin que la Vertemart faisait prier Dieu pour son mari, avec lequel elle était mal, et aussi que c'était pour avoir un ami qui s'appelait Berault à l'Épée-de-Bois. Dit de soi qu'un jour étant chez M. de Lafarge, il y rencontra Blessis, lequel étant sorti, M. de Lafarge lui demanda s'il le connaissait; lui ayant dit que c'était Blessis, Lafarge lui dit en ces mots : Ne le hantez pas, car il me vient de faire des propositions pour mêler de la fausse monnaie parmi de la bonne, et je l'ai renvoyé. Et l'ayant vu un autre jour, Lafarge lui dit que le même jour que Blessis avait été chez lui, la Voisin y avait été lui faire les mêmes propositions, et lui montra 4 ou 5 pistoles fausses que Blessis avait faites. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA LEPÈRE.

Du 27 mai 1679, à Vincennes.

— Si elle n'a pas un secret pour faire vider des femmes ou des filles qui sont enceintes?

— Oui : ce n'est que de l'eau, et le tout consiste en la manière de seringuer.

— Jusqu'à quel temps de la grossesse cela peut réussir?

— C'est en tout temps, et quand ce sont des personnes de qua-

1. Madame Brissart pouvait avoir beaucoup donné, car de 1671 à 1678 M. de Rubantel avait fait toutes les campagnes avec le régiment des gardes. A cette époque, les hommes les plus raffinés sur les délicatesses de l'honneur se faisaient gloire de recevoir l'argent des femmes; Saint-Simon, qui ne loue guère, fait le plus grand éloge de ce M. de Rubantel, et dit qu'il avait su mépriser les bassesses et se retirer dans sa vertu au-dessus de la fortune.

lité, on doit conserver leur honneur et ne rien publier. Pourvu qu'elle ait senti remuer l'enfant auparavant que de se servir de son remède, elle le fait venir au monde et le baptise. Elle le porte elle-même dans une boîte au fossoyeur, à qui elle donne une pièce de 30 sols, pour les mettre dans un coin du cimetière, ce qu'il fait sans en parler au curé, au vicaire, ni à personne. Elle en a fait enterrer de la sorte à Saint-Innocent et à Saint-Joseph [1]. Elle en a fait accoucher une chez la Voisin, qui était grosse de quatre ou cinq mois, et il y a plus de cinq à six ans de cela, et son mari la devait faire entrer dans une religion, comme il fit le lendemain, sans savoir que sa femme fût enceinte; et elle, ne voulant pas y entrer dans cet état, vint chez la Voisin, qui l'envoya quérir pour la faire vider de son enfant, la chose étant fort pressée, à ce que lui dit la Voisin, qui ne lui donna point de repos que l'affaire ne fût faite; et Margot, servante de la Voisin, sait bien cela, parce qu'elle porta de l'eau dans un pot d'étain pour ondoyer l'enfant; et Margot en sait bien d'autres; et la Voisin, après l'affaire faite et l'enfant ondoyé, descendit en bas témoigner à son mari la joie qu'elle avait de ce qu'il avait été ondoyé; et le soir même la dame s'en retourna chez elle, après qu'elle lui eut vidé quelque chose sur le sein pour empêcher le lait de monter; mais a ouï dire qu'elle avait eu depuis une perte de sang, et ne l'a point vue. Elle, Lepère, en eut peu de chose; la Voisin faisait elle-même les marchés pour elle, et donnait ce qu'elle voulait à elle et aux autres qu'elle employait. L'enfant fut porté à Saint-Joseph, et le fossoyeur qui l'enterra s'appelait M. Pierre, et elle lui en a encore porté d'autres, même sa femme venait quelquefois chez elle les prendre, et croit qu'elle n'y en a pas porté ou fait porter par cette femme plus de trois ou quatre, et à Saint-Innocent un seul.

— Où elle a fait vider les autres personnes, filles et femmes, qui se sont adressées à elle pour cet effet?

— C'est chez elle, et c'étaient celles que la Voisin elle-même lui amenait, et était présente lorsqu'elle les touchait, et sa fille, à elle Lepère, n'y était point, et d'abord qu'elle voyait la Voisin elle s'en allait. Et lorsqu'elles entraient chez elles, la Voisin lui disait d'a-

1. Ces deux églises n'existent plus : celle des Saints-Innocents était située aux environs de la Halle, en face la rue Aubry-le-Boucher; la chapelle de Saint-Joseph avait été construite en 1640, rue Montmartre. Un marché est établi sur l'emplacement de cette chapelle.

bord que le marché était fait et qu'elles ne voulaient donner que tant; et sur ce qu'elle lui disait quelquefois qu'elle ne voulait point s'engager à telles affaires, la Voisin lui répliquait en ces mots : Va, va, tu es folle; le temps est trop mauvais; comment veux-tu que je nourrisse mes enfants et ma famille? j'ai dix personnes à nourrir. Se souvient aussi qu'il y environ sept ou huit ans [1], le mari de la Voisin la conduisit chez une fille ou femme, dans une grande maison [2], au fond d'un jardin, quelque part près de la rue du Temple, le soir, à minuit, pour la faire vider; elle était grosse de trois mois et demi au plus; ce qu'elle fit, et après qu'elle l'eut touchée, les eaux vinrent tout à coup, et l'enfant se présenta par les pieds, et elle l'ondoya par les pieds mêmes; ensuite de quoi la femme ou fille quitta le jardin et s'en alla dans sa chambre, où elle Lepère ne monta point, mais emporta l'enfant dans un mouchoir, et un homme qui était dans le jardin et qui l'avait introduite, le

1. Cette indication fixe à 1671 ou 1672 l'aventure que raconte ici la Lepère, et qui doit s'être passée ou du 23 avril au 10 juillet 1671, ou du 27 avril au 5 août 1672, pendant que M. de Vivonne suivait le Roi dans les campagnes de Hollande.

2. Cette grande maison était l'hôtel de Mesmes, et la femme est la duchesse de Vivonne, sur laquelle nous aurions sans doute beaucoup de détails si Louis XIV n'avait pas fait mettre à part, et détruire ensuite, les déclarations formulées contre elle; malgré ce soin prudent, il sera encore question de cette grande dame. Antoinette de Mesmes, d'une famille de robe, avait épousé en 1655 M. de Vivonne, frère de madame de Montespan. M. de Mortemart avait pris cette jeune fille pour relever sa maison et pour payer les dettes. Mademoiselle de Mesmes était extrêmement riche, belle, spirituelle et impérieuse; elle fut toute sa vie à la cour et dans la plus intime faveur. « Le Roi, dit Saint-Simon, ne pouvait s'en passer; mais il s'en fallait bien qu'il l'eût tant qu'il eût voulu. » Madame de Vivonne, qui ne se souciait que de son amusement et de sa liberté, s'était fait craindre de madame de Montespan, et ne ménageait guère M. de Vivonne, son mari. Celui-ci, qu'on appelait familièrement dans le monde le gros Crevé, était, suivant madame de Sévigné, aussi pourri de l'âme que du corps. Très-brave, très-spirituel, fort instruit pour son temps, il avait mis ces qualités au service des mœurs les plus relâchées. Il passait pour avoir encouragé les premiers pas de sa sœur dans la carrière qu'elle parcourut avec tant de succès, et il exploita sans vergogne la honte qu'elle attachait au nom de la famille. Madame de Montespan le fit combler de dignités et de pensions, sans qu'il fût jamais rassasié, et elle ne put venir à bout de l'enrichir; l'argent fondait entre les mains de cet homme, qui aimait tous les plaisirs coûteux, les amours à gage, la bonne chère et les vins délicats; il aimait aussi les vers agréables, et avait les mêmes égards pour son maître d'hôtel et pour les poëtes; ceux-ci ont payé ses politesses et ses dîners par des louanges dont le faux éclat a trompé la postérité; les contemporains et sa femme l'avaient mieux jugé. Madame de Vivonne avait trop d'esprit pour perdre le temps à pleurer, elle se jeta bravement à travers tous les plaisirs. L'amour lui coûta cher, comme on le voit ici; plus tard elle prit le goût du jeu, elle n'y fut pas plus heureuse; elle se ruina complétement et fut réduite à vivre chez son intendant. Le Roi lui payait une pension qui lui évita les horreurs de la misère la plus absolue; elle mourut fort pauvre, en 1709, à l'âge de soixante-huit ans.

tenant par la basque, lui dit de le faire enterrer au pied d'une croix, et qu'il ferait chanter une messe à son intention ; et l'ayant emporté dans le mouchoir qu'il lui avait donné, elle le fit mettre en terre à Saint-Joseph par Me Pierre, fossoyeur, et de quoi la Voisin a eu plus de 50 pistoles, et elle 3 ou 4. Se souvient encore à ce sujet que Voisin mari ne la mena pas jusqu'à la porte de la maison, mais seulement jusqu'à la Merci [1], où l'homme la vint prendre, et elle s'en alla le lendemain de grand matin [2].

— Si elle n'a pas su que c'était un crime de faire avorter des femmes et filles de la sorte ?

— Une personne constituée en grande dignité ecclésiastique, ayant désiré d'elle qu'elle fît accoucher une fille enceinte de ses œuvres, lui dit qu'on pouvait sauver l'honneur des femmes et filles à qui il arrivait de pareils accidents, et l'enfant dont accoucha cette fille a été élevé chez elle jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et depuis est sorti de chez elle sans qu'elle ait su ce qu'il est devenu. Elle n'en a point été bien payée, la mère ne l'ayant voulu reconnaître, et celui qui la payait, appelé Courtault, étant mort d'une mort subite [3]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE GÉRARD, CAPUCIN.

L'an 1679, le 27 mai, à Vincennes.

— Gabriel Gérard, âgé de trente et un ans, natif de Pontoise, coffretier-malletier [4] à Paris, demeurant tantôt dans un quartier et tantôt dans un autre, marié à Pincourt avec la fille du maître

1. Le couvent de la Merci était situé au coin de la rue de Braque et de la rue de Chaume, en face l'entrée gothique des Archives; c'était le chemin direct vers l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoye.

2. M. de Vivonne avait peut-être su quelque chose de cette aventure, lorsque plus tard il dit, au lit de mort de l'un des enfants que lui avait donnés la duchesse, ces paroles, que Saint-Simon rapporte avec indignation : « Le pauvre garçon n'en réchappera pas, j'ai vu mourir tout comme ça son père, l'écuyer. »

3. Cet accouchement doit avoir eu lieu bien avant 1660; il n'est pas aisé de deviner quel est le prince de l'Église qui a su endormir ainsi les remords de la conscience chez cette abominable femme. Il ne saurait être question de Mazarin, dont la fidélité à la Reine est chose avérée. Nos soupçons flottent entre le cardinal de Retz et les deux frères de Foucquet, l'archevêque de Narbonne et l'abbé Foucquet; tous trois étaient célèbres alors pour la facilité de leur morale et par leurs aventures auprès des dames.

4. La communauté des coffretiers-malletiers avait seule le droit de faire les coffres d'armée, les malles et les valises. La maîtrise ne s'obtenait que par dix ans d'apprentissage et de compagnonnage.

de l'hôtellerie des Quatre-Fils-Aymon, depuis trois mois, quoiqu'il y eût plus de trois ans qu'il fréquentait dans la maison.

— Ce qu'il a fait quand il est sorti d'apprentissage?

— Il se fit capucin au faubourg Saint-Jacques, frère lai, où il a demeuré trois ans et demi, et s'appelait frère Claude de Pontoise.

— Comment il est sorti de la maison des Capucins?

— Il a eu recours au pape, et il a eu une dispense qui a été entérinée par sentence de l'officialité, il y a plus d'un an.

— S'il ne fut pas repris par les Capucins [1]?

— Oui, trois mois après qu'il en fut sorti, et mené à la maison de Saint-Honoré, où il a été détenu en prison pendant trois mois, et d'où il s'est sauvé avec un autre capucin par une petite fenêtre, et de là par les Tuileries. Il a été ensuite à Reims, où il a demeuré six mois, après quoi il s'est retiré à Pincourt [2], chez le maître des Quatre-Fils-Aymon, où il travaillait à la cuisine et à servir le monde.

— S'il sait lire et écrire?

— Il ne sait pas parfaitement lire, mais il écrit un peu.

— Si on ne l'allait pas voir à Pincourt touchant ses secrets?

— Il est vrai que des gens y ont été et qu'ils lui en ont parlé, et il les a renvoyés comme ils étaient venus; il est vrai qu'il a de jolis secrets pour la médecine, et des uns on vient aux autres; on lui en a demandé pour l'amour et pour la bienveillance, et il y a plus d'un an et demi qu'il n'a ouvert la bouche pour aucun secret.

— S'il ne se mêle pas de faire voir dans le verre?

— On lui avait donné une conjuration par le moyen de laquelle on fesait venir un esprit de l'air pour voir dans le miroir et dans le verre; mais pour lui, il n'y a jamais rien vu. Il est vrai qu'il a essayé plusieurs fois à faire voir dans le verre et dans le miroir à deux ou trois personnes qui disaient, les unes qu'elles voyaient, d'autres qu'elles n'y voyaient rien. Il disait les hauts noms de Dieu : Agla, Ontetra Gramenia, Tomine, Sadaja Schehenne Momaforas, et par les mérites de N. S. J. C. et de la sainte vierge Marie, et de la personne qui est devant toi, que tu aies à venir présentement.

1. Les frères lais étaient des moines illettrés qui se chargeaient des soins domestiques dans les couvents; ils n'avaient point de voix au chapitre et n'étaient même pas dans les ordres; ils ne faisaient vœu que de stabilité et d'obéissance, mais cela suffisait pour les lier irrévocablement, et lorsqu'ils s'échappaient les supérieurs s'adressaient à l'autorité laïque pour les faire rentrer dans leur couvent.

2. Pincourt, qui forme actuellement dans Paris le quartier Popincourt, était alors un village situé hors barrière.

— S'il connaît Belot, qui était garde du corps?

— Il le connaît depuis trois ans, ou environ; il n'a rien remarqué en lui, et il porte l'épée.

— S'il ne sait pas que Belot se mêlait de chercher des trésors?

— Ce sont des affaires de l'autre monde, et il a entendu dire que Belot en cherchait, et il n'en a jamais cherché avec lui. Belot est venu le voir plusieurs fois, et assez souvent avec ses amis; il a été voir Belot chez lui, à la place Maubert.

— De quels secrets il s'est entretenu avec Belot?

— Il s'est entretenu de petits secrets bleus, comme ceux pour l'amour, pour le jeu et pour les armes.

— S'il n'a pas ouï dire que Belot avait quelque secret avec l'usage des crapauds?

— Il n'en a point ouï parler, et il n'en a aucune idée, et il a une grande horreur pour le crapaud; mais a bien ouï parler d'une grenouille verte, mais c'est pour l'amour...

— S'il n'a pas connu un petit prêtre appelé Nail ou le curé de Launay, et la de la Grange?

— Il l'a connu pour l'avoir vu deux fois aux Capucins du faubourg Saint-Honoré, qui demandait que l'on lui fît dire des messes; et Nail avait toujours de vilaines femmes avec lui, et ne l'a point vu depuis qu'il est sorti des Capucins, et n'a point connu la de la Grange.

— Combien il y a qu'il a été à Pincourt?

— Il n'y a que quatre ou cinq jours, et il y a sept ou huit mois qu'il s'en était retiré; il logeait tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, et a couché longtemps dans une maison de la rue des Ecouffes, chez Ville qui loge, et a logé cette semaine dernière chez la Boucher, rue des Tournelles; sa femme et sa famille sont restées à Pincourt, et il a subsisté comme il a pu. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VAUTIER.

Du 2 juin 1679, à Vincennes.

— Si Cato ne fit pas voir à la Poulaillon dans le verre?

— Non, elle ne sait ce que c'est, et depuis a dit qu'il est vrai que la Vigoureux et la Poulaillon prièrent Cato de leur faire voir dans le verre, et ne sait pas pourquoi la Vigoureux lui avait parlé de faire voir dans le verre, à la Poulaillon, parce que ce sont des sottises, et c'est le métier de la Delaporte pour attraper de l'ar-

gent, et Cato prit un verre sur la cheminée qu'elle fit remplir d'eau, après quoi la Poulaillon demanda si elle ne pourrait pas lui faire voir un certain homme dont elle lui parla à l'oreille; mais Cato lui dit qu'elle ne lui pouvait le faire voir, mais qu'elle savait bien qu'il avait couché la nuit précédente avec une belle femme [1], et croit qu'elle ne donna qu'une pièce de 15 sols à Cato.

(B. A.)

LOUVOIS AU ROI.

A Saint-Germain, le 2 juin 1679.

M. de Villacerf m'a remis hier avec le billet dont V. M. l'avait chargé; j'avais prévenu vos intentions en donnant les ordres nécessaires pour que la fille que le sieur Desgrez a arrêtée ne pût être vue ni interrogée par qui que ce soit, sans les ordres exprès de V. M. [2]. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LA DUVAL.

Le 3 juin 1679, à Vincennes.

Marguerite Hullin, femme de Charles Duval, chirurgien de la grande écurie, suivant l'armée à l'hôpital, âgée de trente ans ou environ, demeurant dans le cul-de-sac de la rue de la Tâcherie, chez Sallard, procureur au Châtelet, native de Compiègne.

— Si elle connaît la Bosse?

— Elle l'a connue chez la Voisin, et lors du siége de Maestricht, ayant eu peur que son mari n'eût été tué, elle fut menée chez la Voisin qui, l'ayant vue affligée, lui demanda si elle voudrait la servir, et lui fit offre en même temps de lui acheter une maison de la valeur de 10,000 liv., et quoiqu'elle ne fut pas en état de s'attacher à une personne comme la Voisin, néanmoins l'offre avantageuse de 10,000 liv. lui fit ouvrir les yeux et l'obligea de demeurer avec elle pendant près de deux mois, et dans ce temps-là elle y vit la Bosse; elles avaient fait quelque affaire pour quelque dame dont elles avaient eu de l'argent, et la dame demeurait dans l'île, dont elle ne saurait dire le nom; elle a connu Lesage par la Voisin et pour l'avoir vu chez elle, et n'a jamais fait d'affaire avec lui, mais lui a ouï dire, parlant de la Voisin, qu'il lui ferait gagner plus

1. Cet homme était La Rivière, et la belle femme madame de Poulaillon elle-même.

2. Peut-être s'agit-il ici d'une fille de la Voisin, qu'on avait laissée pour soigner Voisin, son père, qui mourut quelque temps après l'arrestation de sa femme.

de 20,000 liv. dans peu de temps, et Desmaretz, fruitière de la halle, en peut dire plus de nouvelles qu'elle.

— Si elle ne sait pas que Lesage faisait des distillations?

— Elle n'en sait rien, et seulement il lui a dit qu'il convertissait l'argent en or.

— Si elle connaît Botot?

— Elle ne sait point qui porte ce nom-là, si ce n'est un homme qui faisait les affaires de M. le duc de Luxembourg, et qui fit un écrit chez elle avec Lesage, qui contenait plusieurs demandes, et elle ne sait point quelles demandes.

— Si on ne lui donna rien pour être présente au traité?

— Non, et Lesage lui dit au contraire qu'il ferait venir ses sibylles chez elle, et lui demandait pour cela de l'argent. La Voisin et Lesage ont beaucoup de commerce ensemble. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Ce jour 5 juin 1679, MM. sont entrés, et a été achevée la visite des procès instruits à la dame de Poulaillon, la Girault, et à Pascal et Desfontaines. Après quoi a été fait lecture des conclusions définitives du procureur général, etc., que la Poulaillon soit condamnée d'avoir la tête tranchée sur un échafaud, dans la place de Grève, préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, etc., ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra, sur iceux pris 300 liv. d'amende vers le Roi en cas que confiscation n'ait lieu au profit de S. M., et la Girault d'assister à son exécution, à être battue et fustigée nue de verges, dans les carrefours accoutumés, par l'exécuteur de la haute justice, ce fait bannie pour neuf ans de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et en 20 liv. d'amende vers le Roi, et à l'égard de la veuve de la Barre, qu'elle soit gardée jusqu'après l'exécution de l'arrêt qui interviendra.

A été procédé à l'interrogatoire, sur la sellette, de la Poulaillon, pour ce transférée de Vincennes.

A été procédé à l'interrogatoire, sur la sellette, de la Girault, aussi, pour ce transférée de la Bastille.

Après lesquels interrogatoires lecture fut faite derechef des conclusions, et ensuite MM. ayant opiné pour le jugement, arrêt fut rendu, qui pour les cas mentionnés au procès, condamne la Poulaillon à être bannie hors le royaume à perpétuité, déclare se

biens acquis et confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris 300 liv. d'amende en cas que confiscation n'ait lieu au profit de S. M.[1], et la Girault à être bannie pour neuf ans de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et en 20 liv. d'amende envers le Roi, enjoint à elle de garder son ban à peine de la vie, et à l'égard de Delabarre, l'a déchargée de l'accusation et ordonne qu'elle sera mise hors des prisons.

Nota. MM. les commissaires demeurèrent à opiner quatre heures entières, savoir, depuis dix heures jusqu'à deux heures de relevée, l'arrêt qui était à rendre devant servir de préjugé pour ou contre la présidente Leféron et la dame Dreux, femme de M. Dreux, maître des requêtes, qui étaient alors prisonnières à Vincennes et accusées du crime d'empoisonnement, et ce fut ce qui donna lieu à la durée des délibérations jusqu'à l'heure de deux de relevée, chacun de MM. les commissaires, particulièrement ceux qui prenaient intérêt pour ces dames et qui étaient en nombre considérable dans la chambre, s'étant préparé sur ce qui pouvait servir, sinon à la décharge de la Poulaillon, du moins à l'atténuation des faits qui lui étaient imposés, en ce qu'il pourrait sans blesser visiblement la justice. Et entre MM. les commissaires, M. de Fieubet fut celui qui s'étendit le plus et qui y employa toute la force de son éloquence, qui lui est naturelle, et aussi fut-il celui qui sauva la vie à la dame Poulaillon, ayant fait revenir à son avis, qui a fait l'arrêt, trois de dix des juges qui avaient opiné à la mort, ce qui fut très-favorable à la dame, et d'un préjugé heureux pour les dames Dreux et Leféron, et autres prisonniers qui étaient dans les prisons; et de fait, c'est par cet endroit que la chambre a molli, et qu'elle n'a pas eu toute la vigueur que le public en attendait[2]. (B. A.)

1. Pendant que la pauvre Poulaillon expiait ainsi ses torts envers son mari et payait par la prison le triste plaisir d'avoir aimé la Rivière, celui-ci, retiré en Bourgogne, se gaussait à madame de Coligny des malheurs de son ancienne amie. La comtesse, tout éprise qu'elle était, en fut choquée, et lui répondit : « Si le malheur de la femme du monde qui a, dit-on, le plus de mérite, et qui vous aime et vous a aimé le plus éperdûment ne vous touche plus, sur quoi me flatterai-je de vous garder toujours. » Elle se trompait cependant, la Rivière se piquait de constance envers les femmes riches, et lorsque madame de Coligny voulut recouvrer sa liberté, elle fut obligée de payer une rançon considérable.

2. M. Sagot a écrit au bas du procès-verbal : « Cette dame, qui avait infiniment d'esprit, se souciait peu de la mort, et ne croyant pas qu'elle l'échapperait, fut pendant tout son interrogatoire d'une présence d'esprit extraordinaire, qui la fit admirer et plaindre..... par ses juges. »

INTERROGATOIRE DE BELOT.

Du 8 juin 1679, à Vincennes.

— Combien il y a qu'il n'a vu Gérard de Pincourt, autrement la Petite-Fenêtre?

— Il y a environ deux ans, et c'est lui qui lui a donné le nom de la Petite-Fenêtre. Il ne lui a pas vu regarder à la main, et à l'égard du verre et du miroir, il lui a vu regarder, et ne savait pas grand'-chose; mais lorsqu'il y regardait, il avait accoutumé de dire certaine conjuration. Gérard lui a bien dit qu'il ferait venir tous les diables, s'il le pouvait, afin d'avoir de l'argent, et il est vrai qu'il lui a fait voir des papiers qui étaient des conjurations pour parler à l'esprit.

— Si la Montigny ne s'appelle pas Cato?

— Elle s'appelle Françoise, et Cato est une autre femme qui est une misérable, qui n'a ni feu ni lieu.

— S'il ne connaît pas encore une autre Cato, femme d'un gantier qui étalait sur le pont Neuf?

— Il en a ouï parler, mais il ne l'a pas vue chez la Chéron, et ne l'a vue qu'avec la Charpentier, avec laquelle Cato avait été à Rome; la Charpentier est depuis morte.

— S'il ne sait pas que la Montigny avait empoisonné la Chéron, un jour, en buvant avec elle dans un cabaret?

— Non, mais bien a ouï dire à la Chéron qu'elle avait été empoisonnée par elle, et ne sait pas bien si c'est la Chéron qui le lui a dit ou une autre personne, mais une autre fois et avant celle où elle prétendait avoir été empoisonnée, lui, la Montigny et la Chéron, ayant bu de l'eau-de-vie chez la Chéron, celle-ci s'en trouva mal et crut avoir été encore cette fois-là empoisonnée par la Montigny, et lui s'étant pareillement trouvé mal dans le même temps, eut le même soupçon, et néanmoins n'a pas voulu tout à fait le croire, et lui en ayant fait des reproches quelques jours après, ayant ressenti des maux de cœur, elle lui dit que cela n'était pas vrai, et depuis cela il ne l'a guère vue.

— Si la Chéron ne lui a pas parlé de son compère Deshayes, officier chez la Reine?

— Il l'a vu plusieurs fois chez la Chéron, et elle lui a bien dit qu'il avait une maîtresse, mais elle ne lui en a pas dit autre chose.

— Ce que la Chéron lui dit lorsqu'elle lui fit la proposition de préparer la tasse?

— Elle vint lui dire de la part de la Bosse de lui donner de l'opium pour faire prendre à M. Poulaillon, parce que l'on lui en avait déjà fait prendre qui n'avait rien fait; sur quoi il demanda dans quoi on lui avait fait prendre, et Chéron lui ayant dit que ça avait été dans une écuelle d'argent, même que M. Poulaillon s'en étant aperçu, sa femme avait été assez adroite pour reprendre dans le moment l'écuelle et jeter ce qui était dedans, cela l'obligea de dire qu'on la lui apportât et qu'il l'accommoderait de façon qu'elle ne se plaindrait pas. Se souvient que la première pensée que l'on avait eue avait été de prendre l'argent de M. Poulaillon et quelques hardes, et entre autres un lit qui était dans un coffre-fort, et jeter le tout par une fenêtre, que la Bosse lui dit avoir vue sur un chantier, et le galant de la dame Poulaillon devait être au bas de la fenêtre, dans le chantier, pour recevoir le tout et le faire emporter; et comme la Poulaillon s'en alla en religion, la Bosse demanda du poison pour M. Poulaillon, et il dit qu'elle lui donna seulement l'écuelle d'argent, et qu'elle ne se mit point en peine du reste...

— S'il n'est pas vrai qu'outre la tasse d'argent qu'il accommoda chez la Bosse et l'écuelle d'argent que l'on proposait pour M. Poulaillon, la Bosse ne lui a pas encore parlé d'accommoder une autre écuelle d'argent pour donner à une dame du faubourg Saint-Germain qui voulait se défaire de son mari, et qui était de la connaissance de la Durand?

— Oui, à la réserve qu'elle ne lui parlât point sur cela de la Durand, ni que la dame fût de sa connaissance, et il lui dit qu'elle apportât l'écuelle. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA CHÉRON.

Du 8 juin 1679.

— Si elle connaît la Montigny, et si elle sait où elle demeure?

— Elle la connaît, elle demeure chez un charcutier, rue Aumaire, à la deuxième chambre sur le devant; son mari a été pendu pour fausse monnaie. C'est une ivrognesse, qui est présentement avec Dumont, officier de fruiterie de M. le grand prieur. Elle ne sait point quelles affaires Belot et la Montigny ont faites ensemble, mais ils se sont vus plusieurs fois chez elle et autant qu'ils l'ont voulu,

et un jour entre autres, buvant avec Francœur chez elle, ils crurent avoir été empoisonnés par la Montigny. La Deslauriers lui dit un jour, et il y a environ quatre ans, en présence de deux ou trois femmes, que qui voudrait avoir du poison il faudrait prendre un crapaud et le mettre sur le feu avec le vert-de-gris, et parlant à la Bosse, environ deux ans après, elle lui dit ce qu'elle avait ouï dire à la Deslauriers, ce qui obligea la Bosse d'essayer ce secret avec un crapaud et du vert-de-gris, en sorte qu'y ayant trouvé un jour le fils de la Bosse, qui est soldat, qui tenait un crapaud dans un pot, elle donna quelques coups de couteau au crapaud, et il lui dit que cela n'avait rien fait.

— Si elle connaît Gérard, de Pincourt, autrement la Petite-Fenêtre?

— Oui, mais elle croit qu'il s'appelle Duval, et il y a environ deux ans, Gérard buvant un jour de la bière avec quelques gens qu'elle ne connaît, elle entendit qu'il leur disait qu'en mettant de l'arsenic et du savon noir dans le soulier d'une personne on la rendrait malade pendant trois ou quatre jours, et après avoir entendu cela, elle le dit quelque temps après à la Bosse, qui lui dit qu'elle l'avait essayé depuis, et que tous ses secrets ne valaient rien. Ne sait point si la Petite-Fenêtre a parlé du secret à Belot.

— Si elle n'a pas ouï parler à la Bosse d'une dame qui devait revenir vers les fêtes de Pâques dernières, qui voulait se défaire de son mari, et que Belot savait l'affaire et devait empoisonner une écuelle d'argent pour cette dame?

— Oui, et sur cela, Belot ayant dit qu'il l'empoisonnerait de telle façon que plusieurs personnes en mourraient si elles buvaient ou mangeaient dedans, elle lui dit de prendre bien garde à ce qu'il ferait, parce que s'il laissait l'écuelle, après qu'il l'aurait empoisonnée, à la Bosse, elle en pourrait bien faire du mal, parce que c'était une méchante femme, et sur cela il lui dit qu'après qu'il l'aurait empoisonnée il en ferait l'essai sur une bête, et qu'après cela il la jetterait dans le feu pour la désempoisonner, afin qu'elle ne s'en pût servir; et pour ce qui était de la dame, comme elle voulait être masquée, Belot dit qu'il lui parlerait aussi masqué, et la Bosse voulait avoir pour cette affaire 3,000 livres et une charge pour son fils; ne sait point ce que Belot devait avoir pour sa part. Gérard fait voir dans le miroir, et il dit des conjurations pour cela, et il dit : Uriel, Uriel, et d'autres mots qu'elle ne sait point.

— Si ce n'était pas Gérard qui devait faire parler M. de Feuquières à l'esprit?

— Non, et c'était un autre homme que la Monasco devait donner, et qu'elle amena chez elle, et la Monasco a été une fois bien empoisonnée par des gens qui lui demandèrent s'il était vrai qu'elle sût désempoisonner du poison de la Brinvilliers, et ayant dit qu'oui, elle fut elle-même empoisonnée, en sorte qu'elle eut bien de la peine à gagner sa maison et fut obligée de s'arrêter à une maison voisine, où elle prit du contre-poison. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Cejourd'hui 9 juin 1679, messieurs sont entrés, à l'exception de M. de Sève, qui a envoyé à la chambre s'excuser sur son indisposition. A été mis sur le bureau, par MM. les rapporteurs, le procès instruit à Fr. Belot, garde du corps, prisonnier à Vincennes. A été procédé à la visite d'icelui, après quoi a été fait lecture des conclusions définitives du procureur général, qui vont à ce que Belot, etc., fût condamné à être pendu et étranglé à une potence dans la place de Grève, son corps mort brûlé et ses cendres jetées au vent, et qu'avant l'exécution il fût appliqué à la question, etc.

A été ensuite procédé à l'interrogatoire, sur la sellette, de Belot, pour ce transféré de Vincennes, et au jugement de son procès.

Il a été pendant dix mois dans les gardes du corps; sait de quoi il est accusé, mais son accusation n'est pas véritable; il est vrai qu'il a demandé une tasse d'argent à la Bosse, mais c'était pour la prendre et la retenir, et non pas pour l'empoisonner; n'a jamais ouï parler à la Chéron de poison; il est vrai qu'elle et la Bosse lui ont dit qu'elles lui donneraient une écuelle pour l'empoisonner et c'était pour la Poulaillon, mais son intention était de la prendre et non point de l'empoisonner; il est vrai qu'il lui a été proposé encore d'empoisonner une écuelle pour une dame qui devait lui parler masquée, et son intention était pareille, et de retenir l'écuelle et se moquer d'elles. N'a vu Gérard, autrement la Petite-Fenêtre, que pendant deux mois; il est vrai que la Bosse lui a demandé de l'opium pour M. Poulaillon, mais n'en a point donné, et lorsque l'on lui a parlé de la dame Poulaillon, l'on la lui nommait la dame de qualité; son intention était d'avertir M. Poulaillon. Il est vrai qu'il dit, en accommodant la tasse chez la Bosse, que le

crapaud avait pissé, et ainsi qu'elle ne ferait point de mal; il sait bien que le crapaud a du venin, et il en a brûlé pour s'en servir de remède pour les chevaux; sait bien d'ailleurs que le crapaud ne peut faire de mal à personne, si ce n'est à la bouche de celui qui mangerait quelque fruit où il aurait passé par dessus et pissé; il sait bien aussi qu'une tasse qui aurait été accommodée avec un crapaud qui y aurait été mis dedans, étant après passée par le feu, perd sa qualité et ne fait point de mal; il est vrai qu'il a accommodé la tasse chez la Bosse avec un crapaud et qu'il mit le tout sur le feu, et c'était pour se moquer de la Bosse et attraper la tasse. Ne sait point si la Chéron a été empoisonnée ou non par la Montigny, mais il est vrai que la Chéron et lui Belot, ayant bu ensemble avec la Montigny, se trouvèrent mal, mais pour cela il n'a point cru être empoisonné; la plante dont il se servait et dont il se servit en effet pour préparer la tasse dont est parlé, n'est autre chose que du blé de Turquie rouge, dont il écrasa quelques grains pour les mettre avec le crapaud dans la tasse, et lui fit accroire que cela valait bien de l'argent, parce qu'elle ne connaissait pas ce que c'était. Il est vrai que ce fut la Chéron qui lui dit d'aller chez la Bosse pour accommoder la tasse, et ce fut lui qui la demanda pour être accommodée; il est vrai que lorsqu'il fut interrogé il dénia le tout, mais il en demeure d'accord à présent, son intention n'étant que de s'emparer de la tasse et des écuelles. Il est vrai qu'elles avaient intention qu'il fît du mal et qu'il empoisonnât les tasses et écuelles, croyant qu'il sût effectivement les empoisonner, la Bosse lui ayant dit qu'elle voulait faire mourir cet homme de qualité, pour lequel elle lui demanda de l'opium [1]. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE QUESTION DE BELOT.

L'an 1679, le 10 juin, sur les sept heures du matin, nous, C. Bazin et de la Reynie, nous sommes transportés avec Sagot, greffier de la commission au château de la Bastille, où étant, sommes montés dans une chambre qui est dans l'une des tours du château, où nous avons à l'instant fait entrer, pour ce mandé et transféré du château de Vincennes, Belot; saisi et lié par l'exécuteur de la haute justice, il a été fait asseoir sur la sellette, etc.

1. Après cet interrogatoire, Belot fut condamné à la roue, avec ce retentum qu'il serait étranglé avant d'être roué.

— Qui lui a appris le secret d'empoisonner les tasses, écuelles et autres vaisseaux d'argent?

— Qu'on lui fasse miséricorde et il va dire la vérité; et il y a quatre ou cinq ans, lorsque l'on parlait de l'affaire de la Brinvilliers, et depuis s'est souvenu qu'il n'y a pas plus de trois ans, que s'entretenant avec Moron, lieutenant dans le régiment du Lyonnois, Moron lui dit en ces termes : « Ils sont bien empêchés pour empoisonner, il n'y a qu'à prendre un crapaud, le fouetter et lui faire prendre et avaler de l'arsenic, et ensuite le faire crever dans la tasse ou autre vaisseau d'argent qu'on veut empoisonner. »

— S'il n'en a pas fait des expériences plusieurs fois?

— Non, quoique la Bosse lui eût proposé de lui donner quatre pistoles pour empoisonner un homme dont elle ne lui dit point le nom ni la demeure.

— S'il sait quel est le contre-poison? — Non.

— S'il ne faut pas que le crapaud soit en vie pour empoisonner?

— Moron lui a dit qu'il fallait que le crapaud fût en vie, parce que c'est le pissat du crapaud qui fait le venin.

— Quelles autres drogues il faut mêler avec le crapaud?

— C'est de l'arsenic et rien autre chose, et l'employer de la manière qu'il a été dit ci-dessus.

— S'il n'a pas travaillé à la composition du poison en la présence de la Chéron?

— Non, mais il le lui avait dit, et elle l'a proposé à la Bosse, et ce fut sur ce qu'elle vint lui demander de sa part de l'opium pour M. Poulaillon.

— Pour qui il a encore préparé d'autres tasses ou écuelles d'argent avec le crapaud et l'arsenic?

— Il n'a jamais préparé d'autre tasse que celle qu'il a préparée chez la Bosse.

— Si la Chéron ne lui a jamais parlé de la préparation du crapaud avec le vert-de-gris dans un pot sur le feu?

— Non, et elle lui aurait plutôt dit ses secrets qu'à la Bosse.

— S'il connaît la Durand, cordonnière du faubourg Saint-Germain?

— Non, et il ne se souvient pas d'en avoir jamais entendu parler; il est bien vrai que la Bosse lui dit un jour que si un homme, à qui elle avait donné un lavement, venait à mourir, elle aurait de l'ar-

gent et qu'on pourrait travailler à l'affaire d'une dame du faubourg Saint-Germain, de laquelle néanmoins il n'a jamais su le nom.

— S'il ne sait pas que la Bosse devait avoir de cette dame 3,000 liv.?

— Elle lui a dit qu'elle prétendait en avoir bien de l'argent, et à son égard, la Bosse ne lui avait point dit combien il aurait pour sa part, mais seulement qu'il serait satisfait.

— Si on ne lui a pas parlé d'une demoiselle du côté de Nogent?

— Il ne s'en souvient pas, mais la Bosse lui a parlé de plusieurs personnes, et elle lui dit en ces termes : « Si vous voulez entrer dans ces sortes d'affaires, je vous en donnerai autant comme autant. » Se souvient bien néanmoins qu'elle lui a parlé de l'affaire de la dame du faubourg Saint-Germain, qui voulait faire mourir son mari, et d'une autre personne qui était à la campagne, qui écrivait à la Bosse, et c'était pour d'autres secrets.

— Si cette femme ne s'appelait pas Huet, et si la Bosse ne lui dit pas que la demoiselle fût du côté de Nogent?

— Il ne se souvient point de cela, non plus quels étaient ces secrets.

— S'il ne lui fut pas proposé par la Bosse de louer une chambre proche la sienne?

— Oui, et il lui semble que ce fut la Chéron qui en fit la proposition de la part de la Bosse.

— Si la Bosse ne lui a jamais parlé des secrets qu'elle avait pour empoisonner le linge, des lavements et autres choses?

— Non, à ce qu'il se souvienne.

— Il ne dit pas la vérité, puisqu'il vient lui-même de reconnaître que la Bosse lui a proposé plusieurs affaires?

— Toutes ces propositions ont été faites presqu'en même temps, et en présence de la Chéron, et entre eux ce mot de poison leur était si odieux qu'ils ne le prononçaient jamais.

— Si la Bosse ne lui a pas dit qu'elle savait empoisonner par des lavements, et ce qu'elle y mettait?

— Oui, elle le lui a dit, mais ne lui a point dit ce qu'elle mettait, et sur cela elle lui offrit un jour de lui donner quatre pistoles s'il voulait empoisonner un homme auquel elle avait donné un lavement empoisonné, parce qu'il ne mourait pas assez vite, et la Chéron lui offrit aussi les quatre pistoles pour faire cet empoisonnement, de la part de la Bosse.

— S'il ne sait pas que Gérard de Pincourt, autrement la Petite-Fenêtre, a appris à la Chéron le secret d'empoisonner le linge?

— Il n'en a point entendu parler à la Chéron ni à Gérard, et a dit de soi que Gérard, autrement appelé Duval, s'attend bien aussi de venir au même état qu'il est, ce qu'il comprit fort bien lorsque Gérard lui fut confronté, et par les signes qu'il lui fit.

— S'il n'est pas vrai que ces signes étaient les marques de la complicité du crime entre eux, et exhorté de dire la vérité?

— Ils n'ont point de complicité de crime ensemble, mais il croit que Gérard appréhendait d'être accusé de fausse monnaie, parce que l'on disait par la ville qu'il en avait été trouvé chez la Vigoureux, chez laquelle Gérard allait souvent.

— Ce qu'ils se sont dit sur le fait des crapauds?

— Ils ne se sont rien dit de cela l'un à l'autre, et leurs entretiens ont été sur le fait des esprits, des conjurations et autres choses de cette qualité-là.

— Qui lui a donné la connaissance d'Auger, chirurgien, qui demeurait dans la cour de Saint-Eloi?

— Il le connaît, et il avait sa maîtresse dans la rue Soly, au-dessus de la Chéron.

— Si lui et Duval ou Gérard ne se voyaient pas souvent chez la maîtresse d'Auger?

— Ils ne se sont pas vus chez cette femme, mais Gérard y allait assez souvent; ne sait point pourquoi il s'est fait appeler quelquefois Duval et tantôt Gérard.

— Si c'était d'Auger qu'il prenait l'opium et les autres drogues dont il avait besoin, ou d'un apothicaire qui est aussi de ses amis?

— Il n'a pas pris de drogues d'Auger ni d'aucun apothicaire.

— D'où il prenait donc l'opium qu'il offrait avec le pavot noir, qui pouvait, à ce qu'il disait, si fort endormir, que l'on pourrait emporter un homme à qui on en aurait fait prendre vingt-quatre heures sur le dos sans qu'il se réveillât?

— Il disait cela à la Bosse et à la Chéron pour les persuader davantage.

— Si, lorsque la Chéron et lui furent empoisonnés par la Montigny, ils ne prirent pas du contre-poison et quel fut le contre-poison?

— Ils prirent de l'orviétan qui était sur la cheminée de la Chéron.

— Si la Chéron ne lui a pas parlé de la Deslauriers, et s'il ne sait pas qu'elle compose et distribue des poisons?

— Il ne sait point cela, et la Chéron a fait tout ce qu'elle a pu pour l'engager dans la fausse monnaie avec Jeanne et la Montigny, et Jeanne est une vieille femme qui a été condamnée d'être pendue.

— S'il ne sait pas que la femme de Gérard se mêle de deviner et de regarder dans le verre?

— C'est la mère de la femme de Gérard qui se mêle d'y faire voir, ce qu'il sait pour le lui avoir ouï dire.

— Si de Roise ne se mêle pas de faire trouver des trésors?

— Oui, et l'on fera bien d'ôter ces sortes de gens-là qui abusent le monde et les ruinent, et l'on leur fait croire que l'on fera venir les diables pour trouver les trésors.

— S'il ne sait pas d'où la Chéron tirait les poudres dont elle se servait, et s'il ne sait pas qui était la personne à Saint-Germain qui les lui donnait?

— La Chéron lui dit une fois qu'elle allait à Saint-Germain pour y chercher de la poudre de cheval; mais ce n'était pas pour cela qu'elle y allait, puisque c'était pour avoir de l'argent de la de l'Espine, qui lui en devait.

A été livré ès mains du questionnaire, en la présence de M. Vezou, médecin, et de Terrède, chirurgien, et lui a été mis les brodequins, après avoir été fait asseoir sur le siége de la question et lié, et admonesté de reconnaître la vérité et de ne rien dire qui ne soit véritable; il a tout déclaré ce qu'il savait, et il prie Dieu qu'il lui fasse miséricorde, et il serait bien malheureux de se laisser faire du mal et de le souffrir, et se regardant mettre les brodequins, il a dit : « Ah ! mon Dieu, quel terrible équipage ! »

— Exhorté de reconnaître la vérité et de déclarer ce qu'il sait généralement sur le fait des poisons, et qui sont ceux qui, avec lui ou sans lui, se sont mêlés de la composition et distribution des poisons? — N'a rien dit.

Au 1er coin. — Il nous prie que nous ayons pitié de lui, et il veut qu'on le fasse brûler vif s'il sait plus que ce qu'il nous a dit et déclaré.

— S'il n'a point vu et su qu'il ait été pratiqué par Moron, dont il a parlé, le secret du poison avec le crapaud et l'arsenic?

— Non, et il a tout dit.

Au 2e coin. — Il a tout déclaré et n'a rien à dire davantage.

Au 3e coin. — Interrogé et exhorté de déclarer ce qu'il sait, et d'où la Chéron prenait à Saint-Germain les poudres?

— Il n'en sait rien et s'est écrié qu'il prie Dieu qu'il lui fasse miséricorde; s'est écrié miséricorde, et qu'il n'en peut plus.

— Ce qu'il sait de Gérard?

— Il n'en sait rien que ce qu'il nous a dit.

— S'il n'a point eu d'autre motif pour entrer dans les gardes du corps que ce qu'il nous en a dit? — Non.

— Ce qu'il sait d'Auger, et quel commerce ils ont eu ensemble?

— Il n'en sait rien, et s'est écrié extraordinairement, et n'a rien dit.

Au 4e coin et dernier de l'ordinaire. — S'est écrié : Ah! mon Dieu, je n'en puis plus! et n'a rien dit.

Au 5e coin et 1er de l'extraordinaire. — Exhorté de dire ce qu'il sait de Gérard et de la Chéron?

— Il a tout dit, et prie qu'on le soulage, et n'en peut plus, il a tout dit.

Au 6e coin et 2e de l'extraordinaire. — S'est écrié extraordinairement qu'il ne savait ni plus ni moins, et il a dit la vérité, ne sait rien davantage.

— Ce qu'il sait de l'empoisonnement du linge?

— Il a tout dit.

Au 7e coin et 3e de l'extraordinaire. — S'est écrié encore plus fort qu'il n'en peut plus.

— Qu'il ait à déclarer les empoisonnements qui sont de sa connaissance et il sera relâché?

— Il n'en peut plus et ne sait rien davantage, sinon qu'il devait empoisonner l'écuelle de la dame masquée, celle de la Poulaillon, et qu'il a empoisonné la tasse de la Ferry, et n'a point connaissance d'autres empoisonnements, et il prie Dieu qu'il ne lui fasse point de miséricorde s'il ne dit la vérité.

Au moyen de quoi et de ce qu'il a souffert entièrement la question ordinaire et extraordinaire sans faire plus grande déclaration, a été délié, ôté et mis sur le matelas, où lecture lui ayant été faite de ses déclarations faites lors de la question, Belot a dit qu'elles contiennent vérité, y a persisté, et dit qu'il se souvient que la Chéron lui a dit, allant un jour à Saint-Germain, qu'elle y allait pour y chercher un homme pour lui demander du poison, et que si elle le trouvait il lui en donnerait assurément, et c'était pour le

donner à la Bosse, qui le lui avait demandé, et lui dit la Chéron que cet homme lui en donnerait assurément, et qu'elle savait qu'il en savait bien faire, et c'est un valet qui sert à Saint-Germain, et la poudre de cheval qu'elle lui a dit aussi qu'elle allait prendre à Saint-Germain, n'est pas le poison qu'elle y allait demander, et ce sont deux choses différentes qu'elle lui disait qu'elle devait prendre de deux différentes personnes, et à l'égard de l'homme qui devait donner le poison, la Chéron, à son retour de Saint-Germain, lui dit qu'elle ne l'avait pas trouvé, et n'en avait pas rapporté le poison, et quelque effort qu'il fasse pour se souvenir de l'homme de Saint-Germain, il ne saurait à présent s'en souvenir, mais s'il lui peut revenir en mémoire il le déclarera, parce qu'il sait bien que cela est nécessaire et peut être d'une grande conséquence.

Et sur les onze heures ou environ du matin, nous, étant encore dans la chambre, l'avons de nouveau interrogé, etc.

— Si ce qu'il nous a dit, lors de la question et après, contient vérité ? — Oui.

— S'il n'est pas vrai qu'il mit de l'arsenic avec le crapaud, duquel il s'est servi pour empoisonner la tasse chez la Bosse ?

— Il a tout dit à cet égard.

— S'il n'est pas vrai que Gérard ou Duval sait le secret des crapauds ?

— Il ne sache point que Duval sait autre chose que ce qu'il lui a dit.

— S'il n'est pas vrai qu'il a fait des expériences et épreuves avec le crapaud et l'arsenic.

— Il a tout dit et il n'a fait aucune épreuve de ce secret.

— Exhorté de nous déclarer la vérité de ce qu'il sait des empoisonnements ?

— Il ne sait autre chose que ce qu'il a déclaré.

— Si ce qu'il nous a dit de la Chéron à l'égard de l'homme qui lui devait donner du poison à Saint-Germain et qu'elle ne trouva point, est véritable ?

— Oui, et il le sait de la Chéron même, comme il a dit ci-dessus, et il nous prie de vouloir lui faire venir un confesseur pour songer à son salut, et s'il se souvient du nom de l'homme qui devait donner, à Saint-Germain, du poison à la Chéron, qui le devait donner à la Bosse, il nous le dira pour la décharge de sa conscience, et aussi à cause que la découverte et l'arrêt de cet homme sera

assurément d'un grand bonheur, comme il est d'une très-grande conséquence. (B. A.)

JOURNAL DE HUREL.

La dame Philbert, femme d'un joueur d'instruments du Roi, fit amende honorable devant Notre-Dame, le poing coupé, puis fut pendue en Grève, le 10 juin 1679, et Belot, ci-devant garde du corps, fut roué en Grève. (B. I.)

INTERROGATOIRE DE LA BERGEROT.

Du 11 juin 1679, à Vincennes.

C. Martin, femme de G. Bergerot, à présent sans emploi et ayant ci-devant servi de valet de garde-robe de madame de Mancini, et depuis de la duchesse de Bouillon, âgée de trente-huit ans, demeurant à la Basse-Villeneuve, paroisse de Saint-Laurent, native de Paris.

— Si elle ne se mêle pas de deviner et de regarder à la main, et qui lui a appris l'art de deviner?

— C'est Hénault, qu'elle croit à présent être mort au service de M. le duc de Brissac, et elle ne sait néanmoins ni lire ni écrire.

— S'il n'allait pas beaucoup de monde de toutes sortes de conditions chez elle pour se faire regarder à la main.

— Oui, mais depuis quelque temps elle ne s'en mêlait plus, et son mari même, depuis six ans, le lui avait défendu, et depuis huit mois que les Pères de la Mission lui ont fait faire ses dévotions, elle a quitté ce commerce.

— Si elle n'a pas connu un petit prêtre appelé Nail, autrement le curé de Launay?

— Oui, elle l'a vu deux fois, et il est venu deux fois chez elle avec une femme qu'elle croit demeurer dans l'île, qui est une femme de qualité, et à ce qu'elle croit femme d'un conseiller, et qui lui demandèrent si elle n'avait point quelques livres de science pour faire voir quelque chose de particulier, et elle croit que c'était l'esprit qu'ils demandaient à voir.

— Si elle connaît Gérard, autrement Duval ou la Petite-Fenêtre, qui demeurait à Pincourt, et qui a été autrefois capucin.

— Non, et dit qu'elle se souvient, à ce mot de capucin, qu'elle se remet l'homme, qui n'est pas bien grand de taille et qui a été

autrefois capucin, et il est de la connaissance de la Chéron, et vint un jour la voir, il y a environ deux ans, et lui dit qu'il savait faire voir dans le miroir, et voulut même y faire voir par son garçon à elle, qui n'avait que neuf ans, mais le petit garçon dit toujours qu'il n'y voyait rien, et Gérard dit pour ce quelques mots qu'elle ne peut redire, et quoiqu'elle fût présente, elle ne les entendit pas.

— Si elle connaît la Duval?

— Elle a entendu parler de ce nom-là, et elle demeurait quelque part vers Saint-Médéric, et depuis a dit qu'elle a vu cette femme-là, et elle se mêle aussi de deviner; a aussi ouï dire qu'elle avait demeuré chez la Voisin et chez la Delaporte.

— Si elle connaît Lesage, autrement Dubuisson?

— Oui, et l'on dit qu'il se mêlait de bien des affaires, de faire des mariages, de regarder dans la main et de beaucoup d'autres choses; il avait été condamné à quelque chose, et il était toujours avec la Voisin. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

12 juin 1679, à Vincennes.

A dit de soi qu'elle s'est souvenue que la Lepère, sage-femme, venant ou allant vers la rue Saint-Honoré, à ce qu'elle lui dit, lui demanda, en entrant chez elle, comment se portait son mari, sur quoi elle dit qu'il était toujours aussi bizarre que de coutume, tant en santé qu'en maladie, et sur cela la Lepère s'étant assise, leva sa jupe, et sortit par la fente de sa jupe un petit sac de toile, duquel elle tira une petite seringue et une bouteille carrée de la hauteur d'environ cinq ou six pouces, et dans laquelle il y avait de l'eau fort claire, et une petite boîte ronde dans laquelle il y avait de petits grains de couleur minime, et une boîte de ferblanc de la longueur de deux pouces et de la hauteur d'un bout du doigt ou environ, et dans laquelle il y avait plusieurs morceaux d'une matière blanche comme de la craie, et lui ayant demandé ce que c'était, elle dit en ces termes : on a guéri pour deux liards et même pour une épingle, et lui dit que ce n'était pas là son affaire, et la Lepère lui donna une petite pièce de la grosseur d'un fort petit pois vert, qu'elle lui dit de mettre dans le bouillon de son mari ou de lui faire mettre, et que cela rabattrait ses chaleurs. Après quoi sa mère étant survenue à son ordinaire, parce qu'elle lui donnait pour vivre un écu

toutes les semaines, elle lui dit ce que la Lepère venait de lui dire, et lui donna en même temps le petit morceau de craie qu'elle tenait encore dans sa main, lié dans du papier, et le soir, ayant entendu du bruit sur le fait de quelque bouillon, elle se leva de son lit, appréhendant que l'on n'y eût fait quelque chose, et fit jeter dans les lieux le bouillon qui était resté dans le pot.....

— Si elle ne connaît pas Tournet, médecin ?

— Non, mais elle en a entendu parler à la Dagoury, laquelle lui a dit que c'était un homme bien savant, et que même elle l'avait été voir en prison, et Monsigot, boucher, doit savoir tout cela. Elle connaît Monsigot il y a plus de vingt ans, et l'a toujours connu pour un homme curieux; se souvient même qu'il lui fit voir un livre qu'il appelait la *Philosophie d'Agrippa;* et lorsqu'il avait les Tournet chez lui, il lui dit qu'il travaillait à une affaire, et que si elle pouvait réussir il lui en ferait part, et ayant demandé ce que c'était, il lui dit qu'il n'osait la lui dire, et que cela lui était défendu; et après que les Tournet furent jugés et qu'il fût revenu de la retraite où il avait été, il fut la voir, de quoi paraissant étonnée, il lui parla du dessein d'épouser la fille des gens chez lesquels il avait été en retraite pendant qu'avait duré le procès des Tournet, et témoignant quelque peine de ce que la fille n'avait pas de biens, elle lui dit que cela ne le devait pas empêcher qu'il ne l'épousât, puisque il avait obligation à ces gens-là; et en effet il l'a épousée.....

— Si depuis que la Trianon s'est retirée d'avec la Delaporte elle n'a pas conservé et entretenu grand commerce avec la Trianon ?

— Elle l'a vue dans la rue Charlotte, vers la place Maubert, dans la rue des Carmes, où elle lui rendit trois ou quatre visites; mais elle avait passé près de trois ans sans la voir, la Trianon ayant été tout ce temps-là à la campagne, à ce qu'elle lui a dit, où elle avait appris de beaux secrets sur la carte magique; et comme elle savait que la Trianon savait tirer le génie du corps, de l'âme et de l'esprit, elle mena un jour chez elle un comte italien, dont elle ne sait le nom, mais que Dupéron, grand mousquetaire du Roi, lui avait amené, et la Trianon fit voir une autre fois une plaque d'argent sur laquelle sont gravées plusieurs figures de toutes les monarchies des anges; et le comte demandait, à ce qu'elle croit, quelque chose pour un mariage ou pour une autre affaire, mais la Trianon lui dit qu'elle ne pouvait rien faire de ce qu'il lui demandait qu'il ne lui donnât le nom de son père, de sa mère et le sien, pour en tirer les génies.

— Si elle connaît la Bellefin, autrement Amelot, qui demeurait rue Saint-Claude, au Marais? Si ce n'est pas la Bellefin qui devait donner des drogues à la dame Dreux pour la faire avorter, sur le refus qu'elle lui en fit?

— Non, mais bien madame Dreux, sur le refus qu'elle lui fit de lui donner quelque chose qu'elle lui demandait, dit qu'elle avait madame de Visigny, qui avait été auprès de la princesse de Carignan, qui lui en donnerait, et c'était la bonne amie de la dame Dreux, et venait quelquefois avec la dame chez elle.....

— Si, lorsque la femme de Roussel fut amenée chez elle, elle n'était pas enceinte?

— La Roussel se trouvant retardée de huit jours de ses mois, la pria de voir si elle ne connaissait point quelqu'un qui pût la soulager; sur quoi elle envoya quérir la Lepère, à laquelle elle dit s'il n'y avait rien à craindre et à faire du mal en cela, sur quoi la Lepère lui dit que c'était son affaire et non point la sienne.

— Si de Bourbonne ne lui avait pas parlé de la Roussel et de sa grossesse auparavant que de l'avoir amenée chez elle?

— Non, et il la mena chez elle à onze heures du soir.

— Si la Lepère ne lui a point dit qu'elle savait faire accoucher des femmes et des filles en quelque temps qu'elles pussent être pendant leur grossesse?

— Oui, et elle lui a dit qu'elle les pouvait faire accoucher par le moyen de son secret à cinq et sept mois comme à neuf, et que c'étaient des termes et que les enfants pouvaient avoir baptême.

— Ce que lui a dit la Lepère qu'elle faisait des enfants qui venaient comme cela?

— Elle ne lui a point dit cela, et elles n'en ont parlé que par manière de conversation.....

— Si elle connaît la Duval?

— Oui, elle a demeuré quatre mois chez elle et elle se mêle de regarder à la main, et c'est chez la Delaporte qu'elle s'est intriguée et a commencé à regarder à la main; et depuis a été en commerce avec la Petit, femme d'un exempt de robe courte, et avec Lesage, avec lesquels elle a fait des affaires, à ce qu'elle a ouï dire.

— S'il n'est pas vrai qu'elle avait promis de donner 10,000 livres à la Duval pour acheter une maison, et quel était le sujet de cette gratification?

— Non, et elle ne sait ce que c'est; et lorsque la Duval vint chez

elle, elle était fort misérable et disait savoir décrasser des tableaux, et en ayant nettoyé quelques-uns chez elle, elle la garda quatre mois, après lesquels la Duval se retira chez la Delaporte, où assurément elle s'est intriguée pour regarder dans la main. Se souvient qu'ayant envoyé la Duval chez Lesage, qui était malade, pour lui faire des bouillons, elle lui dit que si le secret de Lesage réussissait elle ne serait point ingrate et lui ferait du bien. (B. A.)

DÉCLARATION DE LA VOISIN.

Du 14 juin 1679, à Vincennes.

Elle se souvient, au sujet d'un laquais dont le nom est l'Éveillé ou Champagne, et sur le sujet de la rue des Petits-Champs, qu'un jour M. Broglio, qui était un grand jeune homme, qui a de grands cheveux blonds, et qui a visage rond et vermeil, vint chez elle, il y a environ huit ans, avec une grande femme masquée[1], pour lui demander de leur regarder dans la main, lui disant que sur sa réputation ils étaient venus la voir; et la dame lui ayant voulu donner sa main sans se démasquer, elle lui dit qu'elle ne se connaissait point aux physionomies de velours, et sur cela la femme ayant ôté son masque, elle vit que c'était une grande femme, qui n'était pas tout à fait jeune, et paraissait avoir trente ou trente-cinq ans, ayant le visage un peu basané, et le bas du visage assez long et délié; et ayant après cela regardé dans la main, elle lui parla de son tempérament, et ne regarda point dans la main de M. de Broglio, après quoi ils s'en allèrent, et il lui donna quelques écus. Quelques jours après, étant revenus chez elle, M. de Broglio lui dit que la dame voulait lui dire quelque chose, et s'étant approchée de la dame qui était masquée, ils entrèrent dans son jardin avec elle, la dame demeurant toujours masquée; et étant passées dans une autre allée du jardin, la dame lui dit qu'elle avait une chose à lui demander, que son mari[2] était tellement adonné au vin qu'il lui faisait une extrême peine, et qu'il était pire qu'un cochon et une bête brute, et demanda si elle ne savait pas quelque

1. Marie des Rody, femme du comte de Beaufort de Canillhac. Elle avait eu de M. de Beaufort une fille. Il n'est pas question de cette dame dans la généalogie imprimée des Broglio, quoiqu'elle ait épousé le jeune homme dont il s'agit ici; il y avait alors à la cour de Louis XIV plusieurs gentilshommes de cette famille, il est difficile de savoir précisément quel est le nôtre.

2. Charles-Timoléon de Beaufort Montboissier, marquis de Canillhac, comte de Saint-Ciergues, âgé de trente-sept ans en 1668.

chose qu'elle pût donner à son mari pour l'empêcher de boire du vin et le lui faire haïr, et sur cela elle lui dit qu'elle verrait d'en parler à quelqu'un; après quoi, étant allées se rejoindre avec M. de Broglio, il s'en alla avec la dame; ce qui fut cause qu'elle en parla à la Lepère, sage-femme, et lui demanda si elle ne saurait pas quelque chose pour empêcher de boire un homme qui était adonné au vin et toujours ivre; et la Lepère lui ayant dit qu'elle lui donnerait quelque chose pour cela, elle le leur dit deux jours après, étant revenus ensemble chez elle, et M. de Broglio lui donna deux pistoles pour avoir ce que l'on lui avait promis pour le mari de la dame; elle les donna à la Lepère, sage-femme, qui lui mit entre les mains une fiole de verre carrée, contenant la moitié ou environ d'un demi-setier, pleine d'une liqueur claire sans couleur, qu'elle garda jusqu'à ce qu'ils vinrent la trouver, qui fut trois jours après qu'elle eut reçu la fiole, et la leur donna; la dame la prit de ses mains, en la présence de M. de Broglio, et s'étant passé quinze jours ou environ sans avoir de leurs nouvelles, ils revinrent chez elle, ils firent de grandes réprimandes, et lui dirent que ce qu'elle leur avait donné n'avait rien fait, que le mari de la dame buvait plus que jamais, et qu'on l'avait trompée, et néanmoins lui dirent qu'ils prendraient encore de cette eau pour une pistole, et M. de Broglio lui donna la pistole sur-le-champ, qu'elle donna après à la Lepère, à laquelle elle dit le reproche que l'on lui avait fait, et la Lepère lui dit qu'elle lui donnerait encore une fiole d'eau, comme elle la lui donna, en effet, et était semblable à la première; et s'étant encore passé quelque temps, un laquais vint chez elle, duquel laquais elle ne se peut souvenir du nom, et il lui dit de venir parler à sa maîtresse, laquelle logeait dans la rue des Petits-Champs, où il la conduisit dans une maison qui est à main gauche en venant du côté de l'hôtel de Senneterre et où il y a une grande porte cochère, où étant montée à la première chambre où il y avait des paravents et plusieurs personnes de qualité, elle fut surprise de voir M. de Broglio et la dame qui était venue avec lui, et la dame sortit d'abord hors du paravent pour venir lui parler, et lui dit que l'eau qu'elle lui avait donnée par deux différentes fois n'avait rien fait et que son mari buvait toujours encore avec le même excès, et lui dit, elle Voisin, qu'elle ne savait qu'y faire, et ce qui causa sa surprise en revoyant la dame en ce lieu, venait de ce que M. de Broglio lui avait dit que c'était une dame de la campagne et qu'elle

était à Paris pour des procès. Et quelque temps après, M. de Broglio, qui logeait alors au faubourg de Saint-Germain, dans une rue qui est au bout du pont Rouge et qu'elle croit être la rue du Bac, l'envoya chercher et lui dire de le venir trouver; et étant dans cette rue, elle fut le trouver dans une maison à porte cochère; il lui dit, étant alors indisposé, qu'il allait faire un voyage à la campagne et qu'il la priait de regarder dans sa main pour voir si son voyage serait heureux; après quoi il lui dit que l'eau qu'elle avait donnée à la dame avec qui il avait été chez elle n'avait rien fait, et que le mari de la dame buvait toujours comme de coutume, et que lui de Broglio était obligé de faire un voyage parce que la dame et lui s'étaient brouillés ensemble, à cause que l'eau qu'elle avait donnée n'avait rien fait, le mari buvant plus que jamais, et il lui donna alors trois pistoles pour toutes ses peines; et depuis ce temps-là elle ne les a plus vus, ni su le nom de la dame.

Dit encore qu'une femme mariée, à Rouen, étant venue la trouver, il y a environ sept ans, et lui expliquer l'état où elle était, et qu'elle ne voulait point donner connaissance de sa grossesse à son père et à sa mère, qui demeuraient lors proche l'hôtel de Luynes, sur le quai des Augustins, et qu'elle était même obligée d'y retourner sans pouvoir découcher, elle la mena chez la Lepère, qui lui offrit de la faire accoucher chez elle; comme cette femme lui dit qu'elle ne pouvait pas coucher hors la maison de ses père et mère, elles furent ensemble quelque temps dans un bouge où elles passèrent, étant restée cependant dans la chambre de la Lepère, et la femme et elle s'en retournant ensemble, la femme lui dit que la Lepère lui avait dit que si le mal la prenait la nuit et qu'elle vînt à accoucher, elle n'aurait qu'à baptiser l'enfant avec de l'eau et du sel, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Et environ cinq ou six jours après, sortant de Saint-Sauveur, elle rencontra la femme dans les Petits-Carreaux, qui avait un paquet sous son bras, et dit qu'elle venait de chez elle pour lui dire un mot, et étant entrées ensemble pour cet effet dans une allée, la femme dit qu'elle était accouchée et qu'elle avait baptisé son enfant comme lui avait dit la Lepère; et lui ayant demandé où il était, la femme lui montra l'enfant mort dans un linge, et qui paraissait nouveau-né, beau et blanc, et qui était ce qu'elle portait sous son bras, et qu'elle la priait de lui faire la charité de le porter à la Lepère, ne le pouvant pas enterrer chez elle; ce qu'elle fit, quoique avec beaucoup de

répugnance, et le porta à la Lepère, à qui elle donna une pièce de trente sous de son argent, la femme lui ayant dit qu'elle n'avait pas un double pour le faire enterrer, et la Lepère prit l'enfant et la pièce de trente sous, sans aucune peine, et le mit dans son bouge.

Dit de plus qu'une femme de chambre, qui servait dans la rue Saint-Honoré, ayant été guérie des pâles couleurs par la Lepère, et s'étant trouvée un an ou dix-huit mois après grosse, vint la trouver comme une désespérée, voulant se défaire elle-même, parce qu'il lui fallait aller à la campagne avec sa maîtresse, et que sa grossesse était près d'éclater; sur quoi, pour empêcher que la fille ne se portât à quelque chose de funeste à elle et à son enfant, elle envoya quérir la Lepère, et ayant gardé la fille chez elle cinq ou six jours, et logée pour cet effet dans sa seconde chambre, la Lepère la fit accoucher et emporta l'enfant mort, qu'elle disait avoir baptisé, et la fille, étant un peu rétablie, s'en retourna chez sa maîtresse.

(B. A.)

CONFRONTATION DE LA VOISIN A LA LEPÈRE.

Du 15 juin 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Lepère a dit pour reproches, que si la Voisin a bien des choses à dire contre elle, elle en a aussi beaucoup à dire contre la Voisin, et si elle a fait accoucher des filles et femmes, c'est la Voisin qui les lui amenait ou envoyait par son mari. La Voisin a dit qu'elle n'a déclaré que la vérité.

La Lepère est demeurée d'accord d'avoir fait accoucher chez la Voisin, et dans sa seconde chambre, une femme, mais c'était une femme masquée, et dont l'enfant fut ondoyé par elle Lepère, Margo, servante de la Voisin, ayant apporté l'eau dans un pot, dont il fut ondoyé.

La Voisin a persisté; et même la Lepère, outre ce qu'elle lui donna pour mettre dans le bouillon de son mari, lui demanda s'il aimait la moutarde, et une autre fois si elle lui pouvait donner de la morelle, qui est une herbe qu'elle ne connaît point [1]; et quant à la femme que la Lepère fit accoucher dans sa seconde chambre et qu'elle dit qu'elle était masquée, c'était une femme de chambre de la rue Saint-Honoré et elle n'était point masquée, et la Lepère se

1. Il est évident que ces deux femmes cherchaient à se débarrasser de Voisin; la morelle noire est un poison très-violent, dont les effets sont très-connus, et sans aucun doute elle était d'un emploi habituel entre leurs mains.

doit souvenir que, parlant de l'enfant de sa fille, dont elle était accouchée six semaines avant la mort de son mari, elle Voisin lui disant : Votre fille est donc accouchée d'un garçon? la Lepère lui dit non, et qu'elle était accouchée d'une fille : mais comme son mari était de Caen, nous avons fait passer pour l'enfant du défunt un garçon dont une fille était accouchée chez moi; sans dire ce qu'elle avait fait de la fille, et cela à cause qu'il devait avoir du bien de Normandie, où les mâles avaient de l'avantage; et cela lui fut dit dans son jardin par la Lepère.

La Lepère a dénié. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA CHÉRON A LA MONTIGNY.

Du 16 juin 1679, à Vincennes.

La Montigny a dit qu'elle n'a jamais empoisonné la Chéron, mais bien qu'ayant un jour mangé un morceau de poire chez la Chéron, où était Belot, trempé dans du vin et du tabac qu'ils y avaient mis, elle en mangea et s'en trouva mal, et une autre fois y étant, elle vit sur son lit un petit morceau blanc comme du sucre candi, elle en mit un petit morceau sur sa langue, qu'elle sentit âpre comme de l'alun, et la Chéron lui dit que la Bosse venait de le prendre chez Coret, et s'étant essuyée d'un mouchoir qui était sur le lit et qui appartenait à la Bosse, et qui était empoisonné, le visage lui vint tout d'un coup enflé, sur quoi la Chéron pissa dans son soulier et le lui fit avaler, ce qui lui causa un vomissement.

La Chéron demeure d'accord d'avoir pissé dans son soulier et fait avaler son pissat à la Montigny, mais ce n'était point chez elle que la Montigny avait été empoisonnée, mais chez Jeanneton, qui demeure dans une maison au-dessous d'elle Chéron, chez la Laprairie, et elle vint de chez Jeanneton étant déjà empoisonnée, et injustement on a accusé la Bosse et Coret [1]. (B. A.)

DÉCLARATION DE LA VOISIN.

L'an 1679, le 16 juin de relevée, à Vincennes.

Elle nous demande excuse si elle a pris la liberté de nous faire avertir qu'elle avait à nous déclarer des choses qu'elle croit importantes, et particulièrement pour la gloire de Dieu, et en le priant ce matin, il lui a mis dans l'esprit le dessein de nous les déclarer,

1. Le jour même la chambre ordonna la mise en liberté de la Montigny.

et elle le prie que sa sainte volonté soit faite, parce qu'elle croit qu'il a permis son emprisonnement afin qu'il y eût plusieurs choses vengées. Elle s'est souvenue qu'il y a environ quatre ou cinq ans que M. Davot, prêtre de Bonne-Nouvelle, qui était confesseur de son mari, étant venu un jour chez elle, et ayant donné le bonjour à son mari, et déjeunant avec lui, le mal nommé, autrement Lesage, s'y rencontra dans le même temps, et s'étant reconnus pour être de Normandie, l'un de Caen et l'autre d'Alençon, ils firent connaissance et parlèrent le langage de leur pays, et cette connaissance ainsi faite, Lesage lui demanda si elle ne lui pourrait point avoir de la coudre, et lui dit qu'il fallait qu'elle fût coupée pendant la nuit et avant le jour, la veille de la Saint-Jean; ce qui l'obligea d'aller à Saint-Jacques-de-l'Hôpital parler à Du Mesnil, auquel ayant demandé ce que c'était que de la coudre et s'il ne pourrait lui en faire avoir, il lui dit que c'étaient des noisettes, et furent ensemble au faubourg Saint-Antoine, chez de Miort, Italien, où elle fut étonnée de trouver la Trianon et la Dodée, qui étaient sur un lit; et étant dans la maison, elle demanda de la coudre, sur quoi de Miort envoya un jardinier en demander, lequel ayant fait savoir qu'il y en avait chez lui, dans son jardin, elle y fut, étant accompagnée de Du Mesnil qui avait une petite lanterne sourde, où étant arrivés et la coudre lui ayant été montrée, elle en coupa elle-même un petit fagot qu'ils emportèrent chez lui; elle le pria de le vouloir garder; de quoi ayant rendu compte à Lesage, il fut chez Du Mesnil, où il ôta du fagot de coudre les brins et toutes les feuilles qu'il brûla, et emporta les cendres avec les plus grands bâtons de la coudre; les lui ayant donnés et lui ayant demandé si elle ne pourrait pas les faire bénir par quelque prêtre, elle en parla à Davot et lui demanda s'il n'y avait point de mal à les bénir, et Davot lui ayant dit que non et qu'il les bénirait, dit en même temps qu'elle s'en allât l'attendre chez lui, dans son allée, où étant venu quelque temps après avec son surplis, son bonnet et une étole rouge, il la fit monter dans sa chambre, où étant ainsi revêtu, il mit l'étole sur son col, fit quelques aspersions d'eau qu'elle croit être eau bénite, et avec des paroles et des signes de croix il bénit les bâtons de coudre; après quoi elle les emporta, lui ayant donné un écu, et elle les mit entre les mains de Lesage, auquel elle dit qu'elle les avait fait bénir par Davot.

Et se souvient que Lesage lui dit une autre fois de demander à

Davot, prêtre, de la cire de cierges qui eussent servi aux trois grandes messes du jour de Noël, et Davot lui en ayant donné, elle remit la cire en trois différents morceaux entre les mains de Lesage, sans savoir ce qu'il en voulait faire, Lesage ne lui ayant pas dit.

Se souvient aussi qu'il lui dit, environ ce temps de quatre ou cinq ans, qu'il connaissait un prêtre à Saint-Gervais, duquel il ne lui dit pas le nom, et avec lequel il disait qu'il réussissait parfaitement bien et que lorsqu'il lui avait communiqué quelque affaire elle réussissait toujours, et lui dit que c'était un parfaitement habile homme. Ne sait point ce qu'il peut avoir fait avec ce prêtre, non plus qu'avec Davot, mais se souvient qu'il lui a dit qu'il lui fallait faire la verge d'Aaron, et a bien vu que les bâtons de la coudre qui avaient été par elle coupés et bénis par Davot étaient les mêmes que ceux dont Lesage se servait pour baguettes lorsqu'il proférait les paroles : *per Deum vivum, per Deum verum, per Deum sanctum*, et avec l'un de ces mêmes bâtons ou baguettes desquels il touchait les endroits du lit où l'homme que la Desmaretz voulait épouser avait couché avec elle, et qu'il touchait aussi avec le même bâton en d'autres endroits de la chambre de la Desmaretz où étaient les deux buffets ou armoires et ce qui paraissait être gros et noir dans l'un des buffets, et ce, en disant certaines paroles qu'elle n'entendit pas.

Au sujet de quoi il lui vient encore en mémoire que c'était avec un des bâtons de coudre bénite que, en frappant du bâton ou baguette, il disait les paroles pour Marie Miron, comme aussi qu'il lui en avait donné un, en disant qu'il lui porterait bonheur, pourvu qu'il ne touchât à aucun autre bois, ce qui l'obligea de l'envelopper et de le mettre au fond de son coffre, jusqu'à ce que Landart, ami de Lesage, lui en étant venu demander un morceau, disant qu'il en avait besoin, elle lui en donnât une partie.

Et un jour, entre autres, qu'elle alla chez la Desmaretz, elle l'y trouva avec Lesage, qui tenaient un pot dans lequel elle aperçut une drogue forte et puante, qu'elle avait vu tirer par la Desmaretz de l'une des deux armoires et où elle avait vu des bougies noires, et croit que c'est ce qu'elle avait vu auparavant dans le buffet, lorsqu'ils faisaient leurs prières. ce pot pouvant être couvert de quelque étamine noire ; et était la Desmaretz bien embarrassée de ce que Lesage lui disait qu'il fallait qu'elle le portât à sa cave à l'intention de Gontier et qu'elle dît, en le mettant, ces mots : Lucifer, Belzé-

buth, Astarot; et l'ayant la Desmaretz sur cela priée de le porter dans sa cave, il lui fut mis entre les mains enveloppé d'un tablier gris, avec l'un des bâtons de coudre que Lesage lui dit qu'il fallait avoir à la main en disant ces trois noms, au nom de Gontier, et que ces trois noms ne donnassent point de repos à Gontier jusqu'à ce qu'il fût revenu à la Desmaretz pour accomplir son dessein et sa volonté, et ayant pris le pot et le bâton de coudre, elle descendit à la cave, y porta le pot, mais ne dit rien du tout; d'où étant revenue, lui ayant demandé si elle n'avait rien vu, elle leur dit qu'elle avait vu un gros chat avec une grande queue, sur quoi la Desmaretz lui dit que le chat venait de monter et avait fondu sous son lit.

(B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Du 17 *juin* 1679.

Messieurs sont entrés à l'heure ordinaire, et après que la visite du procès instruit à la Chéron a été parachevée, elle a à l'instant été fait entrer en la chambre, pour ce transférée du château de Vincennes, lieu de sa prison, assise sur la sellette, etc.

A eu connaissance de la Bosse; lui a dit une fois ce que la Deslauriers avait dit touchant le venin de crapaud, et la Bosse ayant su cela, voulut expérimenter ce secret, et vit, elle Chéron, comme son fils travaillait à ce secret dans un pot où il y avait un crapaud, qu'elle Chéron piqua, et l'on y mit du vert-de-gris. A ouï parler aussi du secret du savon noir avec de l'arsenic pour mettre dans un soulier, ce qui faisait rendre malade. Elle a dit à la Bosse que Belot lui avait dit que s'il avait une tasse d'argent et un crapaud, il l'empoisonnerait de façon que si cinquante personnes venaient à y boire elles en mourraient, et elle ne lui dit point cela dans le dessein qu'elle s'en servît. Il est vrai que parlant à Belot de la Bosse, elle dit que cette femme ne valait rien et qu'il prît garde de ne rien faire avec elle, parce qu'elle voulait que l'on accommodât une tasse avec un crapaud; et de fait elle fut avec la Bosse à la halle, où fut acheté un crapaud, qu'elle fut depuis quérir, ayant auparavant donné seize sols d'arrhes pour le trouver, et le porta à la Bosse dans un sac; de quoi elle eut deux sols pour sa peine. La première fois qu'elle a aidé le fils de la Bosse à travailler au secret du crapaud avec le vert-de-gris, il y avait un an avant qu'elle Chéron fût quérir

le dernier crapaud à la halle, qu'elle porta à la Bosse et duquel Belot se servit; n'a jamais su que l'eau de crapaud avec le vert-de-gris fût du poison de la Brinvilliers, mais la Deslauriers lui a dit que la sueur du crapaud était du poison de la Brinvilliers; n'a point vu accommoder par Belot le crapaud qu'il mit dans la tasse chez la Bosse. Le secret du crapaud et le vert-de-gris lui a été appris par une femme qui vint, avec quatre autres femmes, chez elle, disant que son mari l'avait battue, et sur ce qu'il lui fallait faire un bouillon de la rue Saint-Denis, et ce mot de bouillon de la rue Saint-Denis est un mot ordinaire parmi les femmes de son quartier, et qui se dit de la sorte et familièrement; et enquise si ce mot ne signifie pas un poison, a dit qu'elle ne sait pas ce que cela veut dire, et c'est un terme dont elle a depuis dix ans entendu parler par des femmes qui se plaignaient de leurs maris, les autres femmes disant à celles qui se plaignaient : Va, donne-lui un bouillon de la rue Saint-Denis. Belot ne lui a point dit pour qui était la tasse que la Bosse fit accommoder par lui chez elle, mais sut que les enfants de la Bosse étaient venus chez elle pour envoyer Belot chez la Bosse, où il est vrai qu'elle porta le crapaud, sans savoir ce que la Bosse en voulait faire; il coûta trente sols, qu'elle donna à Pierre l'herboriste. Le premier crapaud que le fils de la Bosse accommoda avec elle Chéron, qui vint sur la fin, fut pris chez un autre herboriste par la Bosse, qui l'avait été prendre sous le nom d'une femme de la rue Saint-Denis. Elle Chéron n'a jamais de rien profité; n'est pas véritable qu'elle ait offert à Belot quatre pistoles pour faire un empoisonnement, et n'en a jamais ouï parler que lorsqu'il le lui a soutenu à la question, mais c'était la Bosse qui avait fait cette proposition à Belot, pour une dame qui devait venir à Pâques, lors prochain, et il le lui a depuis dit. N'a point su de secret d'empoisonner le linge que ce que Gérard lui en a dit, et qu'il fallait mettre de l'arsenic et du savon noir dans le soulier pour rendre un homme malade pendant trois jours, ce qu'elle a dit depuis aussi à la Bosse, non point pour s'en servir jamais, mais seulement par risée. N'a jamais eu commerce ni entretien avec Gérard ou Duval; quant à Deshayes, il est bien innocent de ce que la Bosse lui a imputé au procès, qu'il voulait empoisonner le mari de la fripière, qu'il voyait. N'a jamais dit que la Deslauriers eût le secret de la Brinvilliers, et si la Bosse a dit qu'elle le lui avait dit, elle n'a pas dit la vérité, et elle n'a jamais eu de conférence sur

cela avec la Deslauriers; laquelle lui dit, à la vérité, qu'elle n'avait garde de le donner à la Bosse, qui était une méchante femme. Si elle Chéron se fût crue coupable d'avoir fréquenté la Bosse et ces gens-là, elle se serait absentée, après avoir su que la Bosse avait été arrêtée. Il est vrai que l'on avait dit à la Deslauriers que l'on lui donnerait de l'argent pour avoir son secret, mais ce n'est point elle Chéron qui lui en parla. Elle n'a point été à Fontainebleau que dans le temps de la naissance de Mgr le Dauphin[1]; il est vrai qu'elle a été à Saint-Germain, où elle loua une petite salle pour y vendre de la marchandise de fruiterie; voyant qu'elle avait une chambre à Paris en même temps et qu'elle ne pouvait plus faire commerce de fruiterie à cause de l'incommodité survenue à ses bras, elle fut à Saint-Germain reprendre sa hotte et aussi pour y chercher de la poudre pour mettre sur ses bras, et en effet en rapporta un petit paquet, qui était poudre qui sort de l'étrille des chevaux quand on les panse, et, revenant de Saint-Germain, passa chez la Bosse, où elle laissa à sa fille le petit paquet, mais ne lui dit point de ne la point déployer; et elle avait été aussi à Saint-Germain pour donner congé de la salle qu'elle y avait louée. Il n'est point vrai qu'elle y fût pour y chercher un homme qui lui devait donner du poison, ainsi qu'il lui a été soutenu par Belot, qui néanmoins s'en dédit après, et elle ne sait ce que c'est de cet homme ni du poison qu'on prétend qu'elle devait avoir de lui si elle l'eût trouvé, et ne connaît personne à Saint-Germain et pas une âme; que l'on la fasse mourir et que l'on lui fasse tout ce qu'on voudra, elle ne sait point qui est cet homme, ni ce que c'est du poison que l'on dit qu'elle devait apporter de Saint-Germain, et elle n'y a jamais été que cette fois-là. La poudre de l'étrille de chevaux qu'elle en rapporta pour ses bras est une poudre grisâtre. N'est pas véritable qu'elle ait jamais procuré des avortements. Et à l'instant à elle représenté un petit paquet de poudre brune, couleur de musc; d'abord qu'elle a vu le paquet, elle a dit que ce n'est pas le même paquet de poudre qu'elle apporta de Saint-Germain, où il y avait de la poudre grisâtre, et après qu'il a été déployé et vu que la poudre est de couleur brune et tirant sur le musc, dit que ce n'est pas là la poudre dont elle a parlé, laquelle était grisâtre et d'étrille de chevaux. Quand elle a parlé de trésors, c'est qu'elle en a ouï parler de la sorte à la

1. Le Dauphin était né en 1661.

Bosse, et tout Paris cherche des trésors. Elle connaît la Delespine, qui fréquente à Saint-Germain, et se mêle de blanchir et non point de ces tracas-là, et ne lui a jamais donné de poudre. Connaît la Montigny, dont le mari a été pendu pour fausse monnaie; et buvant un jour avec Belot, Francœur et la Montigny, ils se trouvèrent malades et crurent qu'ils avaient été empoisonnés par la Montigny, et Francœur dit depuis que s'il la rencontrait il la tuerait; quant à elle, elle se fit soigner et prit de l'orviétan, dont elle fut guérie. Il n'est pas vrai ce que la Montigny a dit d'elle, touchant un petit morceau de matière blanche qu'elle disait avoir trouvé sur son lit; mais la Montigny disait qu'elle avait été empoisonnée avec un mouchoir qu'elle trouva aussi sur le lit, qui appartenait à la Bosse, ce qui n'est pas véritable, et c'était la Montigny qui s'empoisonna elle-même avec ce mouchoir, parce qu'elle travaille à la fausse monnaie, s'étant mouchée avec le mouchoir, et ne sait point où elle le prit. N'a jamais connu ni vu le curé de Launay, mais est vrai qu'elle dit à la Monaco ces mots : Votre curé a, dit-on, un secret pour l'étain, demandez-lui; et elle dit cela il y a environ un an et demi. Elle dit à la Monaco de ne point fréquenter la Jacob, parce qu'elle se mêlait de fausse monnaie et qu'elle fréquentait des faux monnoyeurs. Jamais juge n'a vu la face d'elle Chéron que présentement. A servi chez M. de Noailles, chez M. de Richelieu, chez M. de Ratabon, et depuis a été en ménage, qu'elle tient depuis vingt ans, ce qui fait bien voir la fausseté de la Jacob, quand elle a dit qu'elle avait eu toujours commerce avec toutes sortes de gens abominables et prévenus de tous crimes. Quand elle a dit à Monaco de demander à son curé, qui est le curé de Launay, son secret, ce n'était point pour elle. Elle n'a jamais commis de crimes, mais il est vrai qu'elle a dit des paroles, que l'on lui a fait dire; n'a jamais su, ayant dit à la Bosse ce que l'on lui avait dit des secrets dont est parlé ci-dessus, qu'elle s'en soit depuis servie, ni qu'il y ait eu aucun homme mort par le fait de ce secret, qui est tout ce qu'elle a à nous dire pour sa défense[1]. (B. A.)

1. Après cet interrogatoire, la Chéron fut condamnée à être brûlée en place de Grève; mais en même temps l'arrêt disposa qu'elle serait étranglée au poteau avant que le feu fût allumé.

PROCÈS-VERBAL DE QUESTION DE LA CHÉRON.

L'an 1679, le 19 juin, sur les sept heures du matin, à la Bastille.

— De quels autres secrets elle a su la composition, outre celui du crapaud avec le vert-de-gris, de l'arsenic avec le savon noir, et celui d'empoisonner les tasses?

— Elle n'en a jamais su que ces trois là, et si elle en eût su d'autres elle les aurait aussi déclarés, et la Bosse lui parla d'une petite affaire dont elle lui dit qu'elle avait entretenu Belot, qu'elle était de dix pistoles, dont il en aurait six, à la charge d'en donner quelque chose à elle Chéron; mais Belot n'était pas fidèle. La Deslauriers lui dit de ne point dire le secret du vert-de-gris à la Bosse, parce qu'elle empoisonnerait la moitié de Paris.

— Si c'est la Deslauriers qui lui a parlé la première de la composition du poison avec le crapaud et le vert-de-gris?

— Oui, et la Jacob avait offert bien de l'argent pour avoir ce secret, à ce que la Deslauriers lui dit, et qu'elle ne l'avait pas voulu dire à la Jacob. Elle ne lui a point dit qu'elle en eût donné à personne, ni que ce fût le secret de la Brinvilliers, et elles étaient quatre lorsque la Deslauriers en parla et que l'on dit qu'il fallait donner du bouillon de la rue Saint-Denis, mais ne sait point ce que cela voulait dire.

— Si ce qui se disait du bouillon de la rue Saint-Denis n'était pas du poison dont on entendait parler?

— Elle ne sait pas ce que cela signifiait, mais cela se disait assez communément.....

— Si elle n'a point travaillé avec la Deslauriers à la composition du poison avec le crapaud et le vert-de-gris?

— Elle n'y a point travaillé, sinon avec le fils de la Bosse, et elle voulait tuer le crapaud pour empêcher qu'il ne fît du mal; mais elle n'a consenti à la mort de personne.....

— S'il n'est pas vrai qu'elle était engagée avec la Bosse et les autres personnes avec lesquelles elle était en commerce sur le fait du poison de ne rien dire jamais, quelques tourments que l'on lui pût faire souffrir, et si ce n'est pas la raison pour laquelle elle ne veut pas reconnaître la vérité?

— Elle n'a jamais eu cet engagement, et la poudre qu'elle porta de Saint-Germain à la Bosse, c'était la Monaco qui lui avait ensei-

gné la poudre, et lui avait dit qu'elle faisait malade, mais qu'elle ne faisait pas mourir.

— S'il n'est pas vrai que la poudre qu'elle donna à la fille de la Bosse, en revenant de Saint-Germain, était de la poudre pour faire malade et de celle dont la Monaco lui avait parlé?

— Il est bien vrai qu'elle avait dit à la Bosse qu'elle faisait malade à la première prise et que la seconde faisait mourir, et elle prétendait tirer par ce moyen quelque argent de la Bosse, et elle savait bien qu'elle ne pouvait faire mourir, et ce n'était que ce qui sort de l'étrille des chevaux, et c'était Laverdure, valet, qui la lui donna à Saint-Germain, et elle n'y était pas allée exprès pour la prendre, quoiqu'elle l'eût fait croire à la Bosse; il est vrai qu'elle la lui donna comme poison et pour être du poison.

— Comment la Monaco lui a enseigné cette poudre?

— Étant incommodée de ses bras, elle demanda à la Monaco, elle qui avait beaucoup de secrets, si elle ne lui enseignerait point quelqu'un pour se guérir, et elle lui dit de prendre de la poudre qui sort de l'étrille des chevaux, la faire bouillir avec du vin, et d'en mettre sur son bras; sur quoi elle lui demanda, si l'on mangeait de cette poudre, si elle ne ferait point de mal, à quoi la Monaco lui répondit qu'on n'en mangeait pas.

— Si elle ne sait pas que Belot a travaillé au secret de l'empoisonnement des tasses pour autres personnes que celle pour laquelle il travailla à empoisonner la tasse d'argent chez la Bosse?

— Elle n'a ouï parler que de l'affaire de la dame qui devait donner 3,000 livres, et qui était à la campagne.

— Qui était la femme qui a couché chez elle pendant quinze jours et qui se mêlait de poison?

— Elle ne se souvient pas de son nom, et elle était de Rouen, à ce qu'elle croit; elle croyait que c'était la femme qui lui avait parlé du crapaud et du vert-de-gris, mais elle s'est souvenue depuis que c'est la Deslauriers, et la femme sortait les nuits, ce qui obligea son mari de lui dire de la congédier.

— Si elle ne sait pas que la Monaco se mêle de donner du poison et de faire des avortements?

— Elle n'en sait rien, sinon l'avortement de la servante des Quatre-Saisons.

— Si la Montigny n'a pas été empoisonnée chez elle?

— Non, et lorsque la Montigny y vint, elle était déjà empoi-

sonnée, et lui demanda du secours, qu'elle lui donna; mais la Montigny lui dit qu'elle s'était empoisonnée avec un linge dont elle s'était frotté le visage, et elle n'avait pas pris ce linge chez elle; et encore qu'elle ait dit que la Montigny l'avait empoisonnée avec Belot et Francœur, elle ne le croit pas néanmoins, et comme ils avaient fumé, cela pouvait bien leur avoir fait du mal, sans que la Montigny leur eût rien fait.

— S'il n'est pas vrai qu'elle a fait plusieurs affaires avec Belot, et qu'elle le connaît depuis longtemps?

— Elle n'a point fait d'affaires avec lui; elle le connaissait depuis six ans, qu'il avait été laquais chez le maréchal de la Ferté, et s'appelait Magny.

— A qui elle a vu faire de la fausse monnaie et avec qui elle y a travaillé?

— Elle vit une fois, par la fente d'une porte, que la Montigny faisait de la fausse monnaie, et elle vit qu'elle frappait contre terre avec certaine petite machine, mais ne voyait pas les pièces d'argent, que l'on disait être des pièces de quatre sols; mais lui en ayant parlé, celle-ci lui dit qu'il n'y avait pas de feu et que l'on ne faisait pas de la fausse monnaie sans le feu.

— Si la Delespine, qui est de ses amies, ne se mêle pas de donner des fards et des eaux pour le teint?

— Non, et étant à Saint-Germain, la dernière fois qu'elle y fut, la Delespine et Laverdure déjeunèrent ensemble à Saint-Germain, et elle parla à Delaverdure de lui donner de la poudre qui sort de l'étrille des chevaux, ce qu'il fit. Elle l'a connu à Versailles pour l'avoir vu plusieurs fois, mais ne sait point chez qui il demeure, il porte des livrées vertes; mais il est innocent du poison.

— Si elle ne lui dit point qu'elle avait besoin de quelque poudre pour faire malade?

— Il y a bien longtemps que l'on la prêche sur cela, et elle est condamnée à mourir, et elle n'a autre chose à dire; elle a bien dit à Belot qu'elle apporterait du poison, mais que ce poison ne ferait tort à personne. Ce fut Laverdure qui lui donna cette poudre, et ce fut la même qu'elle donna à la fille de la Bosse; la poudre était grisâtre, et fort menue et fort fine, laquelle il tira de dessus un cheval qui était devant la porte.

— S'il n'est pas vrai que Belot lui a donné quelque connaissance

avec quelques personnes de la suite de la cour, avec lesquelles elle entretenait commerce? — Non.

— Ce qu'elle voulait faire de la chambre qu'elle avait louée à Saint-Germain, et à qui elle l'a prêtée pendant qu'elle ne l'a point occupée?

— Elle prétendait y aller demeurer pour y vendre du fruit; elle en avait laissé la clef à son hôtesse et n'a mis personne dans la chambre. Elle ne connait personne à Saint-Germain que la Delespine et Laverdure, et elle a même mangé deux fois avec lui à Versailles. Elle croit bien que la Delespine le connaît, mais elle n'était pas avec eux les deux autres fois qu'ils mangèrent à Versailles.....

— Quelles affaires Belot et la Bosse devaient faire ensemble?

— Elle ne sait autre chose, sinon qu'elle a dit à la Bosse que Belot accommoderait une tasse de façon que tous ceux qui boiraient dedans en mourraient. Il est vrai que la Bosse, Belot et le fils de la Bosse concertèrent ensemble quelque chose chez elle, mais elle n'entendit pas ce que c'était, et le fils de la Bosse venait souvent chercher Belot.

— Exhortée derechef de déclarer, pour la décharge de sa conscience, quelles personnes elle sait qui se mêlent de composer et débiter des poisons?

— Elle ne sait d'autres personnes que la Deslauriers, Belot et Duval de Pincourt, et de la manière qu'elle l'a déclaré.

Ce fait, la Chéron a été livrée aux mains du questionnaire, en la présence de M. Vezou, médecin, et de M. Terode, chirurgien, pour ce, fait entrer en la chambre et à elle mis les brodequins, étant assise sur le siége de la question, et admonestée de reconnaître la vérité et de ne rien déclarer qui ne soit véritable, a dit : Jésus Maria! j'ai tout dit, ayez pitié de moi!

— Qu'elle ait à déclarer qui était l'homme qui lui devait donner à Saint-Germain le poison, si elle l'eût trouvé, ainsi qu'elle l'a avoué et déclaré à Belot?

— Sur sa part de paradis, il n'y a point d'homme à Saint-Germain qui lui devait donner de poison, n'a point dit cela à Belot et ne sait ce que c'est, et ce que l'on veut qu'elle dise; elle dira ce que l'on voudra dans les tourments, mais elle dira après que cela n'est pas véritable; et s'est écriée plusieurs fois qu'elle n'en sache aucun, et si l'on veut qu'elle invente une chose qu'elle ne sait point;

s'est écriée plusieurs fois : Ah Belot ! ah Belot ! Dieu te punira, tu me fais souffrir ! Jésus, soyez-moi Jésus !

— Si elle n'a pas demandé à cet homme de Saint-Germain de la poudre pour empoisonner? S'il n'est pas vrai que le nom de Laverdure est un nom supposé ?

— Non, et Laverdure s'appelle autrement Lafleur, et il demeure à Saint-Germain, dans un cabaret, vis-à-vis la Table de Marbre; il est palefrenier à un gentilhomme, et ne sait point le nom du gentilhomme, et elle veut que Dieu ne lui fasse point miséricorde si elle sait rien de l'homme dont nous l'interrogeons si souvent.

— Elle ne doit point se laisser faire de la peine pour ne point déclarer une vérité qui lui a été soutenue par Belot, après sa question, et dont il n'aurait pas voulu charger sa conscience avant de mourir.

— Dieu lui fasse miséricorde, elle a dit la vérité.

Au 1er coin s'est écriée : Mon Jésus, ayez pitié ! et dit que Dieu ne lui pardonne jamais si jamais elle a proposé d'autre homme.

Au 2e coin s'est écriée fort haut : Jésus, ayez pitié de moi !

— Ce qu'elle sait de l'homme qui lui devait donner la poudre à Saint-Germain, et si ce n'est pas un autre homme que Laverdure?

— Non, et jamais elle n'en a proposé d'autre; Laverdure ne lui a point donné de poison, et ne sait ce que c'est de l'autre homme.

Au 3e coin s'est écriée extraordinairement et n'a rien dit.

Au 4e coin et dernier de l'ordinaire, interpellée de déclarer tout ce qu'elle sait des personnes qui se mêlent de poisons.

— Elle a tout dit, et prie que l'on ait pitié d'elle; s'est écriée encore plus fort, et a dit que la vérité est dite et n'en sache point d'autre. S'est écriée : Ah ! mon Dieu, je me meurs ! et ayant été observée par M. Vezou du changement considérable au visage de la Chéron, qui lui a fait craindre quelque accident funeste si l'on passait outre à la question, elle a été relâchée et n'a été procédé à plus ample question, et a été portée et mise sur le matelas, et fait avaler un peu de vin qui l'a fait revenir en meilleur état; et étant sur le matelas, nous a dit, tournant sa tête de notre coté : Ah ! Messieurs, je meurs innocente; je n'ai jamais connu d'autre homme à Saint-Germain que Laverdure; et si Dieu lui fait la grâce de se souvenir de quelque chose, elle le dira aussi bien à la potence comme auparavant[1].....

1. Elle fut brûlée après avoir été étranglée au poteau le lendemain, et sans avoir voulu rien déclarer de plus.

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Le 21 juin 1679, messieurs sont entrés en la chambre, à l'heure ordinaire, et après que lecture a été faite du procès-verbal de question de la Chéron, a été procédé à la visite du procès de Paris, herboriste, et sa femme, et de la David. Après quoi a été fait entrer dans la chambre, pour ce transféré du château de Vincennes, Paris; lequel, après serment fait de dire vérité, étant derrière le barreau, a dit qu'il s'appelle Paris, maître jardinier à Paris, tenant sa boutique d'herboriste à la halle, âgé de trente-cinq ans. Il n'a point connu la Bosse, ne lui a point vendu ni donné de crapaud; il est vrai qu'il en a vendu un à une femme maigre, moyennant vingt ou trente sols; ne lui en a point vendu davantage; il n'a point fait difficulté de le vendre, parce qu'il vient des maréchaux et leurs femmes quelquefois en demander, et qu'ils s'en servent pour des remèdes aux chevaux. N'a point su jusqu'à présent qu'il fût fait de défenses d'en vendre. Il est vrai qu'il a vendu des herbes et fait porter pour un homme au faubourg Saint-Antoine.

A aussi été fait entrer, pour ce transférée de Vincennes, la femme Paris, âgée de trente-trois ans, demeurant à la halle, laquelle, après avoir fait serment de dire vérité, derrière le barreau, a dit que ce n'est point elle qui a vendu le crapaud dont il lui est parlé. Ne connaît point la Bosse ni la Chéron. A vendu des herbes, de la jombarde et du seneçon à un gros homme grêlé. Ne vend point de sabine que par l'ordre du médecin et de l'apothicaire.

A aussi été fait entrer C. David, pour ce transférée de Vincennes, laquelle, après serment fait de dire la vérité, étant derrière le barreau, a dit qu'elle s'appelle C. David, blanchisseuse de toile, âgée de quarante ans. A connu la Chéron, et c'est elle qui, sachant que sa marraine était morte, lui dit qu'elle savait des gens qui cherchaient des trésors et les découvraient, et que si elle voulait, elles en chercheraient pour elle, et lui dit auparavant qu'elle voulait savoir si elle était savante, qu'il y avait une femme qui était morte subitement près des Gobelins, et qu'il fallait commencer par là à voir si elle était savante et chercher s'il n'y avait point de trésors dans la maison de la femme. La Bosse, qui lui fut indiquée par la Chéron, dit qu'il fallait un crapaud, et furent ensemble dans la prairie, et en fut trouvé un que la Bosse lui dit qu'il fallait mettre dans une fente de la muraille de la maison, et la Bosse lui dit sur

ce beaucoup de choses qu'elle a reconnues fort inutiles et seulement pour attraper son argent. Elle lui avait fait mettre dans une boîte avec le crapaud dans un trou; elle fut depuis trouver la Bosse pour lui dire qu'elle la trompait. Elle mit vingt-cinq francs dans le trou, et disait la Bosse que l'argent et le crapaud feraient venir l'esprit, que cela servirait à faire trouver le trésor[1]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LESAGE.

Du 23 juin 1679.

— Il a des choses à dire qui regardent la Voisin, qui sont qu'une vieille femme de Gonesse qui venait tous les mercredis et samedis à Paris, et qui avait été prisonnière à Gonesse, par un homme de plume du lieu, dont il ne sait point le nom, mais que l'on disait être un coq de paroisse, et en ayant quelque ressentiment, fut trouver la Voisin, à laquelle elle fit entendre le sujet de plainte qu'elle avait de cet homme, et l'engagea d'aller à Gonesse, où elle fut deux ou trois fois avec sa fille, dont une fois la charrette qui les conduisait renversa; et disait à la Voisin de ne la pas nommer et de ne point parler d'elle dans la maison; et sur cela la Voisin fit une certaine décoction de tisane qu'elle porta à l'homme, qui mourut huit jours après, ce qu'il a su du fils de cet homme, lequel faisait de grandes plaintes de la Voisin. Bien est vrai qu'il entendit un jour, dans le cabinet de la Voisin, cette femme qui lui disait que si elle, Voisin, réussissait dans son affaire, elle vendrait quelque pièce de terre qu'elle avait, pour la récompenser, sur quoi la Voisin disait qu'elle la servirait. Ne sait point quelle entrée la femme lui donna pour avoir accès dans la maison, ni aussi de quoi était composée la décoction ou tisane dont elle se servit, et, de cette affaire, il n'y a pas plus de treize ou quatorze mois.

Il y a environ trois à quatre ans que la femme d'un cabaretier du côté de Pincourt, dont il ne sait pas le nom, étant irritée contre son mari de ce qu'il avait engrossé sa servante, voulut s'en défaire et fut proposer son dessein à la Voisin, laquelle en ayant parlé à Haran, qui est de la religion et dont le mari est vannier, Haran lui dit ce que la Voisin lui avait dit sur ce sujet, sur quoi il dit que

1. La chambre rendit arrêt sans désemparer : l'herboriste et sa femme furent acquittés, et la David mise en liberté, à la charge de se représenter s'il en était ordonné ainsi pendant trois mois de plus amplement informé.

la Voisin était une méchante femme, et de prendre garde de n'entrer point dans ces sortes d'affaires; et comme la femme de Pincourt continuait toujours dans son dessein contre son mari, la Voisin lui dit en sa présence qu'elle la déferait de son mari ou de sa servante, qu'elle la ferait avorter, et ne sait point ce qu'elle a fait sur cela ni ce qui est arrivé; mais il reconnaîtra bien la femme de Pincourt, qui peut avoir trente-cinq ans et qui est d'une taille ni grande ni petite, et sait que la Voisin en a eu plus de 50 pistoles pendant trois ou quatre mois que cela a duré, durant lesquels elle lui portait des décoctions et tisanes ou les envoyait par sa fille.

Il y a environ trois ans qu'une femme d'un orfévre qui demeure dans la rue de Gesvres, ayant eu dessein d'empoisonner son mari, s'adressa pour cela à quelques personnes à qui elle donna 14 ou 15 écus pour avoir des drogues, et ne se souvient pas présentement de son nom, ni à qui elle s'adressa, mais c'est la Duval qui le lui a dit, et qui sait tout cela et le nom de cette femme, parce que la Duval lui en a parlé deux ou trois fois.

Lesage, après avoir signé et avant de se retirer, nous a dit qu'il avait des choses importantes à nous déclarer, ce qu'il était prêt de faire pour la décharge de sa conscience...; et ayant fait réflexion sur les choses que nous lui avons ci-devant demandées, et sur ce qu'il nous a dit cejourd'hui même, touchant les empoisonnements dont il a entendu parler, et qu'étant question de faire son devoir, surtout à l'égard du Roi, il croit être obligé de nous déclarer qu'il serait nécessaire de trouver un certain homme appelé Baix; cet homme est une espèce de pirate ou armateur, demeurant à Dunkerque, à ce qu'il croit, lequel est très-dangereux, et l'on tient deux hommes à la Bastille qui savent bien quel il est; ces deux hommes sont Vanens et Cadelan; il y avait grande liaison et correspondance entre eux et Baix et Rabel. Rabel fut par eux envoyé en Angleterre [1], et lorsqu'il y alla, Baix le conduisit jusqu'à Saint-Denis, ainsi qu'il lui a dit. Rabel demeura quelque temps en Angleterre, et en remporta de l'argent et autre chose; c'était Baix qui faisait subsister à Paris Rabel, et qui lui donnait de l'argent et payait sa maison. Baix, Rabel, Vanens, Cadelan, faisaient certaine poudre

1. On a déjà parlé de ce voyage de Rabel; il doit avoir eu lieu vers 1677, et, chose étrange, Charles II fut malade à cette époque, et des bruits d'empoisonnement circulèrent alors dans le public.

dont on avait donné quelque connaissance à madame d'Armagnac[1], et croit que c'était pour faire de l'or, ainsi que lui a dit Rabel. Baix avec les autres firent enlever certain homme aux Petits-Pères, dont on a fait du bruit, et qui n'a jamais paru depuis, lequel ils ont empoisonné et s'en sont défaits; croit que Baix est passé en dernier lieu en Suède[2], et a ouï dire quelque chose de Transylvanie, et pourrait bien Baix être en Flandre; mais il serait bien important de savoir où il est et de le prendre, étant un homme dangereux, Espagnol d'inclination et mal affectionné; sait qu'ils ont fait certaine poudre qui était noirâtre, qu'il croit être du mercure brûlé et d'autres ingrédients, et dont il a vu de semblable qu'on disait venir de l'hôtesse de la Vigoureux, appelée de la Rivière. Baix vint le voir dans la rue des Vieux-Augustins, environ trois mois et plus avant qu'il ait été arrêté, et ce fut alors que Baix lui dit qu'il avait des affaires qui l'obligeaient de faire un tour en Suède; mais l'on peut avoir de ses nouvelles en divers endroits, Rabel étant son correspondant, et Fanchon et Louison d'Arquien, sœurs[3] de Magdelon Dupré. Fanchon est la maîtresse de Baix, à laquelle il a envoyé encore depuis peu 3 à 400 pistoles et aussi des tapisseries de Flandre, et lui a donné beaucoup de vaisselle d'argent. Baix a logé à la Ville-de-Calais, rue de la Verrerie, et il fait l'adresse de ses lettres sur la première enveloppe, à Cartier, rue Montorgueil. Croit aussi qu'il est encore obligé de nous dire que peu de temps avant d'être arrêté, la femme de Cadelan et de Vidal son gendre, vinrent le trouver pour lui demander s'il n'y aurait pas moyen de faire sortir Cadelan de la Bastille, ce qu'ils lui ont dit deux ou trois différentes fois; mais il leur a toujours dit qu'il ne savait rien pour cela, et la Cadelan s'adressait à lui, parce qu'il l'avait connue du vivant de Rondeau, son premier mari, qui était banquier et qui faisait pour près de 800,000 liv. d'affaires tous les

1. Catherine de Neuville, fille du premier maréchal de Villeroy, mariée le 7 octobre 1660 à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, gouverneur d'Anjou, grand écuyer de France.

2. Cela est vrai, et Regnard dit dans son Voyage, en juillet 1681 : « Nous vîmes M. Baix, corsaire, qui demeurait à Stockholm pour le recouvrement des deniers d'une vente qu'il avait faite au Roi de quelques prises sur les Danois et les Lubéquois, déclarées bonnes. »

3. Les demoiselles d'Arquien étaient deux sœurs, fameuses alors par leur beauté et par la fortune qu'elles avaient su gagner aux dépens de leurs adorateurs. Au 17e siècle, comme de nos jours, les femmes entretenues accueillaient tous ceux qui les payaient bien, courtisans, corsaires et financiers.

ans, et avec lequel il en a fait autrefois, du temps qu'il était dans le commerce des laines et draperies pour quelque somme considérable. On s'est étonné de ce que la veuve d'un banquier riche, et qui avait plusieurs enfants, avait bien voulu épouser Cadelan, qui était un garçon sans bien et sans emploi ; mais cela a été fait par Baix, Dupin, commis de Rondeau, et Cadelan ; ils avaient certain esprit de mercure qui venait de Rabel, à ce que lui a dit Baix, duquel on faisait prendre quelques gouttes à Rondeau, et dans huit ou dix jours, quoique ce fût un homme robuste et vigoureux, ils en furent défaits ; se souvient qu'après qu'il fut mort, Baix lui dit en ces mots : Enfin, le bougre en est crevé ; et quelque temps après, Cadelan épousa la veuve de Rondeau. Et sont Baix, Cadelan, Dupin, Vanens, Bachimont et de Sainte-Colombe gens d'une même cabale, qui ont de grandes correspondances. Ils ont fait de grands voyages en Italie[1], et il est d'une grande conséquence pour le service du Roi de trouver Baix, qui doit être présentement dans les pays étrangers. Et comme ce qu'il vient de nous déclarer nous est dit par lui sans aucun ordre ni méditation précédente, il peut avoir omis beaucoup de circonstances dont il essayera de se souvenir, pour dire ingénument la vérité sur tout ce qui peut être de sa connaissance et qui regarde le service du Roi. (B. A.)

DÉCLARATION DE LA VOISIN.

L'an 1679, le 25 juin, onze heures du matin. Elle s'est souvenue, touchant M. de Broglio et la dame de campagne, qu'outre les deux fioles d'eau qu'elle leur donna, qu'elle avait eues de la Lepère, M. de Broglio lui demanda depuis plusieurs fois quelque chose de plus fort que ce qu'elle lui avait donné pour empêcher le mari de la dame de boire comme il faisait, parce que lui, de Broglio, était mal, à ce qu'il disait, avec la dame, à cause que ce qu'elle lui avait donné n'avait point fait d'effet, et que, si elle lui faisait le plaisir qu'il lui demandait, il la récompenserait de tout ce qu'elle voudrait et lui donnerait une somme très-considérable, et qu'elle obligerait avec cela des gens qui n'en seraient pas ingrats ; il lui dit aussi que plusieurs personnes avaient donné diverses drogues, mais que cela n'avait point dégoûté le mari de la dame, et qu'il avait toujours le

1. Il est évident que Lesage fait allusion au voyage que Vanens et Bachimont firent à Turin, lors de la mort du duc de Savoie.

même appétit, ajoutant que si Dieu en avait disposé, il l'aurait épousée, et dit aussi que lui-même avec la dame avaient mis quelques drogues dans une tourte, comme étant le bon ami autant du mari que de la femme, et que toutes autres personnes, hors le mari de la dame, en auraient assurément crevé, et ce sont les mêmes termes dont il se servit en lui parlant; elle n'a vu depuis ni M. de Broglio ni la dame. (B. A.)

LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 26 juin 1679.

J'ai été surpris de voir qu'il n'ose mettre par écrit les accusations qui ont été faites par la Voisin à Lesage; qu'il me fasse savoir ce qui se passera sans appréhender que personne en ait connaissance, quand il ne le communiquera qu'à moi. (A. G.)

LOUVOIS A M. DE MARLE, INTENDANT.

A Saint-Germain, le 2 juillet 1679.

Monsieur, je vous envoie un mémoire de quelques procédures que MM. les commissaires qui composent la chambre séante à l'Arsenal jugent qu'il est nécessaire qui soient faites en Auvergne, en exécution de l'arrêt qui a été rendu sur l'affaire de M. et madame de Broglio; l'intention du Roi est que vous examiniez exactement ce qui y est contenu, et que vous vous y conformiez en tout. (A. G.)

CONFRONTATION DE LA LEPÈRE A MARGO, SERVANTE DE LA VOISIN.

Du 3 juillet 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître, Margo a dit n'avoir reproches.

La Lepère a dit que ce qu'elle dit de Margo est véritable, et elle doit bien se souvenir que la Voisin dit à la femme masquée d'ôter son masque, et témoigna tant de joie de ce que l'enfant venait d'être ondoyé qu'elle descendit incontinent en bas le dire à son mari.

Margo a dit qu'elle ne se souvient de ces circonstances, mais bien qu'une femme qui avait sa mère fut pendant huit jours chez la Voisin, et croit que c'était la Roussel; et environ le neuvième jour, comme elle cousait le linge pour la lessive, la mère de la femme lui jeta un paquet de linge pour le mettre à la lessive, plein

de sang et presque tout frais, et la Lepère était pour lors dans la maison et y avait couché dans le lit de la fille de la Voisin, avec cette fille et elle Margo, l'autre femme étant couchée avec la Voisin, la mère de cette femme s'en allant tous les soirs coucher en ville; et lorsqu'elle dit à cette mère d'où venait que le paquet de linge qu'elle lui avait jeté était tout ensanglanté, elle lui dit que sa fille était sujette à cela; et ce fut au temps, ou environ, qu'il fut jeté un bouillon qui devait être donné au mari de la Voisin.

La Lepère a dit qu'elle ne se souvient point de l'accouchement dont parle Margot et depuis a dit qu'elle se souvient d'avoir accouché une femme dans la chambre de la Voisin, et au logis où demeure à présent la Voisin; ne sait son nom, mais elle n'était point masquée; et elle a accouché une autre femme dans la maison à porte cochère, où logeait pour lors la Voisin, et c'était la femme masquée dont elle a parlé et que le mari voulait mettre en religion; et lorsqu'elle accoucha, la femme dont parle Margo se servit de linge sale pour mettre sous elle, et c'était le linge où il y avait du sang qui fut porté à Margo pour mettre à la lessive. (B. A.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 5 juillet 1679.

Je ferai chercher le sieur de Girardin pour lui parler, et je vous informerai des réponses qu'il m'aura faites.

J'ai écrit à Dunkerque pour avoir des nouvelles de Baix, et le faire arrêter aussitôt qu'il sera arrivé.

Je m'informerai si M. de Marle est à Paris, avant d'expédier les ordres qui regardent M. et madame de Broglio. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE MARGUERITE LEROY.

Du 7 juillet 1679, à Vincennes.

Marguerite Leroy, veuve de Marguerin Delaporte, maître boulanger à Paris, demeurant à la Villeneuve-sur-Gravois, âgée de soixante-neuf ans.

— Si elle connaît Périgault, maçon?

— Oui, et il demeure proche de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et elle connaît sa femme plus que lui. Il y a trois ans que la Périgault fut chez elle pour lui regarder dans la main, ce qu'ayant fait,

elle dit qu'elle aimait un jeune homme qui demeurait chez elle et des œuvres duquel elle était enceinte, quoique son mari demeurât avec elle; que si son mari était mort le jeune homme l'épouserait. Sur quoi elle lui dit qu'il fallait faire une bonne neuvaine à Notre-Dame de Bon-Remède et bien prier Dieu, et que Dieu mettrait ordre à ses peines, et lui dit plusieurs autres bonnes choses semblables pour lui ôter de l'esprit ce jeune homme. Et ne se trouvera pas que jamais elle ait donné de mauvais conseils à personne. Mais quelque temps après, la Périgault lui dit qu'elle avait trouvé la Pelletier qui en savait bien plus qu'elle, et qu'elle en savait bien d'autres; qu'elle avait été empoisonnée et ensorcelée et ses enfants pareillement, avait pris leurs noms et qu'ils étaient tous languissants et malades. Mais ne lui a point dit autre chose, ni que la Pelletier lui eût rien donné, mais qu'elle avait donné bien 10 écus à la Pelletier, ce qu'elle dit en présence de plusieurs personnes. Et elle a ouï dire que la Pelletier s'était absentée depuis que l'on a commencé la recherche des empoisonnements, et qu'on lui avait donné conseil à elle-même de s'absenter aussi; mais ne l'a point voulu faire, parce qu'elle n'a empoisonné personne, ni fait mal à qui que ce soit. (B. A.)

LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 9 juillet 1679.

Ce mot est pour accompagner les ordres du Roi ci-joints que le Roi trouve bon de faire expédier pour faire arrêter la Roussel, et transférer de Vincennes à la Bastille la Rondeau, la Giraud avec Vigoureux et Guillaume Bosse. (A. G.)

COLBERT A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Monsieur, j'ai pris l'ordre du Roi pour expédier celui que vous avez demandé pour faire arrêter Davot, prêtre, et le conduire à Saint-Lazare. J'en ai chargé un exempt de la prévôté qui partira aujourd'hui pour l'exécution, c'est de quoi j'ai été bien aise de vous donner avis. (A. R.)

A Saint-Germain, le 12 juillet 1679.

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Du 13 juillet 1679.

Messieurs sont entrés à l'heure ordinaire, et a été continué de procéder à la visite du procès de la Durand [1]. Ce fait, a été fait venir de sa prison, et fait entrer en la chambre. Étant sur la sellette : a connu la Bosse et la Vigoureux, connaît la Duvivier; il est vrai qu'elle a eu dessein de faire mourir son mari, et en a délibéré avec la Bosse et la Vigoureux qui lui dirent qu'elles lui apporteraient quelque chose pour cela, et de fait elles lui apportèrent de la drogue, lui disant que cela le rendrait malade, ce qui arriva en effet, son mari ayant été malade et enflé par le bas, et le fit panser par Parmeseaux ; lui dirent qu'il ne fallait pas le faire mourir tout d'un coup, parce que cela ferait de l'éclat, et lui donnèrent d'abord de la drogue blanchâtre pour appliquer à son linge, et lui apportèrent depuis deux grains grisâtres pour mettre dans le bouillon de son mari; lui apportèrent aussi de l'eau où il y avait de l'eau-forte, et lui dirent que c'était pour faire mourir son mari. Elles lui apportèrent aussi de la drogue pour faire mourir le mari de la Pottereau. Elle n'a point donné néanmoins à son mari les deux grains ni l'eau, parce que la volonté lui changea de le faire mourir. La Pottereau leur a donné 4 pistoles, et cet argent était provenu d'un lit qu'elle lui avait apporté pour le mettre en gage et qu'elle mit entre les mains de son hôte, lequel argent elle donna à la Pottereau. N'a point parlé de la dame d'Angers à la Bosse et à la Vigoureux pour faire l'empoisonnement de son mari, mais bien leur a dit que si l'affaire qu'elles voulaient faire pour les maris d'elle et de la Pottereau réussissait, elle leur ferait faire une affaire pour une dame de qualité, et c'était pour les faire hâter qu'elle leur disait cela. Madame de Chaligny, qui est la dame d'Angers, ne lui a jamais dit qu'elle fût mécontente de son mari, mais bien quelque chose d'approchant, à cause de quelques filles avec lesquelles il avait eu habitude et méchant commerce, de l'une desquelles il avait eu une fille qui est présentement âgée de cinq ans et qui a été en pension quelque temps chez elle. Ne connaît la Philippot ni la Massart dont est parlé par la lettre que madame de Chaligny lui a écrite; n'a

1. On s'est abstenu de reproduire tous les interrogatoires de cette femme; le résumé qu'elle en fait devant la chambre a paru suffire. C'est une cordonnière qui avait voulu se débarrasser de son mari.

jamais voulu donner de servante à madame Gorge. Jamais la Vigoureux ni la Bosse ne lui ont parlé d'aucune tasse d'argent empoisonnée ni à Belot. N'a jamais offert de faire des neuvaines pour qui que ce soit. Reconnaît que la Pottereau leur a donné quelque argent et que la Charuau a donné à la Bosse quelque argent pour faire dire des messes et jusqu'à 28 sols; elle ne connaît point la Vinaigrière, et depuis a dit qu'elle la connaît, et elle demanda à la Charuau ce que la Bosse avait fait pour elle, la Bosse disant qu'elle ne la payait pas à présent qu'elle avait fait son affaire, et ce à cause que l'on n'ose parler de ces sortes d'affaires. Elle connaît la Voisin, et la Vinaigrière lui dit que la Voisin demandait qu'elle l'allât trouver, ce qu'elle fit; et lui dit la Voisin que la Bosse et la Vigoureux avaient été arrêtées, et lui demanda si elle ne craignait rien, à quoi elle fit réponse que non. Le manuscrit qui lui est représenté a été trouvé chez elle, et c'est M. de Chaligny qui l'a laissé chez elle. N'a point eu de commerce avec la Trianon, sinon pour avoir été une fois chez elle, qui jeta trois dés par trois fois, et lui dit que c'était sa chance qu'elle tirait, après quoi elle écrivit un papier, elle l'avait sur elle lorsqu'elle a été arrêtée. Le riche trésor dont il est parlé par la lettre signée Martin, n'est autre chose qu'un reliquaire qui lui a été donné par un maçon de Piquepus, et qu'elle envoyait à madame de Chaligny ; et ce qui est dit par la lettre être arrivé à bon port est de l'argent que madame de Chaligny lui avait envoyé d'Angers. N'a jamais proposé de faire de neuvaines, et si elle en a dit quelque chose à la Bosse et à la Vigoureux, elle l'a dit par hasard et ne leur en a jamais depuis proposé. Et il est vrai qu'elles lui ont soutenu qu'elle avait proposé de faire des neuvaines quinze jours avant qu'elles fussent arrêtées, mais cela n'est pas véritable; l'avis que la Voisin lui donna, l'ayant envoyé quérir par la Vinaigrière, était à cause qu'elles avaient été prises, et sur ce qu'elle avait fait quelque entreprise contre son mari par leur moyen. N'a point eu de part à la mort du mari de la Vinaigrière, et n'a rien à dire sur le fait des lettres de madame de Chaligny et d'elle Durand que ce qu'elle a dit, n'ayant rien de secret par ces lettres; et l'argent que la dame lui a donné et envoyé, elle le lui a donné par charité, et pour quelques fournitures de souliers que son mari lui a faites pour elle et pour ses enfants. Connaît M. Thouroude, et il n'est pas vrai qu'elle ait donné charge à la Duvivier de faire dire une messe pour faire revenir Thouroude à elle. N'a rien à dire de

la dame d'Angers, ni davantage pour sa défense. Après quoi a été fait retirer et reconduire au château de Vincennes [1]. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE QUESTION DE LA DURAND.

L'an 1679, le 15e jour de juillet, sur les sept heures du matin.

— Quelle connaissance elle a eue des empoisonnements qui ont été faits par le moyen de la Bosse et de la Vigoureux?

— Elle n'en a eu autre connaissance que celle qu'elle nous a dit au procès.

— Qui lui avait dit de s'adresser à elles pour avoir du poison pour faire mourir son mari et celui de la Pottereau?

— Sa jeune sœur lui ayant dit que la Vigoureux, femme d'un tailleur qui l'habillait, était habile pour regarder dans la main, et elle se plaignant de son mari, elle alla trouver la Vigoureux qui lui regarda dans la main; et ensuite mena la Duvivier chez elle. La Duvivier l'entretint en particulier avec la femme de Pottereau qui s'y était rendue pour cet effet, et la Vigoureux en tiers, sans qu'elle entendît ce qu'elles disaient. Pottereau lui dit depuis que Duvivier proposait quelque chose pour la faire aimer à son mari; et Duvivier étant venue plusieurs fois chez elle, et quelquefois avec la Vigoureux, et Pottereau se plaignant que ce que Duvivier faisait n'avançait rien, la Vigoureux lui dit, en sa présence, qu'elle lui donnerait une autre femme qui leur ferait cette affaire-là, qu'elle était menacée que son mari lui donnerait un coup de ferrement, et qu'il fallait se défaire de son mari aussi bien que du mari de la Pottereau; et lors dit celle-ci qu'elle payerait pour elles deux, ensuite de quoi l'affaire fut négociée. Et la Vigoureux et la Bosse, qui était la femme qu'elle lui avait donnée, lui apportèrent pour elle la drogue blanchâtre dans un petit pot, les deux grains et l'eau dans une fiole en différents temps. Ajoute qu'il y avait deux pots de la drogue blanchâtre, un pour elle et l'autre pour Pottereau, qui lui dit de garder celui qui était pour elle, parce que son mari avait la clef de l'armoire; ce qu'elle fit jusqu'au temps que la Pottereau le lui demanda, qui fut quelque temps après qu'elle en eut donné à son mari et appliqué à sa chemise, et sa maladie ayant fait du bruit, craignant d'être trouvée saisie de deux grains et de l'eau

1. Ensuite de cet interrogatoire, elle fut condamnée à la question et à la potence. Le lendemain, sur les six heures du soir, la femme Pottereau fut pendue en place de Grève.

qu'elles avaient donnés, elle voulut les donner à la Pottereau, qui l'avait excitée à plusieurs fois d'en donner à son mari, et qui ne les voulut point recevoir par la crainte d'être découverte, quoiqu'elle l'eût excitée plusieurs fois d'en donner à son mari, les deux grains et la fiole d'eau étant pour les deux.

— Quels autres empoisonnements la Bosse et la Vigoureux ont faits qui soient de sa connaissance?

— Elle n'en sait que ce qu'elle a dit. La Bosse vint un jour chez elle de chez la Charuau, vinaigrière, où étant toute émue lui dit que Charuau ne voulait pas la payer à présent qu'elle avait fait son affaire, et elle entendait par l'affaire que c'était qu'elle Bosse avait fait mourir son mari, et disait que c'était parce qu'on n'osait pas parler ouvertement de ces sortes d'affaires, mais qu'elle la ferait bien payer.

— Pourquoi elle quitta la Duvivier pour aller à la Bosse?

— Ce fut la Vigoureux qui la lui fit quitter sur la plainte que la Pottereau lui fit que son affaire n'avançait point, et l'adressa à la Bosse; et se souvient que la Duvivier avait donné quelque chose à la Pottereau pour mettre dans les bouillons de son mari pour lui faire prendre, et qu'elle lui porta deux fois quelque liqueur dans deux fioles pour la mettre dans les bouillons, et comme la Pottereau ne voyait pas que son affaire s'avançât extrêmement, et que la Vigoureux leur avait déjà fait parler la Bosse, Pottereau voulant se dégager de Duvivier, lui témoigna qu'elle n'était pas contente, et elle en ayant aussi parlé à la Duvivier, celle-ci lui dit que si elle avait une somme considérable d'argent, elle verrait ce qu'elle aurait à faire pour achever cette affaire, mais qu'elle ne voulait pas se mettre en péril pour 7 ou 8 écus, ce qui l'obligea de dire à la Duvivier que Pottereau n'avait pas d'argent, et de finir avec elle, parce que la Vigoureux leur avait dit de ne s'y point engager et qu'elle ferait leur affaire par la Bosse.

— Ce qu'elle croit que la Duvivier mettait dans les fioles qu'elle donnait à la Pottereau?

— Elle croit que c'était de l'urine de la Pottereau, accommodée par la Duvivier pour donner au mari pour la lui faire aimer.

— Ce qu'elle croit que la Duvivier aurait donné à la Pottereau, si on lui eût donné une somme considérable?

— Elle n'en sait rien, mais il faut bien que ce fût quelque autre chose.

— Quelle était la dame de campagne dont elle a parlé à la Bosse et à la Vigoureux, pour les exciter à faire les empoisonnements des maris d'elle et de la Pottereau?

— Il n'y en avait aucune et elle ne leur en parla que pour les exciter à faire l'empoisonnement de leurs maris, et ce fut Pottereau qui se servit de cette adresse.

— S'il n'est pas vrai qu'elles étaient encore en commerce pour la dame de campagne, lors et peu de temps avant qu'elles fussent arrêtées?

— Cela n'est pas véritable.

— Si la Pottereau s'est servie des liqueurs que la Duvivier lui a données, et si elle en a mis dans les bouillons de son mari?

— Oui, et elle le lui a dit plusieurs fois.

— Quelles affaires elle a faites avec la Voisin?

— Elle n'a eu aucun commerce avec la Voisin, mais la Voisin l'envoya chercher par la Charuau pour lui dire qu'elle avait fait une entreprise contre son mari, et qu'elle songeât à se retirer, et ne sait point comment cela était venu à sa connaissance.

— Quelles affaires elle a faites avec la Trianon?

— Elle n'en a fait aucune que celle d'avoir été chez elle et de lui avoir fait tirer sa figure avec trois dés.

— D'où elle a eu le manuscrit qui a été trouvé dans son armoire?

— Elle n'a autre chose à dire sur le manuscrit.

— Ce que veulent dire les mots qui sont dans la lettre que de Chaligny lui a écrite d'Angers, *mandez-moi si la Philippote est toujours bonne amie*, où il est parlé de la Messart?

— Elle ne sait ce que c'est du mot de Messart, et la dame s'est trompée, et à l'égard des mots de la Philippote, c'est d'elle qu'elle voulait parler à mots couverts.

— Pourquoi était destiné l'argent mentionné dans le bordereau qui a été trouvé sur elle lorsqu'elle a été arrêtée?

— Elle a reconnu sur ce la vérité et n'a autre chose à dire.

— Si elle ne sait pas qu'il ait été donné quelque chose à la première femme, à la mère et au frère de Thouroude pour les faire mourir?

— Non, mais Thouroude, frère de celui qui est marchand, demeurant rue Saint-Denis, au Cheval-Noir, et qui est son hôte, lequel frère était cabaretier et logeait vis-à-vis d'elle, ayant épousé

la fille de Mantel, aussi cabaretier, qui avait donné 8,000 livres en mariage à sa fille, Mantel demande à son gendre la clef de sa cassette pour y prendre un papier qu'il avait établi, et Thouroude la lui ayant donnée, Mantel y prit l'argent; et ce fut le lendemain des noces, ce qui commença quelque mauvaise intelligence entre Thouroude et sa femme, et ensuite ils furent tout à fait brouillés. Se souvient que la Thouroude lui dit que son mari était fâcheux, mais que sa mère à elle faisait faire une neuvaine; elle lui dit aussi en ces mots comme menaçant, et parlant de son mari : *il verra!* Et en effet Thouroude tomba malade peu de jours après, et ce pouvait bien être quatre ou cinq jours après que la Thouroude le lui eut dit; et elle quitta son mari et se retira chez sa mère deux jours avant qu'il tombât malade, et ne dura la maladie que trois jours seulement, Thouroude ayant une fièvre effroyable et étant dans une agitation continuelle, ainsi qu'elle l'a vu lorsqu'elle le fut visiter dans sa maladie; et après sa mort, sa mère lui dit qu'il fallait bien qu'on eût fait quelque chose à son enfant, et mourut elle-même quatorze ou quinze jours après son fils, et sa maladie ne dura que fort peu; et la veuve Thouroude a depuis épousé un tailleur qui demeure dans la rue du Four du faubourg de Saint-Germain et que l'on dit être étranger, et il y a sept ou huit ans de cela.

A été livrée entre les mains du questionnaire et mise sur le siége de la question, et à elle mis les brodequins, admonestée de reconnaître la vérité et de ne rien dire qui ne soit véritable.

— Hélas! mon Dieu! que voulez-vous que je dise davantage, j'ai dit la vérité!

— Ce qu'elle sait des empoisonnements qu'elle a faits et où elle a eu part?

— Puisqu'il faut qu'elle meure, elle serait bien misérable de se laisser tourmenter, faute de dire ce qu'elle saurait; mais elle a tout dit, et nous prie d'avoir pitié d'elle.

Au 1er coin : Comme le bon Dieu est Dieu, elle a dit la vérité, et ne sait pas autre chose que ce qu'elle a dit, elle ne voudrait pas mourir et engager sa conscience.

Au 2e coin, enquise de ce qu'elle sait de la Duvivier?

— Elle a tout déclaré ce qu'elle en savait.

— Ce qu'elle sait de la dame de campagne?

— Elle n'a autre chose à dire.

Au 3e coin s'est écriée : Ah! mon Dieu! ayez pitié de moi!

Au 4e coin et dernier de l'ordinaire. — Enquise si elle ne sait autre chose de la Charuau que ce qu'elle nous en a dit?

— Ah! mon Dieu! j'ai tout dit, et ne sais rien davantage!

Au 5e coin et premier de l'extraordinaire. — S'est écriée, Ah! mon Dieu! miséricorde! je ne sais rien et ne peux dire autre chose!

Au 6e coin. — N'a rien dit, et s'est écriée : Miséricorde! miséricorde! Je ne sais rien, je le dirais!

Au 7e coin. — S'est écriée plus fortement qu'elle n'en peut plus, qu'on ait pitié d'elle, miséricorde! ah! Jésus! ah! mon Dieu!

Au 8e coin et dernier de l'extraordinaire. — S'est écriée encore plus haut, ah! mon Dieu! ayez pitié de moi! je ne sais rien! quelle souffrance! ah! mon Dieu! je ne sais rien que ce que je vous ai dit! ah! mon Dieu!

Et ayant souffert la question ordinaire et extraordinaire, elle a été déliée, ôtée et mise à l'instant sur le matelas[1]. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 18 juillet 1679.

Depuis ce que vous avez pris la peine de m'écrire sur l'affaire de M. et madame de Broglio, j'ai fait chercher M. de Marle pour lui expliquer, de la part du Roi, le contenu du mémoire que vous m'avez adressé; mais sur ce qu'on m'a assuré qu'il est dans son département, j'ai expédié des ordres de Sa Majesté pour arrêter tous les gens contenus audit mémoire, et je lui ai envoyé le tout, lui recommandant de l'exécuter avec tout le secret que l'importance de la chose requiert. (A. G.)

DE LOUVOIS A M. DE MARLE, INTENDANT D'AUVERGNE.

18 juillet 1679.

L'induction qui faisait soupçonner M. et madame de Broglio de la mort de M. de Beaufort augmentant tous les jours, le roi m'a commandé de vous demander un nouveau mémoire sur cette affaire qui contienne la taille, les cheveux et l'âge qui peuvent servir à connaître M. et madame de Broglio, si madame de Broglio, dans le voyage qu'elle fit à Paris avec M. de Beaufort, son premier mari,

1. Elle fut exécutée le jour même.

ne logea pas dans la rue des Petits-Champs, quel est et où est le prieur de Quesnel piémontais, et ce qu'il était au voyage de M. de Beaufort à Paris. Je vous supplie aussi de me mander si l'on connaît le nommé Neunby, que les religieuses de Sainte-Claire vous ont dit être dénonciateur, et enfin tout ce que vous avez pu savoir de cette affaire depuis la dernière lettre ; il ne me reste qu'à vous commander le secret. (A. G.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 21 juillet 1679.

Monsieur, je vous envoie, avec une lettre de M. de Marle, le mémoire qui l'accompagne, par lequel vous verrez ce qu'il a appris du sieur et de la dame de Beaufort, et du sieur de Broglio. Je vous prie, après l'avoir examiné, de me mander ce que vous jugerez à propos que je lui réponde [1]. (A. G.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Du 26 *juillet* 1679.

Ce jour Messieurs sont entrés. A été mis sur le bureau par MM. les rapporteurs, et procédé à la visite du procès de P. Coret, épicier-apothicaire [2].

A été ensuite fait lecture des conclusions définitives du procureur général, qui sont qu'il requiert pour le Roi, que pour avoir été par Coret indiscrètement vendu à la Bosse et à son fils de l'arsenic, des cantharides et autres drogues suspectes, et qui servent à la composition des poisons, il soit mandé et admonesté, que sa boutique sera fermée pendant six mois, condamné à aumôner 30 livres au pain des prisonniers, et défense lui être faite de récidiver, à peine de punition corporelle.

Après laquelle lecture, a été procédé à l'interrogatoire de Coret sur la sellette, pour ce transféré de Vincennes, et au jugement de son procès. Et a été rendu arrêt, qui a ordonné qu'il serait mandé en la chambre, pour y être admonesté et condamné à aumôner 30 livres et défense de plus récidiver, et enjoint de garder et observer les règlements de police, à peine de punition corporelle.

1. Le mémoire et la lettre de l'intendant ne se sont plus retrouvés.

2. On n'a pas cru utile de rapporter les interrogatoires de cet apothicaire; ils sont dépourvus de tout intérêt.

L'aumône de 30 livres a été payée aux filles de la Magdelaine, proche le Temple, suivant l'ordonnance de M. le président mise au bas de l'arrêt.

Coret, à l'instant de l'arrêt rendu, a été mandé en la chambre, où il a été admonesté.

Ce fait, a été mis sur le bureau, par MM. les rapporteurs, le procès instruit à C. Pascal des Sablons, R. Guillard, dit Desfontaines, V. Desestrais, R. Butet, Lemière et C. Pascal, lieutenant du prévôt de l'Isle, et procédé à la visite du procès. (B. A.)

INTERROGATOIRES DE LA MAROTTIÈRE.

Du 26 juillet 1679, à Vincennes.

André Lefebvre, sieur de La Marottière, gentilhomme ordinaire de S. M.[1], âgé de 38 à 39 ans, demeurant, lorsqu'il a été arrêté, chez Chartier, dans l'enclos du Temple, natif d'Ingrande en Anjou, où il est grenetier à sel[2]. Blessis a logé avec lui en la rue des Petits-Champs, chez la Hourse, et depuis il prit une maison de Chesnon, rue du Temple, où ils logèrent et où la Voisin payait le loyer des meubles et fournissait ce qui était nécessaire pour la dépense de Blessis, qui dans ce temps-là travaillait à la transmutation du cuivre en argent. On fut ensuite travailler chez de Presle, dans la rue des Fontaines, où Blessis fit plusieurs épreuves et convertit du cuivre en argent avec de la poudre de projection, et Grémont était aussi présent. Il a eu le secret prétendu de la poudre de projection que Blessis avait donné à de Presle et Grémont, et était le secret en langue grecque, et sachant que la Lefebvre[3] était la bonne

1. Ces gentilshommes ordinaires de la maison du Roi servaient par semestre; ils assistaient au lever et au coucher du Roi, et ils l'accompagnaient afin de recevoir ses ordres; ils faisaient tous ses messages, ils recevaient à la frontière les souverains étrangers et les ambassadeurs extraordinaires, et les conduisaient pendant leur séjour en France.

2. C'était le second officier du grenier à sel, c'est-à-dire du tribunal où l'on jugeait en premier ressort les contraventions aux règlements de la gabelle.

3. Cette fille savante est certainement madame Dacier; ce n'était pas alors une jeune personne, car, étant née en 1651, elle avait au moins vingt-six ans. Sa liaison avec la Delagrange ne devait pas être bien ancienne, puisque mademoiselle Lefebvre n'était venue à Paris qu'en 1673, après la mort de son père, pour faire imprimer une édition de *Callimaque*. On s'étonnera moins de la voir en rapport avec une femme telle que la Delagrange, si on en croit les mauvais bruits qui couraient alors sur son compte; les médisants prétendaient que l'amour du grec n'était pas le seul motif de son séjour à Paris, et qu'après avoir épousé un libraire de

amie de la Delagrange, et qu'elle entendait bien le grec, il fut trouver la Delagrange et lui mit entre les mains le secret qui était en grec pour le faire traduire à la Lefebvre, et ayant été depuis chez la Delagrange pour ravoir son secret, elle a toujours refusé de le lui rendre, même ayant dit quelques jours avant d'avoir la question qu'elle le perdrait; il envoya le père Robert, capucin, pour lui parler, mais il ne le put et dit seulement qu'il l'avait vue quelques jours devant, et qu'il voyait bien par une conversation qu'ils avaient eue, que c'était de lui qu'elle avait entendu parler, lorsqu'elle lui avait dit qu'elle avait menacé de perdre un homme auquel elle avait obligation, et qui avait fait ce qu'il avait pu pour la servir, ce qui fut cause qu'il fit parler encore à la Delagrange par la Dauzy, qui était lors aussi prisonnière dans la Conciergerie; et la pria de lui dire qu'elle était une carogne de le menacer, qu'il n'était coupable de rien, et que si elle savait quelque chose de lui et qu'il fût coupable, elle le pouvait déclarer afin qu'il fît pénitence en ce monde, et il la fit prier par la Dauzy de lui rendre son secret.

— Si la Voisin n'allait pas souvent voir Blessis, lorsqu'il logeait avec lui?

— Elle y venait tous les jours, et de bon matin, et se faisait accommoder à dîner.

Du 27 juillet 1679.

— Qui lui a donné la connaissance de Vanens?

— Il ne l'a jamais vu qu'une fois chez Bachimont, qu'il vint dans le jardin voir quelques fleurs qui y étaient, et étant allé voir Gremont dans la même maison, il y a vu aussi de Sainte-Colombe, qui a depuis passé en Angleterre après avoir été voir Bachimont à Lyon, ensuite d'un voyage en Savoie.

— Si les fleurs ou plantes que Vanens allait voir dans ce jardin n'étaient pas des oignons de scille?

— Oui, et ils étaient le long d'une muraille et dans la contre-

Saumur, des aventures fâcheuses l'avaient obligée à quitter la province. Quoi qu'il en soit, elle s'unit en 1680 à Dacier, un ancien écolier de Lefebvre, son père. On dit alors que le libraire n'était pas mort, et que si les époux avaient mis en commun dans le ménage une égale passion pour la littérature ancienne, madame Dacier y avait apporté en plus un enfant dont l'acte de naissance était un mystère. Malgré cela, madame Dacier fut toujours entourée d'une grande considération et mourut, en 1720, l'objet des respects d'une génération qui n'avait pas connu la Delagrange et la Marottière.

bande du parterre; ils en faisaient grand cas, et disaient qu'ils les avaient fait venir des pays orientaux, et ne sait point à quel usage ils les employaient.

— S'il connaît Terron?

— Il ne l'a jamais vu, mais il en a ouï parler. Cadelan ayant en main un petit lingot d'argent pesant 3 gros, que le chevalier de la Palu lui avait donné, et que lui La Marottière avait confié à la Palu, et qui provenait d'une opération faite par de Presle avec le secret de Blessis, et en leur présence, d'une conversion de cuivre rouge en argent, il avait été chez Terron pour le retirer, ne voulant pas le perdre à cause qu'il avait été témoin de la conversion. Terron ne le lui rendit pas, mais lui fit dire par son laquais qu'il le renverrait à Cadelan de qui il le tenait, ce qu'il fit en effet, et Cadelan le lui rendit le lendemain; il avait été pour cet effet parler à Cadelan, par l'entremise d'un maréchal appelé Goiset, demeurant dans la rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue aux Ours. De la Palu est un vieillard qui paraissait de 50 ans ou plus, et l'on dit qu'il a plusieurs autres noms, et ne l'a jamais vu que chez le bonhomme Chesnon, et avec Goiset.

— S'il ne connaît pas Lesage dit Dubuisson?

— Oui, et Dubuisson passait pour avoir le secret de fixer du mercure, en telle sorte que l'on en pût faire des balustrades d'alcôve, et qui eussent paru comme pur argent.

— S'il connaît Chartier, ci-devant épicier?

— Oui, et il y a couché depuis quelque temps, mais il n'y a jamais logé, et il logeait en ce temps-là chez Mante, et allait manger chez Chartier, du vivant de sa femme, qu'on lui a dit être morte, il y a environ un an, et depuis a dit qu'il sait qu'il y a eu un an à la Sainte-Catherine, d'une fièvre tierce, double-tierce, quarte et double-quarte, qui lui a causé une fausse-couche, et un soir, en revenant de solliciter avec Chartier son mari, ils trouvèrent qu'elle avait accouché, et qu'elle était morte, et ce fut de Foissy, apothicaire dans le Temple, qui la traita pendant sa maladie, et Paule, mère ou belle-mère de Foissy, qui l'assista; il a ouï dire que la Nicolas, autrement la sourde, avait dit qu'il l'avait empoisonnée et avait mis quelque chose, et ne sait pas dans quoi; mais c'est une femme connue si médisante et avoir l'esprit si mal timbré, sujette au vin, qu'il n'a point cru que cela pût lui faire préjudice à son honneur, étant fort assuré de son innocence.

— Où demeure la sourde, et si elle n'est Lorraine, servante de Chartier?

— Oui, et elle demeure encore avec Chartier.

— S'il n'est pas toujours des amis de Chartier?

— Oui, et lorsqu'il a été arrêté, il y logeait encore, quoiqu'il eût sa chambre chez Everard, au Temple.

— Comment lui, qui est ami de Chartier, logeant et mangeant avec lui, souffre que la servante publie qu'il a empoisonné la femme de Chartier?

— C'est que Chartier sait bien qu'il n'en est rien, et d'ailleurs, la morte n'était pas la femme de Chartier, ne l'ayant pas épousée, et l'ayant prise après la mort de sa femme, et elle avait été entretenue auparavant que Chartier la prît pour gouvernante de son enfant, par plusieurs personnes, et entre autres par Loriot, son parent, et il reconnut bien qu'elle n'était pas la femme de Chartier, et sachant cela, lui disait toujours quelques mots, en général pour lui faire entendre qu'il n'était pas honnête de s'attacher comme cela à une femme de mauvaise vie; et, en effet, Chartier lui avait promis de s'en défaire, et de la mettre en religion quand elle serait accouchée.

— Si Chartier n'avait pas chassé sa servante, et s'il ne l'a pas reprise sur la menace qu'elle dirait tout si on ne la reprenait?

— Chartier l'a chassée plusieurs fois et battue quantité de fois à cause de ses médisances et de ses folies. La dernière fois, il l'a reprise à la prière de la femme Collet. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

28 juillet 1679.

J'ai donné des ordres pour faire arrêter M. et madame de Broglio, ainsi que leurs complices et le médecin nommé Dameau; le nommé Baix est en Suède. (A. G.)

DE LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 30 juillet 1679.

Ce mot est pour vous donner avis que de la Merlonière doit arriver à Senlis mardi prochain, 1er août, afin que vous vous y rendiez pour le recevoir des mains du prévôt de Dunkerque qui

le conduit; il est inutile que je vous recommande de mener avec vous les gens nécessaires pour escorter ledit la Merlonière jusqu'à Vincennes. (A. G.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 30 juillet 1679.

Monsieur, je viens de recevoir la lettre de M. de Marle, que vous trouverez ci-jointe, par laquelle vous verrez ce qu'il me mande sur la retraite de M. et madame de Broglio; je vous supplie de la lire et de me faire savoir votre avis sur ce qu'elle contient. (A. G.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Saint-Germain, le 1er août 1679.

Monsieur, j'ai rendu compte au Roi de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le dernier du mois passé, et S. M. se remet à vous et à M. de Bezons, de commencer le procès de la Lepère et de la Voisin, lorsque vous le jugerez à propos. (A. G.)

DE LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 1er? août 1679.

J'ai reçu votre lettre d'hier, qui ne désire de réponse que pour vous recommander d'essayer de faire que la Voisin vous nomme la femme dont elle a voulu parler à l'un de ses gardes. (A. G.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Du 1er *août* 1679 [1].

Messieurs sont entrés à l'heure ordinaire, à l'exception de MM. Lepelletier et de Fortia; a été continué la visite du procès de Pascal, Desfontaines, Lemière et complices, et ensuite la visite de la production civile, après quoi a été fait entrer en la chambre, pour ce transféré de Vincennes, Desfontaines; il connaît la Girault,

1. Desfontaines et ses associés avaient enlevé, avec l'aide d'un officier de police, un prêtre, auquel ils avaient extorqué la promesse d'une forte rançon avant de le mettre en liberté. Cette affaire, qui paraissait aux magistrats beaucoup plus grave que celle de M. Poulaillon, à cause du caractère dont était revêtu l'un des coupables; n'avait aucun rapport avec celle des empoisonneurs; nous avons supprimé ce qui la concernait.

l'a eue chez lui pendant environ dix jours ; l'ayant depuis rencontrée vers l'hôtel de la Vrillière, elle lui dit qu'elle avait quelque chose à lui proposer, et lui indiqua son logis, où elle lui proposa l'enlèvement de M. Poulaillon. Elle vint depuis le trouver comme il était malade, et il lui dit qu'à cause de sa maladie, il lui donnerait M. Pascal qui ferait son affaire ; il parla à Pascal de l'affaire, et lui dit qu'il fallait en aller donner avis à M. Poulaillon, et ne se souvient point s'il dit à la Girault qu'il lui donnerait de ses amis qui feraient l'enlèvement. Il est vrai qu'il lui a dit que Pascal lui avait dit qu'il se trouverait à Saint-Eustache, où elle pourrait faire trouver la Poulaillon ; et, en effet, Pascal se trouva au rendez-vous à Saint-Eustache, et y eut conférence avec elle. Pascal vint depuis lui en rendre compte. Il est vrai qu'il a su que la Girault a porté à Pascal un habit et un manteau pour le mettre en gage, ce qu'il a fait, et de l'argent Pascal en a fait part à lui Desfontaines, qui en a eu 5 ou 6 écus, qu'il a pris, parce qu'il avait besoin d'argent. Il est vrai qu'il a eu deux conférences à ce sujet, l'une chez la Girault, et l'autre dans les Feuillants avec la Poulaillon, qui leur dit que son mari était lors à la rue aux Ours, au bureau d'Alençon il est vrai que la dame leur demanda si ces gens-là qui devaient faire l'enlèvement de son mari étaient bien résolus. N'a point dit que l'on mènerait M. Poulaillon, après qu'il serait enlevé, vers les carrières hors Paris. Il pria Pascal d'aller avertir Poulaillon du dessein de sa femme. N'a jamais rien dit de Pascal à madame Poulaillon, sinon qu'il était très-honnête homme, et qu'elle pouvait bien se confier à lui. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA DELAPORTE.

Du 4 août 1679.

Elle a vu autrefois dans le verre, mais il y a plus de quatre ans, et elle disait ces paroles : Astaroth, Asmodée, prince des démons, tu aies, par la passion de Notre-Seigneur, à me faire voir telles et telles choses, et autres paroles dont elle ne se souvient pas ; et elle a fait voir à diverses personnes dans le verre ; elles lui donnaient ce qu'elles voulaient, n'ayant jamais taxé personne ; elle n'a point vu la Trianon regarder dans le miroir ni dans le verre, mais la Trianon en sait plus au bout de son doigt qu'elle n'en sait dans tout son corps. Il y a quinze ou seize ans, qu'étant entrée chez une sage-

femme, elle y vit une petite fille qui regardait dans le verre, et s'en étant approchée, elle y aperçut un Suisse, et depuis, et deux ou trois ans après, d'autres personnes lui en ont appris les paroles : *Alpha, Agla, Ley, au nom de la clavicule de Salomon et du livre que Dieu présenta à Moyse, et toi Alpha, et toi Agla, et toi Ley, je te fais commandement de la part du grand Dieu vivant, qui a créé le ciel et la terre des quatre éléments, le Saint-Esprit, la sainte Trinité de paradis, que tu aies à faire voir telles et telles choses ;* et elle ne s'est jamais servie d'autres conjurations que de celles-là, encore qu'on lui en ait bien donné d'autres, mais qu'elle ne s'en est jamais servie ni d'autres, parce qu'elle voyait fort bien avec celle-là, l'ayant éprouvée plusieurs fois, des gens ayant caché à dessein quelques choses pour faire deviner où elles étaient, et elle reconnaissait que c'étaient ceux mêmes qui les demandaient qui les avaient cachées; et a appris la conjuration à d'autres personnes qui n'ont pu y réussir. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA LEROUX.

Du 4 août 1679, à Vincennes.

Jeanne Cousturier, veuve de Martin Leroux, âgée de cinquante-huit ans, demeurant rue des Trois-Portes, place Maubert, travaillant en linge, native de Paris.

— Si elle ne connaît la présidente Leféron, et si elle ne l'a pas vue plusieurs fois chez la Voisin?

— Elle en a ouï parler à la Voisin, mais elle ne l'a point vue ; la Voisin lui a proposé quelque chose pour elle, mais elle ne l'a pas voulu faire. C'était pour brûler un fagot et dire des paroles qu'elle lui donna par écrit ; elle dit à la Voisin qu'elle l'avait fait; quand elle serait prête à mourir, elle ne pourrait pas dire les paroles, parce qu'elle ne s'en souvient pas, et elle a jeté tout cela au feu. La Voisin voulant faire épouser cette dame à un jeune homme dont elle ne se souvient pas du nom, et dont la Leféron n'a pas voulu, proposa de faire une figure de cire pour faire que la dame l'aimât. La Voisin lui a dit qu'elle n'avait pas réussi, et donna quelques paroles pour les dire en faisant la figure, et dit de faire la figure d'une femme à peu près comme elle le pourrait, et elle la fit avec ses mains, et dit les deux ou trois paroles qu'il y avait à dire, mais ne s'en souvient pas, après quoi elle la donna à la Voisin qui l'em-

porta; il y avait dans le papier qu'il fallait faire passer la dame par-dessus la figure, et la Voisin lui a dit depuis que cela n'avait pas réussi.

— Si la Voisin ne lui a pas parlé d'un mariage, et de faire la figure auparavant que la Leféron fût veuve?

— Lorsque la Voisin lui en parla, elle lui dit que la dame était veuve; elle lui donna la dépense que cela avait coûté; mais elle lui dit que si la chose réussissait, elle lui ferait une récompense; et disant cela, s'est levée et a joint les mains en haut, et a dit ces mots : Ah! que vous ferez un beau coup, si vous pouvez nettoyer Paris de tous ces gens-là, hélas! mon Dieu.

— Qui lui a appris à faire ces figures?

— Elle ne sait de qui elle l'a appris, et depuis a dit : Ah! mon Dieu, ayez un peu de patience; et après quelque temps a dit : C'est de Bernières qui me l'a appris comme il venait chez moi. Il lui a appris les paroles qu'il fallait dire en faisant les figures.

S'il lui apprit aussi les paroles pour brûler le fagot?

— Non, et c'est la Voisin qui lui en donna un grand écrit.

— Si elle connaît madame de Dreux, si elle ne l'a pas vue souvent chez la Voisin?

— Elle ne la connaît point, mais elle en a souvent ouï parler à la Voisin, qui disait qu'elle avait des affaires avec elle, et allait la voir, laquelle venait aussi chez elle.

— S'il ne fallait pas faire chauffer la figure de cire pour s'en servir?

— Non, mais seulement la mettre en lieu où la dame, pour laquelle elle était faite, passât par-dessus.

— S'il n'est pas vrai que de Prade, à qui la Voisin voulait faire épouser la présidente Leféron, demandant un jour à la Voisin, en sa présence, quelque chose qui pût donner de l'impatience à la dame pour la hâter à faire le mariage, ce fut elle qui proposa de faire pour cet effet la figure de cire?

— Non, et elle ne le connaît point; mais après que la figure fut faite, elle fut acheter une boîte de fer-blanc pour l'y mettre, et dit à la Voisin qu'il fallait mettre la figure sous le seuil de la porte du cabinet ou de sa chambre par où la présidente passerait. (B. A.

INTERROGATOIRE DE LA DELAPORTE.

Du 7 août 1679, à Vincennes.

..... Une femme, déguisée avec les habits de sa servante, vint deux fois chez elle pour y attendre la Voisin, et dans le ressentiment où elle était de ce que la Voisin n'y venait point voir, elle lui dit que la Voisin avait eu d'elle 100 pistoles en 100 pièces, qu'elle lui avait données dans son jardin, et un diamant qui en valait autant; et cette dame s'appelait la sénéchale, et disait que la Voisin lui avait promis, par le moyen d'un homme qui était chez elle et qu'elle appelait son grand auteur, de lui faire avoir un moyen pour gagner au jeu, que cependant elle n'en voyait point l'effet, et que l'argent qu'elle avait donné à la Voisin était celui que son mari lui avait donné pour s'habiller et aller à la cour. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 7 août 1679.

. . . . . .

— Si elle connaît la Pelletier et la Cottard?

— Oui, et elle a envoyé souvent Pelletier à Notre-Dame et au Saint-Esprit, quand elle ne pouvait pas y aller, et lorsqu'elle avait des affaires à faire réussir pour des mariages ou autre chose; et quand elle s'est chargée de quelque chose elle s'en est toujours acquittée selon Dieu. Elle connaît la Cottard, et a fait prier Dieu pour elle, et c'était pour un mariage, pour lui faire épouser Forne; elle a cinq enfants, et ne l'a connue que depuis qu'elle est veuve.

— Si elle n'a pas employé la Pelletier pour la Cottard, ces derniers jours de carnaval?

— Oui, elle l'a envoyée au Saint-Esprit, à Notre-Dame, pour prier Dieu. La Pelletier lui donna d'une herbe en poudre pour mettre dans un tiroir où Forne pourrait fouiller, et lui donna aussi de l'eau qui était d'une couleur d'ambre, et c'était pour donner à la Cottard et pour en frotter le dedans de la main, afin de toucher ensuite celle de Forne. Se souvient aussi que la Pelletier lui demanda deux cœurs de pigeons qu'elle fit sécher et réduisit en poudre, qu'elle lui donna ensuite pour la porter à la Cottard, ce qu'elle fit, et lui dit qu'il fallait qu'elle la fît manger à Forne. La Cottard lui a donné environ, pour cela, 100 liv. ou 40 écus; elle en a donné

une partie à la Pelletier à différentes fois, et on trouvera encore dans les livres des églises de Saint-Laurent, Sainte-Ursule, Saint-Nicolas-de-Tolentin et ailleurs, les neuvaines qu'elle a fait dire. Se souvient encore que madame Brisart[1], autrement M. Miron, lui ayant fait la proposition de la défaire de sa sœur et demandé de quoi pour cela, elle fut trouver la Pelletier et lui dit cette proposition, et de prier Dieu pour savoir le fond de son intention, et lui donna pour ce un écu d'or; et après que la Pelletier eut prié Dieu, elle fut trouver la Pelletier, qui lui dit que le fond de l'intention de la dame Brisart n'était pas bon et que la sœur dont elle voulait se défaire était grosse; et se souvient aussi que la dame de Brisart se voulait défaire non-seulement de sa sœur, mais encore du mari de sa sœur. La Pelletier a bien des petits secrets, et même elle lui a dit qu'elle lui voulait donner tous ses écrits; elle connaît beaucoup de simples, et elle en a toujours beaucoup chez elle qui sont séchés. Se souvient aussi que lui ayant été une fois parlé d'un homme qui était à Gonesse et qu'on disait ensorcelé, elle le fut dire à la Pelletier, laquelle lui donna d'une herbe sèche dont les bouts étaient jaunâtres, et c'était pour mettre sous le chevet de cet homme; et donna aussi par deux différentes fois de l'eau un peu verdâtre; mais elle but de cette eau devant elle Voisin, qui ne voulut point s'en charger sans avoir vu cette épreuve; l'eau était dans une bouteille de grès, et elle fut depuis la porter à Gonesse, dans la maison du malade ensorcelé, où elle a été trois différentes fois, et donna cette eau à la femme du malade qui s'appelait Delamarre, et était procureur à Gonesse, et Blessis y est venu deux fois avec sa fille, mais c'était pour lui tenir compagnie.

— Pour quelle affaire elle a voulu mener la Vautier chez la Trianon?

— C'était pour faire regarder à la Trianon si l'affaire pour laquelle le mari de la Vautier était auprès de M. de Termes réussirait ou non.

— Si elle n'a pas vu chez la Trianon un squelette d'un corps humain, et si la Trianon ne lui a pas fait voir?

— Non; bien est vrai que la Trianon lui dit un jour de demander

1. Ces démarches de madame Brisart doivent avoir eu lieu en 1674; madame d'Hardecourt, sa sœur, mourut le 16 février 1675, à la suite d'une couche qui avait paru d'abord s'annoncer heureusement : elle fut saisie d'un délire furieux, et son cadavre parut couvert de taches violettes.

à l'exécuteur[1], qui logeait dans son quartier, les bouts des doigts des mains d'un pendu; mais elle n'en voulut rien faire, et ne sait point à quel usage la Trianon les voulait employer, et se souvient que la Delaporte lui dit un jour que la Trianon avait été sur le grand chemin de Montfaucon, où elle avait été couper la main d'un homme roué, et qu'elle était bien hardie.

— Si la Philbert n'a pas proposé, en sa présence, quelque autre empoisonnement que celui de feu Brunet, son premier mari?

— La Philbert aimait M. Denis, frère du commis de M. Potel, et elle aurait bien voulu être défaite de la femme de Potel; mais ne sait point s'il a été fait quelque chose pour cela, et c'était du vivant de Brunet, son premier mari.

— Qui lui a donné la connaissance d'une femme de Pincourt, qui tient cabaret?

— Elle est venue chez elle comme une autre, pour se faire regarder à la main, et même elle y est venue plusieurs fois, et elle Voisin a été chez elle une fois; et depuis a dit qu'elle connaît une autre cabaretière de Pincourt, petite femme, âgée d'environ trente-cinq ans, et qui est brune, laquelle était maltraitée de son mari, et pour laquelle elle a fait des prières.

— Si la femme ne se plaignait pas de son mari?

— Oui, et c'était à cause d'une servante qu'il entretenait et qu'il avait engrossée. Elle ne croit pas qu'elle lui ait donné en tout plus de 20 écus. Elle aurait bien voulu être défaite de la servante que son mari entretenait, et que son mari eût quitté la servante, et qu'outre le bien qu'il lui mangeait il l'eût traitée plus doucement qu'il ne faisait.

— Ce qu'elle a donné à cette femme pour cela?

— Elle lui a donné une fois une chemise que la femme lui avait donnée pour la porter à Sainte-Ursule.

— Si elle connaît la de Brye, comédienne?

— Elle ne la connaît point, à moins que la de Brye ne soit venue chez elle sans se faire connaître[2].

1. Sansoni, dit Samson, demeurait rue Beauregard, proche de la Voisin; il avait été son amant et était resté l'ami du mari, qu'il protégea souvent contre les fureurs de la femme.

2. Cette actrice était grande, bien faite et fort jolie. Molière l'avait rencontrée à Lyon; elle devint sa maîtresse et conserva toujours sur lui un empire absolu, même après qu'il se fût marié; il cherchait auprès d'elle à se consoler des ennuis que lui causait sa femme. Malgré cela, dans l'*Impromptu de Versailles*, il lui disait, en

— Si elle connaît la Dupin, comédienne[1].

— Oui, et la Dupin a été arrêtée de six semaines ou deux mois, et n'habitant pas avec son mari, s'adressa à elle, qui la mena à la Lepère, sage-femme, qui l'accommoda en sa présence, et quelques jours après la Dupin vida quelque chose qui était gros comme le pouce, ainsi que la Lepère lui a dit. La Dupin lui a donné pour cela de l'argent en plusieurs fois, dont elle a donné à la Lepère environ 40 fr., aussi en différents temps, et il en est resté autant ou environ pour elle, et elle donna d'abord à la Lepère 2 pistoles; et de cela il y a près de deux ans.

— Si la Dupin ne lui a pas demandé quelque chose pour faire mourir son mari?

— Non; il est bien vrai qu'elle l'a fait travailler plusieurs fois sur le nom de son mari, et lui a dit qu'elle aurait bien voulu être veuve et épouser un garçon qu'elle lui a dit être le fils d'un notaire ou d'un homme de pratique. Elle lui a donné une fois quelques écus, une autre fois moins, et elle n'avait guère d'argent. La Dupin lui a bien dit qu'elle eût bien voulu que son mari fût mort, mais elle ne lui a fait pour cela aucune proposition.....

1663 : « Pour vous, vous faites une de ces femmes qui pensent être les plus vertueuses personnes du monde, pourvu qu'elles sauvent les apparences, de ces femmes qui croient que le péché n'est que dans le scandale, qui veulent conduire doucement les affaires qu'elles ont sur le pied d'attachement honnête et appellent amis ce que les autres appellent galants. » Il se pourrait bien que sous prétexte de lui expliquer l'esprit de son rôle, Molière lui ait voulu dire quelques vérités fâcheuses, inconnues alors au public, mais qui paraissent avoir été jusqu'à M. de la Reynie. Quoi qu'il en soit, mademoiselle de Brie ne fut l'objet d'aucune poursuite. Elle faisait partie de la troupe de Molière depuis 1658, et jouait encore en 1679 au théâtre de la rue Guénégaud, où elle resta jusqu'en 1685, qu'elle prit sa retraite. Cette actrice fut extrêmement regrettée du public; elle excellait surtout dans le rôle d'Agnès. Elle mourut en 1706.

1. Louise-Jacob de Montfleury, fille d'un acteur, avait épousé un comédien, Joseph du Landas, sieur Dupin. Elle joua successivement dans les troupes du Marais et de la rue Guénégaud; elle quitta le théâtre en 1685 et mourut le 8 avril 1709. Cette actrice, qui était fort belle, jouait la tragédie et était très-applaudie, quoiqu'elle grasseyât et parlât du nez. Qu'elle ait été galante, la Voisin le dit assez, mais elle était de plus très-prude, et un malin du temps fit sur elle ce quatrain, assez plat d'ailleurs :

Elle aime les plaisirs et veut qu'ils soient secrets,
Du moindre petit bruit son fier honneur s'offense;
Elle a beau désirer des amants bien discrets,
Elle en a trop pour sauver l'apparence.

Le soin de sa réputation fut poussé jusqu'au crime, mais du moins elle n'empoisonna pas son mari, qui est mort en 1696.

— Qui lui avait donné la connaissance de M. de Broglio et de la dame qu'il amena chez elle?

— Ils y sont venus d'eux-mêmes, comme beaucoup d'autres.

(B. A.)

CONFRONTATION DE LESAGE A LA VOISIN.

Du 9 août 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître. La Voisin a dit n'avoir d'autres reproches que ce qu'elle a dit ci-devant. Lesage a dit qu'il n'a aussi autre chose à répondre.

La Voisin a dit que c'est Lesage qui a trouvé l'usage des bougies blanches et noires. Demeure d'accord de l'affaire de la Brissart, et la connaissance qu'il en eut fut sur ce qu'il lui demanda si elle ne lui voulait pas faire gagner quelque chose, et lui ayant parlé de l'affaire de cette dame et de M. de Rubantel, il lui dit qu'il la ferait, et en effet, il envoya dans la suite, de son chef, le fils de Harand, Vignot et la Dubois, et n'est pas vrai qu'elle en ait eu 100 pistoles, mais seulement ce qu'elle a dit, et c'est lui qui les a eues. Il est vrai que l'ayant mené au faubourg Saint-Germain, lorsqu'elle alla chez la Brissart, il l'attendit aux religieuses de la Miséricorde, et n'est pas vrai qu'elle l'ait jamais montré à la Brissart pour lui dire que c'était lui qui ferait son affaire; ne lui a jamais parlé des dames de Colmoulin, Dabo, ni de Laguette. Demeure d'accord de ce qu'il a dit, touchant les deux sœurs Marguerite et leur nièce Lemaire, et il a voulu lui donner le secret de l'estraictissement de l'étain qui entre à la fausse monnaie, ainsi qu'il lui a dit, et dont il lui a appris le secret, sans néanmoins qu'elle s'en soit servie.

A l'égard de Lafarge, c'est Blessis qui donna charge à elle de trouver un banquier pour faire passer des espèces d'or, qui étaient des pièces de 4 et de 2 liv., sur quoi elle dit qu'elle connaissait Lafarge, auquel elle en parla; mais aussitôt qu'elle eut appris par Blessis que c'était un homme qui avait ce secret, et qu'on ne pouvait le surprendre, parce que l'invention était dans l'anse d'un sceau qui était creuse, et dans laquelle on coulait la matière, elle lui dit de se retirer de ce commerce. Lesage lui a dit, dans son jardin, qu'il savait faire un carré ou châssis et qu'il y avait travaillé sur les galères, et que l'on faisait plusieurs pièces à la fois, et se tenaient en branches, et même qu'il avait fait plus de 100 piastres, que le

capitaine de la galère ne faisait que tirer le rideau et était bien aise d'avoir de ces gens-là.

Lesage a dénié qu'il ait eu 100 pistoles de la Brissart, et n'en a eu que 5; et à l'égard du secret de l'étain, il ne l'a point voulu donner à la Voisin, mais parce qu'elle et Blessis savaient qu'il savait blanchir le cuivre, ils lui avaient envoyé la Marottière, l'abbé Seisson, l'abbé Sacchi, Morisset et une grande bande de faux-monnayeurs, qui disent tous qu'ils distillent pour des secrets, mais c'est pour autre chose; et c'était Dubois, qui a été pendu, qui avait le secret de l'anse du sceau, et il est donc présentement question de débattre de la fausse monnaie et de poison, et on verra après cela ce qui regarde la magie. C'est dans la maison de la rue Charlotte, où Blessis logeait dans une chambre que la Voisin lui avait louée, qu'il fit voir à de Sole l'anse du sceau avec laquelle on faisait des espèces, et dans laquelle l'on coulait les matières. C'est la Voisin et la femme de Gonnesse qui ont fait mourir l'homme de Gonnesse, qui s'appelait Delamarre et qui était un procureur, laquelle femme aimait avec cela un homme. Lui Lesage, après que Delamarre fut mort, entendit son fils qui en faisait des plaintes à la Voisin.

Il a aussi entendu dire ce qu'il a dit de la femme de Pincourt, qui voulait se défaire de son mari et de sa servante, et il était proche d'elles lorsqu'elles en parlèrent dans le jardin de la Voisin; elle apportait à la Voisin, outre l'argent qu'il a dit, du lard et quelques autres choses. C'était de maître Pierre, qui est un berger du Roule, et le plus habile et grand empoisonneur de France, que la Voisin tirait les décoctions pour cette femme, et la Voisin lui en a fait voir dans de petites bouteilles, et a dit que si elle voulait se défaire de son mari, elle se servirait de maître Pierre, lequel sait faire des lavements, et il les faisait chez la Delaporte dans un chaudron, et ce fut chez la Delaporte que fut fait sans doute le lavement pour le mari de la Brunet, et où maître Pierre portait les lavements qu'il savait faire.

La Voisin et les autres ayant voulu se défaire de lui, il y a environ quatre ans, elle lui fit venir maître Pierre, duquel on lui proposa de prendre des lavements, parce qu'il était lors malade, et de fait, la Voisin lui en ayant apporté un, il le fit jeter en la présence de la Desmaretz, et de la Tubert, et de Harand et de Vignot; lesquels, à ce qu'il croit, en réservèrent une partie pour en faire quelque expérience sur un animal qui en mourut, ce qui fut cause que Vi-

gnot fut le lendemain chez la Voisin, se plaindre et faire du bruit, à cause du lavement qu'elle avait apporté, et de l'emplâtre qui lui avait été donné par maître Pierre. Et lui Lesage étant aussi malade d'une descente, la Voisin fit venir maître Pierre, qui lui dit qu'il lui donnerait un emplâtre qui le guérirait sur-le-champ, et après lui avoir laissé quelque composition, dans un petit pot, de laquelle il avait fait un emplâtre qu'il lui appliqua sur la partie, s'en alla en lui disant qu'il reviendrait dans une demi-heure; et un moment après, lui Lesage sentit que la partie antérieure de son ventre se joignit à son dos et avec une telle violence, que s'il n'eût ôté vitement l'emplâtre et s'il n'eût été secouru sur-le-champ, il serait mort, et maître Pierre ne revint point ainsi qu'il l'avait dit, parce qu'il croyait bien qu'il en serait crevé.

La Voisin a dit devant lui, parlant à son mari, que si elle voulait elle l'empoisonnerait avec une chemise, un mouchoir, et avec des gants et des parfums. Margo, sa servante, l'a entendu tout de même, et la Voisin disait qu'elle en avait le secret, et lorsqu'elle disait ces choses à son mari, sur ce qu'il témoignait qu'il craignait quelque chose, elle lui disait sur cela qu'il n'avait que faire de craindre qu'elle l'empoisonnât, et que si elle voulait l'empoisonner, elle le pourrait faire par le moyen du secret du linge, des gants et des parfums; et disant cela, elle n'était pas de sang-froid. Il ne sait pas avec certitude comment elle sait ce secret d'empoisonner avec du linge et des parfums, comme il est assuré de ce qu'elle sait à l'égard des lavements, et il y a plus de quinze ans qu'elle s'en mêle, cela va même plus loin qu'on ne pense, mais lorsqu'elle parlait des poisons de la chemise et des parfums en présence de son mari, son mari lui disait ces mots : C'est ton valet d'apothicaire, parlant de Denis Poculot, autrement Blessis, qui t'a appris cela.

La Voisin a dit que c'est Mulbe, mari de la Bosse, qui lui a donné la connaissance de maître Pierre, et il est vrai que la Bosse le connaît, aussi bien que son mari; maître Pierre demeure à l'entrée du faubourg Saint-Honoré, à la maison de la Perle. Il a plusieurs secrets, mais elle ne l'a employé qu'à lui chercher deux ou trois fois des colimaçons rouges, pour faire de l'eau pour le teint. Ne sait point ou non s'il faisait des lavements, et c'était pour soulager Lesage, et non pour lui faire du mal, qu'elle le lui fit venir, parce qu'il avait guéri un mesureur de blé et de farine, auquel elle l'avait adressé; il donne à la vérité des médecines, voilà pourquoi il sort à

la petite pointe du jour pour les porter, et court comme s'il n'avait rien ; elle le rencontra, il y a environ dix-huit mois, dans la rue Charlotte, qui lui dit qu'il venait de porter des médecines, et avait lors à sa main une bouteille d'osier, et il lui dit qu'il allait voir la Trianon et la Dodée, et que c'étaient deux bonnes femmes, et lui ayant demandé s'il les voyait souvent, il lui dit que oui.

Il n'est pas vrai qu'elle ait porté à Lesage aucun lavement de maître Pierre, ni d'aucun autre, ni que Vignot lui en soit venu faire des plaintes.

Il n'est pas vrai aussi qu'elle ait su faire ni eu aucune connaissance des poisons avec du linge, des gants et des parfums ; et si elle en a parlé, c'a été sur ce que madame la présidente Leféron lui a dit que l'on empoisonnait avec des parfums, ou avec un peigne, mais elle n'en a aucune connaissance.

Lesage a dénié de lui avoir parlé d'aucun carré à travailler en fausse monnaie, et si la mémoire lui fournit il a bien d'autres choses à dire de maître Pierre, pour l'intérêt public; et ce fut maître Pierre qui porta la drogue chez la mère de la Voisin ou chez la Delaporte, que l'on mit dans le bouillon qui fut jeté et qui avait été préparé pour donner au mari de la Voisin, et c'est Voisin mari qui le lui a dit; et il croit que la Duval connaît maître Pierre, aussi bien que la Richon.

La Voisin a dénié ce qu'il dit à l'égard du bouillon. (B. A.)

CONFRONTATION DE LA VOISIN A LA LEPÈRE.

Du 9 août 1679.

Ont dit se connaître; la Lepère a dit n'avoir reproches.

La Lepère est demeurée d'accord que la Voisin lui a envoyé des filles et femmes qui étaient grosses ou retardées, mais ne se souvient pas de leurs noms, et quand on les lui a amenées, elle les a accommodées avec son secret; elle ne leur demandait jamais leurs noms, ni ce qu'elles donnaient d'argent, et c'était la Voisin qui savait les noms et faisait les marchés, et lorsqu'elles croyaient être grosses, elle les seringuait, et la Voisin disait d'ordinaire qu'elle les avait regardées à la main, qu'elles étaient grosses, et sur cela les lui menait.

La Voisin a dit qu'elle ne disait point si les personnes qu'elle lui menait étaient grosses ou non, parce que cela était de l'affaire de

la Lepère, qui disait que quand elles seraient grosses, elle ne perdait rien, et ondoyait leurs enfants; et il y a un an ou environ qu'elle vint chez elle Voisin, qui était dans son jardin, et lui dit ces mots : Qu'est-ce donc, vous ne m'envoyez plus de pratiques; est-ce que tout le monde est gens de bien? Et ce fut la Lepère qui fit le marché pour l'accouchement d'une femme d'auprès de Saint-André, il y a plus de six ans, et l'enfant était grand comme la moitié du bras, et elle le porta à la Lepère, laquelle le fit enterrer, et lui donna pour cela une pièce de 30 sols; et elle ne faisait point les marchés, mais la Lepère.

La Lepère a dit qu'elle n'a jamais fait de marchés, et c'est la Voisin qui les faisait, et non plus de la femme du quartier Saint-André que des autres, et il est vrai qu'elle a enterré l'enfant, et c'était une fille, à Saint-Joseph. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Ce jour, 11 août 1679, etc., a été fait entrer dans la chambre, pour ce transférée de Vincennes, la veuve Lepère.

Elle a connu la Voisin, à son grand regret, a connu la Bosse, l'a vue chez la Voisin, connaît aussi Margot, servante de la Voisin; il est vrai que la Voisin lui a amené des femmes et filles qui n'étaient pas à terme et d'autres à terme pour accoucher; ce qu'elle a fait, et quand elle en a accouché qui étaient à terme, c'était pour cacher leurs péchés. La Voisin en faisait les marchés, et elle en a profité si peu que rien, et ne les connaissait point; il est vrai qu'elle en a reçu de l'argent, et ce que la Voisin lui en a donné; il est vrai qu'elle en a fait enterrer par le fossoyeur de Saint-Joseph; c'est avec une eau qu'elle faisait accoucher en leur seringuant de l'eau, et l'eau n'est autre chose que de l'eau pure; c'est un médecin d'Angleterre qui lui a apporté ce secret, lequel elle lui a vu expérimenter. Il est vrai qu'elle a fait serment, lors de sa réception à la maîtrise de jurée matrone, de fidèlement exercer sa profession, mais n'a rien fait que pour cacher les péchés des femmes et filles; n'a jamais accouché que deux personnes chez la Voisin, et la Voisin ne lui a jamais dit leurs noms ni leur demeure; n'a jamais donné de bouteille d'eau à la Voisin pour qui que ce soit, et n'en a point reçu ni pistole ni autre argent, et si la Voisin le lui a soutenu, cela n'est pas véritable; il est

vrai qu'elle a demandé à la Voisin si son mari était toujours bizarre, et ne lui a rien donné pour son mari, et ne lui a jamais enseigné d'autre chose que de l'eau de morelle pour apaiser la chaleur de son mari qui lui était fâcheux; il est vrai qu'elle a vu Margo jeter le bouillon qui avait été préparé pour le mari, et lui a dit Margo que l'on lui avait dit qu'il y avait du poison dans le bouillon, et n'a elle rien donné pour mettre dans le bouillon ou autrement, et si elle a porté de l'eau à la Voisin, c'est de l'eau toute claire, et comme elle la boit; elle n'a pas accouché toutes celles que la Voisin lui a amenées, et quand elles étaient trop avancées en leur grossesse, les renvoyait. Sa fille n'est point accouchée d'une fille, mais bien d'un garçon; si elle s'est enfermée quand elle seringuait, c'est qu'elle ne voulait pas que l'on sût son secret; et n'a autre chose à dire pour sa défense. (B. A.)

PROCÈS-VERBAL DE PRÉSENTATION DE LA LEPÈRE A LA QUESTION.

L'an 1679, le 12e jour d'août, 11 heures du matin.

L'exécuteur de la haute justice s'est saisi de la personne de la Lepère, et après avoir été par lui liée par les bras, et fait asseoir sur la sellette de la question, a été interrogée ainsi qu'il ensuit.

— Quelle connaissance elle a eue du bouillon qui avait été préparé pour empoisonner le mari de la Voisin?

— Elle n'en a aucune connaissance, sinon qu'elle arriva dans le temps que l'on jeta le bouillon, sur ce que Margo s'aperçut qu'il y avait quelque chose de noir au fond. La Voisin vint sans dire mot, et sans faire de bruit fut prendre le pot et ce qui était dedans, qu'elle jeta dans les lieux.

— Si la fille de la Voisin ne savait pas que le bouillon fût empoisonné pour son père?

— Elle n'en sait rien et ne le croit pas.

— Ce qu'elle sait des empoisonnements faits par la Voisin?

— Elle n'en a aucune connaissance; bien est vrai que la Voisin lui dit un jour, sur ce qu'elle lui demanda si tout le monde était gens de bien, et qu'elle ne lui faisait plus rien gagner, qu'il fallait qu'elle lui dît quelque chose en particulier, mais comme il était tard, elle ne lui dit point ce que c'était. La Voisin lui a demandé plusieurs fois du poison pour empoisonner son mari, mais elle ne lui en a point donné; et elle lui en a demandé encore une autre

fois pour empoisonner un homme qui a été tué deux ans après, et qu'elle croit être le mari de la Roussel, et elle ne lui donna autre chose que de l'ellébore blanc, avec de la terre de Besançon qu'elle fut prendre sur le Pont-Neuf.

— S'il n'est pas vrai qu'elle a supposé un enfant mâle au lieu d'une fille, dont sa fille était accouchée?

— C'est une supposition, et le fils dont sa fille accoucha fut baptisé sur les fonts, à Sainte-Marguerite, et les parrain et marraine qui l'ont tenu feront foi de cela, aussi bien que le registre de la paroisse.

— Si elle, pour la décharge de sa conscience, n'a rien autre chose à nous dire sur le fait des poisons ou sur le fait des autres femmes qui se mêlent de faire avorter?

— Non, et que si elle savait quelque autre chose elle nous le dirait, etc.

Ce fait, a été la Lepère présentée à la question et exhortée, étant sur le siége de la question, de reconnaître la vérité sur le fait des empoisonnements dont elle a eu connaissance.

— Elle sait bien qu'il faut qu'elle meure, elle serait bien misérable de se laisser tourmenter, et elle ne sait autre chose des empoisonnements desquels elle est enquise, que ce qu'elle nous en a parlé au procès et par le présent interrogatoire[1]. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE MADAME BRISSART.

L'an 1679, le 17 août, à Vincennes.

Marie Miron, veuve de M. Brissart, conseiller du Roi en sa cour de parlement, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, paroisse Saint-Sulpice, âgée de 28 ans, native de Paris.

— Elle a été chez la Voisin par curiosité, et pour savoir ce que tout le monde veut savoir, et comme on disait qu'elle disait la bonne aventure, elle a voulu voir ce qu'elle lui dirait. Il y a cinq ou six ans qu'elle ne l'a vue, et n'a pas voulu avoir plus de commerce avec elle. Elle ne lui a donné la connaissance de qui que ce soit. Elle l'a été voir deux fois chez elle, et la Voisin l'est venue voir chez elle deux ou trois fois. Comme elle ne voulait pas que la Voi-

1. La Lepère, à cause de son grand âge, ne subit pas la question, et fut pendue le jour même.

sin vînt chez elle, elle la faisait trouver dans l'église des religieuses de la Miséricorde. C'était au bas de l'église ordinairement, et il y a si longtemps qu'elle ne s'en peut souvenir; c'était pour des curiosités de femme, savoir ce qu'elle deviendrait, et pour des folies; c'étaient des folies, des sottises, des choses ridicules, et se faire aimer, et quand elle a vu que cela allait à tant de raisonnements pour des choses comme celles-là, elle n'en a pas voulu entendre parler. Il y a bientôt cinq ans que sa sœur est morte, et ne sait pas qu'elle soit morte d'autre chose que de la petite vérole, étant en couches, à ce que l'on a dit, et ayant encore quelque autre maladie qu'on disait n'être pas honnête, et lui avoir été donnée par celui qui l'avait enlevée. (B. A.)

SEIGNELAY A M. D'ARGOUGES.

Monsieur, j'expédiai hier au soir l'ordre du Roi, pour faire sortir de la Bastille M. de Fresnes, aux conditions qui avaient été proposées à S. M., et je l'ai fait remettre au sieur c'est de quoi j'ai été bien aise de vous donner avis. (A. M.)

A Saint-Germain, le 24 août 1679.

LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, le 27 août 1679.

J'ai reçu, par le courrier que Saint-Pouenges m'a dépêché par ordre de Votre Majesté, la réponse qu'il lui a plu de faire à mes mémoires d'avant-hier; je supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien me faire part des mesures qu'elle prendra à l'égard de Lemaire, M. de la Reynie croyant qu'il est à propos qu'il en soit informé.

Sa Majesté trouvera ci-joint le billet que je viens de recevoir; je vais travailler à l'exécution de ce que M. de la Reynie désire pour faire arrêter Mariette[1]. (A. G.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Ce 28 août 1679, Messieurs sont entrés, à l'exception de MM. le Pelletier et de Pomereu; a été mise sur le bureau la procédure et contumace instruites contre M. de Broglio et sa femme.

1. Louvois était retenu au lit par une entorse et n'avait pu suivre le Roi à Fontainebleau.

Lecture a été faite de la requête présentée à la chambre par le procureur général afin de permission d'informer que la dame désignée un peu brune de visage, ayant le bas du visage un peu long et délié, par le décret de prise de corps porté en l'arrêt de la chambre, du 2 du mois d'août, est la dame Marie Des Rodys, ci-devant veuve de M. de Beaufort de Canilhac, et à présent femme de M. de Broglio, comme aussi des faits dont ils peuvent être accusés.

Lecture aussi a été faite des interrogatoires de la Voisin, et de la confrontation à la Lepère, sage-femme, et aussi des conclusions du procureur général, sur quoi après avoir été délibéré, a été rendu arrêt portant qu'il sera plus amplement informé à sa requête contre les sieur et dame de Broglio.

A été aussi rendu arrêt qui ordonne que le récolement de la Voisin, en sa déclaration du 6 juin 1679, vaudra confrontation à leur égard. (B. A.)

M. DE SAINT-POUANGES A LOUVOIS.

Du 29 août 1679, à Fontainebleau.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a été rendue avec le paquet qui y était joint pour le Roi, lequel j'ai remis en main propre de S. M.; je lui lirai les papiers que vous m'avez adressés, et je ne manquerai pas ensuite de les brûler.

Le Roi a pris son cerf; il l'a laissé courre vers Chailly; il n'a duré que trois quarts d'heure portant plus de quatorze, et il s'est fait chasser dans un pays fort difficile à courre. (A. G.)

PROCÈS-VERBAL DE LA CHAMBRE.

Messieurs sont entrés à l'heure ordinaire, à l'exception de M. le Pelletier, et a été mis sur le bureau le procès fait et instruit à la femme Gontier, auparavant veuve de Desmaretz, à l'instant de quoi M. le Pelletier est entré, et a été procédé à la visite du procès et ensuite a été fait entrer dans la chambre, pour ce transférée de Vincennes, la Desmaretz.

Elle a connu la Voisin et Lesage à l'occasion de ce qu'étant devenue grosse d'enfant des œuvres de Gontier, qui n'était pas encore son mari, et Gontier ne voulant pas exécuter la promesse qu'il lui avait faite de l'épouser, et étant au désespoir de cela, à cause de son honneur, la Voisin lui dit qu'elle connaissait un homme qui

était lors en province, lequel, s'il était à Paris, ferait bien en sorte que Gontier l'épouserait; et de fait, un mois après, cet homme qui est Lesage, étant revenu des galères, la Voisin lui en donna la connaissance, et lui, demanda cent pistoles. Il est vrai que depuis, il lui fit faire des prières chez elle, où il faisait dire les Matines, le Veni Creator et autres prières, et après demanda de l'urine de Gontier, qu'elle lui donna dans un pot de chambre, dans lequel il mit un cœur de mouton et du sang de pigeon, et avec un bâton qu'il tenait en main fit quelques cérémonies sur le pot, elle présente, et le toucha d'une baguette par plusieurs fois, et la faisait mettre à genoux. Entendit qu'il disait sur le pot quelques paroles tout bas avec la Voisin, qu'elle n'entendait pas, sinon qu'elle lui ouït prononcer le nom de Lucifer, et il est vrai aussi qu'il fut allumé des bougies blanches pour la cérémonie, et c'était la Voisin qui les avait apportées. Il est vrai que la Voisin lui dit, sur ce qu'elle se plaignait que son affaire n'avançait pas, que si elle voulait, elle lui amènerait une femme qu'elle lui nomma, la Bosse ou quelque nom semblable; mais elle dit qu'elle ne voulait pas que l'on fît aucun tort ni aucun mal à Gontier, et qu'elle aimait mieux mourir que de souffrir qu'il lui fût rien fait. Il est vrai que Lesage étant tombé malade, la Voisin lui fit donner et appliquer un emplâtre par maître Pierre, dont Lesage fut aussitôt après fort malade, et se le fit ôter, et se plaignait que l'on lui avait voulu faire du mal. L'eau distillée que Lesage a apportée chez elle n'est autre chose que l'eau pour le teint, et il doit s'en être trouvé chez elle. A l'égard du mercure dont on lui parle, elle n'en a point été acheter, ni pareillement du zinc, et n'est pas vrai qu'elle sut ce que Lesage en voulait faire, sinon qu'il disait qu'il avait un secret.

Le même jour, la Desmaretz fut admonestée et condamnée à 50 liv. d'aumône. De l'aumône de 50 liv. en sera donné aux religieuses de l'Ave-Maria 25 liv., et les autres 25 liv. aux religieuses de la Madelaine. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 30 août 1679, à Vincennes.

— S'il n'est pas vrai qu'elle a proposé à madame Brisard, pour la défaire de sa sœur, de travailler premièrement sur des figures?

— Non, et elle ne savait pas qu'elle eût aucune sœur, et c'est

elle qui lui en a parlé la première, lui disant que c'était une femme de mauvaise conduite, et qu'elle s'était abandonnée à celui qui l'avait enlevée, et qu'elle faisait honte à sa famille; et elle était tellement attachée au dessein qu'elle avait contre sa sœur, que non-seulement elle lui promettait 10,000 liv., et de lui avancer la moitié ou le tiers, et le surplus en billets, parce qu'elle était veuve, mais encore de lui donner toute sa vie son amitié, et de lui faire part du bien qui lui reviendrait de sa sœur; et à l'égard des figures, ce n'a été autre chose que des figures célestes qu'elle a tirées de la sœur de son mari et de la dame Brisard, qu'elle lui donna derrière l'autel des Filles de la Miséricorde. Après avoir vu les figures, la dame lui dit de lui donner les moyens de se défaire de sa sœur et de celui qui l'avait enlevée, et de lui donner quelqu'un pour cela, soit pour la faire empoisonner, ou pour envoyer quelqu'un à vingt lieues de Paris, où ils étaient, qui pût les empoisonner ou les assassiner, ou les faire périr par sortilége ou autrement; et si elle avait voulu la croire sur cela, elle aurait fait de belles affaires, et aurait bien pu, encore qu'elle n'eût pas eu dessein de faire ce qu'elle lui demandait, prendre les 5,000 liv. qu'elle lui voulait avancer. Etant allée la retrouver, elle lui dit qu'elle avait trouvé des gens qui se chargeaient de la défaire de sa sœur et de celui qui l'avait enlevée, mais ne dit pas quels étaient ces gens-là, ni de quels moyens ils se serviraient, ni de celui du poison ou d'autres, mais seulement qu'ils demandaient beaucoup d'argent, et elle s'était avisée de feindre qu'on lui demandait une grosse somme pour exécuter ce dessein afin de l'en détourner par ce moyen; elle disait à la dame que ceux qui entreprendraient l'affaire demandaient 30,000 liv.; elle lui a dit et même écrit qu'elle en ferait rabattre 1,000 liv., et sur cela la dame lui écrivit que ce que l'on rabattait était trop peu de chose, qu'elle donnerait quelque chose de plus que 10,000 liv., ne lui dit pas combien, mais par ce qu'elle lui faisait entendre et par la passion qu'elle avait, elle croit qu'elle aurait donné au-delà de 20,000 liv.

— Qui lui a donné la connaissance de Perdrière, cabaretier de la rue Froidmanteau?

— C'est sa femme qui est venue chez elle comme les autres, et la pria de venir chez elle voir son mari pour regarder à sa physionomie, et si sa maladie serait mortelle; et y étant allée, elle trouva un homme en fort méchant état et fort sec, et ayant le ventre fort

enflé, et elle dit à sa femme que cet homme-là ne lui portait pas la mine d'aller encore bien loin, et en effet il mourut peu de jours après; et à quelque temps de là, et environ deux mois après, la femme la vint voir, étant lors vêtue de deuil, pour lui demander quel d'entre ceux qui la recherchaient elle devait épouser, et lui ayant fait voir un cabaretier qui la recherchait, elle lui dit qu'il avait l'air brusque, et la femme lui ayant aussi fait voir Musc, sculpteur, elle lui dit que celui-là lui convenait mieux, et en effet elle l'a épousé. Elle lui donna un demi-louis d'or, et depuis, pour les autres choses, elle lui donna trois pièces de 30 sols.

— Qui étaient les personnes avec qui elle mangea, cinq ou six jours avant d'être arrêtée, chez Musc?

— C'étaient des amis de Blessis avec qui elle conférait sur ce qu'il y avait à faire pour présenter un placet au Roi, touchant l'enlèvement de Blessis, et l'un d'eux s'appelle Romani, un autre Bertrand, et un autre jeune homme y était aussi qui était de leurs amis; ils sont de Languedoc[1]. (B. A.)

DE LOUVOIS A M. DE SAINT-POUENGES.

A Saint-Germain, le 30 août 1679.

Je vous adresse des papiers de Desgrez, que je vous prie de lire à S. M.; les mémoires de Lesage sont remplis de beaucoup de galimatias; ils ne laisseront pas néanmoins de donner de grandes lumières à M. de la Reynie. (A. G.)

DE LOUVOIS A M. DE SAINT-POUENGES.

A Saint-Germain, le 31 août 1679.

Je vous envoie une lettre de Desgrez que vous brûlerez après l'avoir lue au Roi[2]. (A. G.)

M. DE SAINT-POUENGES A LOUVOIS.

Du 31 août 1679.

J'ai reçu ce matin les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, avec les papiers qui y étaient joints, aussi bien que e

1. Il sera plus loin question des convives de Musc et de ce placet, que M. de la Reynie regardait comme un prétexte pris par la Voisin pour approcher du Roi, afin de l'empoisonner.

2. En général le Roi et Louvois brûlaient les papiers où il était question des affaires dont ils voulaient dérober la connaissance au public; ce funeste soin a fait perdre à l'histoire les documents les plus curieux du XVIIe siècle.

paquet pour le Roi, lesquels j'ai remis en même temps entre les mains de S. M. ; je lui ai lu après midi lesdits papiers, et les ai ensuite brûlés.

Je prendrai mon temps pour recevoir l'ordre de S. M. sur ce que M. de Luxembourg vous a dit touchant la démission de M. de Lauzun, et je ne manquerai pas de vous rendre compte de ce qu'elle ordonnera. (A. G.)

DE LOUVOIS A DESGREZ.

A Saint-Germain, le 1er septembre 1679.

J'ai reçu votre dernière lettre; vous ne sauriez mieux faire que d'essayer de découvrir quel est l'officier de chez le Roi avec qui la demoiselle de la Boissière a commerce. Pour cela, il faudrait la faire suivre et même la suivre vous-même, si M. de la Reynie n'a pas besoin de vous. (A. G.)

INTERROGATOIRE DU CAPUCIN GÉRARD.

Du 1er septembre 1679, à Vincennes.

— Ce que la Trianon lui dit lorsqu'il lui parla du secret de l'arsenic avec le savon noir?

— Il ne lui en a point parlé, et n'en a parlé que chez la Chéron, et il ne savait point que le savon noir[1] provoquât à la sueur, jusqu'à ce qu'il en entendit parler à quelques curieux qui étaient avec lui chez la Chéron, dont l'un, entendant que le savon noir provoquait à la sueur en frottant la semelle du soulier, dit qu'il fallait augmenter ce secret et y ajouter de l'arsenic pour en frotter le chausson, la chaussette et le linge.

— Si le mélange de l'arsenic avec le savon noir n'était pas pour faire malade, et non pour faire suer?

— Il n'a jamais réfléchi sur cela.

— Qui étaient ces gens-là qui parlaient avec lui du secret?

— C'était Villeneuve, de Bretagne, et qui est borgne; il y avait aussi Bizet, qui est encore un curieux, et qui ne fait autre chose que cela; il y avait aussi Laforest, qui est de la religion, et étaient ces gens-là des amis de la Chéron, et il ne les a point vus depuis deux ans et ne sait point où ils sont.

1. Le savon noir est un savon fabriqué avec des ingrédients de la plus mauvaise qualité et sert aux nettoyages les plus infimes, mais il n'a jamais passé pour vénéneux; il est plus que probable qu'il servait uniquement à masquer l'arsenic.

— D'où vient que Trianon, quand elle parle de lui, elle en parle comme d'un homme très-savant, et l'appelle le Père aux secrets?

— Il ne sait point la raison pour laquelle Trianon le qualifie ainsi, et il y a deux ans qu'il ne se mêle plus de secrets, et il n'y a que trois ans et demi qu'il est sorti de son monastère; il a fait depuis un voyage en Italie, et il n'a pas eu un grand temps pour s'adonner aux secrets. Il se souvient qu'il a été menacé de poison, et Deslandes, femme du faubourg Saint-Germain, a dit à la femme qu'il a épousée depuis six mois, qu'il serait empoisonné par ses plus proches. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE DUFOS.

Le 1er septembre 1679, à Vincennes.

Joseph Dufos, âgé de vingt ans quatre mois, natif de Commercy en Lorraine, demeurant chez son père, à Paris, rue des Tournelles, menuisier de son métier. Son père est tailleur de pierre, et est connu sous son nom de Pierre Dufos et n'a point d'autre nom; il y a dix ans qu'il n'était parti de Paris; il en est parti depuis le mois de juillet pour s'en aller en Lorraine avec sa femme, où la mère est morte et a laissé quelque peu de biens.

— D'où il revenait quand il a été arrêté?

— Il a été arrêté dans la forêt de Senlis, entre Pont et Senlis, et il revenait de Villers-Faucon, à trois lieues par delà Péronne, de chez M. de Vandeuil, gentilhomme. En sortant d'auprès de M. de Brissac, qui fut l'hiver dernier et le premier jour de l'année, il demeura sans condition jusqu'environ le 27 ou le 28 juin dernier, que M. de Vandeuil l'engagea d'aller à Villers-Faucon pour garder le bien de M. de Villers contre les paysans qui le haïssent, et néanmoins il n'y est allé que le 9 ou 10 juillet ensuivant[1].

— Comment il a si tôt quitté M. de Vandeuil?

— C'est parce que l'août était fait[2], et de Vandeuil lui avait donné de l'argent pour donner à sa sœur et à son neveu, appelé M. de

1. On voit ailleurs que ce M. de Vandeuil était au service du duc de Brissac; il est probable que Dufos s'était retiré chez lui pour éviter les poursuites de la chambre, et il fut arrêté par hasard en pleine campagne par un commissaire qui était allé saisir des brochures jansénistes chez un imprimeur de Senlis.

2. C'est-à-dire que la moisson avait été faite :

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'août, foi d'animal.

Chappe. M. de Brissac lui a toujours donné de l'argent pour subsister, encore qu'il ne fût pas à son service, et la raison pour laquelle M. de Brissac l'a mis hors de son service n'est autre sinon qu'il a des valets de chambre et des valets de garderobe italiens, et qu'il ne voulait personne chez lui qui ne sût parler italien[1].

— Depuis quand et d'où il connaît mademoiselle la Boissière?

— Il la connaît depuis trois ans, par le moyen d'une femme qui a été aux Indes et à Constantinople avec M. de Nointel. Elle demeure près de la Merci, et elle tient des filles qui lui payent pension[2]. Son père et sa mère lui envoient de l'argent.

— S'il ne devait pas faire quelque voyage avec elle?

— Non, et depuis a dit qu'il avait son linge chez elle. Il est vrai qu'il devait faire quelque voyage; elle lui avait dit s'il voulait lui rendre un service et faire un voyage avec elle; mais elle ne lui a point dit en quel pays ni où elle voulait faire ce voyage.

— En quel temps elle lui avait parlé de ce voyage?

— Il ne saurait le dire, et s'il le disait, il pourrait bien mentir.

— Quel était le sujet du voyage?

— Il ne le sait pas, ni si ce n'était point pour aller quérir de l'argent pour une certaine dame.

— Qui elle connaît à la cour?

— Elle connaît une madame Chappellain, dont le mari est, à ce que l'on dit, trésorier de la Reine, mais il n'a point vu aller la Chappellain à la cour.

— Depuis quand il la connaît?

— Il ne le saurait dire, et l'a vue souvent chez la Boissière, et même il a été plusieurs fois chez la Chappellain. Elle demeure dans la rue de Berry, au Marais, et elle a une maison dans le faubourg Saint-Antoine, vers la Croix-Faubin.

— Ce qu'il y allait faire?

— Elle l'avait prié de vouloir aller à sa maison de la Croix-Faubin, où il y avait un certain marquis qui y était[3], et qui s'en est allé sans payer.

1. Cette déclaration rappelle ce que Saint-Simon dit de M. de Brissac, qu'il avait des goûts trop italiens pour bien vivre avec la duchesse.

2. La vérité est que la Laboissière tenait un lieu de débauche aux environs de l'église de la Merci, située au coin de la rue de Braque et de la rue du Chaume. Ces voisinages n'étaient pas rares alors, et la robuste religion de nos aïeux ne s'en scandalisait guère.

3. Ce prétendu marquis n'est autre que le chevalier Vanens dont il a été si souvent question à propos de l'empoisonnement du duc de Savoie.

— S'il n'a pas laissé des papiers chez la Devaux?

— Il ne s'en souvient pas; il est bien vrai qu'il y a laissé quelques livres de médecine et de chimie pour des distillations qu'il faisait du temps qu'il était avec M. de Brissac; c'étaient des vipères qu'on distillait au bain-marie pour en tirer l'eau, et avec la cornue pour en tirer l'huile au feu de sable. Pendant près de deux mois, ils ont toujours distillé ou préparé des vipères, et encore à l'heure qu'il est, il croit qu'on y travaille, parce qu'on y travaillait quand il est parti de Paris. M. le duc de Brissac lui-même lui a enseigné à faire les préparations et distillations. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA DUVAL.

Du 1er septembre 1679, à Vincennes.

Marguerite Hullin, femme de Charles Duval, âgée de trente ans.

— La Voisin ayant besoin de quelque argent, elle Duval fut trouver Roger, femme d'un sculpteur dans la rue du Gros-Chenet, qui lui enseigna Pelletier, et dit qu'elle lui prêterait sur des hardes, que c'était une femme selon Dieu; et étant allée la trouver et lui ayant porté les hardes de la Voisin, Pelletier lui fit prêter 20 écus, et depuis ce temps-là la Voisin et Pelletier se sont connues et toujours fréquentées. La Pelletier se mêle de regarder à la main; elle regarda à sa main et lui dit que son mari n'était pas mort, de prier Dieu à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, qui lui donnerait de bonnes nouvelles de son mari, qu'elle croyait mort à Maestricht. Pelletier lui a dit qu'elle avait donné quelque chose à la Voisin pour l'amour, dont celle-ci avait eu bien de l'argent, mais qu'elle ne lui en avait rien donné; et l'ayant pressée de dire ce que c'était, elle dit que c'était une pierre d'aigle [1], et ne sait pas si elle lui avait dit la vérité; se souvient néanmoins que la Voisin l'avait demandée à Pelletier pour donner de l'amour à Lesage, autrement le mal nommé, duquel elle était enchantée, à ce qu'elle disait, et même qu'elle était enceinte de ses œuvres, et si Petit, femme d'un exempt, qui a eu beaucoup de commerce avec eux, voulait dire la vérité, elle pourrait parler de bien des choses. Petit lui a dit que la Voisin avait supposé un enfant dont elle avait voulu faire croire qu'elle

1. La pierre d'aigle est une masse de fer oxydé renfermant un noyau mobile qui résonne quand elle est agitée; elle passait alors pour faciliter les accouchements lorsqu'une femme enceinte la portait à la cuisse.

était accouchée, et des œuvres de Lesage, et pour cet effet avait été trouver une sage-femme dont elle ne sait point le nom [1], mais qu'elle a ouï dire à Petit demeurer dans la rue Aumaire, à laquelle ayant fait entendre son dessein, la sage-femme ayant un jour accouché une fille qui était enceinte des œuvres d'un boucher de la rue Saint-Martin, vint trouver la Voisin, qui fut aussitôt chez elle, où elle se mit au lit, et ayant envoyé chercher Lesage, elle lui montra l'enfant que la sage-femme avait pris de la fille qu'elle avait accouchée, qui était bien aise d'en être débarrassée, et lui demanda s'il n'était pas bien aise qu'elle lui eût fait un si beau petit garçon, lequel fut incontinent après baptisé à Saint-Nicolas-des-Champs, sous le nom d'enfant de Deshayes et Cœuret, sieur Dubuisson, ses père et mère; et de cela il y a trois ou quatre ans, et se souvient qu'il lui a dit depuis qu'il avait eu quelque peine à se persuader que la Voisin eût véritablement accouché, à l'âge qu'elle avait, de l'enfant qu'elle lui avait fait voir, et que pour en être éclairci, il lui avait demandé qu'elle lui fit voir du lait pour marque de son accouchement, ce qu'elle n'avait pu faire, et qu'après sept ou huit mois de temps, la sage-femme étant venue encore lui demander des mois de nourriture de l'enfant, il fit du bruit, et l'ayant menacée d'envoyer chercher un commissaire, elle se retira sans qu'il l'eût vue depuis; et il lui a dit tout cela en présence de Petit, laquelle lui a dit que l'enfant avait été baptisé sous le nom de Jeannot [2].

— Qui lui avait adressé la femme d'un orfévre qui voulait se dé faire de son mari?

— Elle n'a point entendu parler de cela; il est bien vrai qu'elle a été une fois avec la Voisin chez un orfévre, au-delà du palais, ne peut dire où; et la Voisin la laissa à la porte, lui disant que c'était un maître et garde, et que Lesage et elle faisaient de l'argent, et que cet orfévre voulait prendre une monnaie à ferme, pour faire des louis de 5 sols [3].

— Ce qu'elle sait du commerce de Lesage?

— Elle n'en sait autre chose que ce qu'elle nous en a dit, sinon

1. Cette accoucheuse s'appelait Delange.

2. La Voisin convient de la vérité de cette étrange invention.

3. La Voisin, Vanens et Lesage fabriquaient des alliages de mauvaise qualité, et pour échapper aux poursuites de la police, ils avaient imaginé de prendre à ferme la Monnaie de Paris, afin d'écouler leurs produits à l'abri du nom du roi.

qu'il lui dit un jour chez elle et peu de jours avant qu'elle ait été arrêtée, et ne sait point si c'était vers les jours gras ou au temps de Pâques dernier, que la femme d'un architecte lui avait donné un billet où elle faisait quelques demandes exécrables, et qu'elle voulait faire mourir son mari et le fils du premier lit de son mari, mais que ces gens-là s'étaient bien remis ensemble et qu'elle était revenue pour lui demander son papier, mais ayant appris qu'ils étaient bien ensemble, il lui avait dit qu'il en était cause. Ne sait s'il lui a rendu le papier, mais elle juge bien que ce qui y était devait être bien étrange, puisqu'il disait qu'il en avait lui-même horreur; il disait qu'elle avait des sœurs. Elle ne sache point qu'il ait fait d'autres affaires, sinon pour l'intendant de M. le duc de Luxembourg, qui lui avait donné 800 liv., et qui lui dit cela en venant dire que Lesage avait été arrêté et qu'on devait aussi arrêter une demoiselle, sur quoi elle lui dit que ce devait donc être Blanchart, maîtresse de Lesage. Il a mené chez elle la dame Sadron[1], femme d'un payeur de rentes; ne sait ce qu'il faisait pour elle, sinon qu'elle lui a dit qu'elle avait des procès, et demandait à Lesage les moyens de les gagner, et la Sadron le voyait quelquefois chez la Dubois, à la Vallée-de-Misère, et il lui promettait de l'hypomenès, qui était pour l'amour, et cela servait à toutes sortes de choses, et il lui en avait aussi promis. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VERTEMART.

3 septembre 1679.

Marie Lemaire, femme de J. Vertemart, huissier de la chambre des comptes, âgée de 27 ans.

A été chez la Voisin avec la plus jeune de ses tantes ; elle lui prédit un ménage renversé, et qu'elle serait mariée avec un homme de petite stature, s'ils n'étaient mariés, mais qu'elle voulait la rétablir avec son mari, et pour ce lui demanda une chemise et une coiffe de son mari, une chemise et une cornette à elle, et promit des neuvaines; la conduisit ensuite à Notre-Dame-des-Vertus, avec l'aînée de ses tantes, où elle fit dire des messes ; puis à Montmartre, à la cave des Martyrs, où sept *Pater* et sept *Ave*, puis reconduite à Notre-Dame-des-Vertus, y virent un homme de mauvaise

1. Catherine Baudesson, femme de Sadron, receveur-payeur alternatif des rentes.

mine (Lesage), qui ayant dit à sa tante Marguerite que la Voisin ne savait rien et qu'elle prenait de l'argent pour des aumônes qu'elle ne faisait pas, on quitta la Voisin, on prit Lesage qui demanda deux chemises; la Voisin lui parla la première de Bérault, dont le ménage n'allait pas bien non plus que le sien; nie avoir écrit aucuns billets pour se défaire de son mari, et moins encore après avoir communié. (B. C. L.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 3 septembre 1679, à Vincennes.

— Si c'est Lesage qui lui a donné la connaissance de la Delange, sage-femme ?

— Non, et elle la connaît avant lui; elle s'appelle en son nom Poulet, et elle a épousé en secondes noces Delange. Delange s'est servi de ses figures; elle lui a apporté plusieurs noms sur lesquels elle a travaillé, et entre autres pour la dame Sadron et pour ses filles, et pour de Bretigny, et Lesage dit avoir fait des merveilles chez la Desmaretz pour M. de Bretigny. Madame Sadron voulait être aimée de M. de Bretigny.

— Si elle ne demandait pas aussi si elle serait bientôt veuve?

— Non, et au contraire, elle était fort heureuse avec son mari et l'aimait beaucoup, à ce qu'elle a dit.

— Si elle ne sait pas qu'il est décédé?

— Non, elle n'en sait rien, et elle n'a point vu la Sadron depuis que la dame fit venir de Colombes les gens qu'elle y avait chez elle et qu'elle envoya demeurer au Marais...

— Si Blessis ne lui a jamais parlé des sieur et dame Bachimont?

— Non, et c'est la Gaignière qui lui en a parlé et qui disait que M. de Bachimont était extrêmement curieux à la chimie, et même lui fit voir des fourneaux et plusieurs machines pour distiller, qui étaient cassés.

— D'où elle connaît Faure, banquier?

— Il vint chez elle de même que beaucoup d'autres, et elle fit son horoscope qu'elle écrivit de sa main, et lui ayant parlé du secret de Blessis pour lui emprunter de l'argent, Faure fut trouver la Marottière et Blessis sans la revoir.

— Si elle n'a pas connu de Sainte-Colombe?

— Elle ne l'a vu qu'une seule fois; Blessis le lui montra. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA DELAPORTE.

Du 4 septembre 1679, à Vincennes.

— Lorsque la Bosse et la Leroux travaillaient à préparer les herbes, elles disaient entre elles quelques mots à bâtons rompus, et leur ouït dire qu'elles travaillaient et faisaient une affaire pour Jean Brunet, ce qu'elle leur a entendu deux ou trois fois dire; et depuis cela, lorsque la Bosse se maria, mademoiselle Brunet y étant venue, et l'ayant menée et ramenée à l'église, et payé à Saint-Laurent, la Brunet étant lors vêtue de deuil et en veuve, elle Delaporte, qui avait été à la noce, fut chez la Petit, à laquelle elle dit qu'elle l'avait vue vêtue de deuil à la noce, et d'un deuil tout neuf, sur quoi la Petit lui dit aussitôt en ces mots : Voilà Jean Brunet, c'est l'affaire que ces gens-là faisaient, et c'est le mari de cette femme qu'ils ont fait mourir, et voilà cette grande affaire qu'ils devaient faire. La Bosse lui a dit plusieurs fois, parlant de la Leroux : Elle va faire son jubilé, et cependant elle est en haut qui brûle des fagots comme tous les diables; voilà un beau jubilé qu'elle fait. Et ce n'était pas au jubilé dernier qu'elle disait cela, mais au jubilé précédent[1]; et la Bosse, la Voisin et la Leroux étaient lors toutes ensemble; mais elle, en ce temps-là, ne fréquentait pas la Voisin. La Leroux a dit quelque temps après, qu'elle avait été frustrée aussi bien de la Voisin que de la Bosse, pour l'une et pour l'autre des deux affaires qu'elle avait faites avec elles; qu'elle avait fait une figure de cire sur laquelle on avait écrit sur les bras, sur les cuisses, sur le cœur et sur le front, qu'elle l'avait mise dans une boîte, qu'on avait fait passer la présidente Leféron dessus; elle a vu depuis de Prade parler à la Bosse, mais il était en fort mauvais état; se souvient encore que la Leroux disait que c'était un mariage de conscience[2] de Prade et de la Leféron. La Bosse lui a bien dit plusieurs fois que la Voisin avait deux bonnes pratiques, qui lui valaient bien 2,000 francs par année, et que c'étaient la présidente Leféron et madame de Dreux; mais que la Voisin ayant eu quelque différend avec ces dames-là, elles l'avaient

1. Le dernier jubilé avait eu lieu en 1676 et le précédent en 1671. Le mariage de la présidente avec de Prade se fit en 1672.

2. Le mariage de conscience était ordinairement célébré dans l'église, avec dispenses des bans et en secret; il était légitime devant Dieu, mais la loi ne lui reconnaissait point d'effets civils.

quittée; et lorsqu'elle demandait à la Bosse ce qu'elles voulaient de la Voisin, elle disait en ces mots : Eh ! elles demandent comme les autres, sans s'expliquer davantage; et répliquant sur cela à la Bosse : Faut-il tant d'argent pour cela? la Bosse disait : Ce sont bien d'autres affaires. Mais la Bosse sait bier ce dont est question, car elles travaillaient toutes ensemble, et la Voisin ne fit pas venir chez elle pour rien la Bosse et ses quatre enfants, pour y demeurer comme elle y demeura, y ayant sa chambre et vivant aux dépens de la Voisin, et il fallait bien que ces femmes-là fissent quelques affaires. Elle a vu la Leroux et la Bosse ensemble qui avaient un gros paquet de petites bougies de 2 liards ou 8 deniers pièce, qu'elles dirent qu'elles venaient de faire bénir par un prêtre, et c'était, à ce qu'elles lui dirent aussi, pour faire brûler avec les fagots et faire les conjurations qu'elles faisaient.

— Si elle n'a pas envoyé plusieurs personnes à la Trianon?

— Elle ne lui en a pas envoyé plus de deux ou trois, et elle ne les a pas envoyées, elle les y menait elle-même; c'étaient des hommes et des femmes qu'elle ne connaissait pas. Les unes demandaient si elles ne deviendraient pas bientôt veuves, et si leurs maris ne mourraient pas bientôt, parce qu'elles en épouseraient quelques autres, et presque toutes demandent et n'y viennent que pour cela; et quand ceux qui viennent se faire regarder dans la main demandent quelque autre chose, ce n'est néanmoins que pour venir à ce point et pour être délivrés de quelqu'un, et comme elle avait accoutumé de dire à ceux qui venaient pour cela chez elle, que ceux dont ils voulaient être défaits mourraient quand il plairait à Dieu, on lui disait sur cela qu'elle n'était pas savante.

— Ce que demandaient, entre autres personnes, deux jeunes hommes qu'elle envoya une fois à la Trianon?

— Elle ne s'en souvient pas, ni qu'elle les lui ait envoyés, mais se souvient bien qu'elle lui mena un jeune religieux à qui la Trianon demanda 15 écus pour lui faire son horoscope, et pour lequel il lui offrit 2 louis d'or, et ne sait s'ils se sont vus depuis; et lorsque ces gens sont ensemble, ils parlent de ce qu'il veulent, et encore qu'ils aillent pour une affaire, ils parlent assez souvent d'autres affaires, ce qu'elle a reconnu par sa propre expérience, parce que, sous prétexte de se faire regarder par elle à la main, on lui demandait toute autre chose.

— Si la Trianon ne l'a pas priée de lui envoyer des gens, et dit qu'elle lui ferait part de ce qu'elle en aurait?

— Oui, et elle lui avait promis le quart, mais c'était pour des horoscopes, et dit qu'elle ne se cachait point de cela. La dernière fois que la Trianon la vint voir, c'était pour lui dire de se retirer, et elle lui donna 20 sols. (B. A.)

M. DE SAINT-POUENGES A LOUVOIS.

Du 5 septembre 1679, à Fontainebleau.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier m'a été rendue avec le paquet qui y était joint pour le Roi, lequel j'ai remis à S. M. à son lever, lorsqu'elle est entrée dans son cabinet. Je n'ai point encore eu de nouvelles de celui que le sieur Desgrez a mis à la suite de la personne dont il est parlé [1] par ses dernières lettres. Aussitôt que j'en aurai, je ne manquerai pas de rendre compte à S. M. de ce qu'il m'aura dit. (A. G.)

M. DE SAINT-POUENGES A LOUVOIS.

Du 10 septembre 1679, à Fontainebleau.

J'ai remis entre les mains du Roi les deux paquets que vous m'avez adressés pour S. M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois.

J'ai lu au Roi les lettres que vous m'avez adressées de M. Robert et du sieur Desgrez, et je les ai brûlées ensuite.

Vous trouverez ci-joint un paquet que S. M. m'a donné pour vous; il m'a dit en me le donnant qu'il espérait qu'à son retour à Saint-Germain vous pourriez, en vous appuyant sur quelqu'un, venir travailler avec lui dans son cabinet. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 12 septembre, à Vincennes.

— Elle ne veut rien dissimuler, voulant nous déclarer la vérité de tout ce qu'elle sait, et en décharger sa conscience, laissant à Dieu le soin de la protéger, et espérant de la bonté du Roi qu'il voudra bien avoir pitié d'elle et de sa famille, nous déclarant au surplus que si elle n'a pas dit jusqu'ici tout ce qu'elle sait sur toutes les

1. Cette personne est la Filastre, dont il va être amplement question.

choses sur lesquelles nous l'avons interrogée, c'est qu'elle a cru qu'elle devait se ménager sur cela et ne faire aucune peine à personne. Mais puisqu'elle est enfin obligée d'expliquer la conduite qu'elle a tenue jusqu'à présent, et les choses sur lesquelles elle a été interrogée, elle reconnaît qu'il est vrai, premièrement à l'égard de la présidente Leféron, que ce fut M. Vignon, médecin, qui était de sa connaissance et le médecin de la dame, qui la lui adressa; après lui avoir regardé à la main de la même façon qu'elle faisait à d'autres gens, la dame lui demanda peu de temps après si elle ne serait pas bientôt veuve, et peu à peu s'étant accoutumée de parler sur ce sujet, elle lui témoigna, avec ses mécontentements à l'égard de son mari, qu'elle était bien malheureuse de n'avoir aucune personne à qui elle pût se confier, qui pût lui rendre service et lui être fidèle, que madame Lescalopier était plus heureuse qu'elle, et que la petite bossue qui était auprès d'elle l'avait bien servie et que, pendant un voyage qu'elle avait été faire pendant quelques jours à la campagne, la bossue avait fait certains bouillons au lait à M. Lescalopier, son mari, avec lesquels elle l'avait empoisonné et dont il était mort; et madame Leféron lui parla ensuite de la poudre de diamant et des parfums, et lui dit qu'elle voudrait bien pouvoir trouver un homme qui lui fût fidèle et assuré, pour faire son affaire et aller en Italie chercher quelque chose pour cela; sur quoi elle lui répondit qu'elle verrait, et en ayant parlé à Fauchet en la présence de la Leroux, et Fauchet ayant dit sur cela qu'elle n'avait qu'à faire dire à la présidente Leféron qu'elle avait trouvé un homme, elle envoya la Leroux lui demander si elle était toujours dans son même dessein d'envoyer un homme à la campagne pour ce qu'elle savait, sans lui dire autre chose; sur quoi la dame dit à la Leroux, ainsi que la Leroux le lui rapporta, qu'elle était toujours dans le même dessein, et qu'elle la verrait; et, en effet, la dame l'étant venue voir et la pressant toujours de lui donner les moyens de se défaire de son mari, et l'ayant même engagée de lui dire que son mari mourrait dans le mois de septembre suivant, la Leroux lui donna depuis une petite fiole d'eau claire qu'elle lui dit être composée et y avoir de l'arsenic ou du sublimé distillé, ne peut pas bien dire lequel des deux elle lui nomma, mais est bien assurée que c'est l'un des deux, et laquelle fiole d'eau claire la Leroux avait eue de Delagrange; ne sait pas si Bernières n'en avait point aussi con-

naissance, et fut elle Voisin porter la fiole à madame Leféron, chez elle, et lui dit, ainsi que la Leroux le lui avait dit, qu'il fallait mettre de cette eau dans le bouillon de son mari, et qu'il ne vivrait pas longtemps après lui en avoir fait prendre; se souvient que la dame lui parut un peu embarrassée pour savoir de qui elle se servirait pour mettre de cette eau dans le bouillon de son mari, parce que Delaunay, valet de chambre de son mari, l'observait de près, et la dame lui dit alors qu'elle ne perdrait pas l'occasion de se servir néanmoins de l'eau, quand même elle devrait se bien remettre avec lui; et il est vrai que M. Leféron mourut dans le mois de septembre, après quoi la dame la revint voir chez elle en habit de deuil, pour lui témoigner sa joie, lui disant : Voilà qui est fait, Dieu merci, et je ne puis en témoigner ma joie qu'ici, étant obligée de faire ailleurs mille grimaces. Et sur cela, étant dans son jardin à se promener avec la dame, et lui ayant dit en ces mots : Eh ! cette eau a donc fait son effet? la dame lui dit d'abord : Je ne m'en suis pas servie; et ajouta d'une suite ces autres paroles : Effet ou non, je la lui ai toujours donnée; et voulant savoir comment la dame avait fait pour donner de l'eau à son mari, la dame lui dit qu'elle avait trouvé son temps pour cela, et qu'elle en était quitte, Dieu merci. Et quant à la croix de diamants dont nous lui avons parlé, la vérité est que madame Dreux lui témoignait de très-grandes impatiences d'être défaite de son mari pour épouser un autre homme qu'elle aimait alors, et donna la croix de diamants afin de l'engager à lui chercher quelque chose pour la défaire de son mari, mais elle ne lui a jamais rien donné pour cela; il est bien vrai que la dame a eu la connaissance de la Bosse, et qu'elle Voisin a parlé à la Leroux de son dessein, et ne sait point si la dame a fait quelque chose avec elle, ni si Leroux la connaît, se souvient seulement que lorsqu'elle disait à Leroux que madame Dreux offrait 2,000 écus pour cela et après que son mari serait mort, Leroux disait que cela était considérable, et ce fut alors qu'elle lui montra la croix que madame Dreux avait donnée, et qu'elle voulait bien être défaite de son mari avec de grands empressements, parce qu'elle avait accoutumé de dire sur cela : Dépêchez-vous, madame Voisin; mais aussi qu'elle aurait bien voulu être défaite sans l'empoisonner, parce qu'elle disait qu'elle ne voulait pas qu'il y parût, et sur ce qu'elle le rapportait de la même façon à la Leroux, et que

la dame ne couchait pas avec son mari et ne mangeait que rarement avec lui, Leroux dit sur cela que pourvu que la dame mangeât quelquefois avec son mari, on trouverait bien quelque moyen pour cela; et ne fut pas dit autre chose entre elles; croit avoir mené quelquefois Leroux dans l'île Notre-Dame, aussi bien que la Bosse, mais Leroux n'a point été par son ordre chez la dame, et elle la faisait attendre sur le quai; la bague de diamants de la dame et qui lui a été donnée par elle était pour une autre affaire, et pour l'empoisonnement des fleurs dont elle a ci-devant parlé; mais il ne fut rien fait. Se souvient encore que dans le temps des propositions de madame Dreux contre son mari, la dame lui parla de neuvaines, et qu'on lui avait dit qu'on en disait pour cela; sur quoi ayant dit qu'il était vrai, mais qu'il fallait avoir du linge pour cela, la dame lui dit qu'elle n'en pouvait avoir de son mari, à cause que son linge était entre les mains de son valet de chambre. Et c'est tout ce qu'elle sait et qui lui peut revenir en mémoire sur les affaires des dames Dreux et Leféron, aussi bien que sur maître Pierre, sinon que madame Dreux lui a dit qu'elle s'était défaite de deux hommes qu'elle avait aimés et qu'elle avait beaucoup haïs aussi depuis, mais ne lui dit point qui lui avait donné le poison dont elle s'était servie, et ne peut pas précisément marquer le temps auquel elle lui fit cette confidence. Et pour ce même motif de la décharge de sa conscience, elle est obligée de reconnaître qu'elle a eu de mauvais desseins contre son propre mari, et qu'à mesure qu'il continuait ses mauvais traitements, elle formait le dessein de se défaire de lui, mais heureusement Dieu l'a préservée et empêchée de les mettre à exécution; il est vrai que le bouillon qui fut jeté par Margo avait été préparé avec la drogue de la Lepère, et après que M. Pinon du Martroy lui eut donné de la poudre qu'elle avait eu intention de faire prendre à son mari, elle la jeta dans les lieux, et pour ce que la Bosse a dit avoir donné à son mari et par son ordre, ce n'était autre chose que de la graine pour faire dormir. Croit encore être obligée de nous déclarer, sur le sujet de M. de Broglio, qu'il est vrai qu'au commencement M. de Broglio et la dame qui vint avec lui ne parlaient que de faire dormir le mari de la dame, disant que c'était un cochon; mais dans la suite, ils lui firent connaître qu'ils voulaient en être défaits, et comme la première fiole d'eau qu'elle leur donna et qu'elle avait eue de la Lepère ne fit pas d'effet, M. de Broglio se

plaignit beaucoup et lui en fit de grands reproches, et la dame lui en fit aussi beaucoup lorsqu'elle l'envoya chercher et qu'elle fut la trouver dans la rue des Petits-Champs; ce qui l'ayant obligée d'en parler à la Lepère, la Lepère lui dit sur cela qu'elle ferait d'une autre eau plus forte et qui enverrait dormir le mari pour toujours, et lui ayant donné en effet une deuxième fiole, elle la donna à M. de Broglio et à la dame, qui la furent prendre chez elle, et qui ne lui ont donné néanmoins d'autre argent que ce qu'elle a ci-devant déclaré, et lequel elle donna à la Lepère. Il est bien vrai que M. de Broglio étant malade, et lorsqu'il envoya chez elle pour l'aller trouver au faubourg Saint-Germain, lui fit beaucoup de promesses si l'affaire avait réussi, parce que son dessein était d'épouser la dame, à ce qu'il lui dit, n'en sut pas elle davantage.

— Ce qu'elle donna à la Leroux pour la fiole qu'elle dit avoir donnée à madame Leféron?

— Elle ne peut se souvenir précisément si ce fut un louis d'or ou 4 écus, mais c'est l'un ou l'autre. Elle lui promit qu'elle lui ferait part de ce que madame Leféron devait donner; mais comme la dame ne lui a donné que ce qu'elle nous a déclaré, elle n'a aussi donné autre chose.

— Combien de temps avant le décès du président Leféron elle donna à madame Leféron la fiole qu'elle avait eue de la Leroux?

— Ce fut environ trois semaines auparavant.

— Si c'est de la Leroux qu'elle a appris comment il fallait se servir de l'ivraie dont elle se servit pour la Leféron?

— Non, et cela vint de la Leféron, et c'était pour une autre personne que M. Leféron son mari; mais la Leroux sait bien les secrets de la Delagrange, ainsi que la Delaporte lui a dit.

— Comment elle a vu employer à la Bosse les crapauds dont elle se servait?

— Elle a bien vu des crapauds dans un pot chez la Bosse, que la Bosse faisait ensuite sécher, et ne sait point quel en était autrement la préparation, mais lui dit la Bosse que les crapauds étaient là pour les faire sécher et les réduire en poudre, et la Leroux couchait quelquefois en ce temps-là chez la Bosse.

— Si elle connaît madame Lescalopier?

— Oui, et la dame l'envoya chercher au faubourg de Saint-Germain, à une chambre garnie, et n'était pas lors aussi avec son mari. La dame lui demanda de lui regarder dans la main, et si elle

serait bientôt veuve; et ce fut par la sœur de la bossue qui était à son service qu'elle l'envoya chercher, et cette sœur s'appelle Edmée, et elle l'a vue demeurer au faubourg de Saint-Germain, chez Duval qui a été limonadière, et depuis a demeuré au bout du Pont-Neuf, du côté de l'hôtel de Luynes. Quelque temps après l'avoir vue au faubourg de Saint-Germain, la dame l'envoya chercher, qui la fut trouver en sa maison, vis-à-vis Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, où elle était lors remise avec son mari, et où étant, la dame lui fit voir M. Lescalopier son mari, par une fenêtre, et lui demanda ce qu'elle jugeait de lui et si elle croyait qu'elle en serait bientôt veuve, parce que cela la fâcherait beaucoup; sur quoi elle lui dit qu'elle y voyait beaucoup de saturne, ce qui marquait que son mari ne vivrait pas longtemps. Après quoi elle ne la vit plus, jusqu'à ce qu'étant devenue veuve, la dame mena une demoiselle de ses parentes chez elle pour lui faire regarder dans la main, et lui dit lors la dame qu'elle lui amenait de la pratique, et croit qu'elle était lors dans son second deuil, parce qu'elle n'avait point de voile de crêpe, et se souvient que la dame lui dit que madame Leféron, qui voulait si fort être veuve, l'était devenue à la fin, mais qu'il courait de méchants bruits d'elle, qu'elle avait empoisonné le président Leféron son mari, et que madame Leféron disait d'elle, Lescalopier, qu'elle avait fait empoisonner le sien avec un bouillon au lait, que cela n'était pas vrai, et qu'elle ne faisait pas comme madame Leféron et ne parlait point de la dame; et elle lui dit sur cela qu'il était vrai que la Leféron lui avait dit qu'elle, Lescalopier, avait empoisonné son mari avec un bouillon au lait.

— Si elle ne lui a rien donné?

— Non, et la dame ne lui a rien demandé aussi.

— Si elle ne sait pas le nom des deux personnes dont madame de Dreux lui a dit qu'elle s'était défaite par poison?

— Non, mais elle en a bien entendu parler à madame Dreux, et il y en avait un qui était officier à la cour des monnaies.

— Si la dame ne lui a pas dit que l'une des personnes était M. Pajot, et l'autre M. Joly?

— Elle ne se souvient pas de ces noms-là.

— Si elle ne sait pas que Blessis sait faire plusieurs sortes de poisons?

— Elle ne sait pas où Blessis allait au faubourg de Saint-Germain, tous les matins et dès les trois heures, et aussi fort souvent vers

le Pont-aux-Choux, chez un abbé qu'il dit faire du savon, et elle ne sait pas ce qu'il sait faire, mais il lui a bien offert de faire donner du poison à son mari si elle voulait s'en défaire; mais elle ne le voulut pas, et il lui dit qu'il le ferait donner par un cordonnier appelé Biart, à ce qu'elle croit, qui demeure à la porte Saint-Antoine, qui a été à l'armée avec Blessis, et qui était ordinairement avec lui, et Blessis lui dit aussi qu'il se fiait tellement à cet homme, et qu'il était si fort à lui, qu'il lui ferait faire le coup en buvant avec son mari. (B. A.)

INTERROGATOIRE DE LESAGE.

Du 13 septembre 1679, à Vincennes.

— Ce que c'est qu'il s'est réservé de nous dire pour l'intérêt du public touchant maître Pierre?

— Maître Pierre est un véritable empoisonneur, fournit des herbes vénéneuses, fait des décoctions et des tisanes qu'il donne pour des maléfices, et en a donné à la Bosse, à la Voisin et à la Delaporte, ce qu'il sait très-bien, parce qu'il lui en a vu apporter à la Voisin, et aussi à la Trianon; et comme la Voisin ne voulait pas que ces décoctions fussent portées chez elle, de peur d'être surprise, elle en faisait faire quelquefois chez sa mère, d'autres fois chez la Bourguignotte, et d'autres fois chez la Delaporte et chez la Boutier, chez lesquelles maître Pierre se rendait et apportait des herbes, n'osant pas aller librement chez la Voisin, à cause que son mari avait toujours eu soupçon sur lui à cause du poison qui lui avait été donné par un breuvage qui avait été composé chez la Voisin; et il y a environ cinq ans que maître Pierre porta un jour à la Voisin, dans une bouteille couverte d'osier, de la contenance d'environ une chopine, de ses décoctions, laquelle bouteille il vit qu'il donna à la Voisin qui était alors sur sa porte, et étant à l'instant rentrée dans sa maison, il entendit qu'elle dit qu'elle allait chez madame de Saintot [1], et la vit à l'instant sortir qui tenait et qui emporta la bouteille; et l'a vue sortir pendant plus d'un mois, à diverses fois, de chez elle, avec de semblables bouteilles, lui disant qu'elle allait chez madame Saintot. Sait aussi que maître Pierre et la Voisin allaient chez la Landry, où

1. Madame Saintot était mère de madame Dreux; ces allées et venues de la Voisin en 1674 ont peut-être amené la mort de MM. Pajot et Joly.

il apportait des herbes qui y étaient distillées; sait encore par la Voisin, qui le lui a dit, qu'elle avait fait distiller de l'ivraie et de la droué qui est une herbe plus dangereuse encore que l'ivraie, avec de la mandragore et du pavot. La Voisin lui dit, à l'égard de la mandragore, lui avoir été fournie par maître Pierre, sur ce qu'il lui demanda d'où elle l'avait eue, et que c'était une herbe dangereuse et capable seule de faire mourir, et qu'elle avait fait cette distillation pour la présidente Leféron, à laquelle elle avait donné auparavant une fiole de liqueur tirée de quelques-unes de ces choses, et laquelle s'était trouvée trop trouble lorsqu'elle avait été mise dans un bouillon, et la liqueur y avait trop paru, ce qui l'avait obligée de jeter le bouillon et de rapporter à la Voisin le reste de la liqueur avec la fiole, que la Voisin prit et jeta contre le mur de son jardin; mais qu'elle avait fait d'une autre liqueur plus claire et distillée, et où elle avait ajouté la mandragore; croit même que la première n'était composée que de l'une de ces quatre herbes, et que la Voisin en ajouta trois autres à la seconde, et lui dit qu'après avoir distillé ces herbes elle en avait porté une fiole, qui était plus claire, à madame Leféron; et ce qu'il sait sur ce fait n'est que par le récit que la Voisin lui en fit depuis son retour de Provence, et ne peut dire en quel temps cela a été fait, mais croit bien que la distillation peut avoir été faite chez la Dumesnil; et la Voisin lui dit qu'elle avait eu de la présidente Leféron 40 ou 50 pistoles pour la première fiole qu'elle lui avait donnée et qui s'était trouvée trop épaisse. Sait encore, à l'égard de maître Pierre, qu'il fréquentait chez la Pelletier, et que c'était une de ses principales correspondances pour le débit de ses méchantes drogues, et a vu la Pelletier venir plusieurs fois chez la Voisin, l'avertir que maître Pierre était chez elle, et cela se pratiquait de la même façon par la Delaporte, qui venait aussi avertir tout de même la Voisin lorsqu'il était chez elle; sait aussi que la Bourguignotte a porté, par l'ordre de la Voisin, et avec la Voisin, des méchantes drogues de maître Pierre, dans des bouteilles, chez une femme dont il ne sait pas le nom, vers les Minimes; sait aussi que la Voisin a porté de semblables bouteilles que maître Pierre lui donnait chez la duchesse de Vitry [1], dans une religion qui est

1. Marie-Louise Pot de Rhodes avait épousé, en 1646, le duc de Vitry, qui mourut cette année même, en 1679; elle lui survécut jusqu'en 1684. Cette déclaration de Lesage dut éveiller les soupçons de M. de la Reynie, la Voisin ayant déjà dit qu'elle

dans la rue Saint-Honoré, et ne sait pas à qui la Voisin donnait les bouteilles chez la duchesse de Vitry, ni pour qui c'était. (B. A.)

LOUVOIS A L'ABBÉ D'ESTRADES, AMBASSADEUR A TURIN.

Paris, 14 septembre 1679.

Monsieur, un des messieurs de Broglio a épousé en Auvergne une madame de Canillac, après avoir empoisonné, de concert avec elle, le sieur de Canillac, mari de cette dame. L'on en a les preuves claires comme le jour, par le moyen des prisonniers qui ont été arrêtés depuis quelques mois. Le Roi étant persuadé que madame la duchesse de Savoie, ayant en horreur un pareil crime, ne voudra pas qu'il demeure impuni, et qu'elle voudra bien faire arrêter le sieur et la dame de Broglio qui, à ce que l'on prétend, se sont retirés depuis peu dans ses États, et les faire conduire à Pignerol, où S. M. les enverra quérir pour en faire faire justice à Paris, si les prisonniers qui sont à la Bastille, leur étant confrontés, soutiennent leurs dépositions, vous me ferez, s'il vous plaît, savoir ce qu'il aura plu à S. A. R. de résoudre. En ce cas, qu'elle les fasse conduire à Pignerol, M. de Saint-Mars ne fera point de difficulté de les recevoir dans la citadelle et de les faire garder sûrement en lui envoyant cette lettre, qui lui marquera que c'est l'intention de S. M.

(B. I.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 16 septembre 1679, à Vincennes.....

— Dans le temps que madame Leféron la pressait pour trouver les moyens de se défaire du président Leféron, son mari, elle lui parla de Mariette, et lui dit qu'il pourrait la servir, et ayant voulu lui parler, elle l'envoya chercher, et étant venu chez elle, madame Leféron lui parla en sa présence, et ne peut dire si ce fut dans sa salle ou dans son jardin, mais se souvient bien que la dame lui ayant, après quelques discours, proposé de trouver les moyens pour la défaire de M. Leféron, soit par poison ou par sortilége, il lui dit qu'il verrait de lui rendre service et que, de quelque manière que ce fût, il trouverait à faire son affaire. Mariette était le

avait l'honneur de connaître la duchesse de Vitry, qui lui avait fait l'honneur de faire tenir en son nom sur les fonts de baptême de ses enfants.

bon ami de la Leroux, qui avait vu déjà madame Leféron, et lorsqu'il fut parlé de la dame en la présence de Fauchet, et quand la Leroux lui fut envoyée, ce ne fut que pour lui demander si elle avait toujours le même dessein d'envoyer en Italie, en lui faisant dire seulement si elle était toujours dans la pensée d'envoyer à la campagne, après quoi madame Leféron l'ayant vue et lui ayant dit qu'elle craignait d'être trompée comme elle l'avait déjà été la première fois qu'elle avait envoyé en Italie chercher des parfums, il fut pris d'autres mesures, et ce fut après cela que la Leroux travailla et apporta la petite fiole d'eau claire. (B. A.)

LOUVOIS AU ROI.

A Paris, le 16 septembre 1679.

La Voisin commence fort à parler; elle a dit hier que madame de Vivonne et madame de la Motte? jointes ensemble, lui avaient demandé de quoi se défaire de leurs maris, et que ces deux dames avaient été sur cela en commerce avec Lesage[1], que c'est Lesage qui a empoisonné la sœur de la dame Brisard; qu'il est si vrai que madame de Dreux a voulu se défaire de son mari, qu'elle a donné une croix de diamants qu'elle avait, pour gage de la récompense qu'elle avait promise pour cet effet. Elle charge aussi madame la présidente Leféron.

Sa Majesté verra un mémoire touchant la Boissière, que, quoique fort ridicule, je n'ai pas cru me devoir dispenser de faire passer sous les yeux de Votre Majesté. Elle en trouvera dans ce paquet un autre contenant ce que l'on a pu tirer de Chastel.

La Dodée, qui a été mise à Vincennes en même temps que la Trianon, et n'y a été interrogée qu'une fois, et ce sur des faits très-légers et dans lesquels il n'était point question de poison, s'est coupé la gorge avant-hier au soir, et s'est mis sa chemise pardessus sa plaie, où la plus grande partie de son sang a coulé. On l'a trouvée morte en ouvrant sa chambre ce matin pour lui porter à déjeuner; c'était une femme d'environ trente-cinq ans, assez bien faite, qui avait aidé la Trianon dans ses sacriléges. M. de la Reynie a été d'avis de la faire enterrer, ce qui a été exécuté cette nuit.

(A. G.)

1. Ces dépositions ne se sont pas retrouvées; elles avaient été écrites sur des feuilles mises à part et que les juges n'ont point vues.

NOTE AUTOGRAPHE DE M. DE LA REYNIE SUR UNE DÉCLARATION DE LESAGE, DU 17 SEPTEMBRE 1679.

Dans les poudres que la Voisin portait à Saint-Germain, il y avait des cantharides; il dit à Voisin mari qu'il arriverait quelque malheur à sa femme, c'était en 1675 ; ne sait qu'elle y eût d'autres habitudes qu'avec mesdemoiselles Des Œillets et Cato; ne sait si la Voisin était lors attachée encore à l'auteur ou à Blessis.

A certain voyage que le Roi fit sur la frontière, Des Œillets eut beaucoup de commerce avec la Voisin. La Voisin et Sauvage avaient fait quelques voyages avant cela à Saint-Germain, avec le grand auteur et la fille Voisin; y eut intrigue pour faire placer la Lemaire chez madame de Montespan. La Bosse, la Vigoureux, la Bergerot et la Petit s'en sont mêlées, et avec la participation de la Philbert. La Voisin avait en ce temps-là considérablement de l'argent, parlait de sortir du royaume, et qu'elle aurait 100,000 écus. Ces gens-là cherchaient à faire un coup et à s'en aller.

Mesnager n'étant pas en sûreté, semble qu'il ne conviendrait dire les choses comme elles sont marquées, il y aurait quelque péril à cela, supposé qu'elles fussent vraies, et il arriverait sans doute que dans un péril commun on pourrait donner des avis à des gens même avec qui on serait mal, qu'il y eût du vrai ou non, mais pourrait être dit de s'expliquer en général, surtout secret lui serait gardé; si elle nomme, n'y a danger; si on lui nommait, péril.

Marquer en note la Villedieu qui a dit que la demoiselle Des Œillets le Roi ne la laisserait arrêter [1]. (B. I.)

1. Les deux principaux acteurs des tristes drames qui se jouèrent à la cour, Lesage et la Voisin, avaient fini par comprendre que la netteté des aveux était le meilleur titre à la clémence de Louis XIV. Les premières révélations frappèrent d'étonnement les magistrats et le Roi, d'abord on les crut complètes; mais il y avait encore bien des réticences, la Voisin aurait été plus sincère si elle avait pu deviner qu'en dévoilant les méfaits des personnes attachées à la cour elle aurait échappé au dernier supplice. Louis XIV ne voulait pas faire connaître à l'Europe la perversité de ses courtisans, et il aurait fallu la mettre en pleine lumière pour justifier les rigueurs de la chambre des poisons. On ne savait pas alors que la franchise et la vérité sont les plus sûrs moyens de gouvernement. La noblesse, sans pouvoir politique alors, était restée l'ornement de la monarchie, et le roi voulait conserver son lustre aux yeux du public. Le souci qu'il prit d'étouffer le bruit qui se faisait autour de la chambre a laissé dans l'obscurité beaucoup de faits qu'il a été impossible d'établir avec certitude, l'ombre a été épaissie surtout avec soin sur ce qui regardait madame de Montespan; comme cette dame joue un rôle considérable dans cette affaire, quelques explications sont indispensables. Tous les contemporains se sont extasiés sur sa beauté; sa figure, sa taille,

CONFRONTATION DE LA VOISIN A MESDAMES DREUX ET LEFÉRON.

Du 16 septembre 1679, à Vincennes.

Ont dit se connaître et n'avoir reproche.

La Voisin a persisté en ce qu'elle a dit à l'égard de l'officier de la cour des monnaies dont elle lui a fait confidence qu'elle s'était

sa démarche étaient celles d'une déesse, son esprit unique et ses reparties vives et acérées faisaient l'admiration de la cour alors la plus spirituelle de l'Europe. Avec tous ces avantages, elle fut difficile à marier : la dot était maigre, le duc de Mortemart, son père, était ruiné; heureusement il avait toujours suivi le parti du cardinal Mazarin; cette fidélité lui donnait un droit aux grâces de la cour; cela l'avait aidé à marier l'aînée de ses filles à M. de Thianges, un gentilhomme de province; l'alliance de son fils avec une héritière de la robe avait relevé la fortune de la maison, il obtint une abbaye pour la cadette, qui ensevelit dans un couvent des charmes qu'elle aurait plus volontiers montrés au monde et à la cour. Enfin, à vingt-deux ans, mademoiselle de Mortemart put épouser M. de Montespan, héritier de bonne maison, à peine majeur. De 1661 à 1667 les premières années de cette union paraissent s'être écoulées sans nuage; madame de Montespan eut deux fils : l'un est mort jeune, l'autre vécut et devint dans la suite fameux sous le nom du duc d'Antin.

En 1664 madame de Montespan avait été nommée dame du palais de la reine. Ces fonctions la fixaient à la cour; elle les remplit avec la plus grande assiduité; le soir elle tenait compagnie à la Reine pendant que le Roi était auprès de sa maîtresse, consolait Marie-Thérèse en plaignant ses malheurs et s'exclamant sur la dépravation de la Vallière; mais lorsque Louis XIV, qui ne découchait jamais, venait reprendre sa place dans le lit conjugal, madame de Montespan s'attardait à causer, et lui découchait avec une étourderie enfantine des traits mêlés de raillerie et de coquetterie, dont il plaisantait ensuite avec la Vallière; celle-ci n'avait aucune inquiétude sur une femme mariée et son amie intime, elles occupaient la même chambre dans les voyages de la cour et s'habillaient ensemble. Il est difficile de savoir combien de temps dura ce manége; mademoiselle la Vallière accouchait encore en 1667, mais il est à peu près certain que dès cette époque et plus tôt même madame de Montespan avait eu recours à l'intervention de la Voisin et de ses complices, qui faisaient des neuvaines pour elle; des prêtres récitaient des évangiles sur sa tête, elle se prêtait à des sacriléges bien plus étranges encore sans que tout cela avançât ses projets, lorsque les suites de la dernière couche laissèrent à la Vallière des infirmités qui refroidirent une passion bien vieille déjà. La marquise vit alors le Roi céder à ses agaceries; elle devint grosse à son tour et accoucha en 1669. Elle attribua à la puissance de la sorcière une conquête qu'elle ne devait qu'à elle-même. Les femmes les plus sûres de leur beauté ont eu de ces modesties-là. Cette liaison, qui fut longue, ne fut pas sans orages. Madame de Montespan pour se maintenir avait à lutter contre bien des ennemis : les ministres, le clergé, Bossuet en tête, la battaient en brèche, et les femmes de la cour cherchaient toujours à lui enlever un cœur dont elles jalousaient la possession.

Pendant quelque temps la marquise fut heureuse et tranquille, lorsque tout à coup la Vallière se déroba de la cour au mois de février 1676 et fut se jeter dans un couvent à Chaillot; on ne sait pas bien si cette fugue était sincère ou si ce n'était qu'un moyen de réveiller les anciens sentiments du Roi; quoi qu'il en soit, madame de Montespan en fut très-émue. Jusqu'alors elle avait sauvé les apparences, et pour le public la maîtresse en titre était toujours la duchesse de la Vallière; celle-ci

défaite; elle ne le sait que par elle-même, et elle ne lui dit point comment elle s'en était défaite, ni de quelles mains elle avait eu le poison; et elle a entendu dire à M. Bouin qu'il n'était pas trop sûr de s'attacher à madame Dreux, puisqu'elle savait se défaire des gens, et il lui trancha les mots par poison; et à l'égard des propositions que madame Dreux lui fit à l'égard de M. Dreux, son mari,

avait un hôtel et des gardes, elle occupait toujours la première place dans la voiture royale; elle élevait ses enfants à découvert; appartenant à une famille médiocre de la province, sans mari qui la gênât, elle ne prenait aucun soin de dissimuler sa position; la rivale, au contraire, était mariée, sa famille vivait au milieu de la cour, elle avait tout à ménager, et la présence de la Vallière rendait le scandale bien moindre; dans le premier accès d'inquiétude elle eut recours à la Voisin, qui la rassura : en effet, la Vallière revint bientôt.

Un événement plus sérieux, une rupture momentanée, eut lieu en 1673; le Roi laissa sa maîtresse à Courtray, et revint seul à Saint-Germain retrouver la Reine, ils communièrent ensemble. Madame de Montespan, alarmée, écrivit à la Voisin, qui fit dire des messes à son intention et lui envoya des poudres pour l'amour; les sortiléges réussirent encore, et les amants furent bientôt réconciliés.

Au milieu de leurs désordres, ils suivaient exactement les pratiques de l'Église; madame de Montespan surtout ne manquait jamais la messe les jours ordinaires, ni les vêpres et le salut le dimanche; elle jeûnait très-sévèrement et communiait le plus qu'elle pouvait; au reste, l'usage et la décence le voulaient ainsi, les pécheresses auxquelles il restait quelque scrupule payaient un prêtre pour les communier avec une hostie non consacrée. Madame Montespan n'avait pas de ces faiblesses et entendait être administrée réellement; le jeudi saint de 1675, un vicaire de Versailles lui refusa courageusement l'absolution, si elle ne promettait de renoncer à son péché. Le curé et Bossuet défendirent le vicaire devant Louis XIV et firent si bien qu'il promit de ne plus revoir sa maîtresse; elle se retira à Paris, et le Roi partit pour l'armée, afin de faire voir que la séparation était sérieuse.

Madame de Montespan semblait accepter son sort avec résignation, et tous les soirs Bossuet, ravi, venait lui prodiguer ses encouragements; mais dans le jour et quelquefois bien avant dans la nuit elle allait chez la Voisin, qui lui avait promis de la rétablir encore une fois dans le cœur du Roi, moyennant ses pratiques ordinaires. Sur la parole de Bossuet, madame de Montespan put revenir à Clagny, faubourg de Versailles, à deux pas du château; la Reine, touchée, lui faisait de fréquentes visites, et désormais on devait vivre sur le pied de l'amitié la plus pure et la plus simple. Pour convaincre les incrédules, le Roi voulut que la première entrevue se fît devant M. de Montausier et madame de Richelieu. Les deux amants se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, et bientôt, après avoir fait une grande révérence à leurs surveillants, ils passèrent dans la chambre à coucher voisine. La déconvenue de Bossuet et de Montausier fit rire tout le monde. Madame de Montespan, qui étalait devant la cour l'orgueil d'un triomphe pareil, n'oublia pas de payer secrètement et avec profusion les services de la Voisin.

Sa joie fut bientôt troublée; le Roi se permettait quelquefois des distractions, et dans les premiers mois de 1676 il eut une intrigue avec madame de Soubise. Madame de Montespan s'en aperçut bientôt; elle commença par éclater en reproches furieux et courut aussitôt chez la Voisin; cette nouvelle rivale était une femme prudente qui craignait le scandale, elle n'eut plus de particularités avec le Roi, et se retira de la cour. Madame de Montespan témoigna par ses largesses sa reconnaissance à l'habile sorcière.

Cependant les années s'écoulaient, en 1679 madame de Montespan avait trente-

elle lui en a parlé chez elle, dame Dreux, dans l'église Saint-Louis, à la pointe de l'île, et chez elle, Voisin, et elle peut bien s'en souvenir.

La Dreux a dénié ce que dessus.

La veuve Leféron dit que la Voisin l'insulte dans son malheur, et lorsqu'elle lui regarda dans la main et qu'elle lui dit que la mort y était marquée, elle, Leféron, crut d'abord que c'était la sienne, et ayant dit que c'était celle de son mari, elle lui dit qu'il était vrai qu'il avait une maladie qui ne lui permettrait pas de faire de vieux os, mais elle ne lui dit autre chose.

La Voisin a dit qu'elle est bien éloignée de vouloir l'insulter, quoiqu'elle soit une des principales causes de son malheur, et madame Leféron sait bien qu'elle ne dit rien qui ne soit véritable, et peut bien se souvenir de la méchante inclination qu'elle avait encore pour son fils aîné.

Et la Leféron a dit que la Voisin a joué toutes sortes de person-

huit ans, et quoique sa beauté parût invulnérable aux atteintes du temps, sa santé commençait à en ressentir les effets. On le sut, et les satiristes de la cour ne manquèrent pas de la railler : Savez-vous, dirent-ils,

Savez-vous pourquoi Montespan
A du chagrin depuis un an ?
C'est que notre monarque
Veut de celle qui marque.
Eh bien, vous m'entendez trop bien.

Entre elle et le Roi, l'amour ne fut plus qu'un rêve évanoui; mais il y avait encore le lien d'une longue habitude, la considération pour la mère d'une nombreuse famille; elle voulait conserver tout cela, elle craignit que l'exemple de madame de Soubise ne devînt contagieux, et résolut de donner au Roi une maîtresse qui pût plaire sans porter d'atteinte au crédit de l'ancienne favorite. Elle crut l'avoir trouvée parmi les filles de Madame; c'était une jeune personne d'une beauté éclatante, mais sans esprit ni éducation, et qui sortait de sa province; madame de Montespan prit soin de la parer et de la vanter au Roi. Elle réussit trop bien : dès le mois de février, Louis déclarait mademoiselle de Fontange maîtresse en titre, lui donnait un hôtel et 100,000 écus de pension par mois. La marquise fut mal payée de ses soins, la jeune fille la traita avec une hauteur insolente et força le Roi à ne plus lui témoigner les égards accoutumés; une querelle eut lieu entre les anciens amants; le Roi lui reprochant sa maladie, elle répondit crûment qu'il avait toujours senti des pieds. La brouille fut dès lors sans remède; madame de Montespan ne chercha plus qu'à se venger; elle s'adressa encore et pour la dernière fois à la Voisin. Ce que celle-ci fit alors, la procédure ne l'a pas fait connaître avec certitude, mais leur liaison fut brusquement rompue; la Voisin, arrêtée au mois de mars, ne sortit de Vincennes que pour être brûlée en place de Grève.

Nous sommes entrés dans ce détail pour que le lecteur puisse comprendre quelque peu les déclarations de Lesage et de la Voisin; elles se rapportent en général aux années 1667, 71, 73, 75, 76 et 1679, c'est ce que nous avons cru utile d'établir nettement.

nages, et que si elle pleure comme elle fait présentement, ce n'est que pour mieux faire croire les choses qu'elle dit.

Et la Voisin a dit que ce n'est point pour la dame ni pour l'insulter qu'elle pleure, et elle pleure sur ses fautes, par les sentiments que Dieu lui en a donnés, et elle n'a garde de charger sa conscience de quoi que ce soit à son égard; et si elle ne lui eût rien demandé, et si elle, Voisin, ne lui eût aussi rien donné, l'une et l'autre ne seraient pas en peine comme elles le sont à présent.

(B. A.)

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 18 septembre 1679, à Vincennes.

— Combien de temps Mariette, prêtre, a demeuré chez elle, et en quel temps il y a demeuré?

— Mariette n'a pas demeuré chez elle; mais il est vrai qu'il y coucha deux ou trois nuits à sa sortie de prison, et ce fut la Leroux qui la pria de le retirer, n'ayant pas chez elle de lieu pour le recevoir. Ce fut en sortant de Saint-Lazare[1] et non en sortant de la prison qu'il vint chez elle.

— S'il y a longtemps qu'elle a vu Mariette?

— Ce fut dans le temps que Lesage fut condamné aux galères, et Mariette s'en alla, et ne l'a point vu depuis; mais le vicomte de Cousserans lui a écrit quelque temps après, et lui manda que le prieur de Sainte-Catherine était venu se retirer chez lui, et qu'il lui avait donné un emploi, et qu'il lui ferait le meilleur traitement qu'il lui serait possible, pour l'amour d'elle. Ayant reçu la lettre du vicomte de Cousserans, elle la fit voir à la Leroux, qui lui dit que Mariette avait pris le nom de prieur de Sainte-Catherine pour n'être pas connu; et d'ailleurs les lettres du vicomte de Cousserans s'adressaient chez Leroux, parce que le vicomte, en partant de Paris, lui demanda une adresse pour lui pouvoir écrire, et elle lui dit de faire l'adresse de ses lettres à madame Leroux, demeurant lors, à ce qu'elle croit, rue de la Vannerie, chez un serrurier. (B. A.)

1. La famille de Mariette avait obtenu qu'il subirait sa peine au couvent de Saint-Lazare; c'était la retraite ordinaire des prêtres lorsqu'ils avaient mérité quelque châtiment; on y trouvait le double avantage de dissimuler au public la connaissance de faits nuisibles à la considération nécessaire au clergé, et de ramener les coupables à de meilleurs sentiments au moyen des exhortations que leur prodiguaient les missionnaires. Mariette était trop bien protégé pour y rester longtemps, une lettre de cachet le fit sortir en le réléguant au fond de la province.

LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, ce mardi, neuf heures du soir, 19 septembre 1679.

M. de la Reynie croit qu'il est important qu'il ait promptement une copie du procès-verbal de question, d'exécution et du testament de la demoiselle de la Grange et du prêtre qui a été exécuté avec elle. Je supplie très-humblement Votre Majesté de la demander à M. le premier président, et de la faire adresser ensuite à M. de la Reynie [1]. (A. G.)

LE ROI A M. DE LA REYNIE.

M. de la Reynie estimant à propos de faire interroger quelques-uns des prisonniers détenus en mon château de Vincennes, sur les faits mentionnés au mémoire ci-joint, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à procéder au plus tôt audit interrogatoire, et à faire écrire en des feuillets séparés les réponses que chacun desdits prisonniers vous fera, pour en être ensuite usé selon et ainsi qu'il en sera par moi ordonné. (B. I.)

A Fontainebleau, le 21 septembre 1679.

INTERROGATOIRE DE LA VOISIN.

Du 22 septembre 1679, à Vincennes.

— Si elle n'a pas fait plusieurs voyages à Saint-Germain [2] ?

— Elle n'y a été que deux fois, pour l'affaire de Blessis.

— Si elle n'y a pas été il y a quatre ou cinq ans?

— Elle y a été, et c'était pour y voir Léger, valet de chambre de madame de Cursolle, et elle a tenu le premier enfant de Léger.

— Si elle n'a pas été à Saint-Germain avec Sauvage?

— Non, mais elle a été avec lui à Saint-Cloud, et avec la femme de Harand, et c'était pour lui donner la connaissance d'une parente qui connaissait toutes les filles de Madame, et pour lui donner le moyen de vendre de l'eau pour le teint.

— Si son fils n'a pas été avec elle à Saint-Germain?

1. Le Parlement de Paris était alors dans le département des affaires attribuée à Colbert, c'est pour ménager la susceptibilité de son collègue que Louvois s'adresse au Roi.

2. Il s'agit des voyages faits en 1675. Les projets de la Vertemart sont de cette époque.

— Non, mais son fils et sa fille ont été à Versailles, et y ont logé à l'enseigne de l'Ecu, et il y avait une servante qui couchait avec son maître, qu'elle voulait épouser.

— Si celui qu'elle appelle son grand auteur n'a pas été avec elle à Saint-Germain ou à Versailles?

— Non, et ils n'ont été ensemble qu'à Boulogne, et le grand auteur avec Ferrand la furent attendre à l'hôtellerie du Héraut, sachant qu'elle allait à Saint-Cloud.

— Depuis quand elle connaît mademoiselle des Œillets?

— Elle ne la connaît point, mais si c'est Cato qui demeurait au Palais-Royal, et qui depuis a demeuré auprès de madame de Montespan, et qui a une tante qui demeurait en ce temps-là dans la rue des Vieux-Augustins, elle la connaît par le moyen de sa tante.

— Si la Vertemart ne lui a point parlé du dessein qu'elle avait d'entrer au service de madame de Montespan?

— Cela peut être, mais elle Voisin ne s'est point employée pour cela. Se souvient qu'elle se plaignait d'une sienne belle-mère, et lui dit qu'elle voudrait bien trouver quelqu'un avec qui se placer, et que même elle lui donnerait pour cela son collier, si elle voulait s'employer à cela pour elle.

— Si elle ne l'a pas priée de s'entremettre de la faire entrer au service de madame de Montespan?

— Oui, et c'était chez madame de Montespan, ou chez quelque autre personne de qualité; mais n'en a rien fait, parce qu'elle était extrêmement coquette.

— Si personne ne s'est employé auprès d'elle pour la faire placer dans la maison de madame de Montespan?

— Marguerite, tante de la Vertemart, lui en a parlé.

— Si la Philbert n'avait pas aussi connaissance de ses desseins?

— Il fallait bien qu'elle en sût quelque chose, parce que Lesage, la Philbert, la Vigoureux, la Vertemart et sa tante, étaient toujours ensemble, et c'est Lesage qui lui a dit qu'elle voulait entrer chez madame de Montespan, et qu'elle était pleine d'ambition ; il a dit aussi que la Bosse était de la même cabale, et que c'était une assez bonne diablesse.

— S'il ne lui a pas dit de quelles personnes on se servait pour la faire placer chez madame de Montespan?

— Il ne lui en a point parlé, mais il lui a bien dit que Lemaire, son père, lui était obligé, qu'il lui avait fait avoir la maison du

Chapeau-Rouge [1], et qu'il avait une obligation de cent pistoles de Lemaire; se souvient, à ce propos, que voulant aller à Saint-Germain pour l'affaire de Blessis, quelque temps avant d'être arrêtée, il lui dit de lui donner un placet, et qu'il y ferait quelque chose pour faire réussir son affaire, et en ces mots : J'accommoderai votre placet et le ferai passer; ne sait point ce qu'il entendait par ces mots, et elle n'y a point voulu entendre. Il y a eu plusieurs personnes qui ont eu connaissance du dessein de la Lemaire, et qui se sont employées avec elle pour entrer chez madame de Montespan; elles peuvent toutes dire la vérité de ce qui s'est passé à cet égard. Il est vrai qu'elle l'a sollicitée pour cela, et elle n'en a parlé à personne; mais elle offrait un collier de perles qui était bon. Il est vrai pareillement qu'elle, Voisin, s'était employée pour faire placer Cato chez madame de Montespan; mais elle n'avait fait nulle chose pour cela que de prier Dieu; et depuis que Cato y fut placée elle ne la vit plus, et la tante même de Cato pourra dire qu'elle, Voisin, a fait, comme c'est la vérité, trois neuvaines pour cela, pourquoi Cato lui donna un écu et une bague qu'elle lui envoya par sa tante, qui ne valait pas 40 sols [2]. (B. A.)

PROJET DE LETTRE DE M. DE LA REYNIE A LOUVOIS.

22 septembre 1679.

Savoir s'il y a auprès de M. le duc du Maine quelque gentilhomme qui ait un valet de chambre appelé Félix.

Vanens a désiré de me parler, a dit que c'était pour donner au Roi le secret de la pierre philosophale.

Envoyer à M. le vicomte de Cousserans, lui faire demander, par ordre du Roi, Mariette; lui dire que S. M. sait qu'il s'est réfugié chez lui, et qu'il faut qu'il le trouve; proposer à M. de Louvois, et si le Roi le trouvait bon, comme Mariette est artiste et un grand acteur, peut-être sera-t-il bon de faire entendre au vicomte de Cousserans que l'on est informé de la part qu'il a eue et des commerces avec la Voisin, et qu'il a intérêt à faire trouver Mariette.

1. Ce Lemaire était un faïencier fort bien achalandé; la duchesse de Bourgogne acheta chez lui, le 18 août 1698, beaucoup de porcelaines, et il les porta lui-même dès le lendemain à la princesse.

2. La Voisin parle du dernier voyage, celui qu'elle avait fait en 1679; quant à ses démarches pour Cato, elles doivent remonter à 1671.

Ecrire de Gérard, prêtre, qui est à Argentan, pour le faire arrêter, suivant le mémoire.

Ecrire de la Frasse, gendarme, pour s'en informer à Nantua en Bresse, d'où il est; il s'appelle du nom de Monvachon, il a une maison appelée la Frasse. (B. I.)

LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Chaville, le 23 septembre 1679.

J'ai reçu, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire hier, le mémoire qui y était joint; je profite du retour d'un courrier qui m'a été dépêché hier de Fontainebleau, pour l'envoyer à S. M.

Vous marquez dans ce mémoire qu'il y a quelque chose à exécuter sur ce que Lesage et la Voisin ont dit; il sera nécessaire qu'il y ait des ordres du Roi pour Desgrez; je vous supplie de vouloir bien me mander quels ordres vous estimez nécessaires, c'est-à-dire pour l'emprisonnement de quelles personnes, afin que ces ordres soient expédiés incessamment; et à l'avenir observez, je vous supplie, de me rendre compte de ce que vous pensez sur chaque chose.

Je vous renvoie les mémoires que vous m'avez laissés avant-hier; le Roi les a vus, et me charge de vous recommander de sa part de ne rien oublier pour tirer les éclaircissements nécessaires des faits avancés par Lesage. Je lui ai répondu par avance que vous vous y donneriez tout entier. (A. G.)

LOUVOIS A M. DE RIS, INTENDANT A BORDEAUX [1].

A Chaville, le 23 septembre 1679.

Monsieur, il est d'une extrême conséquence au service du Roi de faire arrêter un homme qui est retiré chez M. le vicomte de Cousserans, et qui se fait appeler Sainte-Catherine; il est natif de Paris et prêtre, et s'appelle Mariette; il a été banni pour mauvaise conduite, et adressé au vicomte de Cousserans par des gens dont la conduite est fort suspecte; il est grand et bien fait, le teint blanc et les cheveux noirs. Comme il se peut faire que le vicomte de Cousserans se soit mêlé des mêmes affaires pour lesquelles le Roi

1. Charles de Faucon de Ris, marquis de Charleval, intendant à Bordeaux en 1678, premier président de Rouen en 1686; mort le 5 mai 1691, âgé de quarante-sept ans.

ordonne l'emprisonnement dudit Sainte-Catherine, il est d'une grande conséquence que celui que vous chargerez de vous informer si cet homme est sur les lieux, agisse de manière qu'il ne donne aucune jalousie ni au vicomte, ni à Sainte-Catherine, et comme l'affaire dont il est accusé est des plus graves, il ne serait que bien à propos que, sous prétexte d'aller faire les tailles de ce côté-là, ou d'aller visiter le pays voisin de la maison où demeure le vicomte, vous y allassiez vous-même pour faire arrêter en votre présence ledit Sainte-Catherine, s'il se trouve dans le pays, sinon conduire les gens qui en feront la perquisition de façon que ledit vicomte de Cousserans ne puisse point pénétrer ce qui aura donné occasion à votre voyage. Si le vicomte de Cousserans faisait sa demeure dans un lieu qui ne fût point de votre département, je vous supplie de me le mander. (A. G.)

LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, le 24 septembre 1679.

J'ai reçu ce matin par l'ordinaire les réponses qu'il a plu à Votre Majesté de faire à mes billets d'hier et d'avant-hier. Elle verra, par le mémoire de M. de la Reynie qui sera ci-joint, qu'il a jugé à propos que le sieur Lemaire, sa sœur et sa tante fussent arrêtés ; je lui viens d'adresser les ordres de Votre Majesté nécessaires pour cet effet.

Quoique ce que M. de la Reynie appelle le premier point de Lesage ne puisse être d'aucune conséquence, j'ai cru néanmoins qu'il ne pouvait être qu'à propos de lui mander qu'il pouvait faire expliquer Lesage et mettre dans un mémoire à part ce qu'il dirait sur ce sujet. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LA LEROUX.

Du 25 septembre 1679, à Vincennes.

— Combien il y a qu'elle a vu Mariette, prêtre?

— Depuis qu'il s'est retiré chez le vicomte de Cousserans elle ne l'a point vu. Il y a huit ans qu'elle n'en a reçu de lettres, et elle lui manda de ne plus lui écrire; il lui écrivait et faisait ses recommandations à la Voisin.

— Si elle connaît Chapelle, sœur de Mariette?

— Oui, et elle l'a vue bien des fois; il est vrai que de la Cha-

pelle étant accouchée d'une fille, Mariette la pria d'aller chez Constantin, sage-femme, qui demeurait lors dans la rue des Petits-Champs, et qui l'avait accouchée, de lui demander la fille, qu'il lui dit d'aller exposer où elle jugerait à propos; et ayant eu cette complaisance pour lui, elle porta l'enfant sur la porte du maître des enfants de chœur de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, dans laquelle maison il y avait plusieurs personnes logées, et il y avait un billet sur l'enfant, qui marquait qu'il avait été baptisé et qu'on le retirerait bientôt; ne sait s'il a été retiré depuis ou non, mais Mariette lui dit qu'il avait été enlevé peu de temps après qu'il avait été exposé; et de la Chapelle ne voulant pas parler de cela, faisait à son égard comme si elle n'eût pas su que c'eût été elle qui l'eût exposé, mais elle sut bien ce qui s'était fait, et que c'était elle qui l'avait exposé, Mariette le lui ayant dit auparavant.

— S'il n'est pas vrai qu'avant l'accouchement de la Chapelle il avait eu dessein de la faire avorter?

— Non, et il n'avait pas même connaissance de la grossesse avant son accouchement; et il ne faut pas que la Voisin mette tant de sel au pot ni dise tant de choses, et la conscience de la Voisin n'est pas plus nette que la sienne. Il n'a été fait aucun breuvage pour faire avorter de la Chapelle, mais il est vrai que la Voisin a eu connaissance de l'accouchement et de l'exposition de l'enfant, Mariette l'ayant dit lui-même à la Voisin en sa présence.

— Si elle n'a pas vu le vicomte de Cousserans plusieurs fois chez la Voisin [1]?

— Oui, et la Voisin disait qu'elle lui avait donné de l'or potable pour un mal qu'il avait, dont il avait été guéri, et la Voisin en a eu bien de l'argent, à ce qu'elle a dit, et une belle montre qui valait bien 40 louis, qu'elle montra, disant qu'il la lui avait donnée.

— Si elle ne sait pas qu'il traitait de l'empoisonnement de sa femme avec la Voisin?

— Elle ne sait point cela; il est bien vrai qu'elle a ouï dire à la Voisin que de Cousserans et sa femme n'étaient pas bien ensemble, et lorsqu'il écrivait à la Voisin, celle-ci voyait les lettres et ne les montrait à personne. Du temps qu'elle l'a vu chez la Voisin, la Voisin disait qu'il n'était pas lors marié, mais qu'il se voulait marier pour le bien de ses affaires.

1. M. de Cousserans était séparé d'avec sa femme depuis 1671; ses relations avec la Voisin doivent remonter au moins à l'année 1667.

— Si elle n'a point ouï parler qu'il voulait aussi empoisonner M. Pellot, son beau-père?

— Elle n'a point entendu parler de cela, et si elle avait dit quelque chose sur cela, elle n'aurait dit autre chose, sinon qu'il était l'amant de la Voisin.

— Comment s'appelle un prêtre qui couchait quelquefois avec Mariette, et qui était son bon ami?

— Ce prêtre est curé quelque part aux environs de Paris et s'appelle Parjot, et demeurait en même maison avec Mariette, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Mariette fit quelque chose pour Mabile et ne sait pour quoi, et depuis a dit que c'était quelques morceaux de tête de mort avec du charbon, et en travaillant à cela il disait quelques mots et c'était pour bien remettre Mabile avec son oncle, et il voulait avoir l'office de son père que l'on ne voulait point lui donner, à cause qu'il était méchant ménager, et qu'il avait un frère à qui on voulait le donner.

Il est vrai que madame Leféron parla à Mariette, qu'elle avait envoyé quérir par le mari de la Voisin, et quand il fut de retour, il dit que la Voisin entreprenait d'étranges affaires et qu'elle n'en serait pas bonne marchande, mais ne dit point ce que c'était, ni ce qu'elle lui avait dit, mais seulement qu'elle ne savait pas trop bien ce qu'elle demandait, et qu'elle n'avait pas l'esprit trop bien timbré; et il est vrai aussi que ce fut par l'ordre de la Voisin qu'elle fut chez madame Leféron, et Fauchet était présent lorsque la Voisin lui donna l'ordre d'y aller; et pour ce qui est de la fiole d'eau, elle ne se peut souvenir s'il est vrai ou non qu'elle l'ait donnée à la Voisin pour la dame Leféron, elle a prié Dieu et lui a demandé, comme elle lui demande encore, de la faire souvenir de ce qui est vrai sur cela, ne pouvant s'en souvenir, mais se souvient que Mariette, au retour de chez la dame Leféron, lui dit que la dame lui avait donné un louis d'or pour la peine qu'il avait eue. (B. A.)

DE LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, le 26 septembre 1679.

Votre Majesté verra, par la lettre et le mémoire de M. de la Reynie qui sont ci-joints, et l'autre papier qui l'accompagne, ce qu'a fait M. de la Reynie jusqu'à présent pour les éclaircissements du sujet des voyages de la Voisin à Saint-Germain; il continuera avec soin de

faire toutes les diligences qui lui pourront servir à en pénétrer le fond. (A. G.)

DÉCLARATION DE LESAGE.

Du 26 septembre 1679.

Il s'est souvenu que c'était en 1676[1], non 75, que la Voisin allait à Saint-Germain et qu'elle était en commerce avec la des Œillets, et s'intriguait dans le même temps pour faire avoir un certificat de mariage pour la de la Grange, cela l'en fait souvenir. Croit que le dessein de faire entrer la Vertemart chez madame de Montespan n'était qu'une suite d'une affaire que la Voisin avait entreprise pour madame de Montespan pendant un certain temps qu'on disait qu'elle était à Paris, chez une tante ou chez une sœur[2], et toute la négociation se faisait chez la des Œillets, ou aux rendez-vous qu'elle donnait. Il a entendu en ce temps-là nommer une autre personne, Cato. Il y avait quelque autre lieu de rendez-vous sur le chemin de Versailles, où la Voisin allait, et revenant, venait dîner au Heaume, à Boulogne. La Voisin et l'auteur eurent du bruit sur ce qu'elle menait son fils à Saint-Germain avec eux[3]; il a été parlé de cette affaire à plusieurs personnes par la des Œillets, à la Bergerot, à la Petit, à Boucher et à Thuret, et M. de Marsan, l'abbé de Royaumont ont prié Lesage d'y travailler.

Si l'on prenait la Filastre, on saurait d'étranges choses. (B. I.)

DE LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, le 27 septembre 1679.

Lorsque j'ai reçu la réponse qu'il a plu à Votre Majesté de faire à mon mémoire du 24 de ce mois, j'avais déjà appris l'emprisonnement de Lemaire, de sa sœur et de sa tante, ce qui m'a empêché de faire savoir à M. de la Reynie ce que Votre Majesté m'a ordonné au sujet de Lemaire, craignant qu'il ne fût mortifié de voir que Votre Majesté désapprouvait la résolution qu'il avait prise de les faire arrêter.

1. Si la mémoire de Lesage ne le trompe pas, cela se passait lors de l'intrigue du Roi avec madame de Soubise.

2. Les tentatives de la Vertemart seraient un peu plus anciennes, et auraient eu lieu pendant que madame de Montespan était retirée à Paris, en 1675.

3. Il est bien difficile de fixer la date de ces courses à Saint-Germain; mais il semble qu'elles doivent s'être faites en 1678 ou au commencement de 1679.

Votre Majesté trouvera dans ce paquet ce que Lesage a encore dit sur le voyage que la Voisin a fait à Saint-Germain ; il cite tant de gens pour témoins de ce qu'il allègue, qu'il est difficile de croire qu'il l'ait inventé, et cependant il l'est encore plus que tous les gens qu'il nomme se soient intéressés à une sottise pareille à celle dont je m'imagine qu'il s'agissait, car je ne puis croire que la des Œillets ait eu d'autre intention, en toute cette négociation, que de faire réussir quelque chose qu'elle pouvait désirer. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LA VERTEMART.

Du 30 septembre 1679.

Ayant eu quelque petit démêlé avec ses frères et ses sœurs, elle prit le parti de se mettre chez la dame Leclerc, coiffeuse, pendant deux mois, afin de pouvoir après se mettre auprès de quelque personne de qualité. Et comme la Voisin disait qu'elle connaissait quantité de personnes de la cour, elle la pria de la faire placer auprès de quelqu'une. Et après qu'elle eut demeuré deux mois chez la Leclerc, son père et sa belle-mère voulurent qu'elle apprît à travailler en linge, chez madame Monchot, où elle a été six autres mois, moyennant 14 pistoles.

Dans le temps que l'on mariait mademoiselle de Thianges[1] ou quelqu'autre des parentes de madame de Vivonne, elle fut trouver Cato, une des demoiselles de madame de Vivonne, ou sa sœur, qui lui dirent qu'elle était venue trop tard. Mais ne peut dire lequel de la Voisin ou de Lesage lui donna l'avis, croit néanmoins que c'était Lesage. Ce n'est pas qu'elle n'eût quelque accès auprès de madame de Vivonne, y ayant été auparavant plusieurs fois demander de l'argent pour des marchandises qui lui avaient été fournies par son père.

— Si elle n'en a pas parlé à mademoiselle des Œillets ?

— Non, et ne l'a jamais vue ni connue.

— Si la Voisin ne lui dit pas qu'elle la ferait entrer chez madame de Montespan par le moyen de la des Œillets ? — Non.

— Elle ne dit pas la vérité, et elle a donné de l'argent à la Voisin et même offert son collier de perles pour se faire placer chez madame de Montespan.

1. Ce ne peut pas être mademoiselle de Thianges, dont le mariage avec le duc de Nevers eut lieu au mois de décembre 1670.

— Elle a dit la vérité, et elle n'a jamais eu dessein d'y entrer, et si elle eût eu dessein d'entrer à son service, elle aurait employé pour cela la concierge de Versailles qui est femme de chambre de cette dame, dans le temps qu'elle est à Versailles. Il est bien vrai que M. et madame du Broussin [1] l'ont bien voulu mettre femme de chambre chez la comtesse d'Armagnac, mais elle ne s'en crut pas capable, et eût mieux aimé être en qualité de demoiselle chez quelque dame de qualité et de robe [2].

— S'il n'est pas vrai que la raison qui l'empêcha d'entrer chez madame d'Armagnac, et qui lui fit refuser la condition de madame de Vivonne lorsque Lesage la lui offrit, n'est autre que celle de vouloir être placée chez madame de Montespan, et non ailleurs?

— Non, et pour y entrer il fallait savoir travailler et savoir broder, et elle ne le savait pas. Elle ne l'a jamais proposé à personne; et il est bien vrai que sa belle-mère, comme elle parlait de la dame Lebel, et qu'elle pourrait bien faire quelque chose pour elle, puisqu'elle avait si grand accès auprès de madame de Montespan et était des amies particulières de la maison, lui dit qu'elle n'y était pas propre. (B. A.)

L'ABBÉ D'ESTRADES A DE LOUVOIS.

A Turin, le 30 septembre 1679.

Monsieur, je dois vous rendre compte de l'ordre que vous me donnez dans la lettre dont vous m'avez honoré, du 14 de ce mois, sur le sujet d'un de MM. de Broglio qui a épousé, en Auvergne, la veuve de M. de Canillac. Lorsque j'ai expliqué cette affaire à Madame Royale, et que je lui ai dit ce que le Roi souhaitait d'elle, si M. et madame de Broglio étaient dans ses Etats, comme le bruit en courait, elle m'a répondu qu'elle était bien éloignée d'accorder un asile à des personnes coupables d'un crime de cette nature, mais qu'elle n'avait point appris qu'ils se fussent retirés sur ses terres, et qu'ils n'auraient pu y venir sans qu'elle eût été avertie; qu'elle ne laisserait pas d'ordonner qu'on s'en informât soigneusement, et que, si on les y trouvait, elle les ferait arrêter et conduire

1. Réné Brulart, comte du Broussin. C'était un des plus fameux gourmands du temps.

2. La femme de chambre était chargée du soin de la toilette et de tout ce qui concernait la personne; la demoiselle suivante remplissait les offices de domesticité inférieure, et était subordonnée à la première.

à Pignerol, suivant les instructions de S. M. J'ai cru, Monsieur, que jusqu'à ce qu'on en eût des nouvelles, il était inutile que j'envoyasse votre lettre à M. de Saint-Mars, mais il l'aura aussitôt que je saurai qu'ils pourront lui être remis entre les mains, et je ne manquerai pas de vous mander quel succès aura eu la recherche que l'on doit faire. (B. I.)

DE LOUVOIS A M. DE LA REYNIE.

A Chaville, le 1er octobre 1679.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre d'avant-hier; je vais expédier les ordres du Roi nécessaires pour la translation des prisonniers de Lyon[1] sans rien faire à l'égard des scellés, si ce n'est d'en recommander toujours la garde à M. du Gué ; cependant j'ai cru devoir vous dire que l'ascendant des gens qui pourront prendre part à cette affaire à Lyon est si grand sur l'esprit de M. du Gué, que je doute qu'il leur résistât s'ils désiraient quelque chose de lui à l'égard desdits scellés.

Je ne connais point de commandant au château d'If qui s'appelle Revol, mais bien un capitaine du régiment de Picardie qui y a été en garnison. Je vous supplie de faire expliquer Lesage sur ce sujet, et de me mander si vous croyez qu'il soit à propos de faire venir ledit Revol.

Je vous supplie de me mander encore si vous croyez qu'il soit à propos que je parle à la dame Blanchard, et en ce cas-là où elle demeure. Il ne pourrait être que fort à propos d'essayer de découvrir par quelle voie le nommé Merville a été tiré des galères.

Je vous supplie de faire expliquer Lesage sur la femme mariée avec laquelle M. de Feuquières avait commerce, parce qu'il n'y a pas bien longtemps que le mari d'une femme chez laquelle M. de Feuquières allait souvent est mort.

Vous me ferez savoir si la dame de Villedieu doit être arrêtée aussi bien que la dame de Luzancy[2]; il me paraît qu'il serait bon d'avoir des preuves un peu considérables avant que d'en venir là.

La dame de Villedieu avait beaucoup d'habitude chez feu M. de Lyonne. (A. G.)

1. M. de la Reynie trouva sans doute que les époux de Bachimont étaient trop près de Turin, et qu'il était nécessaire, pour couper court aux intrigues de leurs complices, de les transférer dans une prison plus éloignée.

2. Femme de Gomer de Luzancy, capitaine aux gardes.

DE LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, le 1er octobre 1679.

Le mémoire ci-joint de M. de la Reynie informera Votre Majesté de la continuation de son travail; il juge à propos que les prisonniers de Lyon soient transférés à Besançon. Je vais expédier les ordres de Votre Majesté nécessaires pour profiter du passage des dragons qui vont de Dauphiné en Comté, pour la sûreté de cette conduite, et les tiendrai tout prêts pour les envoyer si Votre Majesté, en réponse de ce mémoire, m'en donne la permission.

Le même mémoire lui apprendra de quoi M. de Feuquières traitait avec les gens qui ont été exécutés[1]. (A. G.)

INTERROGATOIRE DU CHEVALIER DE BERNIÈRES.

Du 3 octobre 1679, à Vincennes.

— S'il y a longtemps qu'il n'a eu des nouvelles de Mariette, prêtre?

— Il ne l'a point vu depuis que Mariette était en prison[2], et ne l'a point été voir. Il a été ouï comme témoin dans l'information qui fut faite contre Mariette, Dubuisson et la Duverger, et c'est chez elle qu'il avait vu Mariette et qu'il l'a vu souvent avec le marquis de Raffetot; et se souvient qu'il fut un jour faire collation avec M. de Raffetot, la Duverger, la dame de Villedieu et autres, dans un jardin qui était à madame de Villedieu, vers la porte Saint-Denis.

— Ce qu'il a fait pour faire sortir Dubuisson des galères, et quel argent Dubuisson offrait pour cela?

— Il n'a fait aucune diligence pour cela, et croit que c'était 100 écus ou 400 francs que l'on offrait pour cela.

— Quel était le dessein du voyage que la Desponts devait faire en Angleterre[3]?

— Ce n'était qu'à cause que son mari y est allé avec un seigneur anglais, à qui il montre à jouer du luth, et elle devait l'aller trouver, et sans le voyage de lui Bernières, à Rouen, elle serait partie.

1. C'est-à-dire avec la Bosse et la Vigoureux.
2. C'est-à-dire depuis 1668.
3. Tout ces voyages étaient, avec raison, suspects à M. de la Reynie; car les bruits d'empoisonnement étaient grands en Angleterre, à la moindre indisposition de Charles II.

— S'il ne connaît pas madame Chappelain, femme d'un officier?

— Il l'a vue chez la Duverger deux ou trois fois, et elle est, à ce qu'on lui a dit, la femme d'un officier de chez le Roi.

A dit de soi qu'il s'est souvenu, touchant la figure de cire dont nous lui avons parlé, que ce fut un Italien appelé Petrelli qui donna un écrit contenant le secret de la figure.

— Si ce fut Petrelli qui dit qu'il fallait que la figure fût baptisée?

— Il n'en fut point parlé, mais Petrelli dit qu'il fallait faire passer par-dessus la figure de cire la personne de qui l'on voulait être aimé, et croit que Petrelli donna lui-même l'écrit à la Leroux ou à une autre personne qui était lors avec elle. (B. A.)

DÉCLARATION DE LESAGE.

Le 6 octobre 1679.

Il a vu ci-devant M. le duc de Luxembourg[1] deux ou trois fois chez madame du Fontet[2], qui logeait lors dans la rue Montmartre, vis-à-vis Saint-Joseph, et il l'a aussi vu deux ou trois autres fois chez M. le marquis de Feuquières, dans une auberge, en montant de la rue des Vieux-Augustins pour aller aux Petits-Pères, et ce fut la Vigoureux qui le mena chez la du Fontet parler à M. de Luxembourg, à la sollicitation de du Fontet qui le faisait chercher partout à cet effet. Et étant allé avec la Vigoureux, il fut conduit dans une chambre, Vigoureux étant restée avec du Fontet en bas; il y trouva M. de Luxembourg avec le marquis de Feuquières, lesquels, après plusieurs discours, et qu'ils lui eurent fait plusieurs questions, lui dirent qu'ils savaient certainement qu'il pourrait leur faire avoir ce qu'ils demanderaient, et qu'ils en étaient fortement persuadés. Sur quoi leur ayant dit qu'il fallait nécessairement pour cela qu'ils écrivissent eux-mêmes, sur une feuille de papier, ce qu'ils demandaient, et qu'après que le papier serait écrit ils brûleraient aussi eux-mêmes le papier où ils auraient écrit leurs demandes, et lequel se retrouverait néanmoins après cela en son entier, M. de Luxembourg en convint, et alors prenant une feuille de papier blanc que du Fontet avait apportée et mise sur la table

1. François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, duc de Piney et Luxembourg, capitaine des gardes, maréchal de France, né posthume le 8 janvier 1628; mort le 4 janvier 1695, âgé de soixante-sept ans.

2. Marie de la Marck, femme de du Fontet, mestre de camp de cavalerie, auparavant veuve de M. de Gayonnet.

avec une écritoire, écrivit ses demandes sur la feuille de papier, dont elle fut entièrement remplie des quatre côtés, et ce avec M. de Feuquières, et hors la portée de la vue de lui Lesage, qui ne savait ce qu'il écrivait, parce que la condition était entre eux qu'il ne le verrait pas. Après quoi il dit à M. de Luxembourg qu'il fallait qu'il cachetât lui-même de son cachet le papier ainsi écrit, ce qu'il fit, après l'avoir plié de la grandeur et de la forme qu'il lui avait dit de faire, et le papier en cet état, plié et cacheté, fut pris par lui des mains de M. de Luxembourg, en présence duquel et de M. de Feuquières il le couvrit d'une autre enveloppe de papier et ensuite le mit dans de la cire jaune, et ce faisant, il substitua adroitement à la place du papier ainsi mis dans la cire en forme de boule, une autre boule de pareille cire jaune, où il avait mis auparavant un papier de la même forme que celui écrit par M. de Luxembourg, avec une composition de salpêtre qu'il sait faire; lequel papier ainsi disposé M. de Luxembourg reprit de ses mains, croyant que c'était le même qu'il venait d'écrire, et aussitôt après il sortit de la chambre et monta dans une autre chambre en galetas qui était au-dessus, où il y avait du feu dans une petite cheminée, et en la présence de M. de Feuquières et de lui Lesage qui étaient aussi montés dans la chambre de galetas, il jeta dans le feu le papier couvert de cire et le fit brûler, et lorsque le feu fut parvenu à la composition, elle fit son effet ordinaire et un bruit considérable, que le duc de Luxembourg et le marquis de Feuquières trouvèrent extraordinaire, après lequel l'un et l'autre cherchèrent soigneusement pour voir si, après l'éclat que le papier en brûlant avait fait, il n'en était point resté quelque fragment, mais n'en ayant aperçu aucun, M. de Luxembourg lui demanda si après cela il lui ferait retrouver le papier qu'il avait écrit, et l'en ayant assuré, et dit qu'il l'aurait dans un jour ou deux, il prit congé d'eux, ayant sur lui le papier écrit. Et étant arrivé chez lui, il décacheta l'écrit, dans lequel il trouva un grand nombre de choses que M. le duc de Luxembourg demandait tant pour lui que pour M. de Feuquières, et croit qu'il y avait mis tout ce dont il avait pu s'aviser dans le temps qu'il fit l'écrit, sur ce qu'il leur avait dit qu'il ne leur fallait rien oublier de ce qu'ils avaient à demander, leur faisant entendre qu'après la première demande ils ne pourraient plus revenir à demander rien de nouveau, ce qu'il disait à cause qu'il ne voulait pas s'exposer plus d'une fois à faire de pareils tours d'adresse qu'il faisait

dans ces occasions. Se souvient bien qu'entre autres choses que M. de Luxembourg demandait par cet écrit, il demandait la mort de sa femme [1], le mariage de M. son fils [2] avec mademoiselle de Louvois [3], quelque chose contre M. le maréchal de Créquy dont il ne se souvient pas bien, non plus que de ce qu'il demandait à l'égard de l'amitié de madame la princesse de Tingry, et pour sa maison, et d'avoir un caractère pour remporter assez de victoires pour effacer ce qu'on avait dit de lui au sujet de Philisbourg, et pour que le roi fût entièrement dissuadé de la faute qu'il croyait qu'il avait faite à cette occasion [4]. Se souvient aussi qu'il y avait encore quelque chose d'un M. l'abbé de Clermont. M. de Luxembourg demandait aussi la mort d'un gouverneur de place ou de quelque province ou pays vers la Lorraine, pour avoir le gouvernement; il demandait encore la vengeance contre Moreau, son intendant, et qu'il pût être pendu. Et quant aux demandes pour M. de Feuquières, se souvient qu'il demandait par cet écrit la mort d'un oncle ou d'un parent d'une veuve qu'il devait épouser, il ne peut se les rappeler en mémoire, quoique M. de Feuquières lui en ait, depuis l'écrit, parlé plusieurs fois, et après que M. de Luxembourg fut parti pour l'armée et pour le voyage de Valenciennes [5], et qu'il lui eut dit que la veuve qu'il voulait épouser devait hériter d'un oncle ou parent, de plus de 5 ou 600,000 livres; croit que cet oncle ou parent avait des charges ou une charge considérable, qu'il prétendait aussi avoir par le moyen du mariage, et si cet homme n'est pas mort, c'est que la Bosse et la Vigoureux n'en auront pu approcher, parce que M. de Feuquières était trop attaché

1. Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre de Luxembourg, morte le 21 août 1701. Elle avait apporté en dot à son mari le duché de Luxembourg et une fortune considérable; mais elle était laide et infirme. M. de Luxembourg ne pouvait la souffrir et la tenait toujours éloignée de la cour, dans un de ses châteaux en province.

2. M. de Luxembourg prenait ses mesures de bonne heure; ce fils n'avait alors que quinze ans. Il épousa, vers 1686, une fille du duc de Chevreuse.

3. Madeleine-Charlotte Le Tellier, née le 23 juin 1665. Elle épousa, en 1679, un petit-fils de La Rochefoucault.

4. M. de Luxembourg avait été chargé de faire lever le siége de Philisbourg aux troupes de l'empereur; il ne put y parvenir, et la ville se rendit au duc de Lorraine le 17 septembre 1676. Le bruit de cette mésaventure fut grand, et des pasquins scandaleux coururent à la cour. Le grand Condé, qui n'épargnait pas ses amis, dit que Luxembourg faisait de M. de Turenne une oraison funèbre bien supérieure à celle de Bossuet.

5. M. de Luxembourg dut partir pour Valenciennes vers la fin du mois de février 1677, la tranchée ayant été ouverte dans la nuit du 9 au 10 mars.

à ce dessein, et a depuis toujours continué d'être avec elles. Et dans le moment qu'il nous parle, il lui vient dans l'esprit qu'on peut savoir le nom du parent de la veuve qu'il voulait épouser, de la du Fontet, parce qu'elle a su son dessein, et qu'elle a sollicité lui Lesage pour le faire réussir. Ne sait point si elle n'a point aussi la connaissance des desseins de M. de Luxembourg, d'autant qu'elle ne lui en a parlé qu'en des termes généraux, en le priant de faire réussir ce qu'il désirait, mais avec cela c'est elle qui a fait le marché et qui lui avait promis 1,000 louis d'or de la part de M. de Luxembourg et 2,000 livres de rente si ses affaires réussissaient. Néanmoins la vérité est que jamais il ne lui a donné que deux pistoles d'Espagne qu'il lui donna lors de l'écrit, et qu'il avait demandées à M. de Feuquières pour les lui donner, en lui disant seulement que c'était pour boire à sa santé, et que lorsqu'il lui ferait voir l'écrit brûlé il lui donnerait 100 louis, et les 1,000 louis et les 2,000 livres de rente dont la du Fontet lui avait répondu, lorsque leurs affaires seraient faites. Après quoi étant sorti de la maison de la du Fontet, il donna une des deux pistoles à la Vigoureux, et après avoir quitté ces messieurs.

Et deux jours après il renvoya à M. de Luxembourg son écrit par Daverdy, avocat. Il l'avait mis sous enveloppe de papier bien cachetée avant que de le faire porter à M. de Luxembourg par Daverdy, lequel peut dire encore mieux que lui quelles étaient les demandes de ces messieurs, contenues dans cet écrit, parce qu'y ayant plusieurs mots qui étaient mal écrits, Daverdy lui aida à les lire dans un cabaret où il lui montra le papier, avant qu'il fût mis sous enveloppe. Et lorsque Daverdy le rendit à M. de Luxembourg, au logis de M. de Feuquières, où les rendez-vous avaient été pris pour la suite, M. de Luxembourg lui parut être dans une grande inquiétude, et ne voulut point décacheter le papier que lui Lesage ne fût présent, et c'est ce qui l'obligea de l'envoyer chercher par Daverdy avec empressement; et il n'y voulut point aller seul et y mena avec lui Davot, prêtre, et étant arrivés chez M. de Feuquières, M. de Luxembourg lui parla fort aigrement de ce qu'il avait confié le papier à un homme qu'on ne connaissait pas, au lieu de le faire trouver dans sa cassette comme il le lui avait promis, et que par ce peu de précautions il avait mis sa tête en danger, et qu'il n'aurait pas dû lui envoyer le papier de la sorte; après quoi il lui demanda pourquoi le papier avait été décacheté, et il lui dit que lorsque l'esprit s'en était mis en

possession, il l'avait décacheté, et qu'il lui devait suffire que ce fût le même écrit; sur quoi ces messieurs, qui étaient lors ensemble, regardèrent et examinèrent à plusieurs reprises le papier pendant deux heures pour voir si c'était la véritable écriture de M. de Luxembourg, disant qu'il y avait des faussaires si habiles et qui imitaient si bien les écritures, que ceux de qui on disait qu'elles étaient y étaient souvent trompés. Et comme M. de Luxembourg paraissait extrêmement embarrassé sur tout cela, quoi qu'il pût dire pour le persuader, il lui dit à la fin que pour se guérir l'esprit il fallait lui faire trouver une autre fois un autre écrit dans une cassette qu'il lui dit avoir fait porter exprès pour cela chez M. de Feuquières, et qu'il lui montra avec la clef, laquelle clef il dit qu'il emportait à Saint-Germain où il allait sur-le-champ, et c'était à huit heures du soir, et le jour de la Chandeleur[1]. Sur laquelle proposition, lui Lesage, qui ne voulait pas se rembarquer avec M. de Luxembourg, lui dit qu'il y penserait. Se souvient encore que dans les demandes de l'écrit il y avait celle de pouvoir rentrer dans le duché de Montmorency et celle de la mort d'une demoiselle qui s'appelait de Clermont et à laquelle M. de Luxembourg disait qu'il payait une pension, et demandait aussi que M. le prince eût le commandement d'une armée. Et Davot, prêtre, peut bien dire ce que c'est, lui ayant dit une partie de ce que contenait cet écrit, et l'ayant même mené une fois ou deux avec lui chez M. de Feuquières, auquel ainsi qu'à M. de Luxembourg il disait qu'il se servait de Davot pour cela, quoiqu'il n'y ait jamais rien fait. Et M. de Feuquières se souviendra bien aussi lui-même d'avoir été chez Davot avec lui. Lafarge peut aussi bien parler de cette affaire, la lui ayant dite dans le temps, de même que la Blanchard, mesdemoiselles Clément et d'Olleron, qui sont les amies de la du Fontet, et lesquelles savent aussi qu'il a passé par ses mains un papier de M. le duc de Luxembourg qui était de conséquence. Et comme il ne veut rien dissimuler de ce qu'il sait, il croit nécessaire de nous dire que la du Fontet ayant vu que les affaires de ces messieurs n'avaient pas été faites par lui Lesage, auquel elle fit des reproches, elle les mit entre les mains des Bosse et Vigoureux, et la lettre dont la Vigoureux s'était chargée pour la faire tenir à M. de Luxembourg était une suite de la première affaire, et pour le prétendu caractère qu'il demandait pour

1. C'était alors le 2 février 1678.

la victoire; au sujet de quoi il se souvient que la Vigoureux et lui Lesage furent brouillés sur ce qu'elle fut persuadée qu'il avait reçu 100 louis d'or de M. de Luxembourg, lorsqu'il lui avait fait ravoir son écrit, ainsi que ledit sieur le lui avait promis, et dont elle prétendait qu'il lui devait faire part; et comme il avoua au mari de la Voisin qu'il les avait touchés, quoiqu'il n'eût rien reçu, Voisin l'ayant redit à la Bosse et Bosse à Vigoureux, celle-ci ne le lui a jamais pardonné.

Depuis ce temps, Bonnard et Botot, qui sont à M. de Luxembourg, lui ont dit sur le sujet de la dernière affaire pour les papiers, que madame Tironde de Rouen, qui est à Paris, et qui a épousé le fils de la Bosse, demeurant derrière le petit Saint-Antoine, a travaillé pendant trois mois avec la fille de la Bosse à Arcueil, dans une maison de Charost, de la ville de Tours, et que là ils avaient fait des machines et des conjurations pour faire périr Lhuillier et Dupin. Et se souvient que le jour avant qu'il fût arrêté, la Blanchard lui dit qu'elle avait vu, le soir précédent, M. de Luxembourg en conférence avec le mari de la Tironde, dans Luxembourg, et qu'il lui avait donné de l'argent; ce qu'il crut d'autant plus qu'il savait que la Blanchard voyait Bosse, mari de la Tironde, et qu'il avait été, à ce qu'il croit, ce jour-là avec lui à Luxembourg. Lui Lesage a eu connaissance de cette affaire des papiers de M. le duc de Luxembourg par la Delange, laquelle, après avoir été quatre ans pour le moins sans le voir, vint le trouver chez Landart et lui dit, en sa présence, que M. le duc de Luxembourg cherchait à faire périr deux hommes pour avoir des papiers, et qu'il avait fait plusieurs choses pour cela, et que pendant quatre ou cinq mois Bonnard et Botot avaient porté dans des églises des cœurs piqués avec des clous et plusieurs autres choses semblables, et que s'il voulait, on pourrait duper et avoir bien de l'argent de M. de Luxembourg; à quoi ayant fait difficulté, Delange l'engagea néanmoins de parler à Bonnard le lendemain chez elle, où ils lui firent la proposition de se défaire de Lhuillier et Dupin, pour avoir des papiers qui étaient de conséquence à M. de Luxembourg, parce qu'après cela on aurait affaire à Charost qui était un bon homme. Se souvient que ce fut alors qu'ils lui dirent non-seulement ce qui avait été fait à Auteuil, mais encore que M. de Luxembourg s'était, avant cela, embarqué pour le même sujet avec Chambelan, gentilhomme breton, qui distillait au faubourg de Saint-Germain, bon ami de la Voisin, de la de

la Grange et de Bernières, et qui sortit de Paris lorsque le procès de la de la Grange fut sur le point d'être jugé. Croit que ce qui a empêché que Lhuillier et Dupin n'aient péri, est la confidence que l'on fit à la Delange, dont Dupin était le galant depuis longtemps. Et comme il désire d'apporter toute la lumière qu'il est capable de donner sur tous ces malheureux commerces, il estime qu'il est nécessaire de savoir que Rabel, Cadelan et Baix étaient les meilleurs amis de M. de Feuquières et qu'ils ont travaillé chez M. de Feuquières à des distillations, et il y a, outre cela, un homme dangereux appelé le vicomte de Montemajor, qui se dit être à M. le duc de Luxembourg et qui se dit aussi être son astrologue, lequel a correspondance en Angleterre avec le comte de Castelmajor et la Romecourt, desquels il se réserve, attendu l'heure, de s'expliquer une autre fois sur des affaires de conséquence[1]. (B. A.)

DE LOUVOIS AU ROI.

A Chaville, le 8 octobre 1679.

J'entretins avant-hier M. de la Reynie qui m'apprit que les crimes des prisonniers détenus à Vincennes s'éclaircissaient tous les jours de plus en plus, et qu'il y avait treize ou quatorze témoins du crime de madame Leféron; il me remit ensuite l'original d'un interrogatoire de Lesage, qu'il a désiré que je n'aie point envoyé à Votre Majesté, parce qu'étant long et mal écrit, il lui aurait donné de la peine à déchiffrer, et je suis convenu avec lui de le garder jusqu'à ce que je puisse avoir l'honneur de le lire à Votre Majesté à Saint-Germain. Tout ce que Votre Majesté a vu contre M. de Luxembourg et M. de Feuquières n'est rien auprès de la déclaration que contient cet interrogatoire, dans lequel M. de Luxembourg est accusé d'avoir demandé la mort de sa femme, celle de M. le maréchal de Créquy[2], le mariage de ma fille avec son fils, de rentrer dans le duché de Montmorency, et de faire d'assez belles choses à la guerre pour faire oublier à Votre Majesté la faute qu'il a faite à Philisbourg. M. de

1. C'est-à-dire de l'empoisonnement du duc de Savoie; il est évident que Lesage et la Voisin étaient parfaitement instruits de toute l'affaire.

2. M. de Créquy était alors un des meilleurs généraux de la France, sans cela le Roi n'aurait jamais employé un officier qui était le gendre de madame du Plessis-Bellière et qui avait été attaché au malheureux Foucquet. C'était un rival gênant, et c'est probablement par jalousie de métier que M. de Luxembourg demandait sa mort.

Feuquières y est dépeint comme le plus méchant homme du monde, qui a cherché les occasions de se donner au diable pour faire fortune et demander des poisons pour empoisonner l'oncle ou le tuteur d'une fille qu'il voulait épouser.

M. de la Reynie me témoigna ensuite qu'il était persuadé que si je parlais à Lesage, il achèverait de se déterminer à dire tout ce qu'il sait, ce qu'il croyait d'autant plus important que cet homme, qui jusqu'à présent n'est convaincu d'avoir fait lui-même aucun empoisonnement, a une parfaite connaissance de tous ceux qui se sont faits à Paris depuis sept ou huit ans. J'y ai été hier matin et lui ai parlé au sens que M. de la Reynie a désiré, lui faisant espérer que Sa Majesté lui ferait grâce pourvu qu'il fît les déclarations nécessaires pour donner connaissance à la justice de tout ce qui s'est fait à l'égard des poisons; il me promit de le faire et me dit qu'il était bien surpris que je l'excitasse à dire tout ce qu'il savait, puisqu'il avait été persuadé jusqu'à présent, par les discours de M. de Luxembourg et de M. de Feuquières, que j'étais si fort de leurs amis que je serais un de ceux qui le persécuteraient davantage s'il disait rien contre eux. (A. G.)

INTERROGATOIRE DE LA BOUTIER.

Le 9 octobre 1679, à Vincennes.

Baslin, femme de Boutier, sergent à la connétablie de France, âgée de quarante ans et plus, demeurant rue Montorgueil, proche la rue de Cléry, chez Lefebvre, native de Paris.

— Ce que Margo lui a dit des affaires de la Voisin et de son commerce?

— Elle ne lui a dit autre chose, sinon que la Voisin voyait dans la main, et de son horoscope, ce qu'elle a aussi vu, lorsqu'elle demeurait chez la Voisin, où toute la terre venait.

— Si ce ne fut pas elle qui fit venir Margo chez M. Pellissary, et qui lui en donna l'entrée?

— Margo étant sortie de chez la Voisin, avait pris une chambre au-devant du logis où elle Boutier demeurait lors, et où ne gagnant pas bien sa vie, elle vendit ses meubles, et se retira chez elle, Boutier; et quelque temps après, ayant ouï dire que l'on avait besoin d'une servante chez M. Roland, secrétaire du Roi, elle en parla à la portière de M. Pellissary, ne croyant pas que l'on voulût

prendre Margo, à cause qu'elle avait demeuré chez la Voisin, et néanmoins la portière la fit placer chez M. Roland, où elle demeura trois mois, et d'où étant sortie, elle revint chez elle, et ensuite retourna chez la Voisin, laquelle ayant été arrêtée, Margo porta dans un coffre qu'elle avait laissé chez elle une robe et deux jupes. Le coffre, depuis, a été ouvert par la femme d'un serrurier en présence de l'un des fils de la Voisin et de quatre ou cinq autres personnes, dont il fut tiré les hardes qu'un homme emporta pour les donner à la fille de la Voisin, et dans le coffre il n'y avait que des hardes.

— Si ce ne fut pas elle qui fit venir Margo chez M. Pellissary et qui lui en a donné l'entrée?

— Margo n'a été que pour parler à la portière de M. Pellissary, et n'y est point entrée autrement, ni fait aucun service.

— Elle ne nous dit pas la vérité, et Margo y a couché plusieurs jours, et on lui portait à manger en particulier dans la maison.

— Cela ne se trouvera pas, mais il est bien vrai que Margo a couché chez M. Pellissary, à la campagne, à Noisy, et ce fut un jour de Saint-Louis.

— Si madame Pellissary ne sut pas que Margo y était venue, et qu'elle y avait couché?

— Non, et elle ne croit pas même que Margo y coucha, et elle n'y fut que coucher, et s'en retourna le lendemain, et ne sait point si elle ne coucha point chez la bouchère, il peut y avoir neuf ans[1].

(B. A.)

1. Claude Pellissary, trésorier général de la marine, mourut en 1677.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

A

Aligre (le chancelier d'), Cadelan et Vanens envoient chez lui une liqueur claire et jaunâtre, 145.

Arquien (Fanchon d'), est la maîtresse de Baix, corsaire, 422.

B

Bachimont (comte de), sa liaison avec Vanens, Chastuel et Laroche, 21; confesse avoir reçu 25,000 livres, 24; son séjour à Turin en 1655, 29; devait acheter une terre, 30; fréquente la cour du duc de Savoie, 32; se retire à Chambéry à la mort du duc, 35; s'est caché dans l'abbaye d'Ainay, 38; plante dans son jardin de Paris cent oignons de scille, 43; change de nom à Turin, 65; prétend que l'argent trouvé chez lui provient d'emprunt et de la dot de sa femme, 89; sa liaison avec Castelmajor, 93; pallie l'empoisonnement de Vanens, 107; et ses visites à Chastuel, 109; il a donné de l'huile en dépôt au capucin Paul, 137; est transféré à Besançon, 492 et 494.

Bachimont (comtesse de), visite l'ambassadrice de France à Turin, 33; va voir madame de Simiane, sa sœur, 37; prétend avoir emprunté l'argent trouvé chez elle, 46; sa liaison avec Chasteuil pour la recherche de la pierre philosophale, 49; ses explications sur des lettres de change, 96; confesse avoir vu Montarsis, 97; et avoir changé de nom à Turin, 113.

Baix, corsaire, travaille à la pierre philosophale, 304; homme dangereux, ami de Vanens, 421; fait enlever un homme et se sauve en Suède, 422; ordre de le faire arrêter, 425.

Baron (madame), se fait regarder dans la main par la Vigoureux, 350; jalouse d'un abbé, elle veut lui faire nouer l'aiguillette, 358.

Baucé (M. de), sénéchal de Rennes, est mal avec sa femme, 311.

Baucé (madame de), sénéchale de Rennes, donne 200 pistoles pour un crapaud, 291; se fait rendre son argent, 295; demande quelque chose contre son mari, 296; avait donné 50 louis et une bague à la Voisin, 305; qui lui promettait une main de gloire pour gagner 50,000 livres par mois, 311; elle voulait être aimée, avoir de l'argent et être bien en cour, 328; elle avait donné à la Voisin l'argent destiné à sa toilette, 443.

Beaufort de Canilhac (femme de Broglio), vient consulter la Voisin, 403; demande quelque chose pour empêcher son mari de boire, 404; se sauve de France, 439; la chambre procède contre elle et son mari, 454.

Belot, garde du roi, est un chercheur de trésors, 218; sait empoisonner les tasses d'argent, 256; sa liaison avec la Bosse, 284; déclare qu'il a fait semblant d'empoisonner la tasse de madame Poulaillon, 321; *idem*, 389; ce qu'il répète devant la chambre, 391; il est mis à la question, 392; il livre le secret du crapaud, 393; avoue qu'il avait réellement empoisonné les tasses, 397.

Belot, dit *Chaillou*, garde du roi, il est

mis à Vincennes, 222; il est mis en liberté, 310.
Bergerot, femme d'un valet de garde-robe de madame Bouillon, devine et regarde à la main, connaît Nail et Lesage, 399.
Bernières (chevalier de), invente une figure de cire pour faire aimer de Prade à la présidente Leféron, 280; *idem*, 442; sa liaison avec Mariette et Lesage, 494.
Bosse (la), femme Mulbe, va voir la Delagrange à la Conciergerie, 162; a été poursuivie pour fausse-monnaie, 167; avait été chercher un trésor avec la Delagrange, 168; elle ne sait ni lire ni écrire, 170; sa liaison avec madame Philbert, 171; la Voisin lui a mis la chimie dans la tête, 173; madame Philbert la fait sortir du Châtelet, 235; et vient à sa noce, 236; la Bosse fait un avortement, 244; déclare que Belot a empoisonné une tasse d'argent avec un crapaud, 246; elle a gagné 10,000 livres en un an, 255; elle empoisonne une chemise, 262; c'est une grande empoisonneuse, 300; a donné deux fioles et un lavement pour Brunet, 317; est complice de madame Leféron, 321; procès-verbal de question, 360; *dito* d'exécution, 362; avait fabriqué le poison pour Brunet, 466.
Bosse, dit *Belamour*, soldat aux gardes, la dame de M. de Valentinay devait lui procurer son congé, 167; a dicté un billet pour aller au sabbat pour M. de Feuquières, 219; extorque de l'argent à la Philbert, 262; condamné à mort, confesse avoir vu accommoder un crapaud, 362.
Bosse (Guillaume), a porté un billet de sa mère à M. de Feuquières, 214.
Botot, est arrêté avec Lesage, 286.
Boucher, devin, envoie des pratiques à la Bosse, 170.
Bouillon (duchesse de), offre 50 pistoles pour parler à l'esprit, 349; *idem*, 350.
Bourbonne, chevalier de Malte, promet 10,000 livres à la Voisin pour faire assassiner M. Roussel, 324; lui donne six couverts d'argent, 332.
Brandon, femme d'un procureur, donne un habit de moire pour payer une neuvaine, 252.
Brissac (duc de), fait des distillations, 462.
Brissart, veuve d'un conseiller au parlement, va consulter Lesage et donne 100 pistoles à la Voisin, 376; et du linge pour la faire aimer de M. de Rubantel, 377; ses fréquents rapports avec Lesage, et sa joie en voyant revenir à elle M. de Rubantel, 378; demande à la Voisin de faire mourir sa sœur, 444; prétend n'avoir été chez la Voisin que pour des choses insignifiantes, 453; détail de ce qu'elle a demandé à la Voisin, 455.
Broglio (de), vient consulter la Voisin, 403; achète une fiole d'eau à la Voisin, 404; et une seconde, 405; lui demande quelque chose de plus fort, 423; Louvois demande à l'intendant d'Auvergne des renseignements, 433; ordre de l'arrêter, 438; il s'est sauvé, 439; il avait dit qu'il voulait être défait de M. de Canilhac, 471; la duchesse de Savoie promet de le livrer au Roi, 492.
Brunet, premier mari de la Philbert, tombe malade, 295.

C

Cadelan, banquier et secrétaire du roi, demande son renvoi au parlement, 114; reconnaît et déclare inoffensives les liqueurs trouvées chez lui, 115; a vu les distillations de Chaboissière, 116; et celles de Terron, 119; secourt celui-ci empoisonné, 119; envoie des bouteilles suspectes à un inconnu, 121; donne à Chasteuil une montre en or, 149; nie avoir donné de l'argent à Vanens, 150.
Cadelan (madame), demande à Lesage de faire évader Cadelan, 422; elle est veuve de Rondeau empoisonné par Cadelan, 423.
Castelmelhor (comte de), conduit les Bachimont dans son carrosse, 111.
Cato, suivante de madame de Montespan, a des habitudes avec la Voisin, 478; *idem*, 484 et 485.
Chaboissière, laquais, distille des poisons, 4; empoisonne la veuve Carré et Leroy, sa concubine, 19; sa liaison avec les empoisonneurs, 20; a laissé sa femme en Auvergne, 77; va voir la Delagrange au Châtelet, 104; il a donné un laquais à Terron, 134; a porté des oignons à frère Martinet, 135; devait entrer dans les gardes du corps, 139.
Chaligny (madame de), soupçonnée d'en vouloir à la vie de son mari, sa justification, 427 et 431.
Chambre ardente, liste des juges, 237; Louvois empêche à Letellier le projet de commission, 239; procès-verbal de séance, 337; *idem*, 339; *idem*, 340; *idem*, 347; *idem*, 355; *idem*, 364; *idem*, 386; *idem*, 394; *idem*, 410; *idem*, 419; *idem*, 427; *idem*, 434; *idem*, 437; permission aux commissaires de juger la Lepère et la Voisin, 439; procès-verbal de séance, 451; *idem*, 454; *idem*, 455.
Chapelain, femme du trésorier de la reine, est liée avec la Filastre, Chaboissière distillait chez elle, 461.
Chapelle, abbé, prête de l'argent à Vanens, meurt empoisonné, 454.

Chapelle (mademoiselle de la), accouche d'une fille, 487.

Charuau, vinaigrière, empoisonne son mari, 430.

Chastelier (madame du), sa mort en 1677, 57.

Chasteuil, major au régiment de la Croix-Blanche, prieur des Carmes, il tue une fille, l'enterre dans l'église, 21; sa liaison avec Castelmajor et Bachimont, 26; il est fils du procureur général des comptes à Aix, 95; autre récit de l'assassinat de la jeune fille, 97; il meurt en 1677; lui et Bachimont dînaient l'un chez l'autre, à Turin, 100 et 103; correspondaient ensemble, 110; et ont logé ensemble à Turin, 113.

Chéron, fruitière et blanchisseuse, suit la cour, 218; elle a porté des crapauds à la Bosse, 224; et une poudre blanchâtre et grisâtre, 225; *idem*, 249; boit de son urine pour se désempoisonner, 255; secret du crapaud, 299; *idem*, 320; a donné à la Bosse le secret du chausson empoisonné, 361; propose à Belot d'empoisonner la tasse de M. Poulaillon, 389; allait chercher du poison à Saint-Germain, 398; ses aveux devant la chambre, 410; elle est mise à la question, 414; et brûlée en Grève, 418.

Cœuret, dit *Dubuisson*, dit *Lesage*, il fait des mariages et lève des trésors, 215; a demeuré chez la Voisin, 265; y escamote une hostie consacrée, 271; fait une quarantaine, 274; il a été gracié des galères, 285; il est arrêté avec Botot, 286; il connaît la Voisin depuis dix ans, 287; il a vu la Philbert à Charonne, 288; a fait des eaux pour le teint, 290; n'a pas voulu se mêler du mariage pour M. de Feuquières, 293; a fait une figure pour M. de Luxembourg, 293; escamotage de l'hostie, la quarantaine, 325; fait des sortiléges avec Davot, prêtre, 408; autres pour la Desmarets, 409; est empoisonné au moyen d'un lavement, 448; découvre la supercherie de la Voisin qui se disait grosse de ses œuvres, 463; dénonce les voyages de la Voisin à Saint-Germain, 491; sa séance avec M. de Luxembourg, 495.

Cottard (veuve), a recours à la Voisin pour épouser Forne, 443.

Cousin, banquier, rencontre Vanens à Avignon, en 1677, 33; se promenait avec madame de Bachimont, lorsqu'elle fut arrêtée, 54.

Cousserans (vicomte de), a donné asile à Mariette, 482; ordre de le lui demander, 485 et 486; ses relations avec la Voisin, 487.

D

Dalmas, chirurgien, a connu le cuisinier et le postillon du chancelier d'Aligre, 15; se défend d'avoir empoisonné deux femmes, 18.

Darsis (veuve), perd son mari après avoir pris pour laquais un neveu de la Vigoureux, 220; perquisitions faites à ce sujet, 222.

David, blanchisseuse de toile, avait cherché un trésor avec la Bosse, elle est mise en liberté, 419.

Davot, prêtre de Bonne-Nouvelle, fait des sortiléges, 408 et 409.

De Brie, comédienne, la Voisin ne la connaît pas, 445.

Delabarre, suivante, elle a cherché à vendre ou mettre en gage le lit de madame Poulaillon, 203; essaye d'ouvrir le coffre-fort du mari avec une fausse clef, 204.

Delagrange (veuve Minet), est visitée dans les prisons du Châtelet par Vanens et la Chaboissière, 104; est condamnée à mort et à la question, 178; ordre de différer son exécution, 179; procès-verbal de question, 180; elle connaît la Bosse, 183; confesse avoir fait un faux contrat de mariage, 197; avait demandé 2,000 écus pour empoisonner M. Dreux, 318; M. de la Reynie demande son procès, 483.

Delamarre, procureur à Gonesse, est empoisonné par la Voisin, 420; le poison fourni par la Pelletier, 444.

Delaporte (femme), a vu dans le verre en récitant une conjuration, 440.

Delarue, elle est la femme du cocher de l'ambassadeur de Savoie, 216; se mêle de lever les trésors, 217.

Desgrez, lieutenant du guet, le roi lui donne une gratification, 374; qu'il écrive les accusations de la Voisin, 424; ses lettres brûlées après lecture, 458; *idem*, 468.

Deshayes, maréchal des logis chez la reine, veut se défaire d'un fripier qui l'avait surpris avec sa femme, 257; et l'avait battue, 301.

Des Œillets, suivante de madame de Montespan, ses habitudes avec la Voisin, 477, et avec la Vertemart, 490.

D'Estrades (abbé), ambassadeur à Venise, fait examiner secrètement les registres des correspondants de Cadelan, 7; est chargé de demander à la duchesse de Savoie l'extradition de M. et madame de Broglio, 470.

Dodée (femme), se suicide à Vincennes, 477.

Doublet, prévôt de Tréfaux, il est envoyé au château de Loches, 105.

Dreux (madame), promet 6,000 livres à la Voisin pour empêcher un mariage, 248; lui donne un diamant, 265; veut

faire empoisonner des fleurs, 269; *idem*, 272; le roi est surpris qu'elle ait été nommée par la Voisin, 284; elle voulait empoisonner une femme, 304; et M. Dreux, son mari, 317; elle est menée à Vincennes, 334; avoue qu'elle a consulté la Voisin, 337; et qu'elle y envoyait son laquais, 341; se fait avorter par la Voisin, 359; demande la mort de son mari, 470; et donne pour cela une croix de diamants, 477; a empoisonné un officier de la cour des monnaies, 479; sa confrontation avec la Voisin, 480.

Dufos, menuisier, a été au service du duc de Brissac, connaît la Filastre, 460; et la Chapelain, 461.

Dupin, comédienne, se fait avorter et aurait voulu être veuve, 446.

Durand, femme d'un cordonnier, confesse qu'elle a voulu empoisonner son mari, 427; elle est mise à la question, 429.

Dusoulcye, blanchisseuse, connaît le cuisinier du chancelier d'Aligre, 16; Chaboissière, le jour de la mort du chancelier, dit : « J'en ferai bien d'autres, » 16; a tué une de ses filles, et s'est fait avorter, 17; a tenu un lieu de débauche, 18; confesse avoir empoisonné la Levasseur, 85.

Duval, femme d'un chirurgien, a demeuré chez la Voisin, qui lui a offert 10,000 livres, 385; a fait prêter de l'argent à la Voisin, 462.

Duvivier, frangère, elle fait voir dans le verre chez madame de Vassé, 358.

F

Fauchet, architecte du roi, visite madame Leféron, 280; fait collation chez elle, 310.

Faure, banquier, fait faire son horoscope par la Voisin, 465.

Femme d'un architecte, demande à Lesage la mort de son mari et de son beau-fils, 464.

Femme d'un cabaretier, pour se débarrasser de son mari, donne 50 pistoles à la Voisin, 420; elle en veut à sa servante et non à son mari, 445.

Femme d'un orfévre, donne 15 écus à la Voisin pour avoir du poison, 421; elle demeure près du Palais, 463.

Ferry, rubannière, donne de l'argent à la Bosse pour empoisonner son mari, 263; procès-verbal d'exécution, elle confesse avoir empoisonné son mari, 363.

Feuquières (marquis de), demande à la Vigoureux un secret pour ne pas être blessé, 164; et à parler au diable, 176; promet de l'argent, 177; reçoit un billet pour aller au sabbat, 220; et pour épouser une dame de qualité, 251.

Filastre, dite *Laboissière, la Durenant, la Chevalière*, sa liaison avec un officier du roi, 459; elle tient des filles en pension et devait faire un voyage, 461; on la fait suivre, 468.

Fraisse, chirurgien de Lyon, vend une terre à Bachimont, 31.

Fresne (marquis de), sort de la Bastille, 454.

Fretoy (curé du), sa liaison avec Blessis, 354.

G

Gaignière, veuve du capitaine de Bancourt, demoiselle suivante de madame de Bachimont, tient la dépense, 15; garde la maison, 40.

Gérard, capucin, coffretier, dit *la Petite-Fenêtre*, sait empoisonner les chaussons, 320; il est marié, s'est sauvé du couvent et fait voir dans le verre, 383; il a connu Nail et Belot, 384; il avait des conjurations, 388; son secret pour les souliers, 390; *idem*, 459.

Girault, suivante, sert d'intermédiaire entre madame Poulaillon et Desfontaines, 302; n'ose pas avertir M. Poulaillon, 372; chassée de Paris pour neuf ans, 387.

Gobert, ferrandinier, cloue les gens en deux heures, 349; il regarde à la main, 350; a fait l'horoscope du lieutenant civil, 359.

Gontier (veuve Desmarets), fruitière, elle fait des conjurations avec Lesage, 275; en fait le récit à la chambre, est admonestée, 455.

Gourville (madame de), donne à la Voisin un contrat de 2,000 livres pour un mariage, 294.

Gué (du), intendant à Lyon, le roi approuve sa conduite dans l'affaire de Bachimont, et l'engage à tout faire pour découvrir la vérité, 8.

H

Hannyvel (chevalier d'), cherche à parler au diable, 310.

Henard (Marguerite), dite *Margo*, servante de la Voisin, sauve deux fois la vie à Voisin, 321; elle a vu en carême manger du veau chez la Voisin, 370; elle a jeté un bouillon empoisonné et destiné à Voisin, 371.

Hostel, laquais, a vu Chastuel distiller avec Bachimont, 65; a été voir Montarsis, 128; on a donné au duc de Savoie une chemise empoisonnée, 129 Bachimont lui avait imposé le secret sur ce qui se faisait chez lui, 130; a porté des lettres de Bachimont à Chastuel, 131.

HUET (demoiselle), fait dire des messes pour son mariage, 175; en relation avec la Bosse, 394.

J

JOUVENCEAU frères, prêtent de l'argent à Vanens, 154.

L

LAGNY (Paul de), capucin, a reçu en garde un dépôt laissé par Bachimont, 114.
LAROCHE, distillateur d'eau-forte, se retire à Bruxelles, 25; était le fournisseur de Bachimont, 48; avait été cocher de la voiture de Paris à Lyon, 62.
LAROQUE, sergent, empoisonne Vanens, 99.
LE CAMUS, femme du lieutenant civil, fait tirer son horoscope, 349.
LEFÉRON, conseiller aux aides, permission de revenir à Paris, 248.
LEFÉRON, veuve d'un président au parlement, menace la Voisin de la faire assassiner, 265 et 277; a épousé secrètement de Prade, 269; se réjouit de la mort de son premier mari, 269; *idem*, 272; fait manger au président pour 100 livres de diamants, 277; paye 30 pistoles une fiole d'eau de la Voisin, 278; reçoit de l'huile d'ivraie, 282; son mari retenait son argent et était impuissant, 305; a envoyé chercher des parfums en Italie, 308; elle est arrêtée et menée à Vincennes, 333; convient avoir vu la Voisin et avoir épousé de Prade, 336; ses inquiétudes et sa joie à la mort du président, 369; sa confrontation à la Voisin, 481.
LEMAIRE, est arrêté, 487; contre l'intention du Roi, 490.
LEPÈRE, sage-femme, fait des avortements, 270; sur l'avis des confesseurs elle secourt celles qui sont en danger de leur honneur, 323; et se sert d'une seringue, 324; son secret mourra avec elle, 328; la Voisin faisait les marchés, 354 et 353; il y avait des enfants enterrés dans le jardin de la Voisin, 354; confesse ses pratiques, 380; un dignitaire de l'Église l'y a encouragée, 382; elle faisait accoucher à 5 et à 7 mois, 402; ne savait pas les noms ni l'argent payé, 450; ses aveux devant la chambre, 451; procès-verbal de question, elle est pendue, 452.
LEROUX, lingère, a brûlé un fagot pour madame Leféron, et fait une figure de cire pour la rendre amoureuse, 441; fait en même temps son jubilé, la Voisin garde tout l'argent, 466.
LEROY, servante, confesse avoir empoisonné une femme et l'a été elle-même, 19; la Chapelain a empoisonné sa cuisinière, 69; la Chaboissière allait à Saint-Germain, 69; a vu le curé Nail à la Conciergerie, 70; elle et la Chaboissière ont empoisonné la veuve Carré, 79; elle est elle-même empoisonnée, 85.
LESCUYER, domestique de madame Dreux, il a suivi sa maîtresse chez la Voisin et dans ses rendez-vous, 352; y a porté des lettres, 355; madame Dreux a voulu se faire avorter, 359.
LOTTINET, bourgeois de Paris, c'est un chercheur de trésors, 241; sa liaison avec la Bosse et Martinet, minime, 243; veut le faire travailler dans une chambre à part, 245.
LUSIGNAN (madame de), sa liaison avec la Voisin, 332.
LUXEMBOURG (duc de), maréchal de France, cherchait à parler au diable, 361; sa séance avec Lesage, 495.

M

MANTOUE (duc de), Mathioli dit qu'il a été empoisonné, 364.
MARGUERITE (filles), leurs desseins contre Vertemart, 332.
MARIETTE, prêtre, voit madame Leféron pour l'empoisonnement du président, 477 et 489; se retire chez M. de Cousserans, 482; ordre de l'y arrêter, 485 et 486.
MAROTTIÈRE (de la), gentilhomme ordinaire du roi, et grenetier à sel, sa liaison avec la Delagrange, Blessis, de Presle et Grémont, 435; Vanens, Cadelan et Lesage, 437; se défend d'avoir empoisonné la concubine de son hôte.
MARTINET, frère minime, distille des oignons de scille pour Cadelan, 123; sa liaison avec Lottinet, empoisonneur, 243.
MONSIGOT, boucher, sa liaison avec les Tournet, 401.
MONTARSIS, est assisté par Bachimont dans sa maladie, 90; est venu à Lyon en 1676, 91; y est resté quinze jours, 96; travaillait avec Bachimont qui paye sa nourriture et ses frais de maladie, 103.
MONTESPAN (marquise de), est nommée surintendante de la maison de la reine, 239.
MONTIGNY (femme), elle a empoisonné la Chéron, 388 et 389; le nie, elle est acquittée, 407; elle faisait de la fausse monnaie, 416.
MONTVOISIN, raille les clientes de sa femme, 267; il est empoisonné par elle et la Bosse, 268; est battu par un amant de sa femme, 271; et malade pendant huit mois, 321.
MONTVOISIN, dite *la Voisin*, elle est arrêtée au sortir de la messe, 244; fait

faire des neuvaines, 259; elle regarde la main de la Philbert, 260; brûle un fagot pour madame Leféron, 264; enfants enterrés dans son jardin, 270; a été condamnée au bannissement, 291; se fait payer par avance les empoisonnements, 295; dispute en Sorbonne sur l'astrologie, 305; dénonce la Nicolas au curé de Saint-Gervais, 306; fait faire un avortement, 307; et une robe de 15,000 livres, 315; fait brûler sur l'autel une bougie de la hauteur de son mari, 317; elle a gagné plus de 100,000 livres, 319; a empoisonné son mari, 321; prétend avoir empêché Roussel d'être assassiné, 324; elle a porté du cuivre converti en argent à la Monnaie, 331; a reçu 2,000 livres pour le mariage de de Prade, 351; Blessis passait les nuits avec elle, 370; elle a enterré des enfants dans son jardin, 370 et 376; elle avait dix personnes à nourrir, 381; prétend qu'elle a jeté le poison donné par la Lepère pour son mari, 400; sa liaison avec la Trianon, 401; va voir M. de Broglio et Mme de Beaufort, 404; raconte un avortement fait chez elle par la Lepère, 405; et un autre d'une femme de chambre, 406; empoisonne un procureur de Gonesse, 448; se vante de savoir empoisonner, 449; feint d'avoir un enfant de Lesage, 462; gagne 2,000 livres par an avec mesdames Dreux et Leféron, 466; ses aveux au sujet de ces dames, 468; et de l'empoisonnement de Voisin, 470; elle a porté des cantharides à Saint-Germain, parlait de fuir avec 100,000 livres, 478; ses voyages à Saint-Germain et à Saint-Cloud, 483.

Montvoisin (fille), son arrestation, 385.

Motte (madame de la), demande la mort de son mari, 477.

Mulbe, mari de la Bosse, condamné aux galères pour fausse monnaie, 164; est arrêté par hasard, 241; on le transfère de Pierre-en-Cise à Vincennes, 374.

N

Nail, curé de Launay, déjeune à la Conciergerie des prêtres avec Chaboissière, 70; qu'il prie de solliciter pour lui, 75; *idem*, 79; il est condamné à mort, ordre de différer l'exécution, 178; procès-verbal de question, 187.

Nicolas (dame), consulte la Voisin pour se défaire de deux prêtres, 295; son confesseur et une dévote l'avaient offensée en son honneur, veut détruire la dévote, 306; elle donne 200 livres à la Voisin, 306; elle promettait 500 écus, 326; elle était mal avec son mari, 327.

O

Olivier, abbé, fait des conjurations chez la Philbert, 366.

P

Paris, herboristes à la halle, vendent des crapauds, 227; sont acquittés, 419.

Parjot, curé, ami de Mariette, 489.

Parlement de Paris, le roi refuse de lui laisser le jugement des empoisonneurs, 339.

Pelletier (femme), fait des neuvaines pour la Voisin, 443.

Perdrière (veuve), cabaretière, a consulté la Voisin sur la santé de son mari, 458.

Perigault, femme d'un maçon, va voir la Voisin pour faire mourir son mari, 426.

Perrin, avocat, dénonce la Bosse à Desgrez, 157; dîne chez la Vigoureux, 163.

Philbert (Rebillé), joueur de flûte du roi, épouse la veuve de Brunet, 236; visite avec elle la Voisin, 275; le roi a signé son contrat de mariage, 331.

Philbert (madame), connaît la Vigoureux, 164, et la Bosse dès sa jeunesse, 166; elle est mise à Vincennes, 233; a fait empoisonner par la Bosse une chemise de Brunet, son mari, 262; ses rendez-vous avec la Voisin dans Notre-Dame, 270; sa passion pour Philbert, 276; donne à la Voisin 300 livr., 312; la surprend à distiller des crapauds avec la Bosse, 313; son chagrin de voir Philbert fiancé à sa fille, 314; la met au couvent, 316; son dessein contre son mari, 323; elle a racheté Lesage des galères, 365; elle est condamnée à mort, 366; et pendue, 399.

Pierre (Maître), fait des lavements empoisonnés, en a donné un à Lesage, 448; a fourni du poison pour le mari de la Voisin, 450; en vendait à tout le monde, 474.

Pinon du Martroy, conseiller aux enquêtes, donne une poudre pour rendre malade le mari de la Voisin, 280.

Plessis (madame du), sa mort en 1677, 42.

Poculot, dit *Blessis*, est retenu dans le château de M. de Termes pour faire de la fausse monnaie, 202; sait empoisonner les gants, 250; son roman, 266; se charge d'assassiner M. Roussel, 325; récit qu'il fait de cette affaire, 329; a une fabrique de marbre artificiel, 330; a connu Vanens, 330; émet de la fausse monnaie, 379.

Pottereau (femme), a donné du poison à son mari, 430 et 431.

Poulaillon (M. de), son amour et sa faiblesse pour sa femme, 205; il apprend qu'elle veut l'empoisonner, 207.

Poulaillon (madame de), mène son mari chez une devineresse, 159; se fait regarder dans la main, 160; met en gage une robe et son argenterie, 165; une gouvernante la dénonce comme ayant donné du poison à M. Poulaillon, 172 et 209; elle est mise au couvent, 172; elle donnait tout son argent à M. de la Rivière, 205; fait faire une fausse clef du coffre-fort de son mari, 229; la Bosse lui donne une chemise empoisonnée, 229; et une eau pour endormir M. Poulaillon, 230; elle donne de l'arsenic à la Bosse, 232; lui offre 4,000 livres pour la débarrasser de son mari, 241; auquel elle a fait avaler douze grains d'opium, 253; *idem*, 321; entre au couvent avec 2,000 écus de pension, 323; fait empoisonner une chemise de M. Poulaillon, et lui donne de la poudre, 372; elle est bannie du royaume, 386; a su toucher ses juges, 387.

Prade (de), fait une obligation de 20,000 livres au profit de la Voisin, et elle lui fait épouser la présidente Leféron, 269; reprend son obligation, 272; se promène dans un carrosse neuf et quatre laquais derrière, 279; brûle les papiers de la Voisin en 1674, 280; ne mange pas avec la présidente, 308.

R

Rabel, médecin, travaille avec Chasteuil, 49, voyage en Angleterre, 421.

Regnard, dit *l'auteur*, dit *Latour*, dit *Titreville*, maçon, bat la Voisin pour l'avoir montré à la sénéchale de Rennes, 309; a reçu de la Voisin plus de 8,000 livres, 316.

Rivière (marquis de la), met un habit en gage pour madame de Poulaillon, 160; *idem*, 173.

Robert, fils naturel de Bachimont, il est en pension à Picpus, 40.

Robert (demoiselle), engage la Vigoureux à prédire à M. Poulaillon sa mort prochaine, 172.

Roussel (femme), ses méchants desseins contre son mari, 324; se fait avorter, 402; *idem*, 424; ordre de l'arrêter, 426.

Roussel (M.), est assassiné par Blessis, 329.

Roux (demoiselle), suivante, elle a porté de Paris à Lyon une fiole, 63.

Rubantel (M. de), capitaine aux gardes, sa liaison avec madame Brissart, 377; va la voir, 378.

S

Sacchi, abbé, faux-monnayeur, 448.

Sadron, veuve d'un payeur de rentes, demande des secrets pour l'amour, 464; a consulté la Voisin, 465.

Sagot, greffier de la chambre, reçoit, ainsi que ses commis, une gratification, 371.

Saint-Martin, femme de chambre de Madame, meurt empoisonnée en 1675, 240; voulait empoisonner son mari qui l'avait blessée, 246; et devait donner 10 pistoles, 251 et 253; elle voit Regnard, 344.

Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie, sa liaison avec la Chaboissière, 72.

Sainte-Colombe, cherche des oignons de scille, 22; est neveu du colonel Dillon, 34; va trouver Bachimont à Turin, 56; le quitte en 1676, 91; après avoir demeuré avec lui, 103; plus de deux mois, 112.

Savreux (madame), sa liaison avec la Bosse et la Voisin, 376.

Semonville (madame de), se fait tirer son horoscope, 281.

Soissons (comtesse de), elle vient de vendre la charge de surintendante de la maison de la reine, 335; madame de Savoie en est satisfaite, 352.

T

Termes (marquis de), dénoncé comme faisant de la fausse monnaie dans son château, 201.

Terron du Clauzel, avocat, a été voir les distillations de Vanens, 10; son voyage à Lyon en 1674, 12; est empoisonné par des exhalaisons, 119; déclame contre le scellé mis sur ses effets, 121.

Théodore, anglaise, promet 10,000 livr. pour épouser lord Byness, 322.

Thouroude, cabaretier, meurt après une querelle avec sa femme, 431.

Trianon (veuve), elle a chez elle un squelette, 373; elle a gravé sur une plaque de vermeil le portrait du roi en Apollon, 374; demande au bourreau des doigts de pendu, et coupe la main d'un roué, 445.

V

Valentinay (de), consulte la Bosse pour un mariage, 162.

Vallot, jésuite, donne de l'aloès à Bachimont, 30.

Vanens (chevalier de), distille des poisons, 1; sa liaison avec la Gaignière, 14; sauve Chasteuil de la potence, 21; visite Avignon en 1677, 33; il est arrêté par Legrain, 44; fait des conjurations pour un trésor à Poissy, 58; est empoisonné par Laroque, 99; *idem*, 101; dit à Bachimont qu'il a donné au duc de Savoie une chemise empoisonnée, 129; confesse que Cadelan lui a donné 30,000 livres, 139; soutient qu'il lui en doit encore 18,000,

140; prétend que les distillations faites chez la Chapelain étaient pour la pierre philosophale, 143; ou des remèdes, 144; donne à Terron des grains noirs et rouges, 146; il connaît la Voisin, 298; veut donner au Roi le secret de la pierre philosophale, 488.

Vassé (marquise de), promet 10,000 livr. pour se défaire de son mari, 342; et donne un manchon à la Vigoureux, 344; elle va chez la Voisin, 345.

Vautier, peintre, est enfermé dans le château de M. de Termes pour faire de la fausse monnaie, 202.

Veriemart (femme), demande la mort de son mari, 332; pour épouser Bérault, marchand de vin, 333; *idem*, 379; la Voisin lui a demandé une chemise de son mari, 464; voulait entrer au service de madame de Montespan, 484; ce qu'elle dénie, 491.

Vigoureux (femme), elle connaît la Bosse et Boucher, devins, 158; se mêle elle-même de deviner, 159; écrit à M. de Feuquières, 164; madame Poulaillon a donné à la Bosse de l'arsenic et une chemise de son mari, 234; met son neveu laquais chez M. de Vassé et M. d'Aquin, 343; et un autre chez la veuve Darsis, 345; elle offre 10,000 livres à la Bosse de la part de madame de Vassé, 346; meurt dans les tourments de la question, 360.

Villedieu (madame de), dit qu'on ne la laissera pas arrêter, 478; sa liaison chez M. de Lyonne, 492.

Vitry (duchesse de), Maître Pierre a porté du poison chez elle, 475.

Vivonne (duchesse de), récit de son aventure, 381; elle demande la mort de son mari, 477.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE DE FILLET FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

122395 HF.C.
R252a
Author Ravaisson, François
Title Archives de La Bastille. Vol.5.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU